FERDINAND BRUNOT
Membre de l'Institut, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres
Professeur honoraire d'Histoire de la Langue française à l'Université de Paris

HISTOIRE
DE LA
LANGUE FRANÇAISE
DES ORIGINES A 1900

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
(Premier Grand Prix Gobert)

TOME X

La langue classique dans la tourmente

PREMIÈRE PARTIE

Contact avec la langue populaire et la langue rurale



PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel, 103

HISTOIRE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

DES ORIGINES A 1900

TOME X

PREMIÈRE PARTIE

FERDINAND BRUNOT
Membre de l'Institut, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres,
Professeur honoraire d'Histoire de la Langue française à l'Université de Paris

HISTOIRE
DE LA
LANGUE FRANÇAISE
DES ORIGINES A 1900

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
(Premier Grand Prix Gobert, 1912).

TOME X
La langue classique dans la tourmente.

PREMIÈRE PARTIE

Contact avec la langue populaire et la langue rurale.



PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel, 103

1939

Le présent volume, entièrement revu et corrigé par Ferdinand Brunot, était prêt à paraître au moment où la mort le frappa.

M. Charles Bruneau, ancien élève, puis successeur de Ferdinand Brunot à la Sorbonne, a bien voulu se charger de reviser les Appendices, restés incomplets pour quelques détails.

C'est aussi lui, qui, désigné par l'Auteur, a accepté de mettre au point les manuscrits déjà rédigés et qui assurera la suite de cette importante publication.

Tous les soins sont donc pris pour que l'œuvre magistrale de Ferdinand Brunot soit poursuivie jusqu'à son achèvement.

PRÉFACE

Ce que je me propose d'étudier, comme l'indique le titre même de ce volume, ce sont les troubles que la secousse révolutionnaire causa dans la langue traditionnelle, d'en examiner les caractères, l'importance, les causes et la durée.

A priori notre langue classique était exposée à deux graves dangers, qui menaçaient de l'altérer non seulement dans sa physionomie extérieure, mais dans son essence même. Allait-elle se bigarrer au contact des « départements » et, de parisienne qu'elle était, devenir française, c'est-à-dire admettre des éléments, mots ou tours, jusque là propres à diverses provinces ? Celles-ci se fondaient dans l'unité nationale, leurs parlers allaient-ils aussi s'incorporer totalement ou partiellement dans l'idiome ?

En second lieu, des classes dont le parler était resté jusque là en dehors de la vie politique et administrative, dont les mœurs, les idées, les sentiments ne s'étaient qu'exceptionnellement reflétés dans la littérature, passaient brusquement sur le devant de la scène, y jouant un rôle d'autant plus considérable que les autres classes, décimées, dissociées, perdaient de leur importance. Le langage de ces couches nouvelles de population allait-il s'élever avec elles, changer de condition, se faire reconnaître et admettre ? Les vulgarités devaient-elles cesser d'être dédaignées et proscrites ? En outre, les incorrections des indoctes, les dépravations que leur ignorance et leur impéritie ne pouvaient manquer de faire subir à l'idiome s'imposeraient-elles ? La majorité allait-elle faire la loi dans le langage comme dans l'État ?

Enfin quelle chance avaient les marchands d'obscénité et d'ordure de faire passer leurs produits pour des écrits populaires, et pourquoi leur succès fut-il de courte durée ?

Tel est l'objet que je me propose d'étudier, pour expliquer ensuite comment et pourquoi l'édifice brillant et fragile que deux siècles de raffinement avaient créé, non seulement resta debout, mais ne courut risque à aucun moment d'être même ébranlé.

Personne à peu près ne se trouva pour déclarer qu'il était conforme au programme du grand mouvement politique qui se développait, d'abandonner la tradition classique et de proclamer la souveraineté de la langue du peuple. Celui-ci était investi de tous les pouvoirs, sa toute-puissance ne s'étendait pas à l'idiome.

Des centaines de milliers de documents nous sont restés, imprimés ou manuscrits, on n'a, dans aucun d'eux, ou dans presque aucun, voulu, de parti pris, violer l'usage et la règle. Et les fautes, car ce sont des fautes, n'y apparaissent que de loin en loin.

Dans quelques publications seulement, on se faisait une gloire et un avantage d'adopter la langue vulgaire, jusque dans ses pires grossièretés.

C'est un objet de méditation pour le linguiste que ce spectacle d'une langue éminemment délicate, résistant à des causes de destruction d'une puissance exceptionnelle, et triomphant d'elles.

Mais, sans qu'il y eût substitution, il y avait pénétration. Le parler populaire, les français provinciaux, par la force des choses, au cours de cette mêlée, qui confondait les rangs et les provenances, faisaient çà et là des apparitions.

Mon lecteur éprouvera, je le sais, quelque déception, et parfois l'impression pénible d'un pêle-mêle. Je l'ai éprouvée moi-même en relisant certains de mes chapitres. C'est qu'un ordre trop rigoureux, un classement où l'on voudrait séparer à tout prix les faits dus à l'influence de la langue populaire de ceux qu'a produits le contact avec les parlers des provinces, risquerait de tout fausser. Dans l'état actuel des recherches, il est fort difficile de découvrir avec sûreté le caractère exact de beaucoup de phénomènes. Tel peut être populaire chez l'un tandis qu'il est régional chez un autre.

J'ai donc préféré l'apparence du désordre à un air de régularité peu accommodé à la réalité. Dans le chapitre *Formes et syntaxe*, j'ai même volontairement tout mêlé et je crois avoir ainsi approché plus près de la vérité scientifique.

Août 1937.

BIBLIOGRAPHIE [1]

Anz. et Aniche. Voir Saint-Léger, t. IX, 2e part., p. xxvi.

Babeuf (G. R.), *Pages choisies*, recueillies, commentées, annotées avec une introduction et une bibliographie critique par Dommanget (Maurice). Paris, Librairie Armand Colin (Class. Révol. frse), 1935, 1 vol. in-8°.

Balencie (Gaston). Voir à Cahier de Doléances de la Sénéchaussée de Bigorre.

Brunot (Ferdinand), *De Philiberti Bugnonii vita et eroticis versibus.* Thèse. Voir H. L., t. II, p. ix.

— *La Doctrine de Malherbe.* Voir H. L., t. II, p. ix.

— *P. L. = La Pensée et la Langue. Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle appliquée au Langage.* Paris, Masson, 1923, 1 vol. in-8°.

Bulletin des Lois. Ire Série : Convention nationale. Du 22 prairial an II au 3 brumaire an IV, 205 bulletins et 1.233 lois et arrêtés. 6 vol. — IIe Série : Gouvernement directorial. Du 4 brumaire an IV au 27 nivôse an VIII, 345 bulletins et 3.535 lois et arrêtés. 9 vol. Tourneux, *Bibliogr.*, t. I, n° 610.

Cahiers de Doléances du Bailliage d'Amont, p. p. Godard et Abensour, Besançon, 1918-1927, 2 vol in-8°.

— du Bailliage d'Arques..., p. p. E. Le Parquier. Lille, 1922, 1 vol. in-8°.

— du Bailliage de Bourges pour les États-Généraux de 1789, p. p. Gaudilhon (Coll. de Doc. inéd. sur l'Hist. Écon. de la Révol.). Bourges, 1910, 1 vol. in-8°.

— du Bailliage du Cotentin pour les États-Généraux de 1789, p. p. Bridrey (Coll. de Doc. inéd. sur l'Hist. Econ. de la Révol.). Paris, 1907-1912, 3 vol. in-8°,

— des Paroisses du Bailliage de Neufchatel-en-Bray, p. p. E. Le Parquier. Rouen. 1908, 1 vol. in-8°.

— de la Sénéchaussée de Bigorre, p. p. Balencie (Gaston). Tarbes, 1926, 1 vol. in-8°.

— de la Sénéchaussée de Civray..., p. p. Boissonnade et L. Cathelineau. Niort, 1925.

— des Sénéchaussées de Quimper et de Concarneau, p. et ann. par Jean Savina et Daniel Bernard. Rennes, 1927, 1 vol. in-8°.

— de la Sénéchaussée de Rennes, p. p. Henri Sée et André Lesort (t. I, Évêché de Rennes). Rennes, 1909, 1 vol. in-8°.

— du Pas-de-Calais, p. p. Loriquet. Arras, 1891, 2 vol. in-8°.

— de la Flandre maritime, p. p. A. de Saint-Léger et Ph. Sagnac (Société dunkerquoise pour l'Enseignement des Lettres, Sciences et Arts). 1906, 2 vol. in-8°.

Cahiers de la Révolution française. Paris (Univ. de Paris, Fac. des Lett. Centre d'Études de la Révol.), Recueil Sirey, 1934-1935, 4 fasc. in-8°.

Cahiers paroissiaux des Sénéchaussées de Toulouse et de Comminges, p. p. F. Pasquier et Fr. Galabert (Coll. de Doc. inéd. sur l'Hist. Écon. de la Révol.). Toulouse, 1925-1928.

Caron (Pierre), *Une enquête sur l'état des routes, rivières et canaux au début de l'an II*, dans *Bull. Hist. Écon. Révol.*, années 1917-1919, pp. 1 à 362.

Champagne (G.), *La Soc. popul. de Dreux — La Révolution en Province. La Société populaire de Dreux.* Extr. de ses procès-verbaux... Dreux, chez l'auteur, 1908.

1. Cette bibliographie sert de complément à celles du t. IX (1re et 2e Parties), auxquelles le lecteur est prié de se reporter.

Chassin et Hennet, *Les Volontaires nationaux pendant la Révolution*. Tourneux, t. IV, nº 26284.

Cirrier (Georges), *Papiers poudreux... lauriers flétris... Histoire de deux soldats de la République*, d'après Carnet de Route et Lettres 1793-1814. Soissons, 1913, 1 vol. in-12.

Collot (J.-M.), *Discours fait à la Convention Nationale à l'ouverture des Débats sur le Rapport de la Commission des vingt et un* (4 germ. an III-24 mars 1795). Tourneux, t. I, nº 4431.

Danton, *Guerre aux Girondins* dans *Discours de Danton*, p. p. A. Fribourg, 1910, 1 vol. in-8º.

— *Œuvres*, revues et annotées par A. Vermorel. Paris, 1866, in-18 (Bibl. Nat. 8º Lb41 2268).

Deux Soldats. Voir Cirrier (Georges).

Domergue, *Manuel des Étrangers amateurs de la langue française*. Paris, Librairie économique, 1805, 1 vol. in-8º.

Dommanget (Maurice). Voir Babeuf, *Pages choisies*.

D'Holbach, *Ethocratie ou le gouvernement fondé sur la morale*. Voir H. L., t. VI, p. XXII.

Féaz (J. J. W.), *Journal d'un paysan de Maurienne pendant la Révolution et l'Empire*, écrit par Jean-Joseph-Marie Féaz. Manuscrit et Documents p. p. la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. Chambéry, 1914, t. LV, p. 407-490.

Godard et Abensour. Voir Cahiers de Doléances du Bailliage d'Amont.

Hautreux (abbé), *La Révolution en province. Voyage à travers un vieux registre, La Société populaire de Beaufort-en-Vallée* (1793). Angers, Germain et G. Grassin, 1907, 1 vol. in-8º (Extr. de la *Revue de l'Anjou*).

Jouy (Ét. de), *L'Hermite de la Chaussée d'Antin* ou *Observations sur les mœurs et les usages parisiens au commencement du XIXe siècle*, 1812-1814, 5 vol. in-12 (Les Observations détachées des deux premiers volumes sont de J. E. Werle, d'après Barbier).

La Révolution dans les Vosges. Bulletin du Comité départemental des Vosges pour la recherche et la publication des documents économiques de la Révolution française. Épinal, 1908 et suiv., 1 vol. in-8º.

Louvet de Couvray, *Mémoires*, éd. Firmin-Didot, Biblioth. des Mémoires relatifs à l'Hist. de France pendant le XVIIIe s., t. XII. Paris, 1848, 1 vol. in-12.

Masuyer (C. L.), *Discours sur l'organisation de l'instruction publique et de l'éducation nationale en France*. Paris, 1793, 1 vol. in-8º. Tourneux, t. III, nº 16987.

Maugras (Gaston) et Croze-Lemercier (Cte P. de), *Delphine de Sabran, marquise de Custine*. Paris, Plon, 1912, 1 vol. in-8º.

Mesnard (Paul), *Histoire de l'Académie française*. Paris, 1857, 1 vol. in-12. Tourneux, t. III, nº 17866.

Père Duchesne, Grand reproche du Père Duchesne à l'Académie française.

Proc. Babeuf = Débat du procès instruit par la haute Cour de justice séante à Vendôme contre Drouet, Babeuf et autres. Tourneux, t. I, nº 4642.

Registre de la Société populaire d'Amiens.

Révolution dans l'Aube, Bulletin d'histoire moderne et contemporaine publ. par la Société d'histoire départementale de la Révolution. Troyes, 1908-1912, 1 vol. in-8º.

Saint-Léger (de) et Sagnac. Voir Cahiers de la Flandre Maritime.

Sciout (Ludovic). *Le Directoire*. Paris, Firmin-Didot, 1895-1897, 4 vol. in-8º. Tourneux, t. IV, nº 26171,

Trahard, *La sensibilité révolutionnaire*, 1789-1794. Paris, Boivin, 1936, 1 vol. in-8º.

Traité des Sons de la Langue française et des caractères qui les représentent. Paris, J. Th. Hérissant, 1740, 1 vol. in-8º (p. 102).

Verronnais (F.), *Statistique historique, industrielle et commerciale du département de la Moselle*. Metz, 1844, 1852, 1 vol. in-8º.

SECTION PREMIÈRE

VICES ANCIENS ET VICES NOUVEAUX

CHAPITRE PREMIER

LES CONVENANCES ET LA POLITIQUE

A priori, on peut imaginer, et quelques-uns ont en effet soutenu et peut-être cru, que la Révolution, en nivelant les classes, a nivelé les styles et les langages, et qu'avec l'ère de la démocratie a commencé l'ère du français populaire. Comment des fanatiques de l'égalité entre les citoyens eussent-ils maintenu des classes de mots ?

D'autre part, comment les limites qui séparaient ces classes eussent-elles été connues des gens incultes qui entraient en scène ? C'était l'aristocratie et la haute bourgeoisie, aidées de théoriciens de la langue, qui avaient établi la hiérarchie. Les bornes n'étaient point visibles comme des limites de domaine. Toute une portion de la France était hors d'état de savoir où ces bornes étaient plantées.

L'*Almanach* du P. Gérard est à cet égard un modèle presque impeccable du " style de la liberté ", en même temps qu'un véritable catéchisme. Il explique un à un les mots nouveaux : constitution (p. 18), nation (p. 23), loi (p. 29), roi des François (p. 37), liste civile (p. 39), veto (p. 43), contribution (p. 56), contribution foncière (p. 57), mobiliaire (p. 58), patentes (ib.), juges de paix (p. 61), juré (p. 52). C'est à peine s'il s'oublie une fois en employant l'anglicisme *majorité*[1] ; mais jamais il ne se sert d'un mot bas ; il est simple, familier, jamais trivial.

Telle était aussi la doctrine bien arrêtée de *La Feuille villageoise* :

On nous a quelquefois demandé, dit-elle, pourquoi nous ne donnions jamais nos instructions sous cette forme familière et plaisante... C'est que sa trivialité, sa popularité même, est un signe de l'avilissement dans lequel les anciennes lois avaient plongé le peuple. Nous qui voulons *qu'il se relève, qu'il s'épure, qu'il sente sa dignité*, nous lui parlons le langage le plus digne, le plus pur et le plus élevé. C'est un signe d'inégalité que cette différence choquante entre les

1. *L'ordre veut que ce soit la " majorité " qui prononce* (p. 33).

propos des différentes classes : dès qu'il y a deux idiomes, il semble qu'il y ait, en effet, deux espèces d'hommes [1].

Je lis dans le *Plan d'une bibliothèque à l'usage du peuple*, soumis à MM. les membres du Comité d'Instruction publique [2] :

Quelques personnes pensent que les ouvrages composés pour le peuple ont besoin d'être écrits d'un stile conforme à son langage habituel, mon opinion diffère de la leur, et je crois que c'est un dernier préjugé bon à combattre comme tant d'autres.

Dans les représentations données gratis au théâtre, le peuple applaudit toujours aux sentiments élevés et rendus avec une noble simplicité. Les mauvaises locutions sont les fruits de l'habitude et non de la nature. Ainsi un ouvrage écrit d'un stile simple et pur sera compris encore mieux du peuple, qu'un ouvrage écrit dans un stile trivial, et il formera son goût, de manière qu'on pourra peut-être un jour admirer le langage du peuple français, comme on admirait jadis celui du peuple d'Athènes, et comme on admire maintenant celui du peuple de Florence. Cette amélioration me semble d'un grand intérêt public, puisque l'urbanité du langage amène l'urbanité des mœurs.

A l'Assemblée Nationale. — Pendant longtemps, si les discussions étaient âpres et violentes, le langage resta distingué, presque bégueule. Les orateurs prenaient des précautions, excessives souvent, pour se servir d'une expression un peu familière : « Nos dettes constituées et celles auxquelles nous oserons donner la dénomination bien vulgaire [*sic*], mais triviale, mais très expressive, de *dettes criardes* » [3] ; « Vous *dénicherez*, si j'ose m'exprimer ainsi, une foule de questions de droit » [4].

Un jour, à la Convention, en pleine Terreur, Levasseur lisait un discours sur les moyens d'augmenter le nombre et la beauté des bestiaux. Les mots de *juments*, *femelles*, *ânesses* devaient être prononcés ; ils firent rire, et l'orateur dut renvoyer ses collègues à Buffon, qui avait vengé les ânes des fabulistes [5].

Une incartade, un mot violent valaient à celui qui s'oubliait un rappel à l'ordre et même des peines plus graves. Blin avait lâché cette phrase : « Ceux qui demandent qu'on accorde la dictature au pouvoir exécutif, veulent qu'on envoie dans les provinces des assassins pour réprimer des assassinats ». La sortie fut considérée comme " inconvenable " [6].

1. Cité par Hatin, *Hist. Pr.*, t. VI, p. 258.
2. Arch. Nat., F^{17} 5947, s. l. n. d. Anonyme.
3. Le M[is] de Montesquiou, 18 nov. 1789, Buchez et Roux, t. III, p. 366, cf. p. 367.
4. Chabroux, Ass. Nat., 28 avr. 1790, Eid., t. V, p. 249-250.
5. 14 vent. an II-4 mars 1794, *Courr. de l'Égalité*, n° 564.
6. *Il* [*M. Blin*] *n'avait pas l'intention de leur donner* [*à ses paroles*] *la signification très « inconvenable » qu'elles présentaient* (Cazalès, Ass. Nat., 22 févr. 1790, Buchez et Roux, t. IV, p. 374). ⊖ H. D. T., qui ne cite *inconvenant* qu'en 1812 ; *L. qui cite *Let.* de Joseph II à Marie-Antoinette.

Il fallait se garder surtout des grossièretés. Le 10 septembre 1789, un des mots chers à Hébert était lâché par un député de la Constituante — un homme de droite — M. le comte de Virieu : « Faut-il donc qu'une Assemblée Nationale soit emportée par des démagogues.... Non, messieurs, f... ». Un tumulte s'éleva et le mot valut la censure à l'orateur [1].

Un autre jour, le même comte de Virieu, s'effrayant de voir accorder les droits de citoyen actif à tant de soldats libérés, s'écria : « Pourquoi *prostituerions*-nous ainsi le plus beau de tous les droits » ? Grands murmures. Le président observa : « L'opinant voulait sans doute dire *prodiguer* », et la correction fut faite [2].

En plein mois de juin 1791, la discipline règne toujours. M. Gorguereau : « Je déclare, moi, que je la regarde [l'adresse] comme une scélératesse ».

M. Chépy : « Je crois devoir... vous engager à vouloir bien ménager vos expressions... ».

M. Gorguereau, *se reprenant* : « Ce n'est qu'avec un extrême regret que je me suis servi de l'expression dure que je viens d'employer » [3].

Chaudon écrit à Grégoire en 1794 : « Il serait facile de paraître énergique en français, en employant beaucoup d'expressions vives des poissardes ou des harangères, ou des vieux mots. Mais ce mélange du langage de la populace ou des poëtes marotiques avec les termes simples, purs et nobles, des bons poëtes français , ne produirait qu'un jargon pénible et bizarre » [4].

Ce n'étaient pas du reste les menaces suspendues sur la tête des orateurs qui maintenaient la dignité. Ni amendes honorables, ni langues percées au fer rouge n'ont jamais empêché un charretier de jurer, ni Madame Angot d'engu....irlander les chalands à la première observation. Mais l'Assemblée se respectait, elle était encore dans la phase où il semblait nécessaire de s'élever à la hauteur de la sublime mission qu'on avait conscience de remplir. Un langage « parlementaire », comme on dit aujourd'hui, était de rigueur à la tribune de ce Parlement qui venait de naître. « Nos Seigneurs » en avaient conscience. Ils se guindaient.

Nécessité de garder une langue « bien faite ». — Talleyrand exprimait une idée qui était celle de toute la Constituante,

1. Arch. Parl., 1re Sér., t. VIII, p. 604, col. 2.
2. Buchez et Roux, t. IV, p. 430.
3. Eid., t. X, p. 419.
4. *Lett. à Grég.*, p. 126.

quand, en bon condillacien, il déclarait que, « plus les idées sont grandes et fortes, plus il importe que l'on attache un sens précis et uniforme aux signes destinés à les transmettre, de funestes erreurs pouvant naître d'une simple équivoque », et quand il invitait les bons citoyens à « concourir par leurs efforts à écarter des mots de la langue française les significations vagues et indéterminées, si commodes pour l'ignorance et la mauvaise foi » [1].

Qu'ils fussent théologiens ou juristes, les Constituants avaient contracté l'habitude de peser les mots, d'en distinguer les nuances les plus fines ; ils la gardèrent jalousement dans la création quotidienne du droit nouveau. L'avenir en dépendait. On ne légifère pas dans les ténèbres, ni même dans la pénombre.

Il suffit pour se rendre compte de l'attention scrupuleuse que les représentants apportaient au choix des expressions, de parcourir la collection du *Point du Jour*, qui donne un compte rendu minutieux des débats de l'Assemblée. Les discussions grammaticales y abondent [2]. Et ce n'est pas seulement sur des questions fondamentales, comme celle de la sanction royale (septembre 1789), qu'on cherche à préciser, mais sur des points de bien moindre importance.

Un jour, il s'agissait des Corses, qui avaient combattu pour la défense de la liberté, puis s'étaient expatriés, et qui, n'étant accusés d'aucuns *délits légaux*, devaient avoir la faculté de rentrer. Il n'en fallait pas plus pour faire élever une contestation. Mirabeau s'écria : « Je ne conçois pas comment la liberté, quand elle est innocente, n'obtient pas subitement votre protection ». Mais M. Gautier de Biozat demanda la suppression des mots *délits légaux*, comme étant une expression obscure et incohérente. Mirabeau essaya de la défendre en disant qu'il y avait des *délits artificiels*, des *délits arbitraires* et des *délits légaux*. « Mais, répliqua son frère, si vous êtes obligé d'en donner l'explication, elle est donc obscure ». Finalement à *délits légaux* on substitua *délits déterminés par la loi* [3].

Le 5 mai, l'Assemblée discute sur le droit du roi à instituer les juges. Mirabeau intervient : « On s'est servi, tantôt du mot *investiture*, tantôt du mot *institution*, leur signification respective a besoin d'être déterminée » [4].

A la séance du 9 février 1790, l'abbé Grégoire a parlé de troubles qui agitent les campagnes. Le Comité propose un décret où il est dit :

1. Rapp., Arch. Parl., 1re Sér., t. XXX, pp. 447 et suiv.
2. Voir III, p. 78, n° LXXXVII, 23 sept. 1789 ; p. 182, n° XCVI, 2 oct. 1789 ; V, p. 94-95, n° CLVIII, 13 déc. 1789, etc...
3. *Point du Jour*, IV, p. 331, n° CXLVIII, 1er déc. 1789.
4. Buchez et Roux, t. V, p. 437.

« l'Assemblée Nationale est *affectée* des désordres »... — N. : « le mot *affecté* n'est pas assez fort » [1].

Lors de la discussion sur la Constitution, Thouret disait : « Nous touchons à une matière dans laquelle il importe beaucoup que toutes les expressions soient bien fixées ». Et là-dessus s'engagea une controverse caractéristique. Puisqu'on a dit que la nation ne peut pas *déléguer ses pouvoirs à perpétuité*, est-il nécessaire d'ajouter que sa souveraineté est *inaliénable* ? Pétion opinait que le mot était indispensable. Thouret riposta que, pour empêcher l'abus qu'on redoute, mieux vaut dire *imprescriptible* qu'*inaliénable*. Buzot demanda les deux adjectifs. Ils furent admis [2].

On pourrait citer cent exemples où des scrupules de cette sorte ont retenu les premières Assemblées, dans les séances les plus agitées.

Le 22 août 1791, après discussion, Chapelier se prononça « pour la conservation des mots *avilissement des pouvoirs constitués*... Autre chose, observait-il, est *censurer*, autre chose est *avilir* ; celui qui ne fait qu'examiner une loi pour en démontrer les inconvénients ne l'avilit pas » [3].

Un autre jour, il s'agissait du *licenciement* de la garde du roi. Vergniaud remarque qu'on peut entendre par là *suppression*, qu'il vaut donc mieux parler de *renouvellement* [4].

Tous estimaient qu'en fait de loi « tout ce qui est vague est mauvais », comme disait La Rochefoucauld [5].

En 1792, l'expérience avait achevé d'éveiller les scrupules et d'aiguiser la prudence : « Avant d'entrer en matière, disait un journaliste, donnons aux mots une acception consentie. La plupart de nos infortunes sont venues faute de s'entendre ; et le premier moyen d'abréger les discussions, c'est de définir les termes avec lesquels on discute » [6].

« De quelle importance n'est-il pas pour des législateurs, reprenait-on un autre jour, de bien arrêter le sens des mots ? Oh ! quelle terrible création les mots de Roi et d'Empereur n'ont-ils pas autorisée... » [7].

Le 25 décembre 1792, Legendre s'explique au sujet de la comparution de Louis Capet. « Dans la première rédaction j'avais mis *définitivement* et *irrévocablement*, dit-il, mais j'ai cru que le mot *définitivement* voulait dire *irrévocablement* ; j'ai rayé ce dernier » [8].

1. Buchez et Roux, t. IV, p. 317-318.
2. Eid., t. XI, p. 266-267.
3. 22 août 1791, Eid., t. XI, p. 310.
4. Mai 1792, Eid., t. XIV, p. 334.
5. 23 août 1791, Eid., t. XI, p. 317.
6. *Chron. du Mois*, avr. 1792, p. 106. Suit une étude sur *accaparement* et *usure*.
7. *Ib.*, mai 1792, p. 71.
8. Buchez et Roux, t. XXI, p. 431. .

En plein mois de mars 1793, Brissot dissertait dans la *Chronique du Mois* sur « Quelques erreurs dans les idées et dans les mots relatifs à la Révolution française » [1].

Sous le despotisme on appelait *peuple* la dernière classe des citoyens... *Canaille* était l'équivalent du mot *peuple*.

On entend [aujourd'hui] par ce mot *peuple* la collection de tous les individus composant la nation française... Mais, dans cette masse, il y a une classe d'hommes qui ont plus de rudesse dans leurs manières, moins d'éducation... C'est cette classe d'hommes que les Romains désignèrent sous le nom de *plebs*, et que nous avons traduit par *populace*. Le mot populace a été proscrit dans notre révolution, parce qu'il avoit une teinte d'aristocratie... il importe... d'avoir une expression pour les désigner, une expression qui ne rappelle pas les fausses idées du mépris que la cour versoit sur le peuple. Le mot *multitude* est plus décent, mais il est incomplet ; il ne renferme pas les idées d'ignorance et de grossiéreté... Celui qui trouvera un mot heureux pour désigner le *plebs* des Romains rendra un grand service à la chose publique ; car c'est la confusion des idées engendrées par de mauvais signes qui perd tout en politique.

Quand il s'agit d'établir la Constitution républicaine, une controverse s'engage. Devait-on dire *Droit naturel* ou *Droit social* [2] ?

Le choix des termes n'importait pas seulement en effet à la direction générale de la politique. Il s'imposait rigoureusement, si l'on ne voulait pas rendre des décrets qui deviendraient des sources de conflits continuels, et donner ainsi occasion de renaître à ces procès interminables qui avaient été un des fléaux de l'Ancien Régime.

On créait la contribution mobilière, on la proportionnait aux ressources des contribuables. Comment s'exprimer ? *Faculté* semblait le seul mot convenable [3]. Il fut longuement discuté.

Un autre jour, à propos du partage des biens communaux, on en arriva à examiner quels seraient les part-prenants. Seraient-ce les *habitants* ? Mais en quel sens fallait-il entendre ce mot ? quelle extension lui donner au juste ? Toute une controverse s'engagea [4].

Pour terminer par un fait plus caractéristique encore, je signalerai les réserves faites au sujet du mot *dissoudre* appliqué à la garde nationale : « On rencontre dans l'article 4 de ce décret, observe la *Chronique du Mois*, une rédaction fautive, et qui sans doute aura besoin incessamment d'une interprétation précise : « L'Assemblée nationale dissout la garde nationale » ! Qu'est-ce donc que dissoudre une garde nationale ? La constitution ne reconnaît aucune corporation de gardes

1. Pp. 27 et suiv. Cf. H. L., t. IX, p. 728.
2. Buchez et Roux, t. XXVI, p. 42.
3. « La dénomination qui la caractérise le mieux [la contrib^{n} mobiliaire] est celle de faculté, en attachant à ce mot l'idée de *pouvoir, puissance, richesse*, etc., comme si l'on disait, on est riche en proportion de ce que l'on peut faire, ou exécuter plus ou moins de choses... » (Thibaut, Conv. Nat., 29 mess. an III, *Monit.* t. III, 4 therm. an III-22 juil. 1795).
4. Voir *Proc.-Verb. Com. Agr. et Com.*, Conv., t. III, p. 60.

nationaux, tous les citoyens sont essentiellement gardes nationaux. On ne peut dissoudre les citoyens »[1].

Toutes ces pointilleries ne semblent pas s'accorder avec la fabrication fiévreuse des décrets. Mais combien d'entre eux ne furent votés que « sauf rédaction », c'est-à-dire que le principe seul était établi, et les directions données. Le texte devait être élaboré à loisir.

Je terminerai en citant un mot énorme qui, à lui seul, résume l'état d'esprit général : « Je vous demande ce que c'est qu'une loi qui consacre des expressions qui ne sont pas dans le dictionnaire »[2].

Goût d'une langue châtiée. — Les faits qui viennent d'être rapportés n'expliqueraient pas à eux seuls pourquoi, lorsque dans les Assemblées ou les journaux on a parlé de la langue ou expressément ou incidemment, on l'a fait, sauf quelques exceptions, avec tant de respect et de précaution. Sans doute, le secret désir de tous ces politiques et administrateurs improvisés était de rivaliser avec les vrais orateurs et les écrivains renommés ; mais il y a plus et mieux que cette vanité. C'est qu'on s'accordait à considérer que la langue était un bien national, qu'on voulait distribuer à tous, loin de chercher à le détruire ou à l'amoindrir. Tout au contraire, on se faisait un souci de l'accroître. On estimait à leur prix les services que la langue pouvait rendre à l'établissement des idées et des institutions nouvelles, non seulement en France, mais en Europe. Et l'on savait que ce rôle ne pouvait lui appartenir qu'à une condition, c'est qu'on ne gâchât pas ses belles qualités de clarté, de précision, que des aventures ne troublassent pas sa fixité. La pensée de l'altérer n'eût pu venir qu'à des renégats, et, comme on dit bientôt, à des « désorganisateurs ».

Aussi personne, à ma connaissance, n'a imaginé d'abandonner l'idiome aux caprices de l'ignorance[3]. Ce ne sont pas ces démocrates qui ont proclamé maîtres du langage ceux qui ont à le parler et à l'écrire.

Necker[4], qui était genevois, s'effrayait des dangers que courait le français. Il avait tort. Il ne faut pas croire qu'on se soit rué à l'assaut de cette Bastille. Il n'y a pas eu de nuit du 4 août, supprimant les privilèges des castes de mots, point de Déclaration proclamant que tous sont égaux en droits.

1. Mai 1792, p. 32, n. 1.

2. Garrau, Conv., 14 vend. an IV. *Proc.-Verb. Com. I. P.*, Conv., t. VI, p. 749.

3. J'ai parlé ailleurs du discours de Barère le 8 pluviôse. Vilate l'accusait, non sans raison, d'avoir été un des principaux jargonneurs (*Myst. de la Mère de Dieu*, p. 280).

4. A l'occasion il ne se refusait pas un néologisme. Nous en avons cité des exemples au tome VI. On y en ajouterait beaucoup, ainsi : « sans aucune connaissance du terme, où conduisaient les dispositions éparses des différents “ élaborateurs ” de la première Assemblée Nationale » (*Pouv. Exéc.*, VIII, p. 415). ⊖ H. D. T., Fr.

Polémiques politiques a arguments grammaticaux. — Jamais on ne cessa d'un parti à l'autre de se reprocher des fautes de grammaire.

De même qu'au XVIIe siècle, dans la chaleur des controverses religieuses, jansénistes et jésuites s'accusaient réciproquement de barbarisme, après que la Révolution eut éclaté, divers polémistes alléguèrent contre leurs adversaires politiques des griefs grammaticaux.

André Chénier accusait Mirabeau d'avoir proclamé qu'il secouait « tous les despotismes jusqu'à celui des langues »[1]. Et, se rappelant sans doute que J.-J. Rousseau avait déjà fait montre de semblable indépendance à l'égard des règles, sans abuser cependant de la latitude qu'il se donnait, Chénier s'en prenait à tous des négligences que le génial orateur avait cru pouvoir se permettre dans ses lettres[2].

Brissot, dans le *Patriote français* (16 mars 1792), avait écrit : « Moi, aux gages de la police ! Cette idée me fait bouillonner le sang ». C'en est assez pour exciter la verve du même Chénier, qui s'en gausse[3].

Il ne s'agit point là seulement d'alimenter des polémiques personnelles. La vérité est que le grand poète, au milieu de la tourmente, tout en faisant bon marché des raffinements affectés, conserve intact son respect pour l'élégance véritable :

Je ne sais rien, dit-il, de si puéril et de si misérable que cette politesse fausse et apprêtée, cette mignardise fine et inintelligible, et ces épigrammes sentimen-

1. En 1792 avaient paru les *Lettres originales de Mirabeau*, recueillies par P. Manuel, in-4°. Le discours préliminaire souleva des protestations du *Mercure*, de la *Feuille du Jour*, du *Journal de la Cour et de la Ville*, du *Moniteur* du 17 févr., du *Spectateur et Modérateur* du 13, etc... Chénier fit ses observations aux auteurs du *Journal de Paris* (Voir *Œuvres en prose*, p. 112) : « ... Je commencerai par l'endroit où il admire son héros d'avoir *secoué tous les despotismes, jusqu'à celui des langues* (p. 3). Tous les hommes qui jugent avant de louer, et chez qui l'admiration n'est pas l'ennemie de la raison, avaient en effet remarqué dans ses écrits, étincelants d'ailleurs de grandes beautés, une affectation pénible à forger des mots nouveaux entièrement inutiles. Cette ruse produit toujours son effet. Elle persuade au plus grand nombre des auditeurs que des phrases si obscurément entortillées doivent cacher un sens bien profond, et que les pensées qu'on leur débite doivent être bien neuves, puisque la langue n'a pas pu fournir de quoi les exprimer. Mirabeau n'était pas l'auteur de ce charlatanisme, qu'il a beaucoup perfectionné, quoiqu'il n'en eût pas besoin ; mais c'est ce qu'on semble vouloir le plus imiter chez lui... ».

2. « Nous apprenons plus loin que Mirabeau *était persuadé qu'il est impossible d'écrire correctement une langue qui n'est pas apprise par principe et qu'il réduit à vingt-cinq pages toutes les règles essentielles du français* (p. 35). Il est fâcheux qu'il n'ait pas toujours eu ces vingt-cinq pages sous les yeux, et surtout qu'il ne les ait point transmises à l'éditeur de ses lettres. Sans doute, alors, on ne nous eût point parlé de la méchanceté de sa femme, qui *l'illuminait de crimes* ; les lecteurs n'eussent pas été *écrasés de ses sublimes qualités* ; on ne nous l'eût pas montré se *roulant par terre, mais comme les Achille et les Priam*. Nous ne saurions pas que *Sophie était presque belle*, mais que *Gabriel ne s'était rendu qu'à ses vertus*, et *qu'il tenait encore plus à son âme de fer qu'à son corps d'albâtre. Bien différente de ces prudes ennuyeuses qui déguisent de leur mieux leurs aventures, elle était cependant toujours décente, même lorsqu'il l'entraînait vers le trône de l'amour. Elle avait sans cesse quelque malice à lui faire* ; et rien n'est plus piquant que l'ingénieux détail de ces malices qu'elle lui faisait jusqu'à ce que l'envie de lui en faire se passât peu à peu, comme il est dit agréablement page 15 » (*Œuv. en prose*, p. 115).

3. *Ib.*, p. 108.

tales que l'on appelait autrefois le *bon ton*. Mais n'est-il pas un véritable bon ton ? Tout homme qui a eu une âme bonne et franche n'a-t-il pas en soi une justesse de sentiment et de pensées, une dignité d'expression, une gaîté facile et décente, un respect pour les vraies bienséances, qui est en effet le *bon ton*, puisque l'honnêteté n'en aura jamais d'autre [1] ?

Sieyès, à l'occasion, gauchissait devant la nécessité de faire un mot. S'il le faisait, il tâchait de le bien faire. Dans la discussion de ses projets de constitution, il avait dit : « S'ils sortent des bornes du pouvoir qui leur a été confié... La constitution sera violée... Qui signalera cette *excédence*, cette extravasion du pouvoir ? » Il ajoute en note : « J'aime mieux employer ce mot que celui d'*excession* des pouvoirs. Nous avons déjà trop de noms avec la désinence sourde en *ion* ; leur retour trop fréquent fatigue l'oreille » [2]. Or Rivarol le traitait de barbare, coupable, criminel, non seulement contre sa langue mais contre l'ordre grammatical supérieur [3].

Les *Sabats Jacobites* goguenardent, parodient, pédantisent sans lassitude. Le n° XVII (I, p. 264) contient une véritable leçon de français à l'adresse de l'auteur de la *Chronique de Paris* : « Sire, les circonstances sont fortes. On dit des circonstances fâcheuses, funestes, critiques... Mais des *circonstances fortes* sont une incongruité digne du pauvre Carra... Ne repoussez pas la démarche du département... On repousse la personne, les vœux, même la prière, mais non la démarche » [4]. Ainsi de suite.

Encore, si ces observations et d'autres analogues n'avaient été faites que par des Chénier et des Rivarol, on pourrait soutenir que la pureté intéressait exclusivement quelques conservateurs confits dans leurs traditions. Il n'en est rien.

Dans son manifeste, Brissot dit : « Je ne m'abaisserai pas à relever tous les mensonges de la plate circulaire prêtée aux Jacobins, circulaire qui prouve que leurs chefs rédacteurs ont autant besoin

1. *Œuv. en prose*, p. 117.

2. *Moniteur*, 26 therm. an III-13 août 1795, n° 326, p. 1311.

3. « Mais qu'on sache que M. de Mirabeau, fléau du goût et de la raison, est pourtant, comme dit Boileau, *un soleil* à côté de l'abbé Sieyès. Prenons au hasard la phrase suivante son *dire sur la sanction royale*, p. 39 : Il est vrai que ceux qui cherchent dans le *veto* autre chose que l'intérêt public, autre chose que *ses avantages* ; ceux qui, au lieu de consulter les vrais *besoins d'un établissement* dans sa nature même, cherchent toujours hors de leur sujet des *copies à imiter*, ne voudront pas reconnaître dans le *veto naturel* que j'indique, celui qu'ils ont *dans leur vue*. L'homme qui s'exprime ainsi pêche non seulement contre le français, mais encore contre la métaphysique des langues et serait barbare en tout temps et en tout lieu » (*Mém.*, p. 246).

4. Le même numéro renferme encore d'autres observations : « Il n'est pas nécessaire de connaître sa langue pour faire des journaux. Ce grand auteur dit dans sa feuille du 20 avril, en parlant à la Municipalité : votre acte que je viens d'envisager. Ah ! M. Carra ! on ne peut envisager que ce qui a un visage » (I, p. 260). Ailleurs les rédacteurs s'en prennent à l'inscription : Aux grands hommes la patrie reconnaissante (n° 31, II, p. 89), etc.

de leçons de grammaire que de leçons de logique et de probité »[1].

Roederer est insulté. Dédaigneusement, au lieu de s'emporter, il observe : « Cet homme sait si peu sa langue que, malgré ses efforts très marqués pour me dire une injure, il n'a pu y réussir »[2].

De gauche et de droite, grands et petits journaux épluchent, chicanent leurs adversaires ou leurs rivaux.

Les formes surcomposées du verbe ont quelque chose de populaire. Les *Annales politiques* raillent ces passés en trois morceaux : « J'ai été stupéfait quand j'*ai entendu* M. Du Port... je l'ai été bien davantage quand j'*ai eu vu* mettre des jurés partout »[3].

Le *Dictionnaire National et Anecdotique* s'amuse aux dépens de M. l'analyste Parisien qui a dit : *une médiocrité incurable*, *des insectes inappercevables* : « un journaliste qui a vécu à Chambéry, la ville où il est prouvé qu'on parle le mieux françois, eût du dire des insectes *imperceptibles* »[4].

Barnave fait voter une adresse par les Jacobins en mars 1791. Elle est examinée à la loupe jusque dans le détail des expressions par *Le Patriote Français* du 17 : « Qu'est-ce que *fermer la bouche par des élans généreux* ? Un saut ferme-t-il la bouche ? ... Qu'est le signe *où* l'on peut juger si la Révolution s'achèvera ? Un signe est-il un lieu ? »[5].

Reubell avait risqué un verbe *dépénétrer* : « mes concitoyens se sont si fort pénétrés de ce décret du 4 août, qu'ils ne s'en *dépénétreront* jamais ». *Le Point du Jour* ne le laisse pas passer : « Tandis que M. Reubel enrichissoit la langue d'une nouvelle expression que les circonstances rendaient précieuse... », dit le journal avec ironie[6].

Les polémiques grammaticales furent peut-être moins fréquentes pendant la crise terrible qui se termina en Thermidor. Elles ne cessèrent pourtant jamais.

Les *Révolutions de Paris*, rendant compte de *L'Ami des Lois* de Laya, en plein mois de janvier 1793, notent « les soufflets donnés à la langue »[7].

C'est un fait généralement ignoré, et qui a son importance, que les relations de l'abbé Noël avec Danton, avec Robespierre, avec Camille Desmoulins. Le futur collaborateur de Chapsal les avait

1. Buchez et Roux, t. XX, p. 124, oct. 1792.
2. *Journal de Paris*, 1793, n° XXXII, Buchez et Roux, t. XXIII, p. 430, n. 1.
3. N° 151, 15 janv. 1791.
4. P. 93.
5. Aul., *Jacob.*, t. II, p. 192, n. 1.
6. III, 41, n° LXXXIV, 20 sept. 1789.
7. Buchez et Roux, t. XXIII, pp. 39, 41, etc...

eus pour élèves. Est-ce à cette école que Camille Desmoulins avait appris la haine du mauvais langage ? En tous cas il raille sans pitié les gâcheurs [1].

Marat s'amuse à reproduire avec toutes les fautes une lettre de Chambon, député de la Corrèze. « On dirait, ajoute-t-il, qu'il a été oublié à l'étable » [2]. Jusqu'à un Bentabole qui s'en mêle, et celui-là pourtant passait pour peu scrupuleux, car *bentaboliser* les mots, comme nous le verrons, c'était les écorcher. Or, aux Jacobins, le 14 octobre 1792, il relève dans une circulaire deux expressions : l'une le *respectable Couthon*, celle-là blesse l'égalité, l'autre *championner quelqu'un*, celle-ci n'est pas française [3].

A plus forte raison le Prussien Anacharsis Cloots, qui, avec ses déclarations humanitaires, fait douter de son patriotisme français, est-il guetté et dénoncé comme un corrupteur qui « traite la langue française à la prussienne » [4].

De simples gens du peuple étaient visiblement sensibles au choix des mots, à la correction des formes. Marie-Victoire Monnard est de condition très humble. Elle entend des paysans du Blesois. Au lieu de rire de leurs *fûmes* et de leurs *convînmes*, elle écoute et admire [5].

Pour entretenir ce goût du français correct, chez ceux qui savaient lire, et ceux-là lisaient souvent à haute voix pour les autres, chaque ville, chaque bourg, chaque village avaient des maîtres en abondance, c'étaient les imprimés dont l'averse, irrégulière, mais fréquente, inondait. Ils tenaient école dans les cafés, les auberges, aux portes des mairies, aux coins des rues, attirant, racolant le passant, lui offrant des pages de lecture dans une forme

1. « Non pas, comme je l'ai lu dans une certaine dénonciation, M. Tel, parce qu'il est logé *luxurieusement* (*V^x Cordel.*, n° V, les mots sont soulignés, Quint. niv.-1re décade an II).

2. Buchez et Roux, t. XXVII, p. 74-75.

3. Aul., *Jacob.*, t. IV, p. 385.

4. Le *Courr. de Provence* dit : « il est fait par un Prussien qui a tous les talents littéraires, possède notre langue à un degré si éminent, qu'il ne nous donne pas un numéro où il n'y ait quelque mot nouveau dont les quarante ne se seraient jamais douté ; et ce parce que les quarante n'ont pas les idées des autres, et que le Prussien en a qui ne sont qu'à lui. Il est devenu néologue par nécessité ; et comment eût-il écrit sans néologisme ce traité sur le commerce des effets royaux qui nous en a tant appris » (*Dict. Nat. et Anecd.*, p. 95, cf. Hatin, *Hist. Presse*, t. IV, p. 95).

5. « Ce que je pouvais le moins comprendre à cette discussion, pour une aussi modique somme, c'est qu'elle avait lieu au village entre des personnes parlant leur langue avec pureté et se servant de mots techniques pour s'exprimer, comme par exemple : *nous allâmes, nous convînmes, nous fûmes, ils vinrent.* Je voulus voir les personnages entre lesquels ce dialogue avait lieu ; je fus bien surprise lorsque je vis de jeunes vendangeurs et vendangeuses à louer débattant le prix de leur journée. Je demandai comment il se faisait que des paysans parlaient aussi bien le français, étant si éloignés de la capitale, tandis que ceux qui l'environnent le parlent si mal. C'est, me dit-on, que la langue française a pris naissance et est originaire de Blois, et que les paysans de ses environs l'ont transmise d'âge en âge aux leurs (Boutanquoi, *Souv. de Mar.-Vict. Monnard*, p. 82).

et une orthographe officielles. Et quel livre de lecture que ces décrets, ces arrêtés qui réglaient souverainement les nouvelles conditions des personnes et des biens, et commandaient toute la vie !

Malgré tout, un respect de la langue si profond et si général ne laisse pas de nous étonner tout d'abord. Quand on a lu beaucoup d'écrits du temps, on ne peut nier qu'il ne fût très sincère : il était passé dans la nature. Des gens menacés d'être guillotinés le lendemain observaient l'incorrection des papiers qui leur étaient remis : « Aucun de ces actes *inlisibles* n'était orthographié, et on n'y trouvait aucune construction française », dit Riouffe, après coup, il est vrai [1].

Un nommé Chaudon de Merin (Lot-et-Garonne) propose au Comité d'Instruction publique un plan pour résoudre la grosse question de l'instruction du peuple. Ce plan est extrêmement court ; cela n'empêche pas l'auteur de faire une charge à fond contre les néologismes [2].

On n'était pas seulement puriste pour les autres, mais pour soi-même. A-t-on commis une faute vénielle, on se repent, on se corrige. *L'entretien de L. Junius Brutus et de C. Mucius* a été imprimé hâtivement [3] ; l'auteur recommande de se reporter à l'errata. Parmi les fautes corrigées, on trouve : *dans une nation*, lisez *chez une nation*.

L'impression très nette qu'emporte quiconque a parcouru les publications de l'époque, c'est que le bouleversement de l'État n'a nullement entraîné un bouleversement de la langue. Il y a eu une secousse, non un effondrement.

Causes de la résistance du vieil édifice. — Si on se demande comment put rester debout un édifice, si frêle en apparence, dans un temps où chaque jour voyait abattre quelque chose de ce qui, en toute matière, avait été la loi depuis de nombreuses générations, il faut considérer d'abord que l'ébranlement ne fut pas très long, alors que les changements linguistiques, même dictés d'autorité, demandent des siècles pour s'affermir.

La seconde, non moins puissante, c'est que, si profond qu'ait été le bouleversement, il n'eut pas pour effet de substituer à une élite de raffinés une populace d'incultes. Sans doute le monde élégant qui avait occupé le devant de la scène, femmes du monde, abbés de Cour, grands seigneurs, Académiciens, Présidents, Évêques,

1. *Mém.*, d. *Mém. s. l. prisons*, t. I, p. 80.
2. Arch. Nat., F^{17} a 1310.
3. Paris, an II. Une main a ajouté : 27 déc. 1792.

disparut peu à peu, dispersé, terré, émigré. Ce qui en restait, émietté, caché, déguisé, ne faisait plus centre, ou, pour conserver une faible action sur la nation soulevée, était obligé de se pencher sur le commun. *Distingué* n'était plus un mot de mise. Affecter de se tenir à part et au-dessus, ne fût-ce que par le langage, eût été dangereux. Des mots comme des manières relevées pouvaient être compromettants, « suspects ». Condorcet, resté marquis dans la tenue et le geste, en fit la triste expérience. Ses manières révélèrent son identité à « l'œil de la surveillance », parmi les paysans de Clamart.

Toutefois il y avait longtemps que les salons du XVIIIe siècle et leurs habitués, s'ils faisaient la mode, ne faisaient plus seuls la loi. D'autres s'étaient attachés à la règle, la pratiquaient et la répandaient, c'était la pléiade des écrivains, des savants, des curés, des hommes de loi, toute la bourgeoisie instruite, qui, à défaut d'autre dévotion, avait le culte de la bonne langue, le professait et le pratiquait.

Du reste, à vrai dire, le peuple lui-même cherchait à bien parler comme à bien faire :

> Le patriotisme et la liberté, dont les efforts sont incalculables, dit avec quelque ironie le *Dictionnaire National et Anecdotique*, ont fait... des miracles, et tel négociant qui, sous l'Ancien Régime, savoit à peine faire une facture ou parler à ses garçons, rédige aujourd'hui des adresses, monte en chaire ou à la tribune, et pérore aussi longuement et avec autant d'aisance que le plus habile septheurier [avocat qui parle sept heures] [1].

En outre, si le peuple fut présent à la Révolution, si, dans les grandes journées, il jeta dans la balance le poids de sa force, ce n'est pas lui qui dirigea. La plupart du temps il suivit, avec l'air de conduire. Même en province, même dans les Sociétés populaires, les « meneurs » étaient à peu près partout des bourgeois.

Une manifestation sans conséquence. — Assurément il était inévitable qu'à un moment quelconque la distinction du langage, plus difficile à acquérir peut-être que celle des manières, parût à certains outranciers de l'égalité universelle une marque d'aristocratie que la Révolution devait effacer.

Barère, avec sa faconde ordinaire, profita de l'occasion que lui offrait la séance de pluviôse, où la Convention se préoccupa des idiomes [2], pour charger à sa manière contre une inégalité qu'il

1. Art. Motion.
2. Voir H. L., t. IX, p. 183.

importait d'abolir. Puisqu'il n'existait plus de classes de citoyens, il ne devait plus y avoir de classes de parlers :

La langue, disait-il, paraissait encore n'appartenir qu'à certaines classes de la société ; elle avait pris la teinte des distinctions nobiliaires ; et le courtisan, non content d'être distingué par ses vices et ses déprédations, cherchait encore à se distinguer, dans le même pays, par un autre langage. On eût dit qu'il y avait plusieurs nations dans une seule.

Cela devait exister dans un gouvernement monarchique, où l'on faisait ses preuves pour entrer dans une maison d'éducation, dans un pays où il fallait un certain ramage pour être de ce qu'on appelait la *bonne compagnie*, et où il fallait siffler la langue d'une manière particulière pour être un homme *comme il faut*.

Ces puériles distinctions ont disparu avec les grimaces des courtisans ridicules et les hochets d'une cour perverse. L'orgueil même de l'accent plus ou moins pur ou sonore n'existe plus, depuis que des citoyens rassemblés de toutes les parties de la République ont exprimé dans les Assemblées nationales leurs vœux pour la liberté, et leurs pensées pour la législation commune. Auparavant, c'étaient des esclaves brillants de diverses nuances ; ils se disputaient la primauté de modes et de langages. Les hommes libres se ressemblent tous, et l'accent vigoureux de la liberté et de l'égalité est le même, soit qu'il sorte de la bouche d'un habitant des Alpes ou des Vosges, des Pyrénées ou du Cantal, du Mont Blanc ou du Mont Terrible, soit qu'il devienne l'expression des hommes dans des contrées centrales, dans des contrées maritimes, ou sur les frontières [1].

Il ajoutait : « Il faut populariser la langue, il faut détruire cette aristocratie de langage qui semble établir une nation polie au milieu d'une nation barbare ».

André Chénier se moqua de lui [2], et toutes sortes de témoignages prouvent que le poète représentait beaucoup mieux que l'homme aux carmagnoles l'opinion générale.

Grégoire fut autrement réservé que Barère. Lui aussi parle de la hiérarchie des styles ; mais il semble que la réforme à laquelle il pense soit bien anodine, et se borne à désaristocratiser l'idiome et à en retrancher l'affectation :

« Il y a dans notre langue, disait un royaliste, une hiérarchie de style, parce que les mots sont classés comme des sujets dans une monarchie ». Cet aveu est un trait de lumière pour quiconque réfléchit. En appliquant l'inégalité des styles à celles des conditions, on peut tirer des conséquences qui prouvent l'importance de mon projet dans une démocratie.

Celui qui n'aurait pas senti cette vérité serait-il digne d'être le législateur d'un peuple libre ?...

On disait de Quinault qu'il avait *désossé* notre langue par tout ce que la galanterie a de plus efféminé et tout ce que l'adulation a de plus abject. J'ai déjà fait observer que la langue française avait la timidité de l'esclavage quand la corruption des courtisans lui imposait des lois : c'était le jargon des coteries et des passions les plus viles. L'exagération du discours plaçait toujours au delà ou en

1. Guill., *Proc.-Verb. Com. I. P.*, Conv., t. III, p. 350.
2. *Œuv.*, Éd. Lemerre, 1874, t. II, p. 203.

deçà la vérité. Au lieu d'être *peinés* ou *réjouis*, on ne voyait que des gens *désespérés* ou *enchantés* ; bientôt il ne serait plus rien resté de laid ni de beau dans la nature : on n'aurait trouvé que de l'*exécrable* ou du *divin*.

Il est temps que le style mensonger, que les formules serviles disparaissent, et que la langue ait partout ce caractère de véracité et de fierté laconique qui est l'apanage des républicains [1].

Simplicité n'est pas bassesse. — Ce qui convient au peuple, c'est une langue simple. Les Commissaires aux places fortes du Nord écrivent à la Convention le 9 avril 1793 :

Comme le mal est absolument dans le défaut d'instruction, nous venons de faire une proclamation... et nous la répandrons à très grand nombre ; nous n'avons pas cru devoir nous attacher à y développer un style pompeux et fleuri, mais à y mettre une grande simplicité, une grande clarté et des détails qui, moins utiles aux hommes éclairés, pussent l'être vraiment à ceux pour lesquels nous écrivons... *Si elle ne vous paraît point par sa rédaction tenir le ton noble avec lequel doit s'exprimer la Convention lorsqu'elle parle à la Nation française*, nous nous excuserons en vous assurant que ce qui nous a paru le plus utile est ce qui nous a paru le plus digne, et en vous observant, ce qu'il est impossible que vous sentiez au foyer de lumière où vous êtes, que le langage propre au peuple de ces contrées sera longtemps encore par sa simplicité loin de l'élégance oratoire qui semble si essentielle à la tribune : plus nous observons, plus nous voyons combien le peuple a besoin d'être instruit et combien il est peu de livres et de discours qui soient à sa portée [2].

Que de précautions et comme elles révèlent le souci de ne rien « lâcher » en parlant au nom du souverain !

On avait jadis ménagé les mots par respect de société, on devait désormais les ménager par amour-propre national et démocratique. Il paraissait au-dessous d'un « peuple libre », possesseur de droits désormais reconnus, de s'emporter jusqu'à l'inconvenance. C'était une faiblesse par laquelle on se dégradait.

Cela ne veut pas dire, bien entendu, qu'on approuvât les recherches d'une langue trop savante [3]. Mais, pour décidé qu'on fût

1. Rapp. d. *Lett. à Grég.*, p. 313-314.

2. Signé : Charles Cochon, de Bellegarde, Lequinio, dans Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. III, p. 175.

3. C'était le vice qu'on reprochait à l'*Observateur Sans-culotte*. Les rapports de police le signalent à maintes reprises : « Le *Sans-culotte observateur*... embouche souvent la trompette, et le peuple, dont il ne parle point assez la langue, ne l'entend pas toujours » (Rapp. Latour la Montagne, 27 sept. 1793, d. P. Caron, *Par... Terreur*, t. I, p. 210). « L'on voudrait moins de phrases dans l'*Observateur Sans-culotte*. La partie du peuple principalement pour laquelle il est fait se plaint de le trouver souvent inintelligible » (Rapp. de Dugas, 23 niv. an II-12 janv. 1794, Id., *ib.*, t. II, p. 320). On s'est amusé, au Jardin de la Révolution, aux dépens du style de l'*Observateur Sans-Culotte* : « Depuis quand, disait-on, un républicain écrit-il que « pied mignon ne se blesse plus de porter des sabots », que « jolie femme s'y accoutume et s'embellit en souriant de la gaucherie des premiers pas » ? Qu'est-ce que c'est, disait-on, que « notre marche bruyante qui ne sera qu'une sorte d'applaudissement continuel aux succès de nos braves que nous aidons à voler au triomphe » ? Cet observateur... devrait bien écrire avec moins de prétention » (Rapp. du même, 24 niv. an II-13 janv. 1794, Id., *ib.*, t. III, p. 336).

à se rendre intelligible à tous et à user d'un style « franc », on ne voulait point consentir au sacrifice du lexique épuré qui avait été l'objet de tant de soins. Lui aussi, on le classait parmi les œuvres d'art à mettre hors des atteintes du vandalisme.

Remise au point. — Il fallut qu'un jour à la tribune des Jacobins Robespierre s'élevât contre les susceptibilités excessives :

Un homme qui dit des vérités à la tribune, fût-ce dans le langage le plus grossier, doit être entendu tranquillement. Je saisis cette occasion pour vous faire connoître un principe qu'il me tarde de vous présenter. Il n'y a rien de plus contraire aux intérêts du peuple et à l'égalité, que d'être difficile sur le langage. C'est un abus des personnes qui se prétendent bien élevées ; il se trouve beaucoup de citoyens qui peuvent rendre beaucoup de services à la république dans la classe de ceux à qui la pauvreté n'a pas permis de recevoir une éducation. Elle est l'arme la plus puissante de l'aristocratie et des intrigants qui se rangent sous ses étendards. Voulez-vous voir la cause de la liberté bien défendue, voulez-vous voir votre tribune occupée par des hommes vertueux, écoutez attentivement ceux qui professent les bons principes. Qu'on y parle un langage moins fleuri, peu m'importe, pourvu qu'on y parle celui du patriotisme. Faites en sorte que le sans-culotte qui a reçu de la nature un sens droit, et dont l'âme est remplie d'énergie, puisse nous faire part de ses opinions sans éprouver de difficultés, tant qu'il ne s'écartera pas des principes, et sans être exposé aux huées de l'aristocratie des gens bien nés. L'égalité n'est vraiment établie que quand les citoyens peuvent être entendus favorablement sans avoir reçu une éducation élevée. Ce que je dis ne s'applique pas à celui qui est à la tribune : il est assez instruit pour bien développer ce qu'il doit vous dire : mais j'ai voulu vous communiquer une pensée qui étoit depuis longtemps dans mon âme [1].

1. *Ann. Révol.*, 1794, n° 56, 27 germ. an II-16 avr. 1794, p. 7.

CHAPITRE II

PHRASES HEUREUSES

J'avais d'abord eu l'idée d'intituler ce chapitre : Oasis. J'ai renoncé à ce titre qui donnait une idée fausse, celle de quelques endroits clairsemés dans l'immensité d'un désert. Or, s'il est vrai que les œuvres ou les morceaux écrits de génie sont exceptionnels dans les documents de l'époque, il ne faudrait à aucun prix laisser croire qu'il est nécessaire de parcourir des volumes de rapports, de discours, de feuilles publiques, pour y trouver une phrase bien faite ou une expression nouvelle et frappante.

Assez souvent, en lisant les papiers du temps, on éprouve une surprise, et comme une détente : il s'est rencontré une phrase simple, juste, vraie. En effet l'ignorance des savants apprêts a sauvé les petites gens ; un goût inné a garanti les plus instruits — dans leurs bons jours.

Voici des gens de Valfroicourt qui philosophent : « Vous savez qu'en occupant les bras, on épure les cœurs et qu'avec un peu de terre on crée des vertus » [1]. Un économiste eût-il trouvé mieux pour célébrer les effets moraux de la propriété terrienne ?

Les plates poésies du XVIIIe siècle ne présentent pas une description qui vaille un simple tableau écrit sans prétention — sans attention même, peut-être — par les Administrateurs municipaux d'Arras, et que voici : « De quelque côté que se promène l'œil, il semble ne pouvoir se reposer nulle part ; des plaines, des coteaux privés de ces grands végétaux [2], des villages faisant monceaux de pierres, de longues routes non bordées offrent plutôt le plan d'un long paysage que le paysage lui-même, la vie semble n'oser se lever de la surface » [3].

La qualité qu'on arrive à atteindre le plus souvent, c'est une certaine élévation : « Craignez qu'au milieu de ses triomphes la France ne ressemble à ces monuments fameux, qui, dans l'Égypte, ont vaincu le temps. L'étranger qui passe s'étonne de leur grandeur ; s'il veut y pénétrer, qu'y trouve-t-il ? des cendres inanimées

1. *Part. Biens commun.*, p. 643-644.
2. On a voulu éviter *arbres*, qui venait d'être employé.
3. *Statist. an V*, p. 158.

et le silence des tombeaux »[1]. Chateaubriand a tiré grand parti d'effets de ce genre.

Ailleurs, des images inattendues ajoutent à la pensée une force singulière : vous avez fait de la Convention une « place de marché, une bourse de législation, et la plus infâme boutique de décrets et d'intrigues »[2]; « Les vertus ne sont pas en tontine : aucune ne gagne à l'extinction des autres »[3]; « si vous êtes vainqueurs, l'orgueil militaire s'élève au dessus de votre autorité : l'unité de la République exige l'unité dans l'armée; la patrie n'a qu'un cœur, et vous ne voulez plus que ses enfants se le partagent avec l'épée »[4]; « la discorde vaut mieux qu'une horrible concorde, où l'on étrangle la faim »[5]; « Tout cela prouve que les crimes de Louis XVI sont plutôt les crimes des constituants qui l'ont maintenu dans sa condition de roi, c'est-à-dire qui lui ont donné des patentes d'ennemi de la nation et de traître »[6]; « tel était le courage de M. Louvet, buvant l'ignominie comme un verre d'eau »[7]; « ce mot noircit en passant sur leurs lèvres »[8]; « Les persécutions sont la liste civile des patriotes »[9].

J'ai à peine besoin d'ajouter qu'au milieu des pires inquiétudes, parmi les tristesses et les menaces, l'esprit de répartie, ou l'esprit tout court, n'avait pas cessé de courir les rues. On parle des fédérés : « Madame Crouzet me disait le soir : « ils ont l'air de ne savoir pas vivre. — Qu'importe, lui ai-je répondu, pourvu qu'ils sachent mourir »[10]. Un grenadier s'agenouille devant Lafayette qui a mis à l'ordre sa démission. Le général éprouve un sentiment pénible. « Général, dit le grenadier, ne craignez rien, nous prenons l'attitude d'hommes libres, nous nous inclinons devant la statue de la liberté »[11].

Des élégants, le jour des funérailles de Mirabeau, se plaignaient de la poussière, en disant que la Municipalité aurait bien dû faire arroser le boulevard ; une poissarde leur répond : « Elle a compté sur nos pleurs »[12].

Il serait facile d'accumuler les exemples[13]. On traite les peuples de rebelles lorsqu'ils rentrent dans leurs droits : « Les tyrans seuls sont

1. Vergniaud, Conv., 31 déc. 1792, Buchez et Roux, t. XXII, p. 150.
2. C. Desmoul., Cont. l'int[n] des fonct. publ. aux m. de la Conv., *Orat. Révol.*, p. 191.
3. Necker, *Pouv. Exéc.*, t. VIII, p. 469.
4. Saint-Just, *Disc.*, 12 févr. 1793, *Œuv.*, t. I, p. 413.
5. Bab., *Trib. du P.*, X, p. 106, 9 frim. an IV-1er déc. 1795.
6. C. Desmoul., Proc. de L. XVI, *Orat. Révol.*, p. 200.
7. Id., *Révol. Fr. Brab.*, 11 oct. 1792, Buchez et Roux, t. XXI, p. 28.
8. Baraillon, Conv., 22 vend. an III-13 oct. 1794, *Monit.*, Réimpr., t. XVI, p. 234-235.
9. J. Roux à Marat, p. 10, Bibl. Nat., Ln. 27, 18057.
10. *Journ. Bourg.*, 10 juil. 1792, p. 186.
11. Buchez et Roux, t. IX, p. 414.
12. Eid., t. IX, p. 401.
13. Voir la Proclamation : l'Assemblée Nationale aux Français du 11 fév. 1790 (*Bull. des Lois*, I, p. 520 et suiv.). Tout y sent l'artifice, rien n'y choque le goût.

des révoltés »[1] ; « De tels hommes déshonorent la guillotine ; comme autrefois la potence était déshonorée par ces chiens qu'on avait pris en contrebande, et qui étaient pendus avec leurs maîtres »[2]; « Comme l'a dit un de vos membres, Isnard, les vengeances populaires sont un supplément au silence des lois »[3] ; « Nous voulons... remplir les vœux de la nature, accomplir les destins de l'humanité... tenir les promesses de la philosophie, absoudre la providence du long règne du crime et de la tyrannie »[4]. Ceci traîne peut-être un peu. Voici qui est bref comme l'éclair d'une épée. Mercier demande : Avez-vous fait un traité avec la victoire ? « Nous en avons fait un avec la mort », répond Bazire[5].

Pami ceux qui savaient le mieux frapper une phrase, il faut citer Saint-Just, qui visiblement s'essaie à la manière de Montesquieu, et qui atteint sans peine à une concision redoutable : « Il faut que l'antichambre des ministres cesse d'être un comptoir des emplois publics »[6]; « le gouvernement est une hiérarchie d'erreurs et d'attentats »[7] ; « la plupart des hommes déclarés suspects ont des mises dans les fournitures. Le gouvernement est la caisse d'assurance de tous les brigandages et de tous les crimes »[8] ; « Le bonheur est une idée neuve en Europe »[9].

J'ai allégué plus haut des textes d'origine provinciale, rurale même. Il en est de faubouriens. On découvre des perles jusque dans le fumier du *Père Duchêne* : « Une nation devient esclave quand les gens de guerre font autre chose que de se battre »[10] ; « Que d'âmes vous avez créées par ce seul trait de justice »[11].

Je termine par une noble pensée empruntée au *Père Duchêne royaliste* : « Le pardon est la plus belle préface qu'on puisse mettre au livre des loix »[12].

Si on considère les expressions, encore que la plupart soient

1. Pét. Ass. Nat., 16 nov. 1790, Buchez et Roux, t. VIII, p. 86.
2. C. Desmoul., *Hist. Brissot.*, Eid., t. XXVI, p. 304.
3. Cn Roussillon à la Conv., 8 févr. 1793, Eid., t. XXIV, p. 248.
4. Robesp., *Rapp. s. l. principes de morale politique...*, 17 pluv. an II-5 févr. 1794, Eid., t. XXXI, p. 270.
5. Conv., 18 juin 1793, Eid., t. XXVIII, p. 209.
6. 12 févr. 1793, Disc., *Œuvr.*, t. I, p. 415.
7. Rapp. 19 vend. an II-10 oct. 1793, *Œuv.*, t. II, p. 77.
8. Id., *Ib.*, t. II, p. 78.
9. Rapp. 8 vendém. an II-26 févr. 1793, Buchez et Roux, t. XXXI, p. 312.
10. Héb., *P. Duch.*, n° 197, p. 7.
11. Id., *ib.*, *Gr. Joie s. l. nomin. du garde des Sceaux*, p. 6. Edgar Quinet a dit à ce propos : « Saint-Just les punissait [Hébert et ses coaccusés] de ce qu'ils substituaient à ses formules lacédémoniennes le langage des carrefours. C'était la Révolution classique, lettrée des Jacobins, qui écrasait la Révolution inculte et prolétaire des Cordeliers » (*La Révol.*, éd. Hachette, t. III, p. 3).
12. *Réflex. s. le Clermontois*, p. 7.

banales, il n'en manque pas qui ont du relief, et ne le doivent pas seulement à la nouveauté : « Parlez donc de cette dictature ; la plus effrayante par ses effets sur la Révolution, la " dictature de la calomnie " »[1] ; « dès qu'on avait obtenu une note d'infâmie et " pris des patentes d'aristocrate " »[2] ; « Un amour propre excessif, une ambition exclusive de la victoire, un " accapparement de succès " sont inséparables de leur cour » (des généraux)[3] ; « La bruyante arrivée des " proscripteurs à écharpe " »[4] ; « faire mentir les murs et les carrefours »[5] ; « l'institution du divorce, le " sacrement de l'adultère ", vient à l'appui de ce désordre »[6].

Quelle jolie manière de railler ces ouvriers de la onzième heure, qui affectent un zèle excessif, que de les appeler les " bonnets de nouvelle étoffe "[7] ! Je ne déteste point non plus, je l'avoue, le surnom de " grenadiers de la Vierge Marie ", donné à de braves citoyens qui ne prenaient les armes qu'en cas de procession : « Un " grenadier de la Vierge Marie " a voulu troubler l'ordre »[8].

1. Conv., 5 avr. 1793, Buchez et Roux, t. XXV, p. 291.
2. C. Desmoul., *Hist. Brissot.*, Eid., t. XXVI, p. 294.
3. Barère, *Rapp., 1er oct. 1793*, Eid., t. XXIX, p. 214.
4. Gorsas, *Précis Évén. 31 mai*, Eid., t. XXVIII, p. 17.
5. Grégoire, *Adr. aux députés jacob.*, p. 8.
6. Mercier, *Nouv. Par.*, chap. XCIV.
7. De Cardenal, o. c., p. 456, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. IX, p. 357.
8. Hébert, *Père Duch.*, n° 200, p. 3. ⊖ tous les lexiques. Le sens est : soldat de la garde nationale qui figurait aux processions, mais ne devait jamais aller à la guerre. Un de mes auditeurs, M. Dejean, professeur à l'Institution Nationale des Sourds et Muets, veut bien me signaler qu'on dit encore dans le Biterrois : *Es un souldat dé la Bièrchès Mario.* L'expression serait-elle empruntée ?

CHAPITRE III

REVERS DE LA MÉDAILLE. LES VICES DU TEMPS DE L'ORDRE

Je dois reconnaître que dans beaucoup d'endroits les inventions même du genre de celles dont je viens de citer quelques-unes sont gâtées par quelque défaut : lourdeur, bizarrerie, etc. « Je ne pense pas comme le préopinant : je crois à la vertu de Pétion, mais je pense qu'il a la cataracte ; il faut que la société se fasse oculiste du brave Pétion : je demande qu'on lui enlève les écailles qu'il a sur les yeux »[1] ; « Une femme est un vêtement (!) ; si ce vêtement était nécessaire à Chabot, il devait se rappeler que la nation avait proscrit les étoffes étrangères »[2]. Ces inventions étaient drôles, mais il n'est pas sûr que le goût y ait trouvé son compte.

Toutefois mon objet n'est pas de relever tel ou tel manquement qu'a pu commettre un écrivain mal inspiré. Ce que je voudrais caractériser, c'est le mélange singulier que le style révolutionnaire fait de vices anciens — quelquefois qualifiés de mérites — et de vices propres à l'époque.

Je parlerai d'abord des mots nobles et des mots bas.

Il convient d'écarter les exemples où on a voulu atténuer les faits à l'aide de substitutions de mots. Ce sont là à proprement parler des euphémismes de précaution. Quand au lieu de *massacres* certains disent : « les *événements* de septembre »[3] ; quand, pour parler du meurtre de M. X..., on écrit non pas qu'il a été tué, mais *immolé*[4], on use de détours dont l'intérêt n'est pas d'ordre linguistique.

Je ne veux retenir ici que des cas où la politique n'était pas en cause, et où seul le sentiment du goût, un besoin de décence, des habitudes de réticences sincères ou affectées, ont inspiré l'idée d'éviter un mot ou un autre.

Il y a de ces pudeurs jusque dans le *Père Duchesne* et ses émules : A preuve : « tiré de la poussière du séminaire par une vieille duchesse,

1. C... Disc. aux Jacob., Aul., *Jacob.*, t. IV, p. 167.
2. Dufourny, Jacob., 16 nov. 1793, Id., *ib.*, t. V, p. 518.
3. Beaulieu, *Diurnal*, 23 févr. 1793, Dauban, *Démag.*, p. 76, et des centaines de fois ailleurs.
4. M. Gérard, négociant de cette ville, a été *immolé*, malgré tous les soins des autorités. (*Lettre* d'Henneboud, Morbihan, Conv., 21 sept. 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. LII, p. 93, col. 2).

qui le trouve assez carré pour en faire son... son Aumônier »[1]; « L'aristocrate décôlé, n'avoit pas pêché par la tête, ce n'étoit foutre pas la tête qu'il eût du perdre »[2].

Encore ici a-t-on cherché l'effet. On dit moins pour faire entendre plus.

Mais bien souvent aucune intention de ce genre n'a déterminé l'auteur. C'est la vieille superstition d'une hiérarchie nécessaire entre les mots qui subsiste. Les événements ne l'avaient nullement ruinée.

Prenons un exemple, le nom de *soldat*. Assurément il était relevé de son discrédit, nous l'avons montré ailleurs. Néanmoins, il ne semble pas suffire et on lui substitue *guerrier*.

Les textes sont innombrables :

Une lettre du Roi aux armées commence : « Braves *guerriers*, les nouvelles fonctions que je vous impose ne déplairont pas à votre courage »[3]. Le décret sur « la patrie en danger » ne parle pas autrement : « Braves *guerriers* ! l'Assemblée nationale vient de proclamer le danger de la patrie »[4].

Le Conseil général de la Commune, en mars 1793, annonce des enrôlements : « La section du Luxembourg, outre une moisson nombreuse de *guerriers* »[5]... etc. Les « Soldats de l'an II » portent le même pseudonyme : « Avant la nuit, les sections conduiront au jardin national les *guerriers* qu'elles auront honorés dans la journée »[6].

Il y a des exemples jusque chez Hébert : « Les *guerriers* républicains vont au combat aussi gaiement qu'à la noce »[7].

Encore ajoute-t-on volontiers une épithète, pour relever le mot davantage. La plus courante c'est *brave*, mais il y en a d'autres : « nos *invincibles* guerriers ». La *Marseillaise* les invoque : « *Français*, en guerriers *magnanimes* ».

Bonaparte n'innovera donc rien dans ses promesses à la France : « le premier consul a promis la paix ; il ira la conquérir à la tête de ses *guerriers* »[8].

Leurs bataillons sont des *cohortes* : « ils entendront froidement le

1. P. Duchesne, *Gr. colère contre le clergé de Fr. et du Pape*, p. 5.
2. Lem., *101e Lett. b. patriot.*, p. 8.
3. Août 1789, Buchez et Roux, t. II, p. 269.
4. Eid., t. XV, p. 359.
5. Eid., t. XXV, p. 17.
6. Rapport s. la fête du 10 août, Conv., 19 therm. an II, Bulln.
7. *Père Duch.*, n° 339, p. 6.
8. *Proclam. aux Franç.*, 17 vent. an VIII-8 mars 1800, Buchez et Roux, t. XXXVIII, p. 344. Son frère parle comme lui : *Leur groupe affreux est livré à la contemplation du public, à l'animadversion des guerriers, à l'horreur du monde* (Luc. Bonap. aux Cinq-Cents, 19 brum. an VIII, Eid., t. XXXVIII, p. 232).

récit des ravages et des incendies, dont les *cohortes* armées se disputeront la gloire »[1].

Il ne pouvait plus y avoir de mots réputés « nobles », et je ne sais pas bien, à vrai dire, quel qualificatif ces " ci-devant " eussent été autorisés à porter. Mais ils gardaient leur carte de passe. On pourrait même soutenir, sans trop de paradoxe, que certains d'entre eux étaient plus que jamais à l'honneur.

Les périphrases. — Ou bien on tourne autour de l'idée. De là, pour remplacer *soldats* : *défenseurs de la Patrie.*

Car la périphrase, elle non plus, n'était pas morte. Lemaire, Hébert, Jean-Bart et leurs émules en usaient de temps en temps; ils y trouvaient un moyen de faire ressortir leurs crudités : « avec mes bougres de braillars d'enfants, qui montreront au soleil ce que la culotte cache »[2]; « je suis persuadé qu'ils ne prennent tous papiers... que pour allumer leurs pipes ou pour en faire un usage que je ne nomme point »[3].

Ailleurs, il y avait intérêt à rappeler par un lénitif euphémistique la terrible image du « balancier qui battait monnaie sur la place de la Révolution »[4].

Mais là n'est pas la raison principale qui fit abonder les périphrases. La vérité est que les hommes politiques n'étaient pas plus que les poètes guéris du vice héréditaire.

Elles donnent au style de Gorsas, même dans les moments les plus tragiques, l'air d'être grimé : « L'anarchie et ses suppôts, réunis dans son repaire [lisez à la Commune, aux Jacobins], méditaient de porter les derniers coups ; l'homme de sang, du nom duquel je ne salirai pas ce récit [Marat], s'y était rendu »[5].

Vergniaud, remarque Aulard avec raison, en pleine tourmente, continue à nommer les objets par les termes les plus généraux, il désigne par des périphrases décentes les hommes et les choses qui lui semblent indignes d'entrer sans parure dans sa trop belle prose oratoire. A-t-il à préciser un détail technique ? Sa délicatesse s'effarouche et, dans un discours sur les subsistances (17 avril 1793), il prend des

1. Necker, *Pouv. Exéc.*, t. VIII, p. 547. Cf. *Les " satellites du despote Sarde... terrasser les cohortes de l'Autriche... "* (L'orateur de la députation de la Garde Nationale de Barjols, Var, Ass. législ., 17 sept. 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 92). Il y a des dizaines de mille exemples.

2. *P. Duch. Royal.*, *La grande menace du P. D.*, p. 4.

3. Jean-Bart, CLIII, p. 8, 1791.

4. Allusion à la saisie des biens des victimes : *Le balancier qui bat monnaie sur la place de la révolution est suspendu* (*Gde dénonc. faite aux Jacobins...* Vilate, Append., p. 348).

5. *Précis Éven. 31 mai*, Buchez et Roux, t. XXVIII, p. 12.

précautions presque pudiques pour parler de la nécessité de restreindre la consommation des bœufs [1].

L'observation peut être étendue à quantité d'orateurs des Assemblées et des Clubs, et à une foule de publicistes.

Passons sur l'année 1789 [2]. Nous voici en pleine tourmente. Lemaire écrit : « les invalides de la marine... vinrent offrir... au service de la patrie leurs membres mutilés par les *instrumens destructeurs de la guerre* » [3]. Jean-Bart n'est pas en reste : « notre patrie s'est rendue semblable à cet *astre brillant qui ranime la nature* » [4].

Manuel dénonce à la Convention des pamphlets qui se vendent « jusque dans le *sanctuaire des lois* » [5]. Le président de la Convention répond aux délégués de la Savoie : « Ces *respectables insulaires* [les Anglais] furent nos maîtres dans l'art social » [6]. Mallarmé rend compte de sa mission au Comité de Salut public : « Ils sont presque sans armes, mais les *instruments terribles avec lesquels ils ont fait leurs moissons*... porteront la mort jusque dans le camp des rebelles » [7]. Cela a une autre allure que le mot plat de *faulx* !

Barère lui-même, qui avait dans son carquois de rhéteur d'autres traits, n'imagine-t-il pas d'appeler la baïonnette, non plus l'*arme des républicains*, expression presque consacrée, mais l' « arme inventée dans Bayonne » [8], ce qui n'ajoute aucune valeur expressive.

Les périphrases émaillent les *Discours décadaires* de Poultier [9], ancien moine, qui aspirait à être le frère prêcheur de la nouvelle foi. Dans le Discours V, il célèbre les bienfaiteurs de l'humanité. Il n'en nomme pas un, ni Gutemberg, ni l'abbé de l'Épée. Il semble répugner aux noms propres des personnes :

Et toi ! qui, par des signes rapidement tracés dans l'air, par des gestes ingénieux,

1. *Or. de la Lég. et de la Conv.*, p. 385-386. Cf. *Et vous, citoyens industrieux dont le travail fait toute la richesse* [lisez *ouvriers*] (Id., Conv., 31 déc. 1792, Buchez et Roux, t. XXII, p. 152).

2. Dans le *Point du Jour* du 1er déc. 1789 on lit : *des citoyens paisibles avoient été investis dans le " temple de la religion "* (IV, 328, n° CXLVIII). Cf. dans celui du 8 : *Le décret du marc d'argent n'est pas si utile, puisqu'il exclut ces hommes qui sont " les instituteurs du genre-humain ", et " ces pasteurs qui enseignent la morale " à leurs semblables* (V, 39, n° CLIV, Roederer).

3. *123e Lett. b. patr.*, p. 8.

4. N° VIII, p. 7.

5. Conv., 2 déc. 1792, Buchez et Roux, t. XXII, p. 169.

6. Le Prés. à la Déput^n des Savoisiens, nov. 1792, Eid., t. XX, p. 377.

7. 7 sept. 1793, Aulard, *Act. Com. Sal. p.*, t. VI, p. 347.

8. " *L'arme inventée dans Bayonne* " *se rend maîtresse de 30 redoutes* (*Prem. Bull. Conv.*, 21 therm. an II, col. 2).

9. Les " *Discours décadaires* " de Poultier sont de vrais sermons, œuvre d'un homme de foi qu'une sorte de religion déiste emplit d'espoir en l'humanité, et que l'amour des hommes inspire. Il se plaint que la Commission de l'Instruction publique, « qui a fait imprimer à grand frais d'insipides chansons et des déclamations boursouflées et inintelligibles », ait « repoussé cet ouvrage, composé pour le peuple et fort accueilli par le peuple » (n° III. Paris, Impr. des Écoles républicaines, an III, voir Math., *Les Théophilant.*). Poultier est devenu directeur de l'*Ami des Lois*.

as inventé un langage supplétif de l'ouïe et de la parole ! toi qui, par la force du génie, as créé un sens, un idiome artificiel à la surdité et au mutisme, et propre à réparer les torts d'une conformation défectueuse : homme courageux et patient ! dis nous où tu as puisé les élémens de ce langage ? comment tu as surmonté les obstacles que te présentaient les facultés négatives de tes élèves ? Ah ! sans doute, il te falloit un zèle bien opiniâtre et le fanatisme de l'humanité, pour n'être point arrêté dans cette entreprise longue, difficultueuse et décourageante [1].

Cf. Tu n'y seras pas oublié, toi qui as fait dans la chymie une révolution salutaire ! tes prédécesseurs, accoutumés à se trainer sur des routes battues, suivaient servilement les anciennes théories. Toi, appuyé sur des expériences irréfragables, tu as attaqué victorieusement leurs opinions erronées ; tu les as combattues par des faits et les regles immuables de la nature ; tu as détruit ce respect religieux que la paresse routiniere conservait pour des hipotheses spécieuses et mensongeres : c'est à tes principes lumineux que nous devons le perfectionnement de l'art métalurgique et des arts applicables à la chimie. Du fond du cachot, où la barbarie t'avait fait descendre, ton génie infatigable preparoit un travail précieux sur la fermentation ; tu allais enrichir la république de ce nouveau bienfait... Malheureux Lavoisier, il a péri avec toi, sous la hache du vandalisme...

Dans le même tems, et sous le feu terrible des batteries, un homme intrépide planait au dessus des bataillons ennemis : élevé par un globe, il parcourait de l'œil les plaines de Fleurus, il étudiait les mouvemens des esclaves coalisés, indiquait leur position, leurs forces et leur faiblaisse [*sic*] ; et semblable à Jupiter, il préparait, du sein de la nue, la foudre vengeresse qui devait exterminer ces Titans orgueilleux ; il frayait à notre armée les routes de la victoire en lui marquant les points d'attaque et les coups qu'elle devait porter.

Gloire, triomphe et reconnaissance à ces armées invincibles, qui ont fait mordre la poussiere aux satellites des tyrans [2].

On semble croire aussi que la périphrase offre aux sentiments un moyen supérieur de se manifester, et qu'on applique le précepte de Pascal, cent fois reproduit, ainsi quand Tallien écrit : « des enfans, et surtout une femme intéressante par le fruit de l'amour qu'elle portait dans son sein » [3].

Est-il à croire que des gens du peuple cherchaient les mêmes effets ? Assurément non. Et pourtant les périphrases ne manquent pas dans des textes populaires : « pas un seul couvert pour aller reposer un corps fatigué par un travail forcé, pour pouvoir au moins suffire à alimenter une femme et les *fruits de notre union* » [4] ; « notre hôpital des pauvres, dans lequel nous recevons les femmes malades de nos frères d'armes, même pour y *déposer les fruits de la nature* » [5].

Il n'est guère à croire que le mal avait gagné les couches profondes, où l'on n'avait étudié que le catéchisme et la civilité. Mais les écrivains dont on empruntait la plume avaient été formés à ces beautés.

1. *Discours décadaires pour toutes les fêtes de l'Année républicaine.* 2e éd., an VI, p. 37-38.
2. *Ib.*, p. 39-40.
3. *La vérité s. les évén. du 2 sept.*, Buchez et Roux, t. XX, p. 159.
4. Pétit. des journal. de Saint-Hilaire, Allier, mai 1793, *Part. Biens commun.*, p. 422.
5. Adresse de Maubeuge, *Courr. de l'Égal.*, n° 559, 10 vent. an II-28 févr. 1794.

Influence de l'ancienne éducation. — Ce serait une curieuse étude que de rechercher l'effet de dépravation que la rhétorique a produit sur les divers orateurs, car tout en gardant leur tempérament propre, ils portent tous, ou à peu près, certaines tares identiques.

Une sorte de rythme ternaire moule les phrases : « Oui, messieurs, c'est la prudence la plus ordinaire, la sagesse la plus triviale, c'est votre intérêt le plus grossier que j'invoque »[1].

On les voit accoler à chaque substantif une de ces épithètes redondantes qui étaient la ressource des faiseurs de vers latins ; les hommes les plus médiocres sont naturellement les plus attachés à ce procédé commode :

Habitants des campagnes, c'est sur vous qu'ont été versés les premiers bienfaits de la révolution, au soutien de laquelle nous appelons vos bras *laborieux*. C'est pour vous que l'*avide* décimateur a disparu, que les privilèges *injustes*, la corvée *odieuse*, la gabelle *oppressive* et la *désastreuse* féodalité ont été abolis [2].

Où sont les coupables ? Sont-ce des généraux *fugitifs*, instrumens *insensés* d'une cour *perfide* ? Sont-ce des prêtres *imbéciles*, agens *fanatiques* d'une cour *incrédule* [3].

C'est un foisonnement d'épithètes. Chaque nom a la sienne, quand il n'en a qu'une : « Soudain l'édifice *fantastique* d'une opposition *colossale* s'est écroulé sur ses *frêles* fondements, sur cette coalition *stupide* et *factieuse* qui menaçait de tout envahir »[4].

1. Mirabeau, *Disc. s. la Banquer.*, 26 sept. 1789, *Orat. Révol.*, p. 27.
2. Les Admin. de la Manche aux Hab. des camp., *Feuille du cultiv.*, 27 flor. an III-16 mai 1795, t. V, p. 177.
3. Barère, Conv., 4 janv. 1793, Buchez et Roux, t. XXII, p. 415. On remarquera dans cette phrase la recherche du rythme.
4. Mirabeau, *Disc.*, 16 juil. 1789, *Orat. Révol.*, p. 13.

CHAPITRE IV

LES MARQUES DE L'ÉPOQUE

L'homme se gonfle, le style s'enfle. — En ces temps-là, la prophétie du Psalmiste s'était réalisée : « deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles ». Les grands avaient été précipités d'une grande chute, et les petits étaient transportés au sommet. Des publicistes, réduits la veille à des articles et à des pamphlets, des politiques, qui bâtissaient dans le vide, constructeurs d'empires en Utopie, étaient devenus les souverains d'une des plus grandes nations de la terre ; ils légiféraient, statuaient, abattaient les personnes, les corps, les règles, les traditions séculaires, et leur substituaient un ordre nouveau, organisé d'après leur volonté. Ils « régénéraient » non seulement la France, mais le « genre humain ». Leur ascension si brusque à de pareilles hauteurs ne pouvait manquer de leur donner le vertige, et il n'y a pas à s'étonner que ces nouveaux maîtres de l' « empire », en dépit des fictions d'égalité, et tout en gardant au fond du cœur des traditions de subordination déférente, portassent la tête altière, et, dans le désir d'être « à la hauteur », eussent le verbe pompeux et les gestes emphatiques. La simplicité est le ton des maîtres qui ont longtemps commandé et qui ont pris contact avec les réalités.

Les seconds rôles, les « autorités constituées » de toute espèce, maires, procureurs de communes, officiers de gardes nationales, électeurs, etc...., quoiqu'ils dussent leur pouvoir et leurs devoirs au suffrage populaire, ne pouvaient guère échapper non plus à la griserie, et il était fatal qu'eux aussi cherchassent à mettre leur langage en accord avec leur dignité. Une espèce de mimétisme les gagna de bonne heure. Pour s'étaler ou pour se couvrir, ils s'efforcèrent d'attraper le style des modèles, de retenir et de répéter leurs phrases, de sorte qu'à certains moments on dirait d'un chœur, qui répercute les leçons d'en haut, air et chanson.

D'autre part, grands et petits, il faut le dire à leur décharge, pour justifier les événements et leurs conséquences, étaient obligés de se fonder sur des principes dont la majesté imposât, dignes de la société nouvelle, lesquels ne pouvaient guère s'énoncer dans des formules banales et simples, et devaient rehausser leur prestige propre de l'éclat de certains mots. L'emphase, caricature de la grandeur, guet-

tait donc tous ceux que le développement de la Révolution mettait dans la nécessité d'en imposer par la parole. L'élévation devait inévitablement tourner à l'enflure, l'émotion au pathos.

Pour apprécier le style des orateurs de 1793, il faut s'imaginer si possible l'état d'esprit où les conducteurs du peuple, dans des circonstances terribles, devaient se trouver, devant l'Europe à vaincre, et toute une partie de la France à pacifier, alors qu'entourés d'ennemis, avoués ou secrets, il leur fallait tendre jusqu'au bout leur volonté, veiller sans relâche, être à la fois tout effort et tout soupçon.

Telle phrase qui nous paraît boursouflée, s'explique alors et se justifie. Saint-Just semble déclamer quand il dit : « Ceux qui font des révolutions dans le monde, ceux qui doivent faire le bien, ne doivent dormir que dans le tombeau »[1]. Il ne fait qu'ériger en maxime la pratique des hommes de fer du Comité de Salut public, tel Carnot, qui ne donnait au repos que quelques heures par nuit et les passait sur un matelas jeté dans un coin.

Mais il est d'autres causes qui ont achevé de donner au style de cette époque son caractère si déplaisant, lequel fait trop souvent paraître ridicules ou odieux les discours et les écrits de toutes sortes.

On ne forme pas sans péril à des harangues un peuple qui en a le goût inné. Tant que la parole publique lui fut interdite, le mal ne se manifesta que sporadiquement et par des tirades comme celles qui gâtent les scènes — même les meilleures — de notre théâtre classique, infecté d'éloquence.

On pense ce qu'il advint quand la parole fut, comme dans l'Antiquité, une des formes essentielles de l'action, que les discours furent partout, dans les assemblées, les clubs, aux portes des églises, dans les salles des auberges ; qu'on " pérora "[2] — le mot devait naître et il naquit — les Électeurs, les gardes nationaux, les volontaires, les paysans qui venaient au marché et ceux qui n'y venaient pas. La révolution a été le jour de gloire du *Conciones*.

Il était fatal que beaucoup confondissent éloquence et déclamation. Aussi les exemples de discours ou de phrases ampoulés sont si nombreux, et si connus, qu'il ne vaut guère la peine d'en citer. On en trouve dès la convocation des États Généraux.

Le notaire royal de Melle, qui fut probablement le rédacteur du Cahier de Saint-Martin-lès-Melle (Deux-Sèvres), invoque dans ses remerciements au « Roi sauveur », la terre et le ciel : « Venez, raison

1. 10 oct. 1793, Buchez et Roux, t. XXIX, p. 168.
2. L. et H. D. T. citent J.-J. Rousseau qui a employé *péroreur* avec le sens de discoureur élégant. Fr., p. 56 : *péroreur*. Voir plus loin, p. 337, n. 11.

fille du ciel, secondée de la sagesse, nous guider dans le premier usage de la douce liberté rendue, nous conduire au pied du trône de notre père, lui exposer nos griefs, dicter nos remontrances, diriger nos avis ! Venez avec nous, vérité sainte, lui faire entendre votre voix persuasive, il est digne de vous entendre.

« Présidez, vertus divines, à l'élection de nos députés » [1].

Je me reprocherais de ne pas citer quelques lignes johanniques de Fauchet : « Oui, désorganisateurs furibonds et implacables, les plus lâches et les derniers des tyrans, j'élèverai contre vous la voix terrible de la nature ; je vous accuserai devant les nations de ma plume d'acier étincelante du feu sacré de la liberté que vous ne connaissez pas ; je percerai, je brûlerai vos entrailles. Hâtez-vous, s'il est possible d'obtenir le décret d'accusation et de me conduire aussi à l'échafaud ; vociférez contre moi comme des cannibales toujours ivres de sang humain ; mangez encore ma chair, vous mourrez aussi, mais du poison des remords et sous le poids de l'exécration de toute la terre » [2].

Isnard s'adresse à Fréron en l'an IV. Voici quelques passages de sa malédiction :

Tigre, va dans les forêts de la Tartarie siéger avec les bêtes féroces... descends dans les enfers pour y représenter le crime... Tremble ! malheureux ! d'aussi grands forfaits ne resteront pas toujours impunis... Tremble, te dis-je !... la justice s'avance et l'échafaud te réclame... Ah ! si cet échafaud pouvoit être élevé sur les débris des victimes innocentes que tu as fait égorger, on l'appercevroit de tous les points de la république, et les vingt-cinq millions de Français, témoins de ton supplice, applaudiroient à ce grand acte de justice... Mais non : tu souillerois l'échafaud lui-même... connois un tourment plus affreux encore, celui de vivre courbé sous le poids de tant de crimes, d'exécration et d'opprobre... Que les serpens de Tisiphone s'emparent de ton cœur et le rongent... Qu'une furie vengeresse vienne à chaque instant de la nuit t'éveiller en sursaut... et que l'être qui partage ta couche s'arrache épouvanté de tes bras sanglants [3] !

Le discours de Germain, qui suivit la déposition de Grisel dans le procès Babeuf, est un monument d'aberration :

Locuste, si l'on en croit Suétone, borna son exécrable ministère à la mort de Britannicus. Grisel ne bornera pas le sien à la mort des soixante accusés qu'il a traînés sur les gradins de la Haute-Cour... il jette sur nous un regard de dédain et semble dire : « J'en ai à peine là assez pour un repas »...

Ah ! si c'est trop peu de nous, va sur les bords de l'Aude soustraire au sable qui le couvre le cadavre de ma femme ; vas-en disputer la pâture aux vers moins dignes que toi de le dévorer ; précipite-toi, comme un tigre affamé sur ma mère ; joins à cet abominable festin mes sœurs et leurs enfans ; arrache mon fils des

1. Dol. Sén. Civray, p. 168. La péroraison est digne de ce début. Voir p. 184.
2. *Journ. des Amis*, 26 janv. 1793, Buchez et Roux, t. XXIII, p. 304.
3. Paris, an IV, Impr. du Pont, p. 25.

faibles bras de sa nourrice, et broie ses membres tendres sous ta dent carnassière. Nos soixante familles t'offrent la même dégoûtante curée ; va la saisir, va. Eh quoi ! cet appas ne te tente point ? c'est que sans doute encore tu dissimules.

Amenez-moi, dit un jour un tyran fameux de Syracuse aux ministres de ses caprices, amenez-moi le plus scélérat de mes sujets, j'en ai besoin... [1]

Et cette éloquence se soutient sur ce ton pendant des pages et des pages.

Changeons de genre :

Généreux Calvadociens !... s'écrie Gorsas, si ce sont des forfaits d'avoir vengé la liberté sainte des attentats d'une licence effrénée ; que le champ de l'hospitalité devienne pour nous celui de la mort !... Qu'il ne reste aucune trace de nos tombeaux ! que la mer qui baigne le rocher célèbre qui vous a donné son nom roule nos restes impurs dans ses gouffres les plus profonds !... Mais que dis-je, vous nous avez rendu justice... et le chêne civique que vous nous avez offert reverdira pour nous, pour nos amis, pour nos enfans ; il couvrira notre urne, et lorsque nous ne serons plus, nos neveux viendront, sous son ombrage, célébrer dans des hymnes civiques les vertus hospitalières et les douceurs des ames reconnaissantes [2].

1. *Proc. Babeuf*, t. II, p. 133.
2. *Précis Evén. 31 mai*, Buchez et Roux, t. XXVIII, p. 18.

CHAPITRE V

LA SENSIBLERIE [1]

Je ne rendrais pas mon impression exacte, si je ne notais qu'en contraste avec tant de phrases qui sentent le sang et la poudre il était de mode de se laisser aller aux élans de la sensibilité, vraie ou feinte. Ce penchant se révèle à propos de tout et de rien ; on ne peut pas parler des *bons laboureurs* [2], sans une estime attendrie.

Le rapport de François de Nantes, au nom de la Commission des Douze (5 mai 1792), est un modèle de cette sensibilité déclamatoire :

J'ai vu, dans les campagnes, les liens les plus sacrés rompus, les flambeaux d'hyménée ne jeter plus qu'une lueur pâle et sombre, ou changés en torches des furies ; le squelette hideux de la superstition s'asseoir jusque dans la couche nuptiale, et se placer entre la nature et les époux ; le fils repoussé du sein de sa mère, parce qu'il s'était consacré au service d'une autre mère non moins tendre, *la patrie* ; les jeunes gens hésitant entre leur cœur et la superstition, ne sachant plus sur quel autel faire bénir une union désirée, ni quel est le Dieu qui les appelle, ou le Dieu qui les repousse, l'agriculteur ne sillonner plus qu'avec effroi le champ abreuvé de ses sueurs, et n'y voir, au lieu de la Providence qui le couvre de moissons, que des démons qui les dévorent..., etc.

Voici Chaumette qui, en novembre 1793, harangue des femmes affublées du bonnet rouge :

La nature nous a-t-elle donné des mamelles pour allaiter nos enfans ? Non. Elle a dit à l'homme : sois homme, la chasse, le labourage, les soins politiques, les fatigues de toute espèce, voilà ton apanage... Elle a dit à la femme : sois femme, les tendres soins dus à l'enfance, les détails du ménage, les douces inquiétudes de la maternité, voilà tes travaux... Femmes imprudentes, n'êtes-vous pas assez bien partagées ? Vous dominez sur nos sens ; votre despotisme est le seul que nos forces ne puissent abattre, parce qu'il est celui de l'amour, et par conséquent celui de la nature [3].

Lisons un morceau touchant :

L'artisan dans sa vieillesse est consolé par sa nombreuse famille ; ses enfans reconnaissans des services qu'il leur a rendu[s] dans leur jeune âge, s'empressent

1. Trahard, dans sa pénétrante étude : *La sensibilité révolutionnaire* (Paris, Boivin, 1936), a très bien montré comment de la sensibilité du XVIIIe siècle quelque chose s'était conservé, malgré les apparences, entre 1789 et 1794.

2. *Point du Jour*, V, 17, nº CLI, 4 déc. 1789.

3. Buchez et Roux, t. XXX, p. 268.

à leur tour de le soulager dans ses infirmités ; il verse des larmes de joie en voyant des petits marmots dont il est deux fois grand-père, sautiller autour de lui ; l'un grimper sur ses genoux, l'autre le tenant au col, et le petit nourrisson abandonnant le téton de sa bonne mère, tendre ses petits bras, et crier pour aller aussi embrasser le grand papa...

De qui est ce tableau à la Greuze ? D'Hébert [1] !

1. *P. Duch.*, n° 318, p. 3.

CHAPITRE VI

L'OBSESSION DE L'ANTIQUE

Toges et plumets. — Une des manières les plus communes de se grandir fut de passer la toge et de se présenter en Romains. Manie ridicule sans doute, compréhensible pourtant. Les Républiques modèles n'étaient pas nombreuses : celle d'Amérique était trop jeune, sans tradition, sinon sans histoire, celle de Venise était impossible à citer, et mal connue. Restaient Rome et la Grèce, Rome surtout.

Dans les collèges, les révolutionnaires s'étaient nourris de son histoire, arrangée par les Tite-Live en légende héroïque ; ils avaient respiré son air. Comment ces souvenirs n'eussent-ils pas obsédé leurs esprits, surtout quand les Français furent devenus des « Républicains » ? Seule l'Antiquité classique pouvait fournir, dans les grands hommes, les modèles des vertus civiques ; seule elle enseignait le dévouement, l'intégrité, le désintéressement, l'amour suprême de la patrie et de la liberté. Brutus devint dieu [1].

Condorcet a très bien marqué l'empreinte que l'Antiquité avait donnée aux esprits et aux cœurs : « Cette habitude des idées antiques, prise dans notre jeunesse, dit-il, est peut-être une des principales causes de ce penchant presque général à fonder nos nouvelles vertus politiques sur un enthousiasme inspiré dès l'enfance » [2].

Mais, dira-t-on, c'était là l'effet d'un contact prolongé, d'une communication directe et intime, réservée à un petit nombre. Un contem-

1. Naturellement d'autres souvenirs sont évoqués : « oh ! venez, pénétrons ensemble, citoyens, à travers les torrens de feu, sous les murs sapés par la hache et qui semblent en s'écroulant menacer nos têtes ; pénétrons dans ces cités autrefois populeuses, veuves d'habitans aujourd'hui, dans ces nouveaux déserts, plus affreux que ceux de Barca ou d'Horeb. Les voyez-vous comme l'hyène acharnée sur sa proie, tous ces génies dévastateurs lançant la torche dévorante sur les monuments de l'art et du génie ! Ils veulent, ces nouveaux Omar qui n'ont conquis ni la Perse, ni l'Égypte, ni la Lybie, faire des Français du XVIIIe siècle un peuple de barbares réduits non à la pratique, mais à la lecture des droits de l'homme, comme autrefois les Sarrasins à la science du Coran » (Courtois, *Rapp.*, p. 77). Cf. « La superstition, remuant le limon impur des marais de la Vendée, réalisoit dans les départemens maritimes de l'Ouest la fable de Gédéon » (Rapp. de Bill.-Varenne, *Courr. Égal.*, 6 flor. an II-25 avr. 1794, n° 615). « La détestable coupe de Circé circule-t-elle encore » ? (L'Or. d'une déput. de la Commune, Conv., 2 déc. 1792, Buchez et Roux, t. XXI, p. 148).

2. Rapp. s. Instr., Buchez et Roux, t. XXII, p. 208. On comparera un témoignage tout semblable de Vergniaud : « Ces républicains étaient la plupart des jeunes gens qui, nourris de la lecture de Cicéron dans les collèges, s'y étaient passionnés pour la liberté... » (Note à son *Hist. des Brissotins*, Buchez et Roux, t. XXVI, p. 271).

porain a bien observé qu'il ne fallait ni beaucoup de temps ni beaucoup de peine pour attraper quelques bribes de souvenirs :

> Les habitants des campagnes, dit-il, qui avaient gagné quelque argent, envoyant leurs enfants au collège, où peu d'entre eux poussaient jusqu'au bout, un grand nombre rentraient dans leur village et le peu de temps qu'ils avaient donné à ce travail avait suffi pour leur inculquer quelque teinture de l'histoire des sciences... les contes de fées étaient remplacés par des récits de fragmens de l'histoire grecque et romaine... il n'était pas un village où l'on n'entendît confondre les noms de Vesta, d'Alcibiade, d'Auguste et de Néron. Cette confusion, que le voyageur ne pouvait entendre sans sourire, a cependant été une des causes du peu d'étonnement et de la soumission que l'habitant des campagnes a montrés à la Révolution [1].

La femme, instruite du reste, qui a écrit les lettres publiées par Ed. Lockroy, n'imagine aucune grandeur, aucune vertu, aucun talent oratoire, qu'en les rapportant aux modèles anciens. On va voter, elle écrit : « il va venir, du fond des provinces, des Aristide, des Fabricius, des Caton, des Cincinatus » (14 août 1791) [2]. Les pétitions, les différents discours « viennent d'Athènes, de Rome ou de Sparte (6 juin 1792) » [3]. La pétition était « digne de Démosthène (23 juin) » [4]. Il y en a une de Dijon qui est « digne de Cicéron » (24 juin 1792) [5]. « L'esprit public est si ferme qu'on se croit dans le forum romain, dans chaque rue de Paris » (22 août 1792) [6]. « Des Romains, des Romains, des Romains » ! (1er septembre 1792) [7].

Il ne faut pas oublier non plus que dans l'art, dans l'ameublement, la mode était à l'antique. Les fêtes de David, avec leurs défilés, leurs chars, leurs allégories, évoquaient les mêmes souvenirs.

En décembre 1792, il s'agissait de décider du sort du Roi. Le 16, Buzot fit à la tribune un exposé de toute la politique romaine après l'expulsion des Tarquins [8]. Le même jour, Louvet le reprend et reproduit le discours de Brutus [9]. A son tour, Saint-Just épilogue [10], puis Moreau de Châlons, puis Jean-Bon Saint-André. Et, à la séance des Jacobins, la dispute recommença sur les assimilations faites. Le 19, Fayau examinait encore ce que valait le parallèle [11], et il fallut plusieurs jours pour qu'un politique, qui sans doute en avait assez, fît observer qu'il n'y avait pas lieu de « copier servilement les Romains ».

1. *Le Château des Tuileries* (par Roussel), Buchez et Roux, t. IV, p. 203.
2. P. 36.
3. P. 112.
4. P. 144.
5. P. 153.
6. P. 250.
7. P. 286.
8. Buchez et Roux, t. XXI, p. 354-355.
9. Eid., ib., p. 357.
10. Eid., ib., p. 364.
11. Eid., ib., p. 392.

La trahison de Dumouriez avait mis la République dans de terribles dangers. On se battait à la Convention. Larivière intervient, pacifique : « Ce fut pour aller combattre les Volsques que Manlius abandonna ses haines particulières. Je demande l'ordre du jour sur toutes ces misérables accusations »[1].

Le lendemain, Gonchon, au nom d'une députation du faubourg Saint-Antoine, propose d'organiser une « compagnie de Scévolas »[2].

On dit que c'est Vergniaud qui a imaginé la comparaison célèbre de la Révolution à Saturne, dévorant ses enfants[3]. Si on faisait des recherches spéciales, on trouverait sans doute dix concurrents. Mais il n'est peut-être personne qui, comme lui, en butte à une accusation au bout de laquelle était la peine de mort, tisse sa défense en rapetassant des lambeaux d'antiquité[4].

On est dans la nuit qui précéda le 31 mai. Les Girondins, armés, entrent dans la salle de la Convention. Trois Montagnards s'y trouvaient, Louvet, montrant l'un d'eux, dit à Guadet : « Vois-tu quel horrible espoir brille sur cette face hideuse ? — Sans doute, s'écrie Guadet, c'est aujourd'hui que Clodius exile Cicéron »[5].

Autre scène, non moins tragique. Les commissaires de la Convention sont au quartier général de Dumouriez. Ils le somment de se rendre à la barre de la Convention. « Irais-je seulement jusqu'à Paris? On m'égorgerait en chemin », s'écrie le général.

— Général, interrompt Bancal, rappelez-vous l'obéissance et l'abnégation des généraux romains.

— Eh ! vous défigurez l'histoire, discute Dumouriez. Est-ce que les Romains ont tué Tarquin ? Ils avaient une république bien réglée et d'excellentes lois. Nous, nous sommes dans un temps d'anarchie »[6].

1. 3 avr. 1793, Buchez et Roux, t. XXV, p. 365.
2. Eid., ib., p. 284.
3. Convention, 13 mars 1795, Buchez et Roux, t. XXV, p. 86. Sur l'usage qu'il fait de l'Antiquité, voir Mathiez, *Girondins et Montagnards*, p. 36.
4. Sa défense, dit Aulard, devait renfermer quatre allusions à l'antiquité. 1° Prem., partie, § 7 : « Sur le reproche de Billaud-Varenne d'avoir voté pour l'appel et pour la mort, voyez l'histoire de la sœur de Caligula ». 2° Trois. part. : Il veut dire qu'il saurait souffrir pour ses opinions, et il ajoute cette indication à développer : « Présentez-moi le réchaud de Scaevola ». Un peu plus loin il écrit les noms de Rutilius et d'Aristide, qui furent exilés pour leur vertu, comme Vergniaud va être guillotiné pour son amour de la justice. Mais il s'aperçoit que l'exil à Smyrne de P. Rutilius Rufus n'est pas assez connu du public, et, en marge de ses notes, il remplace ce nom par celui de Thémistocle ; 4° Enfin, dans la cinquième partie, à l'appui de cette idée qu'il ne faut pas préférer sa popularité à la vérité, il se proposait d'alléguer les grands hommes de l'antiquité victimes de leur droiture (*Les Orat. Révol.*, Législ. et Conv^{n}, t. I, p. 380-381). On pourrait comparer vingt autres passages : *ceux qui... s'efforcent de nous faire entr'égorger, comme les soldats de Cadmus, pour livrer...* (Rép. acc. Robesp., 10 avr. 1793, *Orat. Révol.*), p. 97) ; *c'est à-peu-près comme si, à Rome, le Sénat eut* [sic] *décrété que Lentuclus pourrait servir de témoin dans la conjuration de Catilina* (Ib., 10 avr. 1793, *Ib.*, p. 100).
5. D'après Louvet, *Mém.*, éd. Didot, p. 261.
6. P. Préteux, *Arm. Gast. Camus*, p. 44.

Danton est un de ceux qui usèrent le plus discrètement des souvenirs antiques. Qu'il parlât à la Convention ou au peuple, il s'abstenait en général de se draper à la romaine, voire même d'appuyer sa pensée sur un fondement de citations et d'extraits.

Chez Desmoulins, au contraire, l'indiscrétion est portée à son comble. Il cite, commente, discute :

Or, en leur ôtant cette espérance, vous avez fait des Vatinius de tout ce qui n'est pas Caton ; et les Catons sont toujours bien rares... Vous avez découragé tous les gens de bien, au lieu d'imiter l'exemple bien différent que vous donnait Collatinus, quand, après avoir chassé les Tarquins, ne pouvant rien faire de plus pour les patriotes, il bâtissait du moins un temple à l'espérance. Oui, ou nous sommes tous des Aristides et des Fabricius, auquel cas votre décret est la loi du monde la plus inutile [1]...

Le n° IV du *Vieux Cordelier*, où le pamphlétaire soutient son projet de Comité de Clémence, renferme un vrai cours d'histoire romaine, Vespasien, Brutus, Pompée, Crassus, César, Octave y défilent.

Chez tous les orateurs, à tout propos et hors de tout propos, ce n'est qu'anecdotes, traits, maximes, qu'il s'agisse de la peine de mort ou des contributions, de la conduite de la guerre ou d'une simple loi réglementaire. Personne ne semble se douter de la différence des temps, des idées et des mœurs, et les citations de se suivre, dans leur pédantisme naïf et leur insupportable monotonie.

Prugnon allègue Titus se faisant pontife pour n'être complice de la mort d'aucun citoyen [2]. Robespierre se tourne vers la Grèce et répond : « La nouvelle ayant été portée à Athènes, que des citoyens avaient été condamnés à mort dans la ville d'Argos, on courut dans les temples » [3].

Lefort parle en prosopopée à Louis Capet : « Nous te faisions citoyen français, titre qui est plus grand que celui de roi. Telle était la pensée des Romains, Fabricius ne se serait pas donné pour le roi d'Épire, ni le dernier des Romains pour Jugurtha, etc. » [4].

La section des Piques, invitée par l'administration des Travaux publics à changer les noms des rues de son arrondissement, soumit son travail au Conseil général ; les noms étaient presque tous pris à l'histoire romaine. Toutefois, le nom de Cicéron, qui avait été donné aux rues Baudrau et Trudon, fut discuté ; le grand orateur n'avait-il pas défendu le roi Dejotarus [5] ?

La Convention, sans prendre garde que les volontaires enrôlés en

1. Interd. f. pub. aux Membres de la Conv., *Orat. Révol.*, p. 191.
2. 30 mai 1791, Buchez et Roux, t. X, p. 61.
3. Eid., ib., p. 66.
4. Conv., 28 nov. 1792, Eid., t. XX, p. 398.
5. Eid, t. XXX, p. 182.

1791 ignoraient pour la plupart le premier mot de ce passé lointain, en appelle à l'antiquité pour les retenir sous les drapeaux : « Citoyens-soldats, la loi vous permet de vous retirer, le cri de la patrie vous le défend. Quand Porsenna étoit aux portes de Rome, Brutus quitta-t-il son poste ? L'ennemi a-t-il repassé le Rhin »[1] ?

Elle adresse une proclamation au peuple français au sujet de la guerre : « Les nations libres, dit-elle, trouvent des ressources dans les grandes extrémités. Rome, réduite au Capitole..., ne s'en relève que plus terrible..., nous en appelons à vous, vainqueurs de Marathon, de Salamine et de Jemmapes ».

Le Conseil exécutif provisoire demande aux Citoyens-soldats de se souvenir des légions : « Soldats de la République française, faites-leur voir que vous surpasserez en tout, comme dans la justice de votre cause, ces légions de la République romaine, qui, dans la même guerre, combattoient et triomphoient sur les cimes glacées des Alpes et dans les sables brûlans de l'Afrique » (1792).

L'adresse des Jacobins à propos du 31 mai touche au grotesque.

Parmi les ombres, Catilina fut une de celles qui hanta jour et nuit les cerveaux. Il reçut entre 1789 et 1794 mille fois plus de malédictions que Cicéron ne lui en avait lancé. Chaque fois qu'on dénonce une conjuration — et tout le monde sait l'abus qu'on fit des conjurations — son nom réapparaît comme une vivante menace. Il hantait Saint-Just, bien que celui de Pisistrate fasse aussi parfois son apparition[2].

Jamais poètes de la Renaissance n'avaient rendu autant de vie aux dieux des légendes mythologiques que ces faiseurs de lois positives aux personnages de l'antique histoire.

La manie gagne le peuple. — Il y avait à Paris une section Mucius Scævola. Hanriot, la brute toujours ivre, jouait au Cicéron[3].

Marseille devait à ses origines de renchérir. Voici la péroraison d'une députation : « Sans cesse ils [les Marseillais] ne cesseront d'opposer aux fureurs des Catilina modernes le zèle ardent de Cicéron ; à l'ambition de César, le courage et la fermeté des Brutus ; à la coalition armée des ennemis de la République, le dévouement des Décius, l'héroïsme des Scevola ; et pour punir la perfidie des traîtres, ils seront tous des Libertas »[4].

1. Buchez et Roux, t. XIX, p. 345.
2. *Le Nouveau Pisistrate et ses vils Sicaires* (Lakanal, *Bull. Conv. Nat.*, 22 therm. an II-9 août 1794, col. 2).
3. « On ajoutait qu'il s'exprimait [le citoyen Hanriot] avec une emphase, dans son ordre d'hier, digne de Cicéron, et même disait-on, digne des Scipion (le tout pour rire) » (Rapp. de Rolin, 23 niv. an II-12 janv. 1794, d. P. Caron, *Par... Terr.*, t. II, p. 329).
4. Conv. 25 mai 1793, Buchez et Roux, t. XXVII, p. 319.

Dans les départements, les petites villes comme Commercy [1], Saint-Claude [2], font écho aux grandes ; les villages aux petites villes.

La Société des Amis de Sommière (Gard) se plaint des luttes des partis. Elle écrit : « Qu'est-ce que cette montagne, cette plaine, ce marais ?... Ne vous y trompez pas, Législateurs, l'indignation est à son comble. La nation est debout. S'il y a parmi vous des Manlius, des Gracques, des Mélius, des Catilina, la Roche Tarpéienne est là, le Carrousel n'est pas loin de votre enceinte » [3].

Confolens ne montre pas moins d'érudition : « Déjà Catilina ne siège plus entre les Caton et les Cicéron français ;... mais Lentulus, mais Céthégus et leurs complices osent impudemment s'y placer encore » [4].

Malgré les concurrences les plus redoutables c'est Babeuf qui l'emporta. Il se travestit lui-même en Gracchus [5].

Dans le *Manifeste des plébéiens*, il présente un vrai cours d'histoire romaine : « Rome étoit, en l'an 268 de son ère, ce qu'est à peu près la France l'an 4 de la république », etc. [6].

Je ne voudrais pas soutenir que le voisinage des héros garda les révolutionnaires de tomber du socle où ils se juchaient. Il n'est pas rare de voir de nobles réminiscences voisiner avec les pires trivialités : « Si l'Assemblée Nationale ne fait pas en règle le procès de deux têtes illustres ou que de généreux Decius ne les abattent pas, vous êtes tous f... ». Et cela est signé de Madame Roland [7] ! C'était le cas d'appliquer le *Desinit in piscem mulier formosa superne.*

Il est à noter que cette phraséologie fut employée en Italie pour produire un effet sur les populations. Thiébaut nous le raconte dans ses *Mémoires* :

On entre à Rome, les troupes suivent la voie triomphale, et Berthier pontifie : Mânes de Caton, de Brutus, de Cicéron, d'Hortensius, recevez l'hommage des hommes libres dans ce Capitole, où vous avez tant de fois défendu les droits du peuple et illustré la République ! Les enfants des Gaulois, l'olivier à la main, viennent dans ce lieu auguste y rétablir les autels de la liberté dressés par les pre-

1. « Un nouveau Manlius aspiroit à la royauté proscrite. Le supplice du traître a puni son audace... nous frémissons en pensant que le scélérat a pu commander la proscription comme Sylla, être atroce comme Marius et barbare comme Octave » (Cons. Gén. Comne de Commercy, *Bull. Conv.*, Suite Séance 23 therm. an II-10 août 1794).

2. Nous jurons par les mânes de Brutus,... nous jurons par les entrailles de Caton (Saint-Claude à la Conv., 24 avr. 1794, d. Wallon, *Fédéral.*, t. I, p. 174).

3. Id., *ib.*, t. II, p. 481.

4. Id., *ib.*, t. I, p. 167.

5. Dans le 1er numéro du *Tribun du Peuple* paru le 14 vend. an III, l'auteur donne ses raisons.

6. Maur. Dommanget, *Pages choisies de Gr. Babeuf*, p. 253.

7. *Lett.* du 26 juil. 1789, d. Wallon, *Trib. Révol.*, t. II, p. 45.

miers des Brutus. Et vous, peuple romain, qui venez de reprendre vos droits légitimes, rappelez-vous quel sang coule dans vos veines [1].

Jusqu'à la fin on se plut à ces déguisements. Il fallait que le goût en fût encore bien prononcé pour que le 19 brumaire an VIII, aux Cinq-Cents, Cabanis eût l'aplomb de dire : « En attendant que la ruine prochaine de la République les avertisse de chercher un asile plus sûr dans la tombe des Brutus et des Caton » [2].

PAUVRE INFLUENCE SUR LE VOCABULAIRE. LES MOTS LATINS EMPRUNTÉS. — Le philologue n'est pas peu étonné que la manie d'antiquité dont on vient de parler n'ait eu sur la langue elle-même qu'une influence très restreinte. En effet, le nombre de mots et d'expressions d'origine latine alors empruntés est peu considérable. Un certain nombre ont été déjà rencontrés et signalés plus haut ; si on additionne le tout, le total n'est pas très élevé : « Audacieux " tribuns, tyrans " de mon pays... préparez vos échafauds, appelez vos " licteurs... " » [3].

Citons encore " chaise curule " [4], " concertation " [5], " confliction " [6], " conglobata " [7], " desiderata " [8], " ébriété " [9], " édacité " [10], " furace " [11], " latrociner " [12], " liveur " [13], " lucubration " [14].

1. T. II, p. 144.

2. Buchez et Roux, t. XXXVIII, p. 247.

3. Gorsas, *Précis Évén. 31 mai*, Buchez et Roux, t. XXVIII, p. 28-29.

4. *Chacun se disputant et tirant à soi la " chaise curule "* (Loustalot, 29 août 1789, Buchez et Roux, t. II, p. 358) ; *Nous attendrions la mort sur nos " chaises curules "* (Robesp., Aux Jacob., 3 niv. an II-23 déc. 1793, d. Aulard, *Jacob.*, t. V, p. 577). *L., H. D. T. : mot d'hist. rom.

5. *Cambon propose d'établir une " concertation " entre le Comité Central et les autres Comités par l'intermédiaire d'un de leurs membres. Cette opération présente de la complication et des longueurs* (Cambacérès, *Disc. s. l. Réf. de l'organ. gouvern.*, 24 therm. an II-11 août 1794, *Moniteur*, Réimp., t. XXI, p. 474) ; *Je crois plutôt que c'était quelque " concertation " de perfidie* (Marquant, *Car. d'étapes*, p. 37). ⊖ God., L., H. D. T., Fér., A. 1798.

6. *Pourquoi il y a choc, " confliction ", retardement* (Jean-Bart, n° XXV, p. 4 ; cf. p. 5). ⊖ L., H. D. T., A. 1798 ; * God. : heurt, choc, lutte, conflit : Molinet, Chastellain.

7. *C'est une récapitulation, une énumération, ce que les rhéteurs appellent un " Conglobata "* (C. Desmoul., *Révol. Fr. Brab.*, n° 32, III, p. 367). ⊖ God., H. D. T., Fr.

8. *Que savez-vous des " desiderata " des ouvriers du camp?* (Guadet, Conv. Nat., 24 oct. 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. LII, p. 637, col. 1). *L. : chose qui manque et qu'on désire, H. D. T. : délibération, 1797, A. 1878 ; ⊖ God.

9. *L' " ébriété " des municipaux leur ferme alors les yeux sur les moines...* (C. Desmoul., *Révol. Fr. Brab.*, n° 22, II, p. 398). *L., H. D. T., A. 1878 ; ⊖ Fr.

10. *Inspirons au peuple un sentiment de respect pour ces restes majestueux échappés à l' " édacité " du temps et à la fureur dévastatrice* (Grég., *Disc. s. l. vandalisme*, 24 frim. an III-14 déc. 1794, d. *Moniteur*, t. XXII, p. 754). ⊖ God., L., H. D. T.

11. *S'ils osent mettre des mains " furaces " dans le trésor national* (C. Desmoul., *Révol. Fr. Brab.*, n° 73, VI, p. 338). ⊖ God., L., H. D. T., Fr.

12. *Ceux qui demandaient que cette infâme commune que vous avez mise hors la loi le 9 Thermidor rendit compte des sommes immenses qu'elle avait " latrocinées" au peuple...* (Edme Petit, Conv., 29 fruct. an II-15 sept. 1794, *Moniteur*, réimp., t. XXI, p. 758). ⊖ God., L., H. D. T.

13. *Son teint [de Robespierre] se mélangea de la " liveur " de l'envieux et de la pâleur du criminel* (Courtois, *Rapp.*, p. 54). ⊖ L., H. D. T. ; *God. renvoie à livor.

14. *On crut d'abord que c'était un tour de Marat et qu'il envoyait ses " lucubrations " patriotiques* (C. Desmoul., *Révol. Fr. Brab.*, n° 37, III, p. 623). *L. et H. D. T., qui renvoie à *élucubration* ; ⊖ God.

" Perenne "[1], " procrastination "[2], " quirites "[3], " trucider "[4].

On remarquera que presque aucun de ces mots n'appartient à l'histoire de Rome. Il n'en est pas ainsi de : " liste de proscription "[5], " pères conscrits "[6].

On peut considérer aussi comme des latinismes des expressions faites de mots français, mais calquées sur l'antique, ainsi : *Faire à l'Assemblée législative l'invitation de prendre garde à ce que la nation française ne reçût aucun dommage*[7].

En second lieu des reformations qui ne sont pas rares. Ainsi, au lieu de *traduisible* ou *traduisable*, Mirabeau dira " traductible "[8].

On pourrait également faire entrer en ligne de compte quelques mots tels que " néronisme ", formé sur un nom de l'antiquité[9].

1. *Former des torrens " perennes " là où il ne coule pas la plus petite fontaine* (Brevet Darnal, Molard, *Descr. Mach. et Proc.*, t. I, p. 200). *L. : XVIe s., God. ; ⊖ H. D. T.

2. *Je n'ai cessé d'y rencontrer tous les obstacles d'une " procrastination.... "* (*Lett.* de Rutledge, C. Desmoul., *Révol. Fr. et Brab.*, n° 36, III, p. 553). ⊖ L., H. D. T., Fr. ; *God. Ce latinisme est peut-être un anglicisme.

3. *Qu'on juge de la joie des " quirites " dans leur district !* (C. Desmoul., *Révol. Fr. Brab.*, n° 35, III, p. 508). ⊖ God., L., H. D. T.

4. *Au procès Babeuf, Germain s'emporte en invectives où il évoque l'antiquité ! Les mots comme " trucider " sortent naturellement de sa bouche* (III, p. 165). ⊖ L., H. D. T. ; *God.

5. *Les " listes de proscription " sont les journaux rédigés par Brissot et Louvet* (Bazire, Conv., 14 déc. 1792, Buchez et Roux, t. XXII, p. 329). ⊖ L., H. D. T.

6. *Les nymphes des émigrés s'y rendent pour s'amuser, faute de mieux, avec les " pères conscrits "* (*Journ. de la Répub. fr.*, n° XLV, Buchez et Roux, t. XXI, p. 25). *L., H. D. T. : mot d'hist. rom., A. 1798.

7. Barbar., *Mém.*, chap. V, p. 50.

8. *On ne peut pas se dissimuler que toute hostilité, que tout traité de paix ne soit en quelque sorte " traductible " par ces mots : " Moi, nation, je fais la guerre, je fais la paix "* (*Disc.*, 20 mai 1790). ⊖ God., L., H. D. T., Fr.

9. *Tout cela est d'une perfidie, d'un " néronisme " ou plutôt d'un Dogisme aristocratique, nouveau pour moi* (Pache, *Sur les fonctions et les partis*, réimpr. dans *la Révol. fr.*, t. XX, p. 271). Pache accuse le Directoire d'avoir déchaîné le mouvement babouviste par ses agents provocateurs.

CHAPITRE VII

OUTRANCE DU SENTIMENT. HYPERBOLE DU LANGAGE

Il y a une « figure » entre toutes dont le rôle fut alors immense, c'est l'hyperbole. Mais s'agit-il bien d'une figure ? N'est-ce pas plutôt le produit spontané d'une exaltation des esprits et des cœurs, qui cherche son expression, éperdument.

Singulier moment pour déifier la raison, si on n'eût pas détourné le mot de son sens, car il fallait justement, pour lui adresser des oraisons éjaculatoires, oublier le devoir principal que l'homme a envers elle, et qui ne consiste pas à l'adorer, mais à lui obéir, après l'avoir consultée froidement pour lui demander des règles de conduite privée et publique.

Sans aller jusqu'à dire — ce qui serait aussi injuste que ridicule — qu'orateurs et publicistes ne savaient plus débattre froidement et posément, il faut convenir que, même au cours d'une discussion serrée et solide, on les voit hausser le ton et grossir les mots. On est heureux de respirer quand on rencontre un homme calme, qui se bat rudement, mais anticipe néanmoins sur la justice qui doit venir après la lutte [1].

Ancienneté du mal. — Déjà, au xviiie siècle, l'importance et la vivacité des discussions commençaient à faire oublier courtoisie et politesse. Quand, en 1789, le peuple entra dans la lutte, et que des intérêts vitaux furent en question, l'âpreté des conflits devint bien autre. Tout le monde le sait, soit dans ses sublimes élans, soit dans ses cruautés coupables, la Révolution fut une fureur.

Peuchet félicitait un jour Bailly d'avoir « pu conserver ce caractère mesuré, cette propriété d'expression, que l'exagération de principes a fait disparaître de presque tous les écrits, et qui par là même marque les excès de langage auxquels, en général, on se laisse aller » [2]. Il se demande où les entraînements mèneront la France.

1. Je citerai un observateur modeste, mais d'une rare clairvoyance : Dyannyère, qui écrit de Moulins, le 9 juin 1793 : *Cit^n^ Ministre, il s'agit maintenant de nous défendre ; mais bientôt, je l'espère du moins, nous n'aurons plus d'ennemis à combattre ; il faudra songer à une véritable réunion intérieure. En nous acquittant du premier devoir, pourquoi ne songerions-nous pas à l'autre ?* (P. Caron, *Ag. Intér.*, t. I, p. 267).

2. Comm. de Paris, 18 sept. 1791, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 228, col. 2.

Necker, grammairien à ses heures, déplorait aussi les tristes conséquences que ce changement d'esprit ne pouvait manquer d'avoir pour l'idiome comme pour l'État[1]. Plus résigné — et pour cause — Camille Desmoulins disait joliment de Danton que c'était un orateur qui, « comme le Nil, n'a rien de meilleur que ses débordements et sa colère »[2].

A quel moment de la Révolution le mal commença-t-il à empirer ? Je répondrai net : tout de suite[3]. Une expression du temps m'a frappé, celle de « phrases vernissées et corrosives ». Elle caractérise admirablement un grand nombre des discours des premiers temps où la violence se déguise sous des formes recherchées. Mais on imagine aisément où le peuple de Paris en était arrivé dès les premières effervescences. On ne prend pas la Bastille en bêlant des mots de soumission et de respect.

Nous pourrions croire que Mirabeau exagère dans son dépit d'avoir été traité d'insolent, lorsqu'il rapporte à ses commettants que de « jeunes et jolies femmes... vous prononcent les expressions de *gueux*, de *canailles*, d'*abominables*, avec une grâce admirable »[4]. Mais d'autres témoignages confirment celui-là.

Son développement. — Comment le langage eût-il échappé à l'entraînement universel qui faisait sortir toute une nation de ses manières ordinaires de penser, de sentir et d'agir ? L'esprit de mesure suppose la maîtrise de soi, que les Français perdent facilement dans les moments de lutte.

1. « Je quitte ce rapprochement pour faire observer encore une particularité de notre nouveau langage, une particularité, qui sera peut-être uniquement appréciée par les grammairiens, et qui tient cependant à la modification de notre caractère moral. On introduit chaque jour de nouveaux verbes, complètement barbares, et on les substitue à l'usage des substantifs, ainsi l'on dit : *influencer*, *utiliser*, *exceptionner*, *préconiser*, *fanatiser*, *patriotiser*, *pétitionner*, *vétoter*, *harmonier*, etc. Cette remarque semble subtile, mais elle indique qu'on n'éprouve plus le besoin des expressions moelleuses et mesurées, car ce n'est jamais par des verbes dont le sens est toujours positif, mais par l'union des adjectifs aux substantifs, que les idées acquièrent de la nuance et de la gradation. Maintenant, on doit demander de quelle manière la nouvelle constitution française peut, non pas *influencer* la langue, mais avoir sur elle une *influence sensible* : c'est qu'il y a beaucoup de rapport entre le génie du langage et les sentiments exagérés ; entre le génie et le besoin journalier de captiver le peuple ; entre ce génie et l'empire de tous les écrivains folliculaires ; entre ce génie et la multiplication des vanités oratoires, par la fréquence des Assemblées de tout genre »... (*P. Exéc.*, t. VIII, p. 474).

2. *Hist. Brissot.*, Buchez et Roux, t. XXVI, p. 291.

3. Dodu a dit : « Quelle que soit l'énergie avec laquelle ils s'expriment, les orateurs de la Constituante ne sortent guère des limites permises ». Mais il ajoute : « On aurait peine à faire croire qu'aucune injure ne fut, pendant la durée de la législature, échangée entre les députés. Malouet traite un jour Barnave et Mirabeau de « misérables » ; Guilhermy qualifie Mirabeau de « scélérat » et d' « assassin » ; à l'épithète d' « infâme » que Lavie leur adresse, d'Eprémesnil et Guilhermy ripostent par celle de « gueux » ; Maury cingle un interrupteur d'une injure si grossière (maquereau) que les voisins s'efforcent de la couvrir par le bruit de leurs voix (*o. c.*, p. 53).

4. *Lett. à mes Comm^{ts}*, n° XII, p. 26-27.

D'année en année, de mois en mois, le ton empira. La chaleur devenait de la frénésie. Au début de la Révolution une phrase comme : *Le ministre de la guerre a eu la lâcheté*, n'eût pas manqué de soulever la réprobation. On la trouva bientôt toute naturelle [1].

Il n'est pas rare de rencontrer en province des communautés qui sont, à l'instar de la capitale, exaltées et emphatiques : notre paroisse, disent les gens de Verruye (1.450 habitants), va en fournir [des sujets de plaintes], « qui feront frémir le genre humain, harassé de charité pour le bien public » [2]. Ceux de Saint-Cernin [3] se plaignent que « tout retombe sur le laboureur et les commerçants, tandis que les suppôts de la Ferme et le traitant cruel boivent le sang des peuples dans des coupes d'or » !

L'outrance était partout. Une motion est-elle utile et mérite-t-elle d'être approfondie, on la traitera de *divine* [4]. Robespierre qualifiera du même adjectif la mission de la Convention [5]. On peut douter, quelle que fût sa dévotion à l'Être suprême, qu'il faille prendre le mot à la lettre. Mais un Lemaire l'appliquera à la cocarde [6]. Il y eut, et souvent, des *jours d'extase*.

Lemaire et Collot d'Herbois n'ont-ils pas apparu aux Jacobins d'Aigues-Mortes comme " les colombes de la liberté " [7] ?

Aller au secours de la patrie semblait trop froid, y courir aurait encore été tiède, on y " vole ". Les volontaires, les adresses, les appels, les décrets eux-mêmes ne connaissent pour ainsi dire pas d'autre expression.

La communauté de Louzac, en Limousin, s'engage à exécuter avec respect les lois émanées de l'Assemblée, il faut qu'elle ajoute qu'elle est prête à « s'ensevelir avec les bons Français sous les ruines de la France plutôt que de vivre dans la honte et l'oppression » [8].

Les cartons d'archives débordent d'adresses conçues dans ce style ampoulé. Il semble qu'on ne sache plus affirmer ou promettre ; on jure. Le serment devient endémique. Le Roi, les députés, les magistrats de tous ordres et de tous rangs, les gardes nationaux de tous grades, les fédérés, les soldats, les dames de la Halle, les écoliers, tout le monde a le bras levé à chaque occasion.

Il n'est pas impossible, tant aux époques de crise l'homme sort

1. Buchez et Roux, t. XX, p. 307.
2. Dol. Sén. Niort et Saint-Maixent, p. 146.
3. Dol. Sén. Cahors, p. 282.
4. *Révol. de Paris*, n° XI, p. 15, sept. 1789.
5. Mars 1793, Buchez et Roux, t. XXV, p. 5.
6. *Faire arborer partout la " divine cocarde aux trois couleurs "* (Lem., *146e lettr. b. patr.*, p. 4).
7. De Cardenal, *o. c.*, p. 382.
8. *Point du Jour*, VI, p. 127, n° CLXXXIV, 14 janv. 1790.

facilement de lui-même, que parfois les mots dont nous sourions ou qui nous choquent aient été sincères. Il se peut même qu'ils aient été actifs, qu'ils aient exercé un effet d'autosuggestion et que ce mimétisme de la passion ait fini par la soulever.

Il faut, bien entendu, tenir compte de l'exaltation des sentiments. L'expression les dépasse, mais pas toujours [1].

Les excès dans le blâme étaient naturellement plus fréquents encore que les excès dans les éloges. De toutes parts, comme dit Condorcet, « on se bat, on se débat, on se rebat » [2]. On " dérisionne " [3], on hurle, on frappe. Les articles de journaux sont des " flagellations " [4], ils " colaphisent " [5]. Le verbe " diatriber " devait naître. Il existe, quoique peu commun [6].

Les discours de tribune, et il y a partout des tribunes, ne respirent que haine et violence, portées à leur paroxysme.

Le 24 décembre 1792, Jean Debry constatait avec tristesse à la Convention la dépravation du langage : « Hélas ! disait-il, nous sommes venus à un tel point de fougue et de violence, que les expressions n'ont plus de valeur, et qu'on dit d'un homme, c'est un " scélérat ", quand on veut faire entendre qu'il n'est point de notre avis » [7]. « Il faut poser la question, disait de son côté Roederer, est-il permis à un membre d'en appeler un autre *scélérat* et *assassin?* » [8].

1. Voir dans Trahard, *o. c.*, p. 112, le passage où est étudiée l'amitié : « Existe-t-il donc une amitié spécifiquement révolutionnaire ? Oui, car le danger commun donne à cette amitié un caractère original. Si les révolutionnaires l'exaltent, c'est parce qu'ils ont besoin d'elle dans l'ordre politique comme dans l'ordre humain et ils ne craignent pas de lui réserver un domaine supra-terrestre. Louvet la qualifie de *sainte* ; Vincent célèbre « les puissances naturelles et pures de la divine amitié », C. Desmoulins lui voue un culte *idolâtre*, Billaud-Varenne la traite de *sentiment céleste*. *Sainte, divine, céleste*, l'amitié vient en effet de Dieu, et, si l'on accorde aux mots toute leur valeur, il faut reconnaître que les révolutionnaires donnent à l'amitié un caractère religieux ».

2. *Dans quel pays les hommes ne se sont-ils pas toujours battus les uns contre les autres d'une manière quelconque ? Oui, nous nous battrons, puis nous nous " débattrons " et " rebattrons " encore* (Lettre à de Pange, dans *Mém. de Condorcet*, t. II, p. 148).

3. *Les élèves sont de puants muscadins qui " dérisionnent "* (Hentz, 13 brum. an II-3 nov. 1793, dans Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VIII, p. 207).

4. *M. Barnave n'a pas besoin de la tribune pour rendre à M. Brissot les " flagellations " et stigmates qu'il lui donne dans les journaux* (Roederer, Ass. Nat., 5 sept. 1791, Arch. Parl., 1re Sér., t. XXX, p. 238, col. 2). ⊖ H. D. T., Fr.

5. *" colaphiser " notre président* (C. Desmoul., *Révol. Fr. Brab.*, 1789, n° 2, p. 82) ; *tout en louant Robespierre... il le " colaphisa " un peu rudement* (Séance du 6 déc. 1790 aux Jacobins, Aul., *Jacob.*, t. I, p. 404) ; *que je sois par toi " colaphisé " si sec* (C. Desmoul., *Vx Cord.*, n° V). ⊖ H. D. T., Fr.

6. Rovère à Goupilleau : « *Hier quelques scélérats ont paru à la barre pour me " diatriber "* » (Paris, 6 fructidor an II, dans *Correspondance intime du Conventionnel Rovère avec Goupilleau de Montaigu*, Nîmes, 1908, p. 54).

7. Buchez et Roux, t. XXII, p. 282.

8. « Cette habitude, dit-il dans une lettre du 27 mai 1793,... qui serait ridicule si elle n'était horrible, de se servir à tout propos d'expressions les plus exagérées de *scélératesse* et de *carnage*, celle de se présenter sous le couteau, ou de menacer, n'a point heureusement porté, jusqu'à ce moment, ses effets désastreux au delà du langage et de l'imagination : le cœur est encore humain et sensible » (Buchez et Roux, t. XXVII, p. 247).

Pache avait un moment espéré qu'on s'en tiendrait au moins à ces fureurs verbales. On sait ce qu'il en advint.

Le style forcené. — Le mal était sans remède. Dans le tumulte des haines déchaînées, les pires injures volaient sur les bouches : « Malouet est un grand *gueux* en révolution, mais je ne le crois pas assez *bête* pour avoir écrit une lettre de ce genre [1] » ; « *Foutus coquins* de l'ancien régime », invective Marat [2]. Et un autre jour : « Vous êtes des gredins, des aristocrates, des *coquins* » [3]. A la séance du 26 février, il descend de la tribune en criant : « Les *cochons*,... les *imbéciles !* » [4]...

Ses adversaires lui ripostent : « Nous n'avons pas été envoyés par nos départements pour entendre les " farces d'un pantin comme Marat " » [5], ou bien : « Laissez-la lui [la parole] ; il n'est pas dangereux ; c'est un " menteur " » [6].

Voici un extrait du compte rendu de cette séance :

Peut-on traiter ainsi, s'écrie un membre, le ministre honnête qu'estime la France !...

Chambon : Le scélérat !...

Lidon : Le factieux et l'impudent calomniateur...

Robespierre : J'ai le droit de parler... Sans doute, je n'ai point comme tant d'autres, un cœur vénal... Les cris des intrigants ne m'en imposeront pas...

Chambon : Ah ! Robespierre ! nous ne craignons pas tes poignards...

Marat : F... faction Rolandine... g... déhontés ! vous trahissez impudemment la patrie [7].

Et on citerait sans fin des empoignes de ce goût : « Il n'y a pas d'autre remède, s'écrie Thévenet, en parlant de ses collègues, que de les réduire toutes [les sectes galeuses] dans un même lieu et n'en former qu'un " cloaque de pestifération "... » [8].

Aux Jacobins, où pendant longtemps une certaine tenue — presque affectée — avait été de rigueur, la tribune retentit d'invectives enragées : Un citoyen des départements vient « ajouter une preuve de plus à toutes celles qui existent de l' " astuce " et de l' " hypocrisie " des prêtres, de la crédulité ou de la " friponnerie " de leurs sectateurs... » : « Un évêque disant la messe, faisait sortir de la

1. Fermont, Conv., 6 déc. 1792. Buchez et Roux, t. XXI, p. 218.
2. Janv. 1793, Eid., t. XXII, p. 461.
3. 12 févr. 1793, Eid., t. XXIV, p. 296.
4. Eid., ib., p. 363.
5. Petit, Conv., 25 mai 1793, Buchez et Roux, t. XXVII, p. 212. Le même député demande qu'on expulse le premier membre qui « se permettra les noms de factieux, de scélérats contre ses collègues » (Ib.).
6. Bazire, 31 mai 1793, Ib., p. 331.
7. Buchez et Roux, t. XXII, p. 463.
8. 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 543, col. 1. ⊖ L., H. D. T.

sacristie un pigeon blanc, qui, instruit à voltiger sur l'autel, était pris pour l'esprit saint ; tous ceux de la " clique " criaient au miracle... Pour conclure, l'orateur demande des mesures sévères contre les " calotins " »[1].

Dans les causeries des groupes, le ton ordinaire était celui de l'exaspération : « Ils disaient que... leur sabre laverait dans le sang de ces " monstres " les " imputations infâmes " de ces " cannibales " »[2].

« L'un soutint à l'autre (en présence du ministre de la guerre) qu'il était un " foutu gueux " et que, s'il n'était pas dans le cabinet du ministre, il lui donnerait cent coups de pied dans le ventre »[3].

Voici non pas une phrase, mais un type de phrase : « Un " ramas impur d'hommes vendus à l'infâme parti " que la Convention " a vomi de son sein " »[4].

Cette fièvre n'était nullement propre à Paris. Des volontaires partent pour la frontière. On a organisé en leur honneur une réception solennelle. L'un d'eux, Gilbert Favier l'aîné, répond : « Depuis quatorze siècles notre État gémissoit courbé sous les " fers de la tyrannie ", notre Empire étoit un immense " cachot " d'où nos " anthropophages " ne nous tiroient que pour " sucer notre sang plus à leur aise ". L'éclair de la liberté perce à travers les grilles de nos tombeaux... etc. »[5].

Dans les journaux. — On sait jusqu'où *L'Ami du Peuple*, dès le début, poussa la violence. Il pimentait ses dénonciations quotidiennes de mots corrects, mais d'une virulence calculée. « Quelle " infamie ", d'entendre d' " indignes " députés " vendus " à la Cour, appuyer la demande de ces " meurtriers " [6]... Périsse cent fois l' " indigne séquelle " de la cour, plutôt qu'un seul de vos dignes représentans lui soit sacrifié... Si vous étiez assez " lâches " pour souffrir que l' " infâme Chatelet " portât ses mains homicides sur vos défenseurs, sans faire de ce " tribunal de sang " un vaste bûcher, après y avoir renfermé ses membres barbares, citoyens, vous mériteriez le sort affreux qui seroit infailliblement la suite de votre lâcheté »[7].

Fréron ne le cède pas à Marat : « Une opinion frelatée que tous ces " plats coquins " donnent impudemment pour celle du peuple français qu'ils outragent, et qui saura un jour les " renfoncer dans

1. Séance du 6 août 1793, Aulard, *Jacob.*, t. V, p. 331-332.
2. Rapp. Rolin, 30 sept. 1793, d. P. Caron, *Par... Terr.*, t. I, p. 240.
3. Rapp. Harivel, 28 sept. 1793, Id., *Ib.*, t. I, p. 221.
4. Robert, d. Mathiez, *Vie chère*, p. 516.
5. 29 sept. 1791, *Les fr. Favier*, p. 13.
6. *Ami du Peuple*, n° 215, p. 2, 8 septembre 1790.
7. *Ib.*, n° 188, 11 août 1790.

la fange " qui est leur élément et les " noyer sous un déluge de crachats " »[1].

Je serai très bref sur les journaux de boue et d'ordure dont je parle ailleurs. L'anticléricalisme, comme on eût dit de nos jours, emporte Lemaire aux suprêmes injures. Le voici qui s'en prend aux Capucins :

Ces sappeurs de la contre-révolution, ces " animaux infects ", empaquetés dans un froc crasseux, accoutumés à ramper dans les masures, comme des colimaçons dans leur coquille, et qui veulent montrer les cornes aux patriotes, singer les gras et les superbes Bénédictins qui les méprisoient, et dénigrer l'Assemblée Nationale qui les a tirés de " la fange où ils croupissaient ". Mais c'est du temps perdu que de vouloir " élever des cochons " dans du velours, avec des croquignoles, comme de jolis roquets ; ils aiment mieux " vivre d'ordures " que de biscuits, et " la boue dans laquelle ils barbotent " leur plaît davantage que de la crême [2].

On pense qu'Hébert ne lui cède en rien : « Les " sacrés gueux de juges du Châtelet "... vous auraient mis blancs comme neige ; enfin, tout ce que la nature produisait de plus infâme, les " exécrables monstres " qui voulurent nous assassiner, s'abreuver de notre sang : l' " abominable " l'Ambesc, de Broglios, Bezenval, vivent encore, et c'est le " sacré tripot " qui a l'audace de vous accuser »[3].

Guffroy est un bon élève des plus grands maîtres : « A ce mot de fraternité, il me semble voir et entendre la " subsannation insultante " de ces " vils reptiles " qui se nourissoient dans la " corruption du despotisme ", de ces freluquets, de ces " vers-luisans " dont la dorure cache la " dépravation ", mais à mon tour je les " conspue avec mépris ", c'est ainsi qu'on doit traiter la " pourriture physique et morale " »[4].

Il semble, en vérité, que, dans le torrent impur qui coulait, on avait irrémédiablement perdu le sens et le goût de la justesse, comme de la vérité. Léonard Bourdon est un de ceux qui se proposèrent de réagir dans ses *Annales du Civisme et de la vertu* : « Aucun terme hyperbolique, annonce-t-il, aucune expression triviale ni ampoulée ne viendront défigurer un style dont la pureté, la simplicité et le choix des mots propres sont les qualités principales »[5]. Or, ces principes à peine posés, voici comment il les applique : « Ces braves défenseurs de la Patrie... déclarent hautement qu'ils ne tremperont pas leurs mains dans le sang de leurs frères. Cette " sainte " résistance aux ordres " infâmes " du despotisme excite la rage des " vils esclaves " qui les commandent », etc. J'imagine que l'auteur ne sentait même plus ce que ces mots avaient d'excessif, tant ils étaient devenus courants.

1. *Mém. hist. sur la réaction royale*, Disc. prélim., p. 6, n. 2.
2. *67e Lett. b. patr.*, p. 3.
3. *P. Duch.*, n° IV, Br., fasc. III, p. 251, 3 oct. 1790.
4. *Le Tocsin*, p. 24, n° 1. Paris, 1789, in-8°.
5. Paris, I. N., an II, in-8°, *Adr. aux Citoyens*, p. 5-6.

A Dreux, le délégué de la Société populaire a trouvé gâtés des grains qu'on avait cachés. La Société envoie deux commissaires au Directoire du District pour le prier de sévir contre « ces monstres que la terre ne porte qu'à regret »[1].

Je suis moins sûr de la sincérité du *Nouveau Dictionnaire françois...*, composé par un Aristocrate[2], quand il professe qu'il n'y a point de remède et qu'il faut s'abandonner : « Un Dictionnaire, dit l'Avertissement de l'auteur, étant fait pour donner bien clairement l'explication des mots, j'ai cherché à remplacer les épithètes de *coquins*, de *scélérats*, de *monstres*, par d'autres plus honnêtes ; j'ai cherché vainement, la langue ne m'a rien fourni qui pût être mis à la place. Forcé d'appeler les choses par leur nom, j'ai cru devoir, dans un Dictionnaire, sacrifier la politesse à la vérité ». Simple détour pour pouvoir librement injurier, et, en effet, le prétendu lexicographe traite l'Assemblée de *horde féroce*, *imbécille* ou *tremblante* (article *Const^n^*) ; il parle des *brigands* qui nous *assassinent* (article *Dons patr.*) ; on y rencontre à foison des aménités telles que celles-ci : « les *idiots* ne savent pas que cette malheureuse victime n'avait pour défenseur que des *lâches* » (article *lèze nation*) ; « l'*infâme* Mirabeau... le *monstre* a laissé à des agens fidèles »... (article *Provence*)[3].

La contagion s'étend a tous. — Ni l'éducation antérieure, ni la noblesse naturelle du caractère, ni les habitudes de convenance, ni les devoirs de charité, rien ne parvenait plus à dominer les passions.

Une bourgeoise, bonne patriote, il est vrai, écrit dans une lettre privée : « La férocité des tigres est l'humanité des Cours »[4].

Un Grégoire s'écriera : « L'histoire des rois est le martyrologe des nations », sans paraître se douter de l'injustice énorme d'un pareil jugement.

Mme Roland aussi se laisse gagner. Elle écrit : « ce qu'on appelle, dans la Convention, la Montagne, ne présente que des " brigands vêtus et jurant comme les gens du port " »[5].

Louis-Sébastien Mercier, qui avait fait pourtant ses preuves d'esprit, dit à la citoyenne Pascal Salaignac, le 22 décembre 1792 : « Ce n'est pas assez pour l'homme de bien de mépriser le parti " désorganisateur "[6] [la Montagne], il faut le punir, c'est ce qui arrivera,

1. Champagne, *Soc. pop. Dreux*, p. 25.
2. En France, d'une Imp^ie^ aristocratique, juin 1790, Tourn., t. IV, 20 601.
3. Voici le portrait de « la Staël », comme on dit souvent alors : excessivement laide, encore plus coquine, paitrie de ridicules et de prétentions à l'esprit, affectant un jargon inintelligible, en un mot, une créature insupportable (p. 64).
4. *Journ. d'une Bourgeoise*, 30 avr. 1792, p. 81.
5. *Mém.*, p. 69.
6. Ce mot est alors une grave insulte. Voir H. L., t. IX, pp. 722 et 835.

parce que la République entière connaît le " scélératisme " de ces hommes " vendus au crime " »[1].

Brissot, dans son manifeste « A tous les republicains de France, sur la société des Jacobins »[2], cite comme tout naturel un extrait de sa « Réponse à tous les Libellistes » (p. 33)[3] ; quelques lignes feront juger du ton : « C'en est fait de la liberté, ajoutais-je, si l'on est sans courage, si les *scélérats* parviennent à intimider les honnêtes gens, si ceux-ci ne se réunissent pas pour faire tête aux *infâmes* moyens qu'emploient les *brigands* politiques. Il faut le dire... j'ai senti la prodigieuse supériorité de l'homme de bien sur les *scélérats* et sur leurs *valets*, j'ai vu plus d'un de ces *brigands* déconcertés par mes regards ».

Dans ce manifeste, je relève : anarchiste (pp. 123, 127), scélérats (pp. 123, 135), désorganisateurs (p. 124 et souvent), forfaits (p. 125), pillage, assassinats (p. 126), vociférations (ib.), apôtres de l'assassinat (p. 127), traître (ib.), stipendiaire (p. 128), lâches calomniateurs (ib.), charlatanisme (p. 129), âme de boue (p. 130), barbares (ib.), brigands (ib.), exécrables forfaits (ib.), cannibales (pp. 131, 156), blasphème horrible (p. 132), factieux (p. 133), calomniateurs (p. 134), accusation profondément bête (ib.), monstre (p. 135), imbécile, instrument d'un monstre (ib.), discours atroces (p. 136), inexplicable atrocité (p. 137), homme féroce (ib.), bandits soudoyés (ib.), les plus imbéciles des brigands (ib.), scélératesse (p. 138), fripons (p. 142), prostituer (p. 143), scandaleux mépris (p. 145), frénétiques (p. 146), saltimbanques (ib.), pasquins-énergumènes (ib.), sophismes destructeurs (ib.), brigandage (p. 147), gladiateurs (ib.), extravagances (p. 148), dénonciations faméliques (ib.), capucinades dégoûtantes (ib.), atrocités (p. 157), crimes (ib.).

André Chénier, qui reproche leur frénésie à ses adversaires, se sert lui-même d'expressions qui n'ont rien d'attique, exemple : « le libelliste qui " barbouille avec de la fange et du sang " les premières pages du Patriote français »[4].

Robespierre, d'habitude retenu et froid, s'emporte aussi : « Il a choisi le moment où des prêtres, " traîtres ", ont, par des mandemens et des bulles, mûri le fanatisme et soulevé contre la Constitution tout ce que la philosophie a laissé d' " idiots " dans les quatre-vingt trois départements »[5].

1. *Catal.* Chavaray, 1862, n° 362 ; Fr., p. 265, cite "scélératiser ".
2. 24 oct. 1792, Buchez et Roux, t. XX, p. 123 et suiv.
3. Voir p. 139. Les mots soulignés le sont par l'auteur.
4. *Œuvres en prose*, p. 254, Sur Brissot.
5. Buchez et Roux, t. X, p. 291.

Après avoir, le 14 juillet 1793[1], à la séance des Jacobins qui suivit la mort de Marat, protesté contre « les hyperboles outrées, les figures ridicules et vides de sens, qui n'apportent point de remède à la chose et empêchent de le trouver »[2] ; il s'écrie le 7 août :

Le premier [démenti] est lorsqu'en 1789 ils se rangèrent, malgré les intrigues des ordres privilégiés, les ordres impérieux d'un despote, sous l'étendard de la liberté naissante. Le second est lorsqu'au 10 août, malgré le soin des " traitres " qui croyaient avoir séduit la majorité des sans-culottes, ils surent déjouer leurs combinaisons astucieuses... Le troisième est lorsqu'à la voix des législateurs ils surent repousser le fédéralisme que leur insinuaient adroitement les plus perfides et les plus " scélérats " des hommes [2].

Le clergé, à qui une discipline sévère impose d'ordinaire des dehors réservés, est lui-même emporté dans le torrent. Un curé écrit à Fauchet : « Retombé dans votre " égoût ", on disoit déjà que, de niveau avec votre génie, votre destinée ne franchiroit pas la hauteur de ces petits jets d'eau verdâtre et infecte qui salissent les soupiraux de votre " cabanon ", et que le solstice de votre gloire, seroit d'être le " charlatan privilégié du cirque ", et le " tambour de la Révolution " »[3]. Et il y a dans son pamphlet vingt pages de ce style.

Carnot s'en est expliqué, dans la séance où, après Thermidor, il vint noblement prendre sa part de responsabilité : « L'égarement, dit-il, n'était-il pas tel que chacun se battait les flancs pour se mettre à la hauteur, qu'on inventait des mots pour mieux peindre son énergie, ou plutôt l'extravagance dont il fallait être animé »[4] ?

Les défauts dont nous venons de parler n'étaient pas propres aux violents de gauche. Mercier a dit, avec quelque partialité du reste :

Tout ce que le genre déclamateur a de singulier, de curieux, tant en véhémence qu'en extravagance, passa dans les conversations et dans les brochures, et produisit une cataracte bruyante de phrases inutiles. Le stile de Mallet Dupan fit tapage avec celui de Durosoi et de Barruel-Beauvert, et tout ce son enflé, continu, monotone, tomba dans les abîmes de l'oubli et de la dérision [5].

De nos jours, on a considéré avec plus de justice cette éloquence, en rappelant dans quel milieu et dans quelles circonstances ces hommes d'action lançaient leurs discours ponctués souvent par le tocsin et les cris des furieux[6].

1. Voir Aulard, *Jacob.*, t. V, p. 303.
2. Id., *ib.*, V, p. 335.
3. *L'abbé Fauchet peint par lui-même*... par l'abbé de Valmeron, Jersey, aux frais des Catholiques réfugiés, la 3e année de la persécution, 1791, p. 3 (Bibl. Soc. Am. Port-Royal, Révol., t. 144, pièce 26).
4. 3 germ. an III.
5. *Nouveau Paris*, t. I, p. 25.
6. Voir Trahard, *La sensib. révol*re, p. 183, et tout le chapitre.

Après la tourmente, Mercier, revenu à la réflexion, a dit son opinion sur le naufrage de la justice et du bon sens :

Au milieu des tempêtes révolutionnaires, lorsque tous les élémens impurs de la société étoient soulevés, et que les législateurs étoient en communication avec les bourreaux, lorsque les Coupe-têtes avoient un rang, plus d'un homme (j'oserai le dire) jusques là probe, jusques là sensible, n'a pu conserver toute entière cette vertu qui consiste à éviter tout excès, à se préserver de tout fanatisme. Qu'on se rappelle qu'on avoit fait une injure du mot *modéré*, et que c'étoit un crime de témoigner de la pitié pour les victimes. Les anarchistes avoient comme les *Cartouchiens* leur *argot* [1].

1. *Nouv. Par.*, t. II, p. 110.

CHAPITRE VIII

LE BILAN PHILOLOGIQUE DE CES OUTRANCES

Comment se manifeste l'exagération. — Un premier effet des plus curieux de ce besoin inassouvi de renforcement de l'expression fut d'amener les mots qui avaient une puissance de qualification vigoureuse à sortir de leur sphère et à s'employer en parlant de toutes sortes de sujets.

Prenons l'adjectif *affreux*. Un adversaire effrayé, parlant de la diffusion des journaux, dira : « Lorsque ces papiers parlent de M. de Mirabeau ou de M. l'abbé Maury, ils ont un débit " affreux " »[1].

D'autre part, il était à peu près inévitable qu'on assistât à un débordement de superlatifs. *Très*, *fort* apparaissent auprès de mots dont la signification ne comporte guère de degrés : « Il est " très inutile " de chercher à calmer les inquiétudes sur une trame aussi " follement atroce "[2]. Comparez : Des notes " très essentielles "[3].

Du reste l'emploi qu'on en fait est quelquefois piquant et ironique. Une affiche porte : M. Fabre d'Églantine... auteur d'*Agnès de Salisbury*, opéra joué avec tant de pompe " très royale " sur le " trop méprisable " théâtre de la " très jongleuse ", " très voleuse ", " très banqueroutière ", " très Messaline ", " très contre-révolutionnaire " Montansier »[4].

D'autre part, les exposants *très*, *fort* étant usés et insuffisants, d'autres adverbes entrent en jeu. Je citerai en particulier *infiniment*. On le trouve fréquemment joint à *essentiel* : « Il est " infiniment essentiel " de dissiper les erreurs funestes qui se sont répandues dans les départements »[5]. Lequel des deux mots avait perdu davantage de sa

1. *Dict. Nat. et Anecd.*, p. 24, art. Bourse.

2. *Ann. patr.*, CCCXX, Buchez et Roux, t. XXI, p. 14.

3. Rapp. de Cart, P. Caron, *Rapp. Ag. Intér.*, t. I, p. 213. Comparez : *Un fait passé " très notoirement " dans le département du Nord* (Merlin de Douai, Conv., 6 déc. 1792, Buchez et Roux, t. XXI, p. 209).

4. Le Club électoral au peuple, affiche. B. N., Lb 40, 3113.

5. Saint-André, 6 nov. 1792, Buchez et Roux, t. XX, p. 269 ; cf. *Il est " infiniment essentiel " pour la chose publique* (Com. Sal. p. à Pinet, 23e jour du 1er mois de l'an II-14 oct. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VII, p. 411) ; *Il est " infiniment essentiel " de les fixer d'avance* (Carnot, 28 mess. an II-16 juil. 1794, Conv., p. 496) ; *Je regarderais comme une chose " infiniment essentielle " de la répandre [l'instruction] le plus qu'il sera possible* (P. Caron, *Rapp. Ag. Intér.*, t. I, p. 51-52 ; cf. p. 68, etc.).

valeur ? Probablement l'adverbe, car on le retrouve dans d'autres expressions : " infiniment inconvenable " [1], etc.

On comparera : « Nous allons prendre des mesures " extraordinairement terribles " » [2].

Des gens qui ne craignaient pas les gros mots disaient, comme le Père Duchêne, *bougrement* : « L'Assemblée générale des Sans-culottes d'Auxerre envoya à la Convention une adresse " bougrement patriotique " » [3].

Il faut ajouter qu'une foule de composés avec *extra*, *ultra*, *archi* ont pris naissance. Nous avons parlé de la valeur des deux premiers dans les classifications politiques. Donnons comme type des mots en *archi* : " archifourberie " [4]. On rencontre même des noms superlatifs faits avec *per*, à la latine : " perscélératesse " [5] d'hommes infâmes.

La politique, qui a sa réclame, commençait le désordre qu'il était réservé à la langue du commerce d'achever au XIXe siècle, à l'âge des « chocolats extra superfins ».

Répertoire d'injures. — Mon intention n'est pas de dresser un catalogue des mots d'exaspération. Beaucoup sont d'une extrême banalité. *Bête*, *coquin*, *traître*, *scélérat*, *brigand* ou *monstre* n'ont emprunté à l'époque qu'une particularité — encore n'en est-ce pas une — celle d'être appliqués à de fort honnêtes gens.

" Coquinisme " [6], " scélératisme " [7], étaient employés au XVIIIe siècle.

Balai d'antichambre est un souvenir de l'Ancien Régime et de l'âge des intrigues d'alcôve [8].

Incendiaire [9], *anarchiste* [10], *désorganisateur* [11] ont été étudiés au chapitre des Partis.

1. Taillefer, 21 brum. an II-11 nov. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VIII, p. 349.
2. Aul., *Par... Emp.*, t. I, p. 128, Rapp. 4 therm. an XII-24 juil. 1804. Cf. *Les membres de la famille Moreau se disposent à quitter " très incessamment " Paris* (*Lett.* d'Isnard, 23 brum. an II-13 nov. 1793, Isnard à Fréron, p. 7).
3. Maure, *Jacob.*, 26 avr. 1793, Buchez et Roux, t. XXVI, p. 166.
4. *La description de vie, mœurs, turpitudes et " archifourberies " des calotins* (Club de Chartres, De Cardenal, o. c., p. 307).
5. Marat, *Ami du Peuple*, 29 juil. 1791, Hatin, *Hist. Presse*, t. IV, p. 85.
6. *Le brutal Marat... appelle " coquinisme "... ce système d'ubiquité de Mirabeau* (C. Desmoul., *Révol. Fr. Brab.*, n° 72, VI, p. 333) ; *nous abhorons ce " coquinisme "* (Gaston Fabre, *Bonnet*, 1er jour du 2e mois de l'an II-22 oct. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VII, p. 282). Voir H. L., t. VI, p. 44.
7. Voir H. L., t. VI, p. 43.
8. *Révol. de Paris*, t. VI, p. 461. C'est Dupont de Nemours qui est ainsi qualifié.
9. 21 brum. an II-11 nov. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VIII, p. 353 : *nouveau, qui est quelquefois le synonyme d'aristocrate, et quelquefois signifie le contraire ; il a fait... une grande fortune. Il se construit ordinairement avec les mots propos et écrits... Tel propos qui est " incendiaire " d'un côté de la Seine, est patriotique à l'autre rive* (*Dict. Nat. et Anecd.*).
10. Gohier, Législ., 16 sept. 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 44, col. 2.
11. Voir H. L., t. IX, pp. 722, 723.

Marceau comptait dans une " clique " [1]. Ce nom de groupe, comme celui de " bande ", était usuel.

" Horde fanatisante " va avec d'autres que nous avons cités en parlant de la lutte religieuse.

Les adjectifs *vil*, *abject*, *impur*, *infâme*, qui se jettent à n'importe qui et à n'importe quoi, n'ont pas non plus beaucoup de relief. M. de l'Épithète, pour me servir d'un pseudonyme du temps, ne ferait dans tout ce fatras qu'une maigre récolte.

Insuffisance du matériel verbal existant. — Il était impossible que des outrages, un moment cinglants, fissent bientôt autre chose que chatouiller l'épiderme. Comme " cannibales " [2], " antropophages " [3] se lisaient chez les plus modérés, ils furent bientôt affadis, usés, et durent être remplacés.

Certaines gens, à bout de qualifications, donnaient leur langue aux chiens. Tel ce représentant qui écrit au Comité de Salut public : « Je vous envoie six procès-verbaux qui sont le résultat de ce que je vous ai annoncé par ma précédente ; ils contiennent tous les six l'initiative des sentiments [*sic*] dont l'énergie ne peut être exprimée par des expressions dont la langue ne présente pas l'idée » [4]. Le brave homme était peut-être réellement embarrassé pour peindre les enthousiasmes dont il avait été témoin.

D'autres ne s'embarrassaient pas pour si peu. Les rhétoriques classiques enseignaient d'avoir recours à l'image et c'était là un instinct populaire : l'homme noble et courageux devenait un lion, le cruel un tigre [5], etc. La faune révolutionnaire s'enrichit rapidement : les " vils sapajoux " de la tyrannie [6], " ces rhinocéros " connus

1. *C'est un petit intrigant enfoncé dans la " clique " que l'ambition et l'amour-propre perdront* (Rossignol, *Lett.* au Ministre, déc. 1793, *Guerre des Vend.*, Baudoin, t. II, p. 416).

2. Ce mot s'applique tantôt aux factions intérieures, tantôt aux ennemis. *La révolution du 10 août n'aurait paru aux yeux de l'Europe qu'une révolution de " cannibales "* (Brissot, *Manif.*, oct. 1792, Buchez et Roux, t. XX, p. 131) ; *Le chef des " cannibales " a fait retirer sa bande* [entendez : le général autrichien a fait retirer ses troupes] (*Bull.*, 8 oct. 1792, Eid., ib., p. 69).

3. *Ces êtres vraiment " anthropophages " voudraient sucer le sang par tous les pores de leurs concitoyens* (Guadet, *Conv.*, déc. 1792, Eid., t. XXI, p. 161); [les tyrans] *cette race d'hommes " anthropophages " se nourrit de crimes et de sang humain* (L'Or[r] d'une dép[n] de Paris, 30 déc. 1792, Eid., t. XXII, p. 132).

4. 13[e] jour du 2[e] mois de l'an II-3 nov. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VIII, p. 204.

5. *Des ennemis, aussi rusés que cruels, y avoient cantonné une armée de " tigres "* (*Les Révol. de Paris*, n° V, 9-15 août 1789, p. 24) ; cf. " *tigres* " *démuselés* (Rivar., *Mém.*, p. 67) ; *tous ces " tigres " qui sans pitié...* (Marseillaise) ; *des rebelles, des forcenés, qui, des frontières du royaume, annoncent depuis un an qu'ils vont sonner la cloche funèbre dans toute la France, et ne soupirent qu'après le moment d'en faire un cimetière où pourriront les cadavres des bons citoyens, ou un désert où, comme le lion et le tigre, ils ne régneront que sur des animaux stupides, de vils troupeaux d'esclaves* (Adresse des cit. actifs de Lourmarin (Auj. Vaucluse), 15 déc. 1790, *Com. Droits féod.*, p. 281).

6. Mallarmé, 13 flor. an II, *Act. Com. Sal. p.*, t. XIII, p. 227.

sous le nom de Riches et de Prêtres [1], etc. La chouannerie fut qualifiée de " maladie pédiculaire " du pays [2]; le corps diplomatique, de " horde de vautours " [3].

Il fallait bien que la mer fournît aussi. Un pamphlet d'Audouin porte le titre de : Les " requins politiques " [4].

Mais ce n'était pas assez de chercher dans les déserts et les océans, on se tourna vers les êtres de légende : " l'hydre " d'abord, comme de raison, puis les vampires, le " vampire prêtraille " [5] en particulier, espèce des plus dangereuses. Cf. « d'affreux êtres, qui ont surpris la foi publique, " vampirisent " le peuple » [6] :

Voici une ménagerie complète : « C'est en vain que, pour l'étouffer dans son berceau [la République], la faction girondine et tous les lâches émissaires des tyrans étrangers appellent de toutes parts les " serpents de la calomnie ", le démon de la guerre civile, l' " hydre du fédéralisme ", le " monstre de l'aristocratie " [7].

Enfin, quand on ne trouvait plus de mots assez forts, on en créait : « N'est-ce pas assez que cette femme atroce et sanguinaire, que cette " femme-bourreau " respire encore » ? Et la phrase est de l'évêque Lamourette, l'homme au baiser fraternel [8] ! Cf. « Les quatre-vingt dix neuf centièmes de la France, toute l'Europe, l'Univers proclament l'infamie et l' " infernalité de ce monstre " [Marat] dont la plume ne dégoutte que le sang » [9]; « plusieurs de ces " hommes-monstres " ont été arrêtés » [10].

1. Javogues, Arch. Nat., F. I., p. 114 (861), *Rev. Univ.*, 15 avr. 1925, Art. de Marion. C'est un mot courant chez le P. Duchêne. Cf. Lem., *13e lett. b. patr.*, p. 7.

2. Dub.-Crancé, Alquier, 20 flor. an II, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XIII, p. 400.

3. Guffroy, *Franc en ved.*, p. 29.

4. Tourneux, *Bibl. Révol.*, t. II, p. 415. Le titre exact est : « Les requins politiques » mis à découvert ou la conjuration aristocratique et royaliste dévoilée dans la société des Amis de l'Égalité et de la Liberté, par Audouin, membre de la société et député à la Convention. Audouin appelle aussi de ce nom de *requins* les thermidoriens de droite, « la faction qui descend de Mirabeau, d'Orléans, de Fabre d'Églantine, de Danton, et qui a fait des recrues parmi les commensaux de Robespierre ». ⊖ en ce sens L., H. D. T. et tous les Lex., *Bas-Lang.*

5. Girard, agent national du district de Beauvais, écrit le 28 frim. an II-18 déc. 1793 : *Comme j'ai trouvé dans cette commune* [Bresles] *un reste de* " *vampire prêtraille* ", *j'ai demandé à cet arlequin du roué Pie quelles étaient ses intentions* (Dommanget, *Les déprêtr.*, *Ann. Révol.*, t. IX, p. 58-59).

Cf. *Est-ce parce qu'en 1793 vous avez combattu de front, les armes à la main, la foudre à vos côtés, cette classe d'êtres monstrueux,* " *vampires de la société, sangsues de tous les peuples* ", *êtres vils et méprisables que l'on nomme négocians... que l'on vous calomnie ?* (Albitte, *Disc. à la Soc. de Comm. Affranch.*, dans Courtois, *Rapp.*, p. 88).

6. *C'est un spectacle vraiment affligeant que de voir au sein même de la commune qui a fait de si grands sacrifices à la république, des individus... couvrir les rues et les places publiques d'une foule innombrable d'agioteurs secondaires qui* " *vampirisent* " *sans cesse le malheureux, en trafiquant de sa subsistance* (Dubois-Crancé, 11 therm. an III, *Moniteur*, Réimp., t. XXV, p. 367).

7. Robesp., *Rapp.*, au nom du Com. Sal. p., 27 brum. an II-17 nov. 1793, Buchez et Roux, t. XXX, p. 224.

8. Ass. Législ., Buchez et Roux, t. XVII, p. 144.

9. Cl. Fauchet, *Journ. des Amis*, n° 13, 4 mai 1793. Après l'acquittement de Marat.

10. Maure, aux Jacob., Buchez et Roux, t. XXV, p. 464.

L'onomastique sarcastique. — Le vocabulaire des injures devrait comprendre aussi un chapitre d'onomastique. Ce ne serait ni le moins long, ni le moins drôle qu'on puisse dresser. Si on débaptisait, on baptisait aussi au vitriol.

Dans un seul numéro de l'*Orateur du peuple* (17 prairial an III), je trouve le Conventionnel Dupin sous le nom de " Dupin Mouillade " (Dupin avait dans son rapport sur les fermiers généraux relevé contre eux le grief qu'ils mouillaient le tabac à priser). Merlin de Thionville est appelé " Merlin-Mayence " (défenseur ou livreur de cette ville) ; Merlin de Douai, qui doit se distinguer du précédent, est " Merlin suspect " (il avait été rapporteur de la loi des suspects du 17 septembre 1793), etc.

Chez Lemaire les surnoms abondent : Le *Mercure galant* est le " Mercure galleux " ; " Mallet du Pan ", " Mallet pendu " [1], etc.

Louis XVI a eu comme plusieurs de ses ancêtres des surnoms variés, mais peu flatteurs : " Louis le traître, le parjure [2], le civicide Louis " [3], " Louis sanguinola " [4].

D'obscurs « agitateurs », membres de la Commune, ne laissaient pas d'avoir aussi les leurs : " Sergent Agate " (il portait au doigt une agate dérobée) [5].

Synonymique a l'usage des polémistes. — Pour compléter l'étude des changements que les haines politiques apportaient au vocabulaire, il faudrait encore faire une synonymique. Je donnerai comme exemple : " brissoter ", dans le sens de *voler* [6], auquel il faut naturellement rapporter " brissotage " [7], " brissotement " [8], " brissotier " [9].

Un dictionnaire de ces transpositions devrait réunir surtout les expressions qui remplacent les simples dans l'usage et sont pour ainsi dire obligatoires. Il ne serait pas moins intéressant que le *Dictionnaire des Précieuses*. Jamais les raffinements d'une coterie nés d'une mode

1. *123e Lett. b. patr.*, p. 2.
2. Orat. de la Commune, Conv., 2 déc. 1792, Buchez et Roux, t. XXI, p. 169.
3. Eid., ib.
4. *Orat. du Peuple*, t. IX, n° XLVIII, Buchez et Roux, t. XIII, p. 7.
5. Eid., t. XXI, p. 46.
6. *Se vanter d'avoir provoqué la journée du 10 ! Non, tu ne la " brissoteras " pas à ceux qui se sont dévoués volontairement* (Franc. Chab. à Brissot, *Jacob.*, 14 nov. 1792, Buchez et Roux, t. XX, p. 417). Cf. *Cette lettre fut " brissotée " sur le bureau par le zèle de ses amis* (C. Desmoul., *Hist. Brissot.*, Eid., t. XXVI, p. 285) ; *J'aime mieux être Cadet Roussel tout court que de " brissoter " l'argent de la nation* (Héb., *P. Duch.*, n° 230, p. 8) ; *Moyennant un portefeuille que je lui " brissotai " avec adresse* (Id., n° 284, p. 5).
7. *Ils donnent tête baissée dans le " brissotage "* (Id., n° 244, p. 6).
8. *Un coup de maître et un magnifique " brissotement " de toutes les pièces* (C. Desmoul., *Hist. Brissot.*, Buchez et Roux, t. XXVI, p. 299).
9. *La grande assemblée de la réunion qui était un peu " brissotine ", je ne dis pas " brissotière "* (Chab., *Jacob.*, 7 nov. 1792, Eid., t. XX, p. 302).

ne vaudront pour l'étude des productions variées de l'esprit humain l'inventaire des inventions verbales dont s'est grisé tout un peuple.

Prenons dans la catégorie religieuse :

Clergé	se dit	prêtraille.
Religion	—	fanatisme.
Objets religieux	—	hochets du fanatisme.
Ecclésiastique	—	calotin.

De même en politique :

Roi	se dit	tyran.
Soldats ennemis	—	vils satellites des despotes.

Etc...

Les soldats eux-mêmes écrivaient dans ce style : « L' " étendard de la tyrannie " vient de s'abaisser devant le " drapeau tricolore " »[1] ; « nous battons " les esclaves " tous les jours »[2].

Après Thermidor. Les victimes changent, l'esprit demeure. — On croit trop souvent que le 9 Thermidor ferma l'ère des violences. Il n'en est rien. La réaction, égale à l'action, suivant les lois ordinaires de la nature, pouvait changer la direction des invectives, non les apaiser.

Voici une sortie de Boissy d'Anglas contre les terroristes et leurs partisans (21 ventôse an III) :

...le dernier espoir des terroristes, c'est de rallier à eux cette " vermine " de toutes les nations, ce fléau attaché aux cités corrompues et populeuses, cette nuée de " brigands ", d' " hommes vils " plongés dans l'oisiveté et le libertinage qui, ne possédant rien et ne voulant point travailler pour acquérir, ne vivent que dans le désordre et ne subsistent que de rapines, et dont la police nous avertit que depuis quelques jours cette commune abonde, qu'ils s'y rendent de tous les points de l'empire et semblent n'attendre que le signal du carnage pour porter partout le crime et la mort (*Moniteur*).

Le *Courrier Républicain* raconte la défense « républicaine » :

on continue, dit-il, de donner la chasse aux " assassins du peuple ". Hier soir, des patriotes ont parcouru différents cafés du jardin-Égalité, sans pouvoir rencontrer aucun de ces " anthropophages " brevetés ; on connaît beaucoup de tavernes favorites où les " égorgeurs " vont " cuver le sang qu'ils ont bu " et oublier dans l'ivresse du vin l'exécration qui les poursuit. C'est dans ces " repaires obscurs " où l'intrigue, l' " anarchie et la terreur ", obligées de fuir devant la justice et la vengeance populaires, vont " cacher leur visage hideux " et exhaler, dans les convulsions de la rage, leurs blasphèmes contre la Convention Nationale, qu'il faut que les républicains fassent une irruption[3].

1. Ant. Martin, *Lett.*, 9 niv. an III-29 déc. 1794, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 65. Cf. *la Marseillaise* : « Contre nous de la tyrannie — L'étendard sanglant est levé ».
2. Camus, *Lett.*, 26 mess. an II-14 juil. 1794, Id., *ib.*, p. 160.
3. 30 niv. an III-19 janv. 1795, Aul., *Par... Therm.*, t. I, p. 403.

Les plaisanteries sont sinistres. Je citerai pour exemple le *Courrier de Paris* folâtrant à propos de l'enseigne : *Boucher de la République* : « C'est la qualité que prennent tous les bouchers qui détaillent la viande dans les 48 sections »[1].

Des vers contre le " jacobinisme ", le " terrorisme ", le " cannibalisme ", pleuvaient jusque sur la scène[2]. Ils sont odieux.

En pluviôse, les anti-maratistes faisaient la loi dans Paris ; un buste de Marat se donnait pour un monneron. L'égoût de Montmartre est devenu l' " égoût Montmarat "[3]. Cet égoût s'appelle aussi, le " Panthéon des Jacobins "[4].

Dans le *Moniteur*, Daunou demande à la Convention de secourir les arts et les lettres seuls capables de ramener à leur vrai caractère... les mœurs publiques " déshumanisées ", pour ainsi dire, par dix-huit mois de " cannibalisme et de terreur "[5].

Fréron, de son côté, dans l'*Orateur du peuple*, déclare que Léonard Bourdon est un " voleur public ", riche des meubles qu'il a dérobés à la nation[6]. Il attaque le prêtre Chasles, l'appelle " vil béquillard ", qui combine dans sa tète de " caraïbe " le crime, le meurtre et le carnage[7].

En l'an V, la polémique continue sur ce ton :

Nous pénétrerons... dans l'enceinte de la Convention et des corps législatifs... C'est parmi eux que nous trouverons des chefs d' " égorgeurs, de démolisseurs, de mitrailleurs, de fusilleurs, de noyeurs, de brûleurs, de voleurs, de dilapidateurs ". C'est de là que nous verrons ordonner tous les forfaits, commander toutes les boucheries, prescrire tous les ravages... Il faut que le peuple connaisse cette nouvelle noblesse, ces " charlatans politiques, couverts d'opprobre et engraissés de la plus pure substance du peuple ", qu'ils font mourir de faim...[8].

On répond de l'autre camp : « L'évêque Audrein, " beuglant comme un taureau ses jérémiades " dans nos... églises de Paris... va donc établir sa boutique de pieuses rhapsodies à Quimper ! Quel étroit théâtre pour un aussi grand comédien »[9].

Abrégeons. Ni en l'an VI, ni même en l'an VII, le tumulte des injures n'est apaisé : *horde atroce*, *assassins*, *brigands*, *anthropophages*, *égorgeurs*, *cannibales*[10] sont toujours les mots qu'on se jette à la face.

1. N° du 19 mess. an III-17 juil. 1795. Le journal veut éveiller chez ses lecteurs le souvenir de la guillotine.
2. *Abrév. Univ.*, 17 pluv. an III-5 févr. 1795, Aul., *Par... Therm.*, t. I, p. 441.
3. Aul., *Par... Therm.*, t. I, pp. 451, 473, etc...
4. Voir le *Messager du soir*, 4 pluv. an III-23 janv. 1795, Id., *ib.*, t. I, p. 414.
5. *Moniteur*, n° 209, 29 germ. an III-16 avr. 1795, p. 852.
6. *Orat. du Peuple*, n° 73, 21 pluv. an III.
7. *Ib.*
8. Barruel-Beauvert, *Act. des Apôtr. et Mart.*, t. II, n° 11, 19 niv. an V-8 janv. 1797, p. 45.
9. *Patr. franc.*, 13 prair. an VI-1er juin 1798, Aul., *Par... Therm.*, t. IV, p. 693-694.
10. Signalons " cannibalique " : *Les hurlements " cannibaliques " des Jacobins* (*Ami des Lois*, d. un Rapp. Police, 25 mess. an VII-13 juil. 1799, Aul., *Par... Therm.*, t. V, p. 620).

Le Directoire sévit vainement contre la presse ; il supprime sans pouvoir corriger.

Il fallut longtemps et de grands événements pour que l'opinion retrouvât un peu de calme, et que les mots reprissent leur valeur. Alors les rapports normaux de gradation entre eux purent être rétablis. Mais le seul souvenir de terribles années ramena longtemps les mots de colère. En 1808, en écrivant ses *Mémoires*, l' « évangélique » Grégoire, comme l'appelait Carnot, met encore une telle passion à attaquer les girouettes, qu'il écrit : « Je demande en vain à la langue des termes assez énergiques pour les peindre ; l'épithète la plus flétrissante est ici bien au-dessous de la vérité ; et, comparativement à ce qu'ils sont, je crains que les qualifications de bandits, de scélérats, ne soient encore pour eux un titre d'honneur »[1].

1. I, p. 454. Cf. *Haïr, détester, exécrer, ces mots n'expriment que très faiblement mes sentiments envers le despotisme* (p. 456).

CHAPITRE IX

FIGURES ET IMAGES

Toutes les figures de pensée et de style, lâchées en liberté, s'ébattent à travers les discours, les opinions, voire les rapports ; prosopopées, hypotyposes voisinent avec les antithèses et les hyperbates.

Mais ce n'est point là mon gibier. L'antithèse elle-même, si elle a beaucoup servi à donner au style de la couleur par les effets de contraste, n'a pas agi sur la langue elle-même [1].

COMPARAISON ET MÉTAPHORE. — La métaphore est, nous l'avons vu aussi bien en traitant des époques où les théoriciens ont enchaîné l'imagination que de celles où elle s'est épanouie en liberté, une des forces créatrices du langage. Si elle excite la défiance des esprits froids et positifs, elle séduit les foules et fournit par suite une des ressources essentielles de l'éloquence, comme de la poésie.

RÉSERVE INATTENDUE. — Le XVIII[e] siècle s'était déjà revanché des contraintes de l'âge précédent. Toutefois le respect des règles demeurait si grand que de belles trouvailles ne parurent longtemps pouvoir être présentées qu'avec une excuse : « J'avais cru, dit un Conventionnel, que la justice exigeait que l'accusateur et l'accusé eussent des forces morales égales, et, si je puis me servir de ces expressions, qu'ils eussent un " volume moral égal " ; car c'est ainsi que se conçoit la balance de la justice » [2].

1. Saint-Just est un de ceux qui en usent le mieux. On connaît sa formule : *Opprimer les tyrans* (Rapp., 19 vend. an II-10 oct. 1793, *Œuv.*, t. II, p. 76). Il y en a une foule d'autres dans ses œuvres : *Votre moderation parricide laisse triompher tous les ennemis de votre gouvernement* (Rapp. s. l. incarcér., *Œuv.*, t. II, p. 231) ; *l'ordre présent est le désordre mis en loi* (Disc. à la Conv., 28 janv. 1793, Buchez et Roux, t. XXIII, p. 410) ; *On nous remplissait d'inertie avec impétuosité* (Disc. à la Conv., 6 juil. 1793, *Œuv.*, t. II, p. 8) ; *Chacun voulut avoir des magasins et prépara la famine pour s'en préserver* (Rapp. s. gouv. révol[re], *Œuv.*, t. II, p. 81).

D'autres rhéteurs chérissent ces artifices : *Nous voulons despotiquement une constitution populaire* (Proj. d'adresse, Aulard, *Jacob.*, t. IV, p. 651) ; *je ne suis pas du nombre de ceux qui vous accusent d'avoir outrepassé vos pouvoirs, lorsque vous avez surpassé nos espérances* (Quesnet, au nom de la Comm. de Saumur, à l'Ass. Nat., 18 févr. 1790, Buchez et Roux, t. IV, p. 341) ; *la punition du traître découronné, de ce traître qui a violé son inviolabilité politique* (*Ann. patr.*, CCCXX, Buchez et Roux, t. XXI, p. 14).

2. Hardy, Conv., 26 déc. 1792, Buchez et Roux, t. XXII, p. 67.

On voit des orateurs ou des écrivains hésiter à se servir d'images, cependant bien usuelles : « Le surplus des assignats, s'il en est, le " trop plein ", qu'on me passe cette expression, se reversera dans le paiement de la dette... » [1]. « Elle seront, si je puis m'exprimer ainsi, la " clef de voûte de cet(te) édifice " » [2]. Malouet dira : « Trompé vous-mêmes, permettez-moi cette expression, sur le " mécanisme d'une société politique " » [3]. Et Barnave : « Les débris de notre aristocratie féodale venaient d'être... pour ainsi dire " pulvérisés " par une grande révolution » [4].

On comprend mieux les précautions de Chabot, quand il écrit : « C'est lui [Marat], qui a, si je puis m'exprimer ainsi, " alcalisé le patriotisme " ; c'est lui qui, avec ses opérations chimico-politiques, a porté le peuple à la seconde révolution ; et puisqu'on a vu Marat, à la dernière séance, prêcherla modération, on ne peut pas l'appeler " tête volcanisée " » [5].

Il ne faudrait pas croire du reste ces précautions, justifiées ou non, très communes. L'imagination, débridée, courait la terre, les cieux, les enfers.

Le débordement. — Un grand nombre de métaphores, nous le savons, sont des âges antérieurs, je n'en donnerai donc ici que quelques exemples : « Un général sur lequel la Convention Nationale a une fois " imprimé le cachet de la méfiance publique " » [6] ; « ces hommes, dont la raison " éprouve une éclipse " partielle... » [7] ; là « il complote avec le baron de Batz... semant une " pépinière de Corday " » [8] ; « en religion, comme en politique, la " compression double l'énergie " » [9] ; « le " thermomètre du patriotisme " est remonté à sa première hauteur » [10] ; « Gorsas, ce calomniateur éhonté... ce Gor-

1. Mirabeau, 27 août 1790. *L. : Sévigné, H. D. T., Goh., p. 257.

2. Pétion, Ass. Nat., 29 août 1791, Arch. Parl., 1re Sér., t. XXX, p. 44, col. 1. L'image pourtant était ancienne (voir Goh., p. 370 : J.-J. Rousseau).

3. Ass. Nat., 29 août 1791, Arch. Parl., 1re Sér., t. XXX, p. 41, col. 1. *A. 1740. Voir H. L., t. VI, p. 94.

4. *Introd. Révol. fr.*, *Œuv.*, t. I, p. 111.

5. Aux Jacobins, Aul., *Jacob.*, t. IV, p. 391.

6. Lettre du gl Montesquiou. Conv. Nat., 6 oct. 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. LII, p. 365, col. 2. *H. D. T. : J.-J. Rouss. Voir Goh., p. 342.

7. Torné, évêque, *Discours*, 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 551, col. 1. *H. D. T. : Destouches.

8. Barère, Rapport du 27 prair. an II. Vilate, *Les Myst. de la Mère de Dieu*, p. 321. *H. D. T. : Montesq., *Rom.*, XXIII, 20.

9. Cartier Saint-René (Cher), 1792 (*Opinion*), Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 505, col. 2. Voir Goh., pp. 323, 357.

10. Roux-Fazillac, 23 brum. an II-13 nov. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VIII, p. 405. La Rochefoucauld, 2 sept. 1789, Arch. Parl., 1re Sér., t. VIII, p. 548, col. 2. Cf. *Bibl. de l'h. publ.* (Condorcet), 1791, fasc. 4, p. 213 ; Necker, *Pouv. Ex.*, t. VIII, p. 388 : *loi " régulatrice " de tous les rangs*, et p. 280 : *le " régulateur " universel de l'empire français*. *L. : D'Alembert.

sas... était “ le thermomètre du traître Dumouriez ” » ; « ce corps unique... s'il ne trouve pas un “ régulateur ” qui modère sa marche, peut mettre la nation en danger... » [1] ; « le défaut de “ concentration ” dans l'exercice des pouvoirs... » [2].

Souhait empruntait-il ses façons de parler à la franc-maçonnerie quand il disait : Réglons le partage “ avec le compas de la justice et de l'équité ” [3] ? Il n'est pas nécessaire de le supposer.

Nous sommes, à vrai dire, malgré les excellents travaux des Gohin et des François, incomplètement renseignés sur les métaphores créées au XVIIIe siècle. Ainsi faut-il considérer comme une nouveauté l'emploi figuré du mot “ stigmate ” : « les “ stigmates ” de l'esclavage et de l'ignorance » [4] ? J'aurais peine à m'y résoudre, si adaptée que soit cette métaphore à la pensée révolutionnaire. La France des économistes et des philosophes avait considéré de même ces deux fléaux. N'en avait-elle pas parlé dans les mêmes termes ?

J'en dirai autant d'une autre métaphore, empruntée à la mécanique et appliquée à la politique : « admettre dans la machine législative un “ rouage ” étranger [5] ». Elle était sans doute plus ancienne.

Il est probable aussi qu'on n'a pas attendu Mirabeau pour étendre à toutes sortes d'objets le verbe “ disséquer ” : « on a tant “ disséqué le vote ” par ordre, on a tant frémi du veto des ordres » [6].

Rivarol a bien pu penser au “ périgée ” de la France en Europe, avant d'écrire ce mot dans ses *Mémoires* : « Observez que la France, au moment de la Révolution, avait atteint son plus bas “ périgée ” en Europe... » [7].

Les sources des nouvelles images. Les sciences. — Je considère qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter longtemps aux images analogues à celles dont on se servait à l'époque précédente. Je me bornerai à remarquer, et cela n'est pas pour surprendre, que ce sont toujours les sciences qui fournissent le plus.

1. *Mathématiques*. — « Tant que vous n'aurez pas trouvé dans votre sagesse un moyen de “ faire agir ce ressort de la religion ” selon

1. Discours du Maire de Paris. Séance du 15 août 1793, Durand-Maillane. *Hist. Conv. Nat.*, I, V, p. 92. Cf. Meillan, *Mém.*, p. 14.

2. Peuchet, Comm. de Paris, 18 nov. 1791, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 228, col. 1. L. donne le sens figuré.

3. Disc. 27 avr. an II, *Part. Biens comm.*, p. 711.

4. Mémoire présenté Ass. Natle, 24 oct. 1789, Arch. Parl., 1re Sér., t. IX, p. 535, col. 2.

5. Siéyès, 7 sept. 1789, Arch. Parl., 1re sér., t. VIII, p. 597, col. 2. Cf. *je me demande à quoi servent tant de “ rouages ” inutiles* (Mirabeau, 12 décembre 1790). *L., H. D. T., sans exemple.

6. Disc., 29 juil. 1789, Arch. Parl., 1re Sér., t. VIII, p. 300, col. 1. Ni L., ni H. D. T. ne donnent de renseignements sur l'emploi figuré.

7. Voir p. 76 de l'édition Baudouin. Ce mot ne se trouve pas dans son *Discours sur l'Universalité*.

une " détermination concentrique au mouvement du patriotisme et de la liberté "... »[1]. Cf. « Le département des Basses-Alpes est sincèrement rendu à la République. L'esprit public a pris ici un " degré d'ascension ", d'où probablement il ne redescendra plus ; et j'espère avant de le quitter d'y consolider la liberté de façon à la rendre invulnérable »[2].

2. *PHYSIQUE.* — « Enfin, le feu sacré qui brille sur la montagne, ce boulevard de la liberté publique, par l'extrême " réfrangibilité de ses rayons régénérateurs ", développe dans tous les cœurs les germes de l'esprit révolutionnaire ; sa force sans cesse agissante et " centrifuge " doit un jour embraser l'un et l'autre hémisphère »[3]. — On en rapprochera cette comparaison : « l'argent ressemble aux fluides qui tendent toujours à se mettre au niveau »[4].

L'électricité en particulier commençait à obséder les esprits : « Dans les grandes assemblées, les âmes se fortifient, s' " électrilisent " »[5].

3. *CHIMIE.* — « C'est bien dommage que Pitt soit tant occupé à souffler aux yeux du peuple ses " globules phosphoriques " »[6] ; « nos manufactures nationales ont pris une activité étonnante. Hélas ! mon vœu le plus ardent serait de compter sur la durée de cet " avantage phosphorique " »[7] ; « continue à présenter la lumière, mais qu'il ne tombe du flambeau aucune " flammèche sulfureuse " »[8].

4. *HISTOIRE NATURELLE.* — « On dévore la République, on la mange par morceaux. Oh ! que de soi-disant " patriotes anthropophages " »[9] ; « ...comme des montagnes de glace qui... couvrent la mer de l'opinion, et en " obstaclent " le flux et le reflux »[10]. Cf. la comparaison suivante : « L'émigration est une transpiration naturelle de la terre de la liberté »[11] ; « La terre que les eaux abandonnent demeure quelque temps infectée des insectes qu'elle laisse à découvert, et qui y périssent ; ainsi les passions et les vices nourris par le despo-

1. Mirabeau, 27 nov. 1790. Cf. *On y représente la commune de Paris comme " une autorité concentrique " autour de laquelle tous les départements doivent se rallier* (Vergniaud, Conv. Nat., 25 sept. 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. LII, p. 140, col. 1).

2. Dherbez-Latour, 4 frim. an II-24 nov. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, p. 687.

3. Adresse de la Société popul. de Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire) à la Conv., dans Abbé Hautreux, *La Soc. Popul. de Beaufort-en-Vallée*, p. 16.

4. Lebrun, *Mém.*, 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 571, col. 2.

5. Bouche, d'Aix, Ass. Nat., 30 juil. 1789, Arch. Parl., 1re Sér., t. VIII, p. 307, col. 2 ; voir Goh., p. 358 ; cf. *la fête décrétée sur notre rapport a été " électrique "* (Boisset, de Montp., 3 pluv. an II-22 janv. 1794, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. X, p. 393) ; *l' " électricité politique " qui travaille l'humanité entière* (Rapp. Mailhe, 7 nov. 1792, Buchez et Roux, t. XX, p. 297).

6. Le Carpent., 6 flor. an II-25 avr. 1794, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XIII, p. 61.

7. Philibert, du Var, 20 juin 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 334, col. 1. Voir Goh., phosphore, p. 359 ; H. D. T. : A. 1798.

8. Com. Sal. p. à Ingrand, 19 frim. an II-9 déc. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. IX, p. 285.

9. Lett. Charbonnier, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VIII, p. 321.

10. C. Desmoul., *Vx Cord.*, VII. Le verbe ⊖ L., H. D. T.

11. Lemontey, dans Aul., *Orat. Révol.*, Législ. et Conv., t. I, p. 127.

tisme lui survivent et paraissent souiller la liberté naissante. Mais bientôt sa puissante chaleur, semblable à celle d'un soleil radieux, purifie, anime, et répand de toutes parts la vie et le bonheur »[1].

5. MÉDECINE. — Est-ce parce que tant de gens s'appliquaient à sauver la France, que comparaisons et métaphores empruntées aux pratiques médicales sont si nombreuses ? « Sages médecins des maux de la France, ne souffrez pas que " quelques individus soient des espèces de polypes " qui absorbent tous les sucs nourriciers. Faites-les, ces sucs, couler par différents canaux pour vivifier le corps entier ; mais gardez-vous d'en tarir la source »[2]; « ...on sera obligé de supprimer les journaux, de " phlébotomiser " leurs auteurs... »[3]; « Le patriotisme " est encore ici comme un corps asphyxié " qu'il faut rappeler à la vie. Les moyens révolutionnaires sont les seuls convenables et les seuls curatifs que nous sachions administrer »[4].

Il y a des métaphores de cet ordre qui sont spécialement à noter : « Nous arrivons à la " puberté politique " »[5]; « donner " l'émétique révolutionnaire " aux aristocrates " »[6] ; « l'armée de la Moselle a besoin d' " une bonne purge " »[7].

LES AFFAIRES. — Il semble qu'on ait peu puisé dans le langage des affaires ; elles chômaient. Citons cependant : « ceux-là seuls qui contribuent à l'établissement public sont comme les vrais " actionnaires de la grande entreprise sociale " »[8].

LA VIE AGRICOLE. — Tout au contraire l'esprit se reporte sans cesse à la vie agricole : « " C'est avec la faux de l'éloquence, écrit assez ridiculement Lemaire, qu'on moissonne des cœurs " »[9]. Voici qui

1. Roland, *Lett.* à la Conv., 30 sept. 1792, Buchez et Roux, t. XIX, p. 153.

2. M. le Curé de... Ass. Nat., 6 août 1789, Arch. Parl., 1re Sér., t. VIII, p. 353, col. 2. Cf. *l'affreuse et redoutable immensité des villes qui, comme des " polypes ", usent le royaume et l'épuisent* (Duquesnoy, Ass. Nat., 4 nov. 1789, Arch. Parl., 1re Sér., t. IX, p. 672, col. 1). *L. : Lesage.

3. Vilate, *Caus. secr. 9 Therm.*, p. 233. Mot de Barère. Avait été employé en poésie au XVIe siècle (Voir F. Brunot, *De Philib. Bugnonii vita et eroticis versibus*, p. 51).

4. Les représentants à l'armée d'Italie au Com. Sal. p., 8e jour du 2e mois de l'an II-29 oct. 1793, Aul., *Act. Com. de Sal. p.*, t. VIII, p. 115.

5. J. P. Couturier, *Opin.*, 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 509, col. 1. ⊖ L., H. D. T. au fig. Mais *fomenter* était courant.

6. Duquesnoy, 30 brumaire an II-20 novembre 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VIII, p. 599.

7. Hentz, 22 brum. an II-12 nov. 1793, Id., *ib.*, t. VIII, p. 283.

8. Siéyès, 21 juil. 1789, Arch. Parl., 1re Sér., t. VIII, p. 259, col. 2. Cf. *détruisons le " privilège exclusif " du patriotisme* (Danton, Conv., 29 mai 1793, *Disc.*, p. 195); *commercer d'illusions* serait dans Mirabeau, d'après Wey (*Remarques sur la langue française*, 1845, t. I, p. 95).

9. *74e Lett. b. patr.*, p. 7. Cf. *il faut mettre la " faux de l'égalité " dans la main des tribunaux ou la remettre entre les mains du peuple ; il n'y a pas de milieu* (N. à la Conv., 10 mai 1793, Buchez et Roux, t. XXVI, p. 452).

est plus terne et plus vieillot : « " Greffer des plans [plants ?] exotiques de démocratie sur les racines " profondes d'une vieille monarchie »[1].

La vie générale. — Je donnerai ici un ensemble où l'on retrouve les différents compartiments de la vie : « Je sais qu'il y en a parmi vous qui " ont le cœur orfèvre " et qui aiment l'or »[2], « ces " patriotes au bain Marie " du club de 89 »[3] ; « Bailly et Lafayette, qui s'efforcent en ce moment de hâter la confusion des 60 sections en 48, " mêlent ainsi les cartes, et transvasent pêle-mêle les citoyens d'un district dans un autre " »[4] ; « vous voulez une " révolution à l'eau rose " »[5] ; « ces hommes qui... organisent la guerre civile, " rompent l'essieu du gouvernement " »[6] ; « Chapelier " s'est affourché si étroitement sur ce principe ", que... »[7] ; « le ministre ne fera aucune nomination que " vous n'ayez épuré tous les grades jusqu'à fond de cale "... »[8] ; « ne voulant pas " être pasiphaïsée par le moderne minotaure " »[9] ; « quand on a " levé sur des citoyens irréprochables le poignard de l'accusation " »[10] ; « que " le glaive levé sur les coupables ne puisse devenir le poignard de l'arbitraire " »[11].

Lucien Bonaparte retourne, lui, en arrière, jusqu'aux bourreaux de l'Ancien Régime : « la " colonne sur laquelle elle [la Constitution] est posée dans cette enceinte ne sera point un billot " sur lequel on immole une victime »[12].

Images inspirées par des événements contemporains. — C'est à ces métaphores-là que je voudrais m'arrêter un moment, avant de finir. Il suffit du reste d'en citer quelques-unes, elles portent leur caractère très apparent. Le rapport de Vadier sur l'affaire Catherine Théot

1. Suard, *Mém. de Condorcet*, t. I, p. 300. Cf. " *en élaguant l'arbre de la religion jusqu'à sa dernière branche, on pourrait faire mourir le tronc* " (Besse, curé, 2 nov. 1789, Arch. Parl., 1re Sér., t. IX, p. 631, col. 1).

2. Javogues, *Lett.* du 10 niv. an III-30 déc. 1794, *Rev. Univ.*, 15 avr. 1925, art. Marion. ⊖ L., H. D. T.

3. C. Desmoul., *Révol. Fr. Brab.*, n° 66, VI, p. 36. * H. D. T.

4. Id., *ib.*, n° 32, III, p. 362. Littré cite un emploi figuré analogue dans Lamartine.

5. Condorcet, *Lett.* à de Pange, *Mém. de Condorcet*, t. II, p. 147.

6. Chaumette, Conv., 23 mai 1793, Buchez et Roux, t. XXVIII, p. 209.

7. C. Desmoul., *Révol. Fr. Brab.*, n° 78, VI, p. 602. *L., H. D. T.

8. Com. Sal. p. à Prieur et Jean-Bon Saint-André, *Guerres des Vendéens* (Baudouin), t. II, p. 319.

9. *Act. des Apôtres*, n° 186, p. 4.

10. Lecointe-Puyraveau, Conv. Nat., 4 oct. 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. LII, p. 310, col. 1.

11. Le représentant chargé de la levée des chevaux à Nancy. 1er frim. an II-21 nov. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VIII, p. 609.

12. Aux Cinq-Cents, 26 mess. an VII-14 juil. 1799, Buchez et Roux, t. XXXVIII, p. 90.

en fournit plusieurs : « " laboratoire du crime ", les écoles " torches du fanatisme " »[1].

La guerre hante les imaginations : « Quand on vous a vus abattre le tyran, " une artillerie de fourberies a été placée dans tous les coins " »[2] ; « l'évêque de Rome... observe de l'œil l' " effet des fusées enflammées qu'il a déjà lancées sur la France " »[3] ; « " votre patriotisme est un drapeau que vous remuez " pour attirer autour de vous ceux que vous voulez gouverner »[4] ; « la société est essentiellement surveillante ; elle est " la corde du tocsin qui doit frémir à l'unisson " d'un bout à l'autre de la République »[5] ; « c'était surtout la section Lepelletier à qui s'adressaient tous les vœux... " son bureau était, en quelque sorte, le télégraphe du royalisme " »[6].

Images diverses. — Tout prit, à cette époque, un aspect différent. « Le concierge " flûta sa voix ", sa femme " miella " la sienne »[7]. Le métaphorisme n'était nullement propre au monde politique.

On en trouve trace dans les Cahiers : « on devrai veiller à la conservation de leurs fruits qu'el[les], [les filles ou femmes veuves] sont soupçonnées de laisser périr par leurs fautes, les regardant comme " l'étendard de leur ignominie " »[8].

1. *Rapport sur l'affaire Théot.*
2. Legendre, dans Lecointre, *Les Crimes de sept membres*, p. 203.
3. François de Nantes, *Opin.*, 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 512, col. 1.
4. Necker, *Pouv. Ex.*, t. VIII, p. 492.
5. Legendre, *Jacob.*, 15 mai 1793, Buchez et Roux, t. XXVII, p. 25.
6. Fréron, *Mém. s. l. mass. du Midi*, p. 69.
7. *La Mairie, La Force*, dans *Mém. s. l. pris.*, t. II, p. 277. *Flûter* *L., H. D. T., non en ce sens; *mieller* ⊖ H. D. T.
8. Sén. Niort et Saint-Maixent, p. 101-102.

CHAPITRE X

VALEUR DE CES IMAGES

Images contestables. — Trop souvent les métaphores paraissent cherchées : « Ses habitudes et ses manières étaient plus près du " méridien aristocratique " que du " méridien démocratique " » [1] ; « " lever l'appareil de la plaie monétaire et en sonder la profondeur et les sinus " » [2] ; « si, dis-je, il faisait le bilan des affiches satiriques, des libelles, dont on l'a entouré, il trouverait le " peson de sa balance aussi chargé qu'un autre " » [3].

Il arrive que l'image obscurcit au lieu d'éclairer ; le lecteur est obligé de retransposer, et, en quelque sorte, de traduire. Par exemple : « Guignard a " aimanté d'aristocratie ton cœur " flottant et timide » [4] ; « faire " circuler le macérage impur et dégoûtant de leurs poisons " homicides » [5] ; « une différence établie entre les citoyens tendroit à " jeter un venin de défaveur sur les lois " » [6].

Je sais bien que les filets de Saint-Cloud étaient bien connus des gens du temps, ce n'était pas néanmoins éclairer les manœuvres illicites d'un violateur du secret des lettres que de dire : « En faisant de la poste des filets de Saint-Cloud que le ministre seul avait droit de lever » [7].

Comparez : « Ces autres feuilles, qui, sous prétexte d'une impartialité apparente, semblable au lit de fer d'un ancien tyran, allongent ou raccourcissent à leur gré les opinions qui sont prononcées à cette tribune, tronquent les pensées des membres qui leur déplaisent » [8].

Images ridicules. — Les images ainsi que les expressions directes,

1. Mirabeau, *Disc.*, 20 déc. 1790.
2. Id., *ib.*
3. Id., *ib.*
4. C. Desmoul., *Révol. Fr. Brab.*, n° 74, VI, p. 392. Mercier a dit plus timidement : *aimantés autour du comptoir* (Voir Goh., p. 356).
5. C. Desmoul., *Révol. Fr. Brab.*, n° 91, p. 18. ⊖ L., H. D. T.
6. *Proc.-Verb.* de la Conv., 22 brum. an II-12 nov. 1793, Rapp. de la Comm[n] des XXI, p. 240.
7. C. Desmoul., *V[x] Cord.*, III.
8. J. Bon Saint-André, Conv., 8 mars 1793, Buchez et Roux, t. XXV, p. 11.

souvent prétentieuses et déclamatoires, choquent le goût le plus indulgent : « Quel gouvernement que celui qui plante l'arbre de la liberté sur l'échafaud et met la " faux de la mort entre les mains " de la loi » [1] ; « retenez avec dignité le dépôt de la vengeance nationale, mais ne secouez jamais les " torches sombres des haines particulières " » [2] ; avec lequel, « dès l'aurore de la liberté, il a frappé " d'accord sur l'enclume de la vérité, pour faire jaillir les salutaires étincelles sur l'ignorance opprimée " » [3] ; « Hanriot sauva la vie à trente mille âmes. " Ses yeux vomissaient " le salpêtre sur les conspirateurs » [4].

Mieux vaut encore être banal et plat. Beaucoup y ont réussi, sans le vouloir : « Il avait été traîné dans la boue ; il avait " bu dans la coupe du mépris " » [5] ; « la " calomnie n'a plus de dents depuis le 10 août, la lime de la République les a brisées " » [6].

Voici une métaphore qui veut faire en même temps antithèse : « Ce n'est plus la hache des révolutions que vous devez avoir à la main, c'est la " truelle des républiques " » [7].

D'autres images sont pur galimatias : « Lorsque " la statue de la Liberté est sur le trône, l'insurrection ne peut-être provoquée que par les amis de la royauté " » [8] ; « la popularité et " l'éloquence de Cicéron fut le pont " sur lequel Octave passa au commandement des armées, et y étant arrivé, il rompit le pont » [9].

« Que tout le monde se dispute la gloire de se perfectionner dans l'art de bien dire, et vous verrez " rouler un torrent de lumières " qui sera le garant de notre liberté, pourvu que l'orgueil soit banni de notre République » [10].

Vergniaud avait la parole élégante et cependant il parle « des passions qui pourraient amortir le feu de celle qui doit nous animer tous, de l'amour de la République » [11].

Certaines métaphores sentent vraiment le coq à l'âne : « Laissez flotter un moment " les rênes de la Révolution ", vous verrez le despotisme militaire s'en emparer » [12] ; « le projet de décret qu'il vous

1. Saint-Just, 4 nov. 1792, Aul., *Jacob.*, t. IV, p. 458.
2. Com. Sal. p. aux Com. de Surveil., Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. IX, p. 167.
3. Un des représ. à l'Arm. de la Moselle à la Conv., 13 oct. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VII, p. 402.
4. Danton, *Jacob.*, 9 sept. 1793, Buchez et Roux, t. XXIX, p. 100.
5. Méaulle, 23 flor. an II-12 mai 1794, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XIII, p. 477.
6. Rép. du P[t] le Gagneur, ci-devant de Lalande au cap[ne] Vincent, *Révol. Par.*, n° 183, p. 120.
7. Manuel, Conv., 6 déc. 1792, Buchez et Roux, t. XXI, p. 229.
8. Vergniaud, Rép. accus. Robesp., 10 avr. 1793, *Orat. Révol.*, p. 98.
9. C. Desmoul., *V[x] Cord.*, VII.
10. Saint-Just, Déf. de Robesp., 27 juil. 1794, *Orat. Révol.*, p. 185.
11. Vergniaud, Rép. acc. Robesp., 10 avr. 1793, *Orat. Révol.*, p. 96.
12. Robesp., *Disc.*, 8 therm., *Ib.*, p. 153.

a présenté n'en dérive point, et " perd, pour ainsi dire, leur sève "[1] [des principes] » ; « qu'on " consulte les canaux de l'opinion ", qu'on examine ce qu'on disait partout... que Dumouriez était loin d'associer ses lauriers au cyprès du 2 septembre »[2] ; « les " factions sont le poison le plus terrible de l'ordre social... lorsqu'elles règnent dans un État ", personne n'est certain de son avenir, et l' " empire qu'elles tourmentent est un cercueil " : elles " mettent en problème le mensonge et la vérité, le vice et la vertu, le juste et l'injuste ", c'est la force qui fait la loi »[3].

De l'incohérence au grotesque. — Commençons par ce spécimen : « Le corps politique, comme le corps humain, " devient un monstre s'il a plusieurs têtes : la seule qui doit régler tous ses mouvements est la Convention : hors la sphère qu'elle trace, est le vuide et un chaos infini, où roulent des spectres effrayants, l'anarchie et le despotisme traînant derrière ce monstre des chaînes sanglantes " »[4].

On trouve partout des exemples : « Je vois déjà vos âmes " s'électriser à ce récit et se retremper de la plus inflexible vertu " »[5]; « Après " avoir dénoncé ces poisons de la Société, portez une main hardie sur d'autres foyers de corruption " »[6]; « Cette espèce d' " ingrédient [l'assignat] dont l'immersion avait consommé la révolution ", qui avait fourni au gouvernement public les moyens de se soutenir »[7]; « C'est lui d'abord qui a " couvé l'œuf constitutionnel " »[8]; « asservir à une pendule les " émanations " d'un cerveau politique »[9]; « Quoique " fermentés, ils n'avaient jamais eu que le masque du patriotisme " »[10]; « l'avenir m'a bien convaincu qu'il y avait dès lors un " moteur invisible qui n'était pas satisfait " que le despotisme fut détruit »[11]; « vous avez institué " une commission extraordinaire... vous avez senti qu'elle était la dernière planche " jetée au milieu de l'orage pour sauver la patrie »[12]; « Citoyens collègues, au milieu

1. Saint-Just, *Sur le proc. de L. XVI*, 13 nov. 1792, *Orat. Révol.*, p. 161.
2. Danton, *Décl. guer. aux Girondins*, 1er avr. 1793, *Ib.*, p. 117.
3. Saint-Just, Déf. de Rob., 9 therm. an II-27 juil. 1794, *Ib.*, p. 180.
4. Lett. Com. Sal. p., Arch. dép. Pas-de-Calais, Coll. Barbier, dans L. Jacob, *Le Bon*, t. I, p. 267.
5. Vadier, 24 août 1790, Buchez et Roux, t. XI, p. 327.
6. Raffron, Guill., *Proc.-Verb. Com. Inst. p.*, Conv., t. II, p. 92.
7. Barnave, *Introd. Révol. fr.*, t. I, p. 173. H. D. T. cite *ingrédient* au fig. d. Volt., 1774.
8. Mirabeau, *Lett. à ses Commet.*, XII, p. 16. Cf. *nous n'avons encore que l' " œuf de l'intrigue "* (C... aux Jacob., 19 oct. 1792, Aul., *Jacob.*, t. IV, p. 408).
9. M. de la Luzerne, 3 août 1789, Arch. Parl., 1re Sér., t. VIII, p. 333, col. 1.
10. *Révol. Par...*, n° 175, p. 337.
11. Bailly, *Mém.*, 15 juil. 1789, t. II, p. 33. Cf. *ressort* dans la langue antérieure.
12. Vigée, Conv., 24 mai 1793, Buchez et Roux, t. XXVII, p. 185.

des sensations républicaines que j'éprouve, quelques " grenouilles du marais " croassent encore ; toutes ne sont pas écrasées, elles ont pris le " manteau du patriotisme " »[1] ; « c'est déjà un spectacle digne de la terre et du ciel de voir l' " Assemblée des représentants du peuple français, placée sur un volcan inépuisable de conspirations " »[2] ; « La victoire des armes françaises " est non seulement à l'ordre du jour, mais encore en permanence au bout de la baïonnette de nos braves républicains " »[3] ; « " Balayons des fondations de la félicité publique " les matières hétérogènes qui en rendraient tôt ou tard les bases subversibles " »[4].

Une phrase est demeurée célèbre : « Je me suis retranché dans la citadelle de la raison ; j'en sortirai avec le canon de la vérité et je pulvériserai les scélérats qui ont voulu m'accuser »[5]. Elle n'est pas plus ridicule que bien d'autres, Danton avait eu pour maître Mirabeau lui-même.

« Lorsque ces vils calomniateurs " suçaient le lait des Cours " » ; « au commencement des États-Généraux (c'est ainsi que s'appelait alors cette Convention nationale encore " garrottée dans les langes " de la liberté) » ; « moi, je vous parle " d'arrêter la pente insensible de tout gouvernement vers la forme dominante qu'on lui imprime " »[6].

1. Boisset, *Lett.* de Die, 21 sept. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VI, p. 604.
2. Disc., 7 prair. an II, *Monit.*, Réimp., t. XX, p. 587.
3. Soc. popul. de Vouneuil-s.-Vienne, *La Révol.*, 1906, t. L, p. 245.
4. *Docum.* rédigé par Chalier p. *l'armée révol. de Lyon*, mai 1793, Buchez et Roux, t. XXVII, p. 424.
5. Danton, *Guerr. aux Gir.*, p. 127.
6. Mirabeau, Répl. à Barnave, 22 mai 1790, *Orat. Révol.*, pp. 37, 46, 40.

CHAPITRE XI

MÉTAPHORES CONTINUÉES. ALLÉGORIES, APOLOGUES

Très souvent on est tombé dans le vice de la métaphore continuée, comme disait Malherbe. Parfois on a le bonheur de ne pas choquer le naturel : « c'est un volcan qui vomit des flammes, mais écartez les matériaux combustibles qui l'alimentent et il ne tardera pas à s'éteindre » [1] ! « Dans la route que tenait le vaisseau, il fallait encore plutôt s'approcher du rocher de l'exagération, que du banc de sable du modérantisme » [2].

Ailleurs, il y aurait bien à dire : « N'en doutons pas, nos perspectives seront changées, si jamais cet aplanissement sans exemple, désigné sous le nom d'égalité, s'établit, se maintient et métamorphose en entier le sol moral de la France » [3].

Les citoyens actifs de la commune de Lourmarin écrivent à l'Assemblée Nationale Législative le 15 décembre 1791. Ils se sont aperçus que le monstre de la féodalité survit :

> L'Assemblée Constituante n'eut que l'intention de délivrer les campagnes de ce monstre ; mais les moyens lui manquèrent parce qu'elle avait dans son sein des nobles, des gens d'affaires qui lui firent une égide par leurs intrigues et leur silence, et que les membres qui voulaient sincèrement le détruire ne connurent pas l'endroit par lequel il fallait le combattre ; ils n'indiquèrent qu'un plan général d'attaque, il fut adopté comme suffisant, et le monstre invulnérable dans tous les points, excepté un seul, est demeuré vainqueur des traits impuissants lancés contre lui [4].

Le Comité de Salut public a donné dans ce style : « Ainsi se développe l'ordre révolutionnaire ; il aboutit, par l'impulsion, au centre du gouvernement, par la surveillance active, à ses émanations ; par la surveillance simple, aux districts ; par l'exécution aux communes et à leurs comités, de manière que, prenant pour ainsi dire tout à coup une voix, des yeux et des bras, le corps politique prononce, regarde et frappe à la fois » [5].

Camille Desmoulins a appelé Billaud-Varenne un *patriote recti-*

1. Journu-Auber (Gironde), Opinion, 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 514, col. 1.
2. C. Desmoul., *Vx Cord.*, V.
3. Necker, *Pouv. Ex.*, t. VIII, p. 293.
4. *Com. Droits féod.*, p. 280.
5. Circ. du Com. Sal. p., d. Mantouchet, o. c., p. 247.

ligne. C'est sans doute une allusion au fameux rapport qu'il présenta pour l'établissement du gouvernement révolutionnaire et au style dans lequel il est conçu. Buchez et Roux en donnent quelques échantillons [1] :

En gouvernement comme en mécanique, tout ce qui n'est point combiné avec précision, tant pour le nombre que pour l'étendue, n'obtient qu'un jeu embarrassé, et occasionne des brisemens à l'infini : les résistances entravantes et les frottemens destructeurs diminuent à mesure qu'on simplifie le rouage. La meilleure constitution civile est celle la plus rapprochée des procédés de la nature, qui n'admet elle-même que trois principes dans ses mouvemens, la volonté pulsatrice, l'être que cette volonté vivifie, et l'action de cet individu sur les objets environnans : ainsi tout bon gouvernement doit avoir un centre de volonté, des leviers qui s'y rattachent immédiatement, et des corps secondaires sur qui agissent ces leviers, afin d'étendre le mouvement jusqu'aux dernières extrémités...

C'est une vieille erreur propagée par l'impéritie et combattue par l'expérience, que de croire qu'il devient nécessaire dans un vaste état de doubler les forces par la multiplicité des leviers ; il est au contraire démontré à tout observateur politique que, chaque graduation devenant un repos arrestateur, l'impulsion première décroît à proportion des stations qu'elle rencontre dans sa course. Quand le gouvernement, reprenant enfin une attitude ferme, a su rétablir l'harmonie, si parfois quelques ressorts faiblissent et appellent immédiatement les soins de l'ouvrier, ce n'est qu'un coup de lime à donner en passant, et l'on ne tombe plus dans l'inconvénient de ramener le désordre et la confusion en substituant la main réparatrice à la roue, ou usée, ou brisée ; dès lors, le commissariat se trouve restitué à l'objet de son institution : c'est une clef qui par intervalle remonte la machine en cinq ou six tours ; mais qui, laissée sur la tige, la fatigue, l'entrave, et finit par suspendre totalement le jeu naturel des ressorts.

Le rapport tout entier, ajoutent nos auteurs, est dans ce goût. C'est, à chaque phrase, ou *la force coactive*, ou *le mobile contractif*, ou *le grand ressort* en parlant des abus de l'ancienne forme du pouvoir exécutif, qu'il appelle *agence d'exécution*, il le compare à une éponge, à un aimant politique attirant bientôt tout à soi.

Oudot veut « conclure à ce que le roi soit jugé ». Il raconte à la Convention un apologue : « Je voyageais avec un grand nombre de personnes qui avaient la même destination que moi. Nous traîtâmes avec un capitaine de navire pour la traversée qui devait être longue et périlleuse... ». Et pendant vingt lignes c'est un défilé des fautes et des crimes du capitaine, qui prend une route opposée à celle qu'il fallait suivre, est de connivence avec un corsaire, etc... Il s'agit tout simplement de la conduite du roi [2].

Prophétisme révolutionnaire. — Il était fatal qu'on se sou-

1. T. XXX, pp. 252 et suiv.
2. 3 déc. 1792, Buchez et Roux, t. XXI, p. 172.

vînt du Christ parlant au peuple en paraboles. Suttières-Sarcey — agriculteur réformiste — se présente ainsi aux Jacobins :

De hautes fûtaies ombrageoient un arbre à fruits de la plus excellente qualité ; quoiqu'abondant en sève et très vigoureux, ses branches languissantes et rabougries, ne produisoient qu'un foible et chétif revenu. Le propriétaire en gémissoit depuis long-temps : mais il attendoit pour mettre la coignée, que les arbres parvenus à leur maximum, se couronnassent. Il voulut enfin, et la forêt fut abattue...

Cet arbre, mes concitoyens, est l'agriculture ; la haute fûtaie, les préjugés et la féodalité ; les branches, le commerce et les arts ; les fruits sont les richesses produites par la terre, les seules véritables. Le propriétaire est le souverain qui s'est rendu justice en s'exécutant lui-même, le jardinier... Que ce choix mérite d'attention ! car il y a plus de taupes que d'hommes clairvoyans dans cette partie. La mousse est la routine qui conduit tous les hommes ; les engrais sont les millions confiés à des hommes pervers qui, au lieu de détruire la mousse des préjugés, ont cherché plutôt à les perpétuer. Les taillis sont les nations voisines qui, jusqu'à présent, nous ont ombragé[s] par leur commerce, et que nous étoufferons bientôt, si la nation veut enfin se convaincre que sa splendeur dépend de l'agriculture, et que toutes ses ressources sont là [1].

On accorda à l'orateur les honneurs de la séance.

Lemaire a intitulé *Paraboles* plusieurs de ses rhapsodies. Il lui arrive de mettre en tête : Comparaison, et d'expliquer : « La Constitution est le gros bourdon, les sonneurs les députés patriotes, etc. » [2]. L'intention de ce messie à la solde est claire ; il conte à ses lecteurs des sortes de fables, où le populaire prend plaisir, parce qu'on lui donne la joie de deviner.

Mais je ne crois pas qu'on pût légitimement expliquer de même d'autres allégories qui ne sont pas rares, et n'ont rien d'apostolique. Ainsi :

Ils détermineront bien du monde à ne pas embarquer sur la frégate Perrières, crainte que ses secrets ne soient une bande de corsaires qui, avertis du départ de cette riche cargaison, seront en croisière, épieront le passage et peut-être encore le pilotte bien d'accord donnera dans l'embuscade et, comme par imprudence ou par malheur, secondera les corsaires avec lesquels ils seront de moitié [3].

La vérité est que les orateurs, une fois engagés dans une voie, la suivent aussi loin qu'elle peut conduire, et filent sans fin leurs images. Combien sont montés sur le *vaisseau de la République* :

...s'il fut jamais un beau spectacle, c'est celui de voir le vaisseau de la Répu-

1. Apologue adressé aux 85 départ[ts] par le citoyen Suttières-Sarcey, anc. dir. de l'École d'agric. établie à Anet, près Compiègne, actuel[t] Commiss.-ordonn. de la 3[e] division militaire. Metz, Lamort, s. d.

2. *23e Lett. b. patr.*, pp. 1 et 2 ; cf. *27e Lett.* Là, c'est *le vaisseau dans la tempête* ; il y est revenu vingt fois. Dans la *24e Lett.*, c'était le *dogue* (*le patriote*), *les roquets* (*les aristocrates*), etc., etc.

3. *Disc.* de Buirette de Verrières aux Cordeliers, A. Mathiez, *Le Club des Cordeliers*, p. 82.

blique, battu par la tempête, s'avancer tranquillement au port de la liberté. Au dehors, il est poussé par les vents et les orages ; dans l'intérieur, il l'est par des traîtres qui veulent entraîner ce vaisseau sur les écueils, et enfin dans un précipice profond, mais ces traîtres ont été arrêtés dans leurs projets. Pilotes habiles, continuez vos travaux [1].

Les volcans inspirent beaucoup aussi : « Nous sommes entrés aujourd'hui dans la conscience de Pitt, dans ce volcan qui vomit tous les crimes ; nous avons traversé cette lave mortifère et pestilentielle ; allons maintenant sur le cratère du volcan, je veux parler du gouvernement anglais » [2].

L'abbé Fauchet est de ceux qui se lancent à corps perdu dans ces formes apostoliques. Je n'en donnerai qu'une preuve parmi cent autres :

Nous éprouvons des maux extrêmes et nous sommes tentés de nous croire loin d'un si grand bonheur ; cependant nous y touchons, nous n'en sommes séparés que par le torrent de l'anarchie, qui roule des ruines ; il va se dessécher. Ce sont les dernières effusions des tempêtes de tous les despotismes expirans et des vapeurs de tous les cloaques du vice, que la longue servitude des peuples avait creusées. Le feu de la liberté les fait bouillonner avec violence ; mais bientôt il les aura taris ; c'est l'infaillible effet de la chaleur divine. Après cette épuration, il ne versera que des flots de lumière, et ne laissera couler que l'or de la vertu [3].

Terminons par un brouillon du réquisitoire contre la veuve de Camille Desmoulins, dont l'auteur s'apprêtait visiblement à briller :

Cette masse de vertus, de crimes et d'insouciance coupable bouillonne bientôt sur le brasier du patriotisme. Une portion immonde s'évapore d'elle-même par l'ébullition. La raison et la vertu écument ce que l'évaporation n'a pu purger, et bientôt un résidu pur et limpide présente un miroir consolant à ceux qui ont su se dire : J'achèterai par tous les sacrifices, par toutes les privations, la liberté, l'égalité qui assureront le bonheur de la génération naissante, qui seule doit recueillir les sueurs et les travaux de celle actuelle [4].

Ce qui est étonnant, c'est de voir ces inventions entrer jusque dans certaines pièces qui ne s'adressent pas aux masses. Le Comité de Salut public en a reçu dans sa correspondance. A Château-du-Loir : « la superstition agitait ses ailes lugubres et tentait d'élever son vol au dessus de la raison... ». Mais Garnier l'a aperçu :

A ce prix on peut bien s'exposer à la colère mourante du sacerdoce. A ses côtés gisait le fédéralisme, et le souffle de son sommeil pénible m'assurait qu'il respirait. J'avais tout préparé pour lui lancer le coup de massue. Réfugié dans les Admi-

1. La Soc. pop. de la Section Poissonnière à la Conv., 30 vent. an II-20 mars 1794, *Courr. Égal.*, 1er germ. an II-21 mars 1794, nº 580.
2. Collot d'Herb. aux Jacob., 23 niv. an II-12 janv. 1794, Aul., *Jacob.*, t. V, p. 609.
3. *Journ. des Amis*, nº 1, p. 5-6, Buchez et Roux, t. XXII, p. 359.
4. Wallon, *Trib. Révol.*, t. III, p. 210.

nistrations, il reposait dans le sein des administrateurs, et prêt à les frapper du fer de l'épuration, j'ai cru devoir consulter les Sociétés populaires [1].

Il les prodigue lui-même à l'occasion : « les législateurs ont refondu la statue de la loi, pour lui donner les formes révolutionnaires ».

Les défectuosités qui tenaient aux erreurs, ou plutôt aux crimes des premiers ouvriers, sont effacées ; mais tout ce qu'il y avait de traits purs est conservé ; la matière n'a pas été brisée, elle n'a été que remaniée [2].

Les premiers législateurs avaient jeté dans un ordre apparent les germes d'un désordre futur ; ils avaient infusé, pour ainsi dire, les principes du fédéralisme dans l'organisation même des autorités.

... l'exécution de la loi se trouvait ralentie et neutralisée en passant et en s'arrêtant successivement sur chaque anneau de la chaîne hiérarchique des administrations. Le câble révolutionnaire, aminci en quelque sorte dans cette longue filière, n'avait plus de consistance ; tandis qu'il doit être lancé avec violence, et, touchant en un instant les extrémités au moindre signe du législateur, lier, rattacher tout fortement au centre du gouvernement.

Telles ont été les causes qui ont appelé sur la viciosité de l'ancienne organisation, la main réformatrice... [3].

Les ruraux ont souvent essayé d'attraper ce procédé qui donnait à leur style un caractère « analogue » :

Législateurs, la souche gothique de l'arbre féodal est anéantie ; son ombre dangereuse et perfide ne stérilise plus aucune partie du sol français, ses plus profondes racines sont desséchées, l'arbre sacré de la liberté ombrage nos possessions, nous sommes rentrés dans nos droits, nos terres communales nous sont rendues [4].

Comparez :

L'hydre affreux du royalisme qu'enfanta dans la ci-devant province du Poitou l'union de deux monstres également hideux et homicides, l'égoïsme et le fanatisme, vient enfin de voir tomber sous le fer victorieux de la République dans les mains de Westermann une grande partie de ses têtes venimeuses, la presque totalité de son corps éparse en lambeaux qui injectent la peste et la mort partout où cet animal sanguinaire a porté le pillage, la famine et la dévastation, nous promet sa prochaine destruction. Mais avant d'expirer il peut encore infester de deux terribles fléaux quelques contrées estimables par leur civisme. Cependant le redoutable cimeterre des vengeances du peuple s'agite ; or pour que son action utile se soutienne et que le dernier coup qu'il doit porter aux détracteurs impies des droits de l'homme les précipite en effet dans la fange qui les vit naître, il n'a plus besoin que de l'impulsion électrique que vous seuls, oui, vous seuls pouvez lui communiquer [5]...

1. D'Alençon, 26 niv. an II-15 janv. 1794, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. X, p. 264.
2. Le Com. de Sal. p. aux Départ[ts], 5 niv. an II-25 déc. 1793, Buchez et Roux, t. XXXI, p. 16.
3. Est-ce de la main d'Hérault de Séchelles ? On le dirait. En tous cas, c'est le commentaire du décret de frimaire.
4. Pét. d'un gr. d'hab. de Roeux (Pas-de-Calais), 1793, *Part. Biens Commun.*, p. 563.
5. Adresse de la Soc. de Beaumont-en-Vallée à la Conv., dans Abbé Hautreux, *La Société Républ. de Beaufort-en-Vallée*, p. 6.

Dévergondages. — Nous venons de parler de métaphores longuement filées, aux airs d'allégories. Ce qui est plus fréquent, et plus en rapport avec le tohu bohu des idées et des passions, ce sont des séries de mots, d'expressions qui se succèdent sans aucune suite, se heurtent, se choquent, souvent dans une même phrase. Des mascarades de momons qui tournaillent dans un désordre burlesque, en agitant leurs oripeaux : « le concert de la fiscalité et de la médiocrité cupide et jalouse, qui avait ravi au génie la matrice des arts, en comprimant tout germe de liberté et d'émulation »[1] ; « ennemis de tout genre, aristocrates, modérés, ligue des rois, dans peu vous ne serez plus. Et sur vos corps sanglants la République française s'asseoira majestueusement, et le bonnet de la liberté couvrira la tête de l'univers »[2].

Concours de ridicule. — A vrai dire, bien rares sont ceux qui n'ont pas sacrifié au faux goût.

Dubois-Crancé, si positif, si clairvoyant, entasse lui aussi les images : « Connaissez donc votre grandeur ; vous " combattez des géants et vous ne savez pas écraser le reptile ". Il semble qu'" au milieu du torrent révolutionnaire ", " au centre d'une atmosphère embrasée par la liberté ", " les glaces du despotisme ne soient pas encore fondues "[3].

Un Rivarol, prophète attitré du bon goût, se laisse aller : « les corps ne se reposent que dans leur " centre de gravité ; la France que vous avez agitée, mais que vous n'avez pas assise sur sa vraie base ", va " tomber dans les convulsions " de l'anarchie »[4].

Saint-Just, si châtié, si classique, lâche des phrases comme : « " Je suivrai le fil des vues " que je vous ai présentées »[5].

Robespierre, malgré ses affectations de froideur, donne lui-même dans cette manière : « Ainsi on voit que la calomnie est encore la mère du feuillantisme, ce " monstre doucereux " qui dévore en caressant, et qui a pensé tuer la liberté naissante, " en secouant sur son berceau tous les serpens de la haine et de la discorde " »[6].

C'est comme une fièvre où des visions tourbillonnent ; on se jette de l'une à l'autre sans réflexion, sans attention même, comme des mouches qu'attirent les rayons qui luisent.

Si on eût mis la cocasserie au concours, le Comité de Salut public

1. Séranne, 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 370, col. 2.
2. Id., 14 brum. an II-4 nov. 1793, Id., ib., t. VIII, p. 242.
3. Disc. à la Soc. pop. d'Orléans, 14 févr. 1794, Iung, *Dub.-Crancé*, t. II, p. 89.
4. *Mém.*, p. 209.
5. 12 févr. 1793, *Œuvr.*, t. I, p. 411.
6. *Jacob.*, 29 oct. 1792, Buchez et Roux, t. XX, p. 13.

lui-même, si bref et si net à certains jours, fût entré en ligne : " L'ordre révolutionnaire, écrit-il, qui fait déborder la terreur en torrent sur l'hydre des conspirateurs, doit placer la vertu et par conséquent vous-mêmes dans le port, tandis que la tempête tonne sur les têtes coupables et les écrase " [1]. Était-ce Barère qui avait tenu la plume ? Il en était fort capable et on l'a souvent incriminé [2].

Mais il avait des compétiteurs. Un des maîtres de la bizarrerie, c'est le citoyen Mallarmé. Il écrit de Sarreguemines, le 1er prairial an II :

C'est ainsi que, " caméléon politique, s'est prononcée dans la route de la liberté la commune " que je viens d'épurer...

Je ne dois pas vous dissimuler combien j'ai trouvé d'obstacles à la perfectibilité républicaine. Ballottée successivement par un prêtre ami de l'Autriche, qui s'était jeté aux rênes de l'opinion, par des émigrés " rentrés sur l'air de l'indépendance " et ne jouissant, au mépris des lois, de la leur que pour empoisonner la moralité publique par " le fanatisme de la royauté qui avait jeté dans certains cerveaux une ivresse profonde ", " par les vapeurs somnifères du modérantisme et les fureurs de la superstition hideuse ", il était impossible que Sarreguemines fût " lancée au faîte des principes " qui ont animé notre belle Révolution. Aussi en vain, là, chercheriez-vous des amants courageux et brûlants de ses heureux résultats ; en vain jetteriez-vous dans tous les cœurs les " semences les plus nerveuses des vertus, du patriotisme et de la morale " ; il faut commencer par épurer les consciences, " refondre les cœurs, donner un nouveau pli à l'âme " et changer en formes révolutionnaires les formes grotesques de l'aristocratie et du royalisme [3].

Je crois néanmoins que le prix de l'équipe des Conventionnels irait à Boisset, que j'ai déjà cité. Voici un échantillon de sa manière (il en a de pire) : « L'âme douce et vertueuse pourra désormais " respirer sous l'ombrage des principes "... Vous avez fait un grand pas vers l'immortalité, votre énergie, " vos vertus ont rattaché les palmes civiques " que quelques instants de faiblesse avaient enlevé[es] " au faisceau qui doit couronner vos ouvrages " » [4].

Mirabeau du reste, s'il eût vécu, eût été un concurrent des plus redoutables ; nul ne l'a dépassé :

Alors la confraternité trop oubliée de l'espèce humaine s'entrelacera par une

1. Le Com. Sal. p. au Com. de Surveill., Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. IX, p. 168. Cf. « Si votre civisme courageux s'en est imposé " le fardeau, lorsque le levier de la Révolution était flottant encore, lorsque rien n'indiquait au pilote sa marche sous un ciel couvert de ténèbres et d'orages ", aujourd'hui que la loi devient votre boussole, que l'horizon politique s'embellit de lumière et d'espérance, pourriez-vous concevoir quelque crainte ? » (Com. Sal. p. au Cons. Exéc., 2 niv. an II-22 déc. 1793, *Corr. Carnot*, t. IV, p. 250).

2. « [Barère] ... dont le style entortillé de bouffonnement politique ne peut être compris de la classe inéduquée » (A. Schmidt, *Tabl. Révol. Fr.*, 11 flor. an IV-30 avril 1796, t. III, p. 173).

3. Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XIII, p. 638.

4. 26 vend. an III-17 oct. 1794, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XVII, p. 490-491.

circulation plus amiable et plus active dans tous les rapports politiques et commerciaux [1].

On a voulu, pour " imprimer au ressort contre-révolutionnaire une teinte constitutionnelle " et nationale, que " les moteurs en fussent pris parmi les spectateurs " et les compagnons de vos travaux ; il résulte de là " un signal solennel de scission qui ranime toutes les espérances ", et qui, sans les vertus personnelles du prince que vous avez appelé le restaurateur de la liberté française, promettrait au despotisme abattu, " des forces pour briser son tombeau " et pour redresser son trône sur les cadavres des hommes échappés à ses fers [2].

Javogues le suit à une tête : « Écartez les intrigants, surveillez-les " avec l'œil de la défiance qui doit ombrager tout austère républicain " » [3].

Le 21 octobre 1792, Gonchon, orateur des sections de Bonne-Nouvelle et Quinze-Vingts, donne à la Convention lecture de l'adresse suivante :

Les citoyens du faubourg Saint-Antoine... saluent les mandataires de la République. Quand la Cour " versait à pleines mains sur tout l'Empire la coupe de la haine et de la corruption ", lorsque la France était encore un royaume, nous entretenions " sous le chaume des faubourgs " et " sous les ruines de la Bastille le feu sacré de l'égalité " : nous rappelions à haute voix les grands principes et nous faisions à la barre cette prophétie politique : " l'éponge des siècles peut effacer du livre de la loi le chapitre de la royauté ; mais le titre de la souveraineté nationale restera toujours intact " (*Applaudissements*) [4].

Quoi d'étonnant, dans ces conditions, si les députations, de Paris et de province, tombent dans les mêmes vices. Les ruraux avaient déjà avant la Révolution une propension naturelle à patauger dans le charabia. Événements et exemples ne pouvaient que les engager à s'enliser davantage. Ils s'y sont noyés : « " Démasquer... signaler à l'opinion publique ces contrebandiers du patriotisme " qui " ne se sont attachés au char de la révolution que pour en arracher les dépouilles " » [5] !

Il est certains passages de leurs élucubrations qui ont un cachet de « localité » : « Représentants... il étoit temps de poser le fanal protecteur à l'entrée du port : le vaisseau de l'État s'en approche à pleines voiles et son naufrage étoit possible, car les pirates de l'opinion avoient aussi placés des feux sur les écueils » [6]. Marseille pouvait écrire ainsi.

1. *Disc.* 12 déc. 1790.
2. *Disc.*, 6 nov. 1790, Buchez et Roux, t. VIII, p. 117.
3. A la Soc. des S. Culottes de Bourg, 21 frim. an II-11 déc. 1793, *Rev. Universelle*, 15 avr. 1925, p. 136, art. de Marion.
4. Arch. Parl., 1re Sér., t. LII, p. 607. Cf. "*Émoussons le glaive de la démagogie, mais n'aiguisons pas celui du modérantisme* " (Conv., 21 oct. 1792, Buchez et Roux, t. XIX, p. 357).
5. La Soc. popul. régénérée de Cherbourg à la Conv., *Bull.*, 4 frim. an III-24 nov. 1794.
6. Soc. popul. de Marseille à la Conv., *Bull.*, Suite de la séance du 6 frim. an III-26 nov. 1794.

Ce qui suit est moins caractéristique, mais fleure cependant la terre : « Pendant que nous allons ensemencer nos terres pour nourir nos armées, cultivé [lire : cultiver] ce beau champ des vertus républicaines, qui, sillonné par l'Égalité, hercé par la fraternité, vous donnera une récolte certaine en mœur[s] comme en morale, surtout en observant que l'ivraie fut soigneusement extrait[e] du grain pur(e) »[1]. Mais que de chutes dans le fossé : « Que le " glaive de la loi se promène sur les têtes coupables " »[2] ; « vous avez " écrasé la pomme de discorde qui divisait les esprits " »[3] ; « ne croyez pas, citoyens, que le comité, dans " le débordement de cette hémorragie d'aristocratie pécuniaire ", s'arrête à ce troisième degré » (souligné)[4].

Souvent l'écrit commence bien et simplement, puis on se jette sans bonheur sur le sentier des cîmes. Écoutons la Société des Amis d'Alban (Drôme). Elle débute : « Quoique singulièrement affecté, profondément affligé, le peuple, avec calme et impassibilité, a acquiécé à cette suspension ». Mais il faut faire de l'effet et on ajoute : « dans l'espérance que le nuage par vous élevé entre l'astre bienfaisant et les républicains, en dérobant pour peu de temps les rayons qui éclairaient et réchauffaient la masse des citoyens, ne détruisait cependant pas ses espérances...

« Hâtez donc, représentants, accélérez le dernier poli de cette mesure »[5] !

On se plaint, et très amèrement de l'exorbitant et ruineux impôt du timbre, jeté comme un grappin de paralysie sur les fragiles barques des écrivains patriotes, que les Clichyens devaient faire pendre en masse, pour leur apprendre à vivre, et qui, depuis quinze mois, étaient à la diète, comme si au contraire " le vent de fructidor n'eût pas dû les faire voguer à pleines voiles pour aller porter l'aliment de la raison et la pâture du patriotisme dans les îles désertes occupées seulement par la sottise et le fanatisme "[6] !

L'armée aussi parlait, dans ces temps-là. Thiébaut raconte dans ses *Mémoires* que le lieutenant général de Canolle, « homme de bonne maison mais modèle accompli de sottise », aurait répondu aux poissardes de Tournai :

Mesdames, citoyennes, sœurs et amies,

La reconnaissance est un devoir prépondérant pour tout cœur qui s'en est fait un besoin. Au reste, vous " n'en ignorez pas et je connaissais assez le physique de

1. La Soc. popul. régénérée de Pierre (S.et-L.) à la Conv., 26 vend. an III-17 oct. 1794. Arch. Nat., C. II, 1412.
2. Adress. de Boul., d. Wallon, *Fédér.*, t. I, p. 60.
3. *Jacobins de Laigle*, 1793, Id., *ib.*, t. I, p. 87.
4. Masuyer, *Disc.*, p. 37.
5. 20 févr. 1793, *Part. Biens Commun.*, p. 449.
6. *Patriote fr.*, 12 brum. an VI-2 nov. 1797, Aul., *Par... Therm.*, t. IV, p. 430-431.

la chose, pour croire que l'impulsion des accessoires vous fera toujours chérir l'humanité " dans la personne de nos cœurs. Vive la République [1].

A dire vrai, quand on examine d'ensemble ce figurisme extravagant, on ne sait si l'exemple est venu d'en haut ou d'en bas. Il est possible que le peuple ait imité les modèles que lui donnaient des maîtres instruits dans l'art d'écrire, mais la chose n'est pas certaine, car l'instinct profond des masses se plaît à rechercher ces images qui paraissent traduire mieux la pensée et les sentiments, sans qu'un goût cultivé avertisse qu'on tombe dans le ridicule. J'ai plusieurs fois, personnellement, éprouvé la difficulté qu'il y a à empêcher des hommes sans culture qui m'avaient demandé de les aider, de tomber dans le galimatias.

1. T. I, p. 369-370.

CHAPITRE XII

FORMATION D'UN BARAGOUIN POLITIQUE

Je n'ai aucunement l'idée que le charabia date des années où le trouble révolutionnaire avait enlevé à l'esprit français ses qualités traditionnelles de netteté et au style son naturel, sa clarté, sa droiture. Toutes les époques ont eu leur charabia et Rabelais n'avait rien à créer, il lui suffisait d'extraire quelques passages des Grands Rhétoriqueurs. Au XVIIIe siècle les économistes se sont élevés souvent à un degré d'obscurité et d'embarras qu'il est difficile de dépasser. Ainsi Necker écrit : « le petit nombre de variétés auxquelles cette règle est assujettie deviennent une confirmation du principe, puisque ces variétés dérivent essentiellement de la valeur commerciale des subsistances, ou de l'échelle des besoins absolus » [1]...

Un jargon politico-économique était déjà à moitié créé, lorsque le grand mouvement commença. Seulement, étant donné la rapidité et la violence des événements, son évolution fut précipitée.

Il se présente sous bien des formes :

Non, " nous ne sommes plus au temps des chevaliers errants ", mais à " celui de la franchise et de la modestie ", et ce n'est point avec l'ambition, l'entêtement et les bouffissures d'orgueil, enveloppé jusqu'à midi d'une robe de chambre, dans un quartier général de plaisance, " inaccessible à toute urbanité et réception populaire ", que l'on peut, de bonne foi, implorer la modestie et la franchise, mais bien " porter de la défaveur sur l'activité des représentants du peuple ", dont l'âme pure et énergique, " connue depuis longtemps par les sentiments dont il ignore l'existence chez ses collègues, parce qu'elles peuvent être inconnues chez lui ", ne leur permet pas de " manquer à voler partout où le salut public exige que les représentants du peuple soient exposés avec le peuple ", toujours prêts à donner l'exemple et à garantir les défenseurs de la patrie de tout piège, toutes ignorances et mauvaises intentions de quelques généraux et officiers [2].

Voici une adresse des administrateurs du Calvados, présentée à la Convention le 20 octobre 1792 :

Citoyens, représentans du peuple, un grand projet de " désorganisation ", paraît " se faire sentir dans le sein de la République "... au moment où des " agitateurs " provoquent une nouvelle explosion, usent d'un nouveau moyen pour assouvir des vengeances et " pour remplir le but d'un plan depuis longtemps

1. *Pouv. Exéc.*, t. VIII, p. 485.
2. Mende, 17 frim. an II-7 déc. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. IX, p. 251.

combiné"... Des vampires, dont les noms font l'effroi des Français... "calculent" encore, à n'en pas douter, "dans le silence du crime, la vie et la mort des citoyens".

...partout la Convention nationale a le droit de "former les destinées de la République", et chaque point du sol de la patrie peut être un "signe de ralliement pour les délégués du souverain".

Quiconque désormais ne saura pas les respecter [les lois], doit trouver des "Scevola" ; s'il ne rencontre pas les "faisceaux des preteurs". Législateurs, à Paris, "soyez des Catons" ; ici, nous "serons des Brutus" [1].

Comparez :

Marchez, avec votre courage énergique, dans la carrière que vous venez d'ouvrir ; "couvrez la vertu de l'égide du pouvoir" ; frappez le crime au cœur ; le crime ne peut vivre avec la liberté.

Ne craignez pas qu' "après avoir évité l'écueil de l'intrigue", le peuple aille "se perdre sur celui du modérantisme". L'aristocrate, le royaliste, le fripon, l'intrigant sont de la même famille ; le "flambeau de la vérité, éteint par la terreur, vient d'être rallumé" ; à sa lueur le peuple les connoîtra et leur livrera une guerre à mort.

"Vous êtes assis sur le rocher de la volonté générale, contre lequel les traits et les poignards des conspirateurs viendront toujours s'émousser" [2].

Les destinées de ce jargon. — Pour se rendre compte du résultat, et des conséquences qu'eurent ces habitudes de style sur le lexique lui-même, il faudrait suivre quelques applications du métaphorisme à des mots donnés. Je ne puis ni entreprendre ni même commencer ici cette étude. Je dirai seulement que bonnes ou mauvaises, vieilles ou neuves, figurées ou non, les expressions avaient formé un langage politique.

Un certain nombre se sont démodées par la suite. Ce sont d'abord celles qui étaient toutes spéciales à l'époque : « Suivez les instigations de ces hommes et bientôt vous verrez que les royalistes "feront sauter la Périgourdine à la République" » [3] ; « on se demandait chaque jour "quand se ferait donc la cisalpinade du corps législatif" » [4]. Avec la mort des Sociétés populaires devait disparaître une expression comme le "creuset de l'épuration" [5]. La "faux de l'égalité" ne menaça bientôt plus personne [6], et Bonaparte s'arrangera pour

1. Buchez et Roux, t. XIX, p. 352-353.

2. *Supplément au Bull. de la Conv. Nat.*, Suite séance 1er vend. an III-22 sept. 1794, p. 190, col. 2.

3. Frison aux Cinq-Cents, 28 fruct. an VII-14 sept. 1799. Buchez et Roux, t. XXXVIII, p. 135.

4. Quirot aux Cinq-Cents, 24 fruct. an-VII-10 sept. 1799, Eid., ib., p. 131.

5. *Vos noms doivent être mis dans le "creuset de l'épuration" et en sortir sans tache* (Com. Sal. p. aux agents nat., Aul., *Act. Com. Sal., p.*, t. IX, p. 175).

6. *La "faux de l'égalité" est là* (Fayau, Conv., 19 déc. 1792, Buchez et Roux, t. XXI, p. 391).

appuyer son pouvoir sur autre chose que " le levier de l'opinion publique " [1].

De même disparurent une quantité d'expressions et d'images chères aux écrivains et aux orateurs de la Révolution : les " laboratoires du crime " [2] ; " saturer d'insultes, de soupçons " [3] ; les " stigmates de la réprobation " [4]. Tout ce matériel fut bientôt usé et ridicule.

Mais il s'en faut bien que tout ce qui entrait dans ce " jargon de tribune " [5], — j'ajouterai : et de barre, — ait disparu sans laisser de traces. On raille parfois ces vieilleries ; elles survivent néanmoins.

Ainsi : " dévier de la ligne " [6] ; " donner suite à " [7] ; " s'endormir sur un volcan " [8] ; " exploiter un filon " [9] ; " infecté d'un virus " [10] ; " inoculer un venin " [11] ; " neutraliser les efforts " [12] ; " paralyser la nation " [13] ; établir la " permanence ", demander la — [14] ;

1. *Au bout de " l'immense levier de l'opinion publique ", cette feuille légère peut ébranler l'univers...* (de Lévis, 31 août 1791, Ass. Nat., Arch. Parl., 1re Sér., t. XXX, p. 127, col. 1). L. cite dans Mirabeau : *N'oubliez pas que le levier de la puissance n'a d'autre appui que l'opinion.*

2. *Là* [dans le galetas de Catherine Théot] *sont les " laboratoires du crime "* (Barère, Rapp., 27 prair. an II-15 juin 1794, dans Vilate, *Mystères de la Mère de Dieu*, p. 320).

3. *Ils ont été " saturés de confusion et d'insultes "* (Législ., 17 sept. 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 64, col. 2). Cf. *les machiavélistes ont " saturé de soupçon " l'âme des gens de bien* (Fabre d'Églant., *Disc.* aux Jacob., Meillan, *Mém.*, p. 321, Annexes). Voir Goh., p. 363 : J.-J. Rousseau, L. : néol. et fig., se dit, en général, pour rassasier : *On l'a saturé de fêtes.*

4. *Si une loi erronée nous imprime les " stigmates de la réprobation universelle "* (Anach. Clootz, *Pét. des domestiques*, 28 août 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 671, col. 1). *H. D. T. : Buffon.

5. *Des meneurs adroits qui ont un " jargon de tribune "* (*Journ. Le Créole*, nov. 1792, Buchez et Roux, t. XXI, p. 8).

6. *" Dévier de la ligne " de la Déclaration des Droits...* (C. Desmoul., *Vx Cord.*, V). Voir Goh., p. 351 ; ⊖ L.

7. *Une dénonciation à laquelle je prétends et entends " donner toute la suite possible "* (Mirabeau, *Disc.*, 12 oct. 1789). Voir Goh., p. 339 : Necker, A. 1835 ; ⊖ L.

8. *Ne vous endormez pas, je vous en conjure, " sur le cratère d'un volcan " ; n'allez pas, par des convocations imprudentes d'assemblées inconstitutionnelles, livrer un aliment aux séditieux* (Dumolard, *Disc.* aux Cinq-Cents, 22 brum. an IV-13 nov. 1795, *Moniteur*, Réimpr., t. XXVI, p. 439). *L. : volcan.

9. *L'Angleterre " exploite tous les filons " de la prospérité humaine* (Mirabeau, *Disc.*, 16 juill. 1789, cité d. L.).

10. *Les communes " les plus infectées de ce virus "* (23 avr. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. III, p. 418). ⊖ L.

11. *L' " inoculation du venin de la révolte "* (Collot d'Herbois, Carnot, Prieur, 4 brum. an II-25 oct. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VIII, p. 7). Cf. *des ambitieux... s'efforcent... de lui " inoculer l'esclavage "* (C. Desmoul., *Révol. Fr. Brab.*, n° 67, VI, p. 63). ⊖ L.

12. *" Neutraliser les efforts et le zèle " de tous les vrais citoyens* (Gohier, Législ., 16 sept. 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 45, col. 1). Pas d'ex. d. L. ni H. D. T. Cf. *" Neutraliser l'opinion publique "* (Vilate, *Causes secr. du 9 Therm.*, p. 233). Le mot passait pour être de ceux dont Barère avait accoutumé de se servir. *L.

13. *Des prétentions aristocratiques qui enchaînaient ou " paralysaient la nation "* (Mirabeau, *Disc.*, 9 janv. 1790). Cf. *La force publique est paralysée* (*Doc. Hist. Révol.*, Contrib. dir., Textes, p. 69, *Adresse aux Commettants*, 6 oct. 1789). Voir Goh., p. 365 ; *A. 1798, au sens propre et figuré ; ⊖ L.

14. *" Établir la permanence " de la tyrannie...* (Vilate, *Causes secr. du 9 Therm.*, p. 252) ; *" Demander la permanence " des districts, c'est vouloir établir soixante sections souveraines dans un grand corps où elles ne pourraient qu'opérer un effet d'action et de réaction capable de détruire notre Constitution* (Mirabeau, *Disc.*, 3 mai 1790). Voir L. 2°. Cf. *Ces amis de " la permanence des sections "* (Beaulieu, *Diurnal*, 6 janv. 1793, Dauban, *Démagogie*, p. 10). *L.

“ saper les bases ”[1] ; le “ vaisseau de la chose publique ”[2].

Les diverses “ hydres ”, de l’ “ anarchie ”, de la “ féodalité ”, de la “ superstition ”, animaux classés, sont longtemps restées des épouvantails[3]. De même certaines espèces de vautours[4].

De là, nous sont venues aussi les “ atmosphères bienfaisantes ou dangereuses ”, naturelles ou factices[5], les “ écueils ” où se heurtent les divers bateaux, dont celui de l’État, et toutes sortes de projets[6] ; les “ manteaux qui cachent des poignards ”[7], les “ émotions poignantes ” que causent les événements[8]. On n’a même pas cessé de “ tomber ” ou d’ “ être dans le marasme ”[9], pendant que des malins “ s’engraissent de la sueur du peuple ”[10].

1. *L’abus de cette révolution* “ *sapait les bases* ” *de cette même liberté* (Rapp. de Barras 30 vend. an IV-22 oct. 1795). *Saper* *H. D. T. qui cite Gresset : saper le trône et l’autel ; L. qui cite Corneille au figuré saper ses fondements.

2. *Le* “ *vaisseau de la chose publique* ”... (Mounier, *Exposé*, 26 oct. 1789, Arch. Parl., 1re Sér., t. IX, p. 578, col. 1). *L. : ex. de Bernis, Montesquieu.

3. *Oui, vous atteindrez à ce but si désirable en délivrant les habitants des campagnes de* “ *l’hydre de la féodalité* ” *qui les dévore* (Soc. Amis Const., Montbrison, 8 nov. 1791, *Com. Droits Féod.*, p. 631) ; *Pour écraser* “ *l’hydre des rebelles* ” (Les membres chargés de la corresp., Paris, s. d., Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VIII, p. 279) ; “ *L’hydre de l’anarchie* ” aurait été introduite par Vaublanc (19 mars 1792), suivant Aul., *Orat. de la Révol.*, Lég. Conv., t. I, p. 101) *L.

4. *Ces* “ *vautours de l’espèce humaine* ” *qui ne trouvent de plaisir que dans la destruction et le supplice des sans-culottes...* (Javogues, Arrêté du 6 niv. an III-26 déc. 1794, *Rev. Univers.*, 15 avr. 1925, art. de Marion). *H. D. T. : Volt., *Contes*.

5. *On avait d’ailleurs su entourer cette assemblée d’une* “ *atmosphère* ” *factice* (Barnave, *Intr. Révol. Fr.*, t. I, p. 210). *L. fig. une atm. de vices, de corruption.

6. *Cette demande étoit juste, mais elle n’a pu tenir contre l’*“ *écueil de la question préalable* ” (*Point du Jour*, V, p. 175, n° CLXIV, 19 déc. 1789). * L.

7. *Il est temps d’en balayer les contre-révolutionnaires qui s’y tapissent, et qui cachent sous le* “ *manteau du patriotisme* ” *le* “ *poignard acéré de la perfidie* ” (Com. Sal. p., s. d., Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VIII, p. 681).

8. *Traîner Louis avec art et longtemps entre les* “ *appréhensions poignantes* ” *d’une procédure et l’espérance de notre commisération* (Fabre d’Églant., *Disc.* aux Jacob., Meillan, *Mém.*, p. 326, Annexes). Goh. a noté les premiers exemples de la métaphore, p. 346. *L. : qui cause une impression vive et pénible.

9. *L’exposer aux secousses et le* “ *précipiter* [le gouvernement] *dans le marasme* ” (Barn., *Intr. Révol. fr.*, t. I, p. 174). Cf. *S’il fallait choisir entre l’exagération du patriotisme et le* “ *marasme du modérantisme* ” (C. Desmoul., *Vx Cord.*, V). *L. cite Mirabeau.

10. *Des malheureux... qui ne se sont jamais* “ *engraissés que de la sueur du peuple* ” (Javogues, 21 frim. an II-11 déc. 1793, Aux sans-culottes de Bourg, d. *Rev. Univ.*, 15 avr. 1925, art. Marion). Cf. Lakanal, 13 brum. an II-3 nov. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VIII, p. 213. H. D. T. cite des expressions analogues chez Boileau : *s’engraisser du suc des malheureux*, Sat. 8.

SECTION II

LE CONTACT AVEC LA LANGUE POPULAIRE

LIVRE PREMIER

PHONÉTIQUE

CHAPITRE PREMIER

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Difficultés d'observation des phénomènes. — Il est inutile d'expliquer comment et pourquoi les faits de prononciation populaire nous échappent pour la plupart. On n'avait guère le goût ni le temps de les noter.

D'autre part, certains faits qui ont été relevés peuvent appartenir aussi bien à la morphologie qu'à la phonétique. Je citerai le passage de *disparition* à *disparution*. C'est, semble-t-il, l'analogie de *disparu* et peut-être de *comparution* qui amène cette forme : « la " disparution " de presque tout le numéraire »[1]. On la trouve jusque dans les textes officiels : « considérant que la " disparution " du sieur Guillaume compromettroit... »[2]. Il ne faut sans doute pas songer à un passage de *i* à *u*, quelque voisines que soient les deux voyelles.

De même *al* = *elle* : « lui qui voit qu' " al " se dolente »[3]. Cette prononciation, attestée dès le XVIIe siècle, n'est qu'une survivance. D'innombrables exemples en témoignent : « une *balle* invention »[4] ; « *alle* étoit perdu »[5] ; « *alle* verra »[6].

Il ne faudrait pas croire du reste que cette altération ne se produisît que devant *l*. Vadé écrit : « *accoutez* l'aventure »[7] ; « *vrament* »[8]. *Vras* (= vrai) est dans les *Sarcelades*[9], et aussi *moyan*[10].

Il faut d'autre part se garder de prendre pour des nouveautés

1. Lem., *126e Lett. b. patr.*, p. 6 ; blâmé d. Roll.
2. Loi du 15 sept. 1792, *Coll. Lois*, t. XI, p. 372.
3. *P. Duch. Royal.*, *G. Trist. s. l. mal. du Roi*, p. 5.
4. *Sarc.*, p. 29.
5. *Ib.*
6. Vadé, *Pip. Cass.*, chant II.
7. *Raccol.*, XVII, t. III, p. 43.
8. *Pipe Cass.*, chant II.
9. P. 13.
10. P. 12.

des archaïsmes. Ainsi la consonne *l* se maintient dans *clincailler*, *clincaillerie*[1] : « les bâtons dont je parle existent encore chez le " clincailler " »[2] ; « la supériorité des manufactures de " clincaillerie " des Anglais »[3]. Ce sont là des vestiges de la forme originelle du mot.

1. Voir Thur., t. II, p. 266, et Rosset, p. 307.
2. Dépos[n] Cazin, *Proc. Bab.*, t. III, p. 279.
3. *Chron. du Mois*, janv. 1792, p. 87.

CHAPITRE II

VOYELLES

ALLONGEMENT ET FERMETURE DE *A* PROTONIQUE ET TONIQUE. — Gougenheim rappelle avec raison une note de Fr. de Callières relevée par Roques, qui attribue aux Parisiens *maasson*, *baateau*. Desgranges n'a pas manqué de blâmer *réclâmer*, *lâcer*, etc.[1]...

Il est très difficile de trouver la preuve que cet *a* long était commun. Les imprimés se gardent de le reproduire et les illettrés n'allaient point mettre de circonflexe.

Cet allongement est un fait attesté en Indre-et-Loire[2]. Est-ce de là ou de la vallée de l'Yonne qu'il est venu à Paris ?

L'*a* s'allongeait-il aussi à la tonique : *espāce* ?[3] Je n'en ai pas trouvé de preuve formelle.

Rolland professe, la chose est à noter, que toutes les finales sont longues quand elles sont suivies immédiatement d'un *e* muet (*œ*) *rue*, *joie*, etc.

LE FAIT INVERSE. — Un vice a été répandu à Paris pendant tout le XIXe siècle. Il consistait à prononcer un *ą̆* au lieu d'un *a*, ou même d'un *ą̄* ; à faire entendre par exemple dans *cabinet*, et, dans une foule de mots, après *k*, à la tonique ou à la protonique, un son tout voisin de *ę̆*[3]. Je n'ai pas trouvé d'écrits du temps où ce fait apparaisse.

En revanche il est déjà tout commun de prononcer bref et ouvert l'*o* de *aumône* (ọmǫ̆n), comme on le fait aujourd'hui en Lorraine[4].

O PROTONIQUE > Œ SOURD. — C'est une prononciation commune à Paris, dit Domergue, de prononcer *o* d'*incommoder* comme un *e* muet (*œ*). Les petits maîtres n'ont pas la force d'arrondir un *o*[5].

1. Goug., *o. c.*, p. 2. Cf. Roll., qui signale et approuve *bâton*.
2. Voir H. L., t. IX[1], p. 411, n. 3.
3. Goug., *o. c.*, p. 1. Domergue ne parle que de *grosse* et de *ruse*, où *o* et *u* sont plus longs que dans *grossir*, *rusé* (*Pron. fr.*, p. 141).
4. Thur., t. II, p. 598. Goug., *o. c.*, p. 4. Cf. *Il est bon d'avertir le Sr Augé que, dans le mot* aumône, *la syllabe* mô *est longue et il la fait très brève* (*Journ. des Théâtres ou le Nouv. Spect^r^*, par Levacher de Chamois, 1er août 1777, p. 74).
5. *Man. Étr.*, p. 454. Desgranges note *vapereux* (Goug., *o. c.*, p. 34). Faut-il en rapprocher le fait noté par Kotzebue : Depuis la révolution, les comédiens français ont singulièrement

En effet *quemencer* était ancien, et il arrivait que l'*e* tombant, on disait *c'mencer, rac'moder* : « A *c'mencer* par Jupiter »[1].

Œ > E. — Suivant Rosset, il n'y a jamais eu de tendance véritable à la délabialisation de *œ* protonique. Il explique un à un les faits qu'on constate et qui attestent le passage de *œ* à *e*[2] : Dans les préfixes *re* (> *re*) et *de* (> *de*), il faut reconnaître, suivant lui, l'influence de *re* (*re*) et de *de* (*de*) des mots latins et des mots savants. D'où :

a. *rélation*[3], *régorge*[4].

b. *dégrés*[5], *déviné*[6].

A vrai dire, les cas où les imprimeurs ont marqué par un accent la prononciation en *e* sont très communs : " réconnue "[7] ; " rébuter "[8] ; " réplongeroit "[9] ; " réconnoissance "[10] ; les sens " rélatifs " d'un sens complet[11] ;

« ... que le glaive de ces loix... ne " s'appésantisse " pas sur vous »[12] ; « ils ont l'air " pénauts " comme des gobeurs de mouches »[13].

DE OU DÉ ? — " Dégré ", " démander " sont communs dans le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*[14].

C'est ici l'endroit de marquer que les grammairiens se prononcent pour *désir, déjà* (et non *desir, dejà*)[15], mais que d'autre part Vadé plaisante les Gascons qui mettent cet *é* (*e*) partout : « je lis dans ses yeux qu'elle sé répent dé mé perdre, et avant qué son goût pour moi né la réprenne vivement »[16].

RE OU RÉ ? — Dans les imprimés les exemples en *re* sont relative-

changé la prononciation, note ce voyageur dans ses *Souvenirs de Paris*. Ils ne disent plus *mon cœur, mon sort*, etc. ; mais *mun cœur, mun sort*. Ce qu'il y a de plus plaisant, c'est qu'ils n'en savent rien eux-mêmes, et que c'est moi qui pour la première fois leur en ai fait la remarque (*Souven.*, trad. anonyme, Paris, Barra, an XIII, t. II, p. 231-232).

1. Vadé, *Chansons*, t. IV, p. 197. Je n'ai pas d'exemple dans les textes de l'époque révolutionnaire ; il est vraisemblable qu'il en existe.
2. *O. c.*, pp. 145 et suiv.
3. *Considons les Mœurs*, p. 54.
4. Réponse à une lett. adressée à un Partisan du bon goût s. exp., 28 août 1755, p. 24.
5. La Mettrie, *Hom. mach.*, Disc. prélim., I, p. 25. Cf. Batteux, *Princ. de litt.* Paris, 1764, t. II, p. 76.
6. Dider., *Père de fam.* Cf. *Mém. sur les Défrich.*, p. 269.
7. *Hist. nat. de l'âme*, p. 30. Impr. à La Haye, 1745.
8. *Ib.*, p. 143.
9. *Ib.*, p. 363.
10. J.-J. Rousseau, *Disc.*, p. 15.
11. Girard, *Les vrais Princ.*, 1747, t. II, p. 449, Cf. *Sentim. s. expos.*, 1755, p. 10.
12. Lem., *12e Lett. b. patr.*, p. 3.
13. *P. Duch. rue Thibau.*, no 7, p. 4.
14. Voir par ex. IVe part, p. 131.
15. Voir Roll. à ces mots.
16. *Raccol.*, sc. 20

ment moins nombreux : " remouler ", " reserve "[1] : « durant ce temps un des Ajax va " remouler " son sabre sur les boucliers des ennemis »[2].

On a aussi des témoignages de grammairiens en faveur de *ré* : *re* au commencement des mots doit s'écrire *ré* : " rélatif ", dit Vallart[3].

A l'époque révolutionnaire *re* et *de* (*ré* et *dé*) sont très communs : « l'église de Saint-Sulpice " régorgeoit " de monde[4] ; dont tu n'aurais jamais " rélévé " »[5] ; « Mirabeau avait ouvert l'avis de licentier l'armée et de la " récréer " tout de suite »[6] ; « Qu'elle " dévance " la loi »[7].

Influence du latin. — Est-on en droit d'invoquer l'influence latine ? Il est difficile, en tous cas, pour la rejeter, d'alléguer un argument auquel je m'étais arrêté d'abord, à savoir qu'on trouve *e* (é) dans les écritures de pauvres villages. Je me fondais en particulier sur ce que j'ai constaté dans le registre municipal de Passy (Haute-Savoie). Le scribe écrit le plus souvent *é* (*e*) : " réconnoissent "[8] ; " démandé "[9] ; " récensement "[10] ; " réssource "[11] ; " réprésentations "[12] ; " récesse "[13] ; " répas[14] " ; " réposé "[15] ; se " désaisir "[16] ; leur " démande "[17] ; sont " dévenus " rares[18] ; lequel " démeure "[19] ; les personnes qui ont " sécoués " les préjugés[20] ; des " sécours "[21].

Mais cet employé a été appelé de Sallanches. C'est un « clerc », formé bien ou mal aux lettres. Il se peut qu'il apporte dans le village où on l'a fait venir ses habitudes d'école[22].

Il vaut mieux considérer l'ensemble des faits. Ils ne se prêtent pas

1. J.-J. Rousseau, *Disc.*, p. 153.
2. *Patte de velours*, p. 9.
3. *Gram.*, Paris, 1744, p. 51.
4. Jumel, *P. Duch.*, *G^de fureur c. le curé de Saint-Sulpice*, p. 3.
5. Héb., *P. Duch.*, *Gr. colère c. l'abbé Maury*, p. 3.
6. Jean-Bart, CLXIX, p. 8.
7. Lem., *19e Lett. b. patr.*, p. 5.
8. Reg. Délibér., 1793, f° 3 r°, 10 nov.
9. F° 4 r°.
10. F° 4 v°
11. F° 9 r°.
12. F° 9 v°.
13. F° 18 v°.
14. Ib.
15. F° 20 r°.
16. F° 9 r°.
17. F° 9 v°, id. f° 10 r°.
18. F° 13 v°.
19. F° 15 r°.
20. F° 13 v°.
21. Ib.
22. Encore faut-il constater que sa pratique n'est pas constante. Dans une même pièce on trouve *requis, recours, medecin, inserer* ; et d'autre part *rémission* (= *remise*), *scéllé, réside, présente, régistre* (Reg. Délib., f° 15 v°).

à l'explication par le latin. D'abord on trouve *é* à l'initiale alors que la première syllabe n'est pas un préfixe, ainsi dans " ménacer " [1]. " Bédaine " est fréquent chez le *Père Duchesne.* De même " sécouer " [2], ou mésuré [3], ou " bésogne " [4], ou " chénapant [5], ou " brélue " [6].

On trouve des *é* ailleurs qu'à l'initiale : " empéreur " [7], " pelérin [8] ", etc. Pour ceux-là et quelques autres on peut alléguer le type latin.

" Dangéreux " [9], " sémer " [10] s'expliqueraient par l'analogie de *danger, sème.* Soit !

Il me paraît difficile d'invoquer l'une ou l'autre de ces causes pour expliquer " mercénaires " [11], faire " agénouiller " dans la boue... toutes les bonnes femmes [12], notre impératrice de Russie, " Cathérine " Seconde [13].

Est-ce que vraiment, il n'eût pas fallu renoncer aux traditions les plus enracinées de l'apophonie pour tirer " triomphérer " de *triompher* [14] " échaufféront " d'*échauffer* [15] ?

Et surtout d'où viendraient : " dévroient " [16], " énuque " [17] ?

Enfin est-il vraisemblable qu'un seul et même fait s'explique par tant de causes différentes ? Est-il surtout possible qu'il y en ait des exemples si nombreux dans les textes de tout ordre et de tout genre, les uns littéraires, les autres populaires ? Je croirais bien plutôt à un fait phonétique qui expliquerait tout, savoir une délabialisation.

Ę OU *A* DEVANT *R*. — La vieille question est toujours posée : *er* ou *ar* ? L'*e* pour *a*, qui, devant *r*, s'était introduit très ancien-

1. Pét. Passy, 10 mess. an II-2 juin 1794, fasc. II, f° 1 r°.
2. Jean-Bart, CXXXIX, p. 6.
3. Patullo, *Amél. des Terres*, p. 202.
4. *Dial. chez Tartouillis*, p. 56. Cf. *Lett. Pers.*, CIV, éd. Text. fr. mod.
5. Lem., *116e Lett. b. patr.*, p. 6.
6. Id., *ib.*
7. *Dial. ch. Tartouillis*, p. 66.
8. Jean-Bart, CIII, p. 4. Cf. auj. dans l'Est : *une pélérine.*
9. *Dial. ch. Tartouillis*, p. 157. Cf. Héb., *P. Duch.*, Emprt du Sr de Castries, p. 6, et *Gr. Disc. aux Grenadiers*, p. 1.
10. *L'Agric. compl.*, p. 3.
11. La Mettrie, *Homm. Mach.*, p. 26.
12. Lem., *28e Lett. b. patr.*, p. 7.
13. Jean-Bart, CLXX, p. 5.
14. Id., CXXXIX, p. 5. Alléguera-ton *fairez* ?
15. L'administrateur Asselin (de Montreuil) écrit à ses collègues du Pas-de-Calais : *Le Bon et Dumont sont à Boulogne, je les attends pour opérer ici quelques mesures ils " échaufféront " le sol* (Arch. Dép. Pas-de-Calais, L. Let. reç. juil.-août 1793 dans Jacob, *Le Bon*, t. I, p. 183).
16. *Éthocratie*, ch. II, p. 27.
17. Jumel, *Catéch. du P. Duch.*, p. 7.

nement, tend toujours à gagner certains mots : en " errière "[1].

Le contraire est bien plus fréquent : " argot " pour *ergot*[2]. La Mère Duchesne dit : « tu [elle s'oublie] as évu ma " varginité " »[3]. C'était la tradition du style poissard[4].

U POUR *EU* (Œ). — La prononciation de *u* pour *eu* (œ), qui avait si longtemps balancé l'autre, mais qui était désormais réputée populaire, se rencontre, type " Ugène " pour *Eugène*[5] : " malhureusement"[6].

OA ET *OE* (*WA* et *WE*). — Je ne pense pas, après ce que j'ai dit des progrès de *oa* sur *oe* au XVIII[e] siècle, à considérer la substitution définitive de la prononciation *oa* à *oe* comme un fait spécifiquement révolutionnaire. On ne peut négliger toutefois de constater que c'est à cette date que la nouvelle prononciation est reconnue. Domergue, en 1785, distinguait encore suivant les mots. En l'an V, il écrit " loa ", " doave ", " avoar ", " sitoaie ". En 1805, l'usage nouveau est catégoriquement affirmé et mis en règle : « la prononciation *oè* est « un son mesquin et absolument tombé en désuétude ». Et il ajoute : « Depuis que le son *a* a pris de l'éclat [?], les grammairiens, plus empressés à se copier les uns les autres qu'attentifs à suivre les progrès de la langue, sont restés en arrière sur ce point, comme sur beaucoup d'autres »... Là-dessus il propose comme exemple des vers où *victoire* et *gloire* riment :

Qu'on le chante avec un roulement sur *victoire* et sur *gloire* ; des deux sons qui d'abord se feront entendre, il ne restera que le second, vingt fois répété seul, et par conséquent bien propre à ne laisser aucun doute sur la sensation précise dont l'oreille est affectée. Je proposai cet essai à mon collègue Grétri... le roulement, recommencé trois fois, donna trois fois la résultat suivant : *victoa...a..a..a, gloa...a..a are.* Essayez maintenant le roulement sur *è* : *victoè, è, è, ère*, l'oreille indignée repoussera ce son mesquin et absolument tombé en désuétude[7].

On peut se reporter au procès Germaine Quetier, femme Charbon-

1. Rosset, *o. c.*, p. 98. Cf. *Bas-Lang.*, Goug., *o. c.*, p. 16-17, Roll. blâme : *écherpe*, en *errière*, *errhes*, *tergette*, *sercler*, et au contraire *éparvier*.
2. Blâmé par *Bas-Lang.*
3. P. 3.
4. On lit dans les *Sarcelades* : *qui dans le païs Gearmanique a plus fat pleuvoüar en* " *Enfar* " *d'Ames que le grand* " *Lucifar* " ; p. 23. Cf. *gearbe* (p. 44), *sarrure* (p. 36), *gobarger* (p. 35), *métarie* (p. 34), *soutarrain* (p. 24), etc... et même avec métathèse, *framer* = " fermer " (p. 26). Vadé dit de même *pardu* (I, p. 40, Poirier), *jarnonce* = " je renonce " (*Grenouil.*, III, p. 278).
5. Rosset, *o. c.*, p. 13, et Thur., t. I, p. 522.
6. *Lett.* du cit. Bertont, 7 oct. an II, Arch. Nat., Pol. Gén., Com. Sur. gén. F^7 45963, plaq. 11. Voir Goug., *o. c.*, p. 14-15. Roll. blâme *hurter* (*heurter*), *Urope* (*Europe*), *munier* (*meunier*), *plurésie* (*pleurésie*).
7. *Pron. fr.*, pp. 23 et 128, dans Thur., t. I, p. 362.

nier : « A elle demandé si le 9 de ce mois (messidor) en présence de plusieurs citoyens, elle n'a pas dit qu'il fallait un roy, étant la-dite répondante à Orly, dans la maison de son père. R. : qu'elle n'a point parlé de roi, tel qu'étoit Capet ou tout autre, mais d'un *rouet-maître*, instrument à filer » [1].

En 1814, le Roi, en rentrant, se rendra ridicule, en disant à l'ancienne mode : *Moe, le Roe* [2].

1. Arch. W, 409, 2e p., p. 17, Wallon, *Tribun. révol.*, t. II, p. 330.

2. Cependant Mlle Dupuis, en 1836, admettra encore trois degrés. Au premier, *oi* donne le même son que dans *poésie*, *moelle*; sont dans cette catégorie tous les mots où *oi* se trouve suivi d'une syllabe sonore ou d'une syllabe sourde médiale : *boisé*, *broyer*. Au deuxième, on entend *oua*, toutes les fois qu'aucune voyelle sonore ne se fait pas entendre à sa suite : *roi*, *foi*, *cloître*. Au troisième, *oua* tout-à-fait grave peut-être représenté par *ouâ*; il s'entend dans peu de mots : *bois*, *noisette*, *troisième* (Thur., t. I, p. 363, n. 1).

CHAPITRE III

CONSONNES

Mutations d'articulation. *IL, ILL* > Y (*L* > Y)[1]. — Le passage d'une articulation à l'autre était un fait accompli. On cherchait à maintenir l'antique usage ; on n'aboutit qu'à faire prononcer *l-y* : *al-yeurs.* On trouve *y* écrit : « Quand au linge de lit ; comme draps et *taye* d'*oriyer*... »[2]. Mais, même là où se continue de figurer *l*, par ll, li, ill, etc., c'est *y* qui se fait entendre[3].

Une preuve que *l* a passé à *y*, c'est la confusion du pronom-adverbe *y* avec *lui* : « comme j'avais aprit qu'*il* " *lui* a vais " (= qu'il y avait) 50 hommes de Chatillon à Dijon en a restation »[4]. On trouve assez souvent des confusions semblables : « les Avignonois... sont venus avec des détachements à Bedaride pour " luy arborer " les armes de France ». Il faut évidemment entendre *y*[5].

La graphie inverse *ill* pour *y* se rencontre : « Nous... certifions avoir donné ce caillier (*sic*) de pouvoir et instructions »[6].

RR et *LL*. — On trouve « dans les " collidors " (*sic*) mal éclairés »[7] ; « nos Sans-culottes enfilent le " colidor " »[8]. Il y a là une confusion, non un fait phonétique.

Déplacement du lieu d'articulation. — Le *r* se grasseyait de plus en plus, semble-t-il, mais on n'a pas noté le fait à l'âge où il a commencé à se produire.

Autres faits. — *S* final se fait entendre : « bien mé compliment à tous les " geanse " de la maison »[9] ; « tous les " geanse " de Mme de

1. Voir Rosset, o. c., p. 320.
2. *Observ. sur le Rég. des Incurables*, Tuetey, *Ass.*, *Publ.*, t. I, p. 154.
3. Voir Goug., o. c., p. 60-61.
4. Munerot, *Lett. Révol. Aube*, t. II, p. 92. Le même ne sait pas écrire ñ : *pour qui nannihore* (qu'il n'en ignore) (*Lett.*, I, p. 91).
5. Paulin de Monteux, *Journ.*, p. 135.
6. Dol. Baill. Neuchâtel e. Br., p. 13 (Baillolet).
7. Rapp. Pol., 10 therm. an III-28 juil. 1795, Aul., *Par... Therm.*, t. II, p. 119.
8. Hébert, *P. Duch.*, n° 199, p. 5. *Goug., qui relève Molard (o. c., p. 76) ; Michel (p. 48). *Bas-Lang.* l'attribue au peuple de Paris. L. y voit un provincialisme et un barbarisme ; Roll. blâme également se " gargaliser " pour *gargariser*, " halicot " pour *haricot*, et inversement " couroir " pour *couloir* (Cf. *Gasc. corr.*, p. 107). Voir dans Goug. (p. 57) les observations sur *colidor, carculer, porichinelle.*
9. Munerot, *Lett. Révol. Aube*, l. I, p. 91.

Saint-Colombe »[1]; Cf. : « mais de " ceuses " qu'on lui a gardé plus de la moitié »[2]. Il n'y a rien là de nouveau.

R s'introduit devant consonne : *arcajou*, rue du *Barque*[3] (Bac).

Consonnes en groupe. — 1° Il arrivait que le groupe se décomposait. Quand, au lieu de *lor-que*, on rétablit *s*, pour appuyer ce *s* on fit entendre un *œ*, *lor-se-que*. On constatait au XVIIIe siècle et même déjà au XVIIe de curieux effets de cette tendance : " essécuses "[4]; « " fiquecer " à Paris »[5] ; « j'aime un " obejet " »[6] ; cf. dans les *Sarcelades* : « avoit " oubelié " »[7].

Il est assez rare que les groupes initiaux commençant par *s* se fassent précéder d'un *e* : élu à " lescrutin " de liste[8].

Peut-on considérer qu'un mot comme " castonade " indique une tendance contraire à constituer des groupes ? Je ne le pense pas ; il ne représente qu'une déformation[9].

Tasque pour *taxe* était commun dans tout le Midi[10].

La phonétique syntaxique avait, comme on sait, amené dans les articles et les adjectifs possessifs, démonstratifs, etc., des élisions et des crases, dont certaines sont devenues régulières, et ont formé des groupes.

Ste, *st'* pour *cette* n'était pas parvenu à sortir du langage populaire[11]. On en retrouve des exemples à foison[12].

Assimilations. — Dans le passage si curieux de ses *Mémoires* où La Revellière-Lépaux raconte son entrevue avec le Comité révo-

1. Munerot, *Lett. Révol. Aube*, *Lett.* IV, p. 94. Cf. *Lett.* V, *Lett.* VI, p. 95, et au contraire " geans ", *Lett.* VI, p. 95.

2. *Req.* de Long. à Bailly, juin 1791, Tuetey, *Ass. Publ.*, t. I, p. 88. Réprouvé déjà par Villecomte, Thur., t. II, p. 34 (1751).

3. *Bas-Lang.*, au mot Acajou.

4. Vadé, *Raccol.*, sc. 20, t. III, p. 50. Le Gascon reprend sous cette forme *excuse*, qui vient d'être prononcé normalement.

5. Id., *Ib.*, sc. IV, t. III, p. 7.

6. Id., *Ib.*, XVI, ib., p. 33.

7. P. 15.

8. Paulin de Monteux, *Journ.*, p. 134. Cf. pour faire " l'élection " d'un président, trois " excrutateurs " (*Ib.*, p. 150). Roll. blâme " espectacle ", " esquelette ", " estatue ", " escandaliser ", " escabreux ", " escarlatine ", " escorpion ", " escorsonère ".

9. *Les patrouilles rencontraient de toute part des voitures chargées de sucre, de " castonade "* (Gorsas, n° du 23 janv. 1792, Buchez et Roux, t. XIII, p. 91). Cette forme, si sévèrement blâmée au XIXe siècle, semble avoir passé inaperçue des censeurs. Michel seul la relève.

10. *Supprime le cens et la " tasque " sur le vin* (*Com. Dr. féod.*, p. 387, Mém. Com. Gréasque B.-du-Rhône, 1790); cf. *demie tasque* (*Ib.* Petn Comne Limousis, Aude, 1790).

11. Voir H. L., t. VI, p. 1436.

12. Voir en particulier le *P. Duch. Royal.*, *Cons. pacif.*, p. 1, etc.

lutionnaire de Vauderlend, se trouve la phrase suivante : « Je puis dire sans me vanter que je n'en crains pas un seul dans la commune en fait de " patriotisse " et deviner les ennemis de la Montagne »[1].

Ce n'était pas seulement *sm*, mais *st* qui se réduisait à *ss*. Les exemples où cette prononciation est attestée sont extrêmement rares, mais il y en a : « Le citoyen Cornette " organisse " de la cy devant Paroisse Notre Dame »[2].

Réductions. — Une réduction s'opérait par la chute de la seconde consonne, ce qui au fond revenait au même que dans le cas précédent :

1° *ct* > *k* : " architeq " : « quant à l' " architeq " nomée par la cour »[3]. Ce n'était pas là un fait nouveau ; autrefois *ct* > *t*, *collecte*, avait rimé avec *Nicolette*[4].

2° *cr*, *tr* > *k*, *t* : *sucre* > *suq* ; *votre* > *vot*.

Il s'est rencontré des grammairiens résignés : « Prononcez *votre cheval* comme *vot cheval*, mais ne retranchez pas *r* dans *votre auteur* »[5]. Cependant la presque unanimité des théoriciens réprouvait cet usage vulgaire : « Il n'est permis en aucune occasion de dire, *Apôte*, *meube*, *batte* et *semblabbe* pour *apôtre*, *meuble*, *battre* et *semblable*. Cette prononciation est défectueuse, et n'est en usage que chez le petit peuple de Paris »[6].

Rosset a cité les *Conférences*[7]. Vadé suit la tradition : « " vote " mal, c'est du " suque " »[8].

3° *pl*, *bl* > *p*, *b* : « non " pus " que d'sus ma main »[9]; « le " peupe " »[10] ; « par " exempe " »[11] ; " téribe "[12] ; " capabe "[13]. Les exemples sont innombrables.

Au contraire les exemples de *et*, pour *être* sont assez clairsemés. Il y en a pourtant : « les impôts " qu'ils peuvent et " dus »[14].

Ce qui est symptomatique de l'usage auquel je fais allusion, c'est

1. T. 1, chap. VIII, p. 169.
2. *Lett.* à la Société populaire d'Amiens, 5 vent. an II. Desgranges signale à peine ce vice de prononciation (Goug., *o. c.*, p. 76).
3. *Observ. sur le Rég. des Incurables*, Tuetey, *Ass. Publ.*, t. I, p. 153.
4. Thur., t. II, p. 336 ; Rosset, *o. c.*, p. 351, Cf. Goug., *o. c.*, p. 79.
5. *Syllab. prosod.*, p. 72.
6. L***, *Tr. de la Prononc.*, p. 139-140. Cf. Thur. t. II, p. 266-267, et Goug., *o. c.*, pp. 42 et suiv.
7. P. 137.
8. *Grenouill.*, t. III, p. 288.
9. *Raccol.*, sc. V.
10. *Scène*, t. IV, p. 234.
11. *Impromptu du cœur*, sc. IV, t. III, p. 59.
12. *Grenouil.*, t. III, p. 276.
13. *Impromptu du cœur*, sc. IV, t. III, p. 58.
14. Pet[n] d'un groupe d'habitants Lagny-le-Sec (arr[t] de Senlis), *Part. B. Commun.*, p. 542.

qu'on trouve la graphie inverse : *mêttre* pour *mettent* : « des particuliers qui ne " mêttre " pas tant d'exactitude »[1].

Les grammairiens de l'époque impériale continueront la campagne[2].

LES LIAISONS

LIAISONS ENTRE DEUX VOYELLES. — L'addition d'un *z* (*s*) de liaison est une des caractéristiques de la langue poissarde. Vadé en use et abuse. Peu lui importe si le second mot commence par une *h* aspirée. « Type : « " tu z'hausses " en haut ton verre »[3] ; « fesant de " la z'hupée " »[4] ; « allons ! d' " là zardiesse " »[5] ; « vante-t' " en zen " »[6] ; « rapporte-" toi-zen " »[7]. Le *Père Duchêne* s'amuse à faire de ces liaisons imprévues.

On pratique aussi l'addition d'un *t* : « " Pourquoi t'est-ce " que tu nous sonnes le tocsin » ; « ces affaires qui se sont " passées t'aux " Tuileries »[8]. " Va-t-en ville ", était une vieille plaisanterie. Liaison ou survivance ?

Rolland recommande de dire *neuv enfants*. Je n'ai pas trouvé de textes qui attestent que cette règle fût suivie.

LIAISONS IRRÉGULIÈRES ENTRE CONSONNES OU BIEN ENTRE CONSONNES ET VOYELLES, FAITES PAR ADDITION D'UNE CONSONNE. — « Je suis " fort z'en colère " »[9] ; " leurs-en "[10] et " avanzier ". De même : « N'pensez plus " t'a " moi »[11] ; « je suis " t'un " militaire »[12].

Ces *z* et ces *t* de liaison sont particulièrement communs lorsque des voyelles nasales terminent les mots. Non seulement on trouve, « c'est " bon t'a " sçavoir »[13], mais : " on za ", " on zaim ", " on z'est libre "[14].

1. *Proc.-Verb. de l'Interr. d'André Chénier*, cité plus haut.
2. Roll. condamne *guêtes, darte, épeaute*.
3. *Pip. cass.*, p. 28.
4. *Ib.*, p. 23.
5. *Raccol.*, sc. XVI, t. III, p. 32. On remarquera qu'on n'a pas restitué le *h*.
6. *Pip. cass.*, p. 31.
7. *Raccol.*, sc. XIII, t. III, p. 24.
8. *La Mère Duch.*, p. 2.
9. *Jérôme et Fanchonn.*, IV. Rolland n'aime pas *for*(t) *inutile*. Il faut prononcer le *t*. *fortheureux* (v° fort). Pour " *milzieux* " (*Raccol.*, sc. XI, t. III, p. 22), on peut se demander si on a affaire à *s* de liaison ou à une forme incorrecte de pluriel : *milles*.
10. Noté par Roll.
11. Vadé, *Pip. cass.*, p. 23.
12. *Raccol.*, sc. X, t. III, p. 18 ; cf. *je " suis t'un ch'napan "* (*Jérôme et Fanchon*, sc. VI). Desgr. attribue à un vieux capitaine : *peloton, quatre pas " t'en " avant*; mais c'est un fait personnel (Voir Goug., *o. c.*, p. 146). Sur " pataquès " (= pas à qui est-ce) Domergue conte une anecdote qui vaut ce que valent les histoires de ce genre (*Man. des Étr.*, p. 465). Voir Goug., *o. c.*, p. 46.
13. Vadé, *Pip. cass.*, p. 25.
14. Id., *ib.*, p. 22.

Les grammairiens, eux, étaient résignés à l'hiatus : bœzwẽ-ẽportã (besoin important) plutôt que bœzwẽ-n-ẽportã [1].

Influences savantes. — Au milieu de ce trouble général, l'influence savante continuait à agir. Le *Père Duchêne* dit *y* pour *ils* [2], comme le peuple. Mais il est vraisemblable que *il* s'entendait aussi ; de même *mercredi* à côté de *mécredi* [3], *absolution* à côté d'*asolution* [4], *obstination* à côté d'*ostination* [5], *sculpteur* à côté d'*esculpteur* [6], *avec* à côté de *ave* [7].

UNE MODE : LES INCOYABLES

A ces déformations s'en est ajoutée une dont le souvenir s'est conservé jusqu'aujourd'hui, elle était le fait des *Incoyables*.

Dès novembre 1790, les *Révolutions de Paris* se moquent de cette prononciation efféminée à propos d'une représentation de *Brutus* : « Ils [les aristocrates], conte le chroniqueur, semblaient se demander raison de cela, et se dire : eh, mais, mon Dieu ! c'est *inquoyable, en véïté*, c'est *inimazinable*... Mais il n'y avait donc pas de *yeutenant-général* de *poïce* dans ce temps-là » [8].

C'était là une « pose » de gens distingués : les muscadins. Le *Journal de Paris* les a nommés les " sexa ", d'après leur façon de dire : *Qu'est-ce que c'est qu'ça*, dans un article du 23 messidor an III-11 juin 1795, intitulé : « D'une nouvelle maladie de la jeunesse nommée le *Semsa* ou *Secsa* » [9]. Cet article mérite d'être cité.

La maladie se traduit par « un relâchement total du nerf optique, ce qui oblige le malade à se servir constamment de lunettes, ...et un refroidissement qu'il est difficile de vaincre, à moins d'un habit boutonné très-serré et d'une cravate sextuplée où le menton disparaît et qui menace de masquer bientôt jusqu'au nez »... Mais le diagnostic le plus caractérisé est la paralysie commencée de l'organe de la parole. Les jeunes infortunés qui en sont atteints évitent les consonnes avec une attention extrême, et sont pour ainsi dire réduits à la nécessité de désosser la langue. Les articulations fortes, les touches vigoureuses de la prononciation, les inflexions accentuées qui font le charme de la voix, leur sont interdites. Les lèvres paraissent à peine se mouvoir et du frottement léger qu'elles exercent l'une contre l'autre résulte un bourdonnement confus qui ne ressemble

1. Voir Roll., qui se contredit du reste à propos de *un homme*, sans voir qu'il favorise la faute qu'il réprouve par ailleurs : *u-n-oiseau* (*u-n-wazo*).
2. *Y* ne sont pas si bêtes, etc... (*P. Duch., Cons. pacif.*, p. 2). Voir H. L., t. VI, p. 987.
3. Thur., t. II, p. 278. La prononciation *mecredi*, établie depuis Vaugelas, était abandonnée ; Roll. (p. 211) recommande *mercredi*.
4. Voir Roll.
5. Id.
6. Thur., t. II, p. 363.
7. Voir Roll.
8. Buchez et Roux, t. VIII, p. 32.
9. Cf. Nyrop, *Gr. hist.*, t. I, p. 148.

pas mal au pz, pz, pz, par lequel on appelle un petit chien de dame. Rien de moins intelligible que les entretiens des malades. Les mots seuls qu'on distingue dans cette série de voyelles sont ceux de ma *paole supême*, d'*incoyable*, d'*hoible*, et autres mots ainsi défigurés [1].

On s'amusa de ce ridicule. Les journaux rapportèrent des colloques vrais ou faux. Ainsi la *Sentinelle* du 13 thermidor :

Quelques détachements du Royal-Cravate qui, tristement groupés dans les foyers des différents spectacles, disaient entre eux : « Impossible, la nouvelle !... Inventée ! les thé-mido-iens ! pour leu- fête ! Inc-oyable, ce petit M. Tallien ! inc-oyable ! Un homme de -ien ! té-o-iste aussi ! de la faction ! Faut pou-tant a-èter ça ! Faud-a ben ! la jeunesse ! aux a-mes ! sans quoi la té-eur ! pa-ole panachée ; la te-eur ! Ces b-aves déba-qués se seraient jamais rendus sans la té-eur. C'est la té-eur que çà ! la té-eur ! » Aujourd'hui ils disent : « l'Espagne ! la paix ! enco- une fable ! Un Bou-bon ! la paix, un Bou-bon ! impossible... ou ben ce serait donc enco- la té-eur ! faut pou-tant voir ! la jeunesse ! Faut a-êter ça. Car enfin nous ne voulons pas de la té-eur » [2].

Le fait que tous les journaux se mettent en campagne à cette époque prouve que la mode venait d'être lancée [3].

1. Hatin, *Hist. Presse*, t. V, p. 205-206.

2. 29 juill. 1795, cité d. un Rapp. Pol. (Aul., *Par... Therm.*, t. II, p. 125).

3. Elle n'était pas plus sotte qu'une autre qui avait précédé : « On voit... à la Cour, au Théâtre et ailleurs, de ces bons parleurs qui prononcent l'*i nazal*. Mais sont-ils les seuls qui aient de l'éducation, du goût et des principes ? Combien n'en voit-on pas à la Cour même, dans la Magistrature, au Barreau, dans les Chaires, parmi les Sçavans de toute espece, qui ne prononcent que *ain*, et qui n'ont peut-être jamais pensé à cet *i nazal* ? Leur nombre est sans contredit incomparablement plus grand » (*Tr. des Sons*, p. 28-29).

« La langue française n'a pas d'*i* nasal. La nasalisation de l'*i* est une prononciation méridionale. Jéliotte l'introduisit dans le chant, et le charme de sa voix transformait une faute en grace. Il eut des imitateurs ; mais cette mode n'a eu qu'un temps, on est revenu à l'*én* nasal, qui est propre à notre langue ; et aujourd'hui, sur la scène, à la tribune, dans le chant, dans la conversation, par-tout on prononce nasalement *éngrat*, *émportant*, *énfidèle* », etc... (Domergue, *La Prononc. fr.*, p. 128-129 ; cf. *Man. des Étr.*, p. 475).

LIVRE II

LE VOCABULAIRE

CHAPITRE PREMIER

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Mon lecteur ne doit pas s'attendre à trouver ici une énumération des mots et des expressions nouvelles. La plus grande partie de ces nouveautés, je veux dire celles qui sont relatives aux événements, aux institutions, à la vie politique, ont été relevées, classées et étudiées dans un volume précédent. Il ne resterait à réunir ici que les nouveautés qui n'ont aucun caractère spécial, et elles ne sont à vrai dire ni très nombreuses ni très intéressantes.

Mais je voudrais examiner rapidement quelques questions qui intéressent les philologues, les écrivains qui ont touché à cette question ayant contribué à répandre des idées qui ne sont pas conformes à la réalité. Tout d'abord, suivant eux, le néologisme aurait été en honneur, la langue devant être, comme tout le reste, précipitée systématiquement au désordre et à l'anarchie.

A l'étranger, dès 1795, on a feint de se montrer scandalisé, on l'a même peut-être été réellement. Snetlage avait publié à Göttingen en 1795 un *Dictionnaire nouveau français contenant les expressions de nouvelle création du peuple français* [1]. Il s'engagea à ce propos une discussion. Casanova répondit à la publication par une lettre : A Léonard Snetlage, D^r^ en droit de l'Université de Gœttingue, Jacques Casanova, D^r^ en droit de l'Université de Padoue. J'avais eu jadis en mains l'exemplaire de cette lettre que possède la Bibliothèque royale de Saxe, et que M. le conservateur avait bien voulu envoyer à Paris à mon intention. Elle a été imprimée depuis par le Dr Guède [2]. C'est la plus curieuse — sinon la plus correcte — critique qu'on ait faite du nouveau lexique. Nous nous y sommes déjà référé dans un volume antérieur. L'auteur accuse les journalistes qui ont fait les mots de

1. Bib. Nat., X. 1344 E^b^.
2. Paris, Thomas, 1903.

n'avoir cherché qu'à éblouir, en employant des moyens qui, si la France n'avait été en convulsions, n'auraient servi qu'à faire rire, comme faisaient les néologismes du Carlin, de la Comédie italienne (p. 14). Si le français, après cette anarchie, ne retourne pas à son ancien état, conclut l'auteur, il fera rire, et deviendra un patois populaire que les bons écrivains n'emploieront jamais (p. 21).

Et il raille divers mots dont il fait la liste. Parmi eux *alarmiste* (mot berneur), *ambulance*, *appitoyer* (mot pitoyable), *culotté*, *débêté* (risibles, et nés dans l'ivresse), *embrigadé* (expression baroque comme tant d'autres, à la place desquelles Snetlage et Casanova eussent pu, un dictionnaire italien ou espagnol à la main, en enfanter mille autres, qui leur eussent valu un diplôme de fraternisation), *incarcérer* (inutile puisqu'on a *emprisonner*, mais qui pourra donner lieu à *carcère*, dont le comité d'instruction publique déterminera le genre), *monarchien* (sans doute inventé par les dames de la Halle avec cette terminaison en *chien* qui a tant de noblesse), *présumable*, *prétentieux* (sur lesquels il est sûr que les abeilles ne s'arrêteront pas), *singer* (qu'on a eu au moins tort de faire actif), *sans-jupon* (qui ne manque pas de charmes, et est moins malhonnête que *sans-culotte*, car au bout du compte le jupon n'exclut pas les jupes).

Il y a plus de rancune politique et de polissonnerie dans ce petit écrit que de critique linguistique. Toutefois, l'amour du français tel qu'il était inspire visiblement ces étrangers. Et il m'a semblé intéressant de rapporter ici un écho d'une discussion engagée loin de chez nous, bien qu'elle n'ait pu avoir aucun intérêt pour le développement du lexique. Au XVIIIe siècle notre langue avait appartenu à l'Europe, il est utile dès lors de recueillir les impressions que les changements survenus faisaient à des non-nationaux, qui l'avaient adoptée et aimée.

En France aussi des cris d'alarme étaient poussés. Ils émanent presque toujours de gens de parti pris, dont l'intention est de déprécier la Révolution aux yeux de ceux qui aiment l'ordre en tout. Ces polémiques tendancieuses ont duré fort longtemps. J'ai parlé de ces pamphlets dans le volume précédent [1].

Il faut noter pourtant que, dès l'an III, la *Décade* du 1er trimestre s'en prenait à un traducteur qui avait osé se servir du mot de *bardache* ou bien osé parler de « raisons capitales » de s'étonner.

1. Pp. VII et suiv.

CHAPITRE II

PRÉTENDUS NÉOLOGISMES

I. Mots antérieurs. — Avant de juger, il est bon de prendre de minutieuses précautions. Tout d'abord il convient d'éliminer un assez grand nombre de mots cités comme nouveaux, qui existaient en réalité, plus ou moins obscurément, avant 1789. Tels sont " insusceptible ", qui n'avait probablement jamais cessé de s'employer [1], non plus que " dépersuader " [2]; " inconvenable " [3], " disconvenant " [4], " disconvenable " [5]. C'étaient des mots anciens dont on avait essayé, avant de se résigner à dire comme nous faisons, peu convenable ; il ne faut pas s'étonner qu'ils reparaissent. Ils végétaient sans doute dans divers milieux.

Comparez : " attrape-qui-peut " : « ces distributions étaient des " attrape-qui peut " » [6]; " despect " (fait sur *respect* et sur *despectueux*) [7], " dérespect " [8], synonyme du précédent, " militer " [9], " s'homicider " [10],

1. *Que les droits... que la sûreté et la liberté individuelle soient garantis par des règles invariables, " insusceptibles " de toutes exceptions...* (Cah. Doléances Cotentin, t. II, p. 145 ; cf. p. 723) ; *Ils sont bien connus et " insusceptibles " d'aucun doute* (Lanjuinais, *Disc.*, 24 mai 1793, t. I, p. 169). *L. : Corn. ; ⊖ H. D. T., Goh., R., Fr.

2. *Il y a six pages de l'acte constitutionnel dont ils ne " dépersuaderont " jamais les Français* (*Ami des Patr.*, n° XXXVII, p. 174, 5 août 1791). *L. : St-Simon, J.-J. Rousseau ; ⊖ R., Fr.

3. *Il ne serait pas moins " inconvenable " de laisser de tels ouvrages à la disposition des jeunes gens* (Opinion de Creuzé Latouche, 25 fruct. an V-11 sept. 1797, p. 12. I. N. vend. an VI). ⊖ Goh., R., Fr. Il avait existé au moyen âge (voir L. et God.).

4. *Il serait impolitique et même " disconvenant ", qu'on permît l'introduction du sel étranger* (*Proc.-Verb. Com. Agr. et Comm.*, 3 mai 1790, t. I, p. 253). *L. : Boulainvilliers ; ⊖ H. D. T., Cotgrave, God., Fr.

5. *S'il paraissait " disconvenable " de retirer les fonds...* (Mirabeau, 1791, *Disc. non pron. Éduc. Nat.*, Arch. Parl., 1re Sér., t. XXX, p. 513, col. 2). *L. Cf. *les discours habituels de l'Assemblée sur les ministres du roi me semblaient parvenus au dernier terme de " disconvenance "* (Necker, 1791, t. VI, p. 362). *L., H. D. T.

6. D'Obenheim, *Journ.*, 1793, *Guerres des Vend.*, Baudouin, t. II, p. 341. ⊖ H. D. T., *Bas-Lang.*, A. 1798 ; * Fér. : Marivaux.

7. *nécessaire à la liberté même de fortifier l'action de l'autorité exécutive tombée dans le " despect "* (R. P. S. I. D. *Ami des Patr.*, p. 41, 13 oct. 1791). *L. ; ⊖ H. D. T., A. 1798 ; Féraud l'avait enregistré en le traitant de mot barbare, forgé peu heureusement. Cf. H. L., t. VI, pp. 1235, 1316, 1317.

8. *Il aurait jeté sur l'Assemblée Nationale de la déconsidération et le " dérespect "* (Guadet, Conv., 12 avr. 1793, Buchez et Roux, t. XXV, p. 423). ⊖ L., H. D. T.

9. *La même raison " milite " pour les trois quarts des décrets* (C. Desmoul., *Révol. Fr. Brab.*, n° 64, IV, p. 573). *L., H. D. T. ; ⊖ Fr. ; Fér. jugeait qu'il n'était que du style polémique ou de dissertation. Voir H. L., t. VI, p. 1295.

10. *Les conspirateurs " s'homicident " eux-mêmes* (Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XIV, p. 794). *L., H. D. T. Voir H. L., t. VI, p. 1294.

" élémenter "[1], chose " inconvéniente "[2], " parlage "[3] " stationnaire "[4], " nerveux " (employé comme il l'est dans la phrase suivante : « sans danger, vous pouvez partager la gloire que notre " nerveuse " Révolution nous assure »[5], " systémate "[6], " dominance "[7].

Il faudrait ajouter d'autres mots, à propos desquels les remarqueurs ont pu se tromper parce que ces mots étaient rares. Ils ne naissent pas, ils se répandent, ainsi " *impudeur* ". Il était antérieur[8], mais sous la Révolution on le trouve partout...

Nos municipaux...
De notre argent payant la populace
Ont l'" impudeur " et la coupable audace
De l'ameuter contre le citoyen[9].

Le changement mérite d'être noté. Il n'y a pas néologisme ; il y a tout de même nouveauté.

II. Néologismes provisoires. — On en compte un certain nombre. Force est, à l'heure actuelle, de les considérer comme nés pendant la Révolution ; mais des recherches ultérieures permettront peut-être d'en retrouver des exemples avant 1789. J'ai déjà moi-même retiré de mes listes, trop hâtivement formées : *impolitique* (subst.)[10], *inadvertant*[11], *proscripteur* (adj.)[12], *vaguer*[13], etc., etc.

1. *Le rétablissement du droit d'adoption " elemente " de manière que son exercice tourne au profit de la classe infortunée* (Jean-Debry, 24 déc. 1792, Buchez et Roux, t. XXII, p. 287). Cf. H. L., t. IX, p. 315. *L. : xve s., au sens philosophique et alchimique ; ⊖ H. D. T.

2. *Dis-moi, mon cher fils, si la chose est " inconveniente ". Ce mot nouveau me plaît* (*Journ. Bourgeoise*, p. 146). *L., H. D. T.

3. *Les ministres plaisantent, m'a-t-on dit, sur ce " parlage " et sur le tumulte* (*Chron. du mois*, fév. 1792, p. 37); *ces malheureux n'ont que l'audace du " parlage " et des poignards* (*Courr. rép.* du 30 germ. an III-19 avr. 1795, Aul., *Par... Therm.*, t. I, p. 667). *L., H. D. T., qui cite Mirabeau, Féraud : néol., *Bas-Lang.* Voir H. L., t. VI, p. 1306,

4. *La constitution fit de grands progrès et la révolution fut " stationnaire "* (Barnave, *Introd. Révol. Fr.*, *Œuv.*, t. I, p. 120). *Féraud, Gohin, p. 325.

5. Custine, *Lettre* à la Conv., 26 oct. 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. LII, p. 682, col. 2. Il est attesté et même enregistré antérieurement, dans une signification favorable. *Féraud : plein de force et de solidité. Cf. L. 5°, fig. ; ⊖ A. 1798, Fr.

6. *Ils jettent un vernis de ridicule sur celui qui présente une idée nouvelle : ils l'appellent novateur ou " systémate " et taxent de désorganisateur...* (Lacombe-Saint-Michel, *Disc.*, Conv., 11 fév. 1793, dans Iung, *Dub.-Crancé*, t. I, p. 347). ⊖ L., H. D. T., Goh., A. 1798 ; * Fér. Cf. : systémateur.

7. *Fanatiser les esprits et rétablir peu à peu la " dominance " de leur culte* (*Ann. Relig.*, dans Rapp. Pol., 11-20 flor. an VI-30 avr.-9 mai 1798, Aul., *Par... Therm.*, t. IV, p. 655), * L., God. : ex. du xve ; ⊖ H. D. T., Goh., R., Fr., Boiste.

8. Voir H. L., t. VI, p. 1326. Cf. Goh., p. 282, et A. 1798.

9. *Sab. Jacob.*, n° 28, II, 42. En note. Terme à la mode depuis la Révolution : *n'avez-vous pas refusé la parole aux députés de la Montagne... avec une " impudeur " remarquable?* (Fabre d'Églant., *Disc. aux Jacobins*, d. Meillan, *Mém.*, p. 327, annexe).

10. *L'impolitique des deux Comités* (C. Desmoul., *Hist. Brissot.*, Buchez et Roux, t. XXVI, p. 288). Féraud le cite dans Linguet. Voir H. L., t. VI, p. 1326.

11. *On abuse de la trop inadvertante candeur des jeunes recrues* (Vergn., Conv., 13 mars 1793, Buchez et Roux, t. XXV, p. 94). ⊖ Fér. ; *L. : Raynal. Voir H. L., t. VI, p. 1317.

12. *Ces arrets proscripteurs* (Mirabeau, *Lettre à mes Commettants*, 10 mai 1789). H. D. T. : proscripteur subst. en 1767. Il se peut qu'il ait été employé aussi comme adjectif.

13. *Il verra que je ne vague point ici dans les idées systématiques* (Mirabeau,

" Réversiblement " suppose l'existence de " réversible " : « passant des pays d'aides dans ceux qui en sont exempts et " réversiblement » [1]. Or *réversible* n'a pas été signalé jusqu'ici.

Toutefois, on est obligé, en bonne méthode, d'inscrire parmi les néologismes les mots dont on n'a pas antérieurement d'exemple formel, tel " préavis " [2] ; aucun raisonnement ne remplace en pareille matière, les exemples et les textes.

III. Termes locaux. — Certains mots prétendus nouveaux ne sont en fait que des termes locaux. Ainsi *radical* dans le sens de *principal* : « Barère paraît à la tribune, nous reproche de nous appesantir sur des formes, nous propose d' " aller au radical " » [3]. On dit en Savoie : *aller au radical*, pour *aller au centre*, au plus important. Barère, n'était pas de ce pays, mais il a pu entendre ou lire cette expression.

désastrer : « les lapins qui " désastrent " le peu de terre en labour qu'ils occupent » [4].

facultueux : « les curés et décimateurs... ne sont-ils pas assez " facultueux " pour satisfaire à cette espèce de dépense » [5].

lapinier : « demandent la destruction du colombier et " lapiniers " » [6].

Dividence [7] n'est peut-être pas non plus un mot inventé ; il a bien l'air d'être la déformation d'un mot local.

IV. Mots de citation. — Il ne faut, quand on rencontre ces mots locaux, tenir aucun compte des mots de citation, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire des mots qui sont rapportés, sans aucune intention de les incorporer au *français*, ainsi *machie* (maquis), dont Barère se sert à propos de la Corse : « les campagnes n'offrant à la vue que des taillis ou " machies " inutiles » [8]...

Tous ces retranchements opérés, il reste incontestable que le nombre des mots nouveaux a été très important. Est-ce assez pour conclure qu'on a de parti pris voulu innover ?

12 déc. 1790). * L. a donné des exemples de *pensées qui vaguent*. Il est probable qu'on a dit de l'homme lui-même ce qu'on disait de son imagination.

1. 15 mai 1790, *Proc.-Verb. Com. Agr. et Comm.*, t. I, p. 260. ⊖ L., H. D. T.

2. *En chargeant le comité des finances de nous porter un " préavis " sur la demande des ministres* (Mirabeau, *Disc.*, 8 août 1789). L. dans son S[t] ne le cite que dans un Compte rendu de la *Gaz. des Tribunaux* de 1875. ⊖ H. D. T., Goh., Fér., Ragueau.

3. Meillan, *Mém.*, p. 57. ⊖ L., H. D. T., Fr.

4. Le Parq., *Dol. Neufchat. e. Br.*, p. 197 (Monchy-le-Preux). ⊖ God. et S[t], O. Bloch, L.

5 Dol. Baill. Cotentin, t. I, p. 435 (Mesnil Rogues). ⊖ H. D. T., L., God. et Compl[t], O. Bloch, Ed. du Mérit. c.

6. Dol. Baill. Cotentin, t. I, p. 249. ⊖ L., God. et S[t], O. Bloch. Cf. *lapinière*, dont un masculin est tiré d'après l'analogie de *colombier*.

7. *Ce n'est pas une indemnité pécuniaire, ni même une faible " dividence " des communaux qu'il faut leur donner* (Contre-rapp. de Danthon, dans *Part. Biens commun.*, p. 381). Cf. p. 382, *une dividende*. Arch. Nat., AD. XVIII[c], 187, n° 15, Impr. ⊖ L., H. D. T., Goh., God., Ragueau.

8. Sur les domaines de Corse (Ass. Nat., 5 sept. 1791, Arch. Parl., 1[re] Sér., t. XXX, p. 207, col. 1).

CHAPITRE III

MOTS AVENTURIERS

Avant de prononcer, il faudrait encore faire des distinctions. Certains mots *aventuriers*, suivant une façon de parler de Vaugelas, ont été lancés par des polémistes, sans que leurs créateurs eussent la moindre idée de les faire entrer dans le lexique. Tel était par exemple : " senati-clérico-aristocratique " [1]. Mais le départ est assez délicat. Je ne sais ce qu'il est advenu de " désamphytrioner " ou d' " argyrancie ", où s'est amusée la verve de Camille Desmoulins [2]. Au contraire " archevêquaille " [3], fait sur *prêtraille*, a pu être répété quelque temps. " Decampativos ", imaginé d'après le *campos* des écoliers, n'avait pas déplu sans doute, puisque Desmoulins le reprend plusieurs fois : « le " decampativos " des Capettes et des Capets » [4].

Il y a du reste, dans ce fatras, des curiosités philologiques à relever. Ainsi, j'ai rencontré, dans les *Révolutions de France et de Brabant* [5], le mot de " banquiste " : or, il s'est répandu de nos jours [6]. A-t-il été recréé ? Traîne-t-il depuis la Révolution une vie obscure ?

Ces seuls exemples montrent combien le choix que l'on peut faire est hasardeux. On pourrait croire à une plaisanterie, quand on lit « j'ai brisé les verres [les sténographes écrivent *vers*] à facettes avec lesquels on me voyait " centiforme " et " pasicolore " » [7]. Or, cette phrase est lancée par Germain, en plein procès Babeuf, devant un tribunal qui va juger à vie ou à mort. Les deux mots manquent aux Recueils. Il est difficile pourtant de croire à de simples facéties, qui eussent été de pure imagination. Il est plus probable que le déposant se souvient d'un *kinetoscope* quelconque, ancêtre de notre cinématographe : la " fantasmagorie " venait de naître [8].

1. Titre d'une brochure de Cerutti. Paris, oct. 1788.

2. *Si on ne le " désamphytrione ", soyez sûr qu'il mourra avec son écharpe ; je ne pourrais... me plaindre d'une esquinancie, sans qu'on me reproche aussi une " argyrancie "* (*Révol. Fr. Brab.*, n° 38, III, p. 650, et n° 27, III, p. 622). ⊖ L., R., Fr.

3. *Dieu fit pour tous l' " archevêquaille " ; L'évêquaille et cardinalats ; Foutons-nous de la " marquisaille ", De la " ducaille " et des comtats* (Jean-Bart, Impr. de J.-B., rue de Chartres, 1790, n° XXVI, p. 8). ⊖ R., Fr.

4. *Révol. Fr. Brab.*, n° 82, VII, p. 148. Le mot était déjà dans le n° 64, IV, p. 545 : *les rois d'Europe le détestent et n'attendent que le " décampativos " de sa famille aristocrate pour lui faire la guerre.* ⊖ L., R., Fr.

5. N° 22, II, p. 439.

6. H. D. T. le cite comme néologisme. L. comme mot populaire, sans date. Le *Dict. du Bas-Lang.* l'ignore. ⊖ R., Fr. O. Bloch : 1863.

7. *Proc. Bab.*, III, p. 166.

8. Voir H. L., t. IX, p. 1212.

LES FANTAISISTES. CAMILLE DESMOULINS. — Camille Desmoulins est un de ceux dont l'esprit n'a cessé de se jouer dans des imaginations verbales. On pourrait faire un petit lexique de ses créations : " caco-politico-ministériel "[1]; " robino-cacocratie "[2]; " raba-milito-robinocratie "[3]; " soufflets-sterlings "[4]; " orléanico-anglo-prussien "[5], etc. Il contemple La Fayette et le toise : « Il va regarder le cheval blanc avec le verre colossal et " gigantoscope " »[6] (opposé au verre microscope). Un autre jour, il s'en prend à l'œuvre d'un confrère : « le n° 51 du Mercure " Académico-panckoucke "... »[7]. « Vous avez encore l'abbé Aubert qui vous offre ses bons offices ; pour vingt-quatre sous, il démentira le fait dans ses affiches et vous serez " décocufié " »[8].

Aucun pamphlétaire n'excelle comme lui à amener ces vocables-caricatures, de façon presque naturelle, comme s'ils ne tranchaient pas sur l'ordinaire du discours : « C'est dans la Convention, dit-il quelque part, et non dans Georges et les " géorgiens " que le peuple français espère »[9]; on s'aperçoit à peine du jeu de mots. Ou bien encore : « Jamais on n'a pendu ni " carcané " personne, provisoirement et sauf l'appel »[10]. Pour des gens qui voyaient mettre le carcan constamment, le verbe devait passer tout naturellement.

Voyants ou non, ces mots émaillent la plupart de ses articles : " inphilosophe "[11], " lèze-vérité "[12], " révisager "[13], " protestatif "[14], " arrière-pension "[15], " affrontation "[16], " brûle-raison "[17], etc...

1. *Révol. Fr. Brab.*, n° 66, VI, p. 39. ⊖ R., Fr.
2. *Ib.*, n° 14, II, p. 39. ⊖ R., Fr.
3. *Ib.*, n° 29, III, p. 255. ⊖ R., Fr.
4. *Les larges soufflets, les " soufflets-sterlings " que les grenadiers de la garde nationale appliquèrent pour la révolution sur les joues retentissantes des Noirs* (*Ib.*, n° 69, VI, p. 162). *H. D. T. cite un emploi analogue en 1691 ; ⊖ L., R., Fr.
5. *Hist. des Brissot.*, Buchez et Roux, t. XXVI, p. 275. ⊖ R., Fr.
6. *Révol. Fr. Brab.*, n° 79, VII, p. 46.
7. *Ib.*, n° 15, II, p. 77.
8. *Discours de la Lanterne*, 3e éd. Paris, Garnery, an Ier, p. 38, n.
9. *Vx Cord.*, n° V. ⊖ L., R., Fr.
10. *Brissot démasqué*, fév. 1792, dans Buchez et Roux, t. XIII, p. 183. ⊖ L., Roll., Boiste, *Bas-Lang.*, Michel, Goug., Sain., *Lang. par.* et *Arg. anc.*
11. *Je ne suis nullement surpris de ce que vous m'avez marqué sur votre écrivain " inphilosophe "* [l'abbé Raynal] (*Révol. Fr. Brab.*, n° 68, VI, p. 107). ⊖ L., H. D. T., R., Fr.
12. *Je soutiens que le crime d'un journaliste ne peut être que celui de " lèze-vérité "* (*Ib.*, n° 33, III, p. 411). ⊖ L., H. D. T., Fr.
13. *Un coup de griffe d'un journaliste, qui le dévisage ou plutôt le " révisage " en le démasquant...* (*Ib.*, n° 32, III, p. 367). ⊖ L., H. D. T., R., Fr.
14. *Cette cérémonie " protestative " du premier fonctionnaire public* (*Ib.*, n° 74, VI, p. 386). ⊖ L., H. D. T., Fr.
15. *Nous n'avons pas parlé non plus des pensions déguisées... ni de ce que j'appelle " arrière-pensions "* (*Ib.*, n° 4, p. 156). ⊖ L., H. D. T., R., Fr.
16. *Certaine " affrontation " de Madame de la Motte et du cardinal* (*Ib.*, n° 36, III, p. 563). ⊖ L., H. D. T., Fr.
17. *Tous les censeurs royaux..., tous les " brûle-raison " des pays étrangers* (*Ib.*, n° 74, VI, p. 439). Il s'agit des gens qui condamnent la pensée. ⊖ L., H. D. T., R., Fr.

Ses émules. — On ripostait à Desmoulins avec la même fantaisie [1] : « Je me suis " cohibé " pendant 30 ans, parceque je craignois les doubles murs de la Bastille... » [2]. « J'ai prié ces évêques que j'ai portés moi-même sur leur " faldistoire " sacré... » [3]. « J'ai prié ces évêques... d'abjurer toute impie croix d'or et tout palais orgueilleusement " inapostolique " » [4]. « D'une manière " inaccuratte " » [5]. « L' " inerrance " de l'Assemblée Nationale " » [6]. « Ainsi, des hommes pareils qui " méssautissaient ", jadis, dans Paris pour douze sols et qui n'y faisaient des volumes que pour servir de cornets de papier aux épiciers... » [7].

On rencontre un peu partout de ces inventions burlesques. Le *Dictionnaire national et anecdotique* présente à lui seul bon nombre d'inventions de ce goût : « lorsque vous étiez " ministériés " » [8] ; « si la vergogne n'empêchait pas d'en " évidencier " les motifs » [9] ; « pour arriver avec succès, il s'agit moins d'avoir raison que d'être fortement " empulmoné " » [10].

Comparez : « Réponse " histori-apologi-critique " aux Mémoires de Dumouriez » [11] ; « je vous dénonce madame la Duchesse de Lévis, aristocrate très enragée, qui, dimanche 6 de ce mois, dans un bal à Tournay, a voulu faire danser le trépas de " Targino-constitutionnette " » [12].

Est-ce la contagion d'un ami qu'il traita longtemps en enfant gâté, tant y a que Robespierre lui-même a joué avec les mots : « Camille croit, en lisant *Philippeaux*, lire encore les *Philippiques* de Cicéron et de Démosthène ; mais qu'il ne s'abuse pas ; les Anciens, ont fait des philippiques, et Philippeaux n'a composé que des " philippotiques " » [13].

Desmoulins avait des imitateurs jusque dans le clergé. René Coquille-Deslonchamps, curé de Martragny (Calvados), dans une *Réponse aux évêques signataires de la lettre Encyclique*, lâche un « Vous

1. Voir *Lettre de l'abbé Rive à son très cher et très illustre ami Camille Desmoulins sur l'extirpation du fanatisme créé par les despotes depuis que le despotisme s'est perché sur les Thrônes* (A Éleutheropolis, chez N. Aphobe, ce Jeudi 31 Mars 1791, p. 11). Bibl. Nat., Lb[89], 4739.
2. P. 11-12. ⊖ L., H. D. T.
3. P. 21, n. ⊖ L., H. D. T.
4. Ib. ⊖ L., H. D. T.
5. P. 26. ⊖ L., H. D. T.
6. P. 13. Le sens est celui d'infaillibilité. Cf. *législateur inerrant*. ⊖ L., H. D. T.
7. P. 25. J'ignore le sens de ce mot. Est-ce un composé de *messe* et de *sottise* ?
8. P. 121. ⊖ L., H. D. T., Goug., Sain., *Lang. par.*
9. P. 123. ⊖ L., H. D. T., Ler., *Bas-lang.*, Goug., Sain., *Lang. par.*
10. P. 139. ⊖ L., H. D. T., Ler., *Bas-lang.*, de même qu'*empoumoné*.
11. Guil., *Proc.-Verb. Com. I. P.*, Conv., t. VI, p. 313.
12. *Actes des Apôtres*, dans *Mém.* de Rivarol, Éclaircis[ts], K., p. 363. ⊖ R., Fr.
13. Jacob., 18 niv. an II-7 janv. 1794, Buchez et Roux, t. XXXI, p. 171. * R. Cf. " philippotides ".

ne m' " encycliquerez " pas »[1]. La bourgeoise dont Lockroy a publié le journal écrit que Hérault de Séchelles a " mirabeauté "[2].

Les gens appartenant aux classes où, par définition, on a de l'esprit, raffolaient particulièrement de ces gaietés verbales. Les *Sabats jacobites*, à eux seuls, en fourniraient une abondante collection : génie " patrioti-civico-diplomatique " (I, p. 260) ; " cantique pascali-national " (ib., p. 279) ; dialogue " assignatico-patriotique " (II, p. 8) ; le " triumlatronat " Carra, Marat, Garat (ib., p. 221) ; lettre " jacobinico-civique " (ib., p. 365) ; cordon " municipalo-tricolor " (III, p. 104) ; aventure " civico-lamentable " du R. P. Chabot (ib., p. 129) ; les " para-lanternes " (ib., p. 202). C'était une façon excusable de se donner du courage et de la gaieté pendant que durait « la " tragi-atroci-absurdo-comédie-parade ", appelée la Révolution »[3].

Lemaire et consorts. — C'est sans doute parce qu'il savait le penchant du public que Lemaire a essayé de relever par ce moyen la grisaille de ses ternes productions. Il enfile des kyrielles de mots pour produire un effet de drôlerie, en créant au besoin ceux qui manquent : « La victoire est à la clique " ecclésiastique ", " monastique ", " seigneurifique ", " incivique ", " morbifique ", " épidémique ", " scorbutique ", " frénétique ", " étique ", " famélique ", " écuménique ", " aristocratique et empirique " »[4]; « " des marmitons ", " des rôtisseurs ", des " confiseurs ", des " ratafiasseurs " et des " pâtisseurs " »[5]; « des pelotons de " belles endiamantées ", " fardées ", " falbalatées " »[6]; « malgré les " grands " qu'elle a " rapetissés ", les " robins " qu'elle a " dérobinés ", les " prélats " qu'elle a " déséminencés ",... les " financiers " qu'elle a " désargentés ", les " procureurs " enfin qu'elle a " dégriffés "»[7]...

Même isolés, les mots doivent lui fournir un élément comique. Ce sont d'abord des composés : « Gambades " apostolifanatiques " de l'ex-évêque de Paris " »[8]; « Grande ligue... des grippe-sous, des mangeurs d'or, des " pensionocrates " »[9]; « les " calotinocrates " ne seront plus si dodus »[10].

Les dérivés tirent l'œil de façon moins violente ; ainsi : " cagliostrisé " ; " enrageant " : « un tas d' " enrageans " qui voudraient incendier ce beau royaume »[11].

1. P. 5.
2. 10 juil. 1792, p. 187. R., Fr. donnent " mirabellement ".
3. *Nouv. Dict. pour servir à l'intelligence...*, p. 97, art. Philosophes.
4. *187e Lett. b. patr.*, p. 4.
5. *5e Lett. b. patr.*, p. 5 ; ratafiasseur ⊖ R., Fr.
6. *17e Lett. b. patr.*, p. 7 ; falbalaté ⊖ R., Fr. ; *L. St.
7. *162e Lett. b. patr.*, p. 4.
8. *63e Lett. b. patr.*, p. 5. ⊖ R., Fr.
9. *3e Lett. b. patr.*, p. 2. ⊖ R., Fr.
10. *87e Lett. b. patr.*, p. 4. *Fr. : partisan des prêtres.
11. *54e Lett. b. patr.*, p. 5. ⊖ R., Fr. Cf. H. L., t. IX, pp. 826, 832, etc., " enragé ".

C'est le thème ici qui importe, par exemple dans " charantonner " : « Ils sont bons à *charantonner* [souligné], à fustiger, ou plutôt à baigner à la glace »[1]. Les noms propres y pourvoient : « Tous animés du désir de se foutre un coup de peigne, si la " Bouillade " arrive »[2] ; « Nous, qui préférons ne plus être " *baronifiés* " »[3] [souligné] ; « Le bouillant Bouillé qui vous " NANCYFIEROIT " »[4]. L'auteur est si content de cette dernière trouvaille, qu'il l'imprime en capitales.

Un de ses procédés favoris consistait à faire sur un mot pris pour base une série de dérivations, il faudrait presque dire de déviations. Soit un primitif tel que *robin, robino*[5], plein d'une sève propre, Lemaire en tire toutes sortes d'inventions : « La majesté suprême du peuple français qui vaut bien une poignée de " robinodiables " »[6] ; « la malice archinoire des " robinacrotes " toulousains »[7].

Il combinera le *théo* (de théologie) avec *lourdise* (de balourdise ?) : « Est-ce que vous savez le latin ou le grimoire de la " théolourdise " »[8] ?

Hébert avait une imagination verbale moins développée. Ce n'est pas qu'il s'abstienne des moyens que fournissent les mots drôles ; mais, ou bien son esprit était moins inventif, ou il se tournait moins volontiers de ce côté. Citons une paire de pendants : « Il ne faut pas... nous laisser " embadauder " par ce spectacle »[9] ; heureusement, foutre, les parisiens sont un peu " débadaudés " »[10].

Ces mots n'ont pas grand éclat, non plus qu' " engueuseurs " : « J'ai eu vent que des " engueuseurs "[11] se sont répandus dans Paris ». *Engueuseur* s'imposait, tant *engueuser* était fréquent.

Le *Père Duchêne* de la rue du Vieux Colombier n'est pas riche non plus en trouvailles : « les nobles " désarmoriés ", et tous les sacrés chenappans de la prêtraille, robinaille et " fiscaille " voleront au château des Tuileries »[12].

En somme à peu près tous les pamphlétaires se sont plus ou moins servis de facéties de vocabulaire pour amuser leur public. « Tu n'es qu'un " jacassier " », disait Jean-Bart à Marat[13]. On trouvera chez

1. *30e Lett. b. patr.*, p. 4. ⊖ L., Boiste, Ler., Roll., *Bas-lang.*, Michel, Goug., Sain., *Arg. anc.*
2. *113e Lett. b. patr.*, p. 2. ⊖ R., Fr.
3. *130e Lett. b. patr.*, p. 5. ⊖ R., Fr.
4. *101e Lett. b. patr.*, p. 2. ⊖ R., Fr.
5. On trouve " robino " isolé : *malgré cette farce d'enfants " robinos ", on mettra, je l'espère, bientôt sur toutes ces chambres-là : chambre à louer* (*8e Lett. b. patr.*, p. 3). ⊖ R., Fr.
6. *Ib.*, p. 6. ⊖ R., Fr.
7. *Ib.*, p. 2. ⊖ R., Fr.
8. *45e Lett. b. patr.*, p. 7. ⊖ L., H. D. T., R., Fr.
9. *Gde Joie du P. Duch.*, n° 152, p. 2. ⊖ L., R., Fr., *Bas-lang.*, Sain., *Lang. par.*
10. *P. Duch.*, n° 244, p. 4. ⊖ L., R., Fr., *Bas-lang.*, Sain., *Lang. par.*
11. Id., *ib.*, n° 174, p. 6, commun d. ce texte. ⊖ H. D. T., *Bas-lang.*, Sain., *Lang. par.* Il est chez Vadé, *Chans.*, t. IV, p. 147.
12. N° 2, p. 4.
13. N° CVII, p. 8. ⊖ H. D. T., *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.*

le même un " déprocureurisé [1], un " aristocraticalissime " [2]. Ces vocables excentriques ont été un des assaisonnements de la polémique, et les habitudes de cette polémique durèrent jusqu'à la fin. Faisant allusion à l'échauffourée du camp de Grenelle, où il voit un complot policier, *L'Ami du Peuple* du 6 brumaire an V-27 octobre 1796 dénonce les conspirations " cochonniques " (de Cochon, ministre de la police). En germinal an VI-mars 1797, aux élections, on a expulsé de l'assemblée primaire les " théo-frénétiques " [3], annonce une lettre du Commissaire du Directoire ; les " aristo-fanatiques " [4] sont représentés comme cherchant à fraterniser avec les patriotes, *Le Messager des Relations extérieures* du 15 nivôse an VIII-5 janvier 1800, parle de perdre jusqu'au souvenir de l'aristocratie " jacobinico-directoriale " [5].

Il ne serait pas sans intérêt de faire un recueil de ces inventions. En pleine année 1792, à Coblentz, les émigrés avaient le courage de faire des mots du calibre de : l' " assemblée destituante " [6]. Ces saillies en pleine crise ou en plein danger sont assez caractéristiques de l'esprit français.

BRODERIES SUR *ARISTOCRATE*. — Je ne voudrais pas quitter ce sujet sans donner un exemple des fantaisies auxquelles un seul thème a pu donner lieu. *Aristocrate* fournissait une espèce de radical *aristo*, sur lequel on forgea sans se lasser. Aulard [7] a rapporté un passage de Montjoie, *Histoire de la Révolution de France*, 2e partie, p. 154 : « Jouant sur le mot *aristocratie*, ils disaient de M. d'Éprémesnil que c'était un " aristocrate ", d'un autre qu'il était " aristocrâne ", d'un troisième que c'était un " aristocroc ", d'un quatrième que c'était un " aristocruche " » [8].

1. *Je ne sais si M. le procureur du roi ne se verrait pas " déprocureurisé " d'une sacrée force* (n° CI, p. 7),
2. N° XXVIII, p. 6.
3. Citée par Sauzay, *Hist. de la Perséc*n *révol*re *d. Doubs*, t. IX, p. 506. ⊖ R., Fr. Cf. *les " fanatico-royalistes " font circuler une pétition...* (*Lettre du cercle contitutionnel d'Ecot au Commissaire du Directoire pour l'administration centrale du Doubs*, en date du 29 mars 1798 ; *Ib.*, p. 508). *R., Fr.
4. Id., *ib.*, t. IX, p. 520. ⊖ R., Fr.
5. Aul., *Par... Cons.*, t. I, p. 81.
6. *La Révol. Fr. en vaudevilles*, Coblentz, 1792, in-32, Tourn., n° 11737. ⊖ L., H. D. T., R., Fr.
7. *Jacob.*, t. I, p. IX.
8. *Un " aristocruche " s'est avisé de contrefaire l'édition de mon premier n°* (*Je m'en fouts ou Pens. de J.-Bart*, 1790, n° 11, p. 10) ; *Si toutes ces danses de cordes-là ne me dégoûtoient pas d'être " aristocruche "* (Lem., *27e lett. b. patr.*, p. 4. Cf., *7e lett. b. patr.*, p. 3). Le mot est tout à fait courant. Son pendant est " *démocruche* ". Il se retrouve assez souvent dans le *Père Duchesne* et aussi dans Lemaire (*80e lett. b. patr.*, p. 8 et ailleurs). Le suffixe *cruche* sent l'argot. Il n'est pas du tout sûr néanmoins que nous soyons en présence d'une forme argotique.

Il eût fallu au moins ajouter " aristocraque " [1], et la liste pourrait être beaucoup plus longue.

aristocomique : « Pelletier, ce subtil " Aristocomique " » [2] ;

aristo-côté : « quand l' " aristo-côté " se groupe indécemment pour ébranler la base de la constitution » [3] ;

aristocrasseux : « voilà ce que diront les " aristocrasseux " » [4] ;

aristodindes : « les " aristodindes " vont dire » [5]... ;

aristofélons : « que les " aristofélons " mettent la main sur leur conscience » [6] ;

aristogustins : « pour égayer les " aristogustins " » [7] ;

aristojean-foutre : « il y a autant d' " aristojean foutres " que de poux dans la culotte d'un gueux » [8] ;

aristorage : « canaille infecte et dégoûtante d'écume " aristorage " » [9] ;

aristocratigâté : « s'imaginant, foutre, que ces braves gens étoient " aristocratigâtés " » [10].

Un des *Père Duchêne* décrit une maladie que les médecins appellent " aristocratico-noire " [11].

L'excuse de ces piètres inventions, c'est qu'*aristocrate*, sans plus, avait cessé d'émouvoir ; une injure vieillie s'enfonce plus vite dans le néant qu'une fleur fanée [12].

Aux mots, il conviendrait bien entendu d'ajouter les expressions, telles que " volontaires du royal sous-terrein " [13] ; les calembredaines comme : « il ira boire une bouteille de vin chez le " canonnier " », où on joue sur le double sens de canon [14] ; des fantaisies qu'on ne sait de quel nom appeler, qui sont dans la tradition du burlesque : « jusqu'au jugement dernier " où le diable fricassera l'Univers dans la poêle de l'oubli " » [15].

1. Il avait le grand mérite technique d'être tout voisin d'*aristocrate* : *Après l'exemple des premiers supports de notre sainte religion, on jugera aisément de la conduite qu'ont dû tenir envers le pauvre patient du bas-collier les " aristocraques "* (J. Roux, *Le Triomphe des braves Parisiens...* Bibl. Nat., Lb39, 8638, p. 4). ⊖ L., H. D. T., R., Fr.

2. Lem., *34e Lett. b. patr.*, p. 1.

3. *Dict. Nation. et Anecdotique*, p. 177.

4. Lem., *89e Lett. b. patr.*, p. 7 ; cf. *dans tous les bougres de libelles monarchieux*, " *aristocrasseux* " (Id., *51e Lett. b. patr.*, p. 7).

5. Id., *69e Lett. b. patr.*, p. 3.

6. *Dict. Nation. et Anecd.*, p. 117. ⊖ L., H. D. T., Sain., *Lang. par.*, *Arg. anc.*, Goug., *Bas-Lang.*

7. *Dict. Nation. et Anecd.*, p. 145.

8. Lem., *44e Lett. b. patr.*, p. 1. Cf. p. 3, n. 1 : *ces furies* " *aristo-dindes* ", "*aristo-grimauds*" (*45e Lett.*, p. 2).

9. Id., *7e Lett. b. patr.*, p. 4.

10. Id., *39e Lett. b. patr.*, p. 8.

11. *P. Duch. rue Thibaut.*, p. 14 ; *Gr. Prédict.*, p. 4.

12. *Les aristocrates (car si le mot a vieilli, la chose ne l'est pas)* (*Révol. de Paris*, n° CLXXIX, déc. 1792, Buchez et Roux, t. XXI, p. 317).

13. Héb., *P. Duch.*, n° 10, p. 287. Cette facétie se retrouve jusque sur les enseignes : *A vous MM. les rats de cave, les " volontaires du royal sous-terrein "*.

14. Jean-Bart, CXXXVII, p. 4 (1791).

15. Lem., *56e Lett. b. patr.*, p. 6.

CHAPITRE IV

LES OUTRANCIERS DU NÉOLOGISME

Ces éléments une fois mis à part, reste à étudier la vraie question, qui est celle-ci : le régime général de liberté qui venait de s'instituer avait-il délivré la langue des anciennes contraintes ? Avait-il au moins suggéré l'idée de s'en délivrer ?

N. de Bonneville. — Certes, il eût été bien surprenant que tout le monde sans exception professât à l'égard de la règle grammaticale un respect que n'obtint aucune des institutions léguées par le passé. Il devait y avoir des indépendants et il y en eut. Au premier rang se place celui que je viens de nommer. Si la *Chronique du Mois* est écrite d'un style sage et fort ordinaire, ailleurs l'auteur verse facilement dans un baragouin mystique où entrent, comme nous l'avons vu, des éléments maçonniques, mais aussi les élucubrations d'un cerveau détraqué [1].

Que Bonneville éprouve le besoin d'un mot moins général qu'*auteur* pour nommer ceux qui font des livres, qu'il veuille même distinguer entre un " livriste " [2] et un " livrier " [3], rien là qui excède les droits de l'esprit qui analyse.

Mais Bonneville a donné ailleurs les principes de sa doctrine, qui est vraiment néologique et va jusqu'à une revendication pure et simple de la liberté totale d'innover : « Nos langues européennes, dit-il, car je ne parle pas seulement de la langue française, trompent souvent l'audace du génie qui, selon l'expression de Montaigne, prend son aller roide et tendu, j'avais d'abord écrit : forcera la terre à se *déroiser*, à se *deprêtrailler* » [4]. Bonneville était un polyglotte, émancipé par la pratique d'autres idiomes, et qui, comme on a pu le deviner, plaçait son génie personnel au-dessus de tous les génies.

1. On trouvera dans Buchez et Roux, t. XXII, pp. 355 et suiv., une sévère, mais sérieuse notice sur le *Bulletin des Amis de la Vérité*, lancé en 1793. Il y est dit en particulier du *Commentaire en vers sur la vérité*, des 17 et 18 juillet, qu'il « est d'un esprit dérangé, à la poursuite de calembours symboliques, qui prend au sérieux des analogies de mots, les décrit emphatiquement, et veut en faire la base des destinées futures du monde ».

2. *Tout ce qui me paraîtra sentir le " livriste " ou l'érudit* (*Espr. des Relig.*, I, p. 18). ⊖ L., R., Fr., Mercier, *Néol.*

3. *Il y a tant de fausses* [sic] *gens de lettres, de " livriers " et de pédants* (*Ib.*, 2e p., p. 71). ⊖ L., Goh., R., Fr.

4. *Espr. des Relig.*, 2e p., p. 28.

Babeuf. — Celui-là est un franc révolté, en tout [1]. Il hait et méprise l'organisation des langues comme celle des sociétés.

Dans un article du *Tribun du Peuple*, en réponse à des reproches qu'on lui faisait, il a professé hautement son hérésie : « Mes expressions ont une impropriété choquante ; comme si j'avais jamais prétendu au purisme, au langage académique... Qu'importe si je pouvais sauver le peuple, que j'eusse paru blesser la syntaxe, et que je lui eusse fait entendre la vérité en patois du faubourg Marceau » [2] ? S'il s'est plaint à divers endroits de l'abus du néologisme, c'est que des gens perfides s'en servaient pour étourdir et empaumer les âmes simples. Lui, qui en usera en apôtre de la vérité sociale, il a carte rouge ; aussi, innove-t-il sans crainte.

Rien que dans le petit livre où il dénonce le plan de dépopulation qui a rendu la guerre, particulièrement la guerre civile, si longue et si atroce, on recueillerait des centaines d'inventions : le " chef-ressort " (p. 15) ; des " hommes-fléaux " (ib.) ; " ses élus-législateurs " (p. 18) ; acte " fondatif " du système (p. 17) ; après cette " scrutation " (p. 21) ; les " acerbités " subséquentes (p. 22) ; cette révélation... " probabilisée " d'une manière à peu près convaincante (p. 25) ; pas d'autre système que de " dépopuler " (p. 48, n. 1) ; la faction " menante " (p. 49, n. 1) ; donne un petit scrupule à notre " acerbiste " (p. 81) ; " combustionne " autant de... retraites agricoles (p. 114) ; les deux lois brûlantes et " égorgeantes " (p. 115) ; le plus " effervescemment " endoctriné au fanatisme (p. 123) ; pour ses " anti-révolutionnades " de Fontenay (p. 141) ; etc., etc... Pas un seul de ces mots ne se trouve dans Littré ou dans H.D.T., pas un seul n'a été rencontré par ceux qui ont étudié le lexique révolutionnaire [3].

Les néologismes sont moins communs dans *Le Tribun du Peuple*, mais ils y abondent encore. Voici une phrase du prospectus : « La position [du peuple] y est trop hors-nature... Il appartient à l'avocat du " vrai-peuple " [4], au plus implacable ennemi du " peuple-doré " [5] d'apprendre à vingt-quatre millions d'opprimés comment on " contre-réagit " [6], comment on révolutionne encore après avoir " dérévolu-

1. Hatin l'a déjà noté (*Hist. Press.*, t. VI, p. 430). Il lui attribue des mots comme *amoncelage*, *dépopulé*, *dépropriétairisé*, *égorgerie*, *foudroyade*, *furorisme*, *nationicide*, *populicide* ; *terroriste* en particulier serait une de ses créations.

2. N° 35, II, p. 68.

3. Il faut excepter *acerbité*. Mais Babeuf n'est pas allé le chercher dans les textes où Godefroy l'a trouvé. H. D. T., qui le cite, n'en apporte aucun exemple moderne. Il peut donc être considéré comme une création.

4. ⊖ R., Fr.

5. ⊖ R., Fr.

6. ⊖ L., H. D. T., Goh.

tionné "»[1] (p. 2). Le journal tient la promesse de l'annonce. J'y relève : " nomenclaturer " : " nomenclaturons "-les parmi les ennemis du peuple[2] ; la voix " nocturnale "[3] de Young (nº 27, p. 211) ; l'impertinente et " républicide "[4] réponse du président Dumont (nº 27, p. 221) ; Fréron faisait " chorus de silence "[5] (ib., p. 225) ; il n'y a point " concentralisation "[6] dans les mains d'une de ses parties (ib., p. 227) ; si déjà les " rétrogradistes "[7] rétrogradent (nº 28, p. 249 ; cf. p. 281) ; sous le titre de " Réhabiliteur " (nº 29, p. 283) ; assurer l' " indestruction "[8] ; ce " co-meneur "[9] thermidorien (nº 31, p. 318) ; au gré de vos " humanicides "[10] désirs (ib., 34, II, p. 8) ; tout cet " amoncelage "[11] de chaînes (ib., p. 10) ; en garantir l' " inviolation "[12] (ib., p. 12) ; dirons-nous après cette première " audacieuseté "[13] de notre plume (ib., p. 14) ; l'évidence de leur " incontestabilité "[14] parut claire à tous les yeux (ib.) ; hommes à petites idées, à idées " anti-régénératrices "[15] (ib., p. 15) ; les conspirateurs " décachotés "[16] (ib., p. 16) ; et puis venaient... les " surdénonciations "[17] et les " suranathèmes "[18] (ib., p. 27) ; la faction des " réclamateurs "[19] ne se compose que des hommes qui avaient individuellement à se venger du parti que l'on peut vouloir abattre (nº 34, p. 7, 15 brumaire an IV, 6 novembre 1795) ; la très courte liste des " irréprouvés "[20] (nº 34, t. II, p. 31) ; formons une imposante " formidabilité " (Ib., p. 51) ; le procès sera une occasion de lui montrer [au Directoire] une " formidabilité "[21] d'opposition capable

1. ⊖ L., H. D. T., Goh. ; R., Fr.
2. ⊖ L., H. D. T., Goh., R., Fr.
3. ⊖ H. D. T., Goh. ; *L.
4. ⊖ R. ; *Fr. ; Mercier, *Néol.*
5. *Chorus* est nouveau; *faire* "*chorus de silence*" est un effet de style. Chorus *L., H. D. T.
6. ⊖ L., H. D. T., Goh., R., Fr.
7. ⊖ L., H. D. T., Goh., R.., Fr.
8. ⊖ L., H. D. T., Goh., R., Fr.
9. ⊖ L., H. D. T., Goh., R., Fr.
10. ⊖ L., H. D. T., R., Fr.
11. ⊖ L., Goh., R., Fr., *Bas-Lang.*
12. Cf. *les établissements civils, loin de porter atteinte au bonheur commun qui ne peut, résulter que du maintien de notre égalité, ne doivent qu'en garantir l'* " *inviolation* " (Ib., nº 34, p. 13). ⊖ God., L., R., Fr.
13. Cf. *Vous dire que la Révolution malgré tous les obstacles et toutes les oppositions a avancé*(?) *jusqu'au 9 thermidor et qu'elle a marché depuis... Cette phrase est déjà une première* " *audacieuseté* " *excessive* (Ib.). ⊖ L., Goh., R., Fr.
14. Cf. *vous conviendrez... de l'* "*incontestabilité*" *de ce premier point* (nº 38, II, p. 169).
15. ⊖ L., Goh., R., Fr.
16. ⊖ L., Goh., R., Fr.
17. ⊖ L., R., Fr.
18. ⊖ L., R., Fr.
19. *Les* " *réclamateurs* ", *ce sont les Jacobins, les terroristes amnistiés qui se sont ralliés au Directoire et que Babeuf considère comme des dupes ou des traîtres.* ⊖ R., Fr. ; *L., Goh.
20. ⊖ L., H. D. T., Goh., R., Fr.
21. ⊖ L., H. D. T., Goh., R., Fr.

d'arrêter ses extrêmes attentats ; vous craignez l' " irréussite "[1] (nº 55, ib., p. 79) : elle l'est [la Révolution est faite] à présent pour tous les " myriagramistes "[2] (nº 36, Ib., p. 115-116) ; la " suscitation "[3] des mouvements séditieux (Ib., p. 172) ; le peuple avait encore gagné l' " expurgation "[4] de la brillante avant-garde du million doré, la salutaire nouvelle " terrification "[5], de toute la chouannerie (nº 39, II, p. 188) ; l'engouement et l' " enticherie "[6] semblent être deux maladies incurables chez les Français (ib., II, p. 198) ; les " répétiteurs "[7] de cette ineptie (nº 39, II, p. 194) ; nous " barthélémiserons "[8] en toute sûreté ce parti d'anarchistes (nº 42, II, p. 290) ; etc.

Encore faut-il ajouter qu'une liste comme celle-ci donne l'impression d'un entassement que la lecture du journal ne donne pas.

A côté d'un semblable insurgé, les plus hardis, ceux qui ont passé de leur temps pour osés, semblent bien timides.

Quelques créateurs d'ordre inférieur. — Je ne vois guère que Mercier qui compte. Néologue, il l'avait toujours été par conviction de philologue, mais nous avons vu dans quelle mesure. La *néologie*, à ses yeux, était seule légitime ; il n'excusait pas le néologisme[9]. Acheva-t-il de se libérer dans son exaltation républicaine ? Peut-être. Après avoir cité des phrases extravagantes de gens du peuple, il ajoute : « Ce sublime de l'extravagance étoit composé pour les langues populacières ; il a été entendu, il a réussi ; et nous, nous ne ferions pas une langue, pour transmettre à nos derniers neveux ces incroyables phénomènes moraux et politiques, qui ont frappé d'une longue surprise et nos regards et notre entendement[10] » !

De fait, il y a dans le *Nouveau Paris* des nouveautés qui ressemblent fort à des plaisanteries : " nationale " (appliqué à la République de Genève)[11] ; " assassinable " : Tout gouvernement est corrompu et " assassinable ", dès qu'il heurte leurs productions déréglées[12] ; les cloaques les plus impurs, les plus " bicêtriques "[13] ; nous fûmes

1. ⊖ H. D. T., Goh. ; *L. : Vauven.
2. Fonctionnaires auxquels l'État donne des myriagrammes de froment en guise de traitement. ⊖ L., R., Fr.
3. ⊖ Goh., R., Fr. *L.
4. ⊖ H. D. T. ; *L. : ex. du XVIe s.
5. ⊖ God., L., Goh., R., Fr.
6. ⊖ L., Goh., R., Fr.
7. ⊖ L., Goh., R., Fr., *Bas-lang.*
8. ⊖ L., H. D. T., Goh., R., Fr.
9. Voir H. L., t. VI, p. 1148.
10. *Nouv. Par.*, t. I, p. XXV.
11. Chap. CXXVIII.
12. Chap. CXCVII.
13. Chap. CCI.

déçus, amusés, " perfidisés "[1] ; c'est celle [l'observation] qui me fait le plus rêver sur l' " inexplicabilité " du peuple parisien[2] ; Trente-deux affiches de spectacles, toujours voisines et toujours " rivalisantes "[3] ; Nom plaisant que l'on a donné à ces petits " cagotistes "[4] ; vous voyez le plat, vous pouvez sur le champ l'enlever cuit ou " incuit "[5] ; on ne tarda pas à réprimer leur amour " divorçant "[6] ; des saules pleureurs chargés de lampions " septi-colors "[7].

Aucun de ces mots ne se trouve dans la *Néologie*, ce qui achève d'en marquer le caractère.

Barère aussi avait quelques instincts d'inventeur. Il s'amuse à des façons de parler comme les suivantes : un déjeuner à " trois étages "[8] ; l' " aiguiserie "[9] royale des poignards.

L'opposition aux fantaisies inconsidérées n'avait du reste pas disparu. Pour ne parler que des gens qui étaient restés en France, il en est, et de très marquants, dont les répugnances n'étaient pas vaincues, André Chénier notamment. Il partit en guerre contre l'éditeur des Lettres de Mirabeau, qui félicitait son héros d'*avoir secoué tous les despotismes jusqu'à celui des langues* :

Les hommes qui jugent avant de louer, disait-il, et chez qui l'admiration n'est pas l'ennemie de la raison, avaient en effet remarqué dans ses écrits, étincelants d'ailleurs de grandes beautés, une affectation pénible à forger des mots nouveaux, entièrement inutiles. Cette ruse produit toujours son effet : elle persuade au plus grand nombre des auditeurs, que des phrases si obscurément entortillées doivent cacher un sens bien profond, et que les pensées qu'on leur débite doivent être bien neuves, puisque la langue n'a pu fournir de quoi les exprimer. Mirabeau n'était pas l'auteur de ce charlatanisme qu'il a beaucoup perfectionné, quoiqu'il n'en eût pas besoin ; mais c'est ce qu'on semble le plus vouloir imiter chez lui[10].

1. Chap. CCVI.
2. Chap. CCXII.
3. Chap. CCXVI.
4. Chap. CCXXIV.
5. Chap. CCXXXV.
6. Chap. CCXXXVII.
7. Chap. CCLV.
8. On trouvait l'expression, *à trois étages* antérieurement : fou à triple étage (L.). Vilate dit : *Barère était tellement accoutumé à dénaturer la langue française qu'il appelait, en argo* tyrannique, *chaque service d'un repas un* étage (*Myst. Mère de Dieu*, p. 280, note).
9. *L' " aiguiserie " royale des poignards à Londres fonde plus l'espoir des tyrans de la Tamise que tous les arsenaux des gouvernements européens* (Conv. Nat., 30 mess. an II-18 juil. 1794). *L. S[t] : 1874 ; ⊖ H. D. T., Fr.
10. *Lett. aux Aut. du J. de Paris*, *Œuv. en prose*, p. 116-117.

CHAPITRE V

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LE MOUVEMENT NÉOLOGIQUE

Après avoir indiqué les précautions critiques qu'il faudrait prendre dans le dénombrement des néologismes, je voudrais compléter très rapidement ce que j'ai pu indiquer accidentellement par des vues sur l'ensemble du mouvement de création.

Les emprunts. — Ils sont relativement peu nombreux. Cependant le latin fournit un grand nombre de mots politiques, ainsi que nous l'avons vu[1]. Nous n'y reviendrons pas.

D'autres mots se glissent inaperçus et n'en sont pas moins importants. Tel a été " mode " (s. m.).[2] Il a donné lieu aux railleries : « Aujourd'hui que nous avons brisé les pompons, et que sur les pots à rouge on lit *végétal* national, au lieu de *la mode* nous disons *le mode*, *un mode de gouvernement*, *fixer un mode pour la perception de tel impôt*, etc. *Mode* alors signifie *système*, *méthode* ; il pourra prendre ici, mais on désespère de l'exporter, parce que Vienne, qui veut la mode, ne se soucie point *du mode* »[3].

Un décret de la Convention sur le mode de partage des biens communaux était attendu par tous les paysans de France, et on voit dans leurs réclamations inquiètes tout le danger qu'il y avait à se servir de ces mots savants et incompris.

Développement du fonds français. — Ce sont à peine des néologismes que les vocables nés de ce que Darmesteter a appelé « la dérivation impropre », qui consiste à employer un mot reçu dans une autre fonction grammaticale, ainsi à faire du participe *négociant* un nom : *le négociant*.

1. Beaucoup sont voyants et tapageurs, et contribuent à donner à l'époque un air de mascarade.

2. *Il reste à établir " le mode " de leur responsabilité... Il faut fixer le " mode " des proclamations* (Mirabeau, 22 fév. 1790) ; *je demande que le comité de législation nous présente le " mode " de constituer la Convention Nationale en Haute-Cour de Justice* (Barbaroux, Conv. Nat., 16 oct. 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. LII, p. 525, col. 1). *L., H. D. T. : néol. (très empl. fin XVIIIe s.) ; ⊖ Gohin, Fr., A. 1798.

3. *Diction. Nat. et Anecd.*

Citons en ce genre l'" honorifique "[1], une force " retenante "[2]. Il y a en ce genre quelques exemples assez hardis, ainsi les " conversants " : « Un seul point semblait arrêter les " conversants " »[3].

Pendants et contraires. — En dehors des besoins de la pensée, la force qui a amené la plupart des créations a été, comme toujours, la force créatrice de l'analogie.

On vit d'abord des séries parallèles se compléter des mots qui manquaient : " rassurance " fut à *rassurer* ce qu'*assurance* était à *assurer*[4].

Exclu était très employé. Il était naturel qu'on créât un terme désignant ceux qui excluaient, les " excluants " : « Une note de l'Ennemi des tyrans porte que les " excluants " du 18 fructidor ont... partagé entre eux les appointements des exclus »[5].

Nous allons voir d'autres « pendants ». Parmi eux les contraires forment la masse la plus imposante : *optimisme* appelait " pessimisme "[6], sur la naissance duquel l'usage anglais n'a peut-être pas été sans influence.

Mais ce qui se rencontre surtout, ce sont des composés négatifs opposés à des simples, positifs. " Insuccès " n'est pas signalé avant 1802. On avait essayé au xviiie siècle de " non-succès ; sous la Révolution on rencontre " non-réussite[7] ". Comparez pas mal d'analogues : " non-participation "[8], " non-réclamation "[9].

1. *Ce n'était pas... l'" honorifique " du régime féodal qui pesait sur le peuple,* disait Couthon (*Disc.*, 27 fév. 1792, *Gaz. Nat. Monit.*, 1er mars, n° 61, p. 249). Cf. *il [le prince de Monaco] soutient que son indemnité doit embrasser non seulement l'utile, mais l'" honorifique ", en ce qu'il influait sur la valeur du fonds* (de Vismes, *Rapp. sur l'aff. de Monaco*, 9 sept. 1791, Arch. Parl., 1re Sér., t. XXX, p. 418, col. 1). Ce mot se montre fréquemment ; il avait été employé par Necker comme substantif (voir Goh., p. 230).

2. *Je considérai l'attachement de la Nation à la personne du roi comme un point de ralliement, comme une force " retenante "...* (Necker, 1791, *Admon Fin.*, t. VI, p. 173). ⊖ L., H. D. T., Fr., A. 1798.

3. 17 mess. an IV, A. Schmidt, *Tabl. Révol. fr.*, t. III, p., 267. ⊖ H. D. T., Féraud, Gohin, A. 1798 ; *L., qui cite un ex. douteux du xive s.

4. *La réponse du roi est un véritable refus ; le ministère ne l'a regardée que comme une simple formule de " rassurance " et de bonté* (Mirabeau, *Disc.*, 11 juil. 1789). *L. ; ⊖ H. D.T., Fr.

Rassurant avait paru au xviiie s. Voir Goh., p. 235. Cf. : *les détails que vous a donnés M. Coustard sont sans doute très rassurants* (Vergniaud, Législ., 16 sept. 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 50, col. 1) ; *La parole du roi, toute rassurante qu'elle doit être, n'est pas...* (Mirabeau, *Disc.*, 11 juil. 1789). *H. D. T. : néol., A. 1835.

5. Rapp., 20 fruct. an VII-6 sept. 1799, Aul., *Par... Therm.*, t. V, p. 717. ⊖ L., H. D. T., Goh., R., Fr.

6. *Le " pessimisme " de ces détracteurs éternels du présent...* (C. Desmoul., *Vx Cord.*, VII). ⊖ Fr. ; *L. : néol., H. D. T.: néol., A. 1878. — Cf. *Si tu es un " pessimiste ", je ne suis pas un optimiste...* (Id., *Ib.*). ⊖ Fr. ; *L., H. D. T., A. 1835.

7. *Je dis qu'il y a une profonde ignorance à attribuer la " non-réussite " du décret...* (A. de Lameth, Ass. Nat., 5 sept. 1791, Arch. Parl., 1re Sér., t. XXX, p. 236, col. 1). *L., H. D. T. : néol. ; ⊖ Fr.

8. *Voici des preuves... de ma " non-participation " aux mesures que prirent alors les autorités constituées* (Barnave, *Défense*, t. II, p. 382). ⊖ L., H. D. T., Fr., Boiste[2].

9. *Le peuple l'avait ratifiée par sa " non-réclamation "* (Grég., Conv., nov. 1792, Buchez et Roux, t. XX, p. 334). ⊖ L., H. D. T., Goh., Fr.

Les négatifs. — Mais, dans la majorité des mots ainsi formés, *in* a remplacé *non*, témoins " insurveillance "[1], " incomplétion "[2], " irréconciliation "[3].

" Imprécaution "[4], " inopportunité "[5], etc.

M.-J. Chénier a risqué " inartiste "[6].

J'ai surtout rencontré des formes où entre un participe passé : des autorités " imprécisées "[7]. Il ne faudrait toutefois pas négliger les négatifs d'adjectifs en *ible* : susceptible > insusceptible[8].

" Inexactement " a déjà été employé par Necker : « un très ancien abonnement avait été si *inexactement* payé, que de gros arrérages étaient dûs au Roi »[9]. Il paraît un peu antérieur à la Révolution et s'est fait très vite admettre.

Le type le plus répandu dans les adjectifs comme dans les noms, est celui des composés négatifs marquant impossibilité, tel : " imployable "[10]. Donnons en exemples " inatténuable "[11], " irréplicable "[12], " inarrêtable "[13], " indénonçable "[14].

Une place doit être faite aussi aux noms qui correspondent à ces

1. *Par un effet de l' " insurveillance " de nos lois sur l'enseignement public... l'art de guérir est resté chez nous...* (Leroy, *Rapp. au Cons. mun. s. le plan d'une école de médecine et d'acc.*, Tuetey, *Ass. P.*, t. I, p. 59). Cf. Aul., *Dir. exéc.*, t. IV, p. 556. ⊖ L., H. D. T., Goh., A. 1798 ; *Fr.

2. " *Incomplétion " des lois relatives à la réquisition de la force publique* (Fressenel, *Rapp.*, 20 juil. 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 635). ⊖ Fr.

3. *Ce système d' " irréconciliation " et de violences* (Fouché, *Mém.*, t. II, p. 56). ⊖ L., H. D. T., Fér., A. 1798, Fr.

4. *On y blâmait l' " imprécaution " d'avoir laissé des armes aux députés* (Rapp. Pol., 20 prair. an III-17 juin 1795, Aul., *Par... Therm.*, t. II, p. 20). ⊖ L., H. D. T., et tous les Lex.

5. *Lorsque le décret du 15 mai a été discuté, ceux qui l'ont combattu en attaquaient moins le fonds que l' " inopportunité "* (Barnave, *Réfl. pol.*, t. II, p. 218). *L., H. D. T. : néol., A. 1835 ; ⊖ Fr.

6. *Les formes de nos habits sont " inartistes "* (Guill., *Proc.-Verb. Com. I. p.*, Conv., t. VI, p. 875). ⊖ L., H. D. T., Fr.

7. Com. Sal. p. au Cons. exécut., dans Carnot, *Corresp.*, t. IV, p. 249. Gohin a fait sur *introuvé* des observations très intéressantes (voir p. 285). Il rapporte l'opinion de La Harpe, *Merc. Fr.*, 1794, n° 3 : *pourquoi n'aurions-nous pas inviolé et " introuvé "*? (souligné par l'auteur). [Le mot est marqué d'un astérisque]. Voir le Compt du *Dict.* de l'A., 1842 ; *introuvé* n'entra que dans la 14e édn de Boiste (1857). ⊖ H. D. T., L. mais *Supplt : *Gaz. des Trib.* 29 déc. 1875, p. 1254, col. 2.

8. *Entraînant les terres dans les vallons " insusceptibles de réparations "* (Dol. Sén. Cahors, p. 338, Touzac).

9. *Adm. Fin.*, t. V, p. 38. ⊖ *Encycl.*, Goh., Fr. ; *Fér., L., H. D. T. : *néol.*, 1835 ; *inexact* venait de naître.

10. *Une contenance fière et " imployable "* [soul.] (*Chron. du Mois*, fév. 1792, p. 17). *L. ; XVIe ; ⊖ H. D. T., Goh., R., Fr.

11. *Ce sort n'est cependant pas " inatténuable "* (Verninac Saint-Maur, 13 sept. 1791, Arch. Parl., 1re Sér., t. XXX, p. 619, col. 1). ⊖ L., H. D. T., Fr.

12. *Les " irréplicables " arguments de nos plus habiles monétaires* (Mirabeau, *Disc.*, 12 déc. 1790). *L. ; ⊖ H. D. T., God., Fr.

13. *Si, par une manœuvre infernale, ils veulent arrêter l'effort " inarrêtable " de l'union du pouvoir législatif avec le pouvoir exécutif, il faut les punir* (Duquesnoy, Ass. Nat., 5 nov. 1789, Arch. Parl., 1re Sér., t. IX, p. 697, col. 2). ⊖ L., H. D. T., Fr.

14. Pétitn de fédérés marseillais, Conv., 21 oct. 1792, Buchez et Roux, t. XIX, p. 355. L. cite *indénoncé* ; ⊖ H. D. T., Goh., R., Fr.

adjectifs en *able* et qui marquent l'impossibilité, type : " impraticabilité " [1]. On peut lui comparer " irréprochabilité " [2].

Il y a certes à redire à ces noms abstraits, si longs et si lourds ; mais nous n'avions rien pour traduire certaines idées [3].

VERBES EN *ISER* ET EN *ER*. — C'est peut-être l'abondance des verbes en *iser* qui dressait contre eux les oppositions. On en note un grand nombre : " individualiser " [4], " régulariser ", " rememoriser " [5]; *égoïser* était antérieur [6].

Des verbes en *er* sont nés, quelles que fussent les répugnances de Necker; ils permettaient d'éviter les lourdes périphrases avec *rendre* et *faire*, des verbes en *iser* aussi. Citons " se sublimiser " [7], " s'éterniser " [8]. Qui voudrait aujourd'hui se priver d' " utiliser ", jadis blâmé sévèrement [9], ou de " stabiliser " [10]?

Il importe du reste de remarquer que la formation normale et régulière des verbes en *er*, tirés de noms ou d'adjectifs, ne s'est trouvée ni gênée ni restreinte par la concurrence des verbes en *iser*. Mercier reconnaît qu' " activer " se répand de plus en plus. C'était le mot de cet âge pressé, fiévreux même [11]. Il y a des analogues, plus marquants, tels " se routiner " [12], " fractionner " [13], sauvegarder " [14].

1. *La barbarie de la loi qu'on vous propose est la plus haute preuve de l' " impraticabilité " d'une loi sur l'émigration* (Mirabeau, fév. 1791, Buchez et Roux, t. IX, p. 59). ⊖ H. D. T., Fér., A. 1798 ; *L., qui cite le même ex.

2. *Ce bonheur est attaché à une " irréprochabilité " absolue* (Mme Roland, *Lett.*, t. II, 409, 1791). *L. : Mme Roland ; ⊖ H. D. T., Fr.

3. De ces négatifs il convient de rapprocher les composés en *des*, *dé*, qui marquent cessation ou refus : " *désagréger* " (H. D. T. : 1798), " *déconsidération* " (Ib. : 1798), " *dégénérescence* " (Vauquelin, Ib. : 1795), " *désobligeance* " (Ib.).

4. H. D. T. cite Abbé Sicard, *Magas. pittor.*, VIII, 46 (1796). Quoique ⊖ Fér., L. l'a trouvé chez Diderot, *Ess. s. la peint.*

5. On le trouve souvent dans les Cahiers : *un gouvernement qui nous " rememorise " celui des ces rois bienfaisants dont...* (*Baill. du Cotentin*, t. I, p. 191). ⊖ Goh., Fér.

6. *Si j'étois un intrigant, j'aurois une belle occasion d'égoiser* (J. Ch. Laveaux, *Rép. à un écr. anon.*, p. 87). Voir Gohin, p. 279. * Trév., 1752, Féraud.

7. *La même sensibilité... peut aisément se concentrer et " se sublimiser " sur de grands objets* (Mme Roland, *Lett.*, t. II, 432, 1791). *L. : Mme Roland ; ⊖ H. D. T., Fr.

8. Il est dans Mirabeau. L'A. l'accueille ; il est encore déclaré barbare par Wey, *Rem. sur la Langue Fr.*, 1845, t. I, p. 390. ⊖ Fr. ; Mais *L. : Ronsard, H. D. T. : xvie.

9. Voir Necker, *Pouv. Exéc.*, t. VIII, p. 474. *L., H. D. T., A. 1798, St, Fr., p. 271, Boiste.

10. *Le jour où ils seront " stabilisés " sur la base des principes d'immuable justice* (Bab., *Le Trib. du Peupl.*, no 25, p. 2). ⊖ L., H. D. T., Fér., A. 1798 ; *L. St : rendre stable ; il cite un ex. à forme pronom. (de Quatrefages, *L'espèce humaine*, 1877).

11. *Chargés par l'art. 7, de cette loi d'en surveiller et d'en " activer " l'exécution... Prenez, activez cette opération...* (Circul. Commiss. revenus, 15 sept. 1795, C. Bloch, *Contrib. Directes*, p. 534). Voir Gohin, p. 248.

12. " *se routiner* " *vers un certain ordre d'idées* (Mirabeau, *Disc.*, 16 juil. 1789, *Orat. Révol.*, p. 11).

13. *Toute son ambition n'est-elle pas de " fractionner " l'autorité* (Mirabeau, Ét. Génér., 27 juin 1789, Arch. Parl., 1re Sér., t. VIII, p. 167, col. 1). *L. attribue le mot à Grégoire, H. D. T. : néol., A. 1878, Fr., p. 207.

14. *Il fallait, disait-il, " sauvegarder " la famille royale...* (Barbaroux, *Mém.*, 2e p., ch. V, p. 61. Baudoin). *L., H. D. T. : néol. ; ⊖ Fér., Goh., R., Fr.

Éphémères et disparus. — “ Insignifiance ”[1] marquait fort bien le caractère de certains hommes, la vanité de certaines mesures ou de certains principes : « Si la responsabilité n'est pas une “ insignifiance ”, ils ont mérité d'être punis ». “ Bouillance ” même pourrait se défendre[2].

“ Suggéreur ”[3] a dû reparaître de nos jours dans les ouvrages qui traitaient de la suggestion médicale. Elle avait été pratiquée bien avant d'être érigée en doctrine.

“ Ventilage ”[4] avait été imaginé, je pense, pour une de ces billevesées qui tous les jours étaient lancées et s'évanouissaient dans le soleil et le vent.

“ Originer ”, que possède l'espagnol, manquait et manque encore à notre langue, dans le sens de tirer origine : « cette pétition devait “ originer ” des colonies »[5].

“ Socier ”, avec le sens de faire société, disait plus que *frayer* ou *fréquenter*, en éveillant l'idée d'un rapprochement plus intime et plus constant. Où était-il né ? Il paraît en tous cas, être de l'an III : « beaucoup de militaires s'entretiennent en allemand et ne “ socient ” avec personne »[6].

Dans la série des adjectifs en *if*, certains n'avaient point de raison d'être : “ accusatif ” doublait *accusateur*[7]. Mais “ vitupératif ” est resté jusqu'à nos jours[8].

Ces adjectifs avaient du reste l'avantage de pouvoir à l'occasion être suivis d'un complément d'objet, déterminant sur quoi s'exerce leur action : « ces maximes “ éversives de tout ordre social ” »[9].

“ Précautionnel ” avait sa place à côté de *précautionneux*, qui

1. Duprat jeune, *Mém.*, 25 déc. 1791, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 265, col. 1. ⊖ R., Fr. ; *L. : Bern. St-Pierre, H. D. T. : A. 1798. Voir Goh., p. 238. Le sens est nouveau.

2. *Si l'on adoptait la loi de l'emprunt que lui, Moreau, a défendue avec tant de “ bouillance ”* (*Ami des Lois*, dans Rapp. Pol., 3e j. compl. an VII-19 sept. 1799, Aul., *Par... Therm.*, t. V, p. 740). ⊖ L., H. D. T., God., Ler., Furet, R., Fr. On avait dit, à l'âge précédent : *le bouillant* (le — de l'âge, voir Fér.).

3. *Que les “ suggéreurs ” de rapports fassent des réflexions salutaires* (Payan, d. Courtois, *Rapp.*, p. 52). ⊖ H. D. T., Goh., R., Fr. ; L. donne *suggesteur.*

4. *L'opinion émise dans son journal n'était qu'un “ ventilage ” qu'il ne fallait pas prendre à la lettre* (Marat d. Hatin, *Hist. Press.*, t. VI, p. 181). ⊖ L., H. D. T., Goh., R., Fr.

5. *Dénoncn de l'abbé Grég.*, 1791, p. 3. ⊖ L., H. D. T., Fér., A. 1798, Fr.

6. Rapp. Pol., 14 brum. an III-4 nov. 1794, Aul., *Par... Therm.*, t. I, p. 218. *Comment des citoyens probes pourraient-ils vivre, “ socier ”, fraterniser avec des scélérats ?* (Baraillon, *Disc.*, Conv., 22 vend. an III, *Monit.*, Réimpr., t. XXII, p. 235). ⊖ L., H. D. T., A. 1798, R., Fr.

7. *Le Prince a fait un mémoire... “ accusatif ” contre la Nation* (*Journ. d'une Bourgeoise*, p. 29). ⊖ L., H. D. T., Fér., R., Fr.

8. *Libelles, soit laudatifs, soit “ vitupératifs ”* (Robesp., Jacob., oct. 1792, Buchez et Roux, t. XX, p. 15). ⊖ L., H. D. T., Fér. ; *L. St : néol., *Journal des Débats*, 1876. *Laudatif*, qu'on remarque dans l'exemple, a été trouvé peu avant la Révolution (O. Bloch).

9. Vergniaud, *Sur l'appel au peuple*, 31 déc. 1792, *Orat. Révol.*, p. 92. *L. qui distingue *éversif* = qui renverse, de *subversif* = qui bouleverse.

venait de naître [1]. Il entrait dans la série où figurait depuis quelque temps " confidentiel " [2], et pouvait s'appliquer à un acte, tandis que *précautionneux* se disait d'une personne.

" Imminemment " était formé suivant l'analogie morphologique, et il ne pouvait être remplacé par aucun synonyme dans une phrase telle que la suivante : « Rien ne menace plus prochainement, plus " imminemment " le salut de la Patrie » [3].

" Instantement " était de formation moderne, comme le montre le radical : « Elle a à s'occuper de la subsistance " instantement " nécessaire dont elle manque » [4].

Adoptés. — J'ai cité jadis [5] *éventualité* [6] dans une lettre de Beaumarchais à Lecointre (1re ép., p. 152).

Si " défectionnaire " [7], " effractaire " [8], " rébellionnaire " [9], " révisionnaire " [10] ont disparu, " complémentaire " [11], " supplémentaire " [12] sont restés. " Scissionnaire " [13] même n'est pas complètement oublié.

CAUSES DE GRANDEUR ET DE DÉCADENCE

Beauté ou laideur. — Comme à toute époque, la beauté ou la laideur des mots — qualités qui ne prêtent que peu à des jugements objectifs — ont joué un rôle très réduit.

1. Voir Fr., p. 133.
2. *Il s'est borné à dire que cette correspondance était " confidentielle " entre lui et sa femme* (Mirabeau, *Discours*, 26 janv. 1790) ; cf. *L'interruption de beaucoup de correspondance " confidentielle "* (Rapport de Clavières, Conv., 5 oct. 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. LII, p. 351, col. 1). Voir Goh., p. 275. H. D. T. : Necker. Parmi les analogues on peut citer " *artiel* " *: faire briller ses connaissances " artielles "* (*Merc.*, 10 niv. an IV, p. 34).
3. *Révol. Par.*, n° 177, p. 454, 1792. ⊖ R., Fr. ; *L., H. D. T. : rare.
4. Conseil Général, Dunk., 28 sept. 1793, G. Lefebvre, *Docum.*, t. I, p. 601. ⊖ L., H. D. T. R., Fr., Boiste [2].
5. Pet. de Jull., *H. L. et Litt. fr.*, t. VII, p. 845.
6. L., H. D. T., qui le donnent comme nouveau. Boiste ne l'a pas avant 1857 (14e édn). *Éventuel* était dans A. en 1718.
7. *Une lettre... dans laquelle ce lâche " défectionnaire " rend compte des événements malheureux arrivés à Beaucaire* (Jacob., 10 mai 1793, Buchez et Roux, t. XXVI, p. 457). ⊖ H. D. T., Fér. ; *L. avec +.
8. *Les hommes... condamnés comme voleurs " effractaires... "* (A. Chén., *Rép. à une lettre de M.-Jos. Chén.*, *Œuv. en pr.*, p. 193). ⊖ L., H. D. T.
9. Voir Fr., p. 110.
10. Voir Id., p. 57.
11. Voir le *Calendr. révol.* Cf. *considérant qu'il importe d'accélerer par tous les moyens possibles la fabrication de cette somme " complémentaire "...* (Arrêt du Directoire exéc., 28 janv. 1796, *Bull. Hist. Écon. Révol.*, 1911, p. 403). *H. D. T. : néol., A. 1835, Fr., p. 94.
12. *Notre comité a dû examiner si parmi d'autres délits... il ne s'en trouve pas auquel une pareille disposition " supplémentaire " soit nécessaire* (Bonnemere, *Rapp.*, 23 juil. 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 637, col. 2). *H. D. T. : Mozin, 1812.
13. *R : 1792, Fr., p. 67. D'après ce dernier le mot serait de Mirabeau.

Il est certain qu' " intacteté " [1] ou " récalcitrance " [2] n'ont point de grâce particulière. Mais quand a-t-on fait des termes abstraits esthétiques, et à quelle époque ne trouverait-on pas les pendants d' " effectuation " [3] ou de " facilitation " [4] ?

" Successibilité " est peut-être pire encore [5]. Mais combien a-t-il d'analogues dans notre langue juridique !

On accepta du reste, malgré leur lourdeur, des adverbes tels qu' " impolitiquement " [6], et " viscéralement " [7] eût peut-être passé tout aussi bien que " latéralement ", si *viscéral* était resté d'usage au sens figuré.

Il est exact pourtant que " mécontemment " [8] était étrange, encore qu'il fût fait comme *prudemment* ; il fallait une courte réflexion pour le comprendre.

Utilité ou superfluité. — La cause principale de la disparition de tant de mots de l'époque révolutionnaire, c'est que beaucoup ont cessé bientôt de correspondre à des idées, reçues ou repoussées, mais qui en tous cas occupaient les esprits, et que d'autres n'avaient jamais été utiles, ayant déjà des synonymes connus et usités.

Des premiers il est superflu de donner des exemples nombreux. Citons comme type " spadassinage ". Il résumait parfaitement la politique d'assassins qui consistait à provoquer les représentants pour s'en défaire. On mit bientôt les provocateurs à la raison. *Spadassinage* n'avait plus de lieu [9].

1. *Les principes républicains que nous saurons toujours conserver en toute leur " intacteté "* (22 janv. 1793, Comité de Surveillance, d. Dorlan, *Hist. Arch. et Anecd. de Schlestadt*, t. II, p. 352). ⊖ L., H. D. T., Goh., Fr.

2. *Pour pouvoir couper racines à toutes anciennes ou nouvelles " récalcitrances "* (J. M. Vermesch cadet, *Admin. du départ. Nord*, G. Lefèbvre, *Doc.*, t. I, p. 459). ⊖ L., H. D. T., Fr.

3. *Des riches ont sollicité que le mode du décret de partition des communaux fut porté au marc la livre des contributions pour son " effectuation "* (Soc. des vrais amis de la Rép., Laroque des Albères, Pyr.-Or., *Part. Biens commun.*, p. 571). *L. S[t] : 1869, H. D. T., God. compl[t] : 1545 et 1557 ; ⊖ Féraud, A. 1798, Fr.

4. *Les idées ingénieuses, les observations fines, les " facilitations "*... (Boufflers, Rapp. décret 10 sept. 1790 sur les récompenses nat., *Bull. Hist. Écon. Révol.*, 1913, t. I, p. 19). ⊖ L., H. D. T., Goh., Fér., A. 1762, 1798 ; *L. S[t] : néol.

5. *Les enfants conserveront leur droit de " successibilité " à leur père et à leur mère divorcés* (Robin, *Rapp. sur loi divorce*, 20 sept. 1792, Arch. Parl., 1[re] Sér., t. L, p. 173, col. 2). *H. D. T. : 1794, Michaud d'Arcon, A. 1835.

6. *Cet esprit " impolitiquement " médiateur avait paru...* (*Révol. Par.*, n° 175, p. 330, 1792). ⊖ Fér., A. 1798 ; *L., H. D. T., Fr., p. 134.

7. *Les biens ecclésiastiques appartiennent " viscéralement "* (= essentiellement) *aux pauvres* (de Montherlant, 23 oct. 1789, Arch. Parl., 1[re] Sér., t. IX, p. 513, col. 1). *L. : Cournot ; ⊖ H. D. T., Fr., A. 1798.

8. *Une partie du peuple parle " mécontemment " de cet ordre de choses* (Dutard à Garat, 3 mai 1793, A. Schmidt, *Tabl. Révol. Fr.*, t. I, p. 175). ⊖ L., H. D. T., Goh., Fér.

9. *On sait qu'ils rêvaient même de se débarasser de Mirabeau, des grands orateurs de la Constituante en les provoquant et en pratiquant ce que Desmoulins appelait si justement le " spadassinage "* (*Révol. Fr. Brab.*, n° 39, III, p. 696). ⊖ L., H. D. T., Fér., Goh., Fr.

Les mots inutiles étaient légion et il faudrait en dresser de longues listes. " Approximant "[1], dans le sens de *voisin*, ne faisait nullement besoin. *Adresse* avait un opposé : *maladresse* ; était-il nécessaire de fabriquer " indextérité " en face de *dextérité*[2] ? Pourquoi Vaublanc accuse-t-il les Jacobins de former une corporation " privilégiaire " dans l'État ? Quelle est la nuance entre *privilégiaire* et *privilégiée*[3] ? " Usement "[4] faisait double emploi avec *usure*. Exceptionner "[5] scandalisait Necker, non sans raison, ce n'était qu'un mauvais double d'*excepter*.

Et ces constatations pourraient être faites à propos d'un très grand nombre d'autres inventions : " Séréniser " ne disait rien de plus que *rasséréner*[6]. " Désutiliser " traduisait assez mal *rendre inutile*[7]. Bien d'autres produits qu'on relève dans les textes du temps ne présentent aucun avantage et relèvent ou de la négligence ou de la manie néologique.

Au contraire " compatissance " n'avait point de synonyme dans la désignation de la disposition à la compassion : « le cœur humain ne passe pas dans un instant de l'extrême " compatissance " à l'extrême férocité »[8]. Cependant il n'a pas été adopté.

Toutefois je me hâte de clore ici mes listes. Je craindrais de laisser croire que la vie ou la mort des mots dépend de leur beauté ou de leur utilité, alors que si souvent les caprices de l'usage décident seuls de leurs destins.

1. *Le vœu hautement exprimé par les citoyens de la capitale et par les communes " approximantes "* (Loi 13 sept. 1792, *Coll. Lois*, t. XI, p. 341). ⊖ L., H. D. T., Fér.

2. *N'imitons ni sa violence, ni son " indextérité "* (Mirabeau, *Disc.*, 22 janv. 1790). *L. : Mirabeau ; ⊖ H. D. T., Fr.

3. *La Chronique du Mois*, juin 1792, p. 21. ⊖ H. D. T., R., Fr., Boiste ; *L. : Mirabeau.

4. *Prévenir l' " usement " trop rapide des planches* (Prieur, Barère, Carnot, Lindet, Billaud-Varenne, 22 brum. an II-12 nov. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VIII, p. 357). ⊖ L., H. D. T., Goh., God. : usement = usages, coutumes.

5. *Pouv. Exéc.*, t. VIII, p. 474. ⊖ L., H. D. T., Fr.

6. " *Séréniser les cœurs* " (M.-J. Chén., Guill., *Proc.-Verb. Com. I. p.*, Conv., t. V, p. 349). ⊖ H. D. T., Boiste ; L. donne *sereiner*.

7. *L'interruption subite* [*des Cours*] " *désutiliserait* " *en un jour trois mois de travaux* (Guill., *Proc.-Verb. Com. I. p.*, Conv., 6 flor. an III-25 avr. 1795, t. VI, p. 138). ⊖ L., H. D. T., Fr., Boiste.

8. Sabin Tournal, Rapport, 30 août 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 682, col. 1. ⊖ L., H. D T. Fr., A. 1798.

CHAPITRE VI

ALTÉRATION DU SENS DES MOTS

Erreurs antérieures a la Révolution. — Il ne faut pas mettre au compte de la Révolution un certain nombre de « fautes », dont aujourd'hui encore on poursuit avec acharnement la répression. Plusieurs sont antérieures ; mais elles deviennent alors toutes communes. Je ne citerai que quelques-uns de ces schibboleth.

Extensions. — On employait " minutieux " en parlant des personnes ; on l'applique aux choses avec la valeur de *sans signification ni importance* : « Qu'on ne croie pas que cette petite anecdote soit " minutieuse " ; elle est un échantillon de ce qui arriverait, si on voulait sevrer les Parisiens avant l'époque favorable » [1].

La langue classique disait *susceptible d'une doctrine* [2]. Par une extension toute naturelle, on dit " susceptible d'une charge " [3]. Un ingénieur en arrive à dire d'une route : " susceptible " de fortes réparations. Il entend : qui nécessite, qui peut et doit faire l'objet de réparations, les supporter.

Soi disant signifiait étymologiquement *qui se prétend*. Dès le XVIIIe siècle, il avait pris le sens de prétendu et s'employait en parlant de choses aussi bien que de personnes ; à partir de 1789 on le rencontre partout : « Le droit de poursuivre une fouille de " soi-disant " charbon de terre dans le jardin du château » [4] ; « voiturer à la grange champarterese toutes les gerbes " soi-disant " appartenantes au seigneur du fief » [5] ; « délivrer la capitale du brigandage des caisses " soi-disant " patriotiques " » [6] ; « une " soi-disant " pénurie de subsistances » [7].

Toute l'époque a parlé ainsi [8]. On usait de *soi-disant* comme d'une

1. Rapp. Pol., 8 frim. an IV-29 nov. 1795, Aul., *Par... Therm.*, t. II, p. 447. *L. : en parlant des choses : soins minutieux, souvenirs (Mme de Staël) ; cf. Fér. : *minucieux*, qui s'attache à des minucies en parlant des personnes.

2. P. Caron, *Enq. s. les routes*, p. 232 (Meuse).

3. Ni Boiste ni les recueils d'expressions vicieuses n'en traitent. C'est Wey qui en fera l'objet d'une remarque (*Rem. s. l. Lang. Fr.*, t. I, p. 402). *L., qui dans une rem. blâme la confusion.

4. *Proc.-Verb. Com. Agr. et Comm.*, Const., t. I, p. 639, 10 nov. 1790.

5. *Remontr. Mun. de Luplanté*, Eure-et-Loir, 8 mai 1790, *Com. Droits féod.*, p. 360.

6. *Chron. du Mois*, avr. 1792, p. 43.

7. Rapp. de Béraud, 6 sept. 1793, P. Caron, *Par... Terreur*, t. I, p. 18.

8. *De l'origine et de la destination des biens " soi-disant " ecclésiastiques* (Broch. de Chabot, *Ann. Révol.*, t. VI, p. 690) ; *Dans cette séance, une députation d'instituteurs et d'enfants*

locution destinée de façon générale à indiquer que la chose exprimée dans une phrase ou un membre de phrase n'était pas exacte : « L'ennemi s'y est porté en forces, avec un renfort de cinquante mille hommes, et " soi-disant " l'empereur à leur tête » [1].

Par suite de ce développement, on voit naître et se répandre une locution conjonctive, qui introduit une phrase contenant un fait que l'on nie : « " soi-disant " qu'il est mort, que le chagrin l'a tué, le bougre » [2].

Voici la même locution sans *que* : « " soi-disant " c'est le peuple, mais ce sont les sections qui excitent toute cette canaille » [3].

Voltaire protestait contre l'abus de " vis-à-vis ", mis au lieu et place de *à l'égard de* [4]. On le retrouve dans une foule de textes : « Notre situation " vis-à-vis " les puissances étrangères a appelé aussi notre attention » [5]. Il n'est pas propre à la langue populaire, à preuve : « J'ai stimulé de toutes mes forces leur zèle et leur activité, tant " vis-à-vis " des entrepreneurs et des conducteurs, que " vis-à-vis " des administrations de districts » [6]. Le Comité de Salut public écrit : « pour prendre une place " vis-à-vis de laquelle " il est douteux qu'on ait réussi » [7] ; « On va les calomnier " vis-à-vis de " vous » [8].

Ce qui paraît plus nouveau encore et bien populaire, c'est la forme " au vis-à-vis de " : « faire la fatale culbute " au vis-à-vis de " la statue de la liberté » [9].

Spécialisations. — Comme l'idée générale de *bonheur* contenue dans *fortune* s'était restreinte peu à peu à l'idée particulière de

fut admise à la barre. L'un de ces derniers demanda qu'au lieu de prêcher au nom d'un " soi-disant " Dieu on les instruisît des principes de l'égalité (Beaulieu, *Diurnal*, 25 août 1793, Dauban, *Démagog.*, p. 350) ; *on avait fait disparaître tous les " soi-disants " saints et saintes* (Dumont, Au Com. Sal. p., 10 déc. 1793, Aul., *Com. Sal. p.*, t. IX, p. 307) ; *Le " soi-disant " projet du Corps Législatif de se transporter à Fontainebleau... agite... les esprits* (A. Schmidt, *Tabl. Révol. Fr.*, t. III, p. 235) ; *Des " soi-disant " lettres particulières annoncent...* (Rapp. Pol., 17 brum. an IV-8 nov. 1795, Aul., *Par... Therm.*, t. II, p. 367) ; *Des lettres " soi-disant " venues de Lyon* (Rapp. Pol., 13 frim. an IV-4 déc. 1795, Id., *ib.*, p. 465) ; *Tous les journaux de la bande ont gardé le silence sur les " soi-disant " propectus du Collège de Navarre* (*Journ. Hom. lib.*, 29 mess. an VII-18 juil. 1800, Aul., *Par... Cons.*, t. I, p. 523).

1. *Fricasse*, p. 30.
2. *Let. du gend. Paderno* (Auvergnat), 27 flor. an II-16 mai 1794, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 201.
3. Procéd. c. de Langeac, 3 juin 1791, *Bull. départ. Vosges*, p. 133. Cette façon de parler est toujours employée dans le pays.
4. Voir H. L., t. VI, pp. 1065, 1523 et 1882.
5. Monestier, *Jacob.*, 29 janv. 1793, Buchez et Roux, t. XXIII, p. 432.
6. Ingén. en ch. de l'Orne au Min. de l'Int., 25 frim. an II-15 déc. 1793, P. Caron, *Enq. s. l. routes*, p. 252.
7. 26 therm. an II-13 août 1794, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XVI, p. 80.
8. Hébert, *P. Duch.*, n° 242, p. 6. ⊖ Fér. ; L. dit que *ma maison est " au vis à vis de " la vôtre* est une locution vicieuse. Cf. Vadé, *J'suis comme la moindre au " vis à vis " d' vote cœur* (*Grenouill.*, t. III, p. 283).
9. Hébert, *P. Duch.*, n° 304, p. 6.

richesse, " fortuné " s'était spécialisé au sens de *riche* [1]. De même *infortuné* tend à prendre le sens de *pauvre*. On trouve communément l'un et l'autre dans cette acception plus étroite : « Il n'est pas assez " fortuné " pour avoir des malades gratis. Come une party de nous sont " infortuné "... » [2].

Analogies. — *Conséquent* devait nécessairement s'employer tôt ou tard au lieu de l'expression *de conséquence* [3] ; l'adjectif est à *de conséquence* ce que *important* est à *d'importance*. *Conséquent* avec ce sens est déjà commun au XVIIIe siècle.

A l'époque révolutionnaire les exemples fourmillent : « Les achats eussent été plus " conséquents " si... il ne s'était manifesté un système d'accaparement... » [4] ; « Cette place est très " conséquente » [5] ; « Nous avons fait cependant des prises " conséquentes " » [6] ; « comme l'objet nous a paru " conséquent " » [7] ; « Ce qui aurait été... pour la République une perte des plus " conséquentes " » [8] ; « Cet établissement est plus " conséquent " que vous ne le pensez » [9].

Affaiblissements et renforcements. — " Excessivement ", dépouillé de son sens étymologique, est réduit au sens d'*extrêmement*. La langue judiciaire et administrative l'employait ainsi fréquemment [10].

A l'époque révolutionnaire les exemples ne se compteront plus : « Privé de ce droit d'élection qu'il exercerait sans empressement, s'il en pouvait jouir, il en est " excessivement " jaloux, parce qu'il le lui conteste » [11] ; « Je trouvai mon ouvrage " excessivement " défectueux par le ton » [12] ; « Après avoir révélé des abus " excessivement " préjudiciables à l'intérêt de la République » [13] ; « Les ouvrages de cette immense forteresse sont " excessivement " multipliés » [14] ; « Elle [cette

1. Voir H. L., t. VI, p. 185.
2. Rapp. du départ. des Hôpitaux, Tuetey, *Ass. Publ.*, t. I, p. 94, pièce 33. Cf. *Ib.*, pp. 107, 41, 114, 45. Fér. traitait cette nouveauté de barbarisme. L. émet encore le même jugement. *H. D. T. sans observation ; ⊖ *Bas-Langage*, Goug.
3. Voir H. L., t. VI, p. 1356. Ajouter : *On n'a aucun ouvrage* " *un peu conséquent* " *à attendre dans la nouvelle édition de ses œuvres* [sur Voltaire] (Mercier, *Tabl.*, t. VI, p. 261). Cf. Goh., p. 294.
4. *Réponse du directoire des achats*, 14 janv. 1793, Libermann, p. 317.
5. Cassanyès, *Lett.*, 9 sept. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VI, p. 392.
6. Taillefer, 5e jour du 2e mois de l'an II-26 oct. 1793, Id., *ib.*, t. VIII, p. 43.
7. *Lett. du Com. Sal. p.*, signée Carnot et Barère, 11 niv. an II-31 déc. 1793, Id., *ib.*, t. IX, p. 775.
8. De Metz, 12 flor. an II-1er mai 1794, Id., *ib.*, t. XIII, p. 196.
9. Noël Pointe, Le Creusot, 15 mess. an II-3 juil. 1794, Id., *ib.*, t. XIV, p. 706.
10. Voir H. L., t. VI, p. 1352.
11. Mirab., *Adr. aux Bataves*.
12. Mme Rol., *Mém.*, p. 187.
13. Les Com^ns du Mont-Blanc, 1er janv. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. I, p. 378.
14. Abbé Baston, *Mém.*, t. II, p. 152.

nouvelle] m'est " excessivement " désagréable »[1] ; « Ils sont " excessivement " tourmentés par les cruels soins de constater l'ordre des successions »[2].

Alternative perd si bien sa signification vraie, qu'on commence à parler de *deux alternatives* : « Il [ce décret]... ne nous laisse que " deux alternatives " effroyables, c'est de voir le despotisme s'établir..., ou de voir arriver les républiques fédératives »[3]. Robespierre parlait de même : « il ne nous reste que " deux alternatives ", ou de périr et d'ensevelir avec nous la liberté du genre humain, ou de déployer de grandes vertus et de nous résoudre à de grands services »[4].

Dépravations. — *Bonhomme*, qui avait eu le sens de vieillard, passe souvent au sens d'*homme sans énergie*, de *radoteur*, de *sot*. Féraud notait déjà le changement. Il sera communément employé ainsi à l'époque révolutionnaire : « C'est un " bon homme "... appréciez ces mots à leur vraie valeur... ils signifient : c'est un mannequin, dont on tire les cordes comme on veut »[5]. " Obvier " sera employé pour *s'ajuster à*, *convenir* : « voyant qu'elle [la culture] ne peut " obvier à ses urgents besoins " »[6]. *Fixer*, au sens de *regarder fixement*, était commun bien avant 1789 : « puisque tant de gens sensés le " fixent " et s'en moquent »[7] ; « ces hommes qui me semblent souiller la beauté en la " fixant " »[8].

Au temps de la Révolution tout le monde à peu près s'en sert : « Il me " fixait " de manière à faire croire qu'il doutait de mon patriotisme »[9] ; Tilly n'est pas du peuple et il écrit : « Les regards étaient ceux d'un père qui " fixe " ses enfants »[10]. Le général Thiébaut écrit de même : « on se mettait entre elles et lui, on le " fixait " »[11].

" Se motiver " est employé pour *se fonder sur*, *donner pour motif* : « elle [l'épouse du Général Chaunbourg] " se motive " sur le patriotisme de cet officier »[12].

1. Benj. Const., *A Mlle Ros. de Constant*, 26 prair. an III-14 juin 1795 (*Lett. à Fam.*, p. 141).
2. *Ann. d'Agric.*, an VI, t. I, p. 12.
3. Prieur, Conv., 9 déc. 1792, Buchez et Roux, t. XXI, p. 258.
4. Aux Jacob., 23 juil. 1792, Eid., t. XVI, p. 233. L. et H. D. T. ne signalent pas cette faute ; ⊖ *Bas-Lang.*
5. C. Desmoul., *Révol. Fr. Brab.*, n° 36, III, p. 595. L. et H. D. T. constatent le changement de sens sans lui donner de date.
6. Dol. Sén. Cah., p. 290 (Saint-Denis).
7. Mirab., *Popul.* (1757), p. 239.
8. Mirabeau, *Lett. à Soph.*, III, p. 191. Cf. Goh., p. 306 et H. L., t. VI, p. 185. ⊖ L., H. D. T., Fér., Goug.
9. *Observ. s. rég. des Incurables*, Tuetey, *Ass. Publ.*, t. I, p. 156.
10. *Souven.*, p. 229.
11. *Mém.*, t. I, p. 142.
12. Pétition du 5 vent. an II-23 févr. 1794, *Courr. de l'Égal.*, p. 555. Le mot est du

Le changement de sens, qui avait fait d'*excessivement* un synonyme d'extrêmement, s'affirme : « La médaille qui a été donnée à chacun d'eux était en argent, " excessivement " grande » [1].

Des altérations de ce genre sont graves. Néanmoins, elles sentent le désordre plus que le bouleversement. Si on n'en trouvait pas en nombre de plus caractéristiques et même d'encore pires, il n'y aurait rien là qui dépasse les limites des incidents ordinaires de la vie des langues. Mais nous allons voir de bien autres choses.

XVIIIe siècle. *L. au sens actif. H. D. T. : 1732 ; ⊖ *Gasc. Corr.*, Fér. considère que l'usage de *motiver* est borné. Le réfléchi n'est cité nulle part.

1. *Décade*, an VIe, 1er trim., no 1, p. 51. Voir H. L., t. VI, pp. 1085 et 1352.

CHAPITRE VII

CONFUSIONS

Confusions des préfixes entre eux : 1° *a* et *en*. — Le dictionnaire du *Bas-Langage* cite " s'enmouracher " pour *s'amouracher*, et " enviander " pour *aviander* (gorger de viande). Les exemples sont très communs dans les feuilles d'Hébert et de Lemaire, mais le caractère des deux faits n'est pas à mon avis le même. On peut soutenir que, dans *s'enmouracher*, il reste trace d'une ancienne nasalisation [1]. Toutefois ce n'est pas là ce qui peut expliquer un " endosser " pour " adosser " : « ce fort... était " endossé " [2] sur la rive gauche du Rhin » [3].

2° *re* et *ren*. — Suivant Chuquet, on disait aussi " remplacer " pour " replacer " : « Si le corps était licencié, les officiers seraient replacés, ou, comme on disait alors, " remplacés " dans l'armée » [4].

Il est fréquent de trouver chez le *Père Duchesne* d'autres mots commençant par le préfixe *re* qui ont changé dans la syllabe initiale *re* pour *ren*, " rendoublé " pour " redoublé " : « les " rendoublés " scélérats qui sont au milieu de nous » [5] ; « ces " rendoublés " de vipères » [6].

Il se pourrait que le *Père Duchesne* ait emprunté le terme des tailleurs qui *rendoublent*, ou, comme on dit aujourd'hui, *rentrent* un vêtement pour le raccourcir et lui donnent ainsi de l'épaisseur [7]. C'est douteux.

3° *en* et *é*. — Un échange se produit aussi entre *en* et *é*, par exemple dans " émancher " pour " enmancher " : « d'aussi bons violons et aussi bien " émanchés " » [8].

4° *é* et *a*. — Il n'est pas rare non plus, au lieu de *é*, de trouver *a* : " acculer " remplace " éculé ", " affilé " — " éffilé " [9]. Rolland blâme

1. Goug., *o. c.*, p. 22, après Rosset, admettrait volontiers cette hypothèse. Il rapporte que Desgranges blâme aussi l'inverse : *ajamber* = *enjamber* (p. 129). ⊖ Ler., Michel, Roll.

2. Cap. Fresnaye (du Puy de Dôme), *Lett.*, 3 niv. an III-23 déc. 1794, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 62. Voir Goug., p. 22. ⊖ Ler., *Bas-Lang.*

3. On rapprochera : *que ladite communauté soit " en même " d'avoir un bain à Barèges* (Dol. Sénéch. Big., p. 91, Artalens).

4. *Légion germ.*, p. 26. ⊖ L., Ler., Roll., *Bas-Lang.*, Michel, Goug., Sain., *Lang. par.*

5. Hébert, *P. Duch.*, n° 223, p. 5. ⊖ Ler., *Bas-Lang.*, Roll., Michel, Goug.

6. Jumel, *P. Duch.*, *Le régim. des D. de la Halle*, p. 7. ⊖ Ler., *Bas-Lang.*, Roll., Michel, Goug.

7. Voir L. : rentraire.

8. Jumel, *P. Duch.*, *Adr. à l'Ass. Nat.*, p. 5. ⊖ L., Michel, Roll., Goug. L. le note dans le blason, et le considère comme une mauvaise lecture pour *enmanché*.

9. *Roll., *Bas-Lang.*, Goug., p. 130.

" rafroidir ", " rafroidissement ". Mais ici il s'agit d'une confusion de préfixes *re* et *ra*.

5° Faits analogues. — Gougenheim a relevé d'autres faits analogues, cités et blâmés par Desgranges : " influence " = " affluence " [1] ; " opposer " = " apposer " [2] ; " préposer " = " proposer " [3] ; " provenir " = " prévenir " [4] ; " estalé " = " installé [5] " ; " inventaire " = " éventaire " [6] ; " imputer " = "amputer " [7]. Je ne crois pas qu'on soit ici en présence de faits phonétiques, mais bien de confusions entre les préfixes, peut-être quelquefois entre les mots.

Au reste, il ne manque pas de cas où des préfixes sont confondus entre eux, sans que la phonétique y puisse être pour rien :

D'abord *dé* et *ré*. Ainsi on dira " détracté " pour *rétracté* : Jean Parfait, *instituteur*, déforme ainsi les mots : « D. : Si en qualité de maître d'école ou instituteur il a prêté le serment requis par la Loi ? — R. : Qu'il l'a prêté il y a deux ans, mais qu'il s'en est "détracté" depuis » [8].

" Dévolu " pour *révolu* : « comme ce temps était " dévolu " depuis le cinq » [9].

L'inverse paraît plus rare : " Référer " pour *déférer* : « le Comité, d'une voix unanime, a " référé " le choix à son président » [10]. Mais ici il y a doute [11].

Com est-il confondu avec *in* ? En tous les cas il n'est pas rare qu'on rencontre " compliqué " pour *impliqué* : « Lambin, Prangey... ont été acquittés ; ils se trouvaient " compliqués " dans cette affaire » [12] ; Chaumette : « ...Ma femme qui m'avait fait espérer de n'être pas "compliqué" dans l'affaire d'Hébert. — L'accusateur public : il est bien étonnant que vous ayez compris, au geste de votre femme, que vous n'étiez point " compliqué " dans l'affaire d'Hébert » [13]. « On assure qu'il y a 3.000 personnes "compliquées" dans cette conjuration » [14].

1. ⊖ tous les lexiques.
2. Même observation.
3. *Fér. ; ⊖ tous les autres lexiques.
4. ⊖ tous les lexiques.
5. Même observation.
6. Vadé, *Ie Bouq. poiss.* ; Maillot, *Mme Angot*, II, 7. **Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.* Cf. L.
7. ⊖ tous les lexiques.
8. Wall., *Trib. Révol.*, t. IV, p. 282-283. ⊖ L., Roll., Michel, Goug., Sain., *Lang. par.*
9. *Proc.-Verb. Com. Agr. et Comm.*, Const., t. I, p. 34. ⊖ L., Roll., Michel, Goug.
10. *Proc.-Verb. Com. Agr. et Comm.*, Conv., t. III, p. 658, 6 déc. 1792.
11. A-t-on par mégarde écrit *référer* pour *déférer*, ou a-t-on entendu *référer* dans son sens d'*attribuer, reporter ? Référer une chose à Dieu ?* Voir L. : *référer à quelqu'un le choix* d'une chose, lui laisser le choix de la même chose dont il nous donnait le choix ; cf. Fér. : *référer le choix à quelqu'un*, lui donner le choix.
12. *Annales de la Révolution par une Société de gens de Lettres*, n° 55, 26 germ. an II, p. 7, *Trib. Révol.* du 22.
13. *Bull. du Trib. Révol.*, IVe part., n° 30, p. 119.
14. Rapp. de Bacon, 27 niv. an II-16 janv. 1794, dans P. Caron, *Par... Terr.*, t. II, p. 388. ⊖ L., Roll., Michel, Goug., Sain., *Lang. par.*

Comparer " interverti " pour *perverti* : « nous avons... éclairé les citoyens sur le compte des feuillants prussiens qui avaient " interverti " l'esprit public » [1].

Confusions entre mots simples et composés a préfixes. — Une faute, très commune aussi, consiste à confondre un mot à préfixe avec son simple : " apointé " et *pointé* : « un canonnier était sur le point de mettre le feu à sa pièce, " appointée " sur deux escadrons de l'ennemi » [2].

Il est fait en particulier abus des préfixes *de* (*dé des*) et *re* : on dira " délibérer " pour *libérer* (cf. délivrer) : « c'est ainsi qu'elle " délibérera " les propriétaires des vexations... du ci-devant seigneur » [3] ; « au lieu que la Révolution devait diminuer les procès... et par là " délibérer " [*sic*] le propriétaire esclave de tant de vexations » [4].

Ces confusions sont communes. On rencontre " décesser " pour *cesser* : « les Comités populaires ne " décessent " pas de faire des captures aristocratiques » [5] ; " déchanger " pour *changer* : « aller me " déchanger " ce louis » [6] ; " se déméfier " pour *se méfier de* : « on ne " se déméfiait " de rien » [7].

La plus singulière de ces confusions est peut-être (étant donné le verbe *détaler* = fuir) celle de " détaler " pour *étaler* : « Voilà un bougre qui nous " détale " un chapelet sur la pièce » [8].

Inversement on retranchera *de*, sauf à confondre *mander* et *demander* : « à qui nous avons " mandé " qui il étoit » [9].

" Pascuité " prend la place de *compascuité* : la communauté d'Artagnan demande dans son cahier « la réformation de l'arrêt du conseil concernant le droit de " pascuité " que la province avait obtenu » [10] ; cf. " condoléances " pour *doléances* : « c'est un des objets

1. Saunier, Rapp., 4 sept. 1793, dans P. Caron, *Rapp. ag. Départ.*, p. 15. ⊖ L., Ler., Fér., Roll., *Bas-Lang.*, Michel, Boiste.

2. Marquant, *Carn. d'étapes*, p. 82. ⊖ en ce sens, L., H. D. T. Ler., *Bas-Lang.*, Roll., Goug. ; *Michel : appointer, refaire une pointe, faute, Roll. : id., Goug.

3. *Req. habit. Filstroff*, Moselle, *Com. Droits féod.*, p. 514.

4. *Ib.*, p. 313. L. cite des emplois similaires en Normandie. Voir Goug., p. 133. Il a trouvé dans Desgr. des observations sur *démêler, devenir*, pour *mêler, venir* ; Rolland blâmait *délâcher, démietter*. ⊖ Ler., *Bas-Lang.*, Michel, Sain., *Lang. par.*, Goug.

5. Rapp. de Béraud, P. Caron, *Par... Terr.*, t. I, p. 63, 11 sept. 1793. Cf. *nos pièces de position n'ont " décessé " de jouer* (*Fricasse*, p. 46). *L. : barb. popul., Goug., p. 127, rapporte la condamnation par Desgr. de : *de quoi qui se démêle* (= de quoi se mêle-t-il). ⊖ H. D. T., Ler., Roll., *Bas-Lang.*

6. *Gasc. corr.*, p. 133 : dans quelques villes on dit *allez échanger* ce louis. Ce n'est plus qu'un solécisme. Il faut dire *allez changer* ce louis.

7. Chatton, *Cah.*, p. 32. Encore usité en Lorraine. Le *dé* indique peut-être la répulsion. ⊖ L., Ler., Roll., *Bas-Lang.*, Michel, Goug., Sain., *Lang. par.*, Haillant, Verrier-Onillon.

8. Jean-Bart, n° XXXV, p. 5. *Bas-Lang.* ne connaît *détaler* qu'au sens de *s'esquiver*. ⊖ L., Fér., Roll., Michel, Goug., Sain., *Lang. par.*

Les *Gasc. corr.* donnent *défiler* (*éfiler*), *dégrainer* (*égrainer*).

9. *Proc.-Verb. de l'Interr. d'A. Chénier*, cité plus haut.

10. Dol. Sén. Bigorre, p. 39.

principaux de nos “ condoléances ” et de toutes nos réclamations »[1].

A cette époque comme à toutes les autres, mais peut-être plus qu'à aucune autre, les mots composés en *re* prennent la place de mots simples. Il ne s'agit pas seulement de “ récurement ” et “ récurage ” pour *curement* et *curage*[2], mais de confusions auxquelles on est moins accoutumé : « malgré que leurs revenus sont immenses, ils ne s'occupent que de leurs intérêts, pour se “ remparer ” des droits et des biens communs de leurs sujets »[3] ; « Des attroupemens se sont formés pour opérer le “ rabaissement ” du prix des choses »[4] ; « Quelle consolation si je pouvais avoir le bonheur de “ resserer ” dans mes bras ce qui fait l'objet de mes désirs »[5] ; « j'étais rouge comme une écrevisse à force d'être “ raccourue ” vite »[6] ; « on pensait que le Simon m'était “ rentré ” dans le corps »[7].

Ces fautes se rencontrent d'abord chez les écrivains qui singent la langue populaire : « elle a servi à “ rachever ” de me convaincre »[8] ; « “ rachevons ” la chopine »[9].

Mais il y en a des exemples ailleurs que dans les *Père Duchesne* : « Nous n'osons encore “ rappeller ” [*sic*] les choses par leur nom »[10]. André Chénier lui-même a écrit : « tous ceux autour desquels on voyait se “ rattrouper ” cette classe d'hommes simples et robustes »[11].

Abus des suffixes. — Ils donnent lieu à beaucoup moins de barbarismes. Gougenheim a relevé un certain nombre d'observations de Desgranges, qui portent soit sur des abus de suffixes, soit sur des

1. Dol. Sén. Angers, t. II, p. 717 (Murs).

2. P. Caron, *Enq. s. les routes*, p. 186. ⊖ L. Cf. *curement*, Id., *ib.*, p. 248. Roll. blâme *récurer*, *rélargir* pour *écurer*, *élargir*. Desgranges déclarait déjà que *récurer* n'était pas français ; cf. Michel, p. 164 : les *Gasconismes corrigés* censuraient aussi *retarder* pour *tarder*, *recouvreur* pour *couvreur*, *recrépir* pour *crépir*, *ramasser* pour *amasser*.

3. *Remontr. Munic. Doncourt aux Templiers*, Meuse, *Com. Droits Féod.*, p. 140. Il n'est pas impossible qu'on ait entendu parler d'un effort pour *reprendre* les droits. ⊖ L., Fér., Roll., *Bas-Lang.*, Michel, Goug.

4. Les Adm. du Départ. d'Indre-et-Loire, Conv., 3 déc. 1792, Buchez et Roux, t. XXII, p. 185. ⊖ tous les lexiques.

5. *Lett.* de L. Pillaut. 2 mess. an VI-20 juin 1798, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 190, ⊖ en ce sens L., *Bas-Lang.*, Fér.

6. Boutanquoi, *Souv. Mar. Vict. Monnard*, p. 51. ⊖ Fér., Roll., *Bas-Lang.*, Michel, Goug., Sain., *Lang. par.* ; *L. : *revenir en courant.*

7. Bourgogne, *Mém.*, p. 320. ⊖ en ce sens Fér., L., H. D. T., Roll., *Bas-Lang.*, Michel, Goug., Sain., *Lang. par.* Le peuple aujourd'hui encore ne parle pas autrement.

8. Lem., *65e lett. b. patr.*, p. 5.

9. Jean-Bart, n° XXXIV, p. 6. Sur la formation du préfixe *ra* voir Goug., p. 132. ⊖ Roll., Sain., *Lang. par.* ; *L. : *Donner la dernière façon à un ouvrage quelconque*, Michel : faute très commune pour *achever*.

10. F. Robert, *Le Républicanisme adapté à la France*. Paris, 1790, p. 74. ⊖ L., Roll., Goug., Sain., *Lang. par.* ; *Michel : *rappeler* pour *appeler*, faute.

11. Rép. à une lettre de M.-Jos. Chénier, *Œuvr. en pr.*, p. 192.

confusions [1]. Signalons celles qui concernent " escroquages ", " plaisantages ", mots qui manquent dans tous les lexiques, la prédilection du peuple pour *erie* (mairerie) [2] et des emplois de *eur*, *eux*, *ard*, *ailler* : " assassineur " [3], " devineur " [4] ; " rancuneux " [5] ; " gueusard " [6] ; " tournailler " [7]. J'ai rencontré " consultement " [8] (de la Nation).

Confusions de mots. — Il faut prendre quelques précautions avant de conclure à des méprises. Voici une phrase de Tallien : « Elle [l'organisation actuelle de la Municipalité] est établie sur d'anciens *errements* susceptibles de réformes indispensables » [9]. *Errements* y a-t-il été pris dans le sens d'*erreur* ? Ce n'est pas du tout certain ; il peut avoir son vrai sens : façon d'agir.

La confusion d'" infecté " avec *infesté* est constante et se rencontre même sous la plume de gens instruits. Est-elle certaine dans cette phrase : « au delà la route n'est pas sûre et se trouve encore " infectée par les brigands " [les Vendéens] » [10]. L'auteur n'a-t-il pas considéré qu'il y avait là une peste ? Ce serait possible.

" Indissoluble " se rencontre pour *indestructible* : « ce bois [le chêne de la liberté], qui vit plusieurs siècles, indiquera aux malveillants que la liberté des républicains français est " indissoluble " et ne périra jamais » [11].

Voici " intact " dans le sens d'*intègre*, irréprochable : « leur conduite a été très " intacte ", personne n'a porté plainte contre eux [les volontaires] » [12]. Supposons qu'au lieu de *conduite*, le texte porte *vertu*, l'expression serait très classique. Il est peu vraisemblable que l'officier latinise, mais Littré admet le mot avec l'acception : auquel on ne peut rien reprocher sous le rapport de la probité.

Ces observations faites, passons aux diverses catégories d'erreurs.

A. CONFUSIONS ENTRE MOTS ET EXPRESSIONS DE SENS VOISIN. — Je commencerai par *de suite* et *tout de suite* [13] au sujet desquels

1. Pp. 134 et suiv.
2. Voir p. 135. *Fér., L. : ex. du XVI[e] s. Il ajoute que ce mot a été usité.
3. Goug. (p. 138) renvoie à Molard ; *L., qui le considère comme archaïque, *Bas-Lang.*, défend cette forme contre les censeurs.
4. *A., 1835 : familier, Fér. (plaisant) : La Font., L., Roll.
5. *L. : XV[e] s., et Mariv. Molard (p. 227) le condamnait. Michel : *rancuneur.*
6. *L. : famil., *Bas-Lang.*, Michel.
7. *A. 1835, L., *Bas-Lang.*
8. Dol. Sén. de Toulouse et Comminges, p. 197 (Arnaud-Guilhem). ⊖ L. ; God. le cite dans Bersuire, mais a-t-il fait alors autre chose qu'une apparition ?
9. Conv. Nat., 30 sept. 1792, Buchez et Roux, t. XIX, p. 159.
10. L'Ingén. des Ponts et Chauss. de la Vendée, P. Caron, *Enq. s. l. routes*, p. 334.
11. Fait communiqué par De Cardenal, qui l'a relevé dans les papiers des Jacobins de Saint-Valéry-en-Caux.
12. Lett. de Virideau, com[t] le 3[e] bat. de la Dordogne, 24 oct. 1792, dans De Cardenal, *Recrut. Armée*, p. 409.
13. Voir la remarque de L. et plus loin notre chapitre sur la langue judiciaire.

certains modernes ont fait tant d'affaires. Ils s'emploient tous deux indifféremment au sens d'*immédiatement*.

De suite figure déjà en ce sens dans une foule de textes judiciaires de l'Ancien Régime.

Les décrets l'ont repris en 1789 : « l'Assemblée arrête, 1° que le Commité de Constitution se retirera sur le champ pour s'occuper d'un projet... qui puisse être exécuté " de suite " »[1] ; « il sera procédé " de suite " à leur exécution »[2] ; « les membres des administrations de département... seront tenus d'élire " de suite " et de désigner un des membres [du directoire] »[3] ; « les juges feront saisir à l'instant les coupables, qui " de suite " seront déposés dans la maison d'arrêt »[4].

De suite apparaît dans tous les débats parlementaires, les articles de journaux, les écrits de toute sorte : « Je demande que l'Assemblée prononce " de suite " sur leur pétition »[5] ; « les généraux mettront " de suite " sous la sauvegarde de la République Française... tous les biens... »[6] ; « qu'il vienne " de suite " »[7] ; « les cinq [bœufs] encore vivants seront envoyés " de suite " à l'Armée des Pyrénées-Orientales »[8] ; « les conduisant " de suite " au corps de garde »[9].

Il figure à l'article 95 de la Constitution de l'an VIII : « la présente constitution sera offerte " de suite " à l'acceptation du peuple français ». Les Codes le garderont.

Sous le Consulat, les textes officiels l'imprimeront constamment : « Ordonne en conséquence qu'ils se rendront " de suite " à leur poste, pour y remplir les fonctions qui leur sont attribuées par la loi »[10].

Ce *de suite* ne se rencontre pas seulement sous la plume des gens qui rédigent les décrets, les arrêts, les rapports, mais dans des écrits de toute sorte et de toute provenance[11]. Il est chez les émigrés, ainsi chez Tilly[12]. Bref, c'est une expression reçue et les différences qu'on a prétendu établir plus tard n'ont aucun fondement dans l'usage. Il est donc impossible, en bonne critique, de considérer qu'il y a là une erreur de langage, mais on en constate d'autres, ainsi " avoisinement "

1. *Point du Jour*, III, p. 402, n° CXIII, 22 oct. 1789.
2. Ass. Nat., 29 déc. 1789.
3. *Décr.* du 22 déc. 1789, Duverg., t. I, p. 87.
4. *Décr.* du 28 févr.-17 avr. 1791, Duverg., t. II, p. 214.
5. Lejosne, Ass. Nat., lundi 2 janv. 1792, *Gaz. Nat.* ou *Le Monit.*, p. 6. Cf. n° 94, 1er avr. Gensonné, *Ib.*, p. 388.
6. *Décr.* du 15 déc. 1792, art. 4, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. I, p. 424.
7. Duquesnoy (de sa main), 30 oct. 1793, Aul., *Ib.*, t. VIII, p. 126.
8. Les Repr. du Peuple pr. l'Arm. des Pyr.-Or., Dax, 10 vent. an II (Leclerc, p. 2).
9. A. Schmidt, *Tab. Révol. Fr.*, 21 brum. an III-11 nov. 1794, t. II, p. 244.
10. Le Prem. Cons. Bonaparte, Arrêté du 14 germ. an VIII-4 avr. 1800, Aul., *Par... Cons.*, t. I, p. 257.
11. Le cap. Coignet, qui n'a appris à lire que sur le tard, l'emploie fréquemment : *Je cours " de suite " à la maison* (p. 14) ; *je vais " de suite "* (p. 21).
12. *Souven.*, p. 230.

pour *voisinage* : « Cette portion d'administrés très intéressante par son " avoisinement " de Paris »[1].

B. ENTRE MOTS DE SONS VOISINS. — J'ai trouvé " comestible " confondu avec *combustible*, non dans des pièces émanant de gens du peuple, mais jusque dans des rapports officiels : « les bois-taillis qui font une des premières commodités de la vie, en fournissant un des " comestibles " de première nécessité, du bois pour le chauffage » [2]. A ces deux mots nouveaux et rares, on attribuait vraisemblablement le sens de *denrées* : « On se plaignait que le beurre, les œufs, la *chandelle* et autres " comestibles " fussent d'un prix trop élevé »[3].

Comparez : " conjecture " pour *conjoncture* : « dans ces " conjectures ", il paraît à propos de laisser à la libre disposition des communautés de partager leurs marais » [4].

On peut presque compter un terme alors cent fois répété, " accaparer ", comme appartenant à un vocabulaire étranger au peuple, aussi lui apparaît-il comme un vague synonyme de *attirer*, *grouper* : « telle est la puissance du gouvernement en Angleterre, qu'il peut tout ; il " accapare " une foule d'hommes par intérêts » [5] ; on le trouve sous forme pronominale, comme synonyme de *se grouper*, *se coaliser* : « Tant de tendres cœurs " s'accaparaient " pour une secte » [6] ; « dans plusieurs cafés, il y a des particuliers qui se rassemblent et " s'accaparent " pour se parler entre eux... Ils se dissoudent [*sic*] aussitôt que l'on paraît vouloir se mêler de la conversation » [7].

" Déflagration " pour *dépravation* (?) : « eux [les émigrés] qui jadis vivaient dans la " déflagration " de tous les vices » [8].

De même, " impunément " pour *impudemment* : « Tallien a menti " impunément " » [9] ; " poitevin " pour *pot-de-vin* : « sauf au nouveau pourvu de s'indemniser du " poitevin " » [10] ; " dénéantir " pour *dénan-*

1. Saunier à Garat, août 1793, P. Caron, *Rapp. ag. Int.*, p. 10. ⊖ L.
2. Suze-la-Rousse, Drôme, 1793, *Part. Biens commun.*, p. 454.
3. Rapp. de Villers Longchamp et Couthon, Gazier, *Hist. relig.*, p. 103, n. 1. ⊖ L., Ler., Roll., *Bas-Lang.*, Michel, Goug., Sain., *Lang. par.*
4. Direct. distr. Belley, 6 fév. 1792, *Part. Biens commun.*, p. 4. ⊖ L., H. D. T., Roll., *Bas-Lang.*, Michel, Goug.
5. Kersaint, Conv., 1er janv. 1793, Buchez et Roux, t. XXII, p. 369.
6. Perrière à Garat, 8 juin 1793, A. Schmidt, *Tabl. Révol. Fr.*, t. II, p. 14. *S'accaparer* ⊖ L., H. D. T. Fr., R., Roll., *Bas-Lang.*, Michel, Goug.
7. Rapp. de Pourvoyeur, 13 nivôse an II-2 janvier 1794, P. Caron, *Par... Terr.*, t. II, p. 147.
8. François (de Nantes), *Opinions*, 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. L, p. 512. ⊖ L., H. D. T., A. 1762, Fér., *Bas-Lang.* Le mot est employé figurément mais sans contresens ailleurs : *au moment de la plus grande " déflagration " de leur colère contre Marat* (Camille Desmoulins, *Vx Cord.*, no II). Faudrait-il croire qu'il signifie ici quelque chose comme *effervescence* ?
9. Billaud-Varenne, Conv. Nat., 13 fruct. an II-30 août 1794, Lecointre, *Les Crimes des Sept Membres*, p. 48. ⊖ L., *Bas-Lang.*
10. *Dol. Sén. Civray*, p. 179 (Saint-Martin-les-Melles).

tir : « le malheur du temps ...nous a " dénéantis " des titres de nos biens » [1] ; " abroger " pour *arroger* : « le fondement du privilège que la noblesse " s'abrogea " à ce sujet » [2] ; " faction " pour *façon* : « la misère où les a réduits la " faction " des grandes routes » [3] ; " stipendieux " pour *dispendieux* : « qu'on établisse une nouvelle formalité moins " stipendieuse " que celle qui est établie » [4] ; " Précieux " pour *spécieux* : « qui rétablit le droit féodal des rentes seigneuriales sous le " précieux " prétexte qu'elles sont fondées sur des concessions de fonds » [5] ; " promulgation " pour *prorogation* : « nous demandons une " promulgation " de deux années » [6] ; " divagation " pour *dévastation* : « le citoyen Gromard, qui, loin de s'acquitter de son devoir de garde, engageait les particuliers à la " divagation " des bois en leur disant que la Nation avait bon dos » [7] ; " combustion " pour *contribution* : « d'autres [paroisses] plus considérables sont sur le point de mettre à " combustion " [contribution ?] les personnes intéressées qui ne veulent point admettre le pauvre misérable au partage dudit bien » [8] ; " promu " pour *pourvu* : « Que les députés aux États-Généraux ne s'occuperont d'aucun impôt qu'ils n'aient préalablement " promu " la reconnaissance solennelle de la constitution de l'État qu'il sera imposé dans chaque paroisse » [9] ; " à l'instant " pour *à l'instar* : « les bureaux de charité qui se régissent " à l'instant " [= à l'instar] du bureau des fabriques » [10] ; " apercevoir " pour *percevoir* : « la suppression des redevances que les seigneurs " aperçoivent " sur chacun de leurs vassaux » [11] ; " observer " pour *obérer* : « ne font qu'aggraver la triste situation de chaque communauté déjà " observée " par les impositions ordinaires » [12] ; " prospérité " pour *postérité* : « avoir de moiens à vivre et entretenir leur famille, " prospérités " » [13] ; " substance " pour *subsistance* : « le laboureur se trouve réduit à vivre de pain d'orge souvent sec et à vendre sa propre " substance " [*sic*] pour subvenir aux dépenses continuelles » [14] ; « la seule ressource pour la substance des pauvres » [15] ; « on mettra les

1. Pét. de Borest, Oise, *Part. Biens Commun.*, p. 183. ⊖ L., Fér., Roll., *Bas-Lang.*, Michel, Goug., Sain., *Lang. par.*
2. Dol. Sén. Big., p. 391 (Luby).
3. Ib., p. 249 (Esconnits). Cf. Dol. Sén. Cahors, p. 337 (Touzac).
4. Dol. Év. Rennes, t. I, p. 392 (La Selle Guerchaise).
5. Mun. et Cons. gén. de Guising, Moselle, *Com. Droits Féod.*, p. 308.
6. Direct. du Distr. Montpellier, *Part. Biens commun.*, p. 107.
7. Champagne (G.), *Soc. pop. Dreux*, p. 14.
8. Pét^{n} de la Munic. de Monceau-le-Vieil, s. d., *Part. B. Comm.*, p. 419.
9. Dol. Sén. Big., p. 123 (Bagnères).
10. Ib., p. 143 (Bazillac).
11. Ib., p. 280 (Gerde).
12. Ib., p. 426 (Momères).
13. Dol. Fl. Mar^{me}, t. I, p. 110 (Lederzeele).
14. Dol. Baill. Cotentin, t. I, p. 330 (Grimesnil).
15. Dol. Sén. Civray, p. 194 (Chail).

pauvres malheureux en état de " substances " et on dégrèvera les autres citoyens »[1].

Ces confusions foisonnent dans les Doléances du Bailliage du Cotentin : " comptabilité " pour *responsabilité* : « qu'il soit avisé au moyen de préserver l'État d'une pareille crise à l'avenir, en ordonnant la " comptabilité " des ministres »[2] ; " séculière " pour *pécuniaire* : « un seul et même impôt sur tous les ordres de l'État, sans aucune distinction " séculière " »[3] ; " interpeller " pour *interpréter* : « que le préposé au recouvrement ne puisse " interpeller " [*sic*] à sa volonté les dispositions de la loi »[4].

Les erreurs se produisent d'autant plus souvent que certains termes sont plus présents aux esprits et les obsèdent ; un petit événement va nous le montrer. En mars 1793, la section de la Cité vient annoncer au Conseil qu'elle s'est déclarée en état " d'insurrection permanente ". Le Conseil Général ayant paru étonné de cette expression *insurrection*, les membres de la députation ont été invités à s'expliquer à ce sujet ; et ils ont répondu que par *insurrection permanente*, la section entendait dire " permanence armée ". On l'engagea à changer son expression[5].

Frein agit de cette façon sur *enfreindre*, auquel on donne le sens de mettre un frein à : « rien n'a pu " enfreindre " sa furie »[6].

Mais qui a amené des paysans du Midi à substituer " excroissance ", mot rare et savant, à *croissance* : « que la chasse soit prohibée pendant " l'excroissance " de la récolte »[7] ? " Excru " se trouve aussi au lieu de *cru*[8]. Est-ce là le point de départ ?

Emploi téméraire d'un mot savant mal connu. — « Pour lors, voyant que la *destruction* des-dites communes en culture se *détruisait* de jour en jour, nous nous sommes " ingérés " dans un plant d'arbres plantés en ormes »[9].

1. Dol. Niort et Saint-Maixent, p. 148 (Verruyes).
2. Dol. Baill. Cotentin, t. I, p. 241 (Cambernon). Cf. Dol. Sén. Cahors, p. 292 (Saint-Martin-de-Vers et Lauzes). Cette confusion n'en est peut-être pas une, car on trouve les deux mots joints : *se rapportent ... les dits habitants à ce qui sera réglé ... pour la " comptabilité et responsabilité " des ministres* (Dol. Sén. Angers, t. II, p. 773, La Poitevinière). Le sens est que les ministres doivent rendre des comptes et être responsables.
3. Ib., t. I, p. 243 (Cametour).
4. Ib., t. I, p. 258 (Cerisy-Caillebot).
5. Buchez et Roux, t. XXV, p. 64. Peut-êt-e s'était-on trompé sciemment. Vergniaud le croyait. Voir Eid., ib., p. 91.
6. Pét. Fr. Pied de Cocq. Friaucourt, Somme, *Com. Droits féod.*, p. 50. ⊖ L., H. D. T., Roll., *Bas-Lang.*, Michel, Goug.
7. Dol. Sén. Big., p. 106 (Aureilhan) ; cf. Ib., p. 343 (Lanne).
8. Dol. Baill. Cotent., t. I, p. 446 (Montcarville, arr. Coutances).
9. Saint-Mart.-du-Tertre, S.-et-O., Pét. de la Com^ne^, 17 déc. 1793, *Part. Biens Commun.*, p. 613 ; les paysans veulent dire qu'ils se sont introduits. L. ne donne que le sens de se mêler d'une chose sans avoir qualité ; ⊖ Roll., *Bas-Lang.*, Michel, Goug.

“ Coïncider ” tient la place de *s'entendre* : « pour avoir “ coïncidé ” entre eux... dans les moyens, et le but de détruire la représentation nationale »[1].

“ Sympathiser ” = *s'accorder* était commun en art. Est-ce là qu'un Grivel l'a pris ? Il écrit : « Le régime féodal ne pouvant pas “ sympathiser ” avec la plus belle révolution de l'univers »[2]. Il est bien plus vraisemblable que l'auteur se fonde sur l'idée générale que semble renfermer *sympathiser*.

Est-ce le même cas dans la phrase suivante : « des observations ne sont permises à un citoyen sur l'exécution des lois et des actes des autorités constituées, qu'après avoir obéi “ unanimement ” »[3]. Ce mot devait, semble-t-il, être connu et compris.

Une méprise qui serait parmi les plus amusantes, si elle ne se rapportait au sujet douloureux de la misère, n'est-elle pas celle qu'on trouve dans cette phrase relevée par De Cardenal : « arracher des bras de la mort des personnes qui étaient sous les “ hospices ” de la bienfaisance nationale »[4]. L'orthographe française a de ces cruautés.

Inversions d'emplois. — Quelquefois les confusions s'expliquent pour ainsi dire d'elles-mêmes. *Jonché* signifie *couvert de*, des rues *jonchées* de cadavres. On renverse et on dit des “ cadavres jonchés ” : « c'était sur les “ cadavres jonchés ” dans les rues de Paris qu'il fallait élever la voix »[5].

De même, il est régulier de parler de gens ou de choses qui *pullulent* en un endroit. On retourne et on dit l' “ endroit pullule ” de : « ce département “ pullule de maçons ” »[6].

Les à peu près. — Ou bien on se contente d'un mot qui se rapporte à l'idée générale dont on traite. On dira : « la récolte a été cette année “ stérile ” dans quelques départements »[7]. *Stérile* éveille une idée, cela suffit.

Ces à peu près sont nombreux. Les représentants Giroust et Ramel, en messidor an III, signalent la bigarrure d'habits qui rend les officiers ridicules et “ indistinctifs ”. Ils veulent dire : qui ne

1. *Acte d'acc.* contre Hébert et consorts, *Bull. Trib. révol.*, Nouv. suite, n° 2, p. 6. Nulle part le mot n'est cité qu'avec le sens de *se rencontrer* dans l'espace ou le temps. Ici on a voulu parler d'une entente.

2. Rapp. Grivel, 6 niv. an II-26 déc. 1793, P. Caron, *Par... Terreur*, t. II, p. 9.

3. Champagne (G.), *Soc. popul. Dreux*, p. 64.

4. Arch. de la Dordogne, L. 165, n° 169, dans De Cardenal, *Assist. publ. d. la Dordogne*, p. 13.

5. *Révol. de Paris*, n° 175, p. 352, 1792. ⊖ tous les lexiques.

6. Rougier-Laberg., *Tr. d'Agric.*, p. 131.

7. Rapp. de Fabre de l'Hér., nov. 1792, Buchez et Roux, t. XX, p. 171. ⊖ L., H. D. T., Fér.

peuvent pas être distingués [1]. Le commandant du 2e bataillon de la Dordogne, Mergier-Dutreil, qui écrit assez correctement d'ordinaire, mande que ses « sentinelles sont journellement " en perspective " avec celles de l'ennemi ». Il veut dire non dans l'éloignement, mais en vue, puisqu'il ajoute " qu'elles se parlent réciproquement " [2]. Un autre officier, nommé Faury, commandant du 4e bataillon, s'adresse aux administrateurs : « Je compte trop sur votre zèle et votre dévouement à la cause populaire, leur dit-il, pour " douter un moment de la moindre négligence " de votre part » [3]. La pensée est : pour ne pas être sûr qu'aucune négligence ne se produira.

Des méprises de ce genre sont peut-être les plus caractéristiques de l'âge nouveau. Ceux qui les commettent sont totalement étrangers à la discipline qui depuis un siècle et demi avait mis au-dessus de toutes les autres qualités du style français la netteté. Par ignorance, on en vient à une sorte d'impressionisme dont une école audacieuse, un siècle plus tard, fera un moyen suprême du style.

1. Dans De Cardenal, *La Révol. en prov.*, p. 350.
2. 10 janv. 1793, Id., *Recrut. Armée*, p. 413.
3. 17 mars 1794, Id., *ib.*, p. 427.

CHAPITRE VIII

MOTS MAL FAITS OU ESTROPIÉS

Abandon de l'apophonie. — Le déplacement normal de l'accent avait produit des règles organiques d'apophonie. *Graine* > *grenu*, *panier* > *panerée*, *œuvre* > *ouvrer*. Le sentiment de cette alternance est visiblement oblitéré, car on rencontre " graîné ", " panierée " [1], " œuvré " [2]. Ces sortes de fautes étaient du reste assez anciennes, comme le prouve le développement de la famille du dernier mot = *manœuvrer*, etc. *Grainé* est dans Parmentier [3].

Il faut noter du reste que des mots, incontestablement nouveaux, sont dérivés normalement, tels " babouviste ", à côté duquel on rencontre pourtant " babeuviste " [4].

Autres vices. — D'autres mots ne méritent non plus qu'une condamnation peu sévère, ainsi " inretrouvable " : « nous aurions perdu une occasion " inretrouvable ", et manqué le bonheur de la France » [5]. Cet adjectif est le frère aîné de l'*inlassable*, qui, de nos jours, est si cher à nos hommes d'État. Il prouve que *in*, au lieu de prendre les diverses formes que lui imposait la consonne suivante, *il*, *ir*, tend désormais à rester immuable.

" Racueillage " manque de noblesse, mais sa formation n'est pas surprenante. N'est-ce pas simplement un nom tiré de *racueillir*, soit que le *ra* populaire eût remplacé *re* [6], soit qu'il se fût conservé dans les souvenirs du peuple quelque chose du vieux verbe *racueil lir* [7] ? C'était le nom dont on appelait une sorte de récolement des numéros, lors des distributions dans les prisons [8].

Déformation par étymologie populaire. — Dans certains cas d'altération, il ne s'agit pas de faits phonétiques. Ainsi pour *souque-*

1. Rolland blâme ces deux mots.
2. *Arr. Com. Sal. p.*, 23 mars an II-11 juil. 1794.
3. *Mém.*, p. 59.
4. *L'appréhension d'une réaction " babeuviste "* (Bourrienne, *Mém.*, t. I, p. 246). Voir H. L., t. IX, pp. 708 et 835.
5. Bailly, *Journ.*, t. I, p. 316. ⊖ L., H. D. T., Fr., Roll., *Bas-Lang.*, Michel, Goug.
6. Sur *re* > *ra* (cf. *racoin* pour *recoin*), voir plus haut, p. 134.
7. Voir God. Le Comp[t] donne *racueil.*
8. Il en est souvent fait usage en niv. an II-janv. 1796 (Aul., *Par... Therm.*, t. I, pp. 335, 338, etc...).

nille, on trouve constamment " souguenille ". Il est vraisemblable que nous sommes ici en présence d'une étymologie populaire sous l'influence de *guenille*, peut-être d'un jeu de mots conscient : « comme si je me foutois une garniture de boutons d'or sur la " souguenille " qui me sert à fabriquer mes fourneaux » [1]. Lemaire écrit même " sous-guenille " [2]. L'intention paraît claire.

Enfin l'étymologie populaire joue son rôle dans la déformation de " milliagramme " pour *myriagramme* : « ce sont les " milliagrammes " de froment qui font tourner la tête à tout le monde ; si l'on en donnait aux municipaux, tout le monde voudrait avoir l'écharpe » [3].

J'expliquerais de même " extriper ", pour *extirper : tripe* a dû jouer là son rôle [4].

Corruptions de toutes sortes. — *Gisier* (= *gésier*). Rosset a cité une série de formes : *jouzier*, *jésier*, *jusier*, etc... A Paris on disait dans le peuple *jusier* pour *gisier*. On trouve aussi *gigier* : « foutons-nous dans le " gigier " cinquante brocs » [5].

Comparez " espadron " (= *escadron*) [6], etc.

On mutile *extorsionnaire* qui devient " stortionaire " : « Cette obligation odieuse et " stortionaire " » [7] ; *amalgamer* s'accourcit en " malgamer " : « nous somme " malgamer " avec cidevant picardiy » [8].

Une crase fait de *instituteur*, " institeur " : « payer dans les campagnes des " institeurs " nationaux » [9] ; de *prorata* " rata " : un Cahier demande que les nobles paient au " rata " du Tiers État [10].

Il court des légendes à propos de ces écorcheries de mots. Dubois-Crancé aurait parlé de Paris et de son " abanlieue " [11]. Si le fait est vrai, encore convient-il de se souvenir que Dubois-Crancé avait

1. Lem., *159e Lett. b. patr.*, p. 6. Cf. Mercier, *Nouv. Par.*, XCIV. Cette forme se trouve déjà auparavant.

2. *28e Lett. b. patr.*, p. 4.

3. *Le Bonh. Richard*, cité par le *Courr. fr.* du 1er frim. an III-21 nov. 1794, Aul., *Par... Therm.*, t. II, p. 415. ⊖ R., Fr., Roll., *Bas-Lang.*, Michel, Goug., Sain., *Lang. par.*

4. Fait communiqué par De Cardenal qui l'a remarqué dans les papiers du Club de Cadillac (Gironde).

5. Jumel, *P. Duch.*, *Le rég. des D. de la Halle*, p. 8. Ce n'était pas une invention, Desgr. l'a noté et blâmé.

6. Voir dans Goug., p. 44, *espadron* employé pour *espadon*. Il cite les censures des remarqueurs. Une fois sous cette forme, le risque de confusion avec *escadron* était grand. Cependant l'usage de l'armée tendait à sauver la forme régulière.

7. Remontr. munic. Luplanté, *Com. Droits Féod.*, p. 360. ⊖ God., L., Fr., Roll., Michel, Goug., Sain., *Lang. par.*

8. Munerot, *Lett. Révol. Aube*, t. II, p. 92.

9. *Reg. Délib. Passy*, f° 14 r°.

10. Dol. Sén. Angers, t. II, p. 658 (Saint-Christophe du Bois).

Il est probable que c'est aussi le même mot, mutilé encore, qu'on trouve dans le Discours de Baraillon du 22 vendém. an III : *comme fournisseurs, tortionnaires et exacteurs* (*Mon.*, réimpr., t. XXII, p. 236).

11. Rivarol, *Act. des A.*, n° 94.

beaucoup fréquenté Rousseau et qu'*abanlieue*[1] se disait à Genève. Je l'ai rencontré du reste dans d'autres régions[2].

Mais, si réservé qu'on soit à l'égard des légendes, il est certain — les textes le prouvent — que des déformations atteignaient bien des mots qui sortaient de leur milieu. Dans les Cahiers de Flandre quote et part remplace régulièrement *quote-part*[3].

D'autres corruptions étaient pour ainsi dire à prévoir. On rencontre " désapprécier " = *déprécier* : « prévenus... d'avoir... révoqué en doute la valeur des assignats, de les avoir " désappréciés " dans des écrits »[4].

On peut en rapprocher " inexprétiable " pour *inappréciable* : « je vois d'ailleurs avec un plaisir " inexprétiable " que vous ne désespérez pas du succès de l'entreprise »[5].

" Facultueux " (qui a des facultés) naît par analogie avec *difficultueux* : « la cinquième partie d'entre eux, par leur pauvreté même, est hors d'état de payer aucune contribution... en conséquence les plus " facultueux " en sont chargés »[6]. " Interceptation " était fait — sans bonheur — sur *intercepter* : « quelles peuvent être les causes de l' " interceptation " de la correspondance de la Société avec la Convention et les représentants du peuple »[7].

" Pateliser " est abrégé de *pateliniser* : « et l'abominable Necker, " patelisant ", boursouflé, jetant sur nous les horreurs d'une faillite... »[8]; " Pérégliner ", déformation de *perégriner* : « je demande comment il a pu concevoir qu'il feroit " perégliner " habituellement ces pauvres enfants au milieu des frimas »[9].

Il y a des estropiés, des manchots, des bossus, des culs-de-jatte. Tels : " sybarisme " : « ne point laisser s'introduire le " sybarisme " parmi les généraux »[10]; " ostrusité ", où on a mêlé *obtus* et

1. *Gloss. Genev.*, 1827. Al. François ne l'a pourtant pas trouvé dans J.-J. Rousseau.

2. *Demandons la distance d'une lieue d' " abanlieu " pour la dite ville, telle qu'elle est accordée aux arts et métiers dans les autres villes* (Dol. Baill. Havre, p. 82, Cah. dol. March. merciers). ⊖ L., Ler., *Bas-Lang.*, Michel, Goug., Sain., *Lang. par.*

3. Se reporter aux cahiers p. p. de Saint-Léger et Sagnac, p. 441 (Staenwerck).

4. *Bull. Trib. Révol.*, V^e p., n° 2, p. 5. ⊖ L., Fr., Roll., Michel, Goug., Sain., *Lang. par.*

5. *Lett.* Représ. Roux-Fazillac, Tulle, 22 oct. 1794, *Bull. Hist. Écon. Révol.*, 1913, t. II, p. 433. ⊖ L., H. D. T., God. et Compl^t, Cotgrav., *Bas-Lang.*

6. Martin, *Dol. Mirec.*, p. 60. ⊖ L., Fr., Roll., Michel, Goug., Sain., *Lang. par.*

7. *Reg. Soc. Pop. d'Amiens*, f° 16 r°, 19 prair. an II-7 juin 1794. ⊖ God., L., H. D. T., *Bas-Lang.*

8. Mme Roland, *Lett.*, t. II, p. 122. Ne faudrait-il pas lire *pateliner* ? ⊖ L., H. D. T., Fr. Roll., *Bas-Lang.*, Michel, Goug.

9. Masuyer, *Disc. s. l'Instr. Publ.*, p. 30. Cf. l'italien et le français *pèlerin*. Voir Goug., p. 55. Cf. " reflin " pour *refrain*, " réciploquement " pour *réciproquement*, etc...

10. Com. Sal. p., 5 frim. an III-25 nov. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XVIII, p. 334. Cf. *Voilà la vraie cause de nos malheurs, c'est le " sybarisme " des chefs, leur friponnerie, leur crapule* (Carnot, 30 fruct. an II-16 sept. 1794, *Corr. Carnot*, p. 656). L. et H. D. T. donnent *sybaritisme* comme un néologisme.

abstrus : « malgré sa nullité et l' " obstrusité " de son jugement »[1].

« Le congédié se " refuge " (*sic*) où il peut avec ses meubles et ses bestiaux »[2]. « Que le droit de " compasquilé " (compascuité) réciproque soit rétabli »[3].

D'autres, comme " imprévoir ", ne blessent pas seulement l'usage ou l'analogie, mais le bon sens : « dans tous les cas prévus et " à imprévoir ", il doit avoir la moitié de la récolte »[4].

1. Lecointre, *Gaz. de Fr.*, 2 niv. an VIII-23 déc. 1799, Aul., *Par... Cons.*, t. I, p. 166. ⊖ L., H. D. T., God. et Ct.
2. *Com. dr. féod.*, p. 473 (Pétition administr. du district de Guingamp, C.-d.-N.).
3. Dol. Sén. Bigorre, p. 448 (Nouilhan).
4. Puy de Dôme, *Pét. des Cultiv.*, *Part. Biens Commun.*, p. 566. ⊖ L., H. D. T., Goh., Fr.

CHAPITRE IX

MOTS DÉFORMÉS PAR LA TRANSCRIPTION

L'ignorance orthographique. — J'ai déjà signalé la difficulté qu'il y a, en raison de la restauration qu'on a fait subir à une quantité de textes édités depuis cinquante ans, de savoir, d'après ces seules publications, quelle était l'orthographe des originaux. Si on prend la peine de se reporter aux pièces, la vérité apparaît avec netteté. Même des gens qui ont joué un rôle dans la vie publique, soit locale, soit générale, n'avaient pas appris à écrire correctement. Leurs bévues sont parfois telles que, si l'on veut comprendre ce qui est sorti de leur plume, on est contraint à de véritables restitutions. Ainsi les trois corps administratifs de Vesoul, qui n'étaient pas composés exclusivement de gens du bas peuple, se sont réunis pour rédiger une adresse. Ils écrivent : « le dernier roi des Français... n'existe plus. *Son nombre* impuissante ne peut écarter l'ordre du jour et la question décidée par le *faite* aurait dû éteindre... et anéantir parmi vous toutes les *personnes alitées* » (26 avril 1793) [1]. On croirait à des phrases grimées à plaisir et à de mauvaises plaisanteries. Ce ne sont que des fautes, dont on pourrait citer par centaines les analogues [2].

Mais c'est ici le lieu de se rappeler ce que nous avons dit de la connaissance de l'orthographe au xviiie siècle. Rien n'est dégradé par la Révolution, c'est l'état ancien qui continue. En haut les fautes sont légères. En bas elles sont énormes [3].

De l'orthographe dite de règles il n'y a point lieu de parler. A

1. Wallon, *Fédér.*, t. I, p. 175.

2. On réclame contre l'impôt du sel : *Que les gabelles soient abolies*, ni utiles [= *n'y eût-il ?*] *que les horreurs auxquelles nous expose l'affreux impôt du sel, si la misère a forcé quelques* [uns] *de nous à se procurer cette denrée à meilleur marché* ; *jusqu'au souvenir en doit être ané anti* (Cernon, dans G. Laurent, *Dol. de la Marne*, t. I, p. 125) ; *après qu'ils sauront* [= *auront*] *fait leurs cours en entier* (Dol. Sén. Civrau, p. 230, Périgné).

3. Je n'insisterai pas sur l'écriture des illettrés. Donnons-en un échantillon : *Ces tiran de cultivateur qui de fermiers sont devenu propriétair des biens* [*de*] *leurs maître, avec un tont de hauteur on repondu avec menace... quil aimeroit mieux que leur bette vive que ces misérables maneuvre, et que cela leurs ÿ oteroit du paturage. Voilà comme les hommes ne son jamais contan et quil sembaras, peu sy il profitte avec le bien d'autrui* (Pet^{n} des Pauvr. de Liffol-le-Petit, H^{te}-Marne. *Part. des B. com.*, p. 159). On trouvera des spécimens variés dans l'Append. I.

examiner quelques pièces, il est facile de voir que la morphologie française, qui n'était plus la plupart du temps que graphique, est abandonnée. On ne distingue pas pluriel et singulier, possessif et démonstratif, infinitif et participe. Comment appliquerait-on les règles délicates qui régissent l'emploi des signes extérieurs des variations des mots et de leurs rapports[1] ?

Le s^r^ Longuet, que nous avons plusieurs fois cité, et qui demande une subvention pour l'aider à établir une maison de santé, adresse à Bailly une lettre où tout est confondu : d'abord les genres et les nombres : « une entreprise *sur* et certaine, les malades qui ont été *guérie* ; ayant *guérie* des pages ; les notables sont *venue* ; les playes *cancéreux* ; les malades... après *quil seroit réunis*... les *administrateur*, les *promesse* » ; ensuite les pronoms et adjectifs *ce* et *se* : « *ce* rendre à Versailles ; les enfants débarrassé de *ses* fâcheuses infirmités » ; enfin les formes verbales : « obligé de *courire* » ; « *c'es* donc à M. Bailly » ; « pour prouver que je n'en *imposent* point » ; « il seras *mits* »[2], etc.

Nulle tendance a simplifier. — Dans la façon d'écrire les mots, on pourrait supposer a priori que se retrouverait une certaine tendance à simplifier le grimoire. Il n'en est rien. Pour simplifier, il eût fallu posséder d'abord règles et usages, or à peu près personne ne remplissait cette condition. Les mots prennent donc une physionomie différente de celle qu'ils avaient d'habitude, voilà tout. Les changements ne s'inspirent que de l'ignorance.

Influence très restreinte de la prononciation. — On est même étonné de voir que l'influence de la prononciation du sujet qui écrit se traduit fort rarement dans l'écriture. Nous avons, au chapitre Phonétique, cité quelques textes ; on pourrait en ajouter quelques autres : une lettre d'un juré : « Je taprans mon frerre que jé été un des jurés qui ont jugé la bête *féroche* »[3]. Un Alsacien, Baugard, qui devint en 1797 chef de brigade du 21e Dragons, marque son origine : « Je vien de *rescevoire vautre* lettre, *citoyene*, pare lequel vous *mAprenne le demarche*, que vous *savez faict* pour me faire *optenire* une *plas aupraie* du ministre, je ne *pui* que vous *loyet* (louer) et me *failiscitte* de *vautre qonduite* et du *sel* (zèle) qui vous

1. Dans les *Lettres b. patriotiques* de Lemaire, presque toujours on fait l'accord — on le fait trop — dans les composés, du genre de " grippes-monnoie " et les analogues tels qu'officiers " torches plats ". Ou bien ils prennent une *s* à chaque mot, ou ils en prennent une au mot qui n'en devrait pas avoir (Voir *20e Lett.*, p. 2 et *33e Lett.*, p. 4).

2. Tuetey, *Ass. Publ.*, t. I, pp. 87 et suiv.

3. L'auteur était-il de l'Auvergne ?

sanime... je vous charge *pareuyemant dasure* (d'assurer) le *maime* citoyen de toute ma *regonaiscens*[1]... »

Le désordre sans caractère. — Pareils cas ne sont pas fréquents. D'ordinaire ceux qui écrivent ne décèlent ni leur lieu de naissance ni leur individualité. Ils massacrent les mots, leur coupent la tête ou la queue, les allongent, les agglutinent, les rattachent à des morceaux de mots voisins dans un incroyable désordre. Ce n'est pas la réforme de l'orthographe, c'en est le saccage. *Fassiander* remplacera *faciendaire*[2], *perceverer* : *percevoir*[3], *substante*[4] : *subsistance.*

On lit un peu partout des lignes comme celles qui suivent : Il était *a compagnier*[5]; et y *ayians vaquier*, ils onts arretté qu'il *ceroit* représanttée aux États generaux que ladite paroisse *etants* d'un sol ingrat et *trais souvants surmergee*[6]; les preuves *aurales* et littérales se réunissaient[7] (on a voulu dire *orales*).

Voici un procès-verbal du juge de paix de la Chapelle Saint-Mesmin : « Ils *onte tenue* des *propo incendierre* et *contre-revolutionnaire*, en *dizant* que la Convention étoit des *brigand*, et que M. Dumouriez *aloit* les mettre à la raison avec son armée »[8].

La veuve Crozat, ex-noble, écrit : « Etat des *merre* nourrices que j'ai *gueris* et que je *treite* de mal *au mamelle* et autres »[9].

Quelques morceaux types. — Des morceaux entiers donneront une idée plus exacte que des phrases éparses, toujours suspectes d'avoir été choisies.

J'en reproduirai d'abord un, provenant de Miélan :

Lesd. *suppliens* ont recours à vos *supperiorités*, bontés et charités, d'ordonner *incessement* et sans *delai* de faire partager led. fonds par *egalle portion*, et ordonner *ausd.* bourgeois, de rendre au *meneu peuble* et *reparer* tout le *tor* qu'ils *on* reçu depuis *quils* jouissent led. *found*, ou *leurs* décerner une *amande* applicable pour tous ceux qui ont reçu le *tor*, en *leurs privans* de *là* perte dud. fonds. Lesd. *sepppliens* voudront que l'honorable *semblée nationalle jouit* à son *proffit* et à leurs *aventage* plutôt que ceux de Miélan, nous prions tous les jours le

1. Chuquet, *Lett.*, 1793, p. 267. A peine si on retrouve la trace de l'accent alsacien dans *vous savez faict*, et *sel* pour *zèle*. Mais *vien*, *vous* ne sont pas altérés.
2. Dol. Rennes, t. I, p. 540 (Saint-Didier).
3. *Nous représentons en outre que M. le Curé veuille encore en outre* " perceverer " *d'autres dîmes* (Le Parquier, *Dol. Neuchat. e. Br.*, p. 39-40, Beuvril).
4. *Que pour faciliter la* " *substante* " *de tous les sujets de S. M.* (Id., *ib.*, p. 47, Bois-Héroult ; cf. le substantement (soutien). Voir God.
5. *Proc.-Verb. Interr. A. Chénier.*
6. Dol. d'Elbœuf sur Andelle, Le Parquier, o. c., p. 102.
7. *Bull. Trib. Révol.*, IVe p., n° 50, p. 197.
8. Wallon, *Trib. Révol.*, t. I, p. 140.
9. Id., *Ib.*, t. IV, p. 344.

bon dieu qu'il vous donne de bonnes lumières pour nous faire faire le partage dud. *founds* avec le partage dud. *found*. Lesd. *suppliens* vivront en *travailler chaqueun* sa portion [1].

Messieurs, je *mais* la main à la plume *aujourd'uit*, et je *prend plaisire* à vous écrire pour ce qui regarde les décrets des biens en friche. Messieurs, en *provences*, comme vous *savoit* qu'il y a quantité de *terre inculte*, *lavous* que l'on y *récoltte* ni *erbe ny* grains, et que *toutte* ces *terre-là* n'appartiennent qu'à de gros riches, qui *aime* mieux que toutes ces *terre restte* en friche, que *dans* donner seulement à un bon *citoyens*, à *rantte* ou à prix d'argent, nous ne demandons pas, Messieurs, ces *terre* pour rien ; dans le siècle où nous sommes à présent, le pain est fort *chère*, l'ouvrage est très rare, voilà *qui* s'y *présentte* quantité de bons citoyens qui désireraient en avoir en payant... Voilà ce que *disait* ces mauvais riches, quand on leur demande du bien ; je ne veux pas donner de terre à défricher, parce que cela me porte du produit de l'*erbe* pour mes bestiaux ; non, Messieurs, ce n'est point ça qui les empêche de travailler *ainsy*, *c'es* la mauvaise volonté, à *seul fains* de mettre la famine dans nos pays ; nous *somme* tous *bon* citoyens, nous ne demandons que la droiture et nous n'*ygnorons* pas notre devoir.

Comme aussy, Messieurs, nous savons que la liberté *reigne* à présent et que dans nos *marché* de Châtillon nous ne pouvons rien acheter, soit *bœur*, fromage, œufs, à moins qu'il y *an* et de reste de la ville, nou sommes du canton de Châtillon, et si nous avons *besoins* d'une livre de *bœur* syil n'y en a point de trop pour la vile, il faut nous en passé... [2].

Nous demandons qu'*ille* y *ais* un garde-champêtre dans chaque paroisse. Chacun *jouis* avec impunité, *détruisse* les *barière* et *sautoire*, font des trous dans les *hai* de clôture des *pâture* et *verger* ; les *particulier adjaçan*, propriétaire ou *fermier* sont *obligé* de *paier* les *domage occasionné* par *ce délire* (délits) par leurs bestiaux. Nous demandons pour la *conservations* de nos *grain* que M. le Sénéchal rende une sentence pour obliger *toust* les *paroisse* d'élire un garde pour empêcher *tout* espèce des *delire qu'ille* se *commètent* journellement en *toust* genre ;... laisser la liberté à chaque paroisse de les *démètre* à la *plurarité* des *vox*, s'*ille* ne font pas leur devoir ; les decorer d'une médaille de cuivre portant le *nons* de chaque paroisse... [3].

Cocasseries. — Un député a donné son nom à la déformation des mots. Les " bentaboliser ", dit le *Néologiste français*, c'était les employer d'une façon ou gauche ou burlesque [4]. Peut-être a-t-il lâché dans quelque occasion un pataquès qui a fait sensation ; mais des centaines d'autres auraient pu être cités par les puristes comme ses coaccusés. Les méprises, ainsi qu'on a pu en juger déjà, confinent à la bouffonnerie : Il n'est qu'un moyen sûr de " dévaliser " le Palais-Royal de toute son impureté [5].

Certaines de ces cocasseries sont passées en proverbes : « " la mau-

1. Gers, s. d., *Part. Biens Commun.*, p. 100-101.
2. Dammarie sur Loing, *Pét.* d'un hab., 12 mai 1792, *Part. Biens Commun.*, p. 131.
3. Loriquet, *Cah.* du P.-de-Cal., t. II, p. 326 (Longueville).
4. Fr., p. 168 ; cf. R., p. 138.
5. Rapp. Béraud, 24 sept. 1793, P. Caron, *Par... Terr.*, t. I, p. 180. On a voulu dire *débarrasser*. ⊖ L., H. D. T., Goug., Sain., *Lang. par.*

vaise santé " habituelle dont " jouissent " ces malheureux habitants »[1] ; « aussi, depuis les terribles et délicieuses où elle [la veuve Lahaie] s'est trouvée, " jouit-elle de la plus mauvaise santé " »[2].

Sans avoir l'intention de justifier cette expression ridicule, il convient pourtant de la rapprocher d'autres, analogues : « l'accusé " a toujours joui de la réputation d'ennemi de la Révolution " »[3] ; « cette femme " jouit d'une si mauvaise réputation " que ... »[4] ; « Je voyois qu'en restant à la Convention, " je jouirois d'une trop grande défaveur " »[5]. Ces rapprochements ne justifient rien, ils expliquent. *Jouir* avait le sens d'être *en possession de*, et n'éveillait chez les ignares aucune idée de plaisir ou d'avantage.

On comparera : « Le Comité, considérant que Thévenin Brulas... ne *présente* à la Société que des *qualités dangereuses* à la chose publique »[6]. « " En cheminant de toutes jambes " »[7]. « Il y a dans cette partie de l'Italie d'assez " beaux sexes des deux côtés " »[8].

Par souci de brièveté on écrit : « La " Section animale " du Comité d'Agriculture prendra toutes les mesures nécessaires pour l'envoi des chevaux »[9] et cela veut dire : la Section du Comité qui s'occupe de l'élevage du bétail.

On comprend sans peine qu'un paysan écrive : « Nous ne pouvons point " aller paître sur notre terrain " »[10]. Dans tous villages, nos bêtes et nous ne faisons qu'un.

Mais l'incohérence amène des rencontres tout à fait burlesques : Il s'agit de partager les biens par tête ; un juge de paix appuie cette proposition : « quand je propose une moitié par tête, c'est que je considère que " chaque tête a besoin d'occuper ses bras pour sa subsistance " »[11] ; « " les têtes des députés sont posées " sur chaque département de la République »[12].

De dégradations en dégradations on arrive à des textes où voi-

1. Dol. off. munic. de Redon, *Com. Droits féod.*, p. 238. Blâmé par L. : c'est parler ridiculement que de dire : *il jouit d'une mauvaise santé, d'une mauvaise réputation* ; ⊖ H. D. T., God., *Bas-Lang.*

2. Rapp. de Menuars au nom du Comité des Secours, *Bull. Conv.*, 14 mess. an II, col. 3.

3. *Bull. Trib. Révol.*, Suit., n° 13, p. 51.

4. Rapp. Pol., 22 prair. an VIII-11 juin 1800, Aul., *Paris... Cons.*, t. I, p. 412.

5. *Bull. Trib. Révol.*, Suit., n° 85, p. 339 (Aff. Manuel).

6. Les membres du Com. de Surveil. révol. du Distr. de Bourg à l'agent national (1re s.-culott., 2e ann. républ., 7 sept. 1794, Arch. de l'Ain, 932, pièce). Le texte veut simplement dire des façons d'être des caractères. L'ignorance rejoint ici l'abstraction des docteurs scolastiques.

7. Berland, *Domm. Valmy*, p. 403, Pétn de deux hab. de Poix (12 janv. 1793).

8. *Fricasse*, p. 172 ; cf. " *Le sexe des deux sortes* " *y est très affable* (*Ib.*, p. 58).

9. *Proc.-Verb. Com. Agr. et Comm.*, Conv. t. III, p. 455. P. 256 on lit : *un membre de la section* " *du genre animal* ". Il y avait aussi une " *section végétale* " (*Ib.*, p. 466).

10. Plécy du Bunois, S.-et-M., 18 juin 1792, *Part. Biens Comm.*, p. 225.

11. Pét. J. de paix de Ronchamp, S.-et-Loire, *Part. Biens commun.*, p. 589.

12. Barère, Conv., 10 mars 1793, Buchez et Roux, t. XXV, p. 42.

sinent des méprises de tous genres. En voici un où *temporel* est mis pour *temporaire*, *donne* pour *dont*, *envoisiner* pour *avoisiner*, *quil* pour *qui l*, *la rette* pour *l'arrêté*, etc... Je donnerai un premier spécimen :

A Bourg, 9 germinal an II.

Il a été fait lecture de *plussieur* lettres *donne* (dont) une venant du Comité de surveillance de Sisteron concernant un mandat d'arrêt contre Jean Antoine Mevolhon, *datté* du 3 *ventos* et *la rette* (arrêté) du représantant du Peuple des Basses Alpes qui a demandé la pronte *execussion* de *la rette* du *Comité Sisteron est* (et) écrit au Comité de *Surveilliance* de bourg régénéré, qu'il ecrive a tous les *comite quil lenvoisine* (qui l'avoisinent) pour faire *aretter* ce Mevolhon et pour le conduire à Sisteron...

Le comite arrete *quil* seroit ecrit sur le champ dans tous les *comite* qui *lenvoisine* et *une autre* de la commission *temporel* (temporaire) de Commune Affranchi *date* du 3 germinal...

Le comite arrete qu'il seroit fait reponse sur le *chamt* [1].

Pareil baragouin n'est pas rare :

La Convention Nationale ayant *decreté* le partage des *communeux*, en annonçant un pront Envoi du decret contenant le Reglement de partage, Et comme nos citoyens se trouvent *engouffrés* dans une foulle d'instances *quand* aux susdits biens, En conséquence de ce : il est donc tems, chers citoyens, d'effectuer vos promesses, Et que *l'avantage à la chose publique* se caracterise dans votre bon procédé, aux fins de *dissoudre toutes discutions* pendantes entre *nos individus, quils ne cherchent* que le seul bien de la patrie ;

que puisque nous *somes en meme* de voler vers le *quartier de la deffence de la Republique*, que nous ne laissions point la moindre *happréhantion sur nos propriétés*, qu'elles ne soient dans le cas d'éprouver *La Rigeur* d'aucun jugement *quand* aux susdits Biens, ce qui pourroit trés bien *Etre a* [en] *absence* de ceux qui seroient a combattre pour la liberté, *dont leurs femmes*, et enfants se trouveroient oprimés [2].

1. Com. de surv. de Bourg, Arch. Ain, 936 (non paginé).
2. Pét. hab. de Villeton, 1er nov. 1792, *Part. Biens commun.*, p. 505. Arch. Nat., F^{10} 330, Lot-et-Garonne.

CHAPITRE X

NOUVELLES EXPRESSIONS

Scrupules. — On ne saurait croire combien de précautions, certains, qui par ailleurs se montrent hardis, prennent parfois pour hasarder une expression. Ainsi Mirabeau : « Je n'en connais qu'un..., dit-il, et je l'indiquerai par cette locution triviale et peut-être de mauvais goût que je me suis déjà permise dans cette tribune, mais qui peint nettement ma pensée ; c'est *le tocsin de la nécessité* » [1]. En revanche on rencontre très fréquemment des expressions qui étonnent autant que des vocables insolites. Tel est par exemple " citoyennes de charité " : « L'administration aura une lingerie régie par une des " citoyennes de charité " » [2], visiblement inventé pour laïciser *sœurs de charité.*

Erreurs ou hardiesses ? — D'abord il n'est pas toujours facile de distinguer entre les expressions réellement entrées dans le vocabulaire comme *demander excuse* [3], et les alliances de mots qui sont des effets de style personnel comme " patriote d'industrie " [4]. Je rangerais sans hésiter dans la seconde classe : " chargé de conspirer " [5]. De même : « décrétées d'accusation devant " la haute-cour de notre orgueil " » [6] ; ou bien encore : « Voilà ce que les factieux appellent une belle " insurrection morale " » [7]. Le chevalier du poignard dont parle Mercier [8] a bel et bien cherché un effet quand il a dit : « les coups de pied que " j'ai reçus dans le cul ne me sortiront jamais de la tête " ». Si bas que soient les mots, il y a effort pour frapper l'esprit.

Mais entre les deux catégories de faits viennent s'en ranger

1. Disc. droit de guerre, 20 mai 1790, *Orat. Révol.*, p. 35.

2. Assemblée en vue de l'établissement d'un bureau de secours à Dreux (10 brum. an II-31 oct. 1793). *Soc. pop. Dreux*, p. 70.

3. Sur cette locution, voir plus loin.

4. *Des rapprochements qui tendent à jeter de la défaveur sur la Révolution et les patriotes, elles devraient dire sur les excès de la Révolution et les " patriotes d'industrie "* (C. Desmoul., *Vx Cordel.*, n° IV, 30 frim. an II-20 déc. 1793).

5. *Le " chargé de conspirer " n'a point perdu de temps* (Id., *Révol. Fr. Brab.*, n° 43, III, p. 151).

6. Necker, *Pouv. Exéc.*, t. VIII, p. 473.

7. Lanjuinais, 31 mai 1793, Annexe à Durand-Maill., *Hist. Conv. Nat.*, p. 311.

8. *Nouv. Par.*, t. II, p. 203.

d'autres qui fournissent matière à contestation. Si *gladiateur* n'avait pas été cent fois imprimé, on pourrait considérer " gladiateur de la liberté "[1] comme une invention d'écrivain ; mais ce nom figure si souvent dans les opinions, les articles de journaux, qu'on doit être réservé dans les conclusions.

Est-on en droit de retenir comme une nouveauté " se pavaner de patriotisme "[2] ? On disait couramment *se pavaner de son pourpoint* ou *de son esprit.* La ressemblance est frappante. De même " travailler en anarchie "[3], s'il n'est pas ancien, est fait sur des modèles très connus, comme *travailler en finances*, dont il a été question dans un autre volume[4].

" Dénuement des chevaux de selle " paraît non seulement équivoque mais biscornu[5], toutefois l'expression *dénuement des biens sensibles* était courante dans la vie religieuse, où on célébrait le dénuement de toutes choses, c'est-à-dire la privation, le manque, l'absence[6].

Mais même quand aucune analogie n'explique les nouveautés, on n'est pas toujours sûr qu'il y a erreur, il peut y avoir témérité. Soit la phrase : « l'intrigue anglaise " s'acclimate " partout »[7]. Barère, prétentieux comme à l'ordinaire, a peut-être trouvé piquant d'assimiler l'intrigue à une mauvaise plante. De même quand Danton dit : « S'il était possible que toutes les " divisions fussent scellées " »[8] ; peut-être a-t-il pensé à la vieille image biblique du sceau destiné à clore les bouches, image alors familière. Ailleurs, Courtois s'écrie : « Cette idée [d'une réputation universelle], qui plaît à l'âme, est peut-être plus belle que convenable. C'est une de ces idées " infinitésimales ", plus faciles à concevoir qu'à mettre en pratique »[9]. On se demande s'il a été hanté comme Pascal, par l'idée des deux infinis, ou s'il s'est simplement égaré dans les termes de mathématiques.

1. *Enfin l'heureuse époque est arrivée où cessant d'être les " gladiateurs de la liberté " nous pouvons être ses véritables fondateurs* (Boiss. d'Angl., Conv. Nat., 5 mess. an III-23 juin 1795).
2. Rép. à l'arm. du N., Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. IX, p. 467. *H. D. T. : St-Simon : ... *se pavanait de son chapeau* ; Fér. blâme *se pavaner de...*
3. *Les aristocrates nous " travaillant en anarchie " pour nous y réduire* [*à avoir un roi*] (Fauch., *Journ. des Amis*, avr. 1793, Buchez et Roux, t. XXVI, p. 74). *L. : Regnard.
4. H. L., t. VI, p. 495.
5. " *Le dénuement des chevaux de selle* " *est effrayant* (Rapp. du 19 sept. 1793, P. Caron, *Par... Terr.*, t. I, p. 145).
6. Voir L., H. D. T. Sur dénuement, H. L., t. IV, pp. 435, 529.
7. Barère, 6 juin 1793 (*Rapp. sur le* 31 *mai*). Le mot était usité au XVIII[e] s. : *une masse d'hommes plus " acclimatés " que les blancs* (Condorcet, 1781, *Esclav.*, D., t. XIV, p. 515). *Fér., qui l'attribue à Raynal, Goh., p. 253, A. 1798. Delille avait commencé à l'employer au figuré.
8. Jacob., 21 juin 1791, *Disc.*, p. 18.
9. Jacob., 21 nov. 1792, Aul., *Jacob.*, t. IV, p. 503. L'adjectif *Trév., 1771.

ALLIANCES NOUVELLES DE MOTS. — On pouvait s'opposer aux tentatives conscientes faites pour troubler la langue. Il était impossible d'en empêcher la corruption spontanée, telle qu'elle menaçait de se produire depuis le jour où les foules dépourvues d'instruction allaient manier un instrument si délicat. L'assemblage des mots est chose périlleuse pour ceux à qui manque le sens de leur origine, de leur signification fondamentale, tel que le donnent ou bien un sentiment profond et inné de l'idiome, ou bien l'éducation et les lectures.

Les discours d'un Danton fourmillent d'expressions faites sur les modèles qui suivent : « la " fraternité qui seule peut donner à la Convention cette marche sublime qui marquera sa carrière " »[1] ; « La " conduite immobile que j'ai tenue " dans cette Assemblée »[2] ; « si l'on peut reprocher à des individus d'avoir " professé des actes de vengeance " »[3] « je sais que les " soupçons de l'inculpation m'ont précédé à cette tribune " »[4] ; « Je réponds que le fait est bien " contradictoire avec l'animosité que me voulaient ces individus " »[5]. Et ainsi de suite.

UN PEU D'ANALYSE. — Il n'est pas superflu de rechercher brièvement par quelles erreurs ou par quelles inadvertances orateurs et écrivains sont arrivés à des coqs-à-l'âne.

A. — Une première catégorie, bien fournie, renferme des expressions obtenues à l'aide d'une extension immodérée du sens. J'en donnerai pour exemple *être à la hauteur de* : Une chose est à la hauteur d'une autre, un homme est à la hauteur de sa fortune, leurs caractères sont à la hauteur de la situation ; toutes ces façons de s'exprimer sont justes. Mais de proche en proche, on en arrive à dire de façon saugrenue : « Ceux qui proclament traître tout homme qui n'est pas " à la hauteur du brigandage et de l'assassinat " »[6].

Les puristes de nos jours n'ont pas encore passé condamnation sur la locution *remplir un but*. On avait commencé par dire d'une part *remplir un devoir, un engagement*[7], *une promesse, un serment*. On remplit non seulement son devoir, mais son sort, sa destinée, un vœu, une idée, ses talents, son honneur, l'idée que les autres ont de vous, leurs espérances, etc. *Remplir son dessein* paraît. Il est déjà dans Fontenelle. Petite est la substitution de *devoir* à *promesse*, ou d'*ob-*

1. Conv., 29 oct. 1792.
2. 1er avril 1793, *Disc.*, p. 155.
3. Conv., 21 janv. 1793.
4. Conv., 1er avril 1793, *Disc.*, p. 145.
5. *Défense*, *Disc.*, p. 264.
6. Vergn., Conv., 31 déc. 1792, Buchez et Roux, t. XXII, p. 147.
7. *Tel qui prendrait l'engagement aurait beaucoup de peine à le remplir* (Dup. de Nemours, 24 sept. 1789, Arch. Parl., 1re Sér., t. IX, p. 148, col. 1).

jet, de *but* à *dessein*, d'où la phrase : « Comme représentant héréditaire de la nation française, il [le Roi] a des " droits sévères à remplir " » [1].

D'où aussi les phrases si nombreuses où on trouve " remplir le but " : « Afin de " remplir le but " de son établissement » [2] ; « Les assignats, qui ayant " rempli le premier but " pourraient être anéantis » [3] ; « Ces deux autorités... doivent marcher de concert pour " remplir le but " commun de leur institution » [4].

A ce développement, on peut comparer celui de " se couvrir de ". On se couvre de toutes sortes de choses, concrètes et abstraites, vêtements, gloire, etc. Ceux qui n'y regardent pas de près écriront : « Il ne m'avait point avoué " les torts multipliés dont il s'est couvert " » [5].

B. — Les analogies amènent à substituer des à peu près à un des éléments d'une expression reçue. On dit *prendre part à une action* ; au lieu de *prendre part*, on emploiera *partager* : « Nous perdons le temps en vains efforts pour combattre nos ennemis ; chaque minute est un " crime que je ne veux plus partager " » [6] (Cf. « Pour avoir " partagé un pareil complot " ») [7].

C. — Deux expressions anciennes se croisent : *faire échec* et *porter coup* ; d'où " porter échec " [8].

D. — On abrège : *Décréter l'arrestation de* est correct. Mais il faudrait dire *décréter qu'on prendra en otage* ; on réduit à " décréter l'otage " [9].

C'est peut-être ainsi que s'est formé " demander excuse ", qui peut aussi être issu de l'analogie de *demander pardon*, par substitution d'un des noms à l'autre : « Cet homme que j'avais arrêté me " demanda alors excuse " » [10].

Chaos de mots. — A d'autres expressions, et elles sont en grand nombre, il n'y a point d'explication à chercher ailleurs que dans la

1. *Proclam. du Roi sur les événements du 20 juin* 1792. Cf. Danton, Conv., 8 mars 1793, *Disc.*, p. 91.
2. *Révol. Paris*, n° 175, p. 373, 1792. ⊖ Fér., H. D. T., Fr. ; *L. qui blâme : St-Simon, Rousseau.
3. 8 pluv. an III, A. Schmidt, *Tabl. Révol. Fr.*, t. II, p. 274.
4. Boulay de la Meurthe aux Cinq Cents, 17 prair. an VII-juin 1799, Buchez et Roux, t. XXXVIII, p. 47.
5. Vadier à Chaudron, 4 prair. an II, d. Tournier, *Vadier*, p. 205. ⊖ L., H. D. T., Fér.
6. Couthon, *Jacob.*, mai 1793, Buchez et Roux, t. XXVII, p. 95.
7. Guadet, Conv., 29 avr. 1793, Eid., t. XXVI, p. 199.
8. *Ne faut-il pas réparer mille " échecs portés " à la fortune publique...* (Mirabeau, 27 août 1790).
9. " *Décréter comme mesure de précaution... l'ôtage " de Louis XVI et de la famille royale* (Disc. de Baumier, 5 août 1792, Aul., *Jacob.*, t. IV, p. 181).
10. Thibault, Conv., 16-17 janv. 1793, Buchez et Roux, t. XXIII, p. 147. Cf. *Oui, il en " demanda excuse " à tous les citoyens* (*Bull. Trib. Révol.*, n° 19, p. 85 ; cf. p. 86), et : *Le Commissaire Romain vint me " demander excuse " pour lui* (J. Miranda, à son procès, mai 1793, Buchez et Roux, t. XXVII, p. 46).

*H. D. T. : popul. : La Fontaine, Fér. qui blâme l'expression.

négligence ou l'ignorance. On joint les mots à tort et à travers : " briser des divergences " [1] ; " exercer la cherté " [2] ; " opérer un but " [3] ; " prévenir la trame " [4] ; " réunir la moralité " [5] ; laisser " coasser des insectes " [6] ; « Comme cette compagnie " éprouve une activité " plus forte que celles qui sont au camp » [7]. « Aussitôt qu'il fut " imbu de l'aventure " par le c^n Brémont » [8].

1. *Ils ont besoin de " briser par le rapprochement, les petites divergences "* (Condorcet, sept. 1791, *Mém. de Condorcet*, t. II, p. 166).

2. *La " cherté qu'exercent " messieurs les charretiers* (Rapp. de Charmont, 25 niv. an II-14 janv. 1794, P. Caron, *Paris... Terr.*, t. II, p. 254).

3. *Le 9 au matin, lorsque la lutte s'engagea, je crus... qu'elle alloit " opérer le but " que je m'étois proposé* (Lecointre, *Les Crimes des Sept Membres*, p. 73).

4. *Pour " prévenir la trame " que nous devons craindre* (Robesp., Conv., 18 janv. 1792, Buchez et Roux, t. XXIII, p. 228).

5. *Sans mauvaise intention, puisqu'il " réunit en sa faveur la moralité " la plus patriotique* (*Bull. Trib. Révol.*, V^e p., n° 1, p. 4).

6. *Laissons " coasser dans la boue et dans la fange ces vils insectes "* (Jean Bon Saint-André, Conv., 8 mars 1793, Buchez et Roux, t. XXV, p. 11). Observons toutefois qu'*insecte*, malgré Réaumur, n'avait pas encore de sens très précis. Cf. H. L., t. VI, p. 577.

7. *Lett.* Représ. de Lyon, 17 août 1792, Chuquet, *Lett. 92*, p. 90.

8. Pét^n de deux hab. de Poix, 12 janv. 1793, Berland, *Domm. Valmy*, p. 403.

SECTION III

LANGUE NOBLE
ET LANGUE BASSE

CHAPITRE PREMIER

AUTREFOIS. SOUS LE VERNIS MONDAIN

Au xviii[e] siècle. — Au cours de cette Histoire nous avons montré les efforts faits pour épurer le français écrit et même parlé des mots orduriers et des mots graveleux[1]. Le résultat avait été considérable et durable. Mais le xviii[e] siècle, hardi autant que frivole, sans abjurer la foi de l'âge précédent, avait cessé de s'astreindre aux règles sévères de convenance et de dignité. Pour s'imaginer que les mots malsonnants ne pénétrèrent dans la langue de la bonne société qu'après l'entrée du peuple dans l'État, et pour tenir un de ces faits comme la conséquence de l'autre, il n'y a guère que les ignorants qui se représentent l'ancienne société comme un Conservatoire de bonnes mœurs et de bon goût. La politique de ces trente dernières années a donné dans certains milieux quelque créance à ces billevesées. Ceux qui ont lu et étudié savent à quoi s'en tenir.

Il me paraît inutile de montrer en détail que la littérature du xviii[e] siècle a fait une large place aux œuvres égrillardes, et même aux productions pornographiques. Pour un roman pervers, mais d'une forme correcte, comme les *Liaisons dangereuses*, combien de contes, de chansons, de satires, d'épigrammes, de parades, de romans, etc., d'une langue très osée ou franchement graveleuse, ordurière même ou sadique ! De Grécourt à Restif de la Bretonne, de Piron à Chevalier dit Du Coudray, de Sénac de Meilhan au marquis de Sade, c'est un défilé d'œuvres et d'œuvrettes en prose et en vers où le « lecteur français n'a guère été respecté »[2].

On n'a que le choix entre les *Chansons* de Collé. Les Recueils de 1753, 1764, 1787 offrent aux amateurs un choix de couplets où l'esprit grivois s'est ébattu en liberté et où la crudité de langage a été poussée à l'extrême, sous l'œil d'un censeur bienveillant.

1. Voir H. L., t. III, pp. 751 et suiv., t. IV, pp. 650 et suiv., t. VI, pp. 1408 et suiv.

2. Voir la *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage*, par

La langue n'était pas compromise par des grossièretés de cette sorte. Mais voici une ronde du même auteur. On n'a pas imprimé les gros mots. La rime les indique :

Blaise et Margot, à merveille
Ensemble ont toujours vécu...
Blaise hausse la bouteille
Et Margot lève le...
(*Refrain qu'interrompt de même le chanteur*).

Eh ! fi donc, dit-on chose pareille ?
Polisson, et fi-donc, que dis-tu ?

...L'on m'a parlé d'une brune
Qui de ses faveurs, dit-on,
N'en accordait jamais qu'une,
Celle d'entrer dans son...

Fi ! cela ne fera point fortune,
Ce couplet est par trop polisson.

J'aime, disait frère Côme,
Les femmes et rien de plus.
Je laisse aux suppots de Rome
L'honneur de servir les...

Eh ! tout beau, n'achevez pas, bon homme,
Ne vous mettez pas le nez dessus.
(I, 58-59.)

Avec les chansons vont les parades. Ne donnons que les titres de quelques-unes du *Théâtre du Boulevard*, recueillies par Thomas Gueulette, après avoir été jouées par lui et ses amis, sur divers théâtres de société : La Confiance des Cocus, Léandre Hongre, Le Marchand de Merde ; L'Amant Poussif ; Isabelle grosse par vertu [1], etc.

M. le C. d'I***, 2e éd. Paris, 1864. Un seul exemple, la *Romance obscène*, dont le titre n'est que trop justifié :

Messieurs, prètez attention,
Et vous aussi mesdames, parce
Que je vais dire une chanson
Que j'ai faite sur une *garce*
Dont les mouvements indécents
Auraient pu ranimer les sens
Et du plus vieux, et du plus grave,
Si son esprit l'eût arrêté,
Elle eût mit en rût le Conclave
Et fait b... sa Sainteté.
(T. I, p. 132).

Elle demeure à Rome encor
Auprès du couvent des Jésuites,
Je crus que sa beauté d'abord
Convertirait ces Sodomites.
Ah ! dans toute la chrétienté,
Il faut que la société
Envoie des missionnaires,
De sains apôtres de l'anus
Qui, tirant les v... des ornières,
Prèchent l'évangile des cus.

1. Théâtre du Boulevard, édité par Georges d'Heylli, d'après le ms. de Th. Gueulette, Paris, in-12, 1881, t. II.

Et la marchandise est bien celle qu'annoncent les étiquettes [1].

Les parodies sont à l'avenant. Je signalerai comme tout spécialement ordurière celle de *Zaïre*, attribuée à un nommé Bécombes, intitulée *Caquire*, par M. de Vessaires (5 actes en vers). Cette pièce, publiée à Lyon en 1785, fut, assure l'auteur, jouée sur un théâtre de société. Elle figure dans la collection Rondel, au dossier des parodies de *Zaïre*. Elle contient environ 1.200 vers, tous infatigablement scatologiques, et l'on a peine à s'imaginer qu'il se soit trouvé des acteurs de bonne volonté pour se loger dans la mémoire cette suite ininterrompue d'ordures [2].

Or, nous savons par toutes sortes de témoignages que les spectateurs, particulièrement les gens distingués, s'amusaient ouvertement et sans vergogne de ce répertoire. On pourrait ergoter et distinguer d'une part les mots égrillards, licencieux, polissons, obscènes, orduriers, sales et d'autre part les mots bas, vulgaires et populaciers, etc. Ces subtilités ne sont pas de mise. *Cul*, *c...n* et tutti quanti appartiennent aux deux catégories. *Bougre*, *foutre*, sont de la lie du peuple, comme eût dit Vaugelas, mais ils éveillent des idées qui ne sont pas très pures.

Dans leur cabinet et hors du regard du public, des lecteurs de bonne société laissaient la *Foutromanie* traîner sur leurs tables [3].

1. Voici un extrait du dialogue entre père et fille, intitulé *Colombine* :

COLOMBINE. — En vérité, mon père, j'aime autant rester fille que d'être la fiancée d'un pareil morceau.

CASSANDRE. — Qu'est-ce à dire, morceau ? ne fais point tant la petite bouche, je ne suis point la dupe de toutes ces simagrées et je gagerais que tu voudrais déjà *l'avoir dans le ventre.*

COLOMBINE. — Je vous jure, mon pere, que vous vous trompez, et que, si quelque appétit me tourmente de ce coté-là, il n'y a que Liandre seul qui puisse le satisfaire (*Le Doigt mouillé*, sc. IX, Théât. des Boulev., t. I, p. 99).

2. Une autre parodie, inédite, celle-là, dont le manuscrit est à la Bibliothèque Nationale (Manuscrits Français, 2948) nous fournit quelques citations instructives.

Voici comment s'opère la reconnaissance de Zaïre :

« Répondez-moi sans feinte : A gauche sous le sein,
Par hasard auriez-vous un gros bout de boudin ?
— Oui seigneur, il est vrai.
— Pendant une grossesse
De notre mère, hélas, ce fut une faiblesse ».

Nérestan a subi la bastonnade :

« Que vous est-il resté de ce dur traitement ?
— Une incommodité que je n'ose vous dire !
— Et c'est ?
— Qu'à tout moment mon derrière soupire
Malgré moi... pardonnez... et même en cet instant...
— Tu m'en as dit assez, je reconnais mon sang ! »

Nous trouvons plus loin ces répliques :

ZAIRE : Ah ! sacré Mordmoncul !
OROSMANE : Zaïre, vous jurez !
« C'est la première fois que j'ai chié des yeux ».

Ainsi de suite.

3. Voir l'*Espion anglais*. Londres, 1771, p. 23, lett. XLIII.

Je sais bien que, si les gros mots sont souvent imprimés tels quels [1], ils sont souvent tantôt remplacés par des substituts [2], ou suppléés par des points ; l'auteur fait la pirouette [3].

Relativités. — Je sais bien aussi qu'en bonne philologie il faudrait pouvoir apprécier le caractère exact qu'avaient gardé les gros mots. Nous savons leur signification, nous ne pouvons pas mesurer leur valeur « affective ». Tel ouvrier d'aujourd'hui, qui parle de *foutre un clou* à une planche branlante ne met dans ce verbe rien autre chose que ce qu'il mettrait dans le mot *planter*. *Foutre des coups* est à peu près l'équivalent de *donner*. Il est fort possible qu'il en fût de même, il y a cent cinquante ans.

On pourrait étendre l'observation à beaucoup de locutions vulgaires. Le volontaire qui écrivait : « L'ennemi a tenté le passage du Rhin... mais il s'est bien trouvé *couillonné* », ne savait peut-être pas qu'il se servait d'un mot répudié par la bonne compagnie [4]. Il voulait simplement dire *déçu*, *mystifié*. Malgré tout, la grossièreté avait singulièrement gagné.

Au sommet. — Bien différent de son aïeul Louis XIV, dont les emportements même s'exprimaient avec dignité, Louis XVI jurait comme un charretier. Après la séance royale du 23 juin 1789, quand il eut appris que les députés du Tiers avaient résisté à ses ordres : « Eh bien ! f...., s'écria-t-il, qu'ils restent » [5]. Et l'auteur de la *Correspondance secrète*, qui prétend rapporter textuellement sa réponse, assure qu'il ajouta : « Le premier *bougre* qui me parlera de conspiration ou de départ, je lui *fous* mon pied dans le ventre » [6]. Le voici qui rentre de Varennes : « J'ai fait là un *f...* voyage » [7], gronda-t-il. M. Lally l'avait appelé le « Restaurateur de la liberté » pour son habileté à péter en tenant sa Cour [8].

1. *Cinquante sous, je vous en fous. C'est trop cher* (Vadé, *Pip. cass.*, ch. II, p. 228).

2. *Gueule fraîche et les pieds chauds,*
Ils se fichaient de leurs bachots (Id., *ib.*, ch. I, p. 220).

Par plaisanterie, on accompagne les euphémismes d'un mot d'excuse : *Il fallut, ... comme l'on dit, ficher le camp* (Id., *ib.*, ch. II, p. 232).

3. *Tiens, lui dit-il, bois une goutte...*
Vas-t-en, chien, que l'aze te... rime (Id., *ib.*, ch. I, p. 220).

4. Deguir, maréchal, *Lett.*, 12 mess. an II-30 juin 1794, dans Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 55. *Couilloné* ⊖ L., c'est un mot provençal ; *Mistr. = *mystifié*.

5. Abbé Jallet, *Journ.*, p. 99, cité par Aulard, *La Révolution française*, août 1898, p. 129.

6. T. II, p. 477, d. *P. Duch.*, Br., p. 280.

7. Voir *l'Orateur du Peuple*, t. VI, p. 432, Buchez et Roux, t. X, p. 410.

8. *Révol. Fr. Brab.*, n° LXXXIV, Buchez et Roux, t. X, p. 412.

Autour de lui pareil sans-gêne. Le futur Philippe-Égalité, encore duc de Chartres, rudoyait Mlle Lavigne de gestes et de paroles, il avait tout le temps à la bouche des jurons et des *je m'en f...* [1]. Le gros mot, « qui était son mot ordinaire », lui venait, disait-on pour l'excuser, des vieux marins parmi lesquels il avait vécu [2].

Si nobles exemples ne pouvaient qu'être suivis dans un temps où l'usage des maîtres était la règle fondamentale de conduite pour leur entourage. Walpole avait été frappé de trouver la duchesse d'Aiguillon aussi forte en gueule, et capable d'accabler d'injures devant la populace lord Holland, qui avait oublié ses billets d'entrée [3].

Il en allait de même dans les classes les plus élevées. Vainement, depuis longtemps, Oudin, Furetière, Leroux avaient recueilli les termes dont on ne devait pas se servir ; ils étaient enregistrés dans les recueils de langue basse. On les corrigeait au cours d'une éducation un peu soignée. Les gens comme il faut étaient donc avertis qu'il n'était pas permis d'en user, et violer cette règle c'était nettement une tache de langage. Longtemps, à passer outre, on se fût déclassé. Pour qu'on pût s'amuser à entendre des incongruités en public et surtout à les répéter, il avait fallu un changement dans les esprits, et un abaissement de la morale linguistique. La faute était peut-être moins grave qu'on ne le penserait à prendre les choses dans leur rigueur, mais c'était toujours une faute, dont on avait conscience. Et malgré cela, il demeure certain que partout les conversations comme les écrits avaient commencé à s'encanailler.

On en pourrait donner cent preuves. Ainsi Mme de Genlis rapporte que Mme d'Amblimon et Mme d'Esparbès étant les favorites de Mme de Pompadour, celle-ci leur donnait dans son intérieur intime d'étranges petits noms d'amitié ; elle les appelait *mon torchon*, *ma salope*. Ce n'était pas là le ton des maîtresses de Louis XIV, ajoute-t-elle [4].

Madame Adélaïde, Mme Torchon, se servait, en parlant des gens qu'elle n'aimait pas, de mots qu'on ne pouvait pas redire.

Toutes sortes de témoins ont fait des remarques analogues. Autrefois, dit le *Portefeuille du P. Gillet* [5] (en 1767, au mot *obscénités*), on en rougissait, aujourd'hui on en rit : c'est le sel essentiel des conversations, même dans les compagnies, qu'on appelle honnêtes, il ne s'agit que de les couvrir d'un peu de gaze ; car, comme l'a dit un Auteur

1. Britsch, *Jeun. de Philippe-Égalité*, p. 81.
2. Id., *ib.*, p. 385. Ceci ne l'empêchait pas de trouver fort mal que le duc de Valois prît le ton d'un garçon de boutique (*Ib.*, p. 364).
3. Yvon, *Walpole*, p. 779.
4. *Mém.*, p. 29.
5. [Par Edme Montelle]. Madrid (Paris), 1767, in-12.

délicat, l'imagination des femmes aime à se promener à l'ombre[1].

En réalité, la haute société de la fin de l'Ancien Régime était fort mal embouchée. Des hommes et même des femmes d'un haut rang avaient, non seulement dans la colère, mais jusque dans l'expression de leur affection, un vocabulaire de forts en gueule.

1. Cf. art. *cul*. Mot indécent, que l'on ne trouve dans aucun Livre honnête. On ne prouveroit rien contre ce sentiment, quand on citeroit les ouvrages d'un *Jeune Auteur*, qui a pris cette partie du corps humain pour le sujet d'une épître galante à sa maîtresse.

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION. UNE VAGUE DE FOND[1]

La bataille politique et la langue noble. — Personne n'imagine que les assaillants de la Bastille ou la cohue de femmes qui alla chercher la famille royale à Versailles se soient entraînés par des chants d'une haute tenue et des propos châtiés. Si les meneurs étaient des bourgeois bien embouchés, quelques nobles aussi, des curés même, la foule qui les suivait était peuple et parlait peuple.

Dans les Clubs où on discuta bientôt, le peuple était présent. Après un certain temps il eût été malhabile d'avoir l'air de lui parler un autre langage que le sien. Et les Clubs dominèrent bientôt toute la politique.

Or, s'il faut des siècles pour se former à une politesse même rudimentaire, tous les moralistes et les pédagogues savent l'action rapide et décisive du mauvais exemple. On apprit vite à transporter dans les discussions publiques les grossièretés des disputes privées, entre gens du commun. La contagion était fatale. Tout le monde a présents à la mémoire les vers d'Auguste Barbier :

> La liberté n'est pas une comtesse
> Du noble faubourg Saint-Germain.

Mirabeau avait dit plus crûment : « Vous ne savez pas que la liberté est une *garce* qui aime à être couchée [il se servait d'une expression plus énergique] sur des matelas de cadavres »[2].

Semence en bon terrain. — Dans quel camp politique se relâcha-t-on d'abord et où le dévergondage a-t-il commencé ? Aulard n'hésite pas à affirmer que ce fut parmi les royalistes impénitents et un examen impartial des faits semble lui donner pleinement raison.

« Si je citais ici, dit-il, la dixième partie des plaisanteries royalistes, dont, par exemple, le jacobin Charles Villette fut l'objet, et qui faisaient, dit-on, les délices de Marie-Antoinette, ce volume serait aussitôt et justement saisi par la police »[3]. Hatin a porté le même

1. Sur les sources où on peut puiser, je donnerai plus loin les indications nécessaires (voir p. 241).
2. C. Desmoul. atténue en citant, *V^x^ Cord.*, VI (10 niv. an II-30 déc. 1793).
3. *Ét. sur la Révol.*, t. I, p. 84.

jugement, presque dans les mêmes termes, comme nous le verrons plus loin.

Ceci reconnu, il faut ajouter tout de suite que beaucoup de ceux qui composaient l'état-major révolutionnaire n'avaient besoin des leçons de personne pour apprendre la langue verte. La plupart la savaient d'usage et la pratiquaient [1].

Les premières années d'une lutte quotidienne, dont l'âpreté n'avait point de précédent, eurent bientôt changé le ton des polémiques : elles avaient dès le début été violentes, elles devinrent grossières. Dès 1790, on lit dans le *Journal des Halles* : « Je *devons* en conscience, avertir les messieux de la nation que... *les maqueraux* et les *chevaliers de la manchette* de ce prince [le duc d'Orléans] ; que ses *gouines*, Lameth, Barnave, Duport, Vignerot, Marat, Danton, Linguet... mettent tout le monde en ribotte pour nous empaumer » [2].

La théorie de la grossièreté nécessaire. — Camille Desmoulin, malgré la finesse de son esprit, en arriva à soutenir un jour que l'abaissement du ton général était une nécessité. « Il n'y a pas à barguigner, dit-il, et il faut opter entre la mollesse des formes polies et correctes et l'injure ordurière » :

J'aime... mieux qu'on dénonce à tort et à travers, j'ai presque dit qu'on calomnie même, comme le *Père Duchesne*, mais avec cette énergie qui caractérise les âmes fortes et d'une trempe républicaine, que de voir que nous avons retenu cette politesse bourgeoise, cette civilité puérile et honnête, ces ménagemens pusillanimes de la monarchie, cette circonspection, ce visage de caméléon et de l'antichambre, ce *b...isme*, en un mot, pour les plus forts, pour les hommes en crédit ou en place, ministres ou généraux, représentans du peuple ou membres influens des Jacobins, tandis qu'on fond avec une lourde raideur sur le patriotisme en défaveur et disgrâcié... [3].

Mieux vaudroit l'intempérance de la langue de la démocratie... que ce froid poison de la crainte, qui fixe la pensée jusqu'au fond de l'âme ; et l'empêche de jaillir à la tribune ou dans les écrits [4].

Persistance de la dignité réelle ou feinte. — Ne prenons du reste pas trop à la lettre le pamphlétaire. Sa verve intarissable lui fournissait assez pour qu'il ne fût pas obligé de tremper sa plume dans le purin.

Marat lui-même préfère le flacon de vitriol à la tinette. Il est plus violent qu'ordurier. Il s'emporte contre les « pantalons travestis en politiques qui lui ont volé son titre et leur reproche d'emprunter aux

1. J'ai cité plus haut des propos de Legendre qui, il faut le dire, était boucher.
2. Bibl. Nat., L^2, C. 2332.
3. *Vx Cordel.*, n° VII, Quint. pluv. 2e décade an II.
4. Voir éd. Calvet, p. 214, suite de la note de la page 213.

harangères le jargon des Halles ». S'il traite un adversaire de *J... f...*, il s'en excuse et professe que lui aussi distingue les épithètes nobles des autres [1].

Même en pleine tourmente, plusieurs des lutteurs, grands ou petits, gardèrent une certaine réserve de langage. Robespierre ne se laissait guère aller.

Un Fouquier-Tinville affectait de requérir contre la Du Barry dans une forme pleine de réserve. Si méprisable que soit sa victime, il choisit et ménage ses mots :

Pour ne pas effaroucher sa pudeur, l'accusateur public ne soulevera pas le voile qui doit couvrir à jamais les vices effroyables de la cour, jusqu'en l'année mil sept cent soixante quatorze, époque à laquelle celui à qui des esclaves avoient donné le nom de bien-aimé, disparut de la terre, emportant dans ses veines le poison infect du libertinage et couvert du mépris des Français.

Et le grand justicier tenait parole, on peut en juger par le texte :

Ce Sardanapale moderne se trouvant blazé sur toutes les jouissances qu'il avoit poussées à l'excès dans le parc aux cerfs, *sérail infame ou le déshonneur d'une infinité de familles honnêtes fut consommé* [2], s'abandonna lâchement aux vils complaisans qui l'entouroient pour réveiller ses feux presqu'éteints ; qu'un de ces odieux complaisans ayant fait la connoissance d'un cidevant comte du Barry noyé de dettes et le plus crapuleux libertin, eut occasion de voir chez lui la nommée Vaubernier, sa maîtresse, qui n'étoit pressée dans ses bras qu'après avoir fait un cours de prostitution ; que le cidevant comte du Barry, à qui tous les moyens étoient bon [*sic*] pour parvenir à appaiser ses créanciers, proposa à ce complaisant de lui céder la Vaubernier, s'il parvenoit à la [le ?] faire admettre au nombre des subalternes du crime couronné ; que cette créature déhontée lui fut en effet présentée, et qu'en peu [de] tems elle parvint par ses rares talens à prendre l'empire le plus absolu sur le foible et débile despote. Bientôt des fleuves d'or roulèrent à ses pieds ; les pierreries les plus précieuses lui furent données avec profusion ; les artistes les plus célèbres furent occupés aux chef d'œuvres les plus dispendieux ; elle devint la cause universelle des ci-devant grands ; les ministres, les généraux, les ci-devant princes de l'Église furent nommés ou culbutés par cette nouvelle Aspasie, et tous venaient bassement faire fumer leur encens à ces genoux [3].

Il serait facile d'aligner une foule d'écrits ou de passages d'écrits, où, malgré la violence du ton, on a voulu garder les convenances.

1. Il avait lâché une phrase grossière sur Lafayette : « ce tartufe sans vergogne fait le *j... f...* : les lecteurs de goût, dit-il, me feront ici quelques reproches ; ils diront et rediront sans cesse que ces épithètes ne sont pas du bel usage. Je sais cela comme eux ; qu'ils ouvrent mes œuvres physiques et philosophiques, ils verront que le style noble et élevé ne m'est pas étranger. Mais c'est pour le peuple, non pour des savants ou des gens du monde que j'écris ; or, mon premier but est d'être bien entendu (Hat., *Hist. Presse*, t. VI, pp. 67 et 194). Toutefois, quand on l'accusa, son emportement se traduisit en grossièreté. Les accusateurs étaient des *cochons* et des *imbéciles* (Voir Merc., *Nouv. Par.*, t. II, p. 81).

2. Souligné dans l'original.

3. Fleischmann, *Requisitoires de Fouquier-Tinville*, p. 48-49.

Il n'est que de lire la lettre par laquelle le journaliste lyonnais Fain répond au « Sapeur parisien ». Elle débute : « Il fallait, sapeur effroyable, qu'une nourriture bien abondante eût égaré le peu de pudeur qui te reste pour que tu oses souiller les murs de la ville de ta dégoutante déjection ; l'expérience t'a bien appris qu'un *jean-foutre* n'a rien à craindre d'un brave homme » [1]. Un seul gros mot. Le terme scientifique *déjection* vient à propos remplacer la saleté qu'un homme du peuple eût lâchée.

On perd toute honte. — Néanmoins, le flot des publications ordurières, des mots et des phrases ignominieuses monta rapidement.

Une vague d'ordure, en même temps que de violence, avait emporté les frêles défenses derrière lesquelles s'était abritée la politesse. Il y a un pamphlet intitulé : « Républicains, guillotinez-moi ce *jean-foutre* de Louis XVI et cette *putain* de Marie-Antoinette » [2]. Et dans cent autres brochures, placards, articles, s'étale le même vocabulaire répugnant. Qu'on parle du Roi ou de la Convention, d'hommes ou de femmes, d'ennemis de toujours ou d'amis de la veille, c'est partout le même dévergondage d'expression. Voici en quels termes le « brave » Santerre parle du Roi : « Quand la Convention Nationale voudra, je répondrai de sa sûreté avec deux religieuses ; une à chaque porte ; quand on a établi une garde d'honneur à l'Assemblée, c'est moi qui la demandai, je voulais rivaliser la garde d'honneur de ce *cochon* [le Roi !] » [3].

Louis XVI passe en jugement. Quelques-uns demandent l'appel au peuple. Un cri s'élève et se répercute et ce n'est pas une réponse, on jette aux partisans de l'appel un grossier calembour : *la pelle au cul* [4].

Ce que je connais peut-être de plus immonde, ce sont certains pamphlets publiés contre Marie-Antoinette pendant sa détention, amas d'ordures verbales et d'accusations forcenées où on la représente folle de lubricité, se livrant tour à tour à la Princesse de Lamballe et au valet Dubois [5].

Un Commissaire du Conseil exécutif écrit : « Une lettre de Boulanger m'apprend à l'instant ta liberté et celle de Ronsin : Vive les Sans-Culottes, *sacré nom d'un Dieu !* et guerre aux intriguants ; j'espère que tu ne les menageras point, nous autre Patriotes nous sommes

1. Buchez et Roux, t. XXV, p. 189.
2. Bib. Nat., Lb^{41}, 2307.
3. 9 oct. 1792, Aul., *Jacob.*, t. IV, p. 375.
4. *Révol. Paris*, n° 184, p. 150. On jouait sur le mot *appel*.
5. Voir *La Journée amoureuse ou les Derniers plaisirs de M.-Ant.*, Comédie du Temple, l'an Ier de la République. Bib. Nat., Enfer, n° 685.

tous ici bien certains de votre Triomphe ; mais il y a des *bougres* qui en ont la *gueule* muette » [1].

S'il faut en croire Guffroy, Lebon criait à la foule, en lui désignant la femme de Lefèvre Dupré : « Arrêtez *cette sacrée garce* » [2].

Quand Bourdon de l'Oise, dit : « cette armée de la Vendée, dont on a fait tant de bruit, n'était autre chose qu'un *ramas de cochons* » [3], Danton le corrige, mais ce n'est pas que le gros mot l'ait choqué, non, il estime que le jugement est inexact [4].

Un ex-prêtre, Monestier, envoie à ses camarades frères et amis d'Aignoua (Basses-Pyrénées) (lire Ainhoa ?), une lettre où il dit : « La croix est à bas, tant mieux, *f...*, tant mieux ; s'il y a eu quelque légèreté en apparence de la *c...* ainsi, le mal n'est pas grand » [5].

Riouffe a vu et entendu Danton dans sa prison : « Toutes ses phrases, dit-il, étaient entremêlées de jurements ou d'expressions ordurières » [6]. Condamné, il s'écria : « les *f... bêtes*, ils crieront : vive la République en me voyant passer » [7]. On se rappelle son mot : « si *je prêtais mes c...* à Robespierre, cela pourrait encore aller quelque temps ».

Carrier n'avait à la bouche que des *b...* et des *f...* : « Vous êtes un tas de *bougres* de juges, un tas de *j... f...* auxquels il faut des preuves, des témoins, pour faire guillotiner un homme... *Foutez-les moi* à l'eau, c'est bien plus vite fait » [8].

Un huissier porte à Hanriot le décret qui ordonnait à la force armée de se retirer : « Dis à ton *f... président*, répondit-il, que *je me f...* de lui et de son assemblée » [9].

Comme dans les déroutes où on s'abandonne et où on suit le torrent, tous semblent avoir oublié éducation, principes, respect de soi-même. Une Mme Roland se laisse elle-même entraîner à écrire : « *Foutre* de ceux qui ne pensent pas comme nous ; nous assommerons ces *bougres-là* » [10].

Et elle explique ailleurs son laisser-aller. Après avoir écrit : « Pache

1. Parrin à Vincent, de Commune affranchie, le 19 pluv. an II, Arch. Nat., F^7 4394^2, Plaq. 4, pièce 17.
2. Lecointre, *Les Crimes des sept membres...*, p. 134.
3. Jacob., 9 sept. 1793, Buchez et Roux, t. XXIX, p. 102.
4. Eid., ib., p. 105.
5. Aul., *Cult. d. l. Rais.*, p. 158.
6. *Mém.*, dans *Mém. s. l. pris.*, t. I, p. 66-67.
7. *Ib.*, p. 68.
8. Voir G. Lenôtre, *Les Noyades de Nantes*, p. 91 ; cf. pp. 51, 56, 150.
9. Buchez et Roux, t. XXVIII, p. 44, n. 2.
10. *Lett.*, t. II, 354 (1790). Il est vrai qu'elle n'avait jamais été bégueule. Étant à la campagne, où elle prenait du lait d'ânesse, dit Sainte-Beuve, elle écrivait : *J'asine à force et m'occupe de tous les petits soins de vie cochonne de la campagne* (*Châteaubr. et. s. gr.*, t. I, p. 133, n. 2).

détraque la machine... c'est le ministre le plus *Jean-fesse*[1] qu'il soit possible de trouver » ; elle ajoute, résignée : « l'expression est un peu « révolutionnaire », mais le moyen de ne pas le devenir soi-même » ?

Les conversations qu'on nous a rapportées dépassent encore les écrits. Marino, administrateur de police, ne se permit-il pas un jour de dire au cercle assemblé : « Savez-vous ce qu'on répand dans le public ?... que le Luxembourg est le *premier b...* de Paris ; que vous êtes ici *un tas de p...* qui... et que c'est nous qui vous servons de *maq...* »[2].

Hatin a déjà signalé avec indignation un passage du « Nouveau Te Deum » (p. 9), qui est une des plus répugnantes ordures qui se puisse lire — et l'auteur était un abbé !

Toi qui, un jour que tu te *purgeais*, nous a *chié* en terre la noblesse et les rois, les aristocrates et les calotins... nous te remercions de nous avoir *foutu* sur le trône un monarque assez bon diable, qui n'a pas la malice de Louis XI, et qui, jusqu'à présent, a eu l'air de faire à peu près tout ce que nous voulions... et Toi, qui es assis à la droite de ton papa Dieu, *bon bougre* qui voulus *naître bâtard* à Bethléem, pour nous apprendre à nous foutre de la naissance....

Ce morceau fait suite à quatre grandes pages où le *Père Duchêne*, dans un article à propos d'un Te Deum pour la convalescence du Roi (mars 1791), vomit toutes les indécences imaginables sur la personne du roi, sur sa maladie, etc.

Lavallée a inventé à ce sujet une fable ridicule[3]. Ce serait d'après lui, de dessein prémédité que les Révolutionnaires auraient maintenu dans le peuple son langage grossier. La réfutation est inutile.

1. *Lett.*, t. II, 506 (1792). ⊖ L., H. D. T., Leroux, Sain., *Arg. anc.* et *Lang. par.* ; **Bas-lang.*, dans le sens de poltron, d'homme sans honneur.
2. Luxembourg, *Mém. s. les pris.*, t. II, p. 138.
3. *Lett. d'un Mameluk*, p. 70-71 : « L'on était bien aise jadis que le peuple eût un langage grossier, parce qu'alors, quand on ne parlait pas comme le peuple, la politesse du langage faisait apercevoir que l'on avait un cordon bleu, un plumet, une épaulette, une robe de palais, chose que l'on n'eût pas remarquée peut-être, si le peuple eût usé d'un langage décent. Hé bien ! aujourd'hui, par la raison contraire, on est bien aise encore que le peuple conserve son langage rebutant : on n'a plus d'ordres, de cordons, d'armoiries ; hé bien ! la politesse du langage tient lieu de tout cela ; il faut bien que le peuple parle mal. Ne vois-tu pas que par l'élégance de l'expression l'homme du monde dit tacitement : *Sentez-vous la distance qu'il y a entre moi et ces gens-là* ? Dans leur révolution ils ont beaucoup parlé d'égalité ; mais ils se sont bien gardé de toucher cette corde. Si l'on eût fait une loi générale de la politesse du langage, l'égalité se fût établie malgré eux, et c'est ce qu'ils ne voulaient pas. Aussi leurs faux patriotes eurent-ils grand soin de singer la grossièreté du langage : c'était bien le meilleur moyen pour que jamais on ne songeât à la corriger ».

CHAPITRE III

L'ORDURIER DEVIENT UN « GENRE » POLITIQUE

Il n'y a pas, d'une année à l'autre, de différence qualitative en ce qui concerne les mots grossiers ; il y a surtout une différence quantitative : ces mots deviennent plus nombreux. Ils apparaissent aussi de façon plus ouverte ; au lieu d'être réservés aux petits théâtres et d'être renfermés dans quelques écrits, dont la plupart circulaient sous le manteau, ils s'affichent dans des journaux largement répandus. Là est la seule nouveauté.

Les antécédents dans le monde bien pensant. — Le jugement du grand historien de la presse, Hatin[1], est formel et décisif ; après avoir rappelé les appels aux coups d'État, les demandes de têtes, les indications fournies aux armées étrangères sur les points où elles avaient chance d'envahir la France, il ajoute : « Il en fut de même sous le rapport du style et des convenances littéraires. Les premiers journaux écrits dans le style du Père Duchêne furent des journaux royalistes ; les *Actes des Apôtres* abondent en jeux de mots indécents jusqu'au cynisme et l'*Ami du Roi* porte l'invective à ses dernières limites ».

Les satires [de l'opposition], ont noté aussi Buchez et Roux, étaient plus cyniques cent fois que celles de leurs adversaires. Ce furent ces écrits qui introduisirent dans les querelles politiques les ordures du langage poissard, qui parodièrent les premiers le culte catholique, en empruntant à ses livres, à ses prières, à ses hymnes et à ses cérémonies les titres des plus ignobles pamphlets[2].

1. *Hist. Presse*, t. IV, p. 289. Sur les *Actes des Apôtres* cf. Tourn., *Bib. Révol.*, n° 10 353.

2. Voyez le *Domine salvum fac* ; le *Pange lingua*, le *Veni Creator* ; la *Passion de Louis XVI, roi des Juifs et des Français* ; l'*Apocalypse* ; les *Actes des Apôtres*. Ces derniers journaux sont remplis d'équivoques si grossières, d'un tel mépris pour ce *vain fantôme que l'on appelle la morale publique*, qu'il nous est impossible d'y puiser une citation honnête... Les gravelures et les grivoiseries de l'école de Piron y sont mêlées avec un assortiment de versets de l'Écriture Sainte, des vers de la *Pucelle*, le tout servant d'épigraphe à des articles pour le roi, pour la reine, pour Cazalès, etc..., contre les Jacobins et Robespierre surtout. C'étaient des champions de l'aristocratie qui menaient le deuil de la prétendue étourderie française et qui insultaient à la morgue démocratique par des orgies intellectuelles qui depuis longtemps ne sont pas même dans les habitudes de nos littérateurs les plus immoraux. — Voyez encore *La Vie privée de Blondinet Lafayette, général des bluets* ; *La Lanterne magique nationale* ; *Les Synonymes nouveaux* ; *La Prise des Annonciades* ; *Prospectus d'un nouveau journal* ; *Le Triomphe de Paris*, par Letellier, etc... (*Hist. Parl.*, t. VII, p. 51 et note). Vérification faite, les auteurs se sont scandalisés un peu facilement.

De nos jours, l'éditeur si averti du *Père Duchesne*, Braesch, partage cette opinion. Après avoir donné des titres de pièces, particulièrement de plusieurs de l'abbé Buée [1], il prononce : « Tous ces morceaux, écrits dans le style paysan cher aux contre-révolutionnaires, sont d'une grossièreté qui dépasse celle de tous les Père Duchesne patriotes ».

Voici à titre d'exemples, quelques morceaux tirés des *Actes des Apôtres*. Et d'abord les *Gouines* [2] du Pélican, à Marthe Gouy :

Holà ! eh petit B..., tu supprimes les entrées que nos fruitières ne regardent pas comme supprimées, puisqu'elles nous survendent toujours tout, et tu veux nous donner les *torcheculs* à 40 sols pièce ? Nous t'avertissons, mâtin, toi et tes camarades, que nous vous regarderons comme un *f*... gueux, si ton projet passe, et que nous vous traiterons comme tels. Nos *michés* nous ont expliqué toute la coquinerie de ces aristocrates déguisés..... Ainsi rengaîne ta motion, vilain petit crapoussin, et ne nous force(s) pas à en venir à une extrémité qui t'en cuirait. Prenez Avignon, vous autres, Messieurs les bécasses du Capitole, ce ne sera qu'une bêtise politique ; mais s... nom d'un D... prendre les picaillons que nous gagnons à la sueur de *nos* ... *fronts*... tremblez, mâtins, et songez que nous sommes diablement beaucoup, et qu'à votre première insolence, nous vous *ficherons* [3] malheur. Nous savons bien où il repose, notre brave chef qui nous aime bien et que nous aimons *itou*... [4].

On pourrait citer aussi le n° 254 du même recueil, qui porte cette épigraphe de Gresset : « Les B. et les F. voltigeaient sur son bec ». C'est un dialogue en style du Père Duchêne entre le Père Duchêne et la Mère Duchêne, où intervient l'abbé Duchêne, fils des deux, précepteur d'un grand seigneur anglais.

Ceci n'empêche pas naturellement les rédacteurs des *Actes* de censurer hypocritement les libertés que prennent.... les autres. Mgr Goutte, puriste :

Parmi les termes polis
Qu'adopte sa faconde,
Pelle au cul et Margouillis
Sont-ils pas les plus jolis
Du monde [5].

Plus répugnantes encore que les simples malproprètés sont les polissonneries galantes, dont le « monde » était depuis longtemps si friand. Elles fourmillent dans les *Sabats jacobites*, autre feuille royaliste. En voici un échantillon : « Mme Bailli écrit que ses Suisses

1. P. 72.
2. ⊖ Leroux ; *L., H. D. T., *Bas-lang.*, Sain., *Lang. par.* C'est une injure appliquée aux prostituées.
3. Ici le rédacteur, par souci de la variété (?), a pris un synonyme.
4. N° 263, pp. 10 et suiv.
5. N° 2?1, p. 9.

ouvroient à tout le monde. Mme Bailli, qui, n'étant point de l'Académie Française, ne sait pas l'orthographe... commença le mot *suisse* par un *c* »[1]. Il faut lire *Le Père Duchêne qui va se marier* pour se rendre compte de la galanterie avec laquelle on accueillait, dans la société « comme il faut », la visite des *Femmes de la Société fraternelle* aux Jacobins[2].

On trouve aussi, sans chercher beaucoup, une foule de productions obscènes, comme le XVIIIe siècle en avait tant vu ; par exemple B... patriotique[3], où les gravures et le texte sont dignes l'un de l'autre. On y comparera la *Vie de Marie-Antoinette d'Autriche*[4]. Il y a pas mal de productions de ce genre — moins pourtant qu'on ne pourrait croire, si l'on s'en rapporte à l'Enfer de la Bibliothèque Nationale. Elles n'ont rien de bien caractéristique de l'époque. Ce sont des tableaux de scènes luxurieuses présentées dans le style traditionnel, souvent recherché, d'un Piron ou d'un Casanova, mieux fait pour des sadiques de l'aristocratie que pour des débauchés du peuple[5].

Hébert et *le Père Duchêne*. — Ceci dit, reconnaissons que c'est Hébert qui a ici joué le rôle principal. Quand on parle de ce sujet, c'est son nom qui vient tout de suite à l'esprit, et rien n'est plus juste. D'autres avaient créé le genre poissard, lui, s'il n'a pas inventé l'ordurier, en a fait un instrument spécial de polémique politique.

C'était jusqu'à ces dernières années un chaos que les publications qui portent ce titre de *Père Duchêne*[6]. Grâce à Tourneux[7] et surtout à Braesch, qui a apporté à ce travail autant de perspicacité que de patience, ce chaos est débrouillé. Nous voyons maintenant, avec une clarté parfaite, ce qu'a été le genre, quels en furent les créateurs, et pourquoi il a réussi[8].

1. I, p. 63.
2. Bibl. Nat., L^2 C. 2482.
3. Bibl. Nat., L^b 39 10 258 Rés.
4. Paris, avec Perm. de la Liberté. Bibl. Nat., Enfer, 790.
5. Ces productions peuvent avoir leur intérêt pour ceux qui auraient le goût d'étudier le vocabulaire de la débauche. On rencontre, par exemple, dans la première, le verbe *gamahucher* (faire des caresses de Lesbiennes), que je ne trouve pas dans l'*Argot ancien*, mais que Sainéan (*Lang. par.*, p. 382, n. 1) a expliqué par les termes de musique gama, ut (?).
6. Hat. (*Hist. Presse*, t. IV, p. 68, et t. VI, p. 454) avait déjà étudié la question bibliographique.
7. Tourneux a complété et singulièrement éclairé l'étude de Hatin dont je viens de parler. On trouvera recueillies par lui toutes les productions entassées sous le pseudonyme de *Père Duchêne* par Estienne (Ant.), Grosley neveu (Louis, François), Jumel (l'abbé Jean-Charles), Hébert et Lemaire, etc. (*o. c.*, t. V, p. 324).
8. Voir *Le P. Duch.* d'Hébert, réimpr. avec notes et introd. Paris, Soc. Hist. Révol., in-8°, pp. 3 et suiv.

Sitôt après la Fête de la Fédération, quand le système municipal fut transformé, que les sections commencèrent à fonctionner (25 juillet), que les sociétés populaires naquirent, le pacte entre les partis, jusque-là unis contre les aristocrates, fut rompu, et une campagne d'extrême gauche commença. Or la presse était bourgeoise. Le pamphlet de petit format bon marché, devenu périodique, devait être un instrument précieux. On conçoit que plusieurs aient jugé qu'on agirait d'autant plus sûrement et plus fortement sur le peuple qu'on se présenterait à lui sous une figure qu'il connaissait, et, qu'on reproduirait l'esprit, la verve, les saillies, les expressions des faubourgs. Hébert, Lemaire n'ont fait que prendre l'idée à leur compte, mais ils l'appliquèrent avec un succès particulier.

Où a été pris le personnage. — Le personnage, ou, pour mieux dire, les personnages, le Père Duchêne et Jean-Bart, célèbres à la foire, avaient amusé tout Paris avant les événements. En 1788, le *Voyage du Père Duchêne à Versailles* avait couru les salons. Originairement le Père Duchêne avait été un bas-marin, jureur et sacreur, établi ensuite poêlier. Jean-Bart était aussi marin. Une distinction s'opéra : Jean-Bart resta de sa profession, le Père Duchêne ne fut plus que marchand de fourneaux. Peu importe d'ailleurs l'occupation qui leur est attribuée, et qui n'influe en rien sur leur caractère intime. Ce sont, avant tout, ou, pour mieux dire, uniquement des personnages de la classe ouvrière, qui disent sur tout et à tous d'énergiques vérités. Les autres pamphlets que les événements feront naître : *Mère Duchêne*, *fils*, *tantes*, *cousins*, etc., auront le même rôle et tâcheront de leur ressembler.

Créateurs et créations. — On connaît aujourd'hui à peu près complètement les auteurs de toutes ces feuilles, même de celles qui n'ont eu qu'une vie éphémère. Quelques noms dominent les autres ; ceux d'Hébert, de Lemaire, de Jumel. Mais ils eurent d'innombrables rivaux et imitateurs, dont nous parlerons brièvement.

S'il s'agissait ici de définir le style de chacun d'eux et de refaire en le développant, le travail d'analyse qui a été fait sur Hébert, on aboutirait, sans aucun doute, à déterminer des particularités qui, malgré les imitations poussées parfois jusqu'à la supercherie, se révèlent à l'observation. Ce n'est pas là le résultat auquel nous aspirons. Ce qui nous importe, c'est de marquer l'influence qu'ont pu avoir ces publications prises dans leur ensemble sur notre langue.

Notons d'abord que ceux de ces pamphlets périodiques qui ont duré quelque temps ont varié de forme comme d'opinion. Ni

Hébert, ni même Lemaire n'ont trouvé du premier coup leur manière. Le *Voyage du Père Duchêne à Versailles*, dont je viens de parler, prototype de ces facéties, est un pot-pourri où entrent toutes sortes d'ingrédients et de condiments[1]. Il y a des familiarités : « Je pousse notre femme qui dormait déjà *comme une toupie. Mamie* Duchêne »[2]; « Sirette, c'est que *votre homme* m'a envoyé chercher »[3], *farfouiller*[4].

On y trouve aussi des formes ou vieillies ou vulgaires : « Je *montis* par derrière »[5] ; « Si c'eût été moi qui les *eus* faits »[6]; « *d'abord que c'est* pour descendre »[7].

On y a reproduit des prononciations courantes : Sève (= Sèvres)[8].

Les grossièretés ne manquent pas : « ils [les fourneaux] sont faits comme mon *cul* »[9] ; « les valets du Prince de Conti... *chiaient* à ma porte »[10] ; « ma sacredié de femme... ronflait comme un *cochon* »[11].

Lemaire fait allusion à un ouvrage de lui, *Les Vitres cassées par le Père Duchêne*[12].

De fin février ou du début de mars 1790 au 15-20 septembre 1791, parut le *Jean-Bart*, aîné des périodiques de l'espèce[13]. Nous le citerons souvent.

La première des *Lettres bougrement patriotiques du véritable Père Duchêne*, imprimées par Lemaire, est très probablement du 2 septembre 1790[14]. Quand elles cessèrent, l'auteur les remplaça par *La Trompette du Père Duchêne*, dont les 147 ou 150 numéros vont du 17 mai 1792 au milieu de juin 1793.

Vers la même époque (septembre 1790) parut le *Père Duchêne*

1. Voir Hébert, *P. Duch.*, Br., t. II, p. 162.
2. Ces débris de mots sont classés comme populaires depuis le XVII[e] s. Voir H. L., t. III, p. 171.
3. P. 163.
4. Ib.
5. P. 162. Voir H. L., t. II, p. 336.
6. P. 163.
7. P. 164.
8. P. 162.
9. P. 163.
10. P. 164.
11. P. 164-165.
12. *79[e] Lettr. b. patr.*, p. 6. Cf. *lettre 85[e]*, fin. On trouve cette pièce, parue vers le 1[er] mai 1789, dans Hébert, *P. Duch.*, Br., t. II, pp. 167 et suiv. Elle renferme déjà des f... et aussi d'énormes et burlesques jurons : *cent mille millions de gueules à feu chargées à mitraille, bombes infernales, grappins, boulets ramés*, et une justification : *pardonnez ce ton brusque, cette fureur de grossir le mot... c'est une habitude contractée sur les vaisseaux de V. M..., c'est en jurant que vos matelots traversent les mers*, etc.

Au contraire, dans les *Fers brisés*, récit déclamatoire des premiers jours de la Révolution, pas trace de langue spéciale (Voir Hébert, *P. Duch.*, Br., fasc. II, p. 172).

13. Il était l'œuvre d'Henriquès et avait l'appui du *Cercle Social*.
14. Lemaire avait été employé des postes. En 1790, quand il se lance à fond dans la bataille, il a trente-deux ans. C'est un centre-gauche, un fayettiste rémunéré (Voir Braesch, o. c., fasc. I, pp. 46 et suiv.). Pendant la Terreur, il ira se mettre à l'abri en province, où il enseignera.

de l'abbé Jumel, longtemps imprimé rue du Vieux-Colombier (décembre 1790). Hébert s'en plaignait (26 décembre 1790) et, en manière de protestation, il lui vola sa vignette : *memento mori*[1].

Dans les premiers pamphlets qui peuvent être attribués à Hébert (mi-avril 1790)[2], on trouve déjà des traces de son style et de son langage : les initiales à surprise : ça cr.. ie vengeance ! la colère me prend comme de juste et je l'envoie *f*... aire fortune ailleurs[3], etc.

Les souvenirs du poissard sont nombreux, les éléments de langage populaire aussi : « vous savez *ben* »[4] ; « *y* vient de me venir »[5] ; « Monsieur, *que je dis* »[6] ; « *qu'y me dit* »[7] ; « *v'là* »[8] ; « je lui flanquai le *moule de gant* »[9]. Les jurons *millions de tonnerres*[10], sont en très petite quantité.

Au contraire dans les *Jugements de M. Necker* (Hébert ?), août-septembre 1790[11], les *bougres* et les *foutres* sont fréquents et imprimés tout crus. On rencontre des grossièretés : « ces pirates de la littérature ne rougissent pas de donner les noms de patriotisme et de civisme à leurs *torche-culs* »[12] ; « on trempait dans le bassin le *cul* du pauvre bougre »[13].

De temps en temps une expression maritime : « tu nous as *foutu la cale* »[14] ! Citons parmi les termes et expressions populaires : « plusieurs bougres *renarés*[15] ; qui n'*avaient pas* comme toi, *leurs esprits dans des sacs* »[16].

Il y a toute vraisemblance que la *Colère sur le départ de M. Necker*, qui en annonçait tant d'autres, est d'Hébert. Elle est du 6 septembre 1790. De toutes façons, le 26, *le Père Duchêne à Saint-Cloud* ouvre une longue série[17].

1. L'abbé Jumel, de la paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet, était aumônier du bataillon de Saint-Lazare. Il devint vicaire épiscopal à Tulle (mars 1791), s'y maria, et rédigea un *P. Duchêne de la Corrèze* (Braesch, fasc. I, p. 50). Son *P. Duchêne* est orléaniste.
2. Br., fasc. III, p. 198.
3. P. 199.
4. P. 198.
5. P. 199.
6. Ib.
7. Ib.
8. P. 202.
9. Ib.
10. P. 201.
11. P. 203.
12. P. 204.
13. P. 205.
14. Ib.
15. Ib.
16. Ib.
17. Voir Br., fasc. I, p. 29. Les feuilles ne sont pas datées; les dates données ont été fixées par Braesch.

Les caractères du genre ; rapports avec le burlesque. — Était-ce là un nouveau burlesque ? Oui et non. Il est certain qu'Hébert s'apparente à Scarron, et par alliance à Mme de Maintenon et à Louis XIV. Il entre dans les procédés de style de l'ancêtre. Certaines analogies sont frappantes. Les mots bas et grossiers sont employés non seulement pour leur effet propre, mais souvent en raison du contraste entre les expressions et le sujet. Ainsi le Père Duchêne est censé avoir parlé à la Reine ; voici comment il conte l'entrevue :

La Reine... me parla avec bonté, mais, *quoique çà*, je me trouvai tout interdit, craignant de laisser échapper quelque *bougre* ou quelque *foutre* qui aurait effarouché ses oreilles. Je ne laissai pas cependant de lui *lâcher quelques bons paquets* qui, tout en la faisant rire, lui donneront à penser. Comme la *daronne* a de l'esprit et qu'elle est fort aimable, elle prit tout en bonne part et me promit les plus belles choses du monde [1].

Une autre fois c'est avec le roi que l'auteur converse, et voici le conseil qu'il lui donne : « continuez de bien aimer *votre femme*, elle est *foutue pour ça* ; mais, *sacrédié*, ne vous lasisez pas *mener par le bout du nez* » [2]. Ailleurs, il s'agira du sentiment le plus vénéré alors, l'amour de la patrie, l'auteur dira : « depuis que la patriotisme *grouille dans mon ventre comme une grenouille* » [3].

Jumel fait de même : « la nation française n'est point une *salope* à laquelle on puisse manquer impunément » [4].

Le *Véritable Père Duchêne* (royaliste) exhale sa tristesse au sujet de la maladie du roi :

Eh ! le *pauvre cher homme* qu'il est ; vous devriez pourtant bien songer à le conserver, qui que vous soyez aristochiens, monarchiens, républichiens. *Laissez bouillir le moûton* : vous verriez, foutre, s'il n'y étoit plus, qu'*eu* (*quel*) *sacré chaudron à œufs brouillés* ça seroit que la France ; eh ! *ne lui foutez pas tant de compliments*, foutre, mais foutez lui la paix. Ce pauvre cher homme, sa femme est là à côté de lui qui pleure : car, foutre, elle est pourtant bonne femme, quoiqu'on en dise ; mais comme dit l'autre s'*il y en a long de cela, on èn met long de cela*, et ils en parlent comme un aveugle des couleurs : et lui qui voit qu'*al se dolente*, lui dit : *Toinon, console-toi*, ça ne sera rien ma fille ; ais bien soin de notre enfant, *v'là* tout ce que je te recommande [5].

Cela est dans le genre attendri. Les morceaux satiriques offrent des contrastes du même genre entre la forme et le sujet, ou les personnages mis en cause. Qu'on en juge par l'imprécation adressée à l'Académie française :

Vous n'aviez pas de plus grand plaisir que d'être brûlés dans vos livres, et

1. *P. Duch. à Saint-Cloud* (Br., fasc. III, p. 236, 1790).
2. *P. Duch.*, n° VI (Br., ib., p. 264, 10 oct. 1790).
3. *P. Duch.*, n° X (Br., ib., p. 281, 24 oct. 1790).
4. *P. Duch. G. plainte c. les Val. de ch. du roi*, p. 7.
5. *P. Duch. Royal.*, pièce 18. Voir p. 5.

vous avez coûté plus d'allumettes à ce juif errant de Séguier, qu'il ne lui en coûte aujourd'hui pour *faire le tour du monde de France en charriots d'Allemagne*; et *vous disiez comme cela* dans ces livres, qu'on *a fait rôtir*, que les tyrans étoient des bouchers du peuple, qui étoit des agneaux ; que les distinctions étoient des *bougres de poupées* pour amuser les enfans ; que les prêtres avoient des carosses qui empêchoient le peuple de voir le *bon Dieu qui marche à pied* ; que les parlemens avoient des *bougres de robes si grandes*, que la justice se perdoit dans les plis... *A fin force* de crier toujours les mêmes litanies, *je vous avons crus* ; et *pour que la bougre de galimafrée tombît* de plus haut, *je sommes montés* sur les tours de la Bastille pour la *foutre* dans les fossés ; qui devoit crier vivat ? c'étoit vous, mes *bougres*, puisque votre évangile avoit fait dans un jour plus de convertis que *cinq cens papes de saints peres* n'en ont fait en dix-huit cents ans. Mais, *foutre*, quand *s'te conversion* a été faite, est-ce que vous nous deviez pas le catéchisme, donc ! Est-ce que votre philosophie n'a plus rien à dire quand elle voit qu'on a commencé à faire ? Il me semble que s'il falloit faire tout cela pour couper les *bougres de ronces* qui cachoient le chemin qui mène à la maison de l'humanité, il falloit bien au moins nous montrer *où ce qu'étoit cette maison* ; mais, non, *foutre*, vous êtes comme des *mâtins de cocqs d'inde*, qui, par leur *bougre de symphonie de glous glous*, ont fait accourir tous les chiens du quartier, et qui *restent motus* le cou tendu *pendant que les chiens se peignent*... [1].

Les transpositions de textes littéraires achèvent de rappeler l'*Énéide travestie*. En voici un exemple (c'est La Fontaine qui a fourni le thème) :

Un renard Brissotin vient cajoler ces bougres de corbeaux et leur dit avec son air patelin : que vous avez d'esprit mon cher confrère, vous parlez comme un mirabeau. L'imbécille qui ne sait pas dire deux *donne dans le paquet*. Il se laisse *engueuser*, on lui donne un bon *gueuleton*, on lui fait *pomper* quelques bouteilles du plus chenu Bordeaux ; Eh bien, lui dit-on, comment trouvez-vous ce vin ? Excellent, repond l'étourneau... Il ne tient qu'à vous, lui dit-on, de vous en *foutre* du matin au soir des *pilles* éternelles [2].

Autres éléments et contacts populaires. — Mais, si des éléments de toutes sortes mettent le genre en rapports avec les paysanneries et les poissarderies, ce qui domine, c'est un parti pris de grossièreté, destiné à donner au mélange un caractère populaire.

Les écrivains de droite qui avaient fourni l'exemple de ce mélange ne se sont jamais arrêtés en le voyant suivi et dépassé par leurs pires ennemis. Le *Grand Remerciement aux Comédiens du Palais-Royal* dit : « ça vous fait dresser les oreilles de ce que je vous lâche *queuque bougrerie* ? Eh bien, *tant pire* ! Moi, je ne sais parler ni en prose ni en vers : je *parle en fouterie*. Chacun a son ton et son allure, et si j'appelle *bougre* ce que vous appelez *monsieur* vous autres,

1. *Grand reproche du P. Duch. à l'Ac. fr.*, p. 11. Cf. p. 4-5.
2. Héb., *P. Duch.*, n° 182, p. 6.

qu'est-ce que *ça fout* ? Laissons la *gueule* de côté ; et *foutons-nous* tête à tête, cœur à cœur, *je nous entendrons* comme il faut »[1].

Ce n'est pas le seul exemple de cette confusion, nous l'avons dit :

Quand je suis sur le Port Saint-Paul, foutre, *v'la-t-y pas la mere...* l'*aze me foute*, si je me rappelle son *bougre* de nom, la mere *je t'en fous*, qu'importe, c'est celle-là qui porte le café au lait aux blanchisseuses, *qui me dit comm'ça* : Ah *ben ! v'là que t'arrives*, toi, *y a ben* du nouveau, va... Et *quoi ce que c'est* que ce nouveau ? Est-ce que c'est que *je sommes* en temps de vendange donc ? — Et *va te faire foutre* avec ta mine de *couillonneur*. Est-ce qu'ils n'ont pas voulu mettre le château de Vincennes dans une poche, et le roi dans l'autre, donc, et *foutre leur camp* avec... Eh bien ! s'ils avoient *foutu leur camp*, ils auroient engendré des tentes [2]. — C'est foutre bien ce qu'on a craint. — Et qu'est-ce qui t'a conté tout çà, foutre ? — Et ben, *ils le disont tous*, et puis je me le suis fait lire dans leurs *bibliothèques à deux sous, qu'y nous envoyont* quatre fois par jour. — Ah ben ! les bons bougres de témoins, c'est comme ton *pucelage* c'est du rance. Adieu la mere. Bonjour, mon cœur. Et puis d'enfiler les *bougres de quais*, et d'arriver aux tuileries ; car, foutre, je voulois savoir *queuque chose* [3]...

Les pamphlets d'Hébert parvenu à la pleine possession de sa manière sont de même composition. Il est bien certain qu'il a voulu surtout reproduire la langue populaire. Mais, si ces tristes productions valaient la peine d'une analyse détaillée, il serait facile de montrer combien les auteurs ont peu réussi à être ce qu'ils voulaient paraître.

Imitations manquées. — La première raison c'est que ni Hébert ni ceux qui prétendent écrire la langue populaire ne la connaissent à fond. Les formes, les tours syntaxiques, le bâtiment de la phrase, tout ce qui est caractéristique, ils l'ignorent. Ils ne sont pas « nés là dedans ». Ce qu'ils ont ramassé et retenu, ce sont à peu près exclusivement des mots et des expressions, ce qu'un passant, un auditeur d'un soir note et retient. Ils n'arrivent pas mieux à se déguiser en gens de la balle que d'autres en Virgile. Mais après tout le duc de Beaufort avait plu aux dames de la Halle et peut-être son déguisement ne lui allait-il pas mieux.

Jurons de style. — D'autre part, certains éléments de ce style, qui prétendent à en être les caractéristiques, manquent le plus souvent d'authenticité, de naturel même. Sont-ce des cris de colère, des explosions d'emportement, éclatant en exclamations ? Non. Sans doute, il y a, isolés ou en paquets, des *n. de D.*, *des tonnerres de D.*,

1. P. 7.
2. Calembour sur les *tantes* du roi, dont il fut tant parlé lors de leur voyage.
3. *Père Duchêne* (*Royal.*), Bibl. Nat., Lc 2522, in-8°, *Convers. du Père Duch. avec le Roi*, p. 3-4.

des mille D., des sacred... [1], qui reproduisent assez bien ce qu'on pouvait entendre dans certains milieux. Mais quelle recherche déjà, si l'on peut employer ce mot en pareille matière, dans *nom d'un bombardement* [2], *mille millions d'un boulet ramé* [3], *millions d'escadrons* [4], *million d'un bombardement* [5]. Langage de matelot ? C'est déjà bien douteux. Et ceci : *nom d'un lapin rôti* [6] ?

Lemaire s'ingénie également :

triple canon déculassé [7] ; *vingt cinq mille tonnes de poudre à canon* [8] ; *sac à clouds* [9] ; *tonnerre de cent mille démons* [10] ; *triste nom d'un fourneau démoli* [11] ; *vingt-cinq mille millions de pétards* [12] ; *eh bien ! double nom d'un briquet* [13] ; *mille millions de calottes délustrées* [14].

Les imprécations sont du même goût : « Je veux *que trente-six mille biscayens m'entrent dans le ventre comme des petits pois* » [15] ; « Je veux *que la lune me serve de savonnette, si...* » [16].

Les caudataires des maîtres s'exercent de même à ces belles inventions : *Sacré mille noms d'un réchaud de la divinité* [17] *! trois millions de moustaches* [18], *triple million de boulets ramés* [19] *! double nom d'un cabestan* [20].

Qu'est-ce en somme que tout cela ? De la littérature, aussi loin que possible de la vie et de la réalité.

Ce qui achève de donner l'impression du factice — outre que les mots de caractère sont multipliés à l'excès — c'est que les auteurs ont calculé et choisi. Ils composent. Lemaire en particulier approprie ses jurons à son sujet. Un jour il parle finance, il jurera *mille carillons d'écus* [21]. Ailleurs il est question des Invalides, il change d'imprécations : « *je veux que le diable me foute deux jambes de bois et un œil de*

1. Hébert, *P. Duch.*, Br., fasc. III, pp. 240, 241, fasc. II, p. 238, fasc. IV, p. 251.
2. Id., *Ib.*, fasc. III, p. 240.
3. Id., *Ib.*
4. Id., *Ib.*, p. 247.
5. Id., *Ib.*
6. Id., *Ib.*, p. 255.
7. *Lett. b. patr.*, A tous les soldats, p. 3.
8. Id., *Sec. Lett. b. patr.*, p. 2.
9. Id., *Ib.*, p. 3.
10. Id., *Ib.*, p. 5.
11. Id., *Ib.*, p. 7.
12. *26e Lett. b. patr.*, p. 2.
13. *46e Lett. b. patr.*, p. 2.
14. *24e Lett. b. patr.*, p. 4.
15. *46e Lett. b. patr.*, p. 4.
16. *Ib.*, p. 5.
17. *Les Étouff^ts du P. Jean-Bart bougrement en colère*, Bibl. Nat., Lc 2, 2477, p. 2.
18. *Ib.*, p. 6.
19. *La Trompette du P. Duch.*, n° 102, p. 9.
20. *Les Étouff^ts du P. Jean-Bart*, p. 2.
21. *53e Lett. b. patr.*, p. 4. Hébert en fait autant. Il parle de cloches, il jure : *nom d'un carillon sans baptême* (Br., fasc. V, p. 403).

verre si on voit goutte »[1]. Quand il en a aux distributeurs de papiers : « Comment, m'écriai-je, *vingt mille libelles* »[2] !... Qui ne voit que nous sommes en pleins procédés de style ?

Hébert et ses congénères sont des garçons qui ont des lettres et le laissent voir, car le Père Duchêne cite au besoin en latin : « Medice, cura te ipsum »[3]. Jumel a été au séminaire, et il s'en souvient : « Les uns te comparent à Ulisse le pelerin, d'autres à Sinon le grec ; et enfin, quelques-uns à Cromwell le magicien »[4].

Il arrive très fréquemment que l'un comme l'autre perde de vue qu'il joue un personnage ; ils ont déposé leur masque et ne s'en doutent pas.

Disparates et contrastes. — Ils frappent partout. Un jour le *Père Duchesne* s'avise de proposer — singulier patronage ! — l'abbé Grégoire pour l'évêché de Paris :

Il nous faut, *foutre*, dit-il, un homme à bonnes raisons, à bonnes paroles et à bons exemples ; je ne doute point que les Électeurs ne se fassent autant d'honneur par le choix d'un Évêque que par celui des juges qui ont été pris dans l'assemblée nationale, à moins qu'il n'y ait quelques *bougres* de Marguilliers qui ne soient encore trop entichés des prêtres qui leur ont *foutus* [*sic*] *de l'encens par le nez*[5].

Otez deux mots qui sont là pour le « costume », comme disaient les peintres, rien qui soit de nature à choquer même une dévote.

Dans ce qui suit, il n'y a plus qu'un juron pour faire tache :

Allons donc, *foutre*, il ne faut pas tant crier *bravo* si la Convention nationale a fait ce qu'elle ne pouvoit se dispenser de faire. Il faut que le peuple prenne enfin la posture qu'il doit avoir, et qu'il cesse de flagorner ses représentans. Ayons tous les yeux fixés sur eux, et au premier faux pas qu'ils feront, arrêtons les tout court, et ne les laissons pas aller plus avant. Quand ils se conduiront bien, il faudra froidement approuver leur conduite ; s'ils rendent de bons décrets, ils recevront la sanction générale du peuple souverain, mais il ne faut pas que ce soit sans connoissance de cause et sans un mur examen[6].

Dans la *Grande Conversation de M. St Dominique et de M. St Ignace de Loyola*, plus rien absolument qui sente la grossièreté :

Quel beau moment à saisir pour un saint de génie ! Ce que quatre-vingt papes n'ont pu faire, ce que le fanatisme dans son plus grand triomphe n'a pu obtenir, ce que l'Espagne, l'Italie, toute la ligue, et cent mille moines en mousqueton n'ont

1. *60e Lett. b. patr.*, p. 3.
2. *142e Lett. b. patr.*, p. 6.
3. *Opin. s. les prem. décr. c. les min.*, p. 2.
4. *Réveillon du P. Duch.*, p. 2.
5. *Gr. Joie du P. Duch. au sujet de la nomin. de l'abbé Grégoire à la place de Président de l'Ass. Nat.*, n° 15, p. 5.
6. Héb., *La Gr. joie du P. Duch. au sujet du décret qui a foutu à bas la royauté*, n° 172, p. 5.

pu exécuter, quel plaisir de l'accomplir dans ce siècle si fameux par ses lumieres, à la barbe de la tolérance, et par les mains de ceux qui la prêchent ! quelle volupté de donner un si beau soufflet à cette philosophie orgueilleuse, qui a tant décrié Paul IV, Pie V, moi, mes enfants et mes chers auto-dafé [1] !

Le long de tout un pamphlet : *Le Grand Discours du Père Duchesne aux Grenadiers et à la Troupe du Centre*, le *Père Duchesne* a embouché la trompette et vise à la haute éloquence. Un seul *f...* au début, en manière de signature, et le ton s'élève :

Née avec la liberté... elle [la Garde Nationale] en a environné le berceau ; quand nos lois ont été détruites, quand les nuages épais de l'anarchie couvraient ce brillant empire, sa surveillance nous en a tenu lieu : elle a servi de frein aux méchants et de protection aux bons. C'est elle qui a fait fuir loin de nos foyers les brigands qui accouraient en foule pour les dévaster...

Il n'est pas un habitant de la capitale, un habitant de cette ville immense, où le crime est d'autant plus audacieux que celui qui le commet a plus de facilité pour échapper au supplice ; il n'est pas, dis-je, un seul habitant qui ne doive chaque matin rendre grâces à la garde nationale de son existence, etc., etc... [2].

Veut-on entendre le marchand de fourneaux philosopher, suivons-le en chaire :

Telles étaient mes espérances sur le compte de Lafayette, tel était le raisonnement que je faisais à des *bougres* qui, alors sans raison, étaient ses détracteurs. Sans doute mon attente et celle de tous les patriotes aurait été remplie, si Lafayette, livré tout entier à la cause qu'il avait embrassée, n'eût voulu être médiateur du peuple et de la cour ; si, pouvant user de la toute puissance que la confiance de la nation lui avait déléguée, il s'en fût servi pour écraser les tyrans ; en un mot si, au lieu de réprimer le cours trop rapide de la Révolution, il eût au contraire secondé l'explosion du caractère français. Pour avoir été trop prudent, il a peut-être compromis sa gloire, il respira l'air empesté de la cour ; il osa braver les enchantements d'Armide, et, *foutre*, il s'est vu comme Renaud, prêt à succomber [3].

Les premières colères d'Hébert ne sont pas vulgaires, tant s'en faut :

Flottant entre l'espérance et la crainte, en proie à toutes les horreurs d'un tel doute, je déclare qu'abîmé dans un désespoir qui n'est point éteint, ma pensée se glace à l'aspect des suites affreuses que le repas doit avoir. Ici (ô ciel, détourne le présage !), je vois les prêtres, les nobles et les esclaves réunis autour d'un despote qui ne respecte ni ses propres serments ni le vœu de son peuple. Là, je vois ce même peuple qui a tant souffert, et des prospérités de la cour et de ses propres triomphes, invinciblement dévoué à une Constitution dont il attend à juste titre son bonheur. Je vois, dis-je, ces deux partis se mesurant des yeux. L'insolence, la cruauté, la vengeance brillent dans les regards des uns, les regrets, la

1. P. 7-8.
2. N° XX, Br., fasc. IV, pp. 337-339.
3. *Le P. Duch.*, n° XXII, *M. de Lafayette*, Br., fasc. IV, p. 346. Cf., Id., *ib.*, p. 370.

douleur se peignent sur le visage des autres ; mais une majesté, fruit de la supériorité que donnent les forces et le bon droit, le courage qu'inspire la liberté s'y expriment également. Tout me dit, tout m'assure que le sang va couler... [1].

Pas une tache dans ce morceau de rhétorique où l'hypotypose sévit parmi les autres figures, où les citations fidèlement traduites rappellent le collège.

Passons à la critique littéraire à intention psychologique :

Il y a des *mâtins rendoublés* qui disent tous les jours que tu as de l'esprit, de l'éloquence, de l'érudition. Mais, dis-moi donc, qu'est-ce que l'esprit sans un bon jugement ? qu'est-ce que l'éloquence sans la vérité ? Qu'est-ce que l'érudition sans la justesse d'application ? du *foutu* galimathias. Quand tu nous feras de belles phrases et que tu nous découvriras un mauvais cœur ; quand tu encenseras le vice des grands, et que tu dédaigneras de louer et d'encourager les vertus du peuple, crois-tu que nous devons t'écouter [2] ?

Il faut deviner que le morceau est du *Père Duchesne*.

Le lyrisme même, un lyrisme boursouflé, emphatique, tel qu'il était alors de mode, ne lui est pas étranger :

Rien ne pourra détourner entre leurs mains le glaive de la justice, et, dignes de la place auguste qu'ils occuperont, ils acquerront tous les jours de nouveaux droits à notre reconnaissance [3].

Et vous, habitants respectables des campagnes, laboureurs estimables que les valets du despotisme appelaient jadis paysans, vous qui recueillez les premiers fruits de la liberté et des sages institutions qu'elle a produites, vous, rappelés à l'égalité par notre Révolution, laisserez-vous abattre son temple [4] ?

Comparez :

Brissotins et Girondins. Vous aviez des langues bien dorées, le miel était sur vos lèvres, et le poison dans votre cœur ; si vous n'y aviez pas entendu finesse, et si vous aviez tout uniment marché dans le bon chemin, vous seriez arrivés au port ; après avoir contribué à sauver votre patrie, vous auriez été comblé des bénédictions du peuple ; votre vieillesse auroit été honorée ; les Sans-Culottes, devenus libres et heureux, vous auroient montré à leurs enfans, en leur recommandant de suivre votre exemple ; voilà, leur auroient-ils dit, ceux qui ont fait votre bonheur ; si vous êtes républicains, mes enfants, rendez-en grace à ces vieillards respectables qui siégeoient au haut de la montagne de la Convention ; ce sont eux qui nous ont délivré des rois. Souvenez-vous à jamais,

1. *P. Duch.*, Br., fasc. V, p. 442, 24 déc. 1790, *Gr. Col. s. le refus du Roi de sanct. le décret conc. la Consᵗⁿ civ. du Clergé.* On comparera la harangue à Lafayette : *au nom de la patrie, que tant de dangers entourent, imite ton roi qui, par une démarche sublime, a fait disparaître tous les soupçons qu'on formait sur ses sentiments secrets... Montre-leur l'autel de la patrie*, etc... Toute la tirade se poursuit sur ce ton, sans une familiarité (*Ce n'est pas le Pérou*, p. 6) ; *P. Duch.*, Br., nº XXVI, fasc. IV, p. 370.
2. *P. Duch.*, *Conf. à l'abbé Maury*, p. 6.
3. *P. Duch.*, *Gr. joie sur la Suppr. du Châtelet*, Br., nº XI, fasc. IV, p. 291.
4. *Gr. ribote du P. Duch. et de Jean-Bart*, Id., nº XIV, fasc. IV, p. 310.

vous et les autres, des services qu'ils nous ont rendus ; que leur mémoire soit chérie et respectée tant qu'il existera sur la terre des hommes libres [1].

Que nous importe que notre Constitution fasse tellement leur désespoir, qu'ils se disposent par tous les moyens à en ébranler les fondements. Le roc qui élève majestueusement son sommet au-dessus des flots, voit sans être ému les vagues impuissantes et redoublées se briser contre lui, en grondant et en se couvrant d'écume [2].

J'ai cité abondamment pour ne pas laisser à mon lecteur l'impression que les morceaux en style noble sont exceptionnels [3]. Mais, bien entendu, ce sont tout de même les productions de minutes où il arrive à cet Homère de l'ordure, de dormir. Il a quitté son fumier, vite il s'y replonge : « Depuis que l'infâme Brissot a joué à *la main chaude*, ils lui jettent le *chat aux jambes* ; comme si Brissot et les autres *Jean-foutres* qui ont été *raccourcis* avoient pu seuls *embêter* la République entière de leur *bougre* de fédéralisme » [4]. Tel est le ton ordinaire et normal de ce pamphlet.

Lemaire prête aux mêmes observations. — Toutes les constatations que je viens de faire s'appliquent à lui aussi bien qu'à Hébert. On le surprend à parler comme un économiste : « C'est ainsi qu'on épie l'argent dans tous les canaux de la circulation » [5].

Il a en effet des lectures ; il possède des bribes d'histoire ecclésiastique : « N'ai-je pas vu, dans un vieux bouquin, que, dans le Concile de Carthage, où assista un brave et savant personnage nommé Augustin... [6] ? Il raisonne et philosophe — à la manière de Sganarelle :

Il n'y a pas d'argent qu'on donne malheureusement avec plus de regret que celui des impositions ; et si on y réfléchissoit bien, foutre, il n'y en auroit pas de donné, de dépensé avec plus de plaisir. On se diroit : je concours pour ma part à établir l'ordre dans la grande famille ; je travaille pour ma part à faire voguer tranquillement le grand vaisseau. Car, enfin, dans un navire, si la moitié de l'équipage refusoit le service, comment pourroit-on se résoudre à traverser l'immensité des mers ? C'est le travail de tous, c'est la manœuvre qui fait affronter les dangers, et qui mène glorieusement au port [7].

La haine des prêtres semble l'emporter vers les régions éthérées où habite l'Être Suprême :

Quoi, le Père suprême, qui nous a tous créés libres, et devant qui nous sommes tous égaux, contrarieroit notre liberté, ce bien sacré qui vient de sa bonté sans

1. Héb., *P. Duch.*, n° 303, p. 2-3.
2. Id., *Gr. Col. c. Condé*, p. 3.
3. Il y en aurait beaucoup d'autres à alléguer. Voir Br., fasc. IV, p. 320.
4. Héb., *P. Duch.*, n° 312, p. 6.
5. *136e Lett. b. patr.*, p. 2.
6. *18e Lett. b. patr.*, p. 8. Cf. la *30e Lett.*, où l'auteur prouve qu'il a travaillé les Conciles celui d'Orléans, de Clermont, de Paris (du VIe s.).
7. *52e Lett. b. patr.*, p. 4.

bornes ! Quoi ! pour des prêtres, qui bien loin d'honorer ses autels, scandalisoient par leur opulence et leurs mœurs corrompues ! quoi, pour leur conserver des richesses qu'il a toujours blâmées, il auroit jetté par la fenêtre du firmament tous les fléaux ensemble ! Non, non, au contraire, il a retiré le plus grand des fléaux de dessus la terre ; c'est l'oppression, c'est l'orgueil des hommes ambitieux qui, recevant comme lui l'encens qui n'appartient qu'à lui, se croyaient faits pour ne jamais rendre compte de leurs [*sic*] conduite aux autres hommes [1]...

Le morceau continue sur ce ton. On peut comparer à ce passage des *Lettres* un bon nombre d'autres tirades [2].

Voulez-vous vous édifier ? Écoutez : « si nous avons besoin de nous faire une vaste idée du grand être que nous honorons, levons les yeux et comptons les étoiles ; il n'existe pas de plus beaux trésors pour nous annoncer ce qu'il est » [3].

La religion est du reste présente à son esprit, assez du moins pour que son enthousiasme lui emprunte des épithètes : « Si, comme des insensés, on n'eût pas fait parade de mépriser la divine cocarde, signe respectable et sacré de notre rédemption » [4].

Lui aussi cultive volontiers l'éloquence :

Si vous nous disiez : j'ai fait bâtir des cités au lieu d'en ravager ; j'ai cultivé tant d'arpens de terre, au lieu d'y détruire les récoltes ; j'ai fait construire un vaisseau à mes dépens, qui est revenu vainqueur ou chargé de bonnes marchandises ; j'ai fait venir d'excellent vin pour ranimer et pour égayer la vie, au lieu de faire percer à grands frais des jardins anglais où il ne vient que de l'herbe, et où l'on ne rencontre que des ruines, emblême de celles dont vous avez couvert la patrie ; oh ! voilà des titres de gloire bien préférables à ceux qui sont les vôtres [5].

La loi qui tue prêche pour ainsi dire le meurtre ; car elle adoucit, aux yeux du curieux extravagant qui court voir expirer son semblable dans les tourmens, l'horrible idée qu'elle devroit au contraire lui inspirer contre l'assassinat [6].

1. *20e Lett. b. patr.*, p. 4-5.

2. « *Foutu* coquin, *bougre* d'hipocrite, comment oses-tu insulter ainsi le véritable souverain qui, d'un coup de poing, *t'étriperoit* ? Les forfaits du peuple ! ... tu appelles ainsi sa juste résistance à l'oppression. Vil flatteur, si les tyrans que ta *patte* encense, fussent restés paisibles, s'ils n'eussent pas machiné la ruine de ce peuple que tu injurie [*sic*] bassement, et dont ils ont fatigué la patience ; si eux-mêmes depuis un temps infini, n'eussent pas bu le sang de ce malheureux peuple, auroit-il jamais songé à répandre le leur ? Il faut qu'il soit bien bon, bien patient, pour te laisser ainsi impunément aboyer contre ses vrais défenseurs, qui te regardent à la vérité, avec autant de dédain qu'un vil roquet qui les poursuit dans leur marche grave. Il a raison d'ailleurs, tu ne dois inspirer que son profond mépris, et tu ne vaux pas la peine qu'il se venge de tes diatribes, autrement qu'en en faisant des *serviettes à fesse*. Car, enfin, tu es décidément fou, quand tu nous dis que nous tous, honnêtes citoyens, sommes payés pour faire chorus avec le côté gauche dans les tribunes chaque jour ; comme s'il n'étoit pas permis d'applaudir ou de murmurer, lorsqu'on défend ou qu'on blesse nos intérêts, sans courir les risques de passer pour des gredins qui trafiquemt leurs suffrages. Voudrois-tu, dis, *singe hideux*, et grimacier, que nous fussions là comme des automates ou des magots de cire, quand on remporte devant nous une victoire sur les aristocrates, comme celle des assignats, comme celle du Châtelet » ? (*11e Lett. b. patr.*, p. 4-5).

3. *36e Lett. b. patr.*, p. 5.

4. *7e Lett. b. patr.*, p. 5.

5. *14e Lett. b. patr.*, p. 6.

6. *89e Lett. b. patr.*, p. 3.

Il n'est pas difficile de démêler que Lemaire a fait sa rhétorique. Il dit au Roi : « Va(s) trouver une armée plus fière... Va(s) t'entourer d'un peuple... plus aimant... Non, non, tu resteras, etc... »[1]. Toute la lettre est une Concion. L'apostrophe qui suit n'eût pas été désavouée par un Poultier :

Ah, mes amis ! ah ! citoyens ! quelle situation est la nôtre ! mais aussi quelle confiance vous devez... avoir dans votre union et dans vos forces ! C'est pourquoi, dans l'amertume de mon âme, je vous invite, au nom de la patrie en pleurs, au nom de la générosité françoise, au nom de toutes les loix de l'humanité, à n'écouter le juste ressentiment qui vous anime, que pour vous resserrer davantage, et pour empêcher les scènes de sang [2].

J'ai juste retranché le mot f..., qui figure dans le texte à la place des points de suspension.

Puis, tout soudain, comme Hébert, Lemaire reprend la carmagnole :

Les mâtins vous *foutront* même dans la *patte* leur argent comme des *jean-foutres* aux Thuileries, ou ailleurs, pour vous faire japper à l'unisson. Prenez toujours, *foutez-vous d'eux* et rendez justice à vos vrais amis. Le soupçon vous deshonore et doit les indigner. Par exemple, je veux que le *plus fort diable* me casse *un boisseau de noyaux de pêches sur la nuque* du col, si j'approuve le *sacré tapage*, l'*infiniment chien de boucan* que vous faites autour de l'Assemblée [3].

Je serois très-fâché... qu'ils eussent *la gueule cassée* dans les *foutus ambargos* que demandent les démoniaques qui voudroient changer la France en fourneau, y mettre le feu, et *faire rôtir comme des cotelettes tous les bons enfans bleus* [4].

La séquelle. — S'il s'agissait de caractériser les diverses manières de chacun des auteurs du genre, il faudrait pousser plus avant, faire des dosages et des pesées. Le *Père Duchêne de la rue Thibautodé* est à peine taché de grossièreté ; au contraire *Jean-Bart* dépasse de beaucoup ses congénères, quoiqu'il ait, lui aussi des inspirations pieuses [5] :

Je voudrois voir dans l'Assemblée une chapelle comme dans nos vaisseaux ; et voilà quels seroient nos aumôniers : l'évêque d'Autun, l'abbé de Montesquiou, l'abbé Grégoire, et puis ce moine chartreux, qui est si brave homme [dom Gerle], j'y servirois la messe, moi, sabre à la main, pistolet dans la *gueule*, et le premier aristocrate qui aborderoit.. pan... *bougre*, allez, monsieur le prêtre, continuez de prier le bon Dieu, je viens de tuer le diable.

N'ayez pas peur, je ne prendrai pas l'abbé Mauri pour rincer les burettes. *Au foutre* les aristocrates ! que les autres en fassent ce qu'ils voudront, pour moi, je *m'en fouts* [6].

1. *147e Lett. b. patr.*, p. 6.
2. *70e Lett. b. patr.*, p. 7.
3. *2e Lett. b. patr.*, p. 6.
4. *4e Lett. b. patr.*, p. 4.
5. Voir le n° 11, Impr. de Jean-Bart, 1790, p. 6. Dans le même numéro, l'auteur cite du latin.
6. P. 7.

Remplaçons *gueule*, *bougre*, *foutre*, le reste ne dépasserait pas le familier.

Ajoutons une dernière remarque. C'est que les écrivains royalistes ne savent pas mieux garder leur masque. Il n'est que de lire l'oraison funèbre — car c'en est une, le titre l'indique et il est juste — consacrée à Mirabeau [1]. On y trouve des phrases comme celles-ci :

Je me *fous* bien que tu aies eu un père noble, homme d'esprit, qui ait écrit ce beau livre appelé *L'Ami des hommes* ; ce n'est pas son livre qui fut le meilleur ami des hommes, c'est son fils, et tu es le plus beau livre qu'il ait fait pour l'admiration du sage, pour l'instruction du philosophe, pour l'étude du législateur et pour le bonheur de l'humanité.

Et la prière qui termine est à l'avenant :

Puisse le père éternel, le père des miséricordes, en faveur de son culte que tu nous as, *foutre*, rendu tel qu'il sortit de la bouche sacrée de son auguste fils, t'admettre dans son sein. Oh ! oui ; il le fera, mon ami ! il n'a jamais repoussé ceux que les bénédictions du peuple accompagnent devant son trône. Tu soutins notre liberté sur la terre, prie-le, ce protecteur des nations, de nous la conserver.

On a moins cherché l'unité que l'effet. — Assurément, dans certaines de ces élucubrations, les divers éléments sont fondus, vrais et faux, hauts et bas, avec assez d'habileté pour qu'on ait des bouffonneries à peu près homogènes :

Nous n'avons qu'une demi-liberté, chancelante, foutre, ...et j'ai bien peur qu'après avoir monté si haut, au risque de nous casser le col, pour dénicher la liberté sur le grand arbre de la raison, j'ai grand peur, dis-je, qu'un beau matin elle ne prenne sa volée, et que nous restions sots comme des colas de l'avoir élevée pour l'échapper [2].

Mais pareilles réussites sont rares, et le lecteur a le plus souvent l'impression d'éléments plaqués sur un fond. Il serait curieux de parvenir à savoir ce qui était rapporté, le fond ou l'ornementation. J'ai l'impression que la matière était celle qui est écrite en style ordinaire, puis, qu'on saupoudrait et poivrait ensuite cette pâte et qu'on y jetait des épices.

Peu importe du reste à cette Histoire. Le souci des pamphlétaires était non de faire de l'art, mais de l'effet. Or ces contrastes étaient un moyen de produire de la surprise.

1. *Vérit. P. Duch.*, pièce 24.
2. Lem., *137e Lett. b. patr.*, p. 5.
Cf. « il faut que la loi parle avant la vengeance du peuple irrité, sans cela je ne vois pas où s'arrêteroit la grand'chambre de cassation, le tribunal la pique, et la haute cour des bonnets de laine ; car ces bonnets de laine couvrent des têtes dures, entreprenantes, et sans eux il y a long-tems que le bonnet de la liberté seroit le bonnet de nuit de la Constitution que les aristocrates auroient envoyé coucher » (Lem., *87e Lett. b. patr.*, p. 2-3).

On commence : « moi, foutre, je ne suis qu'un *bougre* qui est plus *borgne qu'un curé de Vaugirard* » ; et on termine : « quand je vois la partialité corrompre la plume d'un grand nombre d'écrivains » [1]. Tête et queue n'appartiennent pas à la même bête. Autre exemple, plus délicat. Qu'on considère d'un peu près le commencement et la fin de cette phrase : « qui sont la cause qu'un vieux *pénard* comme moi me suis un peu déniaisé » [2]. *Pénard* est peuple ; l'accord en personne dénonce l'homme instruit.

Ailleurs on se sert de la forme du dialogue ; un personnage emploie la langue correcte, un autre parle peuple. C'est ainsi qu'a procédé l'auteur de la *Grande motion des Citoyennes de divers marchés* [3]. Mlle Javotte tient pour la Reine, tandis que Marguerite, Manon la Rousse, Pierrette l'interpellent :

Marguerite. — Voui, faut nous établir sur le comité de jurisprudence civique en maniere de jury de liquidation ; hé ! père La Tuile, arrivez donc par ici avec l'eau de Seine sur vos flanchette [sic] : *Foutez-vous* là, robinet d'eau de puits qu'vous nous motionnez pour du vin d'rivière courante, vous *l'y donnerez les douges* à c'te *pucelle du velais...*

Javotte. — C'est contre le droit des gens.

Manon la Rousse. — ...C'est pas l'embarras, alle payoit parfois le rogome à tout chacun, mais c'etoit ben l'diable qui *pissoit* dans l'bénitier pour changer l'eau en tisanne expectative. Quand elle a été voir le Saint-Esprit descendre tout confit dans la Sainte-Ampoule, elle disoit c'est bon d'la salade... mais c'est *ben* l'peuple qui payera chopine et l'accomodage... il lui faut des cervelas gros comme... *saguernon* ! comme c'est jolie, ...dit l'compère *Gode*... et Jérôme *Miché* qui faisoit les almarhs d'Liege du tems de la survivance d'Mathieu l'ange brette matricien ! et voilà que j'mangions les cervelas de trois sols... et puis v'là qu'elle en mangeoit de ben plus gros avec le beau Suedois.... eh ha ! fi ! si elle avoit évu un singe, cette sacrée Marsailline auroit pondu un magot.

Je serai obligé plus loin d'isoler les mots et de les considérer un à un. Mais mon lecteur, même s'il a la patience de lire le Répertoire qui suit, n'aurait pas l'impression juste du *Père Duchesne* si je ne lui mettais sous les yeux un ou deux morceaux qui lui permettent de juger du ton général et de constater à quel niveau on avait pu abaisser la langue française. Écoutons le Père Duchesne déblatérer contre l'indissolubilité du mariage : « D'autres *foutent* leurs femmes à l'ombre dans des couvents où elles deviennent plus *garces* qu'à l'Opéra. Elles s'ennuyent, elles *foutent* le camp avec leurs *greluchons* ! Voilà une volée de *putains* qui se joint aux autres... » [4]. La

1. *Jugement de Necker par le P. Duch.*, Héb. (?), Br., fasc. III, p. 204.
2. Lem., *39e Lett. b. patr.*, p. 4. *Pénard* ou *peinard*, *A. Oudin, *Curios. franç.*, Ler., *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.* ; ⊖ Goug.
3. *De l'Impr. des Citnes du marché St-Jean*, Bibl. Nat., L b41 2307.
4. Br., fasc. V, p. 391.

Reine excite particulièrement sa bile. On sait de quelles ignominies il l'accusa à son procès. A propos d'elle, il ne parle que de *greluchons* et de *tribades* ; ailleurs il la traite de *grosse vache* et de *putain*. L'oraison funèbre qu'il en fait est un des plus honteux morceaux qui ait souillé la langue française :

La tigresse autrichienne étoit regardée dans toutes les cours comme la plus misérable *prostituée* de la France. On l'accusoit hautement de se *vautrer* dans la *fange* avec des valets, et on étoit embarrassé de distinguer quel étoit le gougeat qui avoit fabriqué les *avortons aclopés* [sic], bossus, gangrénés, sortis de *son ventre ridé à triple étage*. On ne parloit par-tout que des débauches et de la *crapule* de toute *la bougre de ménagerie royale*. Jamais *Sodôme* ne brava autant la foudre du ciel, que les *bordels* de Trianon et de Bagatelle [1].

1. Br., n° 253, fasc. V, p. 2-3.

CHAPITRE IV

SUCCÈS PASSAGER

Dégoûtés et gobeurs. — Le peuple a appris de nos jours à se défier des démagogues en blouse, une certaine tenue ne lui déplaît pas, car il s'en trouve honoré ; la foule de l'époque révolutionnaire, moins avertie, avait peut-être l'illusion que ceux qui lui parlaient son langage étaient des siens.

Nous avons pourtant des indices qu'en diverses circonstances et en divers endroits, le *Père Duchesne* se heurta à des répugnances. Ainsi le 1er janvier 1793, quand Desfieux proposa, pour lutter contre l'esprit brissotin, que les Jacobins répandissent les *Lettres du Père Duchêne municipal*, Dufourny fit observer que la Société se compromettrait peut-être si elle parlait le langage du Père Duchêne. Il est vrai que l'observation fut accueillie par des murmures et qu'on adopta la proposition [1].

Le 21 ventôse an II — 11 mars 1794, il y eut du bruit dans la section de l'*Homme Armé*, raconte un rapport de police. Les uns voulaient qu'on reçût chaque décade le *Père Duchêne* ; les autres ne le voulaient pas, parce que les mots « impropres » [2] dont il est rempli choqueraient les oreilles de la jeunesse.

Il en était de même dans les départements. Aux Jacobins de Bergerac, le 14 mars 1793, on lisait un discours du citoyen Thémistocle Sépet aux soldats français, prononcé dans une des séances de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Toulouse ; or la pièce était dans le genre du *Père Duchêne* [3]. Quelques membres proposèrent qu'on passât sur « les mots non usités que contient ce discours ». D'autres, « en vrais républicains », demandèrent qu'on lût le texte tel qu'il était ou pas du tout, et leur avis l'emporta. Est-ce que la majorité ne se jugeait pas en droit de corriger une pièce communiquée, ou bien est-ce que la verdeur de ce style ne déplaisait pas ? On ne sait trop.

1. Aul., *Jacob.*, t. IV, p. 636.
2. Sitn de Paris à cette date (A. Schmidt, *Tabl. Révol.*, t. II, p. 145). L'observateur a sûrement voulu dire *malpropres*.
3. Labroue, *La Soc. popul. de Bergerac*, Par., 1915, p. 231.

Preuves de faveur. — En général ces productions, sans peut-être plaire à tous, paraissaient utiles. Je voudrais d'abord apporter quelques preuves décisives. Nous savons de science certaine qu'Hébert reçut de grosses sommes en rénumération des numéros qu'on envoyait aux armées, par masses considérables. D'autre part un mot lâché après Thermidor en dit long : Bubarran, au nom du Comité de Sûreté générale, parlant d'Alard, nous dit : « Quant aux reproches d'avoir trempé dans la conspiration des Hébertistes, il paraît n'exister que dans la lecture qu'Alard faisait parfois du journal d'Hébert : si cette circonstance est décisive, il faut mettre en accusation *deux millions de François* » [1]. Qu'on réfléchisse à ce chiffre. Même s'il est exagéré, le fait qu'il a pu être donné prouve la vogue de la feuille incriminée.

Il y a d'autres indices moins nets peut-être, mais qui ont aussi leur valeur. Le premier, c'est la multiplication même des publications faites sous le titre de *Père Duchêne* ou sous un titre approchant. Elles pullulaient, donc elles réussissaient.

Comment, d'autre part, les inventeurs eussent-ils défendu leurs droits avec tant d'âpreté, s'ils n'eussent tiré de leurs productions un bénéfice matériel et moral, si j'ose employer ce mot ? Or il faut entendre Lemaire et Hébert revendiquer la propriété de leurs élucubrations. La colère de Lemaire, qui se plaint d'avoir été contrefait, va jusqu'aux dernières injures : « trop méprisables pour que je rougisse même d'être en concurrence avec leurs charognes empestées » [2] ; « C'est trop d'honneur, mille zieux, et il en falloit faire des mouchoirs à cul, car ces impitoyables bougres d'écrivassiers exécrés ne doivent trouver d'autres bûchers que les latrines » [3].

Les imitations. — Tout ce que les créateurs eussent pu garantir et breveter, c'était leur titre, non leur façon de sacrer ou leurs mots. Les imitateurs pleuvaient donc. Il y eut une *Mère Duchêne*, un *Fils Duchêne*, etc. Ajoutons que des publications qui portent des noms bien différents sont aussi de la famille, depuis *Le dîner du Grenadier à Brest* [4], et jusqu'au *Journal de la Rapée* ou de *Ça ira* [5].

Une de ces imitations qui méritent le plus l'attention, c'est *Le Rougyff* ou le *Frank en vedette* du député Guffroy, créé pour défendre

1. Voir *Bull. de la Conv.*, Suite Séance 20 therm. an II, col. 3.

2. *13e Lett. b. patr.*, en tête. Cf. *ib.*, p. 8.

3. *26e Lett. b. patr.*, p. 4.

4. C'est un dialogue patriotique émaillé de *b... et de f...* où on trouve quelques mots ou tours populaires : *ils ont dit comme ça que*, etc. (Bibl. Nat., L b^{39} 5350).

5. Publié par Et. Languedoc, Voir Hat., *Hist. Presse*, t. VI, p. 542-543. Citons-en une phrase : *Comme je ne nous estimons pas tant seulement foutu pour faire des matelottes ousce que, dans la science de cette cuisine-là, j'ont une vogue que faut y voir, mais j'adonnons aussi notre temps à instruire le public...*

les idées des *Indulgents*. Dans le premier numéro, un sapeur disait avec Duchêne : « Aux diables les vieilles breloques de la royauté ! foutons tout à neuf ! Le cœur sur la main, les discours francs, et les actions républicaines, foutre ! c'est ça un cantique, ah ! bougre »[1]. Le ton reproduit souvent, à s'y méprendre, celui du marchand de fourneaux :

Que tous les ennemis du bonheur se gardent de nous *foutimasser*, car le peuple français ne se gênera pas pour *les foutre à la crapaudine*... il s'est laissé égorger comme un *sacré dindon*... ce sont ces modérés, ces phrasiers, ces hypocrites qui nous ont donné la guerre civile [2] ; Toute l'intrigue Brissotine, Rolandine, Buzotine, Louvetine, Barbarousine, Lanjuinienne, est à *cul nu*. Ils filent, filent, filent ; tiens, tiens, voilà comme ils fouinent, les coquins [3] ; Je l'ai dit à ma dernière garde, ce sont des verges qu'il faut contre ces coquines ; des verges, des seringues, des baquets pleins d'eau pour y tremper *le cul contre-révolutionnaire* de ces gredines salariées par les *Brissotino-modérantino-royal-jean-foutres* ; Parisiens, soyez sans-culottes aussi ; soyez paisibles et *foutez-moi à l'eau* tous *les culs de femmes-de-chambre* de ci-devant, tous *les culs crottés* qui courrent de porte en porte exciter l'inquiétude et la foule chez les boulangers : haro ! haro ! fouettez ! drelin ! fouettez, *foutre* ! faites la police à coups de verges, puisqu'on ne veut pas la faire à coups de piques [4].

Le Rougyff est souvent ordurier, plus souvent encore et volontairement bas et vulgaire :

Il faut imiter le grand dénicheur, André Dumont ; il faut qu'il ne reste nulle part, pas même la queue d'un aristocrate, car c'est presque la racine du diable ; dès qu'il y a le moindre chicot, en moins de rien, il y en a plein le jardin ; c'est aussi pis que la race des *morp*..., des poux, qui, dans une nuit, comptent leurs enfants par milliers [5].

Le Rougyff a du reste tendu la main au *Père Duchesne*, dont il invoque le patronage :

Comme toi je *foutrai* en déroute tous les triples chats qui nous égratignent, tous les tigres qui font la chatemitte. Ah... *foutre*, mon ami Duchesne, tu parles d'une espingole. Si un bougre tortigne [tortille] du *cul*, crack, mon *bougre* est à bas. Apprends et dis à tous que j'ai *foutu* à l'ombre tous ceux que j'ai couché en joue alors que je n'avais encore que mon fusil de cent sous.... [6].

Hors de Paris. — Le Père Duchesne a aussi fait école dans les départements, ainsi à Commune Affranchie [7]. J'ai trouvé une lettre

1. *Ann. Révol.*, 1910, III, p. 332.
2. Voir les *extraits du Journal* de Guffroy, Joseph Lebon à la Conv. Nat., Paris, Imp. Nat., mess. an III, p. 12, n° 29. Il cite pour se défendre.
3. *Ib.*, n° 6.
4. *Ib.*, n° 25 ; *ib.*, p. 15-16.
5. N° 37, Buzot, *Mém.*, P. just., p. 355.
6. Bibl. Nat., Lc² 795, dans L. Jacob, *Le Bon*, t. II, p. 234.
7. An II. Voir Bibl. Nat., L c² 2588, in-8°.

au rapporteur d'un décret à la Convention, visiblement écrite dans le style et le langage du maître par un homme en possession de sa manière. En voici les passages principaux :

Citoyen Rapporteur,

Suspens un instant tes travaux... Mon nom est Rulho, nom, j'ose le dire, connu dans les fastes du patriotisme Toulousain. Longtemps avant la réquisition, je volai aux frontieres, je m'y suis battu en enragé : j'ai laissé ma machoire inférieure sur le champ de bataille ! Eh bien ! je m'en *fous* ! Il me reste encore quelques dents, je les réserve pour manger un Espagnol ; et je jure par ma balafre que je le mangerai, fut-il plus coriace qu'une corneille de cent ans... J'avais un cousin excellent patriote. Du temps que je me faisais *casser la gueule* pour la République, cet honnête cousin s'est endormi pour toujours ; mais avant de se coucher, il m'a donné son bien. J'arrive : je m'empare des noyeaux ; et j'allais joindre nos ennemis pour les sabrer et mes camarades pour *ribauter* avec eux... lorsqu'est venue votre loi qui casse le testament comme un verre : et puis c'est une paire de dévotes et un reclus incivique qui tendent la griffe pour me happer la dépouille du feu cousin. Eh ! bien : voilà encore que je *m'en fous.* Je n'ai pas besoin d'être riche pour me bien battre. Cependant je t'avouerai qu'il y a là-dedans quelque chose qui me *foutimasse...*

L'auteur explique qu'il voudrait au moins un sixième pour s'équiper et pour boire.

Sans cela voilà mes *foutus aristocrates* bien à leur aise et moi sans pain. Il n'y a pas là d'égalité, *foutre !* Et puis au moment où j'y penserai le moins, ne puis-je pas me trouver le père d'une douzaine d'enfants, car ce n'est pas ma faute s'il n'y en a pas davantage. Si je meurs au camp du Boulou, dis à ma pauvre postérité qu'elle aille demander du pain à leurs *sacrés cousins* et cousines ; à coup sûr, on leur *foutra de la pelle au cul*, car leur papa était un mécréant... Je demande que tu examines si la chose que je propose est juste en général. Si tu dis non, je serai content. Si tu dis oui, je le serai encore davantage. Adieu, Salut et fraternité [1].

Nous qui lisons à froid ces pages salies d'ordures, nous sommes portés, tout en les jugeant très sévèrement, à ne pas leur attribuer grande importance. Les grossièretés et les vulgarités n'y sont que des manières d'enseignes. Elles sont accrochées à la façon de gros numéros sur des maisons, habitées aussi convenablement que d'autres, quelquefois mieux.

En effet, l'étude de Braesch est suivie d'un appendice où au chapitre X sont résumés le lexique et la grammaire d'Hébert (p. 147). L'auteur y a mis pêle-mêle, dans le désordre alphabétique, les faits qu'il a recueillis ; c'était peut-être le moyen le meilleur pour donner idée des éléments composites dont est fait ce langage. La boue tire l'œil, elle n'y tient pas grande place. L'ensemble du tableau est « bougrement » révélateur.

1. Arch. Nat., A. A. 56, Plaq. 2. *Lettre* du 17 frim. an II-7 déc. 1793.

CHAPITRE V

LA CHUTE

Résistances et réactions. — En dehors des imitations qu'il provoqua, il est incontestable que l'exemple d'Hébert eut une influence : « Je suis d'une joie de Père Duchène, foutre », s'écrie Boissay [1]. Lebon aurait dit : « Les hommes sont de *vilains bougres*, et je ne vois plus à qui me fier... ô dictateur, ô Fayetistes, ô Brissotins ! comme vous me *foutez l'âme à la renverse* ! *sacré mille triple gueux*, comme je suis en colère » [2] ! Il est facile de voir de qui s'inspire l'auteur de ce propos.

Mme Roland, à Sainte-Pélagie, accusée par un pamphlétaire, a parlé de la responsabiblité de ces feuilles du *Père Duchène*, « sale écrit dont Hébert, substitut de la Commune de Paris, empoisonne tous les matins le peuple ignorant qui boit comme l'eau la calomnie » ... elle ajoute : « Ce conte ridicule était assaisonné de tout ce qui fait les ornements du langage du Père Duchêne » [3].

Révolte de l'esprit de dignité. — Mais personne, même parmi les adversaires irréconciliables de la Révolution, ne peut songer à soutenir que le grand nombre de ceux qui s'étaient donné pour mission soit de conduire le peuple, soit de l'instruire, se soient égarés dans l'égout. Ils estimaient qu'il fallait l'élever non l'abaisser.

Les « bourgeois » du Tiers État devenus les Constituants ne faisaient qu'obéir à leurs habitudes et à leurs goûts de dignité, soit. Mais quand ils eurent cédé la place, quand la République fut fondée, l'oubli de soi-même, la méconnaissance de la dignité du souverain furent condamnés plus sévèrement encore. La Déclaration des Devoirs de l'Homme de Lanthenas établissait la théorie : « la malpropreté... la laideur du corps, la dépravation des traits, la grossièreté même du langage... caractérisent non pas le pays, ni l'air, ni les eaux, ni telle profession, tel degré de pauvreté ou d'aisance, mais l'esclavage » [4].

1. 20 pluv. an II-8 févr. 1794, Arch. Nat., F^7 4394, plaq. I, p. 39.
2. Lecointre, *Les Crimes des sept Membr.*, p. 139.
3. Secde Arrestn, 26 août 1793.
4. Paris, I. N., titre II, XI, 2 juill. 1793. On citerait vingt textes où est répudié de même la grossièreté de langage.

Le 2 décembre 1792, à la Convention, Rabaud Saint-Étienne se refusait même à nommer « certains pamphlets » : « Je parle de ces titres orduriers que la décence m'empêche de rappeler ici... ». Là-dessus, comme un inconnu déclarait que les titres étaient vraiment indécents, mais que la politesse n'est pas une vertu républicaine, Rewbel riposta : « Si la politesse n'est pas une vertu républicaine, la décence en est une, car il faut des mœurs dans une République »[1].

Le représentant Jean Lebon écrit au Comité de Salut public, qu'un nommé Cochet... a... déclaré qu'à la Société populaire, *il se f...* du représentant du peuple[2] ; il est visiblement aussi scandalisé de la forme que du fonds. Grégoire devait à son caractère de protester fortement. Il le fit :

Il faut, disait il, que les écrivains qui réunissent le talent et le courage, opposent une digue à ce débordement de pamphlets, où la grossièreté, j'ai presque dit l'infamie du style, le dispute à celle des sentimens. Il faut qu'ils luttent contre cette nullité ambitieuse, qui, sans respect pour le goût et l'oreille, confondant tous les genres et tous les styles, déploie tant d'audace pour dominer la scène. Il faut qu'ils tonnent contre cette habitude de propos immondes, dont la contagion a gagné même un grand nombre de femmes. Comment ne pas croire à leur dissolution, lorsque leurs discours annoncent qu'ils ont secoué jusqu'aux signes extérieurs de cette décence qui embellit toutes les vertus ?

Cette dégradation du langage, du goût et de la morale est vraiment contre-révolutionnaire : car elle tend à nous flétrir aux yeux des étrangers. Un langage décent, soigné, est seul digne des sentimens exquis d'un républicain. Il faut que tout ce qui est beau, tout ce qui est bon, entre dans la définition du sans-culotisme[3].

L'apologétique d'Hébert. — Hébert se f... des dégoûtés. Il répondait à ses censeurs :

...moi aussi je sais parler latin : mais ma langue naturelle est celle de la Sans-culotterie... il faut jurer avec ceux qui jurent, *foutre*. Ma rudesse, quoiqu'on en dise, ne déplaît pas autant que quelques *viédazes* le prétendent. Tous ceux qui aiment la franchise et la probité ne s'effarouchent pas des *bougres* et des *foutres* dont je larde par-ci par-là mes joies et mes colères : les oreilles si délicates qui sont déchirées de mes expressions, les trouveraient délicieuses, si je voulais être l'apôtre de l'aristocratie[4].

Marat lui est apparu en songe et lui a dit : « Tu parles le langage des sans-culottes, et tes bougreries qui donnent des vapeurs aux

1. Buchez et Roux, t. XXII, pp. 170-174.
2. 27 frim. an II-17 déc. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. IX, p. 470.
3. *Bull. Conv. Nat.*, 22 niv. an second de la République. C'est peut-être déjà au *Père Duchêne* qu'il pensait quand il disait dans son Rapport de prairial : « Bientôt seront vouées au mépris ces brochures souillées de lubricité ou d'imprécations convulsives » (Voir *Lett. à Grég.*, p. 306).
4. *P. Duch.*, n° 257, p. 3.

petites maîtresses, ronflent agréablement aux oreilles des hommes libres »[1].

Hébert imagine un entretien avec le Père Gérard :

Le P. Gérard. — N'y a qu'une chose qui m'a un p'tit brin offusqué.

Le P. Duchesne. — Je vous entends. Vous voulez dire mes foutres, mes bougres, les sacredieux et d'autres petites foutaises.

Le P. Gérard. — Juste. En lisant vos colères, vos joies, j'aurions ben voulu n'pas trouver tant d'jurons parmi les bonnes vérités que vous lâchez de temps en temps.

Le P. Duchesne. — Que voulez-vous, foutre, c'est une habitude de jeunesse... Après tout, foutre, ce n'est pas pour des demoiselles que je fous mes idées sur le papier[2].

Il faut jurer avec ceux qui jurent, proclame-t-il ailleurs, dans le numéro où il reconnaît que le Ministre lui a payé des abonnements en vue de distributions dans les armées[3].

Lemaire parlait exactement de même[4]. Si un de ces numéros paraît sans ornements, c'est que son oncle le curé a passé par là, le dimanche de Pâques, mais les lecteurs ne perdront rien pour attendre[5].

Dans la *Trompette du Père Duchêne*, il y revient en gouaillant :

Je jurerai, sans être immoral ou indécent... Les f... et les b... me sont défendus par la sagesse, qui m'a tiré fortement les oreilles pour avoir longtemps conservé cette habitude à laquelle je n'attachois pas de conséquence. La dame d'un ton sévère m'a rudement gourmandé l'autre jour : « Apprends, m'a-t-elle dit, que les vertus seules doivent maintenir la république, et que pour les prêcher, il ne faut plus employer le langage obscène de la débauche crapuleuse et des vices qui dégradent l'homme ».

C'étoit bon sous l'ancien régime qui permettoit la grosse joie pour dispenser d'avoir des mœurs. Un peuple trivial dans son langage, et sans mœurs, ne peut être longtemps libre. S'il est licencieux, il retombe bientôt dans l'esclavage. Ainsi, mon vieil ami, griffonne tant que tu voudras, mais ménage les chastes oreilles de l'innocence, en lui prêchant une morale aimable et pure. Parle(s) de Bacchus et de tes fredaines, parle(s) de tes fourneaux et débite(s) tant que tu voudras des

1. *Père Duch.*, n° 264, p. 3.

2. *Ib.*, n° XII, d. Br., p. 295, 31 oct. 1790.

3. *Ib.*, n° 254, p. 8.

4. « Encore des b., des f. Ah, le grossier, va dire le mirliflore à la violette et la bégueule à l'ambre. Fi, cet homme est un pacaux qui déchire les tympans délicats et salit les bouches de roses... et qu'est-ce que ça me fait à moi qu'un empesé crie contre moi, fasse la mine et rechigne, mon refrein est pour moi une seconde nature » (*2e Lett. b. patr.*, p. 3).

5. Voir la *72e Lett. b. patr.*, dimanche de Pâques, qui contient un p.s. : « On va peut-être s'étonner de ne pas voir aujourd'hui dimanche de Pâques, une seule f... ni un seul b... Mais mon vieux oncle le curé s'est avisé d'entrer aujourd'hui dans ma boutique, et ayant lu cette lettre, il en a effacé tout ce qui lui paroissoit trop ronflant pour cette bonne fête, et l'a envoyée à l'impression. Il me seroit impossible de ne pas revenir à ma manière j'aurois trop l'air d'un foutu capon ; et dans ce moment il est des animaux à qui il faut parler dur comme à des chevaux, encore n'entendent-ils pas ».

godandrioles ; mais au nom de la patrie, ne parsème pas tes agréables folies de trivialités dégoûtantes... Sois l'écrivain des campagnes et du peuple ; égaye-les, mais ne le dégrade(s) pas... il étoit bon de jeter à la tête couronnée des despotes quelques gros jurons, pour les épouvanter ; mais la voix tonnante des canons suffit à présent... le char de la liberté maintenant débourbé roulera, sans qu'on soit obligé de jurer comme un charretier pour qu'il roule majestueusement pendant des siècles.

Et puis il retourne à son vomissement [1].

La tenue du langage et le terrorisme. — En général, les Robespierristes, comme leur chef, s'abstinrent systématiquement de se souiller ainsi [2]. Saint-Just a expliqué pourquoi :

Un homme révolutionnaire est plein d'honneur ; il est policé sans fadeur, mais par franchise, et parce qu'il est en paix avec son propre cœur ; il croit que la grossièreté est une marque de tromperie et de remords et qu'elle déguise la fausseté sous l'emportement [3].

L'Adresse de la Convention au peuple français à propos du discours de Grégoire s'inspirait des mêmes principes :

Sous le despotisme, le langage avait le caractère de la bassesse ; c'était le jargon de ceux qu'on nommait gens du *bon ton*, et qui étaient presque toujours l'opprobre des mœurs et la lie de l'humanité. Le langage des républicains doit être signalé par une franchise, une dignité également éloignée de l'abjection et de la rudesse. Les esprits bornés et les méchants se portent toujours aux extrêmes : ceux-là, parce qu'ils ont le jugement faux ; ceux-ci, parce qu'ils sont contre-révolutionnaires. Il est sage, sans doute, d'avoir remis en honneur le tutoiement, qui n'avait été exclu du discours que par la servitude, et qui n'y paraissait plus guère que pour outrager l'égalité ; mais la grossièreté du style et du caractère, qui se reproduit d'une manière si révoltante, est un autre excès...

Le nom de la *Divinité*, le nom de la *Vertu* ne doivent être prononcés qu'avec respect ; et par quelle fatalité, chez les peuples modernes, s'est introduit cet usage grossier qui, sous le nom de *jurements*, ne présente jamais que les images du blasphème ou celles de l'obscénité ? Il est le facile et méprisable talent de cacher la nullité de l'esprit ou de donner à la brutalité un accent plus féroce.

Et cependant, tel est parmi nous le langage habituel d'un grand nombre de personnes, même dans cette autre moitié du genre humain chez qui la décence embellit toutes les autres qualités, chez qui les autres qualités, sans la décence, ne sont rien, et dont la moralité extérieure ne tarde pas à se démentir, si le sentiment de tout ce qui est honnête n'est profondément gravé dans le cœur. Le style grossier était celui de Capet et d'Hébert ; le langage d'un tyran et d'un

1. N° 101, p. 3, 1er janv. 1793.
2. Je ne sais où Victor Hugo aurait trouvé l'indication qu'on lit dans les *Reliques de 1793* (Ed. Nat[le], p. 398) : « Les grossièretés du P. Duchêne, disait Robespierre, manquent de respect au peuple ». Il se peut qu'on ait attribué à Robespierre les phrases qu'on lira plus loin dans l'*Adresse* de la Convention.
3. *Œuv.*, t. II, p. 372, Rapp. s. l. Pol. Générale.

contre-révolutionnaire doit-il souiller des bouches républicaines ? Tout ce qui tend à corrompre la morale est un attentat contre la majesté du peuple français [1].

Mais pareil mal ne guérit pas en un jour.

Schmidt a inséré un rapport de police où sont recueillis des propos d'ouvriers qui s'étonnent qu'on ne supprime pas la feuille d'un émule d'Hébert :

« Il est bien étonnant, disaient-ils, qu'on n'arrête pas le journal qui peut corrompre l'esprit public par les jurements et autres vilains mots dont il est rempli. — Ne perdons pas de vue, disait un sans-culotte d'un certain âge, que pour être véritablement républicain, il faut être honnête et vertueux. — Vous avez bien raison », s'est-on écrié de toute part [2].

Pourtant j'ajoute peu de foi, je l'avoue, à ce rapport. A ce moment Hébert passe devant le Tribunal Révolutionnaire, et le policier — comme la plupart de ses congénères — se croit sans doute obligé de ramasser — ou d'inventer — des faits qui plairont au gouvernement, en lui laissant croire que sa politique a la faveur de l'opinion.

Hébert pris a partie. — Au moment où Hébert fut arrêté (mai 1793), on distinguait deux courants. Les uns, comme le ministre de l'Intérieur Garat, déclaraient : « j'ai horreur de tous les écrits qui ne prêchent pas la raison et la morale dans le langage qui leur convient » [3]. Les autres approuvaient l'auteur de ce journal qui instruit le peuple en parlant son langage [4].

Parmi les censeurs les plus âpres était Camille Desmoulins [5].

Ne sais-tu pas, malheureux, objurguait-il, que ce sont des lambeaux de tes feuilles qu'ils [les ennemis] insèrent dans leurs gazettes ? Comme si le peuple était aussi bête, aussi ignorant que tu voudrais le faire croire à M. Pitt, comme si on ne pouvait lui parler qu'un langage aussi grossier, comme si c'était là le langage de la Convention et du Comité de Salut public ; comme si tes saletés étaient celles de la nation, comme si un égout de Paris était la Seine [6].

Après Thermidor. — En l'an III, on voit encore des chansons grivoises, moitié poissard, moitié Père Duchêne, s'intercaler parmi les chants en style pompeux admis dans l'Anthologie patriotique [7].

1. *Adr.*, Conv., 16 prair. an II-4 juin 1794, Guill., *Proc.-Verb. Com. I. P.*, Conv., t. IV, p. 497.
2. *Tabl. Révol. fr.*, t. II, p. 177, 1er germ. an II-21 mars 1794.
3. Conv., 27 mai 1793, Buchez et Roux, t. XXVII, p. 261.
4. Terrasson, *Jacob.*, même jour, Eid., ib., p. 275.
5. *Vx Cord.*, n° V, quintidi niv. an II-1er déc. 1793.
6. Voir Hat., *Hist. Presse*, t. VI, p. 499-500. Cf. « L'attention et le silence que les tribunes avoient prêté à mes numéros IV et III, ce qui prouve que les oreilles du peuple ne sont pas si hébertistes qu'on le dit, et qu'il aime qu'on lui parle un autre langage et qu'on lui fasse l'honneur de croire qu'il entend le français » (*Vx Cord.*, n° VI, Ed. Calvet, p. 194).
7. Pougin, in-18, pp. 57 et 60 (Bibl. Carnav., 602123).

Cependant, le dégoût avait suivi rapidement la réaction du 9 Thermidor. Courtois, dans son Rapport, fait injustement grief à tous les terroristes de leur verbe déhonté : « Dans un temps, dit-il, où la pudeur du langage, comme celle de l'âme, est impunément violée ; où l'on fait parade d'une nudité dégoûtante d'expression ; où un conspirateur appelé le *régénérateur de l'Alsace*, parce qu'il la plonge dans un bain de sang, est (dit-on), un *maître bougre* » [1]...

Bientôt un peu partout, on mettra l'indécence au nombre des hontes du passé. On lit, dans un procès-verbal du Comité de Surveillance du département de l'Ain : « Le-dit Dorfeuille, se disant Père Duchêne le cadet, a empoisonné ce pays d'écrits sales et immoraux » [2].

Ce ne fut donc qu'une crise. Mais le souvenir et le modèle restèrent. On vit reparaître des publications analogues [3]. Il y en eut sous le Directoire [4]. Une facétie signalée par Hatin se rapporte à cette résurrection. C'est un nouvel *Arrêt burlesque*, qui prétend donner congé à la grossièreté [5].

On a réimprimé récemment une chanson de l'an VIII. Elle est aussi sale que sotte :

> Ventre libre ou mourir
> L'étron républicain
> M... à la République (cri actuel du peuple français) [6].

1. P. 22.
2. Com. de Surv. Bourg, 15 niv. an III-4 janv. 1795, Arch. de l'Ain, 932, pièce.
3. La Bibl. Nat. donne comme postérieur à la Terreur le Journal de Damaka : *La Résurrection du véritable P. Duchêne*, Tourn., t. II, 11528 ; le *Journal* de Ballois et Caignard, Bibl. Nat., L c[2] 937, in-8° ; le *Journal* de R. F. Lebois, ib., L c[2] 2674, in-8°.
4. Citons la *Lett. de la Mère Duchêne*, marchande de poissons à la Halle. Bibl. Nat., L c[2] 2717, in-8°. Il y est question des Cinq Cents (p. 2). C'est un appel à la concorde.
5. « Le *grand jugement* en dernier ressort du bureau central, section de la politesse, qui bannit à perpétuité les b... et les f... de la République.

« Sur le rapport de messires Galopin et Craquefort... A été remontré que de tout temps les intendants bonneaux des menus plaisirs de toute classe, les magistrats furets des boudoirs et lycées de prostitution publique, avaient dû proscrire les b... et les f..., attendu que la chose vaut mieux que le mot ; que les f..., langage du peuple en humeur grise, sont une preuve palpable d'une tendance à l'anarchie de 1793, qu'il faut pulvériser dans l'alphabet...

« A été par ensuite dépapillotté un épouvantable fagot de paperasses en rubans roses enliassant trois cent soixante et quinze billets en prose rimée et en manière de dénonciation de tous les salons dorés...

« Sur quoi, le souverain bureau de politesse, crossant aux pieds les remontrances triplement cuirassées de raison d'un de ses membres..., a opiné pour qu'il fût fabriqué une simagrée de dictionnaire à l'usage des républicains à la manière de Limodin, permis toutefois par grâce aux seuls porte-mousquets à poil existant aux armées, de se servir de b... et f... jusqu'à nouvel ordre !...

« Et a décrété que le Père Duchêne serait pourchassé comme un vaurien, malgré son costume républicain ; qu'il sera, de plus, sans broncher, fait un message au conseil des Cinq-Cents à l'effet de déclarer, à la face de la République, que les b... et les f... mettaient la patrie en danger, et qu'il soit, sans plus barguigner, lancé les mille millions de foudres législatives contre les sacripans de b... et de f..., dont le gros Père Duchêne écorche militairement les oreilles de chien de tous les honnêtes gens des galeries du Palais-Royal (Hat., *Hist. Presse*, t. VI, pp. 546-548).
6. Cette ordure a été transmise au Directoire par le C[re] Central du Loir-et-Cher (Blois, 1[er] brum. an VIII, *Ann. Révol.*, 1922, t. XIV, p. 337).

Après le coup d'État, la police fut chargée de veiller sur la décence comme sur le reste. Mais la veine poissarde n'était pas pour cela stérilisée. On signale une *Chanson poissarde en l'honneur de Bonaparte*, pleine de mots grossiers et même orduriers [1].

Conclusion. — Je ne voudrais pas trop insister, ni faire porter à Hébert et à ses caudataires une responsabilité exagérée. Les *Père Duchêne* n'ont jamais été qu'une sentine, un moment ouverte et débordante, mais bientôt refermée. Si on a vu, plus tard, couler de nouveau le fleuve impur, c'est qu'il ne tarit jamais. A la Cour de Napoléon, nous le verrons au tome suivant de cette Histoire, une étiquette rigide ne parvenait pas à contraindre la liberté et même la licence du langage, innée chez certains grands personnages. Et, dans le camp opposé, la langue verte avait ses habitués. Un Elzéar de Sabran écrivait carrément qu'il ne veut pas se « cochonner » sous le joug de Bonaparte [2].

Dans *Germinal*, un des personnages de Zola, la Mouquette relève sa robe et montre son derrière aux gendarmes. L'auteur ajoute : Il n'était pas obscène, il était farouche. La Muse d'Hébert, en faisant le même geste, n'effraie pas, elle dégoûte.

Le moins qu'on puisse dire c'est que l'école du Père Duchêne a risqué de faire un tort grave à la langue en compromettant sans aucun avantage des résultats acquis au prix de longs efforts, je veux dire une décence extérieure, qui n'est, je le veux bien, qu'un vêtement comme les autres, mais faute duquel la France eût pu perdre la figure qu'elle avait prise aux yeux du monde.

Et jamais moment ne fut plus mal choisi. S'il était indifférent aux écrivains royalistes de compromettre la démocratie [3], des républicains auraient dû ne pas fournir à ces détracteurs un prétexte pour affirmer qu'elle est soumise à une loi de bassesse innée, qui lui fait salir tout ce qui entre en contact avec elle. C'est, aujourd'hui encore, avec des citations qu'on emprunte aux pamphlets d'Hébert et Cie, qu'on entend prouver que la Révolution a parlé la langue de la crapule.

1. La *Gaz. de Fr.* du 1er niv. an VIII-20 déc. 1799 la désapprouve (Aul., *Par... Cons.* t. I, p. 64).

2. Lett. d'Elzéar de Sabran, 1799, G. Maugras, *Delph. de Sabran* (Mme de Custine), p. 363-364.

Le verbe **Bas-Lang.* = faire salement un ouvrage. Cf. L., H. D. T. Le pronominal ⊖ tous les lexiques.

3. Quand les monarchiens firent contre les Jacobins un *Véritable Père Duchêne*, ils dépassèrent leurs modèles. « La forme, dit Braesch, en est particulièrement grossière et le ton plus canaille encore que celui des *Père Duchêne* de gauche » (fasc. I, p. 68). La remarque en avait été faite par Louis Blanc. D'autre part, c'est de ce côté qu'on inventa la *Mère Duchêne*.

CHAPITRE VI

RÉPERTOIRE

I. — LES MOTS FAMILIERS, VULGAIRES OU BAS

Les mots de métiers et d'arts. — Il y a plusieurs façons pour un mot d'être bas. La première est d'exprimer des choses basses, une autre d'exprimer bassement des choses quelconques.

Considérons d'abord la première. Les choses basses, c'étaient très souvent les choses de la vie ordinaire. Au beau temps de la hiérarchie rigoureuse des mots, les termes d'arts et de métiers avaient été relégués parmi ceux dont il n'était pas permis à un écrivain du genre noble ni même à un homme de qualité de se servir.

Après ce que j'ai dit au tome VI de l'attention dont au XVIIIe siècle tous les arts, même les plus humbles, furent l'objet et de quelques essais qui avaient même été tentés pour accommoder les mots de cette classe à la poésie, je n'ai pas à y insister. La réhabilitation était complète en théorie. Delille, le Delille des *Géorgiques*, vingt ans avant la Révolution, avait lui-même lancé quelques paradoxes au sujet de l'égalité des droits de mots comme *vache* ou *chou*.

Toutefois, il est incontestable, étant donné l'idée nouvelle qu'on se faisait de la Société du lendemain, que les métiers manuels gagnèrent encore en dignité.

Grégoire avait exposé, à la Convention, avec l'emphase de l'époque, mais non sans une certaine justesse, ce que la Révolution allait donner aux noms des artisans et à leur technologie d'estime et de respect.

L'insolence féodale, dit-il, qui flétrissoit les professions utiles, excluoit du langage relevé les termes qui les désignent.

Elle eût sifflé l'orateur et le poëte qui auroient parlé de *cordonnier*, de *charpentier*, mais la raison qui classe les hommes et les choses suivant leur degré d'utilité, doit avoir la meme mêsure quand elle en parle. Et, sans doute, il approche le moment où les termes de *vache* et de *fumier*, par exemple, auront dans notre langage republicain une valeur correspondante à celle que ces objets ont en réalité. Tandis qu'on réléguera dans le style ridicule et abject les mots de *princesses* et de *courtisans*, le vocabulaire de l'égalité s'enrichira en elaguant et en ajoutant... Ayons toujours des idées sublimes, et les expressions obéiront à la pensée. Faisons de grandes choses, et la langue s'élèvera toujours à notre niveau [1].

1. *Bull. Conv. Nat.*, 22 niv. an II-11 janv. 1794.

Les arts, que l'idiome de l'Ancien Régime avait cru avilir en les nommant *arts mécaniques...*, reprendra François de Neufchâteau en l'an VI, sont pourtant susceptibles d'une étude profonde [1].

Ils fournissent des images. — C'était vrai, et peut-être est-ce à la faveur de ces idées que divers mots techniques durent de pénétrer dans la langue noble. D'autres obtinrent plus encore ; ils fournirent à la figuration et entrèrent ainsi dans le style. J'en donnerai pour exemple : *coup de collier* = effort : « encore un " coup de collier " et la république sera purgée des brigands qui l'infestent » [2].

Parmi les emprunts faits aux langages techniques, certains sont faits à de vrais jargons, qu'on pourrait appeler des argots :

...pour que cette veuve *tendit le giron de sa presse* au barreau [3] d'XXX, et qu'elle lui donnât *le bouffant de ses balles* à remanier, il faudrait qu'elle ne se ressouvînt plus de son premier mari. Il réussissait à lui faire assez bien *fermer la porte*, quand du pour boire des pratiques, il lui envoyait querir du vin dans un broc, ou du fromage dans une *maculature.*

Le plus grand nombre des mots est pris à des langages connus et communs. Je citerai *arroser* : « on trouvera encore d'autres raisons pour la branche des Deux-Ponts de ménager la France, et pour celle-ci, de cultiver et d' " arroser " cette branche naissante » [4].

Maillocher : « les jeunes gens en réquisition sont à " maillocher " une pétition » [5].

En dehors des mots techniques. — En ce qui concerne les mots non techniques qui vont du familier au bas et au vulgaire, le philologue éprouve bien des incertitudes, même quand il peut s'appuyer sur des appréciations et des classifications du temps. Tel terme, qui est pour une femme bien élevée d'une bassesse insupportable et froisse

1. 3[e] Complém., *Rec. des Circul.*, t. II, p. 295.

2. Rossignol, *Dépêche au Ministre*, déc. 1793, *Guerres des Vendéens* (Baudouin), t. II, p. 413. *L. (collier), s. ex., H. D. T., *Bas-Lang.* ; ⊖ Ler.

3. Le texte donne en note : « *barreau, balles, maculature* et *casse* sont des termes typographiques. Le *barreau* est le bras nerveux, qui fait descendre la presse sur la forme. Les *balles* sont des bouffants rembourés de laine, qui empreignent les caractères d'encre. Les *maculatures* sont des papiers salis, qui ont servi aux épreuves... Celui qui travaille à la *casse*, compose, on l'appelle *Cassuiste*. Celui qui travaille à la presse, imprime, on l'appelle *Pressier* ; et celui qui fait les deux besognes, peut se flatter d'être bon au poil et à la plume.
« *Fermer la porte*, en terme d'imprimerie, veut dire ne rien rapporter de ce qu'on donne pour aller chercher du comestible. *Fermer la porte* ou *fondre la pièce* reviennent au même » (*L'auteur et la Fortune*, pp. 52 et 49).

4. *Conject. raison.* [Favier], *Polit. de tous les Cabinets*, t. II, p. 107. On notera le jeu de mots. * L. : fam[t] arroser ses créanciers, leur distribuer des à-compte. Cf. H. D. T., Ler., *Bas-Lang.* ; ⊖ Oudin, Desgr., Goug., Sain., *Lang. par. et Arg. anc.*

5. Rapp. Béraud, 24 sept. 1793, P. Caron, *Par... Terr.*, t. I, p. 180. ⊖ L., H. D. T., *Bas-Lang.*, Nizier du Puitspelu ; * Sain., *Lang. par.* = travailler.

sa délicatesse, paraîtra simplement un peu risqué à un homme habitué par ses relations d'affaires, ses fréquentations extérieures, à entendre parler toute sorte de gens. Et même tel mot est bas aux yeux d'un homme, qui paraît à un autre simplement familier. A plus forte raison, n'avons-nous à distance aucun signe qui nous permette de nous prononcer avec sûreté.

D'abord nous courons risque de nous tromper sur le sens même du mot et par suite sur son caractère. Considérons par exemple la locution *à trois poils*, si chère à Hébert : *un bougre à trois poils* (= un gaillard d'une bravoure éprouvée).

Observons avant tout qu'elle n'est nullement particulière à Hébert : « Je pense qu'il faudrait qu'un député à " triple poil " y fît une ronde »[1]. On pense tout de suite aux *poilus* et au rapport que le vulgaire a établi depuis longtemps entre le développement des poils et la force de l'homme[2]. Mais il faut prendre garde à la présence du nom de nombre *trois* qui ne cadre pas du tout avec cette explication ; *le b... à poil* est couvert de poils, particulièrement dans certaines parties du corps, mais *le bougre à trois poils* en est plutôt dépourvu. Un homme qui conserve trois poils sur la tête est chauve.

Ne serions-nous pas en présence d'un développement de sens nouveau d'une expression ancienne, d'ordre technique ? Il y avait jadis des étoffes de soie, peluches ou velours à deux poils, d'après des lignes jaunes marquées sur la lisière, celles à deux poils[3]. Les bonnes étoffes, solides, étaient à trois poils[4].

Le pis est que je ne crois pas, même s'il était établi que c'est là l'origine de l'expression, qu'Hébert et les siens l'entendaient ainsi, ils pensaient plutôt aux compagnons aux bras et à la poitrine velue : on les considérait vraisemblablement dans le peuple comme très forts : *b... à poils* et *b... à trois poils* étaient peut-être tout un.

Il y a un pamphlet d'Hébert intitulé *Fais beau cul*[5]. Je suis persuadé que ce titre ne scandalisait personne. Au collège, c'était la formule usitée par les Pères fouettards avant d'administrer une correction. Si le patient s'y prêtait je n'ose pas dire de bonne grâce, mais

1. Carrier, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. X, p. 23. * L. : fig. et fam. : *un brave à trois poils*, H. D. T., Ler., *Bas-Lang.* ; ⊖ Oudin, Goug., Sain., *Lang. par.* et *Arg. anc.*

2. *Nous ne manquerons pas de " bougres à poil " pour vous remplacer* (Hébert, *Père Duch.*, n° 195, p. 7). Cf. *ibid.*, n°s 190, p. 7 et 191, p. 1. * L. : gaillard à poil, résolu, H. D. T. : énergique. viril, *Bas-Lang.* : luron à poil.

Voir sur l'expression " à poil " et le préjugé qui s'attache aux poils comme signe de virilité et de force : Sain., *Lang. par.*, p. 533.

3. *Variétés hist. litt.*, t. IX, p. 160-161.

4. Voici un texte curieux de Chapelain : « Ceux qui, portans des souliers soit de marroquin noir ou blanc, soit de tripe de velours verd et rouge, prennent l'un des pans de leur manteau pour en essuyer la poussière, ... nous les qualifions sots de vache parée, ou ils sont gentilshommes sots en velours *à trois poils* cramoisy » (*Guzman d'Alfarache*, t. III, p. 304).

5. Br., fasc. IV, p. 322.

tendait sans résistance ce qu'on lui demandait, on lui épargnait quelques coups. La formule, apprise au collège, était autant dire classique, de sorte que les gens qui avaient de l'éducation étaient peut-être les moins étonnés par ce titre mal sonnant.

Barrières mobiles. — En second lieu, les limites variaient. Des mots jadis exclus du répertoire noble avaient avant 1789 fini leurs années de Purgatoire et étaient relevés de leur indignité. Le Dictionnaire de l'Académie, dans sa Ve édition, qui, on le sait, avait été préparée avant la crise, enregistrait comme populaires plus de deux cents mots nouveaux et transformait d'autre part en mots « familiers », nombre de mots réputés « bas » dans les éditions précédentes. Il admettait même sans réserve des termes jusqu'alors accompagnés d'une épithète dépréciative, si bien qu'*astuce*, *benêt*, *cagot*, *coûteux*, *débarbouiller*, *déraisonner*, *échauboulure*, *éconduire*, *erater*, etc., cessaient d'être considérés comme bas ou populaires.

Ce n'est pas que la méthode même du Dictionnaire tendît à changer ; l'Académie ne renonçait pas à « parquer en classes » les mots et les expressions. Non. Son principe était le même que celui de Marmontel, ne pas supprimer la distinction des mots nobles et des mots bas ou populaires, mais retenir le plus possible de ces derniers, les arrêter à temps dans leur chute, les faire même remonter quelque peu dans la hiérarchie. Pareille fortune pouvait échoir à d'autres mots, les barrières n'étaient pas infranchissables.

II. — MOTS BAS CHEZ HÉBERT, LEMAIRE ET Cie

A. Mots qui expriment bassement une idée quelconque. — Avant d'énumérer des mots bas qui se trouvent dans les textes révolutionnaires je ferai une observation importante.

Un très grand nombre avaient déjà été employés. Ils deviennent seulement plus fréquents, ou entrent dans des genres d'écrits dont auparavant ils étaient exclus. Je citerai comme type " empaumer ", qui est dans Molière, dans Saint-Simon (Voir Littré et H.D.T., Leroux cite Th. Corneille, *Le partisan dupé*). On le trouve dans un *Rapport au Comité de Salut public* : « Le bon Lequinio s'est laissé " empaumer " » [1].

Voici une courte liste :

acciper : Quand un homme ... " accipoit " un coup de poing par le bec [2].

1. Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XIII, p. 62. ⊖ Oudin, Desgrouais, *Bas-Lang.*, Mich., Roll., Goug., Sain., *Lang. par.* ; * Boiste : s'emparer de l'esprit de ...

2. Lem., *19e Lett. b. patr.*, p. 3. ⊖ L., H. D. T., Desgr., Michel, Roll., Goug. ; * Ler., Boiste, *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.* : prendre, recevoir.

apchards : regarder... les gardes nationales par la loi comme de foutus " apchards " [1].

argoté (malin) : s'il avoit été un peu " argoté "... il auroit plumé la poule sans la faire crier [2].

baboin (visage) : Le premier ... a reçu quelques pommes cuites par le " babouin " [3].

bataclan : à présent, que ça va comme ça, ils voudraient encore culbuter tout notre " bataclan " [4].

bâtine : baissant tranquillement l'échine sous la " bâtine " que nous portions [5].

baubi ou *bobi* : toutes nos vieilles " bobi " de dévotes [6].

bec (figure) : Voir à *acciper* [7].

bibus : Tous ces forfaits ne sont encore que des " bibus " en comparaison [8].

blouzer (ou *se blouser*) : Il faut donc ne pas écouter la passion, car, foutre, on " se blouze " net [9].

boîte à cailloux : s'ils se rassemblent ... pour causer de la fermentation, on

1. Happe-chair ? record, sergent.
Voir le *Monde primitif* de Court de Gebelin cité par Delmotte, *Essai d'un glossaire wallon.* Un rapport du 20 sept. 1678, dans Hécart, *Dictionnaire rouchi-wallon*, contient une série d'injures « coquin, happecharre, bourreau ». Dans les patois du Nord de la France, signifie aujourd'hui goinfre, goulu, avide, qui veut tout attraper, avare.

2. Hébert, *Père Duch.*, n° 172, p. 3. Le même Hébert, n° 177, p. 5, écrit *ergotté.* ⊖ L. et H. D. T. en ce sens d'astucieux ; *Sain., *Lang. par.*, *Bas-Lang.*, cf. Desgr. d. Goug., p. 147.

3. Lem., *26e Lett. b. patr.*, p. 8. Le mot est vieux. Il s'employait en particulier d'une figure ridicule que les soldats dessinaient sur les murs. * L., H. D. T., Ler. : visage, *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.* Il identifie *babouine* et *babine* ; ⊖ Desgr. d. Goug.

4. Hébert, *Père Duch.*, n° 16, Br., fasc. VI, p. 539. * L. H. D. T. ; ⊖ Sain., *Lang. par.*

5. Lem., *140e Lett. b. patr.*, p. 6 (= *bât*). Cf. *pour foutre la " bâtine " sur le dos des autres pauvres bougres* (Lem., *23e Lett. b. patr.*, p. 6). * L. : selle, bât, H. D. T., Boiste, Wartb. (bastum) ; ⊖ Ler., *Bas-Lang.*, Desgrouais, Michel, Roll., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* et *Arg. anc.*

6. Lem., *65e Lett. b. patr.*, p. 8 ; cf. *pour les amoureuses et pour les mères " bobie "* (*Le Menteur*, n° 10, dans Gonc., *Soc. fr. s. le Direct.*, p. 320). * Wartb., t. I, 192 b. (bås), *babi*, femme simple d'esprit, Blomay, Suisse. Nombreuses formes analogues ; le mot a dû être assez répandu. Je l'ai encore entendu en Lorraine.

7. * L. : bouche, H. D. T., Ler., *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.* ; ⊖ Boiste, Roll., Desgr. d. Goug.

8. Hébert, *Père Duch.*, n° 287, p. 6. * L. : de *bibus*, sans valeur, H. D. T. : Scarron ; ⊖ Oudin, *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* Dans la langue burlesque du XVIIe s. *de bibus* = de rien, était un qualificatif courant : *écrivain de bibus* (Scarr. à M. Beys), *un terroir de bibus* (Bensser., *Ball. des Am. déguisez*, 3e Entrée). La *Gazette* de Loret en fournit d'innombrables exemples.

9. Lem., *116e Lett. b. patr.*, p. 2. Cf. *Ils " se foutoient une blouse "* (*Père Duch.* (*Royal*). *Gd Étonnt sur les antich. républ.*, p. 6). On disait " se mettre dans la blouse ". * L. : se tromper, s'abuser, H. D. T., *Bas-Lang.*, Boiste ; ⊖ Ler., Roll., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

les grippera, et *paf* au district et de là, à la “ boîte à cailloux ”, et de là à la *lanterne de la loi* [1].

boucaner : il est impossible que le glaive de ces loix que vous avez “ boucanées ” ne s'appésantissent pas sur vous [2].

boucaneurs : jamais les bougres de “ boucaneurs ” n'ont manqué l'occasion... [3].

bouffade : pour donner à dîner, à vingt sols, à tous ces bougres de va-nuds-pieds, qui n'aboyent ainsi que pour avoir réellement la “ bouffade ” [4].

bouffaille : c'était au moment de la “ bouffaille ” [5].

bouffer (manger) : lui servir bientôt à se procurer de quoi “ bouffer ” [6] ; bouffer signifiait : gonfler les joues, voir les exemples dans L. Quand a-t-on passé au sens spécial de : les gonfler en mangeant ? (cf. se caler les joues, les babines) [7].

brin (complétif de la négation) : que de bons religieux elle a condamnés au travail, auquel ils n'étoient “ brin ” accoutumés [8].

caboche : s'ils se foutoient une bonne fois dans la “ caboche ” [9].

caler : non seulement je te payerai le vieux dû, mais encore tu me “ caleras ” à neuf du plus beau veau et de la plus belle chèvre [10].

1. Lem., *72e Lett. b. patr.*, p. 4. * L., Ler., *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.* : prison ; ⊖ Desgr. d. Goug., Roll., Boiste. Oudin donne *boîte aux cailloux*. C'est aussi la forme employée par Chapel. : *toutes les fois qu'on met quelqu'un dans la “ boîte aux cailloux ”* (*Guzm. d'Alfar.*, t. III, p. 482).

2. Lem., *12e Lett. b. patr.*, p. 3. Cf. Si *vous “ boucanez ” le genre humain* (Lem., *Let. b. patr. à tous les soldats*, p. 3). * L., cf. boucan : vacarme, H. D. T. : vieux, *Bas-Lang.* : gronder, réprimander, Desgr. d. Goug. : faire tapage, Sain., *Lang. par.* ; ⊖ Oud.

3. Lem., *119e Lett. b. patr.*, p. 1. ⊖ L., *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

4. Lem., *135e Lett. b. patr.*, p. 6. ⊖ tous les lexiques.

5. Hébert, *Père Duch.*, n° 199, p. 4. ⊖ tous les lexiques.

6. Lem., *43e Lett. b. patr.*, p. 8. Il est très commun : *Le bougre* [*Louis XVI*], *qui ne perd jamais l'apétit... a demandé à “ bouffer ”* (Hébert, *P. Duch.*, n° 200, p. 5) ; *le roi de Varennes qui sait qu'il n'a plus que quelques jours à “ bouffer ” et à pomper* (Id., *Ib.*, n° 187, p. 6). On le retrouve dans les lettres : *Après avoir bien “ bouffé ”*... (Lett de Demonchy, cap. fourrier, 4 oct. 1793, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nation*, p. 142). Le même verbe figure dans une lettre de Castagnier à Carnot, où l'auteur prône le projet dégoûtant d'envoyer en ambassade au Dey d'Alger six beaux enfants mâles : *lorsqu'il s'agit d'avoir de quoi “ bouffer ”* (*Corr.* Carnot, t. IV, p. 251).

7. * Goug., Boiste, qui donne le mot comme « populaire », *Bas-Lang.*, Roll., Sain., *Lang. par.*

8. Lem., *162e Lett. b. patr.*, p. 5. * L. 3°. Le sens de ce mot est celui des mots : *pas*, *point*, *mie*, etc., joints à *ne* négatif.

9. Hébert, *Père Duch.*, n° 244, p. 2 et souvent. Cf. *ma foutu*[*e*] *“ caboche ” échauffée* (Lem., *Sec. lett. b. patr.*, p. 2).

Les exemples anciens sont très nombreux : D'Assoucy, *L'Ovide en belle humeur*, p. 117 ; Saint-Amant, *Œuv.*, Bibl. Elzév., t. I, p. 325. * L., H. D. T. : Mol., Ler., *Bas-Lang.* ; ⊖ Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* Voir H. L., t. VI, p. 1216.

10. Hébert, *Père Duch.*, n° 202, p. 3. Le sens ici est : tu me fourniras. Mais on trouve : *s'il faut encore une révolution... elle sera “ callée ”*, c.-à-d. sérieuse, chouette (*Ibid.*, n° 206, p. 7). ⊖ Oud., Ler.

* L. popul. : qui a quelque aisance, qui est en bonne position, *Bas-Lang.* : Être bien

calément : Coco Roland ... se dédommage " calément " des anciens carêmes [1].

calibourgnon : Ce petit bougre de " calibourgnon " en sentinelle avoit vu commencer l'insurrection [2].

calin : faire l'atroce et méprisable métier de rebelles et de foutus " calins " pour qui rien n'est sacré [3].

caramboler : il nous " carambolera " d'importance [4].

catacoua : un foutu abbé *Ladreze*, et griffonneur, trouvé " en catacoua "... [5].

chicot (dent) : de foutues rosses aristocratiques, n'ayant plus qu'un " chicot " [6].

chimer : Il est bien étonnant de voir tous ces gens-là se plaindre et " chimer " [7].

chiper (ou *chipper*) : alors nous " chiperons " le bon vin [8].

cocote (ou *cocotte*) : Comment saura-t-on, ... s'il a le moyen d'avoir des laquais et d'entretenir une jolie " cocotte " [9].

coup de chien : chaque jour elle imagine quelque nouveau " coup de chien " [10].

crânes : des bougres de " crânes " disposés à tout [11].

ou mal calé, signifie être bien ou mal dans ses affaires. On dit aussi d'un homme misérablement vêtu qu'il est bien *mal calé*. *Se caler* : se mettre dans ses meubles, sortir de l'état d'indigence où l'on se trouvoit, Michel, Sain., *Lang. par.*

1. Hébert, *Père Duch.*, n° 199, p. 4. ⊖ L., *Bas-Lang.*, Ler., Desgrouais, Michel, Roll., Sain., *Lang. par.*

2. Hébert, *Père Duch.*, n° 205, p. 2. ⊖ L., H. D. T., Oud., Ler., *Bas-Lang.* ; * Sain., *Lang. par.* : caliborgne (calouche), Desgr. d. Goug. : id.

3. Lem., *126e Lett. b. patr.*, p. 2. Le sens est : *mauvais drôle.* * L. : celui ou celle qui n'a ni activité, ni intelligence. Cf. H. D. T., *Bas-Lang.* : sobriquet qu'on donne à un paysan qui, sous un air niais, cache beaucoup de finesse et d'industrie, Boiste : indolent, niais, Roll. ; ⊖ Ler., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

4. *Tromp. du P. Duch.* (= tancer ?), 101, p. 8. ⊖ L. et à tous les lex.

5. Lem., *16e Lett. b. patr.*, p. 7. Katakoue, masc., au sens de queue ; * Dottin, *Glossaire du Bas-Maine*, p. 281. Les hommes portaient souvent au XVIIIe siècle une tresse de cheveux qui leur pendait dans le dos. Quand ils s'habillaient, ils la dissimulaient sous leurs vêtements. Ici, l'abbé est peut-être en négligé, et sa queue est visible ?

6. Lem., *13e Lett. b. patr.*, p. 8. * L., H. D. T., *Bas-Lang.*, Boiste : reste d'une chose rompue ; ⊖ Ler., Roll., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* et *Arg. anc.*

7. Lem., *2e Lett. b. patr.*, p. 2 ; *L'on pleura, et l'on " chima " et l'on " chime " encore* (Id., *126e Lett. b. patr.*, p. 6) ; ... *qui s'en va toujours déchirant, toujours " chimant "* (Id., *34e Lett. b. patr.*, p. 3). Cf. *Lett. b. patr. ver. P. Duch.*, 1°, p. 2. * L. St : avoir du dépit et l'exhaler ; ⊖ tous les autres lexiques. Faut-il rapprocher *chemer* ? *ça nous chème* (*Sarcel.*, p. 176), et *se chemer* : dépérir ? Les dial. de l'Est ont *chigner* = pleurer.

8. Lem., *31e Lett. b. patr.*, p. 4. * L., H. D. T., *Bas-Lang.*, Boiste, Sain., *Lang. par.* Voir Goug.

9. Lem., *164e Lett. b. patr.*, p. 3-4. Cf. Id., *167e Lett. b. patr.*, p. 2, note 1. * L. St : fille galante, H. D. T. : néol., *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.* ; ⊖ Ler., Boiste, Desgr. d. Goug.

10. Hébert, *Père Duch.*, n° 202, p. 6. * L. donne le qualificatif *de chien* attaché à d'autres mots (un train de chien, un bruit — —, un temps — —) analogue à *du diable*. Cf. Oud. : *appétit de chien*. Le sens premier de *coup de chien* serait donc un coup extraordinaire ; ⊖ Ler., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

11. Lem., *41e Lett. b. patr.*, p. 7. * L. : homme hardi et querelleur, *Bas-Lang.*, Boiste, Sain., *Lang. par.* : Féraud = fou, écervelé ; ⊖ Desgr. d. Goug. Voir pour les crânes dans les armées H. L., t. IX 2, p. 1004.

crapaud de cave (rat de —) : le bon vin sur-tout, sur lequel dans peu les bougres de " crapauds de cave " ne mettront plus guère la patte [1].

crapoucin (ou *crapoussin*) : Les reproches qu'écrit un aristocrate au " crapoucin " de gazetier [2].

cruche : Attendez, foutus " cruches ", je m'en vais vous répondre [3].

dandine (= rossée) : Croyez-vous, si l'on ne méprisoit pas souverainement le singe *Durosoi*, qu'on ne lui foutroit pas une " dandine " avec un fouet de poste [4].

daron, daronne : Je me suis présenté à la " daronne " [5].

débouler [le magistrat de Worms] : qui assure avoir notifié à M. *Condé* et compagnie de " débouler " grand train sans trompettes [6].

déchauffer : si ces opérations étaient mauvaises, on ne se " déchaufferait " pas pour les désapprouver [7].

dégoisé : Le premier qui fut prêtre étoit un bougre un peu plus " dégoisé " que les sauvages avec lesquels il vivait [8].

dégueuler (vomir) : c'est à sept ou huit mâtins, sans cesse aboyant, sans cesse " dégueulant " des horreurs que vous devez vous en prendre [9].

détacher (*en* —) : Mirabeau, ah ! c'est un bougre qui " en détache ", celui-là ! [10]

1. Lem., *18e Lett. b. patr.*, p. 3. Voir H. L., t. VI, p. 500 : *Rat de cave.*
2. Lem., *183e Lett. b. patr.*, p. 5. * L., H. D. T., A. 1762, *Bas-Lang.*, Boiste, Desgr. d. Goug. ; ⊖ Oud., Sain., *Lang. par.*
3. Lem., *2e Lett. b. patr.*, p. 4. Cf. *Une femme peut-elle aimer son mari bête ? Il faudroit être " cruche "* (Poisson, *Fem. Coq.*, I, 1) ; *le cousin me connoit ! Oh ! Je ne suis pas " cruche "* (Regnard, *Le Bal*, VIII). * L. : personne ignorante et stupide, Ler., Boiste, Desgr. d. Goug. ; ⊖ Sain., *Lang. par.*
4. Lem., *4e Lett. b. patr.*, p. 6. Cf. *33e Lett.*, p. 5. ⊖ L., H. D. T., Oud. et tous les lexiques, sauf Sain., *Lang. par.* : volée de coups.
5. Hébert, *Père Duch.*, n° 194, p. 3. Cf. ... *Je ne me suis pas permis de me familiariser avec le " daron " ... à cause du respect qu'on lui doit* (*Père Duch.*, n° 45, p. 2) ; *fâcher la " Daronne "* (*Le Père Duch. à la toilette de la Reine*, Br., fasc. IV, p. 383). ⊖ Oud. ; * Leroux l'enregistrait déjà dans le sens de vieillard rusé ; Sainéan l'a considéré comme appartenant à l'argot, mais il observe avec raison qu'il y est entré, en venant du langage vulgaire. Littré le donnait déjà comme vieux mot resté dans l'argot. Voir H. L., t. VI, p. 1218, n. Certains dialectes du Centre nomment ainsi un vieillard radoteur.
6. Lem., *272e Lett. b. patr.*, p. 5. * L. St, H. D. T. ; ⊖ Oud., Ler., *Bas-Lang.*, Boiste, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*
7. Hébert, *Père Duch.*, Br., fasc. III, p. 235. ⊖ L., H. D. T., Oud., Ler., *Bas-Lang.*, Boiste, Michel, Roll., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*
8. Hébert, *Père Duch.*, n° 349, p. 2. Il est dans tous les comiques et les burlesques du XVIIe s. ⊖ Oud. ; * Desgr. d. Goug., Boiste, *Bas-Lang.*
9. Lem., *18e Lett. b. patr.*, p. 6. Cf. *Ne nous " dégueule " pas au nez* (Vadé, *Pipe cass.*, p. 48). * L., H. D. T., Boiste, *Bas-Lang.*, Goug. ; ⊖ Oud., Ler., Sain., *Lang. par.*
10. Hébert, *Père Duch.*, Br., fasc. III, p. 242 (1er oct. 1790). Cf. *Comment se fait-il que les bougres à poil du Calvados, qui " en détachent " pourtant...* (Id., *ib.*, n° 190, p. 7 ; cf. n° 191, p. 1) ; *car il* [*Lamourette*] *" en détache "* (Lem., *52e Lett. b. patr.*, p. 7). Le mot est peut-être plus technique que bas. * L. St, Boiste, *Bas-Lang.* : ouvrier qui fait beaucoup de besogne (cf. en abattre), Desgr. d. Goug. ; ⊖ Oud., Ler., Sain., *Lang. par.*

dondon : Autant de maris qu'on enlevoit à de bonnes grosses " dondons " [1].

emberlificoter : ils ... couperont toutes les mailles, tissues par l'ineptie, dans lesquelles tu voudrois les " emberlificoter " [2].

empaffer (*s'*) : Le bougre ... s'étoit " empaffé " de trois ou quatre bouteilles de vin pour s'étourdir [3].

empâter : Quand l'infâme Capet " empâtoit ", avec sa liste civile, tant de barbouilleurs affamés [4].

estoc : Quel est l'homme qui a le moindre " estoc ", et qui puisse en douter [5].

foncé : Quand un homme n'est pas très " foncé ", le pauvre bougre a dans son loyer une forte charge [6].

foutimasser : Après m'avoir " foutimassé " par un tas de calembredaines aristocratiques [7].

frit (*être* —) : il y a long-tems que nous serions " fris ", comme le dit mon ami Gorsas [8].

1. Lem., *19e Lett. b. patr.*, p. 3. Cf. *C'étoit une grosse " dondon ", grasse, vigoureuse, bien saine* [Didon] (Scarr., *Virg.*, I, 63 ; dans le t. IV de l'édition de 1786, Paris, Bastien, 7 vol. in-8°) ; *certaine " dondon " de servante* (Loret, 15 mai 1660, et souv.) Voir H. L.. t. VI, p. 1216. * L., Ler., Boiste, *Bas-Lang.*, Roll. ; ⊖ Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. parr*

2. Lem., *76e Lett. b. patr.*, p. 5. On disait au XVIIe s. *embrelicoquer* : *A quoi bon de s'aller " embrelicoquer " l'esprit* (Hauter., *Crisp. méd.*, III, 2) ; *dans cette lettre l'on voyoit... Que Paris " embreliquoqué " De se treuver ainsi bloqué...* (Moreau, Maz. 2, *Choix de Mazarinades*, p. 90. Paris, 1853, 2 vol. in-8°). Loret l'emploie très souvent. *S'emberlucoquer* est dans Fur. (vulg.) : se coiffer d'une opinion comme si on avait la berlue. *Emberlificoter* * L., H. D. T. : néol. ; ⊖ Ler., Desgrouais, Boiste, *Bas-Lang.* ; * Sain., *Lang. par.* : empêtrer, embarrasser, entortiller.

3. Hébert, *Père Duch.*, n° 296, p. 7. Cf. " *empaffez-vous* " *honnêtement* (Lem., *75e Lett. b. patr.*, p. 4). * L. St, *Bas-Lang.*, Michel, Sain., *Lang. par.*, Desgr. d. Goug. : s'empiffrer. Sain., *Lang. par.*, p. 354, signale chez Vadé *paf* dans le sens de mauvaise eau-de-vie. Il y est commun. D'où le verbe. Jaubert l'a noté dans les patois du Centre.

4. Hébert, *Père Duch.*, n° 257, p. 3. Cf. *il faut pendant deux ou trois ans ... " empâter " avec de la bouillie le monstre orgueilleux qui s'appelle homme* (Hébert, *Père Duch.*, n° 297, p. 3). Il se pourrait qu'il y eût ici confusion avec *appâter* (voir à la Phonétique). Verrier et Onillon l'ont noté. Mais empâter = engraisser est également de mise ici. On les traite comme des volailles à l'engrais.

5. Hébert, *Père Duch.*, n° 203, p. 2 ; cf. n° 206, p. 4 : *j'ai appris à avoir un peu d' " estoc "* (Id., *ibid.*, Br., fasc. VI, p. 566). ⊖ L., Oud., Ler., Sain., *Lang. par.*, Desgr. d. Goug. Il se dit couramment en français de Lorraine.

6. Lem., *164e Lett. b. patr.*, p. 4. * L. : qui a un certain fonds d'argent, H. D. T. : vieilli, Ler. Cf. *foncer*, *être en fond*, Boiste, *Bas-Lang.* ; ⊖ Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

7. Lem., *4e Lett. b. patr.*, p. 3. Cf. *tant que nous " foutimasserons " avec eux en verbiage* (= traîner à ne rien faire) (Jumel, *Père Duch.*, Mandement de toutes les tabagies du Royaume, p. 7). ⊖ L., H. D. T., Desgrouais, Michel, Boiste, Roll. ; * Ler., *Bas-Lang.*, = lambiner, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* : foutimasserie. *Foutimassant* s'est conservé dans le Centre (Verrier et On.).

8. Lem., *5e Lett. b. patr.*, p. 6. Cf. *Ainsi voilà ce prince " frit "* (Loret, 4 juil. 1654, 68, et D'Assouc., *Ov. en b. hum.*, in-4°, p. 61). * L., Ler., *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.* : être condamné, perdu, ruiné, Oud. : cela est frit (= perdu).

fumer : les aristocrates en " fumeront " [1].

galefâtre : Apprends, sacré " galefâtre " qu'il n'y a rien de méprisable que tes pareils [2].

galipia : On eût ma foi dit que les foutus " galipias " vouloient avaler toute la grappe et le terrein [3].

gargatte : pourquoi n'entend-on pas ta " gargatte " [4].

girie ou *gyrie* : Oublions toutes ces foutues " giries " d'évêque[s] [5].

gnole (ou *niolle*) : Il s'embarrasse du Ciel comme de la plus vieille de mes " gnoles " [6].

godan (ou *godant*, *godas*) : les Sans-Culottes n'ont pas donné dans ce " godan " [7].

gogailler : quand ledit sieur abbé se " gogaillait " dans son palais [8].

goulu : Il [un soldat] est un galapia qui songe plus à son ventre qu'à son cœur quand c'est son butin [ses hardes] qu'il vend pour bouffer comme un " goulu " [9].

1. *Journ. Hall.*, n° 2, p. 6. * L., H. D. T. ; ⊖ autres lex. Mais Oud. donne *fumer de colère*. On a sans doute abrégé l'expression.

2. *P. Duch. ci-dev. r. Vx Col.*, n° 1 (*sic*), p. ê. d'une nouv. série, p. 8. Le même mot probablement que *gallefretier*, qui est dans L., H. D. T., Oud., Ler., *Bas-Lang.*

3. Lem., *49e Lett. b. patr.*, p. 2, *galipia* ⊖ tous les lexiques. *Galapiat* * L. St, Sain., *Lang. par.* Mistral : galapia, galipian (= goinfre, glouton, garnement).

4. Jumel, *Père Duch.*, Adr. à l'Ass. Nat., p. 2. ⊖ *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.* — *Garguète* (= gorge) * Pirsoul, *Dictionnaire namurois.*

Lorédan Larchey (*Les Excentricités du langage*) connaît *gargue*, d'où dérivent peut-être *gargate*, et *gargoine*, *gargamelle*, etc. Tantôt ces mots désignent l'orifice qui sert à engloutir la nourriture, tantôt, comme ici, l'organe de la parole.

5. Hébert, *Père Duch.*, Br., fasc. VI, p. 533. Cf. Id., ib., p. 562 ; *et si l'on connaît goutte aux " gyries " des commenderies* (Jean-Bart, CIII, p. 3, le mot est à cent autres endroits). * L., H. D. T. : néol., *Bas-Lang.*, Michel, Verr. Onill. Suivant Sain., *Lang. par.*, le mot serait une forme normande ; ⊖ Oud., Desgr. d. Goug.

6. *41e Lett. b. patr.*, p. 6. Est-ce le même que gniole = gifle ? *Et vous a foutu une " gniole " au catogan de Danton* (*Père Duch. royal.*, Lettre s. l. tr. vérit. hist. entre Coll. d'Herb. et Danton, p. 6). Celui-là est ancien : *Le diable me caracole si je ne t'applique une " gnole "* (Vadé, *Pipe cass.*, ch. III). Mais nous sommes plutôt en présence d'un normanisme : *gniole* = niaiserie.

7. Hébert, *Père Duch.*, n° 201, p. 2. Cf. *gobas* : *Les Rouennais, qui ont le nez fin, n'ont-ils. pas donné dans le " gobas "* (Id., *ib.*, n° 261, p. 3). Voir H. L., t. VI, p. 1216. *godan* est commun dans l'Ouest. * L. : conte, tromperie, donner dans le godan = se laisser abuser, H. D. T. ; ⊖ tous les autres lexiques.

8. Lem., *24e Lett. b. patr.*, p. 5, tiré de *gogaille*. Le substantif est ancien : *J'en aurai donc le démenti, Cria-t-elle, et cette gueusaille A ma barbe fera " gogaille "* (Scarr., *Virg.*, I, 4). * L. : *faire gogaille* = repas joyeux, Richel., Ler., Boiste, *Bas-Lang.* ; ⊖ Sain., *Lang. par.*, Desgr. d. Goug.

9. Lem., *157e Lett. b. patr.*, p. 5. ⊖ L., H. D. T., Ler. Cf. *gouliaffre*, ou *gouliaffe* *Boiste, *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.*

gourer (ou *gourrer*) : on s'y laisse quelquefois " gourrer " [1].

grisbille : C'est ... le plan des ennemis de la patrie de foutre en " grisbille " le peuple avec la garde [2].

guenuche : Au lieu d'aller faire des gambades dans le boudoir de cette " guenuche " [3].

gueule : Ces beaux esprits avoient toujours dans la " gueule " les mots de liberté et d'égalité [4].

gueuler : Vous qui " gueulez " à tue-tête [5].

gueuleton : Ne donnez jamais votre voix pour des " gueuletons " [6].

gueusasses : J'irois foutre tout par écuelle chez les " gueusasses " qui bravent ainsi la colère ... publique [7].

guignonnant : ce qui est plus " guignonnant "... [8].

hôtel des haricots (prison) : vous envoie, sans autre forme de procès, à l'" hôtel des haricots " [9].

lamper : nous " lamperions " le bon vin [10].

luron d'affût : j'étois avec une douzaine de " lurons d'affut " [11].

mâchoires : Croient-ils, ces tristes " mâchoires " [12].

1. Jean-Bart, n° XC, p. 4. Vieux mot autrefois spécialisé dans le sens de falsifier les drogues. * L. et H. D. T., et depuis usité au sens de tromper. Employé dans le titre d'une comédie du XVIIIe s. * L., H. D. T., Boiste, *Bas-Lang.*, Michel, Roll., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*, rappelle qu'il est dans les *Ballades en jargon* de Villon.

2. Lem., *49e Lett. b. patr.*, p. 5. ⊖ tous les lexiques. Est-ce le même que *bisbille*? qui est dans L., H. D. T., Oudin, Ler., *Bas-Lang.*

3. Hébert, *Père Duch.*, n° 292, p. 2. Cf. *elle grimpait comme une " guenuche "* (Scarron, *Virg. trav.*, I, 359 ; cf. Richer, *Ov. bouff.*, p. 287). * L., *Bas-Lang.* ; ⊖ Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* Commun dans les parlers de l'Est sous la forme *gueniche*, qui s'applique à des jeunes filles de conduite légère.

4. Hébert, *Père Duch.*, n° 247, p. 3. Cf. *pour leur casser la " gueule "* (Lem., *25e Lett. b. patr.*, p. 6). * L., H. D. T., Oud., Ler., *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug. ; ⊖ Sain., *Lang. par.*

5. Lem., *24e Lett. b. patr.*, p. 3. Cf. Regn., *Le Bal*, VI ; Richer, *Ov. bouff.*, p. 412. * L., *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug. ; ⊖ Sain., *Lang. par.*

6. Hébert, *Père Duch.*, n° 163, p. 7. Cf. *Les casernes devinrent des tripots et des guinguettes où la danse suivait les " gueuletons "* (Marat, *Ami du Peuple*, 440-442, dans Buchez et Roux, t. IX, p. 429). * L., H. D. T. : néol., Lor. Larch. : Vadé, *Pipe cassée*, ch. II, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* ; ⊖ Boiste, *Bas-Lang.*.

7. Lem., *127e Lett. b. patr.*, p. 7. ⊖ L., Oudin, Ler., Boiste, Michel ; * *Bas-Lang.*, Roll. Cf. *gueusaille*, *gueusas*, *gueusard*.

8. Hébert, *Père Duch.*, n° 233, p. 2. * L., H. D. T. : néol., qui porte mauvaise chance ; ⊖ *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

9. Hébert, *Père Duch.*, n° 151, p. 3. ⊖ tous les lexiques.

10. Lem., *15e Lett. b. patr.*, p. 7 ; cf. *Le roi auroit été dîner... avec ses bonnes carcasses de tantes, elles l'auroient fait " lamper " jusqu'à la brume* (Jumel, *Père Duch.*, Gr. Soupç. c. M. de La Fay., p. 5). *L., H. D. T., Ler., Boiste, *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug. ; ⊖ Sain., *Lang. par.*

11. Hébert, *Père Duch.*, n° 284, p. 4 (des gars d'attaque ?). ⊖ tous les lexiques.

12. Lem., *110e Lett. b. patr.*, p. 2. *L. : homme d'esprit lourd, sans intelligence, sans capacité, H. D. T., Boiste, *Bas-Lang.* ; ⊖ Ler., Michel, Roll., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

mangeur de prunes : Si tu as des culottes, qui les a taillées et cousues, n'est-ce pas le pauvre " mangeur de prunes " [1].

morilloner : s'ils vous voyent fermes dans la loi, comme ça leur " morillone " le nez [2].

mornifle : Si quelqu'un vous fout une " mornifle ", n'avez-vous pas une main au bout du bras [3] ?

nanan : d'autres " nanans " arrangés précieusement par l'épouse du vertueux Roland [4].

pacant : le premier " pacant " venu, n'a-t-il pas la force ou l'adresse d'en faire autant que vous [5] ?

paf : s'ils se rassemblent ... pour causer de la fermentation, on les grippera, et " paf " au district, et de là... [6].

patouiller : quand je suis réduit, moi honnête homme, à " patouiller " la terre de mes fourneaux toute la vie [7].

patouillis : Dans quel état nous avoit laissé le Roi ? Dans un " patouillis " de bougre [8].

1. Hébert, *Père Duch.*, n° 198, p. 3 ; cf. en Lorraine *cul de prune.* ⊖ L., Leroux, *Bas-Lang.*, Michel, Desgr. d. Goug. ; *Sain., *Lang. par.*, p. 406, où il cite Caylus.

2. *P. Duch. Royal.*, Verte sem. à la Municip., p. 5. ⊖ *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.* Mot sans doute dérivé de *morion*, sorte de casque. La peine du morion consistait dans un certain nombre de coups de hallebarde (Texte de Scarron, dans H. D. T. ; cf. L.). Ces coups étaient-ils donnés effectivement sur le morion, ou s'agissait-il d'une image ? Dans la Sixième conférence en patois parisien, 1651, d. Rosset, p. 4, l. 19, un soldat s'attend à recevoir " le morillon " ; dans la seconde conférence, 1649, p. 7, l. 16, un soldat qui a subi " le morillon ", se gratte les fesses : « j'en suis encor tout équiné », dit-il.

Morionner ou *morillonner* semble donc avoir signifié frapper en général. Ici comment interpréter ? de les voir fermes dans la loi, est peut-être comme si on leur donnait des nasardes ?

Il semble plus simple de supposer que *émerilloné* a tout simplement donné naissance à un verbe.

3. Lem., *19e Lett. b. patr.*, p. 2-3. Cf. *plus de " mornifles " qu'un évêque de département n'en pourrait bénir* (*Père Duch. Royal.*, Gde Col. contre l'arist. Broglie, p. 5). * L., H. D. T., Oud., Ler., *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* : giffle. Usuel en Lorraine.

4. Hébert, *Père Duch.*, n° 199, p. 6. *L., *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.* ; ⊖ H. D. T., Ler. Desgr. d. Goug.

5. Lem., *14e Lett. b. patr.*, p. 5. * L. : rustre, *Bas-Lang.*, Boiste ; ⊖ Oud., Ler., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

6. Lem., *72e Lett. b. patr.*, p. 4. * L., H. D. T., Sain., *Lang. par.* et *Arg. anc.* ; ⊖ Ler., Boiste, Roll., Desgr., Michel, *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug. Encore usité dans beaucoup de provinces.

7. Lem., *41e Lett. b. patr.*, p. 6. Cf. *vous... la tordrez avant que de " patouiller "* (*Del. de la Camp.*, 1655, p. 8). Autre forme : *patrouiller : elle avise un corps qui palpite Se veautre et " patrouille " en son sang* (Richer, *Ov. bouff.*, p. 405 ; cf. p. 333, etc.). *L., H. D. T., Ler., *Bas-Lang.* : remuer, manier malproprement des choses auxquelles on touche. Desgr. d. Goug. : patauger. Voir dans Verr. et Onill., *Dict. Anjou*, un long article sur les mots de cette famille. ⊖ Sain., *Lang. par.*

8. Lem., *116e Lett. b. patr.*, p. 2. Autre forme : *patrouillis.* *L. : bourbier où l'on patauge, H. D. T. : patrouillis, *Bas-Lang.* : bourbier, fange, Desgr. d. Goug. ; ⊖ Ler., Sain., *Lang. par.*

patraque : dans le moment ... de l'organisation de toute le [*sic*] " patraque " qu'il faut refaire à neuf [1].

peccata : Que le diable emporte le mâtin de " peccata " qui vous regrette [2].

peinard : qui ... sont la cause qu'un vieux " peinard " comme moi me suis un peu déniaisé [3].

picaillon : Léopold, accoutumé à recevoir des millions de sa bien-aimée sœur, pourrait bien recevoir leurs " picaillons " et leur promettre beaucoup sans rien faire [4].

pomper : Les houlans ... vont bientôt jouer des jambes pour venir " pomper " avec les Français [5].

quibus (espèces) : une partie du " quibus ", et des assignats que l'intendant Laporte avoit mis dans leurs pattes crochues [6].

raboter : Mort de ma vie, si vraiment on nous veut " raboter ", je m'en fous ; j'ai encore une vieille rouillarde, et j'irai de là [7].

rafiat : Arrêtez, ... leur dis-je, bande de " rafiats " [8].

rebiffer (*se* —) : C'est pour mettre fin une fois pour toutes à ce désordre que les Sans-Culottes se sont " rebiffés " [9].

recaler : C'étoit autrefois Madame la procureuse, qui, lorsque quelque jeune débarqué lui avoit donné dans l'œil, le " recaloit de la tête aux pieds " [10].

reluquer : " reluquer " les femmes [11].

1. Lem., *23e Lett. b. patr.*, p. 5. *L., *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.* : vieille machine déréglée ; ⊖ Oud., Ler., Desgr. d. Goug.
2. *P. Duch. c.-dev. Vx Col.*, Visite, p. 5. peccata = imbécile, grossier personnage. ⊖ Oud. ; * L., H. D. T., *Bas-Lang.*, A. 1798.
3. Lem., *39e Lett. b. patr.*, p. 4. Le mot est tout à fait commun chez les burlesques et les comiques du XVIIe s. Par ex. : *Que je serois ravi de voir ce vieux " peinard " Sans pain, sans vin, sans feu, sans habit, sans un liard* (Baron, *Éc. des pères*, V, 7). * L., Oudin : penard, Ler., *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.* ; ⊖ Desgr. d. Goug.
4. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° 11, fasc. VI, p. 518. Cf. *tant qu'on leur enverra des " picaillons "* (Jumel, *Père Duch.*, Gde Plainte contre les Ministres). *L. St, H. D. T., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* ; ⊖ Ler., *Bas-Lang.*, Boiste.
5. Hébert, *Père Duch.*, n° 174, p. 5. * L., H. D. T., en ce sens, Oud., Ler., *Bas-Lang.*, Roll., Boiste, Desgr. d. Goug. ; ⊖ Sain., *Lang. par.*
6. Hébert, *Père Duch.*, n° 177, p. 6. Très fréquent chez Hébert. C'était un mot des burlesques : *Et s'il ne tient qu'à la clinquaille, Nous ferons rouler le " quibus "* (Richer, *Ov. bouff.*, p. 243). * L., Ler., Boiste, *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.*, ex. anc. ; ⊖ Desgr. d. Goug.
7. Lem., *25e Lett. b. patr.*, p. 5. ⊖ tous les lexiques en ce sens.
8. Hébert, *Père Duch.*, n° 281, p. 4. = ruffian ? ⊖ tous les lexiques.
9. Id., *ib.*, n° 272, p. 3. Vieux mot qui est dans St-Amant, t. I, p. 39. *L., H. D. T., Ler., *Bas-Lang.* ; ⊖ Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*
10. Id., *ib.*, n° 237, p. 4. Voir *caler*. Le sens est : renippait.
11. *Journ. Hall.*, n° 2, p. 3. * L. ; ⊖ *Bas-Lang.* Voir H. L., t. VI, pp. 1216 et 1218.

renarré (fin comme renard) : Si vous êtes un peu “ renarré ”, après vous avoir laissé sur les épines, un jour ou deux, on vous relâche [1].

rincer (quelqu'un) : le battre, lui flanquer une “ rincée ” [2].

rognoner (ou *rognonner*) : le vertueux Roland conduisoit en “ rognonnant ” la députation [3].

rondinée : Ce discours, suivi d'une bonne “ rondinée ” [4].

rondiner : vous avez de bons bras et des gourdins pour les “ rondiner ” [5].

rouffle (rouffe) : fouts leur une bonne “ rouffle ” [6].

roupillard : par un généreux effort de patriotisme et de reconnaissance pour ces vieux “ roupillards ” [7].

roupiller (dormir) : tous nos juges restent sur leurs sièges les bras croisés et “ roupillant ” tout à leur aise [8].

sapin (voiture de place) : Je suis mon aristocrate et nous entrons ensemble dans un “ sapin ” qui l'attendoit à la porte [9].

savon : qu'ensuite nous leur foutions un si bon “ savon ” que les bougres n'osent plus reparoître [10].

tapé (*bien* —) : Qu'il y aura un monarque, et un bon décret “ bien tapé ” [11]...

tapin : jusqu'à ce qu'ils aient reçu le “ tapin ” par le bec [12].

1. Hébert, *Père Duch.*, n° 151, p. 3 ; cf. n° 173, p. 6. *L. ; ⊖ tous les autres lexiques.

2. *La Tromp. du P. Duch.*, n° 101, p. 6. ⊖ L. en ce sens de battre ; * Oud., Ler., *Bas-Lang.*, Roll.

3. Hébert, *Père Duch.*, n° 199, p. 6. * L., Richel. : terme du petit p. de Paris, *Bas-Lang.*, Desgr., Sain., *Lang. par.* ; ⊖ Desgr. d. Goug.

4. Hébert, *Père Duch.*, n° 177, p. 4. Voir le verbe qui suit.

5. Hébert, *Père Duch.*, n° 223, p. 4. Cf. *à coups de nerf de bœuf, vous* “ *rondinerez* ” *ces gueusards de ministre*[*s*] (Id., *ib.*, n° 203, p. 7). *L., H. D. T., *Bas-Lang.*, Boiste ; ⊖ Ler., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

6. Jean-Bart, n° CXI, p. 5. *Sain., *Lang. par.*, p. 303. Commun en Lorraine. ⊖ Oud., Ler.

7. Lem., *60e Lett. b. patr.*, p. 4 ; *voilà comme moi, vieux* “ *roupillard* ” (Id., *116e Lett. b. patr.*, p. 2). ⊖ tous les lex. Ne faut-il pas entendre “ roupiard ”, qui a la goutte, la roupille au nez ? Voir Desgr. d. Goug., p. 141. *Roupieux* *H. D. T. Ou bien *roupillard*, est-il tiré de *roupille* (guenille) ?

8. Jumel, *Père Duch.*, *Ordonn. du P. Duch.*, p. 6. * H. D. T. : trivial, Boiste, *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug. : sommeiller, Sain., *Lang. par.* : Existe depuis le XVIIIe s. ; ⊖ Ler. Voir H. L., t. VI, p. 1216.

9. Hébert, *Père Duch.*, n° 336, p. 6. *L., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* : Mercier, *Tableau* ; ⊖ Boiste, *Bas-Lang.*, H. D. T., Roll.

10. Lem., *122e Lett. b. patr.*, p. 2. Cf. [Neptune] *après avoir* “ *lavé la tête* ” *Aux vents auteurs de la tempête...* (Scarr., *Virg.*, I, p. 12). * L. : réprimander, Desgr. d. Goug. ; ⊖ Oudin, Boiste, *Bas-Lang.*, Michel, Roll., Sain., *Lang. par.*

11. Lem., *26e Lett. b. patr.*, p. 2. ⊖ L., H. D. T., Oudin, Ler., Boiste, Desgr. d. Goug., Roll. ; *Michel : à propos, piquant, *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.*

12. Id., *119e Lett. b. patr.*, p. 5 (= tape). Cf. *La vraie gifle ou le* “ *tapin* ” *qu'on aura reçu par la gueule* (Id., *19e Lett. b. patr.*, p. 3). ⊖ L., H. D. T., Ler., Desgrouais, Boiste, *Bas-Lang.*, Michel, Roll., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

tauper (et *toper*) : malgré mes bons avis, vous " taupez " comme des buzes dans les paneaux [1].

tintoin (ou *tintouin*) : je serois, foutre, affligé, si tu lui foutois du " tintoin " [2].

toquante (ou *tocante* = montre) : il y a toujours un secrétaire au bureau qui tient la bougre de " toquante " à la main [3].

torgnolle (ou *torniolle* = coup) : afin d'avoir le droit, si nous vous foutons des " torgnolles ", de nous peindre comme des tigres [4].

tortiller : " Il n'y a pas à tortiller " [5].

trantran (ou *train-train*) : Dans l'ordre ordinaire du " trantran " de nos denrées [6].

trigaud : Je vois un Phil. d'Orléans... se comporter comme un " trigaud " [7].

turlupiner : Ce bruit d'enfer ... me " turlupine " bougrement la tête [8].

ustubrelu : Tu as rencontré sur ton passage des " ustubrelus " [9].

vaner (ou *vanner*) : les contraindre à " vaner " sur le champ [10].

1. Hébert, *Père Duch.*, n° 222, p. 2. Cf. *tu croyois ... qu'on alloit tout de suite " tauper " là-dedans* (Id., *ib.*, Gr. colère c. l'abbé Maury, p. 1-2); *et qu'on les accuse d'avoir " taupé " dans le tripotage de Brissot* (Id., *ib.*, n° 304, p. 4). *L. et H. D. T., Ler., Boiste : toper = consentir; ⊖ *Bas-Lang.*, Michel, Roll. Il n'y a là peut-être qu'un seul et même verbe : *toper* (ou *tauper*), " répondre *tope* à qui dit *masse* ". Voir au XVIIe s. *Baille-moy donc de ce vin vermeil — C'est luy seul qui me fait " tauper "* (Saint-Amant, *Œuvr.*, Bibl. Elzév., t. I, p. 248); *Loin de blâmer son choix vous en êtes contente — Et vous " topez " à tout en fille obéissante* (Poisson, *Comédie sans titre*, III, 2). Il y a eu un double développement : a. rendre santé pour santé ; b. convenir, applaudir.

2. Lem., *55e Lett. b. patr.*, p. 8. Cf. *Et je n'aurois pas de " tintoin " A trouver les mots au besoin* (Moreau, *Maz.*, I, p. 473); *le " tintoin " des reproches de Ronsard* (Gar., *Rabel. réf.*, p. 125). * L. : embarras, Oudin : ennui, *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug. : inquiétude.

3. *Père Duch. Royal.* Voilà le Père Duch. qui rit du ridicule de t. pl. de b. de bêtes, p. 6. * L. qui cite une chanson popul., Sain., *Arg. anc.* ; ⊖ H. D. T., Leroux, *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

4. Lem., *16e Lett. b. patr.*, p. 2. * L., H. D. T., *Bas-Lang.* : tape, soufflets, coups. Sain., *Lang. par.* ; ⊖ Oudin, Ler., Boiste, Desgr. d. Goug.

5. Hébert, *Père Duch.*, n° 198, p. 2. * L., H. D. T. : fam., Boiste : chercher des détours, Roll. ; cf. tortilleur = chicaneur ; ⊖ Ler., *Bas-Lang.* en ce sens, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

6. Lem., *49e Lett. b. patr.*, p. 3. Cf. *Vous seriez un malencontreux Si le " tran tran " de vostre père Vous ne suiviez de point en point* (Moreau, *Maz.*, t. II, p. 442). *L. : routine, Fur., Rich., Ler., *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.* : manière ordinaire des choses ; ⊖ Oudin, Desgr. d. Goug.

7. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° 30, fasc. V, p. 385 (4 déc. 1790) ; cf. *les bougres, quoique les plus foibles, [seroient] foutre bien les plus " trigauds "* (Lem., *32e Lett. b. patr.*, p. 5) ; cf. *Mais cet époux qui doit... — C'est un " trigaud ". Ce matin de bailli n'est point ce qu'il lui faut* (Montfleury, *Amb. Com.*, 3e interm., 17). *L. : qui use de détours, de mauvaises finesses, Ler. : fourbe, coquin, frippon, *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug. ; ⊖ Oudin, Sain., *Lang. par.* et *Arg. anc.* Hébert se sert aussi de *trigauderie* (*Père Duch.*, Br., n° 30, fasc. V, p. 388).

8. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° 10, fasc. III, p. 283, 24 oct. 1790. *L. H. D. T. : A., Ler., Boiste, *Bas-Lang.* ; ⊖ Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

9. Hébert, *Père Duch.*, n° 316, p. 4. *L., *Bas-Lang.* (art. hurluberlu), Desgr. d. Goug. ; ⊖ H. D. T., Ler., Boiste, Michel, Roll.

10. Hébert, *Père Duch.*, n° 174, p. 6. Commun dans ce texte : " *vannons* ", *disoit-il*,

B. Expressions trouvées dans les mêmes textes :

aze (*l'— me foute*) : S'il n'y avoit dans la république que des Sans-Culottes, " l'aze me foute " si on accaparoit les subsistances [1].

baba (*rester comme —*) : Voilà mon homme qui " reste comme baba " [2].

barbe (*faire la —*) : ... ne se laisseront pas " faire la barbe " [3].

barbe (*prendre la chèvre par la —*) : il falloit cacher un peu votre jeu et ne pas " prendre la chèvre par la barbe " [4].

berniquet (*envoyer au —*) : Il " enverroit au berniquet " le beau faquin [5].

blé (*manger le —*) : nous verrons après, qui d'eux ou de nous " mangera le bled " [6].

bosse (*donner dans la —*) : Rougissez d'avoir pu " donner ainsi dans la bosse " [7].

bricole (*imprimeur de —*) : Depuis quelques jours, on fout la chasse aux " imprimeurs de bricolle " [8].

bringue (*mettre en —*) : le 10 août, nous " avons mis en bringue " le sceptre et la couronne de l'infâme Capet [9].

" *vannons* " *promptement de Paris* (n° 199, p. 6). ⊖ L., Ler., Desgrouais, Boiste, Michel, Roll. ; **Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug. : s'enfuir, Sain., *Arg. anc.* : s'en aller. Dans *Lang. par.*, il rappelle des ex. de 1791, cités par Nisard, *Parisianismes*. Le verbe s'emploie couramment en Lorraine.

1. Hébert, *Père Duch.*, n° 198, p. 5. ⊖ L., H. D. T. ; *Mistral (*ase*), *Bas-Lang.* : l'aze me fiche = le diable m'emporte.

2. Jumel, *Père Duch.*, G[de] joie au sujet de la saisie du trésor du club monarch. ⊖ L., H. D. T., Oud., Ler., Boiste, Roll. ; **Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.*, Desgr. d. Goug.

3. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° III, fasc. III, p. 243, 1[er] oct. 1790. *L. : faire la barbe à quelqu'un = avoir avantage sur lui, Ler. : faire la barbe, c'est être plus fin et plus rusé qu'un autre, le tromper lorsqu'il en veut tromper d'autres, braver quelqu'un, etc., Oudin, *Bas-Lang.* ; ⊖ H. D. T., Sain., *Lang. par.*, Desgr. d. Goug.

4. Hébert, *Père Duch.*, n° 312, p. 4 (= attaquer de front). L'expression *prendre la chèvre par la barbe* ne figure dans aucun des dictionnaires que nous citons ; *prendre la chèvre* (= bouder, se fâcher) est très fréquent et enregistré partout. Voir H. L., t. VI, p. 1216.

5. *La Tromp. P. Duch.*, 102, p. 19. Le berniquet est une sorte de huche. L'expression signifie réduire à la mendicité. * *Bas-Lang.*, L. H. D. T. : *être au barniquet* = être dans le dernier embarras. Quoique ancien le mot ⊖ Oud.

6. Hébert, *Père Duch.*, n° 316, p. 8. Les lexiques ne donnent que manger son bled en herbe = dépenser avec prodigalité. *Manger le bled* = attraper le bon morceau ⊖ tous les lexiques.

7. Hébert, *Père Duch.*, n° 221, p. 5 ; cf. *Comment foutre aurois-tu pu " donner dans la bosse "* ? (Jumel, *Père Duch.*, Réveillon avec Lafayette, p. 7). * L. : être dupe. H. D. T. : *tomber dans la bosse* = faire une fausse démarche ; *Bas-Lang.* : se laisser aller à des paroles artificieuses, être pris pour dupe, tomber dans un piège ; ⊖ Oud., Ler., Boiste, Michel, Roll., Desgr. d. Goug.

8. Lem., *123[e] Lett. b. patr.*, p. 1. *L. S[t] : faux, postiche ; il donne une autre citation du *Père Duch.* ; ⊖ H. D. T., Oudin, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* ; **Bas-Lang.* : subterfuge.

9. Hébert, *Père Duch.*, n° 233, p. 4. Cf. *Ma pipe " est en bringue "* (Vadé, *Pipe cass.*, ch. III). Voir *foutre en bringue*.

casaquin (*travailler le* —) : quand serez-vous donc tranquille, plutôt de vous faire “ travailler le casaquin ” [1].

châtaigne (*mâcher* —) : aux bougres du nouveau comité de salut public, qui ne savent pas “ mâcher châtaigne ” [2].

colas (*bêtes comme* —) : ne soyons plus “ bêtes comme des colas ” [3].

Cf. *pape-colas* : Avant cela c'étoit maître Capet qui se carroit comme un “ pape-colas ” sur le trône [4].

Cologne (*niais de* — ou *de Sologne*) : prouvons à ces financiers que nous sommes des “ niais de Cologne ” [5].

coude (*lever le* — = boire) : Les bons vivants qui “ aiment un peu à lever le coude ” [6].

dent (*parler de la grosse* — = menacer) : Je veux que ... si je ne suis pas tenté d'aller dans cette assemblée électorale “ parler de la grosse dent ” à ces gaillards-là [7].

dindon (*se laisser brider comme un* —) : il [Philippe d'Orléans] “ s'est laissé brider comme un dindon ” [8].

dix-huit (*être sur son* —) : Il falloit voir alors comme “ j'étois sur mon dix-huit ” [9].

dos (*scier le* —) : Ca me “ scie le dos ” de voir de quelle manière se font les enrôlements [10].

1. Lem., *62e Lett. b. patr.*, p. 3. Cf. *si une fois on* “ *tombe sur son casaquin* ” (Jean-Bart, CXLV, p. 3, 1791). Il est ancien, probablement. * L. : donner sur le casaquin à quelqu'un = le battre, H. D. T., Oudin : travailler, tourmenter, *Bas-Lang.* ; ⊖ Boiste, Michel, Roll., Desgr. d. Goug.

2. Hébert, *Père Duch.*, n° 267, p. 4. ⊖ tous les lexiques, y compris Mistral. (= tergiverser) ? Le sens est obscur. Dans beaucoup de contrées, *macher* se dit pour *défaire*, par exemple en parlant du chanvre ? Mais la phrase ne peut guère signifier ouvrir les bogues, à moins qu'on ajoute *avec précaution.*

3. Lem., *31e Lett. b. patr.*, p. 4 ; cf. *se laisser séduire par de belles paroles, comme de foutus* “ *colas* ” (Id., *126e Lett. b. patr.*, p. 2). * L. : homme stupide. *Bas-Lang.* ; ⊖ H. D. T., Ler., Boiste, Roll., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

4. Lem., *116e Lett. b. patr.*, p. 4. ⊖ tous les lexiques.

5. Hébert, *Père Duch.*, n° 316, p. 7. (N° 332, p. 7, on lit Sologne). * L. : niais de Sologne, Oud. : un finet, qui s'abuse à son profit. Ler. : id., *Bas-Lang.* : id. : homme subtil qui se trompe toujours à son profit ; ⊖ Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

6. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° VII, fasc. III, p. 266, 14 oct. 1790. *L., H. D. T., Oud : hausser ou plier le coude, Ler., *Bas-Lang.* ; ⊖ Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

7. *Père Duch. r. Thibautod.*, n° 7, *Correspce d. les Cours étr.*, p. 3. Cf. *Il semble que tels accidents Parlent à vous des* “ *grosses dents* ” (Loret, 11 juin 1651, 111). ⊖ L., H. D. T. ; *Oud., Ler. : des grosses dents ; ⊖ Sain., *Lang. par.*

8. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° XXX, fasc. V, p. 388, 1790. *L., H. D. T., Ler. : *La bécasse est bridée*, se dit quand on a engagé quelqu'un dans une méchante affaire, ou que l'on l'a trompé. Cf. *un oison bridé* = un sot, *Brider l'oie* = tromper, fourber, filouter, déniaiser, *Bas-Lang.*, mêmes ex. ; ⊖ Oudin, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

9. Hébert, *Père Duch.*, n° 284, p. 5 (= être, se mettre sur son trente et un). *L. St : mettre ses plus beaux habits ; ⊖ H. D. T., Oudin, Ler., Desgr. d. Goug. ; **Bas-Lang.* : s'endimancher, Sain., *Lang. par.* : se mettre sur son dix-huit.

10. Hébert, *Père Duch.*, n° 223, p. 2. *L., H. D. T., *Bas-Lang.* : scie = ennuyeux, pénible, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* ; ⊖ Oudin, Ler.

droit (*charrier* —) : nous avons, à présent, à la tête de nos affaires des mâtins qui les feront " charrier droit " [1].

eau rousse (*jusqu'à l'*—) : un procureur tirant jusqu'à " l'eau rousse " à un pauvre diable [2].

enfant de chœur (*étouffer un* — = boire un verre de vin rouge) : avalant un canon ou " étouffant un enfant de cœur " [3] [*sic*].

faire ni à une ni à deux (*n'en* —) : le b... sentit où le bas le blaissoit, mais il n' " en fit ni à une, ni à deux " [4].

finne (*ma* —) : " Ma finne ", s'il n'y en avoit pas vingt-cinq, il y en avoit toujours bien un [5].

fromage (*manger le* — = être mécontent) : Ah ! foutre, " quel fromage mangeoit " le renard Brissotin quand il a vu l'orateur des Sans-Culottes éventer la mêche [6].

gance (*lurons de la* —) : Et vous, " lurons de la gance ", couple intrépide, Colot et Fouché qui avez été envoyés pour détruire les cavernes de voleurs des galonniers de Lyon [7].

gant (*moule de* —) : Je lui allonge en même tems une douzaine de " moule [*sic*] de gand " sur sa face platte [8].

goujon (*faire avaler le* —) : Carra, qui ... voulut " faire avaler le goujon " aux Jacobins [9].

1. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° XV, fasc. IV, p. 314, 6 nov. 1790 (⊖ Index de Braesch). * L., H. D. T. : ne pas dévier, faire son devoir, Ler. : se dit à une personne à qui on donne des remontrances ; signifie faire son devoir, prendre garde de faire quelque faute, se comporter bien, *Bas-Lang.* ; ⊖ Desgrouais, Michel, Roll., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* L'expression est très répandue en Lorraine.

2. *Père Duch.*, Grande joie à l'occasion des scellés, 1790. Br., n° VIII, fasc. III, p. 273. ⊖ tous les recueils. Le sens est-il *jusqu'au sang* ?

3. Hébert, *Père Duch.*, n° 194, p. 2. On pourrait ajouter une foule d'autres exemples : *étouffer un enfant de chœur* (*Dénoncⁿ contre les march. de vin*, Br., fasc. III, p. 266). ⊖ tous les lexiques. C'est sûrement d'après ce type qu'on a formé *étrangler un perroquet* (boire une absinthe. Le sens est *boire un verre de vin*).

4. *Père Duch.*, Grand Étonnᵗ du Père Duch. dans l'Embarras, p. 6. ⊖ Roll., *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* On dit encore dans les Vosges *ne faire ni une ni deux*.

5. *Père Duch. Royal.*, Le Père Duch. à la G. Nat., p. 2. *L., H. D. T., *Bas-Lang.* : par ma finne ; ⊖ Ler., Michel, Roll., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* et *Arg. anc.*

6. Hébert, *Père Duch.*, n° 181, p. 6. Cf. *Continuez de leur faire " manger du fromage ", demeurant calmes et tranquilles* (Id., *ibid.*, n° 206, p. 7) ; *Quel " fromage ils ont mangé " en voyant tout le peuple tranquille* (Id., *ibid.*, n° 200, p. 3). * L., *Bas-Lang.* ; ⊖ H. D. T., Oud., Ler., Boiste, Roll., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

7. Hébert, *Père Duch.*, n° 320, p. 7. Cf. *Un " luron de la ganse ", nommé la Tulipe, m'écrit de l'armée de la Moselle* (Id., *ib.*, n° 311, p. 4) ; *tandis que nous autres, " lurons de la ganse ", nous ferons sauter les brocs pour vous recevoir* (Id., *ib.*, n° 290, p. 6). ⊖ tous les lexiques, sauf Sain., *Lang. par.*, qui explique le succès de *ganse* dans le poissard. Il traduit *lurons de la ganse* (1764) par compagnons de la bande, filous. Voir H. L., t. VI, p. 1218, n.

8. Hébert, *Père Duch.*, n° 205, p. 8 et à cent autres endroits. Cf. *quel moule de gant !* (Poisson, *Zig-zag*, sc. 9). * L. = la main, coup de la main : Boursault, *les deux Nicand.* H. D. T., Ler. : soufflet, coup de poing ; ⊖ *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

9. Hébert, *Père Duch.*, n° 228, p. 4. Cf. p. 238. * L., *Bas-Lang.* : duper quelqu'un, surprendre sa bonne foi, le contraindre à passer par où l'on désire, H. D. T. ; ⊖ Oudin, Ler. Boiste, Roll., Michel, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

Grenoble (*conduite de* —) : ils mériteraient bien qu'" on leur fît la conduite de Grenoble " [1].

grenouille (*manger la* —) : les autres " ont mangé la grenouille " [2].

gros (*il y a* —) : comme " il y a gros " que les chiens ne viendront pas [3].

huile de cotrets (*donner de l'*—) : comme je cherchois mon baton pour lui " donner de l'huile de cotrets ", le bougre a foutu le camp [4].

jabot (*faire* —) : je serois tenté de " faire jabot " et de me regarder comme un beau-fils [5].

jolivettes (*danser les* —) : " lui faire danser les jolivettes " aussi facilement qu'à Polichinelle [6].

lard (*manger le* —) : nous verrons qui des Sans-Culottes ou de la noblesse " mangera le lard " [7].

linotte (*siffler la* —) : dans ce lieu où ses favoris m'on fait sifler la linotte [8].

loup (*midi de* —) : Tous ces viédases vont dans un " midi de loup "... mettre la clef sous la porte [9].

main (*il n'y a que la* —) : entre prophetes, " il n'y a que la main " [10].

1. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° VIII, fasc. III, p. 270, 17 oct. 1790. *L. S[t] : mauvais accueil, mauvais traitement ; ⊖ H. D. T., Oudin, Ler., *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug. ; *Sain., *Lang. par.* : chasser à coup de bâtons.

2. Hébert, *Père Duch.*, n° 293, p. 2. Cf. *votre sacré Danton qui... nous " emportera la grenouille "* (Jumel, *Père Duch.*, Gr. Colère c. les Électeurs, p. 5). *L. : dérober une somme d'argent qui a été mise en réserve par une association, H. D. T. ; ⊖ Ler., Roll., *Bas Lang.*, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

3. Lem., *104[e] Lett. b. patr.*, p. 6. ⊖ L., Oudin, Ler., Desgr. d. Goug. ; *H. D. T. donne : *il y a gros* [à parier que], *Bas-Lang.* : certainement, assurément, il n'y a pas de doute. Voir H. L., t. VI, p. 1123.

4. *P. Duch. r. Thibautod.*, pièce 9, *Grande Découv.*, p. 2. ⊖ L., H. D. T., Sain., *Lang. par.* ; **Bas-Lang.*

5. Hébert, *Père Duch.*, n° 319, p. 6. *L. : se rengorger, H. D. T., *Bas-Lang.* : faire le vaniteux, l'orgueilleux ; ⊖ Oudin, Fur., Ler., Roll., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

6. Lem., *37[e] Lett. b. patr.*, p. 4. * L. S[t] : se mouvoir au gré d'un autre, comme un pantin ; ⊖ H. D. T., Oudin, Ler., *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* et *Arg. anc.*

7. Héb., *Père Duch.*, n° 190, p. 3. * L. : gagner la partie et avoir l'enjeu ; ⊖ tous les autres lexiques en ce sens. Cf. plus haut : *manger le blé.* Oud. enregistre l'expression au sens de être coupable.

8. Hébert, *Père Duch.*, n° 248, p. 5. Très commun : attendre, poser. * L. : être en prison, *Bas-Lang.* : faire attendre quelqu'un en plein air ; ⊖ Desgrouais, Roll., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* Oud. donne le sens de boire, ivrogner ; Fur., Ler., H. D. T. donnent le même sens. Mais l'expression a bien le sens d'attendre dans l'*Ovide bouffon* de Richer : *Tu peux bien " siffler la linotte ", Répond Aglaure Et de nostre huis Compter les cloux et les pertuis* (p. 255-256).

9. Hébert, *Père Duch.*, n° 211, p. 7. ⊖ tous les lexiques, y compris Mistral. Le sens est-il *minuit* ?

10. Lem., *23[e] Lett. b. patr.*, p. 3. * L. : se dit pour exprimer le rapport étroit qui existe entre les personnes dont on parle, H. D. T., Ler., *Bas-Lang.* : *de marchand à marchand, il n'y a que la main* = il suffit de toucher dans la main entre marchands pour conclure le marché ; ⊖ Oudin, Boiste, Roll., Sain., *Lang. par.*

manche (*père à la grande* —) : s'il a la complaisance de vous toucher le front de sa baguette, ce sera un " père à la grande manche " [1].

marmite (*renverser la* —) : il est temps de " renverser une bonne fois la marmite " des gens de lois [2].

œil (*s'en battre l'*—) : Que l'on m'appelle foux [*sic*], insensé, " je m'en bats l'œil " [3].

pain (*perdre le goût du* —) : quiconque ... ne criera pas, vive Roland ... " perdra le goût du pain " [4].

peigne (*se donner un coup de* —) : qui se croient déjà à Paris, par Calais, si nous " nous donnons un coup de peigne " [5].

pied de veau (*faire le* —) : c'est là que certains journalistes viennent " faire le pied de veau " [6].

poing (*montrer le — dans sa poche*) : depuis le tems qu'ils " montrent leurs poings dans leur poche " [7].

pouf (*prendre à* — = sans payer) : Il vous faudra payer les brocs " pris à pouf " la veille [8].

poussière (*faire de la* —) : Ces députés qui en arrivant de leur département, " faisoient tant de poussière " [9].

1. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° 22, fasc. VI, p. 561. L'éditeur rappelle, Père —, Confesseur — = peu scrupuleux. *L. : *avoir la manche large* se dit d'un casuiste ou d'un directeur relâché, H. D. T. a pris dans Oudin : avoir la conscience large comme la manche d'un cordelier ; ⊖ Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

2. Hébert, *Père Duch.*, n° 291, p. 3. Cf. *Cet échec, pauvres hipocrites, S'en va " renverser vos marmites* "(Loret, 23 juin 1657, 165. De même 24 juil. 1655, 188). *L. H. D. T. : ruiner. Oudin, Ler., *Bas-Lang.*

3. Hébert, *Père Duch.*, n° 338, p. 2. Cf. *A-t-on vu rimer de cette sorte, Bourreau ? — " Je m'en bats l'œil ". Suis-je un comédien ? Qu'un autre fasse mieux !...* (La Fontaine et Champmeslé, *Ragotin*, acte IV, sc. 7) ; *Morbleu ! " Je me bats l'œil " de Mercure et de toi* (Poisson, *Com. s. titre*, IV, 7). Voir H. L., t. VI, pp. 1124, 1216. *L. : ne pas s'en soucier, n'en tenir aucun compte, H. D. T., Ler., *Bas-Lang.* ; ⊖ Oudin, Boiste, Roll., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

4. Hébert, *Père Duch.*, n° 195, p. 3. Cf. *un frère Qui... Fit à son ennemi " perdre le goût du pain* " (Quinault, *Am. indiscr.*, 1654, IV, 1). *Oudin, Ler., *Bas-Lang.*, cf. *faire passer le goût du pain*, Sain., *Lang. par.* = mourir, être tué : Père Peinard, 1889 ; ⊖ Roll., Desgr. d. Goug.

5. *Tromp. P. Duch.*, 102, p. 11. *L., *Bas-Lang.* ; ⊖ Roll., Sain., *Lang. par.*, Desgr. d. Goug.

6. Hébert, *Père Duch.*, n° 202, p. 5. Cf. *Les nouveaux humains après le déluge " Feront bien mieux le pied de veau* " (D'Assoucy, *Ov.*, p. 62). * L. : révérences, soumission, complaisance serviles (Sévigné), Oudin, Ler., *Bas-Lang.* : flatter, caresser ; ⊖ Michel, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

7. Lem., *36e Lett. b. patr.*, p. 7-8. ⊖ tous les lexiques. On dit en Lorraine : faire le poing dans sa poche avec le sens de menacer en cachette.

8. *Père Duch. Royal.*, Sec. avis aux B. Cit., p. 6. * L., H. D. T., Sain., *Lang. par.* ; ⊖ Oud., Ler., Roll., *Bas-Lang.*

9. Hébert, *Père Duch.*, n° 204, p. 2. * L. : se pavaner : Voltaire, *Dict. phil.*, H. D. T., Sain., *Lang. par.* : faire des embarras, mener grand train, *Bas-Lang.* : faire plus de dépenses qu'on n'a réellement de fortune ; ⊖ Oudin, Ler., Michel, Roll., Desgr. d. Goug.

poux (*chercher des* —) : Lafayette " cherchoit des poux " à tous les patriotes [1].

quatre pelés et un tondu : Ils sont là " quatre pelés et un tondu " [2].

qui pis pis (*être à* —) : Ces... aristocrates patriotes " sont, je le crois, à qui pis pis " [3].

ratisse (*je t'en* —) : aux frontières, il faudra lui dire : " je t'en ratisse ", de ton droit à la régence [4].

style à quinze (*faire du* —) : quand je me fous dans la tête de faire du " style à quinze " [5].

temps (*saisir le coup de* —) : Nous " saisirons ce coup de tems " pour plier bagage [6].

venture (*s'en faire une* —) : le ministre aima mieux " s'en faire une venture ", que de le punir [7].

vignes (*se mettre dans les* —) : Vous aurez beau vous " mettre dans les vignes " [8].

C. Les quolibets. — Il faudrait relever aussi les quolibets :

apprendre à quelqu'un que son chien n'est qu'une bête : Il est temps ... que nous leur " apprenions que leur chien n'est qu'une bête " [9].

avant qu'il soit l'âge d'un petit chien : " Avant qu'il soit l'âge d'un petit chien ", je serai plus maître en France que jamais roi ne l'a été [10].

1. Hébert, *Père Duch.*, n° 179, p. 6. N'est-ce pas d'une confusion avec *chanter pouilles* qu'est née cette expression ? Le singulier de *pou* était autrefois *pouil*. * L., *Bas-Lang.* : chicaner, chercher noise ou querelle ; ⊖ Oud., Ler., Desgrouais, Michel, Roll., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

2. Jean-Bart, n° CIII, p. 4. * L. : peu de personnes et gens peu considérés, Oudin : *trois teigneux et un pelé*, Ler., *Bas-Lang.* ; ⊖ Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

3. *Le P. Duchêne aux braves Gardes nationales*, p. 1. Expression exclue depuis le xviie s.

4. Jumel, *Père Duch.*, Ordre à l'Ass. Nat., p. 289 (= tu n'en auras pas. Cf. *Je t'en ponds, je t'en casse*). * L., H. D. T., *Bas-Lang.* ; ⊖ Oud., Fur., Ler., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* et *Arg. anc.*

5. Lem., *2e Lett. b. patr.*, p. 7. L. : cela vaut quinze = cela est remarquable. ⊖ tous les autres lexiques. N'est-ce pas l'analogue de l'expression *une bouteille à quinze*, c.-à-d. chère et de bonne qualité.

6. Hébert, *Père Duch.*, n° 206, p. 6. * L. : occasion qui passe vite, circonstance inopinée, H. D. T. ; ⊖ *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* L'expression est encore usitée.

7. Héb., *Père Duch.*, Gr. Col. contre le Clergé et le Pape, p. 6. ⊖ L., H. D. T., *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.*

8. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° VII, fasc. III, p. 268, 14 oct. 1790. * L. : être ivre, H. D. T., Leroux, *Bas-Lang.* Cf. *les vignes du Seigneur* ; ⊖ Oudin, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

9. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° II, fasc. III, p. 241. ⊖ L., H. D. T., Oud., Sain., *Lang. par.* ; Ler. : *apprendre à quelqu'un que son cheval n'est qu'une bête* = faire connaître à quelqu'un son ignorance et qu'il n'est rien moins que spirituel, sage, prudent, comme il le veut paroître, *Bas-Lang.*, même ex. que Leroux : convaincre un sot, un présomptueux de son ignorance et de son inhabileté.

10. Hébert, *Père Duch.*, n° 204, p. 3 Expression qui revient constamment dans ce texte. ⊖ L., H. D. T., Oudin, Ler., *Bas-Lang.*, Michel, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

ni vu, ni connu, je t'embrouille : afin que ça ne fût " ni vu ni connu je t'embrouille " [1].

III. — MOTS BAS ET EXPRESSIONS BASSES RELEVÉS DANS D'AUTRES TEXTES

arsouille : Il y avait dans le parterre plusieurs souteneurs de tripots, connus sous le nom d'" arsouilles " [2].

arsouiller : J'en connais quelques-uns qui prétendent avoir " arsouillé "... dans la Révolution [3].

bouffer : On m'accuse, écrit Isoré, ... d' " avoir bouffé " à Lille chez les aristocrates ; il s'en défend : quand au " bouffage "... c'est une chose absurde à prononcer [4].

bousien : Une foule d'individus ... remplissent les " bousiens ", les cafés borgnes et les tripots [5].

boyaux : les égoïstes, ces gros propriétaires à larges " boyaux " [6].

butin (le bien que l'on possède, linge, meubles, etc.) : Pour revenir à la capitale, nous louâmes une charrette pour y mettre notre petit " butin " [7].

chambrer : ils cherchent, à tous risques, à nous mettre en activité, et, pour trancher le mot, à nous " chambrer " [8].

coup (*monter un* —) : l'intention des muscadins était de rester à Paris, pour y " monter un coup " [9].

1. *Père Duch. Royal.*, Second avis du Père Duch., p. 5. ⊖ L., H. D. T., Desgrouais Roll., Sain., *Lang. par.* ; * *Bas-Lang.* Phrase courante en Lorraine.
2. Gorsas, 26 fév. 1792, Buchez et Roux, t. XIII, p. 231. * L. S^{t}, H. D. T., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*, *Arg. anc.* ; ⊖ Ler., Oud., Boiste, *Bas-Lang.*, Roll., Michel.
3. *Suite de la copie des pièces saisies chez Babeuf*, t. II, p. 106. * L. S^{t} ; ⊖ Oud., H. D. T., Ler., *Bas-Lang.*, Roll., Sain., *Arg. anc.*, Desgr. d. Goug. ; * Sain., *Lang. par.*
4. Arch. Nat., F^{7} 4773, Liass. G. n° 42, dans L. Jacob, *Le Bon*, t. I, p. 261. Pour *bouffer*, voir Sain., *Lang. par.*, p. 35. *Bouffage* est probablement un mot forgé pour la circonstance.
5. Rapp. de Mercier, 19 niv. an. II-8 janv. 1794, P. Caron, *Paris... Terreur*, t. II, p. 255. ⊖ L., H. D. T., Ler., Oudin, Desgr. d. Goug. ; * *Bas-Lang.* Probablement le même que *bousin* (mauvais lieu). Voir von Wartb., *Fr. Et. W.*
6. Mugnier, *Le Club des Jacob. de Thonon*, p. 96. ⊖ L., H. D . T., Ler., *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.*, cf. Oud. : gros boyau = grand mangeur.
7. Boutanquoi, *Souv. Mar.-Vict. Monnard*, p. 80 ; cf. *tu n'as pas besoin de tout ce " butin "-là* (Dép^{n} Gabrielle Tissié Frér., *Mém.*, p. 164). * L. : popul., profit, richesse ; ⊖ H. D. T., Oud., Fur., Ler., Desgrouais, Michel, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* ; * *Bas-Lang.* : « Il y a du *butin* dans cette maison, pour dire qu'une maison est opulente, qu'une famille est riche. On dit plus communément dans le même sens : Il y a de quoi dans cette maison ». Le mot est courant dans le parler français de Lorraine.
8. Mirabeau, *Lett. à ses commett.*, 8, 9, 11 mai 1789. Cf. *Au moment de l'arrivée des députés, on les " chambra " par le fait* (Id., *Ét. Gén.*, 5 juin 1789, Arch. Parl., 1re Sér., t. VIII, p. 70. col. 1). Ce mot est familier à Mirabeau qui l'emploie en pleine Assemblée (28 mai 1789), * L. : Mirabeau, H. D. T. ; ⊖ Oudin, Ler., *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*
9. Beaulieu, *Diurnal*, 13 sept. 1793, cite Chabot, Dauban, *Démagogie*, p. 385. * L., s. ex. ; ⊖ tous les autres lexiques.

courante : ces étapes ont donné la " courante " à nos portefeuilles, comme elles l'avaient donnée à nos corps [1].

décaniller : Vous les faites inutilement " décaniller " d'un département dans un autre [2].

dégaîne (tournure, allure) : les spectateurs se mettent à rire en voyant son costume et sa " dégaîne " [3].

démarrer (changer de place) : Les Commissaires rendent compte de leur mission : on exige de nous de pas " démarrer " (c'est leur terme) que nous n'ayons signé leur taxe [4].

demi-castor : ceux que le peuple appelle les " demi-castors " et les métis du Comité de Constitution [5].

embêter (entortiller, assoter) : En voilà un qui ne cherche pas à " embêter " son monde [6].

emmuseler : ... ils vous " emmuselaient " en vous soutirant jusqu'au dernier extrait votre subsistance [7].

épicier (*être un cher* —) : il est derechef dénoncé de faire valoir sa place... le

1. Let. de Combaud, 13 mess. an II-1er juil. 1794, Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 212. * L. : diarrhée (il cite Scarron), H. D. T., Oud., Fur., Ler. ; ⊖ Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

2. Marat, Conv. Nat., 24 oct. 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. LII, p. 658, col. 2. Cf. *C'est un autre chien couchant à qui Necker en " décanillant " a laissé son foutu manteau* (Jumel, *Père Duch.*, Le P. Duchesne déguisé en calotin, p. 5). * L., H. D. T. : néol., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* ; ⊖ Oud., Ler., *Bas-Lang.*, Sain., *Arg. anc.*

3. Boutanquoi, *Souv. Mar.-Vict. Monnard*, p. 86. * L., H. D. T., Ler., *Bas-Lang.*, Michel, Desgr. d. Goug. : A. ; ⊖ Oud., Sain., *Lang. par.*

4. Conv., nov. 1792, Buchez et Roux, t. XX, p. 433. C'est un terme de marine, appliqué anciennement déjà aux mouvements sur terre. * L., Ler., *Bas-Lang.* : changer de place ; ⊖ Oud., Roll., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

5. C. Desmoul., n° 32, *Révol. F. Brab.*, III, p. 361. Voir H. L., t. IV, p. 470. * L. : homme suspect, H. D. T., A. 1740, Sav. ; ⊖ Oudin, Ler., *Bas-Lang.*, Mich., Roll., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

6. Curé Brugière, *Appel*, p. 34. Cf. *Les tyrans mêmes n'y sont pas étrangers, et Frédéric-Guillaume, est illuminé, et " embêté " par cette ridicule secte* (*Bull. Conv. Nat.*, Sec. St à la Séance du 2 mess., an II-20 juin 1794, n° 6, col. 2). Le 25 pluv. an II, l'Administration du district de Cluses répond au Conseil gal de Passy pour lui exprimer son étonnement : *Elle réclame des charlatans, tandis que les autres s'empressent de renvoyer ceux qui les ont " embetté "* (Arch. mun. de Passy. Délibérations) ; *que faire pour " embêter " les autres ?* (Hébert, *Père Duch.*, n° 307, p. 4) ; *vous croyez encore nous " embêter ", en nous faisant cette belle annonce* (Id., *ib.*, n° 171, p. 4). Bourienne (*Mém.*, t. III, p. 74) le met dans la bouche de Bonaparte. Le XVIII brumaire il lui aurait dit : « Je l'ai " embêté " [Bernadotte] des douceurs de la vie privée... Je lui ai fait de la pastorale ». Cf. *embêtement* : *Nous venons vous le dire, législateurs. Ce n'est pas avec " embêtement ", mais avec des vérités toutes pures* (Pet. Com. St-Martin-du-Tertre, *Part. Biens commun.*, p. 613). * L. : terme trivial, H. D. T. : néol., trivial, *Bas-Lang.*, Roll., Sain., *Lang. par.*, Desgr. d. Goug. : Michel ; ⊖ Oudin, Fur., Ler., Boiste.

7. Javogues, 21 frim. an II-11 déc. 1794, *Rev. Univlle*, 15 avril 1925, art. Marion. * L. : Volt., H. D. T. : St-Simon ; ⊖ Oud., et Fur. en ce sens, Ler., *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* et *Arg. anc.*

représentant ... désapprouve lui-même sa cumulation ... les uns lui ont dit qu'il était un agioteur, d'autres qu'il était " un cher épicier " [1].

éreinte (*à toute* —) : ils avaient les cheveux noirs [les patriotes], aujourd'hui ils sont frisés " à *toute éreinte* " (souligné) [2].

escarpin (*tirer son* —) : Allons, Messieurs et dames, je vous " tire mon escarpin ", comptez toujours sur moi et je compte sur vous [3].

flemme (ou *flème*) : malheureusement pour moi, elle avait le caractère " flemme " [4].

garouage (*se sentir le cœur en* —) : Je nous sentons le cœur en " garouage " depuis que Louis XVI nous appelle tretous aux États-Généraux [5].

gaudriole : Voilà mon Osselin qui s'en va jouer avec les guichetiers, les cajole, leur conte des " gaudrioles " [6].

gigoter (ou *gigotter*) : il " gigottait " comme un diable dans un bénitier [7].

grabuge : C'est la coalition qui l'emporte et nous aurons du " grabuge " [8].

gueule (*mettre la — en pantoufle*) : Je lui foutrons l'âme en l'envers et la " gueule en pantoufle " [9].

haria (ou *harria* ou *aria* = embarras, tracas) : C'était parbleu bien moi, je croyais que vous alliez vous fourrer dans le " haria " [10].

histoire (difficulté, querelle) : Un membre a raconté une " histoire " qu'il a eu[e] avec son boucher qui avoit voulu lui refuser de la viande au maximum [11].

1. *Jacob. de Colmar*, 20 févr. 1794, Leuillot, o. c., p. 123. * L. : c'est chère épice, *Bas-Lang.* : une chère épice, marchande qui vend à un prix exorbitant ; ⊖ H. D. T., Oudin, Ler., Michel, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* et *Arg. anc.*

2. Collot d'Herb., Jacob., fév. 1793, Buchez et Roux, t. XXIV, p. 409. L'expression * Jaubert, *Glossaire du Centre*, Puitspelu, *Littré de la Grand'Côte.* On la trouve employée au figuré dans l'*Oraison funèbre de Bricotteau* (livret populaire) : *les sons mélodieux du cornet à bouquin dans lequel souffloit le maître d'école " à toute éreinte "*.

3. *Journ. Hall.*, n° 1, p. 5. ⊖ L., Roll., Sain. ; **Bas-Lang.* : *lever l'escarpin.* Cf. Oudin : *escarpiner* (= fuir) et *se tirer des grègues, des pieds.*

4. Boutanquoi, *Souv. de Mar.-Vict. Monnard*, p. 36. ⊖ L., H. D. T., Oudin, Fur., Ler., Boiste, *Bas-Lang.* ; * Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

5. *Trois Poiss.*, p. 1. (= en folie). *L. : Leroux, qui cite La Fontaine ; ⊖ tous les lex. God. : *garouillage* = lieu de débauche.

6. Beaulieu, *Diurnal*, déc. 1793, Dauban, *Démagog.*, p. 548. * L., H. D. T. : 1781, familier, Mercier, *Tableau*, t. II, p. 311, A. 1835, *Bas-Lang.* ; ⊖ Oudin, Boiste, Leroux, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* et *Arg. anc.*

7. *Convoi de Toulon, et Berthier.* Pamphlet cité annexes *Journal* Bailly (t. II, p. 419). * L. : terme pop., s. ex., H. D. T., A. 1718 : gigotter ; ⊖ Oudin, Fur., Ler., *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

8. Mme Rol., *Lett.*, t. II, 453 (1791). ⊖ L., H. D. T. : ex. du XVIIIe s. Il est commun, chez les burlesques du XVIIe : *Qui mit tout le monde en " grabuge "* (Richer, *Ov. bouff.*, p 320).

9. *Journ. Hall.*, n° 1, p. 5. ⊖ tous les lex.

10. Jourgniac Saint-Méard, *Mon agonie de trente-huit heures*, Buchez et Roux, t. XVIII, p. 129. * L., H. D. T., Michel St, Sain., *Lang. par.* ; ⊖ Oudin, Ler., *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug.

11. *Registres de la Société populaire d'Amiens*, f° 15 r°, 18 prair. an II-6 juin 1794. * L., cf. *cela a fait une belle " histoire "* = cela a excité beaucoup de rumeur, de colère, de scandale, etc. ; " *faire des histoires à quelqu'un* " ; **Bas-Lang.* : bruit, querelle mal fondée ; ⊖ Oudin, Ler. dans ce sens, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

matelote : Le programme consistait dans un énorme plat de poisson, ce qu'on appelle en style de Rapée une " matelote " [1].

mitonner : C'est lui qui " mitonnait " mes brigands et les mettait sous la toile, tandis qu'il laisse nos frères d'armes couchés dans la boue... [2].

œil (*avoir un — sur le dos*) : le soldat qui toujours " a un œil sur le dos ", s'apercevant que la seconde division est en fuite, s'ébranle aussitôt pour la suivre [3].

œil [*à l'*—], *faire la guerre à l'*— : ma position exige " que je fasse la guerre à l'œil " contre ces malveillants [4].

paturons : je fous mes " paturons " dedans [5].

riboter (ou *ribotter*) : Ce n'est pas là ce qu'on appelle " riboter " [6].

savonner (blanchir) : Chabot déclare qu'on ne peut " savonner " le pouvoir exécutif [7].

taré : les patriotes " tarés " [8].

testament : Il y aurait un " testament " à faire au récit de cette nature [9].

train : J'entends dire qu'on s'attend pour le lendemain à " du train " [10].

violons (*se donner les* — = tirer vanité) : Car sans vouloir ici nous " donner les violons ", je pouvons bien hazarder de dire [11].

1. Beugnot, *Mém.*, t. II, p. 248. * L. : Marmontel, H. D. T. : 1864 ; ⊖ Oudin, Ler., Desgr. d. Goug., *Bas-Lang.*, Michel.

2. Hentz et Francastel au Com. Sal. p., 25 avr. 1794, *Guerres des Vend.*, t. III, p. 435. * L. : fig. et fam., H. D. T. : Sévigné (= entourer de soins), Ler., *Bas-Lang.* ; ⊖ Oudin, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* et *Arg. anc.*

3. Kléber, oct. 1793, *Guerres des Vendéens* (Baudoin), t. II, p. 303. ⊖ L., H. D. T., Ler., *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* et *Arg. anc.* Cf. Oudin : *avoir un œil aux champs et l'autre à la ville* = prendre garde à deux choses en un même temps. On dit aujourd'hui dans le peuple *avoir un œil derrière la tête.*

4. Ysabeau, de Bayonne, 25 juin 1793, *Act. Com. Sal. p.*, t. V, p. 85. * L. (guerre) : observer attentivement les démarches de l'ennemi ; observer avec soin ce qui se fait afin de profiter des conjonctures, il cite Scarr. et Th. Corneille, H. D. T. ; vieilli : Regnard, Ler. ; ⊖ *Bas-Lang.* Cf. avoir à l'œil.

5. *Réfl. s. l'esp. pub.*, p. 6. Richer l'a plusieurs fois employé : *Que de crottes ils amassèrent ! Que de cloches aux " paturons " !* (*Ovide bouffon*, p. 471) ; *J'approchay, je me déchaussay, Et mes " paturons " y saussay* (Id., *Ib.*, p. 606). * L., H. D. T., Boiste et Desgr. d. Goug., qui donnent ce mot comme désignant une partie de la jambe du cheval ; dans aucun dict., on ne dit qu'il peut s'appliquer à l'homme ; ⊖ Oud., Ler., *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.*

6. Lett. de Comb. cadet, 13 mess. an II-1er juil. 1794, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 212. * L., Boiste, Michel, Roll., Desgr. d. Goug. : Molard ; ⊖ Oud., Fur., Ler., *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.*

7. *Chron. du Mois*, nov. 1792, p. 9. Cf. Chabot, Ass. Lég., 25 juil. 1792, Buchez et Roux, t. XVI, p. 461. * L. : Volt., H. D. T., Sain., *Lang. par.* ; ⊖ tous les autres lexiques.

8. C. Desmoul., *Vx Cord.*, IV (soulign.), p. 68, éd. Baudouin. * L. : Mirabeau, H. D. T., Roll. ; ⊖ Oud., Ler., *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug.

9. *A l'ag. nat. du district*, Adher, *Subs. Toul.*, p. 233 (4e s. cul. an II-20 sept. 1794). ⊖ tous les lexiques.

10. Mme de Rém., *Mém.*, t. I, p. 269. * L. ; ⊖ H. D. T. en ce sens, Oudin, Ler., *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

11. *Journ. Hall.*, no 2, p. 4. * L. ; ⊖ *Bas-Lang.*, Roll., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.* Ler. : *donner les violons* au sens de donner le bal.

IV. — LES MOTS GROSSIERS ET SCATOLOGIQUES

F... ET B... — Je me vois obligé de mettre en titre ces deux mots. Ils sont l'enseigne de la boutique à Lemaire et à Hébert. Tout le monde sait comment le premier intitulait ses lettres. Quant au second, ainsi que Braesch l'a remarqué, il avait soin de placer toujours un ou deux f... dans les premières phrases, comme on met une marque de fabrique sur un chef de pièce. Cela s'explique. Le vulgaire avait toujours le mot de f... à la bouche ou sous la plume. Les militaires d'abord : « Nous les " avons foutus " tous en déroute »[1] ; « l'état-major disait hautement que les Autrichiens se joindraient à eux pour " f... le tour à ces f... patriotes " »[2].

Il était aussi familier aux civils : « Sacré nom de Dieu. Je lui " foutis une bonne accolade " »[3] ; « il faudroit " foutre le fouet " à toutes ces garces-là »[4]. Dans le grand corps de garde, à la Convention, devant Letassey, un citoyen disait : « Eh bien ! vieux bigot, " je m'en fous ", mais je gage que cela est vrai ; tu m'as l'air d'un vieux radoteur qui tient encore à l'ancien régime. Va, ta " clique est foutue " »[5]. « Je lui dis... que je rendrais compte de sa conduite au Comité de Salut Public... Il me dit qu'il " s'en foutait " »[6].

Des femmes aussi en usaient. L'agent Bacon a entendu une citoyenne prendre la parole : « Vous verrez que tous ces *bougres-là*, tant qu'ils sont, se feront " foutre à la lanterne " »[7].

Dans les premiers pamphlets politiques, on imprimait parfois l'initiale seule, on mettait des points, que suivait un autre mot, inattendu : « " F...ourche, f...ourche " ; quand je vois... cela me " f...ournit de l'humeur " »[8], et ainsi de suite. Mais bientôt on renonça à ce petit jeu des surprises.

J'ai vainement cherché à me rendre compte pourquoi, dans certains numéros ou dans certains passages, le mot en question est relativement rare, pourquoi dans d'autres il se multiplie[9].

1. Sergent Logé, 18 brum. an III-8 nov. 1794, Ern. Picard, *Au Service de la Nat.*, p. 60.
2. Laurent, adj. au Ministre de la guerre au procès Miranda, Buchez et Roux, t. XXVII, p. 45.
3. *Bull. Trib. Révol.*, n° 65, p. 264.
4. *Ib.*, n° 77, p. 310.
5. Rapp., 5 niv. an II-25 déc. 1793. Caron, *Par. Terr.*, t. II, p. 402.
6. Rapp. de Delabarre, P. Caron, *Rapp. Ag. Intér.*, t. I, p. 235.
7. Rapp. 15 niv. an II-4 janv. 1794, P. Caron, *Paris... Terreur*, t. II, p. 165.
8. *Colère du Père Duchêne à l'aspect des abus, d'un auteur inconnu* (Hébert, *Père Duch.*, Br., fasc. II, p. 165).
9. *Que peut-il s'imaginer qu'on pense de lui, ce Philippe, lorsqu'il paraît toujours chamarré de son cordon de " jean-foutre " et de ce " foutu " crachat dont les rois ont toujours décoré leurs vils flatteurs, leurs maquereaux et tous les " jean-foutres " qui opprimaient leurs peuples ?* (Héb., *Père Duch.*, Br., n° 30, fasc. V, p. 388 [1790]).

Le sens original et fondamental se conserve. On en profite même pour faire des calembours [1].

Puis on prend le verbe dans le sens de *jeter*, *lancer*, *flaquer*, *frapper* [2]. Enfin il devient un simple synonyme de *mettre* : « Il y a gros, foutre, qu'il ne se seroit pas mis à la gueulle du canon, s'il avoit prévu qu'on y " foutit la mêche " » [3].

On l'emploie aussi comme réfléchi avec la valeur de *se donner*, *s'offrir*, d'où " se foutre le ton " [4], " se foutre de bons morceaux " [5].

Comme pronominal enfin, il équivaut à *se moquer*. Innombrables sont les pages où on en trouve des exemples ; il servait même de titre ou de sous-titre : « Je m'en fouts. Liberté, libertas » [6].

F... DANS LES EXPRESSIONS :

f... en bringue : On va " foutre en bringue " le comité militaire [7].

f... en canelle (cf. *mettre, être en canelle*) : je veux que la peste m'étouffe, s'ils ne vous " foutoient pas tous en canelle " [8].

f... par écuelle : " foutez tout par écuelle ", si on ne veut pas que vous soyez sur le pied du soldat français [9].

f... sur le nez à quelqu'un : Ce bougre de Necker, qui nous a si bien " foutu sur le nez " sans que nous nous en apercevions [10].

1. *Je connais un brave canonnier qui, quand sa femme veut parler sur les affaires de la Révolution, lui dit tout uniment : « Va te faire " foutre " », et la bougre de bête a encore l'entêtement de ne le point prendre au mot* (Hébert, *Père Duch.*, Br., n° 16, f. VI, p. 540).

2. *Les voyageurs auront souvent leurs culs " foutus " dans l'eau* (Hébert, *Père Duch.*, Br., n° 20, fasc. VI, p. 553) ; *Si je pouvois leur " foutre sur la gueule " à tous* (Lem., *2e Lett. b. patr.*, p. 4).

3. Héb., *Père Duch.*, n° 122, p. 5 ; cf. " *foutons* " *le feu aux colonies* (Id., *ib.*, n° 107, p. 5), etc., etc.

4. *Et surtout qu'il* [Le Roux] *ne " se foute " plus le ton de repousser les honnêtes gens qu'il doit respecter* (Hébert, *Père Duch.*, Br., fasc. V, p. 387).

5. *Damnoient sans façon le pauvre bougre de manœuvre, pour deux sous de tripes, quand ils " se foutoient ", eux, dans le jabeau, la fine caille* (Lem., *38e Lett. b. patr.*, p. 3).

6. Voir Tourn., Bibl. Hist. Par., *Révol. fr.*, t. V, p. 500, col. 1.

7. Lem., *44e Lett. b. patr.*, p. 8. Cf. *Père Duch. r. Thibaut.*, Gr. Col., p. 6. * L., *Bas-Lang.*, Roll., Sain., *Lang. par.* : mettre en morceaux ; ⊖ Oudin, Ler., Boiste, Desgr. d. Goug.

8. Lem., *70e Lett. b. patr.*, p. 3. Cf. *Qu'a servi à Thouret... d'avoir " mis la Constitution en canelle "* (Hébert, *Père Duch.*, n° 178, p. 7) ; *voilà la f... voiture " en cannelle "* (Id., *Fais beau cul*, Br., fasc. IV, p. 324). * L. : réduire en canelle = mettre en morceaux, H. D. T. : vieilli, *Bas-Lang.* ; ⊖ Oudin, Ler., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

9. Lem., *125e Lett. b. patr.*, p. 4. Cf. *Le digne enfant d'Apollon, Qui " mettoit là tout par écuelle "* (D'Ass., *Aventures*, p. 435). * L., H. D. T., Ler. : faire une grande débauche, manger tout ce qu'il y a, *Bas-Lang.* : mettre tout par écuelle : donner un repas splendide, ne rien épargner pour la bâfre ; ⊖ Oudin, Boiste, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

10. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° 20, fasc. VI, p. 552, janv. 1791. * L. : frapper sur le visage ou tancer, Ler. : souffleter ; ⊖ Oudin, *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.*

f... une frottée[1], *une peignée* : Un autre agent a entendu dire... qu'il fallait " se f... une peignée " [2].

f... une rincée : " foutre la rincée " aux écoliers [3].

f... une tournée : Depuis que vous avez " foutu une si bonne tournée " à tous les brigands [4].

s'en f... une pille (s'en entonner une grande quantité) : Depuis que Dumouriez " s'en est foutu une pille " avec le roi de Berlin [5].

se f... les tons : Quand on se sera encore " foutu les tons " de provoquer nos amis les patriotes [6].

se f... des bouteilles sur la conscience : Après " m'être foutu sur la conscience deux bonnes bouteilles "... [7].

se f... une fiolle par le ventre (boire une fiole) : un luron qui se " fout sa fiolle par le ventre " [8].

Au passif : *être f...* pour être fait, bâti pour : « Quiconque est capable d'enlever une chemise à son citoyen n' " est point foutu, pour servir " sa patrie ; et vous, braves soldats, vous n' " êtes point foutus vous-mêmes pour obéir " aux ordres d'un pareil officier » [9].

On rencontre le substantif. D'où les expressions " au foutre, à la foutre ", qui deviennent des espèces de jurons [10].

Terminons en signalant que de nombreux dérivés procèdent du primitif, d'abord *foutaises* : " rengaîner ses foutaises " [11] ; *foutument* :

1. Encore blâmé dans Roll.

2. Rapp. pol., 12 niv. an III-1er janv. 1795, Aul., *Par... Therm.*, t. I, p. 358. Cf. *On sait bien que dans les occasions il " s'est foutu un coup de peigne "* (Hébert, *Père Duch.*, Empris^t du Sr de Castries, p. 5). * L. : donner un coup de peigne à quelqu'un : le battre, H. D. T., *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.* ; ⊖ Oudin, Ler., Desgr. d. Goug.

3. *Père Duch. Royal.*, Voilà le P. Duchesne, p. 6. Cf. *de petites espiègleries capables de leur faire " foutre une bonne rincée "* (Lem., *45e Lett. b. patr.*, p. 3). * L., *Bas-Lang.* ; ⊖ H. D. T., Ler., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

4. Hébert, *Père Duch.*, n° 178, p. 2. ⊖ tous les lexiques. Est resté usuel.

5. Id., *ib.*, n° 197, p. 4. ⊖ tous les lexiques.

6. Lem., *16e Lett. b. patr.*, p. 8. Cf. *un soi-disant aide-de-camp " s'est foutu les tons " d'insulter...* (Hébert, *Père Duch.*, n° 26, Br., fasc. IV, p. 366. Cf. G^{de} joie sur l'instⁿ des nouveaux juges, p. 21, n. 1). * L. Rem. : se donner les tons, Genlis. Il le considère comme né pendant la Révol. ; ⊖ tous les autres lexiques,

7. Hébert, *Père Duch.*, n° V, Br., fasc. III, p. 257, oct. 1790, et souvent. * L. : mettre qq. ch. dans son estomac, Oudin : mettre qq. ch. sur sa conscience : boire du vin ; ⊖ *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

8. Lem., *135e Lett. b. patr.*, p. 1. * L. : vider une fiole ; boire une bouteille de vin, *Bas-Lang.* : fioler = boire avec excès ; ⊖ Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*

9. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° 7, fasc. VI, p. 501, 12 janv. 1791.

10. *Ne va pas nous chagriner avec tes expressions " à la foutre "* (*P. Duch. r. Thibaut.*, p. 12, G^{de} Joie, Attendriss., p. 8).

11. Cf. *J'enrage que pour " une foutaise " comme ça, il me faille aller à l'hôpital* (*Paroles d'un chasseur du 7e rég.*, *Ann. de la Révol.*, n° 58, 29 germ. an II, p. 6). ⊖ L., H. D. T. ; *Lorédan Larchey, *Dict. Arg. XIXe*, Virmaître, etc., Sain., *Lang. par.*, p. 413.

«Voilà " infiniment foutument longtemps " » [1] ; *foutard* : « tous les projets iront " au foutard " » [2] ; *foutreau* (peur, grabuge, colère) : « Ils ont l'air de craindre d' " avoir le foutreau " » [3] ; « S' " il y a du foutreau ", tombez comme la grêle sur l'ennemi » [4] ; « de peur que dans le moment où le " foutreau " lui monte à la tête, il ne foute en pièces son adversaire » [5].

Bougre. — Le sens premier n'était pas oublié, mais l'acception ordinaire du mot n'est pas celle de pédéraste. On peut dire qu'il sert à tout et à rien. Tantôt il qualifie des noms : *a*) « afin qu'une grande masse de bons " bougres " de sans-culottes à poils écrasent... tous les contre-révolutionnaires » [6] ; tantôt il les remplace : *b*) « j'espère conduire à Avignon bon nombre de ces " bougres-là " » [7].

Tantôt il marque une sorte d'admiration, de révérence pour ceux qui ont la chance de mériter cette note. Ils ont la force, la foi, les vertus républicaines. Tantôt, au contraire, il disqualifie : « ce " bougre de gueux " de Cazalès avait attenté aux jours du jeune Barnave » [8] ; « J'ai encore dans ma tête une " bougre de cloche " » [9].

Dans les propos échangés un accent spécial devait marquer ces différences essentielles d'appréciation. Nous nous en faisons une idée d'après les intonations encore en usage aujourd'hui.

Inutile d'ajouter que *b*... lancé en juron révélait aussi des états d'âme, si je puis m'exprimer ainsi, fort différents.

Autres gentillesses d'Hébert. — Pour des raisons faciles à comprendre, je ne ferai pas ici un Gradus ad cloacam. De même qu'on passe par des transitions insensibles du familier au bas, de même on descend par degrés du bas à l'ordurier et à l'obscène.

Cocu [10], *cochon* [11] étaient, il faut bien le dire, dans la tradition fran-

1. Lem., *33e Lett. b. patr.*, p. 7.
2. Id., *ib.* ; cf. *leurs bénéfices qu'ils ont " envoyés au foutard " avec les dîmes* (Id., *13e Lett. b. patr.*, p. 3). ⊖ L., H. D. T., Roll., Sain., *Lang. par.*
3. Id., *24e Lett. b. patr.*, p. 7.
4. Id., *84e Lett. b. patr.*, p. 7, n. 1. Cf. *le décret en faveur des noirs passera, en dépit des blancs, sans trouble et sans " foutreau "* (Id., *86e Lett. b. patr.*, p. 8).
5. Id., *135e Lett. b. patr.*, p. 2. ⊖ tous les lexiques.
6. Legros, *La Révol. telle qu'elle est*, p. 290, Carrier et Pocholle au Com. Sal. p., 17 sept. 1793.
7. Suchet, soldat, Aul., *Act. Com. Sal., p.*, t. XIII, p. 359.
8. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° XXI, fasc. IV, p. 342.
9. Id., *ib.*, n° XXXV, fasc. V, p. 410.
10. *Il faut que tu sautes le pas, infâme " cocu "* (Hébert, *Père Duch.*, n° 199, p. 2).
11. *Le Templier* [il s'agit bien entendu du roi enfermé au Temple] *est un " cochon ladre "* (Id., Titre du n° 186) ; cf. *Plusieurs hommes et femmes... qui se disaient des ouvriers... persuadaient... qu'à l'égard des marchands, c'étaient des " cochons " qu'il faudrait tuer, lorsqu'ils seraient engraissés* (Rapp. Pol., 18 niv. an III-7 janv. 1795, Aul., *Par... Therm.*, t. I, p. 369).

çaise, voire classique, avant les épurations de l'époque Louis XIV. Et quand ils furent chassés de la scène ennoblie, ils restèrent néanmoins dans les coulisses. On les retrouve.

Je placerais ensuite des mots comme *péter* [1] et *cul* [2], auxquels, partout où il y avait la moindre trace d'éducation, on avait substitué des synonymes. Ils reparaissent, mais surtout, semble-t-il, dans des expressions toutes faites, proverbiales ou figurées.

Descendons encore d'un degré : *couillon* [3], *couillonné* [4], *garce* [5], *putain*, *viédase* [6] ne sont pas rares.

Au-dessous de *couilles* [7], de *greluchon* [8], de *tribade* [9], de *maca* [10], de *miché* [11], et tutti quanti, qui sentent les plus honteuses mœurs, il n'y a plus rien.

A LA MAISON D'EN FACE. — Les exemples qui précèdent sont pris à peu près exclusivement à Hébert. Le vocabulaire de Lemaire est peut-être un peu moins riche. En voici un aperçu d'après l'ordre de saleté : *bobi* [12],

1. *Son fils, bouffi d'orgueil, alloit* " *péter* " *insolemment sur les fleurs de lys* (cela signifie : être magistrat. Hébert, *Père Duch.*, n° 236, p. 2) ; cf. *nous aurions mieux fait de ne pas* " *péter plus haut que le cul* " (Id., *ib.*, n° 193, p. 3). L'expression est chez Vadé : *il ne faut pas que l'on* " *pète Plus z'haut que le cul* " (*Pipe cass.*, ch. I). Elle veut dire : *prétendre faire ce dont on est incapable.*

2. *Les complices de Capet et de Dumouriez remuent de* " *cul et de tête* " *pour allumer la guerre civile* (Hébert, *Père Duch.*, n° 239, p. 2).

3. *Le* " *couillon* " *d'archevêque... fut assez buse pour le croire* (*Colère du Père Duch.*, 6 sept. 1790, Br., fasc. III, p. 214) ; cf. *ces* " *foutus couillons* " *de prêtres* (Id., *ib.*, Br., n° XXXIV, fasc. V, p. 403, A bas les cloches, 13 déc. 1790).

4. *foutons-nous des sacrés gueux de noirs qui sont encore une fois* " *couillonnés* " (Id., *ib.*, n° III, fasc. III, p. 245, 3 oct. 1790).

5. *La* " *garce* " *qui vient de commettre ce crime* (Héb., *Père Duch.*, n° 260, p. 4). Il s'agit de Charlotte Corday !

6. Ce nom, d'origine provençale, à peine compris du lecteur français, passait peut-être sans choquer. On le prenait au sens vague de sot, sans rechercher le sens propre. Voir Hébert, *Père Duch.*, n° 195, p. 5, et dans une foule d'autres endroits ; cf. *Hébert appelait Fréron comme il m'appelle, un muscadin, un Sardanapale, un* " *viédase* " (C. Desmoul., *Vx Cord.*, V). * L., Ler., *Bas-Lang.*, etc.

7. *Je m'en foutrais comme des* " *couilles* " *du Pape* (Hébert, *Père Duch.*, Br., n° IV, fasc. III, p. 251, 3 oct. 1790).

8. *Les Coquines de théâtre dont ils étoient les* " *greluchons* " (Héb., *Père Duch.*, n° 224, p. 2). *H. D. T. : XVIIIe s., *Bas-Lang.*

9. *C'est sous la figure de cette* " *tribade* " [la Polignac] *que je me suis présenté à elle* (Héb., *Père Duch.*, n° 194, p. 4). * L., H. D. T.

10. *Il courut la prétentaine avec la fille de* " *Capet-bordel* ", *et sa* " *maca* " *Genlis* (Héb., *Père Duch.*, n° 228, p. 3). **Bas-Lang.*, fém. de *mac*, *mec* d'après Sainéan, *Lang. par.* p. 263. Le sens est : entremetteuse.

11. *Ce jour-là, je fis un bon* " *miché* " (Hébert, *Père Duch.*, n° 284, p. 5). * L., Sain., *Arg. anc.* et *Lang. par.* ; ⊖ *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug.

12. *Ce n'est qu'en cassant des gueules édentées d'un ramas de* " *bobis* ", *laides comme des culs, que vous les empêcherez de hurler contre la raison* (*88e Lett. b. patr.*, p. 6). *L. St : terme populaire qui n'est plus usité, vieille décrépite ; ⊖ Oud., Ler., *Bas-Lang.*

saligot [1], *cochon* [2], *péter* [3], *pisser-froid* [4], *cul* [5], *foirer* [6], *foireux* [7], *chier* [8].

Mon lecteur aura remarqué qu'il y a dans l'usage de Lemaire plus de scatologie que de pornographie. Une étude détaillée confirmerait sans doute cette impression. Une autre caractéristique de sa manière, ce sont les broderies dont il entortille ces thèmes grossiers. Il ne lâche pas ces mots, il s'y arrête, s'y complaît, les développe, mélangeant souvent aux crudités des mots de substitution usités dans les milieux polis, entrelaçant ordure et poésie de façon à faire valoir le contraste :

Je voudrois bien lui demander, à Royou, s'il approuve que vous martyrisiez de petits *culs vierges, embellis par les roses et les lys* du patriotisme le mieux senti. Je commence à croire que nos vieux *postérieurs* couleur de pain d'épice ont été fouaillés légalement. Je ne vous croyois pas aussi coupables, et malgré toute l'horreur que j'ai pour les *culs ridés* comme des pommes cuites, ah ! foutre, je crois que si vous aviez étrillé ma petite fille, je vous aurois fait sauter les sept peaux du derrière [9].

Encore certaines périphrases qui se jouent autour d'idées de cet ordre, des calembours du goût le plus misérable, choquent-ils plus que ne font les mots malpropres. J'en donnerai pour exemple : « Villequier, descendant des mignons de Henri III, qui sans doute a reçu force coups de pied dans *la partie pécheresse de ces illustres ancêtres* dont il tient une noblesse qu'il est affreux de perdre, quand elle est, foutre, *appuyée sur tant de fondemens* » [10].

Tristes concurrences. — Le *Père Duchesne ci-devant rue du Vieux Colombier*, est également friand de scatologie :

Au lieu de son cheval, on l'auroit *leché lui-même depuis le cul jusqu'à la nuque*,

1. *Les vils et dégoûtans " saligots " qui s'intitulent Duchêne* (*13e Lett. b. patr.*, p. 1).

2. *Celles que vous ne verrez pas imprimées chez Chalon... seront faites par les " cochons " qui courent les rues* (*Achetez-çà pour deux sous*, en tête de la *3e Lett. b. patr.*). Lemaire découvre que Derozoy, de la *Gazette de Paris*, s'appelle Cochon. Il part là-dessus (Voir *31e Lett.* p. 7.)

3. *Voilà les bons apôtres qui ne " pettent " que par les anges et les séraphins* (*20e Lett. b. patr.*, p. 6).

4. *Des hommes intrépides et chauds, " des pisse-froid " et des commères* (*184e Lett. b. patr.*, p. 2). ⊖ *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.* Cf. *je ne rencontre que des bougres qui " pissent le verglas " dans la canicule* (Hébert, *Père Duch.*, n° 235, p. 2, et n° 239, p. 7). Ce rajeunissement de *p... froid* ⊖ aussi aux lexiques.

5. *Choisis comme tous les autres, foutre pas à cause de la calote et du petit rideau qui leur pend au " cul "* (*23e Lett. b. patr.*, p. 6). Cf. *en petit gilet de faquins, en chapeau rond de " peigne-cul "* (*194e Lett. b. patr.*, p. 6). Ce dernier mot ⊖ *Bas-Lang.*

6. *Des rosses aristocrates qui " foireront " dans leurs culottes quand nous leur montrerons nos sapeurs à larges moustaches* (*44e Lett. b. patr.*, p. 5).

7. *On le dit du nombre des " foireux "* (*13e Lett. b. patr.*, p. 3).

8. *Ils se mettent à l'abri en " chiant " dessus* (*16e Lett. b. patr.*, p. 4).

9. *67e Lett. b. patr.*, p. 2.

10. *51e Lett. b. patr.*, p. 4.

et tout bon François se seroit fait un plaisir de porter sur soi pour reliques un morceau du *sucre-candi de son pot de chambre* [1].

Voici un autre morceau :

Messieurs, dit un troisième moins bête, faisons ce cadeau à l'évêque de Lida, il a prêté son serment de bonne grace, il ne s'est jamais assis dans le cul-de-sac ; il n'a jamais bu dans le verre de l'abbé Mauri, et il a souvent *chié dans le pot de chambre* de Barnave. Pour un calotin, il est moins fripon que les autres. Faisons-le évêque de Paris. A cet avis l'Assemblée électorale ouvrit de larges oreilles, et consentit que l'évêque de Lida fut le *gros cochon* à mitre que l'on entretiendroit dans Paris... à cinquante mille livres de rente. O toi qui porte [à] ta ceinture les clefs du paradis, chien de pape, mord-toi les doigts, *gratte-toi les fesses, on se fout de toi* [2].

Jean-Bart renchérit encore sur les précédents ; il imprime tout crus les mots les plus orduriers : *putassier, roupettes, bordel, enculer* [3], *putains qui raccrochent* [4], etc. Il a des chansons dans le goût de celle-ci :

Mais l'on n'y trouve plus
Ni le bœuf, ni Marie,
Ni l'âne, ni l'enfant Jésus,
Nos gens avaient brûlé le cul
A l'aristocratie [5] !

Jumel [6] est pire encore, s'il se peut : « La religion n'est pas foutue pour être coeffée comme une *garce* » [7] ; « si l'Assemblée nationale ne *tortilloit pas tant des fesses* pour faire *foutre à* terre cette grande muraille » [8] ; « la *calotte de son vit* vaut mieux à elle seule que tous les calotins du royaume » [9] ; « casser la cervelle à qui voudroit *enlever le pucelage de la liberté* française » [10].

1. *P. Duch. ci-dev. V^x Col.*, n° 1, p. 4-5.
2. N° 16, p. 3.
3. N° LXXXV, pp. 4, 6.
4. N° CI, p. 7.
5. N° CIX, p. 6.
6. C'était un Parisien, né en 1751. Aumônier de l'École Militaire en 1782, il fut un des héros de la Bastille. Il vint à Tulle en qualité de vicaire épiscopal de la Corrèze en octobre 1791. Membre influent du Club, il avait fondé un journal sous le titre de l'*Observateur montagnard*, dans la manière d'Hébert. On y lit *La grande colère du Père Duchesne contre la grande Assemblée du département* tenue à Tulle le 12 janvier de l'an second, etc.

Plus tard il enseigna à l'École Centrale de la Corrèze (1798) ! Il quitta Tulle en 1803 et mourut aux environs d'Avallon en 1824 (Voir Forot, *Le Club des Jacobins de Tulle*). C'est un plaisantin qui avait composé sur le mariage de l'évêque constitutionnel de la Dordogne un épithalame assez drôle.

7. *Décret prop. p. le Père Duch.*, p. 5.
8. *La Reine arr. par le Père Duch.*, p. 4.
9. *Gr. Col... contre les Élect. de Paris*, p. 2.
10. *Prom. du Roi*, p. 5.

CHAPITRE VII

LA PART DE L'ARGOT

Est-il entré de l'argot dans le vocabulaire des *Père Duchesne* ? Oui, mais en très petite quantité. Un peu de critique met vite en garde. Considérons *braise* : Hébert appelait " braise " de son fourneau l'argent de sa subvention ! On trouve le terme repris par Camille Desmoulins : « ... en faisant chauffer ta cuisine et tes fourneaux de calomnies avec les cent vingt mille francs et la " braise " de Bouchotte » (soul.) [1].

Passons à *dégotter* (ou *dégoter* = l'emporter sur, supplanter) : « J'étois camarade de collège de Pétion qui me " dégotte " ... en fourberies » [2].

Il semble qu'on soit en plein argot, quand on entend accuser Danton de « vouloir " dégotter " Robespierre dans l'opinion publique » [3]. Vérification faite, rien d'argotique là-dedans. Il s'agit là simplement d'un terme de jeu d'écoliers plus ancien dont Sainéan a supérieurement expliqué le développement [4].

Jaspiner (= jaser) : « il n'y a foutre, qu'à lire, quand on le sait, et puis " jaspiner " » [5] ;

jobe : « pour tromper le " Jobe " » [6].

Malheureusement on ne trouve pas toujours à se renseigner aussi exactement. Ainsi Marat fait allusion aux rapports entre les tenanciers des maisons de jeux et leurs entraîneurs. Ces joueurs y sont appelés " nageurs " [7]. Quel est ce mot, qui n'a été noté en ce sens par aucun lexique ?

1. *Vx Cord.*, n° V. Éd. Calvet, p. 158-159. Sainéan (*Arg. anc.*, p. 296) cite ce mot (Cf. *Lang. par.*, p. 369). Il est avéré d'autre part que L., H. D. T., Oudin, Ler., *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug. ne connaissent pas ce sens métaphorique. Mais le Père Duchesne était un prétendu marchand de fourneaux ; la métaphore devait lui venir à l'esprit spontanément : braise, aliment du poêle.

2. Hébert, *Père Duch.*, n° 254, p. 6. *L. : A. 1835, H. D. T., *Bas-Lang.*, Roll., Boiste, Michel St ; ⊖ Desgr. d. Goug., A. 1878 l'a supprimé.

3. A. Mathiez, Proç. des Hébert., *Ann. Révol.*, t. XI, p. 26.

4. *Lang. par.*, pp. 61-63.

5. *Père Duch. Royal.*, Verte sem. à la Munic., p. 3. Cf. *Elle vouloit toujours " jaspiner "* (Bon de Montbas, *Au Service du Roi... Mémoires inéd. d'un officier de Louis XIV*, p. 298). ⊖ H. D. T., Oudin ; *Ler., *Bas-Lang.*, Boiste, Desgr. d. Goug.

6. Hébert, *Père Duch.*, n° 284, p. 4. * L., Oudin, cf. jobelin, jobet : Noel du Fail = sot, Ler. ; ⊖ *Bas-Lang.*, Roll., Desgr. d. Goug. ; *Sain., *Arg. anc.* = sot, niais. Il cite Vidocq et m. fr. *jobe* (Cf. *jobart*). *Job* est encore usuel dans le français de Lorraine.

7. *Ami du Peuple*, 4 févr. 1791, Buchez et Roux, t. IX, p. 87.

Quand un déséquilibré dit à Sieyès : « il me faut de l'argent, quelque chose ou je vous " brûle " » [1], à première vue on croit avoir affaire à un emploi de *brûler* analogue à celui qui en est fait de nos jours par les malfaiteurs ; il faut tenir compte que le geste explique le mot, le forcené fouille dans son gousset ; d'autre part l'expression : *brûler la cervelle* existe et peut avoir été abrégée.

Un certain nombre de mots flottent ainsi entre le langage populaire et l'argot, par exemple : " Godard " (père) [2] ; " gonze " (individu) [3] ; " poussier " (argent) [4] ; " croc " (voleur) [5] ; " solir " (vendre) [6], communs dans le poissard ; on les retrouvera un jour ou l'autre dans quelque pamphlet politique, comme j'y ai trouvé *pivois* [7], *rouscailler*, *tronche* : *Pivois sans lance* (= du vin sans eau) : « se rincer son gosier de chien avec du " pivois sans lance " » [8] ; « si je te tenois,... je voudrois te " rouscailler " à la père Duchêne » [9] ; « creusez-vous bien la " tronche " » [10].

C'est bien entendu les termes relatifs au crime, aux délits et à leur répression qui dominent.

Je commencerais volontiers par une expression de la police : *prendre en souricière* : « S. M. lui recommande de chercher à envelopper les patriotes armés et de les " prendre en souricière ". C'est son mot » [11].

Peut-être le mot de *violon*, dont nous avons parlé [12], est-il de ceux que bon gré mal gré beaucoup de citoyens durent apprendre : « Sur

1. Voir le récit de Jean St-Martin, son attentat contre Sieyès, *Révol. fr.*, 1906, t. I, p. 231. ⊖ Sain., *Arg. anc.* ; **Bas-Lang.* : abréviation de *brûler la cervelle* ?

2. ... *moi si j'étais reine, il serait " godard " dans neuf mois* (Vadé, *1er Bouq. poiss.*, t. III, p. 258). * *Bas-Lang.* ; ⊖ Fur. Oud. donne le proverbe : *Servez " Godard ", sa femme est en couche.*

3. *Allez, " gonze " !* (Vadé, *4e Bouq. poiss.*, t. III, p. 254). ⊖ Oud., Fur., *Bas-Lang.* Dauzat (*Argots*, p. 44) l'a trouvé dans La Font., *Ragotin*, act. IV, sc. I. Il nous est probablement venu de l'italien. Cf. Sain., *Lang. par.*, p. 512.

4. *Partager le " poussier "* [l'argent] (Vadé, *Pip. cass.*, ch. III). ⊖ Oud., Fur. ; *Sain., *Arg. anc.* et *Lang. par.*, p. 368, n. 2.

5. *Ta mère était une voleuse et ton père un " croc "* [escroc] (Vadé, *Pip. cass.*, ch. II et IV). ⊖ Sain. ; **Bas-Lang.*

6. *Faut les " solir " cheux l'tapissier* (Id., *Ib.*, ch. III). * Sain., *Arg. anc.* Voir H. L., t. VI, p. 1218, Dauzat, *Argots*, p. 56. C'est une autre forme de *soldre*.

7. *P. Duch. Royal.*, La Gde Menace du P. Duch., p. 7. *Pivois* (= vin). * L. : usité déjà au XVIe s. dans l'argot des mattois ; voir Sain., *Arg. anc.* : Vadé, *Pip. cass.*, ch. II ; ⊖ H. D. T., Oudin, *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug.

8. *Lance* (= eau) ⊖ L., H. D. T., Oudin, *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug. ; *Sain., *Lang. par.* et *Arg. anc.*

9. Lem., *2e Lett. b. patr.*, p. 5. ⊖ L., Ler., *Gasc. corr.*, Roll., *Bas-Lang.*, Michel, Boiste, Desgr. d. Goug. ; *Sain., *Arg. anc.* et *Lang. par.* Je l'ai entendu souvent en Lorraine.

10. *P. Duch. Royal.*, Gde Col. c. l'arist. Broglie, p. 2. *L., Desgr. d. Goug., Sain., *Arg. anc.* et *Lang. par.* ; ⊖ H. D. T., Oudin, Ler., Boiste.

11. C. Desmoul., *Révol. fr. Brab.*, n° 5, p. 167. * L., H. D. T., Sain., *Lang. par.* et *Arg. anc.*, t. II, p. 451 ; ⊖ Oudin, Ler., *Gasc. corr.*, Roll., *Bas-Lang.*, Michel, Desgr. d. Goug.

12. Voir H. L., t. IX^2, p. 800 et note.

un soupçon, la moindre patrouille vous emmenait au " violon " » ; « on le conduisit à la chambre d'arrêt de sa section, dite le " violon " » [1].

J'en ai trouvé d'autres :

pègre (ou *paigre*) : Les nouveaux voleurs ... recommandent ... de ne pas s'occuper de minuties, comme du linge et autres effets ... car, disent-ils entre eux, il faut laisser cela aux petits " paigres ", c'est-à-dire aux petits voleurs [2].

manger le morceau : Ils n'oublient pas de faire les menaces les plus fortes à celui qui seroit assez lâche pour " manger le morceau ", c'est-à-dire découvrir le larcin [3].

luc : des porte-feuilles qu'ils nomment " Lucs " [4].

tapis franc : Ils ont des endroits qu'ils nomment " tapis francs ", où ils partagent le fruit de leurs travaux [5].

1. *Bull. Trib. Révol.*, n° 20, p. 87. Cf. *Je préférai d'être mis dans une petite prison qu'on nommait le " violon "* (*Relation de l'abbé Sicard s. l. dangers qu'il a courus*, Buchez et Roux, t. XVIII, p. 87). * L., H. D. T., s. d. en ce sens, Sain., *Lang. par.*, *Arg. anc.*, t. II, p. 467, le cite d. Vidocq, *Mém.* Le mot est commun dans ce recueil ; mais il lui est antérieur. ⊖ Oudin, Ler., *Bas-Lang.*, Desgr. d. Goug.

2. Mercier, *Nouv. Par.*, t. II, p. 74. * Sain., *Arg. anc.*, t. II, p. 415, qui ne l'a pas trouvé avant Vidocq.

3. Id., *ib.*, t. II, p. 74. *Sain., *Arg. anc.*, t. II, p. 390, qui ne l'a relevé qu'en 1800.

4. Id., *ib.*, t. II, p. 75. ⊖ Sainéan, mais Mercier s'est peut-être trompé dans l'interprétation et a fait une métonymie involontaire. A *luque* Sain. note le sens de certificat, passeport ; c'est sans doute le même mot, le nom du contenu est passé au contenant. Si cela est vrai *luc* est un mot attesté depuis le XVIIe siècle.

5. Id., *ib.*, t. II, p. 75. C'est un café borgne. *Sain., *Arg. anc.*, t. II, p. 454, qui le cite seulement au XIXe siècle.

SECTION IV

LE CONTACT AVEC LA LANGUE PAYSANNE

LIVRE PREMIER

LES SOURCES

CHAPITRE PREMIER

ABONDANCE ET VARIÉTÉ

Renseignements épars et incomplets. — Que de fois, une pièce à la main, on voudrait solliciter l'auteur de nous expliquer ce qu'il ne fait qu'indiquer, et de nous rapporter intégralement, sous leur forme exacte, les propos auxquels il fait allusion ! Ainsi un observateur, Dutard, signale à Garat parmi les orateurs de carrefours le C^n David, un des commissaires du 10 août :

sans esprit, et sans moyens, dit-il, parlant très-mal le français et l'écrivant encore plus mal, [il] est toujours à la tribune... [Il] a *un certain jargon, des expressions d'une création nouvelle*, qui, si elles ne tournent au bien de la chose publique, elles emportent toujours au moins l'avantage d'amuser et de bien faire rire les auditeurs. C'est lui qui disait un jour de Boucher-René au conseil de la Commune : « Citoyens, méfiez-vous de cet homme, notre président est franc du collier comme un cheval qui recule ». C'est aussi lui-même à qui la défunte commission des 12 a reproché d'avoir dit : « Il fallait mettre toutes les lois dans le seau » [1].

Ce David était sans doute quelque plaisantin, comme il s'en rencontre en France aux heures les plus graves, qui, avec leurs lazzis et leurs blagues, font cercle autour d'eux. Leurs facéties leur appartiennent, mais elles font connaître aussi les goûts des auditeurs [2].

A quelques indices on peut juger de la manière qui plaisait alors :

A propos de cela, je vais vous donner un échantillon de l'éloquence de nos braves des sections, en fait de loquèle.

Un citoyen accusé... monte à la tribune et se justifie en ces termes : « Citoyens,

1. 16 juin 1793, dans A. Schmidt, *Tabl. Révol. fr.*, t. II, p. 55. *Franc au collier* est dans Oudin, *Cur. fr.*, mais sans la comparaison. Voir L. art. collier.

Pour la seconde expression, l'explication est douteuse. L'orateur joue-t-il sur le mot de seau ? Y a-t-il quelque rapport avec *bailler les seaux* : faire donner du cul par terre (Oudin) ? Sain., *Lang. par.*, p. 91, cite *être dans le seau* chez nos contemporains.

2. Un de ces virtuoses paya de sa vie ses calembredaines. C'est Et. P. Gorneau, commis au Ministère de l'Intérieur.

s'écrie-t-il, on m'a accusé d'incivisme (remarquez ce genre, je vous prie) : eh bien ! pour vous prouver que je suis le premier sans-culotte et *le plus bon* républicain du royaume, je demande le massacre des *trente-deux membres* de la Commission *des 12*, et que la République soit *nulle* et *invisible* »[1].

Si notre curiosité est à chaque instant tenue en suspens au moment où on l'a éveillée et piquée, malgré tout, les indications sont loin de faire absolument défaut à celui qui cherche à retrouver la physionomie du français populaire de Paris et des provinces. Les événements ont donné des occasions au peuple, — trop d'occasions de se manifester, pour qu'il ne nous soit pas parvenu des documents révélateurs.

Il faudrait d'abord considérer les échantillons d'expressions qu'ont entendues les personnes incarcérées, telles du moins qu'elles ont cru se les rappeler. Ainsi le comte Beugnot prétend avoir gardé tout frais le souvenir des visites que le cordonnier Vassot faisait aux prisonniers :

Son compliment, dit-il, était toujours le même. « Eh bien ! citoyens, comment ça va-t-il ? L'appétit *est-elle bonne*[2] ? — Oui, citoyen municipal ; mais la soupe *il est mauvais*. — Ah dame ! c'est que faut pas être *nacheux*[3], voyez-vous, il y a encore diablement de patriotes qui voudraient en avoir leur saoul »[4].

A vrai dire, beaucoup de nobles témoins n'ont pas craint de souiller leurs récits de paroles malsonnantes entendues ici ou là.

La Vallette rapporte que Barras aurait dit à Carnot le 27 fructidor : « *Tu n'es qu'un vil scélérat... Infâme brigand !* Alors, je me suis levé. *Il n'y a pas un pou de ton corps qui ne soit en droit de te cracher au visage* » (*sic*)[5].

Les gens de police se font un devoir, pour donner à leurs rapports des airs d'authenticité, de relater telles quelles des conversations qu'ils ont surprises ou de les restituer dans leur propre langage, qui est souvent celui des personnes du commun[6]. Elles sont émaillées de b... et de f... Nous y reviendrons.

1. Voir Wallon, *Trib. révol.*, t. II, p. 189.

2. Les dictionnaires du langage vicieux ne mentionnent pas *appétit* au féminin. Mais tous les mots commençant par voyelle, surtout par *a*, tendaient à passer à ce genre.

3. *nacheux* ⊖ L., Sain., *Bas-Lang.*, et autr. Dict. lang. vic. Rien, semble-t-il, de commun avec l'a. fr. *nacheux* = *fessu*.

4. *Mém. du Comte Beugnot* (*1783-1815*), par le Comte Alb. Beugnot, son petit-fils. Paris, Dentu, 2 vol. in-8°, t. I, p. 294.

5. Bourrienne, *Mém.*, t. I, p. 231. Cf. *Un fédéré marseillais .... portait dans ses yeux la soif du carnage et disait : Triple nom d'un D.... ! je ne suis pas venu de cent quatre vingts lieues pour ne pas f... cent quatre vingts têtes au bout de ma pique* (Maton-de-la-Varenne, *Ma résurrection*, Buchez et Roux, t. XVIII, p. 137).

6. Caron nous a donné des renseignements biographiques détaillés sur le personnel policier, auteur des rapports qu'il publie : Pourvoyeur était peintre, Mercier garçon épicier, Monic, originaire de Lourdes, tenait un magasin de bijouterie, Prévost était caporal-fourrier écrivain aux gardes françaises, Rolin avait été commis d'architecte, mais ayant acquis quelque instruction, il était devenu maître de pension, Rousseville était prêtre (*Paris... Terreur*, Intr.).

A travers les pièces officielles. — Mais il y a mieux que ces données fragmentaires, c'est l'immense amas des écrits de l'époque, les lettres d'abord, qui toutes ne sont pas publiées, tant s'en faut. Parmi celles qu'on nous a données et qui émanent de volontaires, il y en a qui « sentent la rudesse des camps ».

On trouve jusque dans les correspondances officielles et administratives du butin à ramasser. Un représentant du peuple écrira : « La garnison... *a sorti* pour les attendre... les canons... parmi lesquels sont des pièces très *conséquentes* de quatre, de huit et au dessus... Ce coup a été frappé à propos, et tous les autres doivent se porter *de suite* »[1].

Si beaucoup de pétitions et adresses affectent des airs convenus, d'autres sont d'un langage naïf et sans apprêt, ainsi un écrit du nommé Hubert-Guillain-Joseph Guibbon, qui cependant avait été maître d'école sous l'Ancien Régime.

J'ai, écrit-il, l'honneur de vous représenter qu'ayant exercé à l'école dominicale de la ci-devant paroisse de Saint-Nicolas pendant l'espace de trois ans, *dont sa* résidence était au séminaire de la Motte, *dont* c'était votre personne qui *a servi* de père à sa famille, *étant son administrateur, a donc été déchu* de sa place, *n'en ayant plus que deux* qui *ont resté* par une loi qui a prononcé qu'il ne fallait plus que deux instituteur, depuis lors sa famille gémit [2].

Les « bons *cytoiains* du *districque* de Gré » écrivent le 4 décembre 1792, à propos des bois :

Tous les ans au moment de la distribution, *tout* les communautez sont an diferans, *on connois* dans ces momans ny parants ny amy...

C'est sur quoy nous vous solisitons de faire des serieuze reflections *que vous vous laiscres, est serez toucheez* des opressions des pauvres *citoians est pour* le *bhonneur* est la tranquillites de la *Replubique* francaise [3].

Il faut parmi les pièces faire une place particulière aux pièces judiciaires. Des hommes et des femmes étaient poursuivis pour injure à la Convention, à la Montagne, etc. Force était bien de rapporter les propos incriminés. Qu'on se reporte par exemple à l'affaire de Désiré-Charles Mingot, cocher de place, telle qu'elle est donnée dans le *Bulletin du Tribunal Révolutionnaire* : « qu'il *chioit* sur elle [la nation], que les gardes nationaux étoient des *j. f...*, que si on le guillotine, il *s'en fout*, etc. »[4].

Tourtier, lui, est accusé d'avoir dit que « la Convention nationale

1. Auguis, de Fonten.-le-Peuple, 16 mai 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. IV, p. 195.
2. *La Révol. fr.*, 1882, p. 969.
3. Au Prés. de l'Ass. Nat., Arch. Nat., F[1c] III, H[te]-Saône, 11.
4. N° 20, p. 87. Cf. Buchez et Roux, avr. 1793, t. XXVI, p. 183.

étoit une *guenillerie*, une *saloprie*... que ces chiffons [les assignats] n'étoient bons qu'à *torcher le derrière* » [1].

Voici quelques extraits des dépositions savoureuses du procès Babeuf :

Citoyens jurés, je vais vous prouver un mensonge tout de suite *vis-à-vis* le témoin. Rappelez-vous qu'il a dit dans sa longue déposition que je devois ma liberté aux bons services de Babœuf, que j'avais connu dans les prisons d'Arras. Une preuve *comme* c'est une invention de la part du témoin, c'est que voilà copie de ma mise en liberté *comme quoi* je suis sorti conformément à la loi du 4 brumaire [2].

Le procès-verbal de l'interrogatoire d'André Chénier mérite d'être cité tout au long :

Le 18 *vantos* l'an second... En vertu d'*une* ordre du comité de sureté générale du quatorze vantose qu'il nous a présenté le dix sept de la même année *dont* le citoyen Guenot est porteur de *laditte ordre, apprest* avoir requis le membre du *Comité révolution* et de surveillance de laditte commune de Passy les Paris... nous nous sommes transportés, maison *quaucupe* la citoyene Piscatory ou nous avons trouvé un particulier à qui nous avons *mandé* qui il étoit et le suject qui l'avoit conduit dans cette maison, il nous a *exhibée* sa carte de la section de Brutus en nous disant qu'il retournait *apparis,* et qu'il étoit Bon citoyen, et que *cetoit* la première foy qu'il venoit dans cette maison, qu'il étoit *a compagnier* d'une citoyene de Versaille *dont il devoit la conduire* audit Versaille *apprest* avoir pris une voiture au *bureaux* du *cauche*; il nous a fait cette *de claration* a dix *heure* moins un quard du soir a la porte du bois de Boulogne en face du ci-devant *chateaux* de La Muette, et *apprest* lui avoir fait *la demande de sa demarche, nous ayant pas répondu* positivement, nous avons decidé qu'il seroit en arestation dans la ditte maison *jusqua que ledit ordre... ne soit remplie* mais ne trouvant pas la personne denomé dans ledit ordre, nous *lavons* gardé jusqua ce jourdhuy dix huit. Et *appres les reponse* des *citoyent* Pastourel et Piscatory, nous avons presumé que le *citoyent* devoit estre *interrogés* et *apprest son interrogation* estre conduit *apparis* pour y estre *détenue* par mesure de *surettê* générale et *de suitte* avons interpellé le citoyen Chenier *denous* dire *cest nomd et surnomd ages* et *payi* de naissance, demeure qualité et moyen de *subssittée*... A lui représenté qu'il n'est pas juste *dans* faire réponse, dautant plus que des lettres personnelle doive se conserver pour la justification de celui qui a *Envoyé les effet* comme pour celui qui les *à recue.*

A repondu qu'il persiste *à pensé quand des particullier* qui ne *mêttre* pas tant *dexactitude* que *des maison* de commerce *lorsque la reception des fait demandé est accusé,* toute la correspondance devient *inustile* et quil croit que la *plus part* des particuliers en *use insy.*

A lui representé que *nous ne fond* pas de demande de commerce *sommé à lui ne* nous répondre sur les *motifes* de son arrestation qui ne sont pas affaire de commerce.

A repondu *quil en ignorest du faite.*

1. *Bull. Trib. Révol.*, n° 79, p. 318.
2. *Proc. Babeuf*, t. III, p. 37, Dép. Nayez.

A lui demandé pourquoy il nous cherche des *frase* et *surquoy il nous repond cathegoriquement.*

A dit avoir *repondue* avec toute la simplicité possible et que ses reponse *contiene* l'*exatte veritté.*

A lui demande s'il y *à* longtemps *quil conoit* les *citoyent ou* nous l'avons aresté sommé à lui de nous dire depuis quel temps.

A repondu *quil* les connaissoit depuis quatre ou *cinqt* ans.

A lui demandé comment il les avoit *conu.*

A repondu qu'il croit les avoir connu pour la première fois chez la citoyenne Trudenne.

A lui demandé *quel* rue elle demeuroit alors.

A repondu sur la place de la Revolution la maison *à Cottée.*

A lui demandé comment il connoit la maison à Cottée et les citoyens *quil demeuroit alors.*

A repondu *quil* est *leure amie de l'anfance.*

A lui represanté quil n'est pas juste dans sa reponse *attendue* que place de la Revolution il *ny* a pas de maison qui se *nome* la maison à Cottée *donc il vien de nous declarés.*

A *repondue* qu'il entendoit la maison voisine du *citoyent* Letems.

A lui *representes* quil nous fait des *frase attandue* quil nous a *repettes* deux *foie* là maison à Cottee.

A *repondue* quil a dit la vérité [1].

Si on réfléchit quel est celui que l'on interroge et quels sont les enquêteurs, ce texte met mieux qu'aucun autre dans une lumière crue l'opposition entre les deux classes et entre les deux langages qui étaient aux prises.

Les pièces politiques et administratives. — Elles remplissent dans les Archives Nationales et les Archives des Départements des kilomètres de cartons et de registres où on peut puiser sans fin. Au premier rang se placent les Cahiers de Doléances d'une foule de bailliages et de sénéchaussées. Il est à peu près impossible d'en ouvrir un sans y trouver quelque particularité linguistique à signaler.

Prenons au hasard le Cahier de la paroisse de Freulleville (aujourd'hui Seine-Inférieure), pages 227 et suivantes :

Art. 5. — Par le passé, les habitants... avaient la satisfaction d'aller dans la forêt prendre du bois sec et *des* vieilles souches pourries. Cela donnait un soulagement au menu peuple, *que leurs* moyens ne permettaient point d'acheter du bois pour *sa chauffe* [2], et même *y* prenait des branches pour la *cuitture* [3] de leurs pains.... *La garde* de la forêt s'est approprié seul le pouvoir de faire arracher ces souches sèches et a jusqu'à dix ou huit ouvriers pour y travailler [4].

1. André Chénier, *Œuvres en prose*, éd. Becq de Fouquières, 1881, p. LIII-LIV.
2. *L.
3. *G.
4. Le Parquier, *Dol. Baill. d'Arques*, p. 229.

Le Cahier de Manéhouville est plus riche encore :

Dieu ayant donné, l'année dernière, des temps bien fâcheux, *que* l'on a eu beaucoup de peine à ensemencer les blés, *rapport* à l'abondance des eaux, et, quand les blés sont venus à monter, la grande abondance *de* pluie et *des* orages les ont rompus et empêchés de venir *en* maturité, comme à l'ordinaire, ce qui a rendu la récolte très-légère et mal *grenue*, *qui* met beaucoup de personnes dans la nécessité d'en acheter, *dont* le prix, où il est monté, met une infinité de personnes dans la nécessité de mendier, outre les pauvres ordinaires [1]...

Passons dans l'Est. Nous voici en Franche-Comté :

Que cette communauté n'a que très peu de bois, *dont* elle est obligée de l'acheter totalement tant pour les *entretiens* de *leurs* harnois que pour se chauffer et cuire leur pain, et même bien cher [2]...

Que le seigneur de ce lieu voudrait obliger les habitants de Larians à lui entretenir une chaussée, qu'il y a dans un bout de ladite chaussée *cinq* vides [?] et très coûteux à entretenir, qui ne sert en aucune chose auxdits habitants... de même que pour *amenisions* [?] pour l'entretien des fourneaux de Larians et celui de Loulans.

Et ainsi de suite, où qu'on s'arrête, de Dunkerque aux Pyrénées [3]. Il n'est pas rare de trouver des grossièretés dans certains de ces Cahiers : Jean Colomer ... lors de l'assemblée primaire tenue à Montaut, criait qu'il fallait pendre les prêtres et les nobles. Quelqu'un ayant voulu lui imposer silence : vous êtes aussi *j... f...* que ces bandits, répondit-il.

Quand on en arrive aux procès-verbaux des sociétés populaires, la moisson s'augmente considérablement. Ils fourmillent de faits linguistiques curieux. A Amiens, Louis Venet, « cytoyen de la 7e section », au nom de la classe indigente, prend la parole le 10 nivôse an II :

Il est nécessaire, estime-t-il, qu'il [le décret du 26 juillet] soit exécuté avec toute la sévérité que la *loye* exige et sans aucune tolérance contre les contrevenants... il est bien *desgratieux* pour nous qu'apres nous avoir *enlevés* nos enfants pour la defence de la patrie et le *soutient* de la republique, l'on nous laisse manquer de feu... et *ceux*... qui s'y conforment [au maximum] *ils* n'ont rien pour eux [4]...

Un recueil de choix. Le partage des biens communaux. — Aucun recueil publié ne donne mieux une idée de la langue parlée et écrite dans les villages. Non seulement les mots locaux y abondent, mais l'inhabileté à manier le français y éclate.

1. *Dol. de la paroisse de Manéhouville*, Le Parquier, o. c., p. 319.
2. M. Godard et Léon Abensour, *Dol. Bailliage d'Amont*, t. II, pp. 81 et 82. Larians et Munans (aujourd'hui Hte-Saône).
3. Doléances du sr J. A. Rouilhac, 1790, *Com. Droits féod.*, p. 396.
4. *Reg. de la Soc. pop.* (à la date).

Une pétition de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Maine-et-Loire, dont les auteurs, n'avaient guère besoin d'ajouter : « Nous ne sommes point orateurs, nous sommes de simples patriotes de la campagne », fourmille de particularités de langage :

la coutume... est qu'ils soient *en vagal* pendant une partie de l'année [1] ; lesdits biens ont été *émis en lotage*, plusieurs fois... [2]

Surtout devraient être *émis au partage* ceux restés en friche [3].

il y a eu des *venditions* [4].

Certains passages sont purement incompréhensibles : « A présent les voir partager ? terroir [*sic*] quelqu'un aussi considérer comme son propre bien » [5].

Qu'est-ce que signifie : « établir la plus régulière *mendadité* [*sic*] » [6] ? Est-ce modalité ?

Je serais presque tenté de donner aux chercheurs le conseil de ne pas choisir, tant les chances de trouver un gibier abondant sont nombreuses, où qu'on se tourne.

Dans des propositions relatives à l'ordre du travail du *Comité de Mendicité* (pp. 3 et suiv.), une pièce présente à elle seule toutes sortes de mots et de tours étrangers au bon usage :

Les mêmes personnes peuvent travailler à différentes sections, *selon son goût* pour le travail (p. 4). Une autre grande question à traiter antérieurement à tout travail encore, *c'est celle sur les fonds* (ib.)... Cette question est importante à décider, au moins *à convenir entre nous* [7].

Il n'y a pas à s'étonner que la langue parlée ait ainsi filtré partout. Il ne suffisait pas en effet de s'adresser à un curé ou à un praticien pour qu'un écrit fût en règle avec les règles. La lettre suivante a passé par les mains d'un homme de loi ; les *iceux* de *ladite* en trahissent la provenance, or on va pouvoir juger de la pureté du français du rédacteur :

nous sommes habitants dans chaque village d'une commune dudit departement ou nous avons *quelques peut* de communaux... sans que nos concitoyens qui les travaillent... *ne deignent de* nous *endonner* la portion *qu'il* nous revient *sur ceux*, comme *proprietaire.*

...voicy des disputes *innevitable* qui entretiendront les citoyens dans la haine et *lanimosité*, *qui peutetre* en *resultera* des *suittes* funestes [8].

1. *Part. Biens comm.*, pp. 507 et suiv., Arch. Nat., F[10], 333, 15 nov. 1789. Cf. *Ces communes exactement* " *vagal* " (p. 509). Cf. plus loin *vagalité*. ⊖ Laurière, God., L., Verr. Onill.
2. *Ib.*, p. 508. ⊖ Laurière, God., L., Verr. Onill.
3. *Ib*. Cf. p. 509. ⊖ Laurière. L. note que le verbe *émettre* n'est entré dans A. qu'en 1835.
4. *Ib.*, p. 508. * Laurière, L., Verr. Onill.
5. *Ib.*, p. 508.
6. *Ib.*, p. 507.
7. Sans nom, Arch. Nat., F[ic] 936, copie.
8. *Part. Biens comm.*, p. 565-566. Pét[on] d'habitants (Collationné à l'original Arch. Nat., F[10] 333).

Un des confrères du précédent scribe écrira :

Lannée passé, nous avons envoyé *paitre* notre *bestialle* sur les friches et sur *les commune* de la *parroisse* de Châtenay ; la municipalité nous *ont en peché* de y aller... Il est bon de vous dire que dans notre hameau il y a *quatre ferme* qui font le *la bourage* de *huit charrue* et dans *les ferme auquel* il devroit avoir *des bete aumaille une certaine quantité*, ils *sont obligé* a ne plus en pouvoir avoir et a ne plus pouvoir fumer *nos terre, puisse* que *meme* ils nous *enpeche daller* dans nos *prayris, meme auquelle* elles sont *enclavée* dans *tout letandue* de la municipalité et *que nous ne pouvons point aller paitre sur notre terrain* sans que nous *ne* passions sur leur commune...

Ce considéré, M. M., il vous plaise, vu l'égard à l'exposé ci-dessus, permettre ... [1].

Le mélange des formes praticiennes et des formes populaires est très caractéristique dans ces quelques lignes [2].

Un député à la Convention a signé ce qui suit :

... les pauvres habitants, quoique *ensévélis* sous les ruines d'une triste mise [misère ?], ne manquent point d'être *assalliz* par des exécutions par saisies du *petit peu* des meubles *quilz* peuvent avoir en leur pouvoir, sous prétexte du payement des fermes d'un bien-fonds patrimonial qui se trouve dans la commune dudit Villeton, *dont lesdits parprenants* ont le droit de le vendre et aliéner, et en un mot en faire ce que bon leur sembleroit : c'est ainsi que les clauses ci dessus sont exprimées par la transaction du 3 août 1591, *homologue* au cidevant parlement de Bordeaux. En *consequence* et par *consideration dece, il plaira de vos graces*, legislateurs, accorder aux *representents* le droit de l'homme (titre à proprieté et propriété à titre), *apres* leur titre justificatif, si le *reglement* de partage *na point encore lieu dans son envoi, reintegrer* lesdits habitants, et *parprenants* de la commune de Villeton, dans leur *proprieté*, d'*apres* les offres et soumissions qu'ils ont *faits* à leur corps municipal de satisfaire à la *premiere requisition a* la contribution *fonciere*, du moment qu'ils seront *revetus* de *leur proprietés* mentionnées par ladite transaction du 3 août 1591, dont *coppie* vous a été adressée il y *â* environ deux ans avec *coppie* de la procuration de tous les habitants *pretendants* en leur demande *que trop légitime* [3].

Dans une même pièce il arrive qu'on trouve deux orthographes, deux styles, deux syntaxes. A la suite d'une pétition très correcte émanant de Béziers, on a ajouté :

...nous sommes dans un temps très mauvais *que* bien souvent la pluie et la neige

1. Plécy du Bunois, S.-et-M., 18 juin 1792, *Part. Biens commun.*, p. 225-226 (Coll. à l'original, Arch. Nat., F[10], 330).

2. Cf. *Le total des impositions de " lad " paroisse en taille et suite d' " icelle "... se monte à la somme de 8.173 l. 16 s. 11 d., somme terrible pour une petite paroisse qui ne possède qu'un mauvais terrain, [la] plus grande partie de terres de marne, dans des coteaux rapides et infructueux et autre partie " endommageable ", par les débordements des eaux, et par des sources, qui s'élèvent en " icelles " terres dans les années pluvieuses* (Le Parquier, o. c., p. 231).

3. *Doc. inéd. sur l'Hist. Écon. de la Révol. fr., Part. Biens commun.*, 2[e] Pétition d'un représentant à la Convention, Villeton, p. 506. Cf. *Ce qu'attendant votre bonne justice, nous persistons avec les sentiments de vrais " républicains qu'ils " jurent une haine éternelle à tous les " tyrants ", et cela pour a jamais vivre dans l'egalité et liberté* (Collat. à l'original, Arch. Nat., F[10] 329).

nous *rend ferme* dedans nos maisons et que les maitres ne nous donnent point de l'ouvrage.

...et si le mode du partage étoit fait... nous cultiverions chacun *ces* terres, et *cet* le propre *interet* de la nation *qu'au* plutôt rapporteront et *plutôt* payeront les contributions [1].

1. *Part. des biens comm.*, p. 489. Collat. à l'original, Arch. Nat., F^{10} 330.

CHAPITRE II

OBSERVATIONS CRITIQUES

Documents en forme inauthentique. — Mes recherches m'ont montré que malheureusement les textes qu'on a publiés jusqu'à présent ont été très souvent altérés par système.

Pour toutes sortes de raisons, bonnes et mauvaises, on a adultéré les phrases, édulcoré les mots, rectifié les formes et la graphie. Non seulement les débats des Assemblées, mais les discussions des Clubs, tout a été embelli et corrigé. Les preuves formelles abondent. Un jour, aux Sans-Culottes de Bourg, des membres avaient présenté une demande. Ne se sentant pas orateurs, ils eussent voulu ne pas être nommément désignés au procès-verbal où seraient enregistrées leurs observations. L'assemblée refusa, chacun devant être responsable de ses paroles et la certitude que leurs noms ne figureraient pas au procès-verbal pouvant inciter des orateurs à se permettre des écarts. Voilà qui est net et on doit trouver dans le procès-verbal les paroles textuelles de ceux qui se faisaient ces scrupules. Or elles ont été ou supprimées ou arrangées [1]. C'est là un accident. Il y a plus grave. Souvent la plume était tenue par des gens cultivés, écrivains professionnels, bourgeois, praticiens. Même quand le vrai peuple entra dans les Sociétés, les secrétaires continuèrent à se recruter dans les mêmes groupes sociaux.

Sans doute on constate des différences entre le style, le vocabulaire, l'orthographe des Fr.·. et Amis de 1789 et de ceux de l'an II. Elles ne sont pas considérables, parce qu'à une date ou à l'autre, quelquefois à l'une et à l'autre la physionomie des discussions a été faussée [2], ceux qui tenaient la plume répugnant à inscrire telles quelles les phrases qu'ils entendaient.

L'éditeur des *Cahiers du Cotentin* a montré avec beaucoup de

1. Voir Reg. S.-Cul. de Bourg-Régénéré, ou Épi d'Ain, 5 prair. an II-24 mai 1794, Arch. dép. Ain, 934, f° 8 r°.

2. Parfois entre l'ancien et le nouveau secrétaire, la plume passe à un secrétaire intérimaire de séance, qui n'a pas l'habileté nécessaire. Ainsi au Comité Révolutionnaire de Gex, le 12 thermidor an II-30 juil. 1794 : *le therme du présidans* [précédent] *secretaire étens espire, le presidans a procesder au renouvailement du buraux en consescence nous avon procesdé à la nomination du praisidans et secretaire les vois reculli il en resulte que le citoyen Morail a obetenu la praisidense et Finier secretaire. Signé Castillon, Mermillen* (Arch. Départ. Ain, n° 938).

justesse les efforts faits par le reviseur pour expurger les textes qui lui étaient soumis :

Les cahiers, dit-il, sont bien mal écrits. Orthographe grossière de paysans, style incorrect, tournures lourdes et malhabiles. Peut-on décemment imprimer de telles choses ? Non, évidemment, et notre copiste, épris de beau style, a dû refaire les cahiers !...

...Il a la haine du mot propre et bas. Peut-on souffrir que les habitants de Fierville se plaignent du *man* ou *ta* [1], qui dévore les blés jusqu'à la racine ? Il convient de paraphraser académiquement, de mettre « qu'un fléau dévore les productions »... En style noble, les « *bordiers* des rivières » deviendront des « *riverains* de l'eau » [2] ; « les corneilles qui désumencent les blés » [3] deviennent « des volatiles malfaisants qui font du tort aux moissons ». Il est plus noble, paraît-il, de dire que les habitants de Senoville travaillent « à la sueur de leur front » qu' « à la peine de leurs bras »... Les marins ne seront point « péris en mer » ils seront *perdus* [4] ; les pigeons ne mangeront point, suivant la forte expression des paysans, la « substance » du laboureur, mais sa subsistance [5].

Souvent, à la vérité, ce sont les auteurs eux-mêmes qui ont pris soin de déguiser leur langage ordinaire. Les Dames de la Halle, quand elles se rendaient à l'Assemblée pour y porter une pétition ou une adresse, mettaient leurs atours. Le papier qu'elles tenaient à la main était agrémenté avec autant de soins que leur tête, il avait été rédigé, tout au moins corrigé, par un homme de métier ; ce ne serait pas assez de dire qu'elles mettaient leurs falbalas du dimanche, elles avaient passé au « décrochez-moi ça ».

Les hommes se mettaient à l'unisson, même dans les *Sociétés fraternelles* [6]. Ceux qui ne savaient pas écrire, et même ceux qui savaient — entendez *écrire* dans tous les sens — se faisaient aider.

On avait son amour-propre [7].

Après le maître écrivain, le maître éditeur. — S'il en est ainsi des manuscrits, on devine à quelle distance les textes imprimés se trouvent trop souvent des originaux.

1. Sur *man* voir Guerlin de Guer, *Le parl. popul. de Thoron* (Calvados). Paris, 1901, p. 387.
2. Ne pas confondre avec les teneurs de bordes, les métayers. *Bordier*, au sens de riverain, *L., H. D. T. : 1532.
3. *Désumencer* et même *desensemencer* ⊖ L., H. D. T. Guerl. de Guer, *o. c.* Le sens est *desensemencer* ?
4. *L., H. D. T. : vieilli.
5. Cahier des Doléances du bailliage de Cotentin, publ. par Ém. Bridrey, P. Leroux, 1907, Introduction, p. 52-53.
6. Voir dans Sigism. Lacroix (*Actes de la Cne*, t. II, p. 570) le Discours apporté par une députation de la Société fraternelle (14 févr. 1791).
7. Citons, parmi cent autres, une adresse des citoyens composant la Société fraternelle des Halles, dans le no IX de l'*Ami des Citoyens*, 2 nov. 1791, t. I, p. 131. Elle débute ainsi : *L'immortelle et sublime déclaration ayant reconnu les droits naturels et imprescriptibles de l'homme, que son énergie lui a fait recouvrer, a fait naître en lui cet esprit de liberté qui, de tous les françois ne formant qu'une seule famille, ne connoît d'autres bornes que celles que le bien public et le grand intérêt de la patrie exigent qu'ils y mettent...* Le reste est à l'avenant. On est allé chez un spécialiste qui tenait boutique de ces belles choses.

En mars 1791, un grenadier écrit au *Moniteur*. Le *Moniteur* publie sa lettre « après l'avoir purgée de toutes les expressions que le grenadier a écrites avec de l'encre de corps de garde » [1]. On ne veut pas rendre ridicule ce « guerrier ».

Desmoulins, le plus spirituellement du monde, nous conte comment et pourquoi il a cru devoir transposer en style convenable un entretien avec Legendre :

Je sens, dit-il, que j'affaiblis le dialogue, et que dépouiller la partition de Legendre de ses juremens, et de ses gestes colériques, c'est ôter le nerf de son discours..., mais nous ne sommes pas encore assez républicains, pour que la presse souffre certaines expressions. Un présage heureux cependant que nos mœurs changeront, et la preuve qu'elles ont déjà pris un caractère républicain, c'est que la conversation supporte froidement ces explications, et que nous nous acheminions tranquillement, en nous disant ces douceurs comme les deux consuls, Cicéron et Antoine, s'en disaient au sortir du Sénat. Jusqu'à ce que notre langue se soit faite à cette effronterie romaine, je ne puis rendre fidèlement que la partie du ridicule dans le discours de Legendre [2].

Legendre aurait dit aux femmes de Lyon en leur montrant ses culottes : « Mesdames ! nous ne sommes pas comme ces muscadins, nous autres cordeliers ; vous verrez que nous avons des c... et vous serez contentes de nos mesures » [3].

Après les événements, ce fut pis encore. Il semblerait qu'on n'osât plus reproduire dans sa crudité le style des terribles années qu'on venait de passer [4].

Les *Mémoires* de Michelot Moulin, publiés par la Société d'Histoire contemporaine [5], sont complètement inutilisables. Tout a été contrefait.

On publie les lettres de Launes à Pouzols. L'orthographe en était fantaisiste. L'éditeur ne croit même pas devoir en donner un échantillon [6].

En tête des *Souvenirs d'une femme du peuple, Marie-Victoire Monnard*, de Criel, une note 3 nous avertit : le manque absolu d'orthographe et de ponctuation en rend la lecture extrêmement pénible. Nous avons cru devoir rétablir l'une et l'autre, tout en respectant scrupuleusement la rédaction.

Les *Mémoires* de François Lavaux, publiés par Alf. Darimon,

1. Dans Buchez et Roux, t. IX, p. 142.
2. Eid., t. XXVIII, p. 284.
3. Id., ib., p. 285.
4. On a fait disparaître de cet ouvrage quelques incorrections choquantes, des expressions basses et quelquefois obscènes (Sénart, *Mém.*, notice, p. VIII).
5. Paris, Picard, 1893, in-8°. Voir l'Avertissement p. XIV : « Nous avons reconnu bien vite que rien n'était plus facile que de mettre le langage de Moulin en état d'être accueilli ». Suit l'exposé des falsifications auxquelles l'éditeur s'est livré « en donnant à ses paroles une correction approximative ».
6. *La Révol. fr.*, 1900, t. XXXVIII, p. 65.

sont aussi « corrigés ». L'éditeur l'avoue et donne même un spécimen du style et de l'orthographe authentique du personnage. Ce spécimen est tout à fait savoureux [1].

Regrets des philologues. — Nous pouvions espérer mieux des publications de l'école d'Aulard. Mais un mot d'ordre fâcheux a été donné par le maître. Pour simplifier et unifier, et dans l'intention louable de ne pas arrêter le lecteur par des difficultés de forme, il a été prescrit de ramener l'orthographe des documents à l'uniformité et à la correction.

Je sais bien que l'orthographe seule devait être rajeunie. On n'a pas fait attention que les historiens de l'école, si éminents et si attentifs qu'ils fussent, étaient quelquefois mal préparés à distinguer le fait orthographique du fait morphologique. On a oublié aussi que ces deux ordres de faits étaient souvent inséparables.

Disons que certains textes, en particulier les *Cahiers de la Flandre maritime*, édités en dehors de cette collection par A. de Saint-Léger et Sagnac, ont heureusement échappé à cette consigne et que l'orthographe comme la langue y ont été respectées [2].

Il est résulté de la façon de faire adoptée que le linguiste reste souvent dans la perplexité. J'en donnerai quelques preuves, parmi beaucoup. Dans la phrase : « Faites-nous donc cet honneur de répondre à la présente, quoiqu'elle ne *fût* point arrangée de la manière honorable qu'elle doive l'être envers Vos Grandeurs » [3], les signataires ont-ils vraiment employé l'imparfait du subjonctif *fût*, comme l'indiquerait l'accent circonflexe ? Le manuscrit ne porte pas cet accent. Ne sommes-nous pas en présence d'un des cas très nombreux où *quoique* a été employé avec l'indicatif ?

Dans une pétition d'un groupe d'habitants de Charentonnay (Cher), on a imprimé : « Quand *quelques-uns* vont dans ses fausses propriétés, il les introduit devant le juge de paix » [4]. L'original porte *quelqu'un*. C'est un emploi populaire de la forme du singulier avec la valeur du pluriel, qui est très répandu.

1. Malgré les corrections on relève beaucoup de faits de langue intéressants. *C'est pour le coup qu'il fallait voir* (Lavaux, p. 134). Le tour est très usité en Lorraine : « C'est pour le coup qu'il a été à la bête » ; « *Il fallait que je parle* » (p. 834). Au contraire ailleurs l'imparfait du subjonctif reparaît. Corrections de l'éditeur ?

Cf. *Je laissai Colombe libre de ses intentions, puisque je voyais que la mère ne consentirait jamais à ce que je l'épouse, malgré que c'était elle qui m'avait sollicité d'en faire ma maîtresse et qu'elle m'avait juré que jamais d'autre ne la verrait que moi* (p. 66) ; *Il me dit qu'elle était partie pour dépenser plus qu'il ne gagnerait* (p. 63).

2. Voir Av.-propos, p. IX.

3. Lett. citée plus loin, du Maire et Juge de Paix de Falaise, 1790, *Com. Droits féod.*, p. 554 (Arch. Nat., D. XIV, 2).

4. *Part. Biens com.*, p. 439 (Arch. Nat., F. 10, 329).

Comparez :

Les suppliants ont l'honneur de représenter au Roi que le sel... est à un prix [1] *que* la plupart ne peuvent le soutenir. Les gens de nos campagnes qui [2] sont très altérés par les impôts et grosse famille à élever [3] qu'ils périssent faute de soulagement, même le Roi avait rejeté ce mot de gabelle qui certainement est infâme [4].

Ces restitutions inopportunes et souvent injustifiées foisonnent. On en juge déjà d'après le morceau ci-dessus. Comparez :

Rien de plus fâcheux encore que devoir le pauvre berger, toujours sur le qui-vive, et [qui] malgré sa prévoyance se voit tous les jours [exposé à perdre] son pauvre [petit] agneau [et ses] brebis [qui sont] emportés et dévorés par les loups [5].

Encore ici l'éditeur a-t-il pris le soin de mettre entre crochets les postiches à l'aide desquels il croyait devoir réparer les mots et les propositions.

A plusieurs endroits, au lieu de donner telles quelles des phrases ou même des alinéas, on s'est contenté d'une mention sommaire, telle que : « fin de phrase inintelligible [6] ». Le lecteur aurait aimé pouvoir en décider par lui-même.

Pour qu'on puisse prendre une idée de la hardiesse avec laquelle les textes ont été restitués dans leur beauté, je donnerai ci-dessous quelques morceaux avant et après la restauration. Ils sont marqués : les premiers A (Authentique), les seconds R (Revisés).

A (TEXTE AUTHENTIQUE).

Aux Sitoyen. J'ais receus Le Code que vous Mavé anvoiyé pour prandre Dais santiment pour pousvoire Nous delivré des Mains Dait tirans qui nous perçéqute tous les jours : p : : Vous Meux dit Dans le gaude que Nomé par les habitant que dun porsion De Notre teritoirre, je vous pris de faire sortire un Decrait pour pouvoire Le faire arpantere quart je vois bien de a bu pour le pauvre qui son dans La

R (ÉDITION).

Aux citoyens, j'ai reçu le code que vous m'avez envoyé, pour prendre des sentiments pour pouvoir nous délivrer des mains des tyrans qui nous persécutent tous les jours. Vous me dites, dans le code que, nommé par les habitants que d'une portion de notre territoire, je vous prie de faire sortir un décret pour pouvoir le faire arpenter, car je vois bien de l'abus pour le pauvre qui sont dans la gêne à

1. L'éditeur ajoute à tort *tel*.
2. L'éditeur supprime *qui*.
3. L'éditeur sous-entend *au point*.
4. Cah. Dol. Bourges, p. 85-86.
5. Dol. Sén. Niort et Saint-Maixent, p. 86 (Villers en Bois).
6. Dol. Neuchât.-en-Br., p. 29 ; cf. p. 124, etc.

jeain à Lé su [1], du tiran qui ontoujure tiré sur seux pauvre Miserable quart sais toujoure anpartis Lui qui a payé pour les hainpaucysions pour le maintien de la francese [2].

Je mé présanté à lasamblé general de notre Comune dont jé Expose a Notre Maire et aux ofissié du dit Cort delasamble plussieur Monrepondu qua ladement delarpantage que jé propausé De le faire arpentere que saitais traucouteur. Jé répondu que pour randre justisse quil Ne falais pas prandre quarde au coutange que seux quinon poin Declaré juste seurais coupasble dudomage De laintairais. Jé né poin ancore vü tous les Decrais quart je sui Nomé y la anviron Deux Moy que jesui antré ancharge de procqureur de la commune troisement je vous demande an partiqulié que veuxdire Le Mode pour quoit quil Nous ampaiche de partagé Naux usage quart un partis de Notre Commune manveu a quause du Maude et quil ne save pas se que veux dire se mode. Je vous fais mais exquse si je faute dans mond dicté et dans mon Ecriture. An finissans...

Je sui... [3].

l'insu du tyran qui ont toujours tiré sur ces pauvres misérables, car c'est toujours en partie lui qui a payé pour les impositions pour le maintien de la France.

Je me présente à l'assemblée générale de notre commune, dont j'expose à notre maire et aux officiers dudit corps de l'assemblée. Plusieurs m'ont répondu que la demande de l'arpentage que j'ai proposé de le faire arpenter que c'était très coûteux. J'ai répondu que pour rendre justice, qu'il ne fallait pas prendre garde au coûtage que ceux qui n'ont point déclaré juste seraient coupables du dommage de l'intérêt. Je n'ai point encore vu tous les décrets, car je suis nommé il y a environ deux mois que je suis entré à la charge de procureur de la commune.

Troisièmement, je vous demande auquel parti je veux dire le mode pourquoi qu'il nous empêche de partager nos usages, car un parti de notre commune m'en veut à cause du mode et qu'ils ne savent pas ce que veut dire ce mode. Je vous fais mes excuses si je faute dans ma dictée et dans mon écriture... ajoute-t-il prudemment.... Augustin-François de Harlin, proc^{r} de la C^{ne}, garçon.

Voici une autre pièce.

A (TEXTE AUTHENTIQUE).

Nous vous suplion quil vous plaise eclaircire nos douttes cest en consequence de larret de 1769 qui permet a tous proprietaire d'entourer ces prez soit par fossez, haye vive ou morte afin de ce procurer des régains chacun sur sa proprietté. ditte nous donc, nous vous prions, n'est-ils point intervenus dez D'Ecret du Roy, notre

R (ÉDITION).

Nous vous supplions qu'il vous plaise éclaircir nos doutes. C'est en conséquence de l'arrêt de 1769 qui permet à tout propriétaire d'entourer ses prés, soit par fossés, haie vive ou morte, afin de se procurer des regains, chacun sur sa propriété. Dites-nous donc, nous vous prions, n'est-il point intervenu des décrets du roi notre

1. Je ne sais trop ce que le signataire a voulu dire : au seu ? en tous cas pas *à l'insu*, qui fait contresens.
2. Franchise ? en tous cas pas France.
3. Arch. Nat. F^{10}, 333. *Part. Biens commun.*, p. 516-517.
4. Pét. du procur. de la Com^{ne} de Tours-sur-Marne, *Part. des Biens commun*,, p. 516.

bon sire, et de LAssemblez nationnal, qui abolisse le privilege dentourer les prez pour la deuxième herbe et qui casse Larret de 1769, il nous a êté envoyez un décret du Roy notre Sire et de lassamblé national en datte du .....qui interdit tout parcours et autre droit et ne setand point jusquau entourement des pres pour la deuxieme herbe. d'ailleurs que ces décrets sexplique avec tant de delicatesse que les paysant de la campagne sont dans limpuisance de les comprendre, ce qui fait que plusieurs ce propose dentourer leurs prez, cherche en outre le moyen de salier avec quantitée de forin pour de concert avec eux entourer, et par ce moyen vont detruire la vaine pature et obliger le bestial a un extrême disette, ce qui oteras aux Laboureur qui naurons que peu de fond a ceder a leurs etât et par ce moyen lagriculture de la terre vas être négligez et presque rendue impossible, priveras en outre quantité de manœuvres de pouvoire nourir leurs vaches, ce qui les soulages dans leurs besoins pressant de leur propre vie, et que si ces entouremens ont encore lieu, ils seront obligez de ce deffaire de ce qui apportoit à leurs famille un soulagement dans leurs peine et vas plonger ces derniere dans une extreme misere, car depuis que les entourement existe, il a fallut par force que tout ceux qui navois point de prez ce prive de nourir du bestial et la deffaite que sela a cosé a fait augmenter le prix de la viande au double et a triplez le prix du beure. Il est donc certain que lavidité de ceux qui croye avoir le droit dentourer les presse a faire toute preparations pour y reussire, mais que le nombre de ceux qui nont point de prez a entourer etant beaucoup plus considerable se prepare a leur porter obstacles et les empecher en disant quil nest plus de privileges pour personnes ; il est a croire que cela vas causer des revo-

bon sire et de l'Assemblée nationale qui abolissent le privilège d'entourer les prés pour la deuxième herbe et qui cassent l'arrêt de 1769 ? Il nous a été envoyé un décret du roi notre sire et de l'Assemblée nationale en date du .....qui interdit tout parcours et autre droit et ne s'étend point jusqu'au entourement (*sic*) des prés pour la deuxième herbe. D'ailleurs, que ces décrets s'expliquent avec tant de délicatesse que les paysans de la campagne sont dans l'impuissance de les comprendre, ce qui fait que plusieurs se proposent d'entourer leurs prés, cherchent en outre le moyen de s'allier avec quantité de forains pour, de concert avec eux, entourer, et par ce moyen vont détruire la vaine pâture et obliger le bestial à une extrême disette, ce qui ôtera aux laboureurs qui n'auront que peu de fonds à céder à leur état, et par ce moyen l'agriculture de la terre va être négligée et presque rendue impossible ; privera, en outre, quantité de manœuvres de pouvoir nourrir leurs vaches, ce qui les soulage dans leurs besoins pressants de leur propre vie, et que si ces entourements ont encore lieu ils seront obligés de se défaire de ce qui apportait à leur famille un soulagement dans leurs peines, et va plonger ces derniers dans une extrême misère. Car depuis que les entourements existent, il a fallu par force que tous ceux qui n'avaient point de prés se privent de nourrir du bestial, et la disette qu'elle a causée a fait augmenter le prix de la viande au double et a triplé le prix du beurre. Il est donc certain que l'avidité de ceux qui croient avoir le droit d'entourer les presse à faire toutes préparations pour y réussir, mais que le nombre de ceux qui n'ont point de prés à entourer étant beaucoup plus considérable, se préparent à leur porter obstacle et les empêcher en disant qu'il n'est plus de privilèges pour personne ; il est

lutions considerable dont notre municipalité ne put contenir sans l'honneur de votre reponce, ce qui poura arreter le tumulte et faire rentrer chacuns dans son devoir, sans quoi il ne ce put quil n'en resulte de facheuse suite. faite nous donc cet honneur de repondre a la presente quoi quel ne fut point arrangez de la maniere honnable quelle doive letre envers vos grandeurs en attendant lhonneur de votre reponce, demeurons avec la soumission la plus respectueuse.

de vostres humble et tres obeissant serviteurs.

Marey, juge de paix. Jean Darcq maire de Falaize.

Falaize, ce 19 juin 1790 [1].

à croire que cela va causer des révolutions considérables dont notre municipalité ne peut contenir sans l'honneur de votre réponse, ce qui pourra arrêter le tumulte et faire rentrer chacun dans son devoir ; sans quoi il se peut qu'il en résulte de fâcheuses suites. Faites-nous donc cet honneur de répondre à la présente, quoi qu'elle ne fût point arrangée de la manière honorable qu'elle doive l'être envers Vos Grandeurs. En attendant, l'honneur de votre réponse, demeurons avec la soumission la plus respectueuse, etc.[2].

Il est extrêmement regrettable que les textes mis à la disposition des observateurs ne se présentent pas sous leur forme véritable. Toutefois on n'y a ajouté aucune particularité linguistique, on en a seulement retranché. C'était en diminuer l'intérêt, ce n'était pas obliger les philologues à les écarter [3].

J'ajoute que, même si nous avions une édition complète et rigoureusement exacte des textes dont je viens de parler, nous n'y trouverions pas un miroir fidèle des parlers français de France.

Certains d'entre eux sont des traductions : on avait parlé flamand ou breton [4], basque ou allemand dans certaines paroisses ; dans un bien plus grand nombre on avait discuté dans le dialecte roman du pays : des rédacteurs avaient mis en français les articles délibérés. Un très grand nombre étaient des gens de loi, habitués à ces transpositions [5]. C'est leur texte que nous avons. Si fautif qu'il soit, il est beaucoup plus proche du français normal que ne l'eût été le texte paysan tout cru. On peut néanmoins s'en servir.

1. Arch. Nat., D. XIV, 2.

2. *Com. Droits féodaux*, p. 553-554.

3. Ajoutons qu'à la suite d'une lettre adressée à M. Barthou, président de la Commission des publications, il a été décidé que désormais tous les textes seraient publiés tels qu'ils sont.

4. Voir Dol. Sén. Quimper et Concarneau, p. 170 (par. de Loctudy).

5. Quand les rédacteurs n'ont pas décliné leur qualité de légistes, ils se sont décelés tout de même par leurs *iceux*, ou bien par le conditionnel des sergents : *De quoi nous aurions dressé le présent procès-verbal que nous aurions clos et achevé de retour à Vic* (*Com. Dr. féod.*, p. 568, *Proc.-Verb. visite bois St-Quirin*, 1790).

LIVRE II

LE POISSARD DANS LA POLITIQUE

J'ai parlé dans le tome VI du poissard au XVIIIe siècle. C'était une forme affectée à un grand nombre de « genres » : lettres, chansons, vaudevilles, parades, etc. Dancourt, Dufrény, Vadé, Lécluse et d'autres avaient employé cette forme conventionnelle, ou dans des morceaux, ou même dans des pièces entières [1].

Quand survint la Révolution, le poissard était depuis longtemps établi et consacré. Il était impossible qu'un langage qui avait servi aux controverses dès le temps des *Mazarinades*, dont les polémistes avaient fait usage jusque dans les discussions religieuses entre jésuites et jansénistes, à l'époque des *Sarcelades* de Jouin (1730-1754) et depuis, ne fût pas utilisé dans la bataille révolutionnaire. C'était un style, comme par ailleurs le style marotique.

On cite des pièces politiques en poissard dès l'ouverture des États-Généraux, ainsi, [Ant. Estienne] M. Josse : *Cahier des plaintes et doléances des dames de la halle et des marchés de Paris, rédigé au grand salon des Porcherons, le premier dimanche de mai, pour être présenté*

1. Donnons comme échantillon un extrait de *Jérome et Fanchonnette* (Vadé, t. II, p. 138) :

Cadet : Parle donc, Jérome, est-ce que j'suis un chien moi là-d'sus, tu crois p'têtre que j'ten r'cède...

Jerosme : Hé, fois s'que tu voudras ; chacun pour soi dans s'moment-ci, je me frois guillocher pour l'emporter sur vous tous en cas d'ça.

Fanchonnette (*piquée*) : C'est donc à dire moi que je surfais ces belles Dames et ces Messieux quand j'dis que j'suis la plus reconnaissante de toutes leux gracieusetés ? Monsieux mon Amant ? vous voulez m'donner du d'sous de s'côté-ci ? Fort peu d'ça. Et si vous croyez avoir plus de distingation qu'moi pour ce qui est de mes sentimens pour la Copagnie, j'vous l'dis, j'vous donne votre sac et vos quilles.

Jerosme : Hé ben, donnez ; l'amiquié du Purblic vaut ben amour.

Fanchonnette : J'savons ben qu'son amiquié est la plus belle rose d'vote chapeau ; mais sçachez qu'vote chapeau est l'couverque d'un butor.

Jerosme (*fâché*) : Manzelle Fanchonnette !

Fanchonnette (*se moquant de lui*) : Monsieux Jérome !

Jerosme : Prenez garde à ce qu'vous dites au moins.

Cadet (*les séparant*) : Quoi qu'c'est donc qu'ça, v'là un biau commencement de ménage ?

Fanchonnette : Mais c'est vrai, t'nez, m'ostiner qu'y froit plus d'effort que moi pour mériter la bonté du public.

à MM. les États-Généraux[1]. J'en donnerai un passage à titre de spécimen :

J'*avons*[2] envoyé cherche M. Josse à cet effet ; c'est un garçon d'esprit ; il fait nos comptes, il écrit nos lettres, nos mémoires tout courant ; c'est lui qui nous dresse la plainte que j'*avons* l'honneur de vous faire et vous porter.

Il nous a donc fait la *triaille*[3] de cette fourmillière de livres, et nous a débrouillé dans toute cette écriture, que la *robinaille*[4], la finance, les calotins et les talons rouges *vouliont*, en maniere de persevérance, faire toujours *endever*[5] les pauvres gens *qu'ils appellont*, par dérision, le tiers-état, et *leux*[6] mettre, comme de coutume, le pied sur le col. Mais j'*avons* aussi appris que notre bourgeois de Versailles n'entend pas ça... C'est tout justement pour en venir à bout, que j'*allons* vous *décharger notre rate*[7], sans craindre ni mouchards, ni lieutenant de police, ni commissaire, encore moins les *trist'à pates*[8]. Où *y a* de la gêne *n'y a* point de plaisir[9].

Prédilection des royalistes pour ce genre. — Les *Actes des Apôtres* aiment et affectent ce déguisement. Voici un fragment de la

1. Bibl. Nat. L. b^{39} 1666. Cf. 2e éd., déc. 1789, *Cahier des Dames de la Halle*, seconde impression, ravaudée et repassée de son mieux, pour afin de le rendre plus long et mieux torché (Tourneux, t. I, p. 145).

Sur l'auteur, voir *Ann. Révol.*, t. I, p. 576, Tourneux, *l. c.*, signale d'autres pièces analogues.

2. Ces formes sont une des caractéristiques de la langue poissarde. Citons d'abord des 1res persnes régulières (*avons*) ou refaites sur la 3e (*ons*), les unes et les autres avec un sujet singulier : *j'ons, j'avons* : *Croyez-vous qu'* " *j'ons* " *des pieds d'cire* (Vadé, *Pipe cass.*, ch. IV) ; *je te* " *louons* " *sur ta parure* (Id., *Ib.*, ch. II), etc. Cf. " *je l'ons* " *vu* (*Sarc.*, p. 115) ; " *je ne sons* " *pas plus qu'un Farmier* (*Ib.*, p. 59).

De même à l'interrogatif : " *Avons-je* " *pas une salade* (Vadé, *Pipe cass.*, ch. II) ; *qu'en* " *ferons-je* " *donc* (Id., *ib.*, ch. II).

Au futur : " *je s'ront* "... *plus de cent mille* (*Impromptu du cœur*, t. IV, p. 60).

Ensuite des 3es persnes en *ont* au lieu de *ent* : *quatre chiens d'enfants Qui* " *mangeont* " (Vadé, *Pip. cass.*, t. III, p. 221) ; *les Bergers qui* " *voyont* " *qu'on m'emmene* (*Nouv. Barb.*, IX).

Ces formes abondent dans les *Sarcelades* : " *craignont* "*-ils*, " *apprenont* "*-ils* (p. 13) ; *ces garçons* " *allont* " *danser* (p. 18) ; *les sarviteurs qui* " *devont* " *se faire aux himeurs* (p. 21), etc.

On les trouve au subjonctif : *jusqu'à tant* " *qu'ils saïont* " *éclos* (p. 41), *pour* " *qu'ils soyont* " *honnêtes gens* (Vadé, *Pipe cass.*, ch. IV) ; *j'voudrais* " *qu'il fussiont* " *d'argent massif* (Id., *La Grenouillère*, t. III, p. 273).

De même au conditionnel : *je* "*serions*" (*S.*, p. 17), Rosset les a relevées dans les *Confces*, *o. c.*, p. 385.

C'étaient des formes stéréotypées. Chaque fois qu'on veut rapporter une phrase paysanne, elles entrent en jeu : Un citoyen leur dit : « *Que demandez-vous ? Je* " *voulons* " *parler à la Convention* ». (Rapp. de pol., Letassey, 14 niv. an II-3 janv. 1794, Caron, *Paris ... Terreur*, t. II, p. 159). « *Et nous, je* " *sommes* " *de dix-huit, dit un autre* » (Id., 21 niv. an II-10 janv. 1794 ; Id., *ib.*, t. II, p. 287).

3. ⊖ God. L. le donne comme terme de cartier. Blâmé par Roll. au sens concret d'*épluchure*.

4. Nous avons parlé de ce mot t. IX, p. 1027.

5. *Endêver* * L., qui rapporte le blâme de de Caillères. C'est le type du mot vulgaire. Leroux le cite dans Scarron. * *Bas-Lang.*, * Desg. d. Goug. ; ⊖ Roll., Sain., *Lang. par.*

6. Voir Ross., *o. c.*, p. 263, L., Thur., t. II, p. 170. C'est une prononciation ancienne, qui se retrouve en poissard.

7. L'expression est seulement familière. Mol., *Fem. sav.*, II, 7.

8. Les gens de police. ⊖ Oud., L., Ler., Roll., Sain., *Lang. par.*, *Arg. anc.*

9. P. 4-5.

Version première (Paris, An de la liberté O [lire zéro], chap. XV, p. 237) : « Vous *v'nez* [1] encore m'*embrelificoter* [2] avec *vot'* [3] veto, avec du latin, où j'*nentendons goutte*; *T'nez*, voisin, réfléchissez donc que quand *i* [4] voudroient faire *queuques* [5] gueuseries de décrets ; *i* n'auroient qu'à *s'entendre deux cents enragés* [6] quand *i gnia* [7] qu'eux à la salle, *ou que j'sommes* ».

Qu'on se reporte à la suite de ce Dialogue de MM. Gérard, Floch et le capitaine La Roche, aux Tuileries (p. 238), on y lit :

Nous aut'peuple j'sommes la friture ; les grands, les riches, les nobles sont les œufs et les fines herbes. Quand j'*sommes tous* seuls, je *crions*, je *bouillonons*, je *prenons* feu, j'*allons* par dessus les bords : pan, on flanque les œufs dans la sauce, ça ne crie plus, ça se fond l'un dans l'autre, ça vous prend une couleur *ben* [8] dorée, *ben* appétissante : *stila* [9] qui tient la queue de la poële n'a *pu* [10] qu'un p'tit coup à donner, et puis c'est un morceau de roi.

Les *Sabats Jacobites* plaisantent aussi dans ce style le P. Gérard et la Fédération :

1. Ces crases sont traditionnelles et communes dans la langue parlée. Voir plus haut, p. 98.
2. *L. : terme popul.
3. Même observation que plus haut.
4. Vieille prononciation, restée usuelle dans le langage courant. Commun au poissard et à la langue populaire (Rosset, *o. c.*, p. 255).
5. Le *P. Duchesne Royaliste* change de même e[*l*] en *eu*. Il dit *queuque*, *queu*, pour *quelque quel*. *Par* " *queu* " *mâtin de desseins* (*Père Duch. Royal.*, Il ne badine pas le P. D., p. 6) ; *j'aurons* " *queuque* " *bonne platine en plein vent, pour dire qu'il faut une loi pour empêcher notre commis de voyager* (*Ib.*, Conseil pacif., p. 2). C'était classique, si je puis dire, dans les textes paysannisés (Voir Rosset, *o. c.*, p. 309-310). On comparera Vadé : *A* " *queu* " *point donc est c'que j'en sommes* (*Raccol.*, II) ; " *Queu* " *façon* (*3e Bouq. poiss.*, t. III, p. 262) ; *C'est le fils de* " *queuques* " *vitriers* (*4e Bouq. poiss.*, p. 265) ; *Il y a* " *queuqu'zun* " *qui t'a soufflé ta maîtresse* (*Imprompt. du cœur*, t. IV, p. 59) ; *Pourquoi ça, dira* " *queuq'zuns* "? (*Jér. et Fanchonn.*, II) ; Toutefois on trouve chez Vadé *qué* et en liaison *queul* : *S'il est pressé,* " *quéqui* " *l'empêche de fouiner ?* (*4e Bouq. poiss.*, p. 265) ; *Vous allez p'têtre me d'mander* " *Queul* " *état qu'j'ai* (*Chansons*, t. IV, p. 195). Cf. Rosset, *o. c.*, p. 309-310.
6. Cette syntaxe paraît populaire. Voir plus loin Formes et Synt. : Le sujet.
7. Sans aucun doute, *ignia* = il n'y a. On comparera les *Sarcelades* : *gn'en aura guère* (p. 27) ; *ignut* (p. 20) ; *ignavoit point de fin* (p. 18).

Mais il faut prendre garde que cette graphie (ou même *il n'y a*) peut représenter aussi *il y a*. En voici un exemple : *Dans beaucoup d'endroits, tous les communaux sont déjà partagés sans aucune exception, une partie de ses habitants aurait voulu qu'* " *il n'y en* " *restât* (*Part. Biens comm.*, p. 527). L'original porte bien : *quil ni en restat une partie*. Le sens est évidemment positif. *Ñana*, à Xirocourt, d'où vient cette pétition, comme dans toute la Lorraine =*il y en a*. Vadé fournit de nombreux exemples : *Quoi-qu'* " *i gn'a* ", *mes amours* (t. II, *Jér. et Fanchonn.*, VII). Cf. *Impr. du cœur*, t. IV, p. 60 etc.

En Maurienne Féaz écrit de même : " *il n'i en a* " *partis une huitaine* ; *le bruit court qu'il ni en a environ 3.000 de morts* (*Journ.*, p. 425) ; cf. " *il n'i en avoit* " *115 hommes* (p. 430) ; " *il n'i en avait* " *deux rangs* (p. 434). On trouve même dans ce texte : *toujours* " *il n'en* " *passe des troupes* (p. 430).

8. Les Conférences donnent *ban* (Rosset, *o. c.*, p. 197). Vadé écrit *ben du contraire* (*Nicaise*, VI) ; *en vla très-ben* (*Pipe cass.*, ch. II). A la fois populaire et poissard.
9. Vieille forme (= celui-là) (Voir Rosset, *o. c.*, p. 383-384). Elle est dans les *Confces* et dans le poissard. Vadé écrit *stila* (*Chansons*, t. IV, p. 147) ; *s't'ici* (*Pipe cass.*, ch. IV) ; *c'tella* (*Jér. et Fanchonn.*, VI) ; et même *s'talla* (*Pipe cass.*, ch. II, p. 33).
10. Populaire et poissard.

Falloit voir nos députés
Dont *queuq'z'uns faisiont* la moue,
C'étoient de vrais culs crottés
Qui se *traîniont* dans la boue...

Ah ! grand Dieu ! comm' c'étoit *biau* [1] !
Queu jur'ment et *queu* vacarme !
Que de coups d'épé dans l'*iau*,
Quand chacun tiroit son arme.

Il *y a t'un'chos' sapendant*
Qui m'afflige et qui m'oppresse,
Ça fait du tort au serment
C'est l'boîteux *qu'a* dit la messe [2]...

V'là ce qui s'est dit... à la Halle est encore un dialogue royaliste [3] :

Commère Luce : Je *l'crois* du moins, une marque *d'ça*, c'est que *du d'puis* [4], nous sommes devenus *pis* [5] *qu'des* démons...

Mme Patureau : Est-ce que *j'nous étions* pas engoués de ce Mirabeau *qu'est* mort comme un chien, et de *d'quoi* encore ?

Commère Luce : C'est c'pendant lui qui a inventé ces *assassinats* [assignats].

Mme Patureau :... Ils payeront ça ! c'est moi qui vous *l'dit, y'en a pus* d'un qui la *dansront*...

Commère Marie : Les coquins ils n'ont pas voulu tant seulement *qu'nous allissions* présenter un bouquet *à not*'bon roi et *not*'grande reine, la *veuille* [6] d'*leux* [7] fêtes.

Mme Patureau : Rien qu'ça montre bien qu'ils ne valont pas la corde pour les pendre...

Rivarol, dans son mépris d'aristocrate, feignit de protester, au nom de la dignité des Halles, contre la confusion qui tendait à nommer de ce nom de *poissardes* les femmes mêlées au mouvement révolutionnaire : « On désigne toujours par le nom de *poissardes* les femmes qui sont allées de Paris à Versailles. C'est un malheur pour celles qui débitent les poissons » [8].

1. *Iau* n'était pas propre au picard. Il avait existé à Paris, où il se perpétua jusqu'au XVIIIe s. (Rosset, *o. c.*, p. 204, et Th., t. I, p. 512). Il est naturellement de règle dans les *Sarcelades*. Le poissard l'accueillit. On trouve chez Vadé *biau* (*Chanson*, t. IV, p. 147), *iau* (Poirier, t. I, p. 140), *chapiau*, *châtiau* (*6e Bouq. poiss.*, t. III, p. 256).

2. I, 188. Cette chanson fut saisie chez M. Quatresole, Wallon, *Trib. Révol.*, t. II, p. 184.

3. Bib. Nat., L b. 39, 5296, pp. 11-13.

4. Archaïsme condamné par Malh. Voir Brun., *Doctr.*, p. 461. Conservé en poissard.

5. C'est la confusion de *pis* et de *pire* dont nous parlerons.

6. La confusion de *eil* et *euil* semble avoir pris fin au XVIIe s. Voir Rosset, *o. c.*, p. 191. Vadé a *bienveuillance* (*Grenouillère*, t. III, p. 274). Mais il faut penser aux formes en *veuil veu*, qui exercent leur analogie.

7. Ieux = leur. A-t-on passé par *lieux* ?

8. *Mém.*, p. 263, note.

On adopte le poissard dans tous les partis. — Dans un pays où le ridicule passe pour meurtrier, les hommes de gauche ne pouvaient négliger pareille arme. Marat lui-même s'en est servi. Un jour il imagine une prétendue lettre du général La Pique [1] : « L'apres dinée, nous avon *sété* voir la petite guerre, autre surprisse en voian tous ces petits officiers d'infanterie, musqué comme des filles de chambres. ... ils demandent à leur sergent *Langue de bis* [2], *de quel couté qu'il faut aller?* »

Dans un autre numéro, il revient à la même manière : « Je *vous prions* en grace d'avertir tous les parisiens de navoir plus peur des voleurs. J'*allons* faire ensorte *qui* soyent tous conus, pour cet effet, a mesure que *jan prendrons* un, *je lui couperons* laureille droite » [3].

Le Père Duchesne aussi s'essaye à attraper les façons paysannes. Il a reçu une lettre d'un neveu de Sologne, mais ce neveu est un patoisant plus que médiocre :

Il fait quelques crases qui se faisaient à Paris : *j'prends*, *d'ma*, *par c'qui m'disoit*, *je suis v'nu* et *me v'là*.

On retrouve chez lui des liaisons comme : que *j'ai vu zà* la bataille, nous *donner za* boire, j'*ai zété*, *coulât zà fond* [4]. Ajoutez-y : *j'leux réponds*, *qu'etait ben belle*, *itou* [5], et c'est là tout, au milieu des formes françaises les plus correctes.

Dans deux pages de la *Grande Dénonciation faite à l'Assemblée... par le véritable Père Duchesne* [6], je relève : il fume *cheux* lui comme *cheux* les autres... il travaille pour *queuques-uns* d'entre vous... il aura entendu dire *comme çà*... à quelque grosse tète à perruque... ceux qui ne *voulons* pas revenir... *stilà* qui en a fait la motion... tous ces *biaux* parleurs... *queu* nouvelle ?

Ailleurs Hébert conte une histoire campagnarde, en essayant de figurer tant bien que mal l'accent des environs de Caen. On va pouvoir juger avec quel succès :

Le Père La Joie, vieux riboteur, fermier du même canton et leur ami commun, s'aperçoit de leur embarras, et quoiqu'il fût déjà dans une petite pointe de vin, il entreprend de les raccommoder. « Colas, Mathurin, leur dit-il, est-ce que vous *m'tais* [7] la clef sous la porte tous les deux ? Où portez-vous donc toute votre basse-cour ? *V'n'avez, à c'qui m'semble*, laissé à la *farme* [8] que la charrue ! Ah, ah, ah,

1. *Ami du Peuple*, 126, 7 juin 1790.
2. ⊖ L., Oud., Ler., *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.*, *Arg. anc.*
3. *Ami du Peuple*, 167, 27 mai 1790.
4. Sur ces liaisons, voir plus haut, p. 100. Elles étaient naturellement plus fréquentes dans les fantaisies poissardes que dans la réalité, quoique le langage populaire en fût coutumier.
5. Cette vieille forme d'*itel* est populaire aussi bien que poissarde.
6. P. 3-4.
7. Sur cet *ai* voir Rosset, *o. c.*, p. 115. Il s'était conservé dans la petite bourgeoisie de Paris en plein XVIII[e] siècle.
8. Sur *ar* (et *er*) voir plus haut, p. 94.

j'vous comprends. V'*allais* graisser la patte *d'vos proculeus* [1], *d'vos* avocats et du bailly. Croyez-moi, mes amis, arrangeons *c't*'affaire au cabaret ; *v'nais* choquer ensemble et rebroussons chemin. — *J'sis* [2] honnête homme, dit Mathurin, — et moi *itou*, répond Colas ; — eh, foutre, qu'est-ce *qu'en* doute, s'écrie le père La Joie. Tout un chacun dans le village vous aime et vous estime, ça nous saigneroit le cœur à *tretous d'vous* voir plus long-temps en bisbilles. Tout le grimoire du bailly ne saura vous arracher un poil ». Mathurin et Colas croient le père La Joie ; ils s'embrassent et le procès est fini [3].

Ailleurs :

Toutes les commères du quartier en passant devant moi m'asticotoient chacune en leur manière : ...*Qu'eu* bonne nouvelle ? *J'ons* donc à la fin du pain malgré les Brissottins : Dieu soit loué et notre brave maire. C'est un véritable Sans-Culotte celui-là ; l'*ian a* qui font *pus* de bruit que de besogne, mais lui, c'est tout le contraire... Il va, il vient... non pas pour *faire les beaux bras* [4] comme cet *engueuseur* de Petion qui avoit toujours l'air de sortir d'une boîte, et qui étoit *reliché* [5] et retappé comme tous les farauts de l'ancien régime... Père Duchesne, ce qui me *refoutoit* le plus, c'est que *queucsuns* à qui je fis voir ce foutu gachis me *dirent comme ça que* [6] le jean-foutre qui l'avoit griffonné passoit autrefois pour la perle des patriotes... Oh, père, c'est un foutu nom de sac et de corde, Gor... Gor... Gorsas, n'est-il pas vrai, commère ? Tout juste. *L'i a zune* chanson qui dit qu'il n'avoit que trois chemises bises... [7].

Tous les Père Duchesne copient cet exemple. Et d'abord le Père Duchêne Royaliste, qui affecte, lui aussi, de temps à autre, les airs ruraux, sauf à oublier un moment *j'aimons* et *j'aimerions*, auxquels il revient par à-coups :

Quand je vous *disons* que l'etat est en danger et que les monarchistes en sont cause... est-ce que je n'*avons* pas raison ? Vous voyez ben... [8].

j'aimerois, foutre, autant qu'on me *payît*, qu'on me *foutît*, et qu'on me *renvoyît* [9].

1. Cf. *colidor*.
2. Comparez *pis* pour *puis*.
3. *Père Duch.*, n° 291, p. 6-7.
4. *L. = se donner de grands airs.
5. Léché ⊖ L., Oud., Ler., *Bas-Lang.*, Roll., Desgr. d. Goug.
6. Forme populaire pour introduire le complément d'objet conjonctionnel. Voir dans Formes et synt., chap. Objet.
7. Hébert, *Père Duch.*, n° 230, p. 2-3.
8. *Conseil pacif.*, p. 3.
9. *Ib.*, p. 4. Ces imparfaits du subj. en *ît*, comme les passés correspondants qu'on trouve dans la suite de ce texte, sont très communs dans les *Conf^ces* (Voir Rosset, o. c., p. 388). Les *Sarcelades* aussi sont farcies des uns et des autres : *qu'arrivit-il* ? (p. 16) ; *Rencontrit la fille à Martin, il voulit ly prendre la main* (p. 15) ; Vadé aussi les emploie couramment : *J'm'enfoncis* (*Jér. et Fanchonn.*, VI) ; *j'l'y montris votre... lettre* (*Grenouillère*, t. III, p. 289).
D'où *je me pass'rais d'tout pour qui n'manquît de rien* (*Jér. et Fanchonn.*, VI) ; *tu voudrois que je t'écoutisse c'n'est pas que j'men soucisse* (*Ib.*, X). Cf. au contraire *qu'elle languissât davantage* (Poirier, t. I, p. 59). J'ai parlé de ces formes au XVIe s. (H. L., t. II, p. 339). Elles étaient tombées en désuétude à Paris.

je vous avons crus, et pour que la bougre de galimafrée *tombît* de plus haut, je *sommes montés* sur les tours de la bastille pour la foutre dans les fossés [1].

Dans Jean-Bart, c'est une soi-disant Manon Lardée, qui joue le rôle de poissarde. Elle écrit ou bien Jean-Bart lui écrit [2] :

Faut d'abord que vous sachiés *qu'jallons* porter tous les matins *not'*marchandise à la halle. Ma fille Jeannette, *qu'est* mon aînée, porte la hotte, moi, deux paniers : et *j'revenons* chez nous, quand j'avons fini *l'zaffaires*. Hyer matin *bon jour, bonne œuvre* [3], j'*entrions* par le grand Vaugirard, comme à l'ordinaire. Sans y prendre garde, je laisse tomber un de mes paniers, *qu'était* [4] vide, et v'la *un espèce* [5] de monsieur qui ramasse le panier, et me le rend. Bien obligé, *celui fis-je* [6], vous êtes *ben* honnête... [7].

On comparera le véritable Père Duchesne [8]. Ne voyez-vous pas *qu'ous* leur faites bouillir du lait (*Conseil pac.*, p. 3) ; Quand je vous *disons* (*Ib.*) ; Vous voyez *ben* (*Ib.*) ; *Stila* qui a dit (*Ib.*) ; j'aimerois f. autant qu'on me *payît*, qu'on me *foutît* (*Ib.*, p. 4) ; vous êtes *queuques uns* (*Ib.*), il y aura *un queuques uns* (*Ib.*, p. 5) [9].

Est-ce que *je sommes en* temps de vendanges (*Convers. avec le Roi*, p. 4) ; *s'fis-je* (*Ib.*, p. 5) ; ils ne *vouliont* donc pas vous enlever (*Ib.*, p. 7) ; ils m'en *auriont* dit *queuque* chose (*Ib.*) ; dis-lui donc... *qu'al* ne vous rudoie pas comme cela le pauvre monde (*Ib.*, p. 8), etc.

Attrapes ? — La Convention a-t-elle été dupe de ce déguisement ? A-t-elle vraiment cru être en présence de gens qui n'en savaient pas plus et s'exprimaient comme ils pouvaient, quand elle accorda les honneurs du Bulletin à une pétition en langage visiblement contrefait ?

Tant y a qu'une députation de la Commune d'Orgeville, district d'Évreux, se présenta à la barre, et s'exprima en ces termes :

Représentans, — Et nous aussi, je *voulons* bien mériter de la patrie ; c'est lui rendre service que de la purger des mauvaises bêtes qui l'empoisonnent. J'en *avons* une dans *not* commune d'une espèce bien dangereuse ; ça vous tourmente le pauvre monde de toutes les manières, ça fait enrager les vivans, ça s'acharne

1. *G^d Reproche à l'Académie*, p. 5.
2. N° L, p. 5.
3. * Oud. : se dit quand on fait une mauvaise action un jour de feste remarquable, vulg. ; Cf. Ler. : c'est-à-dire que les méchans prennent occasion de bonnes fêtes pour faire leurs crimes lorsqu'on s'en défie le moins.
4. L'auteur s'oublie. Cf. plus loin : *j'allais chez nous, à une lieue d'ici.*
5. On ne sait s'il s'agit d'un fait phonétique ou si, comme aujourd'hui, après *espèce de*, c'est le mot qui suit qui détermine le genre de l'article.
6. Lire *ce lui fis-je*. Le *ce* avait déjà été blâmé par Vaug., voir H. L., t. III, p. 499.
7. L'imitation est très grossière. Cf. n° LXXI. Il se peut pourtant que certains faits soient justement observés, ainsi *istocrate* pour *aristocrate*.
8. Bibl. Nat., Lc² 522.
9. Je ne cite qu'une fois les mots et les formes qui se rencontrent à plusieurs reprises.

jusques sur leurs cadavres. Si *y a* des diables dans l'enfer, comme je le *croyons* bien, *c'tila* s'en est échappé pour notre malheur à *tertous* ; il a pourtant face humaine, mais le cœur d'un vrai démon, et l'ame aussi noire que sa *souguenille* [1] : c't animal là s'appelle un *curai*, ou bien M. Flichy. Eh bien ! je vous *déclarons* que je ne *voulons* pas de ce M. Flichy, ni de son eau bénite ; il y a trop long-temps qu'il nous fait croire que des vessies sont des lanternes ; qu'il aille conter à d'autres ses fariboles, et qu'il nous tourne les talons grand train. Mais comme il ne veut pas nous croire, je vous *prions*, législateurs, de vouloir bien *li* signifier ça de notre part, par un petit bout de décret ; ça fait douze bons cents francs dont je *faisons* cadeau à la République, et c'est douze cent mille fois plus qu'il ne vaut. Je vous *enverrions* bien le calice et le ciboire ; mais excusez, c'est que depuis qu'il est dans *not* commune, çà nous a été volé. Adieu nos braves législateurs : tenez ferme, vous y faites merveilles ; *je vous soutiendrons*, et ça ira, ou le diable nous emportera tous.

Mention honorable, insertion au Bulletin [2].

Encouragée, la commune d'Orgeville recommença :

Justice, nos bons législateurs, vous nous l'avez déja rendue : *j'venons* de voir dans le *bultin* comme vous avez reçu *not* pétition des vérités que *j'vous avons* dites sur le compte de *not* hypocrite de *curai* Flichy : c'est trop d'honneur pour nous que *d'faire* mention honorable de ce que nous vous demandons, mais ça prouve *qu'vous* aimés la *véritai* toute crue et toute franche ; eh *ben*, *j'allons* encore vous la dire : vous ne croyez pas que *c'te* vilaine bête dont *j'vous avons* parlé trouve des protecteurs, et dans qui ? dans un président du Comité d'Évreux. *V'la-t-il* pas que le président *s'donne* les airs d'écrire à *not* comité, mais *dam* sur un ton... Vraiment *c'*monsieur-là prent des petits airs de despote ; *j'avons* ma foi cru d'abord que le roi Buzot étoit resusc*itai*, car il nous parle comme les rois *parlions* à leurs esclaves.

Il est bon de vous dire que *j'avons itout* un comité d'surveillance qui va *remouver* les aristocrates, les fédéralistes et tous les animaux de ce poil-là, *dam faut voir*. *V'la-t-il* pas que *ct'*animal de Flichy a eu peur que *je li ferrions les pouces* ; il a été *trouvai c't* Huttot qui *s'dit* président du comité du département de l'Eure : il *li* a fait sûrement cent menteries sur *not* commune, et *pis* M. Huttot nous écrit que *j'sommes ben* hardis d'avoir fait un comité sans sa permission, et que *j'ne* nous *avisions* pas de faire arrêter personne sans *y* demander avis. Nota que *not* commune est à trois lieues et demie d'Évreux, et que *j'n'avons* rien à démêler avec celle d'Évreux. *Es'que* ça seroit encore comme par le *passay*, que les gros *mangiont* les petits ? *Es'que j'n'avons* pas les mêmes droits *tretous* ? *Es'que j'avons controlai* ce monsieur Huttot dans ses opérations ? Le bon *Guieu* sait comment et pourquoi ce monsieur Huttot *s'donne* les airs *d'nous* menacer comme si *j'étions* de la canaille. Ah mais dam ! *j'vous disons* franchement *qu'la* moutarde nous monte au nez, et qu'il faut que ça finisse : *j'sommes* de bons sans-culottes campagnards ; mais, *entendais* vous, *j'avons not* comité, suivant la loi ; *j'en voulons* jouir, et *j'n'entendons* pas qu'Huttot mette son nez dans nos affaires. On dit *comçà que* c'Flichy, *not* ci-devant curé, est son parent : ah *ben !* il est diablement encanaillé, *j'li* en *faisons not* compliment, mais il ne faut pas moins qu'il déloge de *cheux* nous, ou on *li ficheroit le tour*. Quand il sera sorti de sa tanière, *j'sommes ben* d'avis, pour la purifier, d'en faire *not* maison commune, comité de surveil-

1. Voir plus haut, p. 145.
2. *Proc.-Verb. Conv. Nat.*, t. XXIV, p. 191-192.

lance et assemblée populaire ; *j'l'avons* bâtie de nos deniers, c'est *ben* juste que *j'en jouissions* : *j'voyons ben* que *vous nous refuserez pas* ça, c'est pourquoi *j'vous le demandons.* Adieu, bons législateurs : *Guieu* confonde vos ennemis qui sont aussi les nôtres. Dites, *j'vous en prions*, à M. Huttot, président du Comité d'Évreux, qu'il ait la *bontai* de nous laisser les maitres *cheux* nous, et de ne pas se déclarer le protecteur des coquins et des hypocrites.

J'vous demandons le bulletin, comme vous l'*envoyais* aux autres assemblées populaires, adressé au comité de surveillance de la commune d'Orgeville, par Pacy-sur-Eure [1].

Le document que je viens de rapporter n'est pas unique. J'en citerai ici un autre — en l'abrégeant — : c'est une adresse de la « Société populaire et tous les Sans-Culottes de la commune de Boulens, canton de Crécy (Seine-et-Marne) aux Sans-Culottes députés de la Montagne réunis à la Convention ». On écrit [2] :

C'est à vous que *j'devons* la découverte de cette horrible conspiration... c'est donc à vous que *j'en rendons* graces, puisque sans vous *j'serions* tous perdus...

Quand *j'pensons* que ce père Duchêne qu'on nommoit *Hébert*, et bien d'autres que *je ne connoissons* pas, ont voulu vous assassiner tous, et nous faire périr avec vous, en ne se réservant que les aristocrates... *J'avons* bien été trompés par ces gueux-là. *J'entendions* crier, la grande colère du père Duchêne ; je le *croyons* bon patriote ; *j'nous écrasions* pour acheter et lire ses papiers, avec ses B... ses F... il nous jetoit de la poussière aux yeux...

Et on termine : « Leurs noms nous sont odieux ; l'idée seule nous en fait horreur ; il faut les vouer à une éternelle exécration ». Ces quelques lignes emphatiques en disent long sur la qualité des gens qui ont fabriqué la lettre.

Il n'y a pas plus de patois là-dedans que dans la phrase envoyée le 26 avril 1808, par un paysan de Ploermel à son préfet : « *Du depé* la *gracieuseté* de votre visite, je ne suis *tarabusté* la *caboche* à cette fin d'y trouver *queuque ressouvenance* » [3]. Interrogé, il cherchait à condenser tout ce qu'il trouvait de plus caractéristique et peut-être le plus comique dans le parler local.

Je ne connais pas de texte de ce goût qui soit sincère.

La terrible Assemblée s'est-elle laissé tromper ou bien a-t-elle voulu, comme cela lui arrivait parfois, donner un peu de variété à son Bulletin, en amuser un moment les lecteurs, tout en faisant plaisir à ses correspondants ?

Vogue persistante. — Ajoutons, pour en finir avec ce sujet, qu'en l'an V, la vogue du genre n'avait pas cessé.

1. *Second Suppl. au Bulletin de la Conv. Nat.*, séance du 3 frim. de l'an second de la République, 23 nov. 1793.
2. *Bull*[n] *de la Conv*[n], 3[e] j. de la 2[e] déc. du 7[e] mois de l'an II (13 germ.)
3. Bibl. Nat., ms. fr. N. acq. 5911, p. 356.

Dans *Honorine* [1], Zago parle nègre, le jardinier Mathurin parle rustique :

Imagine-toi que des héritiers qu'ils *appelliont*, j'crois... des cola. — Des colas ? — Non, des *colatoraux*... ces *colatoraux* ont *eu souvenance* que *j'avions* touché d'ma défunte une dot de six cent[s] livres... (a. I, sc. 2).

Louise, *quoique* [2] vous avez donc ? (a. I, sc. 7)... Si j'avois [l'auteur s'oublie, il faudrait *j'avions*] une femme pareille à la tienne, faudroit, morgué ! *qu'all obeissît* ou qu'*all' disît* pourquoi (Ib.).

Blaise (paysan) : *j'sommes* dans un ravissement... *qu'j'avons-là* comme une joie qu'est un plaisir qui... Mais vous savez c'qui en est, et j'suis sûr qu'*au vis à vis* [3] de Madame vot'épouse... (a. II, sc. 11).

Mais l'exemple le plus typique est fourni par le cycle de Mme Angot. Voir *Mad. Angot ou la poissarde parvenue* (Paris, Barba, an V, acte I, scène XI).

Mme Angot : Monsieur, quand on est sur le pied *ou c'que j'en sommes*, on peut venir *cheux* [4] le monde, quand bon vous semble ; voilà ma fille et mon gendre. M. et Mme Dutaillis que j'ai la *valicence* [5] de vous présenter...

Nicolas : Mme Angot, *v'la quecq'zun* de vos parens, qui se dit de la famille. Faut-il le faire entrer, ou bien le garder dans la boutique ?

Mme Dutaillis : Eh, bon dieu, ma chère maman, vous devriez bien expulser de chez vous ce mot *Boutique*.

Mme Angot : C'est c't animal qui ne sait pas parler. Va-t-en, boutique, et fais entrer. C'est sûrement *queuq'* parent de M. de la Génardière ; faut *-z-aller* au devant [6] (a. II, sc. VI).

Dans *Joseph ou la fin tragique de Mâme Angot*, les auteurs (Favart fils et Mulot) s'amusent à l'opposition du langage maniéré et du langage trivial.

Conclusion. — Dans certains documents, il semble qu'à l'analyse on parvient parfois à distinguer à peu près les vulgarismes et les formes traditionnelles du poissard.

Dans le *Petit coup de rogome ou le déjeûner du Père Duchesne*, avec

1. J. B. Radet, *Honorine ou la femme difficile à vivre*, an V, 1797. Représentée le 25 pluv. an III-13 févr. 1795.

2. Voir p. 307 : *Que* parasite.

3. Sur ce développement du sens de *vis à vis*, voir Formes et Syntaxe Prépns.

4. *Cheux* n'avait pu être déraciné du parler de Paris au XVIIe siècle. Il avait pu y vivre obscurément aussi bien qu'à la campagne (Voir Rosset, *o. c.*, p. 189, et Th., t. I, 407).

5. Ce mot est nettement poissard : *environ la valissance d'huitjours* (Vadé, *La Grenouill.*, t. III, p. 280 ; cf. p. 271). Il a une foule d'analogues : *communiquance* (t. III, p. 299) ; *consolance* (*Grenouill.*, t. III, p. 276) ; *permettance* (*Cadet et Fanchonn.*, compliment). Les *Sarcelades* présentent aussi des noms de ce type.

6. Toutes les pièces sont réunies dans un volume de la Bibliothèque Carnavalet : 611134. On peut comparer les indications données par Jauffret, *Théâtre révol.*, pp. 413 et 425.

le Père Gérard, le Père Gérard parle paysan : *j'sommes vieux*, *j'ons besoin*, *l'ia des choses*, *v's êtes si jovial*, *itout*, *si v'connaissiez*, etc. Duchesne jure et sacre, mais rien qui rassemble au parler de son interlocuteur [1].

Mais ailleurs bien des éléments sont communs au langage populaire d'une part, et de l'autre à ce langage dont partie vient de banlieue, dont le reste est pris au milieu des marchandes des Halles ou des ouvriers des faubourgs, faux patois, dont la convention et la tradition avaient fini par faire un jargon presque réglé. Si imparfaites que soient les discriminations, elles suffisent pour avertir les lecteurs de se tenir sur leurs gardes.

Nos deux conclusions sont les suivantes. Le populaire n'est pas le poissard. Le poissard ne se confond avec le patois d'aucun pays [2].

Certes je ne me flatte pas d'avoir lu toutes ces rapsodies, en tous cas dans aucune je n'ai trouvé, comme on disait alors, de « localités » véritables. Le langage des personnages qu'on met en scène manque totalement d'authenticité. C'est de l'article de Paris, fabriqué de toutes pièces avec des éléments toujours pareils, des *j'ons*, des *j'avions*, et quelques mots assez peu variés.

Les *Brigands de la Vendée* ont, certes, un titre prometteur. Impossible d'y découvrir la moindre trace du langage vendéen.

Pourquoi donc nous en veulent-ils, demande Louise à sa sœur, à nous qui n'en voulons à personne ?

— C'est parce qu'ils *aimeriont ben* à voir revenir l'ancien régime, répond Georgette.

— C'est à dire qu'ils *voudriont* nous rebailler les seigneurs d'autrefois, avec leurs procureurs fiscals qui ne *cherchiont* qu'à nous ruiner, et leurs chiens de chasse qui *détruisiont* nos moissons [3].

Les pamphlets politiques sont encore plus pauvres en langage paysan d'un pays particulier que les facéties ordinaires ou les pièces de théâtre, ce qui s'explique par la difficulté même de traiter dans ce jargon les questions à l'ordre du jour. On y lâche de temps en temps un mot — je n'ose dire du cru — car les auteurs sont coutumiers des coupages, mais de la campagne. Voici la *Motion du Père Gérard* (avril 1790). J'y relève : « N'ayez pas peur brave homme, *ce me*

1. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° IV, pp. 292 et suiv. Comparez *G[de] colère contre l'abbé Maury*, p. 4 ; Hébert fait parler le P. Duchesne : *pas pus de sarimonie avec moi que j'en ai fait avec vous, un p'tit coup de rogome v'là tout c'que j'prendrai.*

2. Les notes que nous avons mises aux mots et aux formes dignes de remarque distingueront, en attendant les études critiques et comparatives qui doivent un jour être faites, ce qu'on peut considérer comme populaire et qu'on retrouve ailleurs, de ce qui semble purement poissard.

3. Boullault, *Les Brig. de la Vendée*, opéra vaudev., 3 oct. 1793, dans Jauffret, *Théâtre révol.*, p. 249.

fit-il » (p. 64) : « je vois que tous les esprits se *bougrinent* depuis quelques semaines » (p. 73) [1]. C'est, je crois, à peu près tout. Quel philologue trouverait là le moyen de dire où était né le P. Gérard ?

Au reste, à y réfléchir, puisque le patois servait à provoquer le rire, il est bien évident que les auteurs qui l'introduisaient ne pouvaient avoir aucune intention de l'appeler à étendre ou à rénover la langue : Qui eût voulu ressembler à des grotesques ? A vrai dire même, rien ne devait contribuer plus puissamment que les paysanneries à garder les gens de tout ordre de la rusticité. Toujours la leçon de l'ilote ivre.

En faisant parler les nourrices, les porteurs d'eau, etc., avec leur accent local, alsacien, auvergnat, comme ils l'ont fait si souvent, nos vaudevillistes du XIXe siècle ne se proposaient certes aucunement de régénérer le français par le régionalisme. Leurs devanciers ont fait comme eux. Ils amusaient, et, dans quelques occasions, piquaient la curiosité, sans plus.

1. Aul., *Jacobins*, t. I, pp. 63 et suiv. ⊖ L., H. D. T., Sain., *Lang. par.*, *Bas-Lang.*

LIVRE III

EN DEHORS DES INVENTIONS LITTÉRAIRES L'AFFLEUREMENT DES PATOIS ET DES PARLERS RÉGIONAUX

CHAPITRE PREMIER

LE DOGME DE L'UNITÉ DE LA LANGUE NATIONALE ET LES PARLERS RÉGIONAUX

On a vu, dans le tome IX de cette Histoire, les efforts faits par les patriotes pour unifier le langage de la France. Le désir de parvenir à ce résultat était ardent chez plusieurs ; chez beaucoup, il s'accordait avec l'ensemble des idées politiques du temps. Un fédéralisme linguistique aurait eu toute chance non seulement de se heurter au dédain des Parisiens-nés, mais de menacer un des articles fondamentaux du Credo révolutionnaire.

On n'aurait pas admis non plus que, sur les ruines des patois et des idiomes, s'installât un bariolage de variétés locales du français, reconnues et autorisées. Au lieu du français un et indivisible comme l'État, c'eût été de nouveau le morcellement et l'anarchie, avec toutes leurs conséquences.

Se servir de mots propres à un certain groupe, inconnu des autres, c'était s'exposer à être peu ou mal compris. Il va sans dire que l'inconvénient était aussi grand, plus peut-être parce qu'il était moins apparent, si les gens d'un département, en usant du français comme leurs voisins d'un autre département, donnaient aux mots un autre sens. *Un homme calin*, c'est, à Paris, un homme caressant. Quelle jeune fille aurait soupçonné que, si cet homme était belge et qu'un compatriote le qualifiât ainsi, il le considérait comme un *gars dangereux*, dont il y avait lieu de se méfier ?

Dans certains ordres d'idées, ces méprises étaient inévitables, par exemple quand il s'agissait de boisseaux, de cordes, de mesures de toute espèce.

L'uniformisation du langage n'était donc pas une pure question de métaphysique politique, elle était aussi une question d'intérêt pratique.

Ceux qui étaient le plus près des paysans, les agronomes, voyant les inconvénients des bigarrures, étaient ceux qui souhaitaient le plus vivement que le langage fût assez uniforme, pour que le progrès fût assuré dans chacun des domaines de la vie rustique. N'était-il pas opportun et souhaitable que tout le reste fût à l'avenant unifié ? Il y avait là un obstacle qui entravait ou pour mieux dire empêchait la formation de l'unité nationale.

Je ne voudrais point mêler les époques, mais, si j'apporte en preuve des textes dont la plupart sont de l'an VI ou de l'an VII, on voudra bien considérer que l'esprit qui les a dictés n'était pas né subitement [1], et qu'en l'an II ou en l'an III, il se serait exprimé sans doute, avec plus de chaleur encore, si on avait eu le loisir de se poser semblables questions.

Il n'est pas impossible du reste de citer des témoignages de ces aspirations, en pleine année 1793. Ainsi le curé de Betignicourt écrit à *La Feuille du Cultivateur*, en date du 7 septembre, pour demander que le journal invite ses abonnés, « lorsqu'ils indiquent quelques plantes ou quelques mesures, à employer les noms les plus connus et non pas seulement les noms triviaux de leur pays ». Il ne comprend pas ce que Fr. de Neufchâteau entend par *gerbes* : « Quel en est le poids, le volume » [2] ?

En face des preuves nombreuses que l'on peut réunir d'une poussée générale vers l'assimilation du langage, il n'existe à ma connaissance, aucune trace d'un particularisme linguistique conscient, voulu, à tendances quelconques.

Accumulerait-on par milliers des traits de français local, comme ceux que je rapporterai dans l'étude qui suit, trouvât-on en plus grand nombre des pièces intégralement rédigées en français régional, il n'y aurait là aucune preuve que les gens de l'époque résistaient à la poussée formidable qui entraînait la France à l'uniformisation du langage, aussi bien que des lois, des coutumes, des mœurs, de la pensée, d'un bout à l'autre du territoire.

Étant donné ces dispositions des esprits, pour que des expressions des parlers locaux eussent chance de se faire admettre, il fallait ou bien qu'ils désignassent des choses locales qui s'imposaient à l'atten-

1. Voir H. L., t. VI, p. 208, les plaintes d'un Sutières-Sarcey.

2. *Feuill. du Cultiv.*, 25 sept. 1793, t. III, p. 324. Voici la phrase qu'il rapporte : « On a une petite échelle pour les monter [les sacs] sur la charrette. On y en met une douzaine, sans que le char soit trop chargé et ce char équivaut à une douzaine de gerbes ».

tion générale, ou qu'ils se rapportassent directement à des idées communes à tout l'empire.

On en trouve, à vrai dire, quelques-uns de la première catégorie : *barbets*, *mathevons*, *chouans*, dont il a été traité ailleurs.

Ceux de la seconde sont tout à fait exceptionnels. Je citerai, parmi les rares exemples qu'on peut produire, *muscadin*[1]. La vérité est que que le courant d'idées venait de Paris et inondait les départements. L'inverse s'est rarement produit. La force qui poussait le mouvement révolutionnaire était centrifuge, non centripète.

Ceci dit, il n'en reste pas moins qu'un philologue a le droit et le devoir de noter les apparitions de français local que rendait inévitables la vie de cette époque fiévreuse, où tout était remué jusqu'au tréfond.

1. Voir H. L., t. IX, pp. 714, 715, 826, 836, 837.

CHAPITRE II

PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES DANS L'OBSERVATION

A. Provincialismes ou archaïsmes ? — Une difficulté assez sérieuse se présente lorsqu'il s'agit de donner à certains mots qu'on rencontre dans les textes leur caractère véritable.

Tel usage, perdu à Paris, s'était conservé en province. Je ne m'attarderai pas à démontrer qu'en une foule de cas un mot, un tour apparaissent au premier abord comme archaïques, alors qu'ils étaient en plein usage au XVIIIe siècle, et qu'ils n'ont vieilli que depuis. Je me suis efforcé de ne pas m'y tromper. Citons en exemple : " épiloguer quelque chose " : « Ce n'est jamais sur une exécution de détail qu' " on les épilogue " » (Necker, *Pouvoir exécutif*, t. VIII, p. 165). Le tour est dans Bossuet. A. 1762 l'enregistre. Il n'y a, suivant moi, pas lieu d'en tenir compte parmi les provincialismes [1].

Si on trouve trace dans un texte d'une particularité, et qu'on ne puisse pas soupçonner l'auteur d'avoir écrit de parti-pris à la vieille mode, on peut, sans grand risque, classer le fait parmi les provincialismes. Perdu à Paris, le mot ou le tour s'était conservé en province. Voici quelques exemples.

apprécis : les autres seigneurs se règlent sur " l'apprécis " royal [2] ;

aumaille : les bêtes appelées ordinairement bêtes " aumailles " [3] ; élever du " bétail aumaille " [4].

blaterie : avoir chez soi une meule à bras pour moudre ses menus " blateries " [5] ;

1. Cf. " S'abonner pour " : *un chirurgien et un curé de village* " *se sont abonnés pour* " *le journal de Brissot* [le Patriote fr.] (Mme Rol., *Lett.*, t. II, 328 ; 1789) ; — " être après à, après de " : " *Je suis après à surveiller* " *l'exécution* (Servière, De Montpellier, 7 sept. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VIII, p. 349) ; cf. " *nous sommes après examiner* " *les nouvelles pièces* (Bouret, Leyris, 2 j. s. culott. an II, Id., *ib.*, t. XVI, p. 783) ; " *nous sommes après de recueillir* " *tout ce qui peut jeter le plus grand jour sur les manœuvres* (Id., 14 vendém. an III, Id., *Ib.*, t. XVII, p. 245). Féraud a donné tout un historique de cette tournure.

2. Dol. Baill. Cotentin, t. I, p. 555 (St-Jean-des-Champs). *God. qui cite Cotgr. : La Cout. de Bretagne, et apporte un texte de la mairie de Caen (1872) où le mot est féminisé.

3. Dol. Baill. Blois, p. 68 (Fontaines en Sologne). Cf. Ib., p. 88. Ce vieux mot conservé en divers endroit est généralement un nom.

4. Dol. Sén. Niort et Saint-Maixent, p. 164 (Ménigoute).

5. Dol. Évêch. Rennes, t. I, p. 461 (Visseiche). Cf. p. 304 (Chatillon-en-Vend.). * God., qui le signale comme usité en Bretagne.

contrariété (contradiction) : il desire seulement lui soumettre fraternellement ses doutes sur quelques " contrariétés " qui existent entre ses Procès verbaux et le bultin de la Convention nationale [1].

cotise : que ses revenus trop modiques, exposent souvent à " faire des cotises " pour supporter ses charges [2].

cotoyer (ou *costoyer*, *costéer*) : dans la forêt de Mgr le duc de Brissac qui " costée " nostre paroisse [3].

coûtageux : La multiplicité " coûtageuse " des juridictions [4].

d'abondant (= au surplus) : ils donnent " d'abondant " au député pouvoir [5] ;

despectueux : On a dénoncé le sieur Streicher pour avoir tenu des propos " despectueux " contre la Société [6].

élévement : le sol des terres est malheureusement peu propre pour " l'élévement " du bétail [7].

emplacer : que les tribunaux de la justice soient " emplacés " à la portée des justiciables [8].

expertage : Un citoyen de la société ayant été nommé pour un " expertage " a reçu trois livres d'honoraires [9].

fur : se retrouve sous des formes diverses dans de nombreux Cahiers. N'étant plus conservé que dans les locutions *au* (*à*) *fur et à mesure*, il peut apparaître comme dialectal. C'est un archaïsme [10].

jachérer : Les cultivateurs sont obligés de " jachérer " une grande partie de leurs exploitations tous les trois à quatre ans ; par ainsi c'est une récolte de moins que dans les autres endroits... [11].

juridiciable : Les " juridiciables " du baillage [de Mirecourt], considérant...[12].

maltraitement : Les " maltraitements " qu'ils ont reçus les conduisent au tombeau [13].

1. *Reg. Soc. pop. d'Amiens*, f° 28, v°. *L.
2. Dol. Sén. Bigorre, p. 118 (Azereix). Cf. p. 156 (Bénac), etc. ⊖ L., God., Mistral, Laurière.
3. Dol. Sén. Angers, t. II, p. 710 (Par. Les Alleuds).
4. Dol. Baill. Cotentin, t. I, p. 563 (St-Louet-sur-Sienne). * God.
5. *Cah. Dol. Marne*, p. p. G. Laurent, p. 451. Voir dans H. L. (t. III, pp. 13 et 356) les condamnations qui avaient atteint cet adverbe au XVIIe siècle.
6. Poulet, *L'esprit public à Thann*, p. 82, 16 mai 1793. * L. : Mirabeau, God. ; ⊖ H. D. T., Féraud, A. 1798, tous les dict. du lang. vic.
7. Dol. Sén. Civray, p. 29 (Château-Garnier). *God. : Olivier de Serres.
8. Cah. Dol. Cotentin, t. II, p. 725. *God., L. : Montaigne. Cf. *emplacement*.
9. Reg. Soc. pop. d'Amiens, f° 7 r°, 9 prair. an II-28 mai 1794 (Voir H. L., t. VI, p. 363).
10. Dol. Sén. Angers, t. II, p. 538 (Saint-Melaine).
11. Rapsody d'observns, dans Lefebvre, *Quest. agraires*, p. 176. * L.
12. Martin, *Doléances Mirec.*, p. 251 (Cahier du Tiers-État). * God.
13. Lett. Hardy et Tessier (nov. 1792). Berland, *Domm. Valmy*, p. 387. * God., L. : ex. Cour des Aid. Rouen, 1716.

moute : non contents d'un droit de " moute " assez considérable [1].

mul(c)té : sous peine d'être " multés " d'une amende considérable [2].

mulon : il c'est vu plus d'une fois les " mulons " [petites meules] de foin submergés par les flots [3].

ramier (bois) : la majeure partie des terres labourables, vignes, prés et " ramiers" qui la composent [4].

rebatisse : leur église même, dans le cas d'une " rebâtisse ", l'a été en partie par les deniers provenant de ces réserves [5].

revertir : Plaise à Sa Majesté de réduire les sieurs curés à une pension congrue et faire " revertir " le surplus du bénéfice au soulagement des pauvres de la paroisse [6].

riez : Les communes ainsi que les bruyeres et " riez " seront également imposés au rôle de cotisation [7].

rudeté : sa " rudeté " a repousser les réclamations des citoyens [8].

vain-paturer : la faculté de faire " vain-pâturer " ses bestiaux [aux usagers] [9].

vertir : Que... le surplus " vertisse " à la reconstruction de notre presbytère [10].

viron : il s'y est depuis " viron " deux ans [11].

vierschaeres (ou *vierschaires*) : Que toutes les " vierschaeres " réunies à la Cour de Cassel soient rétablies [12].

Une observation sur les acceptions des mots. — Il faudrait considérer aussi le sens donné à certains mots. Voici " massacre " dans l'acception d'abatage de bestiaux ; c'est une signification ancienne du mot, elle constitue une particularité amiénoise

1. Dol. Év. Rennes, t. I, p. 454 (Retiers). Cf. Monteaux, p. 479. * God. : molte.
2. Dol. Sén. Bigorre, p. 136 (Barry). * God., L. : Mont.
3. Dol. Sén. d'Angers, t. II, p. 344 (Liré). * God.
4. Dol. Sén. Toulouse, p. 59 (Saint-Jory).
5. Martin, *Dol. Mirec.*, p. 95. * God. ; ⊖ L., Michel.
6. Dol. Baill. Cotentin, t. I, p. 263 (Champrepus). Cf. *Ib.*, p. 560. * God.
7. Dol. Pas-de-Calais, t. I, p. 129 (Sénéch. St-Pol). *God., avec une foule d'exemples.
8. L'orateur de la députation d'Orléans, Conv., 22 sept. 1792, Buchez et Roux, t. XIX, p. 22. ⊖ L., H. D. T., Gohin, Ranft, Fr., Jaubert, Verr. & Onill. ; *God.
9. *Com. dr. féod.*, p. 521 (Délibér. de la Comm. de Villey-St-Étienne, Meurthe). Voir God. : coutume de Chaume en Bassigny, 1494. Cf. *Cout. Lorr.*, rubr. 24, art. 6, dans le *Répertoire* de Guyot.
10. Dol. Év. Renn., p. 596 (Corps-Nuds). * God.
11. Le Parquier, *Dol. Neufchat.-e.-Br.*, p. 33 (Beoussault). Voir God.
12. Zercle dit Zeren, St-Léger et Sagnac, *Dol. Fland. Marme*, t. I, p. 86 et souvent (tribunaux spéciaux à la Châtellenie de Cassel). * God. avec une foule d'ex.

dans le texte suivant : « Le citoyen Picard fils annonce que ses affaires l'ont enpeché d'assister au " massacre " des Bestiaux pour lesquels il avoit été nommé commissaire »[1].

On rencontre " tarde " à Toulouse comme féminin de l'adjectif : « des heures " tardes " »[2]. Cet adjectif était usuel en vieux françias. Peiresc l'emploie encore, mais il était depuis devenu particulier au Midi. Dans le texte que nous citons, c'est sans aucun doute un provençalisme[3].

Enfin il y aurait lieu de retenir certaines formes et tours syntaxiques : « Les pigeons font un dégât considérable au blé et autres grains ; " pourquoi " les cultivateurs demandent qu'ils soient supprimés »[4] ; « six pieds de cette plante si utile pour " remédier nos bestiaux " »[5].

J'ai noté quelques-unes de ces particularités de grammaire dans le livre *Formes et Syntaxe*.

Incertitudes. — Inutile de dire qu'on reste parfois assez indécis en présence de ces particularités. Ainsi le représentant Fabre écrit : « La confiance publique, sans laquelle le fonctionnaire public n'est rien, ne " réside " plus sur lui »[6]. *Résider sur* était classique, dans le sens de *reposer*[7]. Où Fabre l'a-t-il pris ? Dans quelque dialecte obscur ou dans ses lectures ?

Quand le dragon Marquant écrit : « des cahutes... qu'ils couvraient " prodigalement "[8] avec du blé en épi », on ne sait non plus trop que penser. Cet adverbe ne s'est éteint qu'au XVIIIe siècle ; toute précision faisant défaut, il serait bien risqué de décider si l'auteur l'a pris dans le parler général ou dans le parler de son endroit.

Pour achever de montrer quelles réserves s'imposent, j'ajouterai que parfois on ne peut pas s'en fier aux indications fournies par l'écrivain lui-même. Il arrive qu'il s'accuse d'avoir péché et il est innocent. Ainsi Fauvellil, écrit au « citoyen camarade » Payan et lui dit : « Roman-Fonrosa et moi sommes *ce qu'on appelle vulgairement chez nous* les " bardos " de la commission »[9]. Or ce mot *bardos*, que l'auteur

1. Reg. Soc. pop. d'Amiens, f° 9 v°, 12 prair. an II-31 mai 1794. De même, f° 10 r°, 14 prair.

2. Délib. Cons. Gal de Toulouse, 28 therm. an II, Adher, *Subs. Toulouse*, p. 386. ⊖ Tous les dict. lang. vic., et à Mistral.

3. ⊖ Mistral.

4. Le Parq., *Dol. Neufchat.-e.-Br.*, p. 223 (Parfondeval).

5. Dol. Sén. Angers, t. II, p. 722 (Vauchrétien). Verrier et Onillon font mention de cette construction et citent avec raison Froissart.

6. Let. Perpig., 8 sept. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VI, p. 371.

7. Il n'en est question ni dans les *Gasc. corr.*, ni dans Rolland, ni dans Mistral.

8. *Carn. d'étapes*, p. 167. Le mot * L., H. D. T.

9. 9 mess. an II, dans Rapport de la Commission des vingt-un, fait le 12 ventôse, par Saladin, p. 53.

croit " provençal ", qu'il emploie comme tel, était usité en France même, au sens figuré de souffre-douleur, homme qu'on accable de charges [1]. Il est provençal par intention.

J'ai tranché pourtant, il le fallait, en ce qui concerne un certain nombre de vieux mots qu'on trouvera plus loin, et qui m'ont paru s'être introduits dans les textes non pas comme des restes de l'ancienne langue, mais comme des mots conservés dans les parlers locaux. Dès lors ils leur appartiennent, tels *casse*, *chacun* (adjectif), *contendance*, *recroît*, *sollicitude* (besoin, misère, angoisse), *vendition*, etc.

B. Provincialismes ou néologismes ? — Je voudrais ajouter que les incertitudes ne sont pas moins grandes quand il faut prononcer sur certains mots qui peuvent être soit des particularismes, soit des nouveautés. J'inclinerais par exemple à croire qu' " imprécaution ", si naturellement opposé à *précaution*, a dû se dire et s'écrire. Parce qu'on le relève dans un cahier de l'Ouest, est-on en droit de le considérer comme un terme du langage local [2] ? Le silence des lexiques à ce sujet est loin d'être une preuve décisive [3].

On se sent un peu moins timide en présence de " manœuvreries " [4]. En effet, si le mot n'a pas été recueilli ailleurs [5], le Supplément de Littré note : nom donné dans la Puisaye à une habitation isolée. Le texte étant de ce pays-là, le mot appartient probablement au dialecte local.

C. Provincialismes ou mots techniques ? — Enfin il est des mots dont on ne saurait trop dire s'ils sont patois ou techniques. Exemple : " texturie " des toiles [6].

D. La localisation des mots. — Les difficultés ne s'arrêtent pas là. En effet, alors qu'on se trouve en présence d'un provincialisme assuré, il est singulièrement périlleux de le rapporter à un pays en particulier. L'état de nos connaissances n'y autorise guère. " Imposible " figure dans les Cahiers du Cotentin [7].

C'est un mot du cru, mais quelle est son aire ? L'Atlas linguistique

1. Voir les ex. de Littré.

2. *L' " imprécaution " du chasseur occasionne infailliblement des ravages* (Cah. Dol. du Cotentin, t. II, p. 305).

3. *Imprécaution* ⊖ L., H. D. T., Ler., *Bas-Lang.*, Desgrouais, Fr.

4. *Trois domaines qui ont été réduits en simples " manœuvreries "* (*Proc.-Verb. Com. Agr. et Comm.*, Const., t. I, p. 331, 9 juin 1790).

5. ⊖ God., H. D. T., Ler., *Gasc. corr.*

6. *Stat. an V*, p. 169, Pas-de-Calais. ⊖ partout.

7. *Que tous soient imposés et " imposibles " au même rôle* (t. II, p. 156) ; *et que les biens ecclésiastiques, nobles et roturiers, soient également " imposibles " et imposés* (*Ib.*, p. 473). ⊖ L., H. D. T.

permettrait à peine d'en juger, s'il y figurait, et il n'y a pas d'Atlas linguistique du XVIII[e] siècle, ni rien qui puisse en tenir lieu. On ne s'étonnera donc pas que j'attribue les faits à des régions plutôt qu'à des lieux déterminés.

Encore ces localisations n'ont-elles dans ma pensée rien de rigoureux, et on pourrait presque dire de certains mots qu'ils sont de partout. Je citerai " chétif " [1], " débagager " (= déménager) [2], " rester " (= habiter, demeurer) [3].

Pour la région parisienne en particulier, il me paraîtrait d'une singulière témérité de vouloir tracer une démarcation entre les formes de langage que des gens de Vaugirard ou de Montmartre, voire de plus loin, apportaient tous les jours aux Halles et l'usage des milieux populaires en rapport avec cette banlieue. Assurément, telle dame de la Halle se fût indignée si on l'eût traitée de paysanne. Mais nous manquons des critériums nécessaires pour mettre à part ce qui dans son langage lui était propre et ce qui venait de ses fournisseurs.

1. *La qualité " chétive " du pain* (Extr. du Registre des délib. du Cons. génér. de la Commune d'Amiens, 2 pluv. an II-21 janv. 1794). * L. : qui manque de qualité, de force ; ⊖ H. D. T. en ce sens ; * Jaub., Verr.-Onill. Ce mot, usité partout, manque pourtant avec cette signification dans Ler., Desgrouais, *Bas-Lang.*, Sain., *Lang. par.*, Michel, Desgr. d. Gougen.

2. *Les habitants " débagageoient " leurs maisons* (Compte rendu de la miss. Casanyès, p. 25). ⊖ L., H. D. T., Ler., *Bas-Lang.* ; * Roll., *Express vic.*, sans désignation de province. Usuel encore en Lorraine.

3. *Au citoyen Valeyre, tourneur " restant " à Riom, en Auvergne* (Let. du chass. Valeyre, 18 juin 1793, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 14). * L. Rem. II, H. D. T., Roll. : *rester* pour *loger, demeurer*, impropriété ; ⊖ Oudin, Ler., *Bas-Lang.*, Michel. Encore courant dans plusieurs régions.

CHAPITRE III

LES MOTS DU DROIT ABOLI

Les documents législatifs fournissent en abondance des mots de français dialectal. Mais toute une portion de ces mots peut être négligée, ce sont ceux de l'ancien droit ou de l'ancienne administration. On les écrit, on les prononce, mais pour les écarter à toujours, comme les choses qu'ils représentent.

Par exemple, combien ont subsisté des noms de redevances dont les Cahiers demandaient l'allégement ou la suppression ? A peu près aucun. Leurs noms forment une masse considérable.

Il en est de même des termes qui désignaient des magistrats provinciaux.

Naturellement, l'ancienne nomenclature ne pouvait pas s'éteindre brusquement, comme un flambeau que l'on souffle. Au cours des débats des années 1789, 1790, 1791, après le grand massacre d'institutions du 4 août, le passé reparaît ; on essaie même de le rétablir. Il y a des droits féodaux déclarés " rachetables ", et derrière cet adjectif, on s'abrite, on chamaille, on résiste. Le Comité des Droits féodaux est le champ clos. Dans ses papiers, on retrouve en grand nombre les termes de l'ancien droit, " arban " [1], " bouade " [2], " gélinage " [3]. Comparez " glaine " : « que la " glaine " des vicaires soit défendue » [4] ; " mise de fait " : « établir un meilleur ordre dans la province d'Artois sur les " mises de fait " » [5] ; " non-voisin " [6], dont on se servait en Béarn ; " pagesie " : « On observe encore que le remboursement des " pagegies " [*sic*, lire pagezie] et solidarité n'est point parfait s'il

1. Corvée que l'on nomme dans cette coutume *arbaud* (*Com. Dr. féod.*, p. 102). Cf. *Pour revenir aux arbauds* (*Ib.*). L'éditeur a mal lu : *arbauds*, au lieu de *arbands*. * Laurière : arban, God., qui le dit encore usité dans la Creuse ; ⊖ L., Mistral.

2. *Ib.* * Laurière : *botade* ; ⊖ L., Mistral.

3. *Il ne fut rien changé au droit de " gélinage "* (*Ib.*, p. 74). * God., L. ; ⊖ Laurière, Mistral.

4. Dol. Sén. Angers, t. II, p. 768 (Saint-Erblon-sur-Araize). * God. au mot *géline*.

5. H. Loriquet, *Cah. de Doléances de 1789*, dép[t] Pas-de-Calais, Arras, 1891, t. I, n° 125. Forme de droit coutumier particulier à l'Artois, la Flandre et la Picardie, désignant la prise de possession judiciaire d'un bien. * God.

6. *Il est appelé " non-voisin " expression qui équivaut à celle de bâtard de la nation* (Pétit. des *non-voisins* du Béarn, *Com. Dr. féod.*, p. 148). * Laurière : *Cout. de St-Sever.*

est " dividuel " [*sic*] et par cote »[1] ; " vaclage " : « le droit de " vaclage " et sortie »[2].

Je voudrais, avant de clore cette liste, y ajouter " bientenant " : « inutiles au corps des habitants et " bien tenants " des communautés voisines »[3]. C'est un type sur lequel un certain nombre d'analogues avaient été faits : " part prenant ", " fruit prenant ", " hors-tenant ". On les retrouve dans les papiers du temps.

Il y a des mots du même genre bien ailleurs, tels " cheffrentes ", usité en Normandie [4] ; " occupeurs " (de terre), qui est de la région du Nord [5] ; " ouelaide " (oelhade) : « que le droit d' " ouelaide " soit supprimé »[6] ; " perprise "[7], qui était des Landes ; " stirpé " qui se disait en Bigorre [8] ; " tâchéable "[9], employé dans l'Ain ; " vinade "[10], qui vient de la Haute-Marche (Creuse).

L'Assemblée avait jeté tout cela au gouffre. Souvent, craignant d'oublier quelques-uns des termes sous lesquels les chicaneurs eussent pu s'abriter, sous prétexte que le décret ne les visait pas expressément et nommément, aux énumérations elle ajoutait une formule générale du genre de celle-ci : « et autres, sous quelque dénomination que ce soit ». Ainsi le coup de faulx ne laissait pas une herbe debout.

Dès lors on pourra, on devra même relever et réunir tous les éléments lexicologiques de cet ordre fournis par les documents. Mais, dans ce livre, je n'ai pas à en tenir compte. Leur destinée était finie. Loin qu'ils fussent appelés à prendre racine dans le français, ils étaient mis à néant, et souvent les parlers locaux eux-mêmes allaient les abandonner. Ils n'entraient pas dans l'usage, ils en sortaient.

1. *Com. dr. féod.*, p. 277 (observations d'habitants du Bas-Limousin). Le mot est cité et expliqué par Laurière : chacun des détenteurs du fonds est tenu solidairement au cens et redevances, sans que le seigneur soit tenu de diviser, ni de s'addresser à tous les détenteurs.

2. St-Lég. et Sagnac, *Cah. Fl. Mar*me 1906, t. I, p. 24 (Wemaers Capelle). ⊖ God., L., Dict. pat.

3. Dol. Sén. Toulouse, p. 62 (Saint-Jory). * God.

4. *Supprimer entièrement les " cheffrentes "* (Dol. Sén. Quimper, p. 125), rentes seigneuriales opposées aux rentes foncières.

5. Officiers Municip. d'Honschoote à ceux de Bergues (G. Lefebvre, *Doc. District de Bergues*, t. I, p. 32). L. cite un édit de 1715 qui se rapporte au Hainaut.

6. Dol. Sén. Bigorre, p. 160 (Bernac-Debat). Cf. Autist, p. 59, n. 1. Redevance d'une brebis (oelhade). ⊖ L., God., Laurière.

7. *Plusieurs communes s'accusent mutuellement de " perprises "* (Direct. des Landes, *Part. Biens Commun.*, p. 494). * Laurière : perprendre, perprinse, perprison, God. : *perprise*, au sens d'étendue, tandis que *parprendre* = s'emparer de. Le vrai sens est attribué par l'auteur à *parprison* ; ⊖ L.

8. *Fonds qui a été " stirpé ", moyennant une mesure de grains par journal* (Dol. Sén. Bigorre, p. 160), le sens est concédé en censive. ⊖ God., Laurière.

9. *Terres dites tâchéables* (= sujettes au droit de champart, appelé tâche), Extr. délib. munic. Loyette, Ain, *Com. Dr. féod.*, p. 585. Laurière : *tâchible* (= sujette au droit de chamart) ; de même God. ; ⊖ L.

10. = corvée de vendange. *Ib.*, p. 102. * Laurière, Mistral ; ⊖ L.

CHAPITRE IV

MOTS DIVERS ÉPARS DANS LES CAHIERS

Certains Cahiers, nous l'avons dit plus haut, ont été écrits d'abord en flamand [1] ou en allemand. Il n'est pas certain qu'aucun ait été écrit dans un patois, ce qui ne veut nullement dire qu'on n'en ait pas discuté en patois les articles.

Les Cahiers de toutes les régions fournissent leur contingent de mots locaux. En voici quelques échantillons, classés par régions :

Région du Nord.

becque : la visite des chemins et " becques " (ruisseaux) [2].

bimont : leur remettre les monts, " bimonts "... ou dit bruyères de Récourt [3].

carrosse d'eau : les loyers du " carrosse d'eau " et de la pêche [4].

censelette : l'incorporation des petites " censelettes " dans les grandes fermes [5].

déroddé : les terres appellé[e]s " déroddées " [6].

épilier : en donnant par " épilier " une partie de ces marchés [7].

koerbroederschap : Les bourgeoisies, " ceurbroederschap " et droits d'écart [8].

mainque : pour que le " mainque du frais péché " y soit rétabli [9].

1. Voir p. ex. Dol. Fl. Mar^me^, t. II, p. 231.
2. Dol. Fl. Mar^me^, t. I, p. 263 (Blaringhem-Flandres).
3. Dol. Pas-de-Calais, t. I, p. 465 (Récourt). ⊖ L., God. et Dict. de pat. wallon et picard.
4. Dol. Fl. Mar^me^, t. II, p. 331 (Leffrinkhouche-Branche).
5. Ib., t. II, p. 199 (Warhem).
6. *Ib.*, t. I, p. 326 (La Motte au Bois). Cf. p. 451 (Steenwerck). ⊖ God., L. ; * Hécart : défricher un bois.
7. Dol. Pas-de-Calais, t. I, p. 208 (Bethonsart) ; c'est une forme de location. ⊖ L. ; * God. : séparer (texte de Lille). Cf. R. Legrand : vendre une ferme à l'épilier, c'est démembrer une exploitation rurale.
8. Dol. Fl. Mar^me^, p. 265.
9. *Ib.*, p. 401 (Gravelines) mot encore usité à Calais p. ex. On intervient à l'enchère du marché en criant : *mainque*.

manbour : une des quatre composantes la généralité... nomme les “ manbours ”[1].

riez : 1800 mesures de terres, manoirs et prés parmi cent mesures de bois et “ rietz ”[2].

Région de l’Est.

dessalter : Qu’il soit permis aux habitants de “ dessalter (défricher) les broussailles ” et genièvres, qui empêchent l’agriculture du labourage, attendu qu’il y a beaucoup de termes inutiles (pièces non défrichées) sur le terroir[3].

pay : Le “ pay ” des tailles est trop rude[4].

pattotie : Le fourrage est totalement perdu par leurs “ pattoties ” (leurs foulées)[5].

finerot (= de limites) : Ils demandent qu’il soit rendu aux chemins “ finerots ”... leur étendue légitime[6].

cotat : sans que ces chemins puissent être défrichés, non plus que les “ cotats ” du pays[7].

bois de souille : presque plus de “ bois de souille ”[8].

bouveret : il jouit aussi d’un “ bouveret ” de trente huit jours[9].

grenotte : deux boisseaux de blé appelé vulgairement “ grenotte ”[10].

paisseau : il faut un tiers de “ paisseaux ” (échalas) et un tiers de façon de moins[11].

transfiner : Les mêmes habitants feront encore observer qu’ils sont obligés de “ transfiner ” pour la culture des terres[12].

meix : plusieurs “ meix ” des villages qui ne payaient que cinq boisseaux par an[13].

1. Dol. Fl. Mar^{me}, t. I, p. 439 (Steenwerck).
2. Terres en friche, pâturages, Dol. Fl. Mar^{me}, t. I, p. 291 (Boeseghem).
3. Dol. Baill. Châlons-s.-Marne, p. 483 (Nuisement-sur-Coole). *Terme* = territoire * God. ; *dessalter* ⊖ God.
4. Dol. Marne, t. I, p. 115 (Bussy Lettrée). Ce masculin de *paye* ⊖ L., God.
5. Ib., t. II, p. 194 (Chichey). ⊖ God., L., Guinard, *Pat. Courtisols.* Tiré de *patte* ? Cf. en Norm. *patocher.*
6. Dol. Baill. Bar-s.-Seine, p. 283 (Bourguignons et Foolz). * God.
7. Ib.
8. Dol. Mirecourt, p. 147 (Mattaincourt) ; cf. p. 199 (Repel). ⊖ God., L., en ce sens, Michel ; * Adam, *Pat. lor.*, p. 287.
9. Ib., p. 223 (They-sous-Montfort). ⊖ God., L., Mich.
10. Ib., p. 104 (Frenelle-la-Petite). * God., Zelikson : grenatte.
11. Ib., p. 183 (Puzieux). * Mich., Zelikson. Cf. H. L., t. VI, p. 298.
12. Ib., p. 46 (Chef-Haut). ⊖ God., L. ; le mot, demi-savant, avait dû être importé.
13. Dol. Baill. d’Amont, p. 81 (Larians et Munans). * God. : mes, clos, espace, limite, ferme, demeure. Mot très commun dans la topographie de la région : *Étang de La Maix.*

Région du Midi.

La cueillette qu'on peut faire dans cette région est particulièrement abondante. Le seul Cahier de Doléances de la Sénéchaussée de Nîmes fournit beaucoup : « est de pacte que le " crompadour " [1] (adjudicataire du droit de vingtain) sera tenu de tenir la main aux moulins où se déferont les olives pour mesurer l' " oly " [2] tenir le compte du susdit vingtain fait, s'il s'en peut " deguiner " » [3].

Sans sortir de ce recueil, on relèverait beaucoup d'autres provençalismes : " clédier " [4] ; " ribeirier " [5] ; " ménager " [6] ; " cabaux " [7], " imprecarier " [8].

chatagnial : le restant consiste en terres labourables, taillis ou " chatagnial " [9].

avalluissement : Plus elle demande la " valluissement " (lire l'*avalluissement*) de tous droits de chasse et poissaze (*sic*) [10].

caneller : au printemps lorsque les grains commencent à " caneller " [11].

compezié : il serait de toute justice qu'il [le domaine de la communauté] fut " compezié " relativement à la nature et valeur [12].

lavange : les grandes quantités de neige qui y tombent, rendent les " lavanges " très fréquentes [13].

1. T. I, p. 293. * Mistral : *croumpadou* (acheteur).
2. * Mistral.
3. ⊖ Tous les Dict. fr. de Trévoux à H. D. T. Mistral : *desguaina financer.*
4. Dol. de la Sénéch. de Nîmes, t. I, p. 107 (Beaucaire, Bligny-Bondurand). Clédier = ici fabricant de claies. *Mistral, avec le sens d'homme chargé de transporter au séchoir (*cledo*) les châtaignes de la récolte ; ⊖ L.
5. Ib., p. 108. * Mistral : homme de peine qui travaille sur les quais, portefaix. Ici voiturier par eau ; ⊖ L.
6. Ib., p. 108. Cultivateurs travaillant sur leurs fonds. L. (S[t]) discute un vers de Racan, où Delb. a trouvé *ménager* employé comme en Normandie, au sens de fermier.
7. Ib., p. 215 (Cendras) (= bestiaux). * Mistral ; ⊖ L.
8. Hypothéquer, *Ib.*, p. 284. * Mistral ; ⊖ L.
9. Chataigneraies. Dol. Sén. Cahors, p. 356 (Vire). *Mistral : Quercy et Rouergue.
10. Dol. Sén. Bigorre, p. 182 (Bouilh-Devant). ⊖ L., God. Voir Mistral : *avali* (détruire). Pour *poissaze* ne s'agirait-il pas d'une forme de *péchage* plutôt que de *passage*, comme le propose l'éditeur ?
11. Ib., p. 502 (Préchac). *Mistral : s'élever en tuyau, monter en tige, L. : Ronsard.
12. Ib., p. 38 (Andrest) d'un verbe fait sur *compost*, *compos*, *comprois* : état, cadastre, qui est l'objet d'un long article de God. * L. avec + : dans certaines provinces du Midi, répartition des impositions sur les fonds d'une communauté, et rôle de cette répartition.
13. Ib., p. 84 (Arrens). Cf. *Il y a encore beaucoup d'éboulis du mur de revêtement, et une " lavange " considérable au pas de Fabrèges* (Lozère, p. 207). * Mistral, V° Avalanco ; Constantin et Désormeaux, L. : se dit dans les Alpes et les Pyrénées, des torrent de boue et de pierre qui souvent, après de violents orages, coulent du flanc des montagnes.

leguemage : Qu'on dispense les possesseurs de biens-fonds de payer la dîme des semences, de même que celle des carnaux et des " leguemages " [1].

moulande : ils sont astreints à déposer et laisser leurs grains vingt quatre heures avant la " moulande " [2].

pougnère : nous avions anciennement la " pougnère " de vingt-quatre [3].

Région de l'Ouest.

agatis (dégâts) : pour éviter les procès qui naisent entre voisins, relativement à des " agatis " et injures verbales [4].

bians (droit seigneurial) : que les corvées et les " bians " soient supprimés [5].

calinage (mendicité) : Qu'on donne des moyens pour détruire le " calinage " qui ne fournit que des fainéants et des voleurs [6].

étot (rejet) : dans un des pays qui n'ont d'autre chauffage que les " étôts " sur les bords des chemins [7].

balières : réduits à coucher sur de pauvres " balières " [8].

bétins : qu'à l'avenir on n'y jette plus aucune espèce de gravois, " bétins " et émondices [9].

chirons : Ces dites terres sont... remplies de " chirons " (gros tas de pierres) et de rochers [10].

coutollage : la majeure partie du terrain ne consiste qu'en nappe d'eau, bocage et " coutoslage " [11].

garobe : On ne peut sauver en partie les blés que l'on sème, principalement les " garobes ", pois et chanvre, qui forment les principales denrées [12].

1. Dol. Sén. Bigorre, p. 409 (Mansan). * God. au mot *leunage* ; ⊖ Mistr.
2. Ib., p. 105 (Aureilhan). ⊖ L., H. D. T., God., Mistral, Laurière, où on trouve des formes approchantes = moulée, moulage.
3. Ib., p. 263 (Fréchou-Fréchet), et plusieurs fois dans ce recueil. Voir Mistral : *pougnado*, mesure de grain. ⊖ L. ; *God. : *poignère*.
4. Dol. Sén. Angoulême, p. 359 (Rougnac). Voir God : *agastir*.
5. Ib., p. 172 (Roullet). * God. : sorte de corvée, tant d'hommes que de bêtes.
6. Ib., p. 429 (Pioussay). Verrière-Onill. traduisent *calin* par *patelin*.
7. Ib., p. 338 (St-Amant-de-Bonnieure).
8. Dol. Sén. Niort et Saint-Maixent, p. 346. Dol. des menuisiers. = paillasse faite de balle. * God., qui le cite depuis le xive et le dit particulièrement usité dans la Vienne et les Deux-Sèvres.
9. Ib., p. 267 (Corp. de la ville de Niort), mélange de terre et de petites pierres. Autre forme de *bétun*, *béton*. * Reauchet-Filleau.
10. Ib., p. 254 (Sainte-Eanne). * God.
11. Ib., p. 152 (Clavé). ⊖ L., God., Jaubert.
12. Ib., p. 18 (Souché). * L. : *garoube*, et *jarosse* mot de Poitou et de Vendée.

groie : Notre paroisse est composée : la moitié en bois et bocage, et le quart en petite " groie " [1].

pourrin : dégrainée par les ravins qui entraînent les " pourrins " et la bonne terre [2].

touche : dans les paroisses où il y a des " touches " et grands bois de futaies [3].

frèche : Chaque seigneur a soin de réunir tous ses vassaux par plusieurs " frèches " [4].

froux : Les prix exorbitants des devoirs... joints au coût des clôtures et des " froux ", empêchent le produit [5].

murailler : ainsi que d'enjoindre aux seigneurs de faire " murailler " leurs prétendues garennes [6].

prenable : la nation ne se reconnaîtra garante et " prenable " d'aucun emprunt [7].

seiglier : Plus de la moitié du reste de cette paroisse n'est autre chose qu'un mauvais " seiglier " [8].

vertir : que la suppression des communautés... " vertisse " au soulagement de l'État [9].

man : il y a un insecte appelé " mans " qui, depuis plusieurs années, dévaste les grains [10]. Cf. les " tats ou mans " dont nous avons essuyé une triste récolte pendant l'année 1785 [11].

morvin : est occassionné par les sources et " morvins " (petites sources) qui y règne annuellement [12].

1. Dol. Sén. Niort et Saint-Maixent, p. 198 (Soudan) ; cf. Ib., p. 254 (Ste-Eanne). = terrain léger rempli de petites pierres. ⊖ L., God. Cf. H. L., t. VI, p. 252.
2. Ib., p. 180 (Saint-Projet). p. ê. apparenté à purin. ⊖ L. God., Joubert, O. Bloch pense que purin est venu de norm. tardivement en fr.
3. Ib., p. 338 (Pressines). ⊖ Osc. Bloch ; * Jaubert : touché, bois de haute futaie, formant généralement un bouquet isolé, God. : nombr. ex. *tosche, tousche.*
4. Dol. Corp. Angers, t. II, p. 739 (Par. St-Michel-du-Bois et Chauveaux). * Jaubert, qui le dit contracté de *frerêche*, pour signifier une certaine étendue de terre originairement partagée entre les membres d'une même famille.
5. Ib., p. 740. *Verr.-Onill. : terre nouvellement cultivée, Favre : terre inculte, Beauchet, même sens.
6. Dol. Sén. Angers, t. I, p. 446 (Montcarville). * God.
7. Ib., t. II, p. 18 (Valognes). * L. : XIVe siècle, God. ; ⊖ Dict. norm.
8. Dol. Sén. Civray, p. 117 (Mairé Levescault). ⊖ L., Bloch, God. et St, Jaubert. Cf. Mlle de la Seiglière.
9. Dol. Sén. Civray, t. II, p. 150 (Bricquebecq). Vertir n'a plus aucun usage que chez les Normands (Trév.). Mot ancien, que God. signale comme conservé dans les principaux dialectes. * L. Suppt : 1812. Cf. plus haut *revertisse.*
10. Dol. Neufch.-en-Bray, p. 253 (St-Maurice). *L., Dubois et Travers : larve de hanneton. Ed. d. Duméril : *mant* même sens ; ⊖ God. Voir plus haut, p. 251.
11. Cah. Dol. Cotentin, t. I, p. 466 (Montcuit).
12. Ib., p. 256 (St-Michel d'Halescourt). ⊖ Dubois et Travers, Ed. du Méril, God.

lanfeuil : Les pigeons... ravagent ses grains montants et graines de " lanfeuil " à la maturité [1].

abienner : Que les communes se partagent, et qu'un chacun ait le droit d' " abienner " sa portion [2].

Région du Centre.

nourrage : n'étant point un pays de " nourrage " (= nourrissage), on ne peut améliorer les terres [3].

rauche : Ce mauvais air occasionné par tous les marais et bois de cette paroisse qui en font une très grande partie, n'ayant presque rien que ces marais pour prés et la nourriture de leurs bestiaux, quoi qu'ils ne produisent que des " rauches ", " cannettes " et joncs [4].

regeaure : la rivière de Chambord cause un " regeaure " [5].

vassiveaux : Souvent le terrain de Sollogne est fort fertile en bruères, augeon et fougère... Il y a cependant en Sollogne des moutons, brebis et " vassiveaux " (=bête, et le plus souvent, agneaux âgés de plus d'un an) [6].

vesceriaux : D'ailleurs, les blés qu'elles produisent sont... remplis de rougeoles, " vesceriaux " (= espèce de vesce), et autres mauvaises graines [7].

ouche : excepté les " ouches " [8].

pierdeur : d'autres... font des " pierdeurs " (= vagabonds), souvent tournent mal [9].

Les documents provenant des régions qui passent pour être le Conservatoire de la langue ne sont pas exempts de ces particularités. Voici qui provient du Bailliage de Blois :

carabins : Les récoltes ne consistent que en seigles, " carabins " et peu d'orges [10].

1. Dol. Sén. Rennes, t. I, p. 330 (Brielles) ; cf. p. 339 (Gennes). Voir God. : *lanfeis*.
2. Cah. Dol. Cotentin, t. II, p. 278 (Fresville). *God. = améliorer, mettre à profit ; *abienneur*, en Bretagne : = commissaires, séquestres, ou dépositaires d'un fonds saisi. Edel. et A. Duméril, Travers.
3. Cah. Dol. Bourges, p. 302. *Verr.-Onill. : *nourrain* = fourrage vert ; Jaub. : *nourriage*. Le verbe est *nourrer*.
4. Ib., p. 119 (Feux). *Jaubert : espèce de roseau graminée et principalement cypéracées des marécages, laiches et diverses espèces de carex. Il donne " *canneau* " et " *ganniaux* ", roseaux.
5. = regorgement. Baill. Orléans, p. 476 (Toury en Sologne). *Jaub. : *regona, remou, reflux*. Verr.-Onillon : *regoumi* (adj.). Voir God. : *regort*.
6. Cah. Dol. Bourges, p. 255 (Neuvy-sur-Barangeon).
7. Ib., p. 302 (Rians). Verr.-Onillon : *vesceaux*.
8. Dol. Baill. Orléans, p. 89 (Terminiers). Terrains clos de fossés et de haies. * Jaubert, enclos, verger, terre labourable attenant à la maison et entourée de haies.
9. Dol. Bourges, p. 273 (Osmoy). * Jaubert : pillardeux, piardeux, pierdeux.
10. Dol. Baill. Blois, t. II, p. 53 (Soings). ⊖ God. ; Jaubert. = sarazin ? *Ménière : pour sarrazin, ou bled et nais pour blé noir.

case : les bras manquent dans les campagnes, leur " case " (leur placement) commence à être plus chère que celle des villes [1].

courvoyer : ce qui en dérangeant les parties les " courvoit " d'une manière des plus dispendieuses [2].

1. Dol. Baill. Blois, p. 113 (St-Viatre). L'éditeur traduit placement. ⊖ God., Jaubert.
2. Ib., p. 119 (Selles-St-Denis) (= charge, harasse corvoie). ⊖ God., qui cite *corvoiement* dans Bersuire. ⊖ Jaubert. Dérivé de *corvée* ? Mérière : corveiller.

CHAPITRE V

A TRAVERS LES DOCUMENTS DIVERS

L'usage ne pouvait pas, bien entendu, s'épurer, quelque désir qu'on pût avoir « d'être à la hauteur » d'un langage désormais un et indivisible.

On rencontre des éléments des parlers locaux d'abord dans des papiers administratifs ou autres, qui n'étaient pas destinés à être envoyés à Paris, là où l'affectation d'un langage correct n'était pas de mise.

Je passerai très rapidement sur les documents de cette catégorie. Ils ne pouvaient pas faire exemple :

affachoir : faire venir des veaux à charge de les faire égorger à l' " affachoir " (abattoir) [1].

bois de pagelle (= bois moulé) [2].

branquette : douze mille [fagots], moitié " branquette "... [3].

marécage (marée, poisson d'étang) : toute vente de poisson ou de " marécage " sera faite à la halle au poisson [4].

solatier, *estibandier*, *métivier* : Le Comité des Subsistances de Toulouse demande au représentant Dartigoeyte : que tout " solatier ", " estibandier ", " métivier " ou autre entrepreneur, sous quelque dénomination que ce soit, seront tenus de se conformer aux conventions des années antérieures [5].

subvier : le produit du grain n'a pas pu " subvier " au besoin de chaque particulier [6].

vessaille : moitié " vessaille " [7].

1. Adher, *Com. Subs. Toul.*, 4 mess. an II-22 juin 1794, p. 139. * Mistr. : *afacha.*
2. Id., *ib.*, p. 149. La *pagelle* était à Toulouse de 1 m. 25. *Mistral : *pagela, paiera.* Desgrouais conte des histoires de Toulousains gouaillés à Paris pour avoir employé ce terme.
3. Id., *ib.*, p. 312, Délib. 19 frim. an III-5 déc. 1794. *Mistr. ; ⊖ L., H. D. T.
4. Id., *ib.*, p. 379 (Cons. G^{l} de la C^{ne} de Toul., 12 therm. an II-30 juil. 1794). ⊖ Mistral en ce sens.
5. Id., *ib.*, p. 91, 29 flor. an II-18 mai 1794. Une note explique : les deux premiers noms désignent des moissonneurs. Voir Mistral : *soulatié, estivadou.* Desgrouais blâme *estivandiers*, pour *batteurs.*
6. Reg. Délib. C^{ne} de Passy (ms.), f° 18, 9 flor. an III-29 avr. 1793. ⊖ L., God., Mistral. A-t-on, écorché *subvenir* ? Désormaux et Constantin ne connaissent pas ce mot.
7. Adher, *o. c.*, p. 312, en note : *vessaille, vaissaillo* (bachaillo), terme local ; c'est le résultat de la coupe du sous-bois. *vaisso baisso.* *Mistral.

Papiers destinés a Paris. — Des mots locaux émaillent aussi les papiers qu'on envoie à Paris. Il n'est que de parcourir les *Procès-Verbaux du Comité des Droits féodaux* ou le *Partage des Biens communaux.*

Dans certains cas on n'a pas pu traduire. Ainsi, « on observe, dit un texte limousin, que le remboursement des " pagezies " et solidité n'est point parfait. s'il est dividuel et par cote »[1]; cf. « ils les attaquent en " pagezie " »[2].

Ailleurs, la nécessité de se servir du mot local était moins impérieuse ; il était possible de trouver un équivalent ; la tendance à user du terme du pays l'a emporté chez les rédacteurs, et cela est significatif. Citons à titre d'exemples : " négociale " (taille)[3]; " péréquaire "[4]. On n'a pas cherché plus loin.

Les *Procès-Verbaux du Comité d'Agriculture et Commerce* présentent un assez grand nombre de termes locaux ou régionaux. Ainsi :

maquignage (tractations, tripotages) : En les rendant cultivateurs [les Juifs], on allégerait la nation de l'onéreux fardeau dont ils la grèvent, n'ayant de ressources que l'usure et des " maquignages " (*sic*) ruineux[5].

marquairie : Ils se plaignent de ce que trois bergeries et une " marquairie "... ravagent entièrement la pâture de cette communauté[6].

Les papiers du *Comité des Droits féodaux* sont aussi assez riches, mais les mots de droit y sont les plus nombreux. On en trouve cependant d'autres :

billière : c'est l'écluse ou " billière " de Veilledrais[7].

1. *Com. Droits féod.*, p. 277. Observ. d'habitants du Bas-Limousin, 1790. L'éditeur, comme nous l'avons déjà noté, a lu à tort *papegie*, alors que la vraie forme apparaît dans un autre document. Voir plus haut, p. 281.

2. *Ib.*, p. 537, Mém. de Vayron cadet à St-Flour (Cantal). Le mot * God., Mistral ; ⊖ L. Quant à *solidité*, voir H. L., t. VI, pp. 372 et 496. L'éditeur a eu tort de substituer *solidarité*, solidité était d'usage général.

3. *Rép. Él. Gap aux États du Dauphiné*, Guillestre, p. 213. * L. St, God. : Bourgogne ; ⊖ H. D. T.

4. *La commune a été allivrée dans le " péréquaire " général un quart de feux taillables* (*Rép. Él. Gap aux États du Dauphiné*, Chaudun, p. 137). ⊖ L., H. D. T., Trév., Laurière. *Péréquateur* * Trév. et God.

5. Texte d'une lettre de M. Rosman, ancien doyen du Cons. du roi au prést de Mirecourt, habitant Lunéville. *Proc.-Verb. Com. Agr. et Comm.*, Const., t. I, p. 702, n. 2, 10 déc. 1790. ⊖ L., Ler., *Bas-Lang.*, Adam, *Pat. lorr.*, Haillant, *Pat. vosg.* ; *maquigner* est très usuel dans la conversation. Il paraît plus en rapport avec *maquignon* qu'avec *maquiller*.

6. *Proc.-Verb. Com. Agr. et Comm.*, Const., t. I, p. 305, 26 mai 1790. Ailleurs *marquairerie* ou *marcairerie*. Voir Cah. Parey-sous-Montfort, Dol. Baill. Mirec., p. 176. Ce mot tiré de l'allemand *melkerei* est déjà dans Rozier : *On fait le fromage cuit dans des chaumes construites sur les sommets... Une chaumière destinée au logement des " markaires " et de leurs vaches... a donné le nom à ces chaumes. Le terme de " merkaire " est consacré pour indiquer les pâtres qui ont soin des vaches et qui préparent le fromage* (o. c., V, 73, art. Fromage, d'après le *Dict. Encyclop.*). ⊖ L., Adam, *Pat. lorr.*, Haillant, *Pat. vosg.* ; *Michel.

7. *Com. Droits féod.*, p. 237, Dol. de Redon, Bains, etc. ⊖ God. ; L. donne : *billeur*, *billard*, (pilotage).

brière (terrain marécageux en forêt) : un moyen quelconque... de me rendre ce que je perds, et surtout par l'usage d'une " brière " ou commune, utile à mes paroissiens [1].

regords (= bêtes à laine) : ne pas payer la dîme de ceux appelés " regords " [2].

warichais : les arbres qui croissent dans les chemins et les " warichais " [3].

Les documents que Lefebvre a réunis, dans son beau recueil intitulé *Questions agraires*, sont également à étudier : les mots de campagne y abondent — naturellement :

emboucheurs : une vingtaine de gros marchands, appelés " emboucheurs de bœufs " [4].

locateries : plusieurs fermiers de domaines et " locateries " exigent des droits onéreux [5].

sole : Celle-ci [la grande culture] divise la terre en trois " soles " parce qu'il lui faut de l'avoine (blé, avoine, sombre) [6].

survine : l'obligation de fournir une quantité de gros blé pour gain de " survine " [7].

Des grandes collections dont il vient d'être parlé on peut rapprocher les réponses à la circulaire de François de Neufchâteau en l'an V. Il n'est pas rare d'y trouver des termes curieux : « la libre importation des cendres de potasse, dites " casaudes " » [8]; « jamais, sans le voisinage de la blanchisserie, la " musquinerie " ne parviendra au degré de prospérité... » [9] ; « les sources les plus abondantes offrent à l'entrepreneur les moyens de " repaurer " [10] et d'" ayaïer " les toiles [11] dans les eaux les plus pures »; " étilles " [12].

1. *Com. Dr. féod.*, p. 158 (Plainte du Cte Germiny à St-Christophe-le-Jajolet, Orne). Voir God.
2. *Com. Dr. féod.*, p. 61, Ste-Eulalie-de-Larzac, Aveyron. ⊖ L. ; * Mistr. : record, agneau d'arrière-saison.
3. *Ib.*, p. 215, Feignies 1790. *God. : *warescais* = terre vague, pâture ; ⊖ L. ; *Vermesse : *waréchais* et *warischaux warisquaux* = vaine pâture.
4. Pét^{on} de St-Jul.-de-Civry, Lefebv. *Quest. agr.*, p. 200, Arr^{t} Charolles.
5. Doléances de mét. et vignerons de Billy, p. 142, arr^{t} La Palisse. Id., *ib.* ⊖ L., God., qui a *locateur*.
6. *Mém. du C^{n} Buisson*, près de Troyes, Lefebv. *Quest. agr.*, p. 145. ⊖ L. ; *God. : jachère ou terre qui n'a reçu qu'un premier labour.
7. Dol. des métayers et vigner. de Billy, Id., *ib.*, p. 142, arr^{t} La Palice. ⊖ L., qui donne *surviner un vin*. God. a *surviniage*, redevance sur les vignes.
8. *Statist. an V*, p. 133. Valenciennes. ⊖ L., H. D. T. ; *Hécart : *casaute*, sorte de potasse de Saxe, dure, à l'usage des blanchisseries de toiles.
9. *Ib.*, p. 147, Arras. ⊖ L. : qui donne *musquinier* = ouvrier toilier ; *Hécart, qui renvoie à *murquenier*, ouvrier en batiste.
10. *Ib.*, p. 147. Je pense qu'il faut lire *repaumer*. Repomer la buée signifie à Béthune *rincer* : rincer la lessive. *Hécart : rincer les verres, même le linge. En Lorraine *erpâmé*. Wallon *rispâmé*.
11. ⊖ Hécart et aux autres Dict. Il s'agit peut-être de quelque dérivé du wallon *aiw* (eau).
12. *Métiers à faire la batiste cambrai ou valenciennes* (*Statist. an V*, p. 190, Grévillers). * L.

Au hasard des lectures. — Pour faire un relevé sinon complet du moins qui donne une idée à peu près exacte de la place que tient le vocabulaire des provinces dans les écrits du temps, il ne faudrait négliger aucune source. Il y en a des traces dans des Mémoires, dans des lettres, publiques et privées : Citons "frapouille"[1]; "gloriette"[2]; "laver"[3] (= vendre) ; "pétrat" ou "pétras" : « je me trouve cent fois plus heureux que d'être avec tous ces "pétrats" de volontaires »[4]. « "Chambonnage" se rencontre dans un Rapport de Police[5] en compagnie de "varenne" »[6].

Avant d'arrêter notre exposé sommaire, ajoutons encore quelques mots cueillis de l'Est au Midi, du Midi au Nord et du Nord à l'Ouest : "colline" (= fond d'une vallée en pente, où descend le ruisseau)[7]; "mas de terre" (= étendue de terrain)[8]; "retrouve"[9].

Cailhava, en sa qualité d'homme de lettres, aimait visiblement l'observation pittoresque. Devenu Jacobin, il fut envoyé par Garat en qualité d'observateur dans le Midi. Un de ses rapports, daté de Narbonne, septembre (?) 1793, est émaillé de mots du crû :

L'instrument aratoire est... composé... d'un "aroire" sans roue, d'une "reille"

1. *Volé par ces agents infidèles qui... n'ont versé dans les magasins que "frapouilles" et des objets qui ne valaient pas les frais de voiture* (Baudot, à la Conv., *Mon.*, Réimp., t. XXIV, p. 683) ; = guenille. ⊖ L., H. D. T., Oudin, Ler., *Bas-Lang.*, Roll., Desgr. d. Goug., Sain., *Lang. par.*, et *Arg. Anc.* ; * Michel : haillons, vieux drapeaux, etc. Cf. Haillant, *Pat. vosg.* : *frapouye.*

2. *Les haies des jardins de la ville ont été coupées... les baraques et "gloriettes" abattues* (Lett. de Metzinger au député Couturier, 23 août 1792, d. Chuquet, *Lett.*, p. 92). Ce mot très ancien * God. ; il s'était conservé au sens de cabinet de verdure, logette dans un jardin, surtout en Alsace et en Belgique. ⊖ Michel, *Bas-Lang.* ; * L.

3. *J'ai encore "lavé" mon havresac d'une calotte de la nation toute délabrée 8 l.* (Let. de Combaud fils, 25 flor. an II-14 mai 1794, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 204). Serait-ce notre mot de jargon laver = vendre ? (l'auteur est provençal, et Mistral donne *lava* : manger tout son bien). * L., *Bas-Lang.* : vendre, se défaire de ses effets, bijoux, Francisque-Michel, *Argot*, Sain., *Lang. par.* ; ⊖ H. D. T., Oudin, Ler., Desgr. d. Goug.

4. *Lett. d'un cap. fourr.* Bern. Saint-Michel, Wallon, *Trib. révol.*, IV, p. 66. **Bas-Lang.* : mot vulgaire et trivial qui signifie balourd, ignorant, grossier personnage ; ⊖ tous les lexiques, cependant comme il est commun dans les patois du Centre et de l'Ouest, il est probable qu'il est ancien.

5. Garnier, Rapport, 29 juin 1793, P. Caron, *Rapp. Agents... Intér.*, t. I, p. 415 ; *on distingue quatre espèces de terres : le "chambonnage", la "varenne", les sables et le cailloutage, et la terre à bois* (terre forte qui se laboure avec la charrue à bêche horizontale). * L. S[t].

6. Voir le texte cité dans la note précédente = terre inculte à peine propre au pâturage. *L.

7. *Les villages sont placés dans les "collines" le long des ruisseaux qui y coulent* (*Part. Biens Comm.*, p. 312). ⊖ Adam, Haillant, C'est un sens que fréquemment les paysans des Vosges donnent à ce mot.

8. *Faire rendre tant les usages que "mas de terre" qu'il a anticipés* (Pét[on] groupe d'hab. Charentonnay, Cher, *Part. Biens Comm.*, p. 439). *Mistral, L., qui le donne comme d'Avignon et au sens de *maison*. Il est usuel dans tout le Midi.

9. *La "retrouve" à la campagne chez les fermiers est presque achevée* (Lefebvre, *Doc. Subs. Bergues*, t. I, p. 69). ⊖ God., L., Corblet, *Gloss. Pic.*, Remâcle, *Wall. fr.*, Vermesse.

qui fend la terre, d'un couteau qui coupe la racine, et d'un versoir en bois appelé " mousseau ".

Dans chaque paragraphe, on relève un mot intéressant, souvent plusieurs :

Un chef se loue ordinairement avec 30, 40 de ses camarades. Un " repond " leur fait la part aux heures du manger... En arrivant aux champs, " lou tua dal ver ", la mort du ver, ail, oignon, pain... Sur les deux heures " leva de l'egue ", c'est-à-dire lever de la mule : salade d'oignon ou de laitue, etc...

La production du grain, ainsi attaqué, est presque réduite à zéro, parce que l'essentiel n'est pas la tige principale, mais les tiges accessoires, appelées les " pages " etc... [1].

Dans son réalisme, Guffroy emploie du patois pour donner à son récit une couleur authentique [2].

Il pouvait arriver que tel ou tel de ces mots fût cité expressément dans une revue, ou même un journal, et recommandé pour ainsi dire. Le C^n Mourgue, traitant de l'influence des labours sur la végétation, cite *l'expression heureuse du Midi*, pour indiquer l'instant où un champ a besoin d'être labouré de nouveau : " il a mangé son gueret ". Le même estime que de trop fréquents labours " désaisonnent " souvent les terres, en ramenant à la surface les terres crues du fond [3].

Remarque. — Il va sans dire qu'il faut aux mots ajouter les expressions, telles que " pour jour et jamais " (= à toujours) [4] ; " ils ne font ni une ni deux " [5] ; " être à rien " [6] ; " vendre à la bloque " [7].

Elles sont souvent difficiles à expliquer et même à remarquer, parce qu'elles se composent de mots usuels. Mais je dois en venir à des éléments linguistiques d'une toute autre nature.

1. P. Caron, *Rapp. Agents... Intér.*, t. I, pp. 136-138. Dans un rapport qui suit, le même nous parle du vent nommé *cers* (N.-O.), des différentes espèces d'oliviers, *olivière*, *sergie*, *mouraude*, ou *nigraude* et *piccoline*.

2. Un juré de Le Bon rencontre une femme de paysan rentrée pour allaiter son enfant. Elle n'a pas de cocarde. Le juré la traite de « foutue aristocrate ». La femme répond : « Je viens d'che camp, j'ai mi bson d'cocarde », le juré la menace de la guillotine. La femme répond : « si tu me fais guillotiner pour cha, on a bien raison d'dire qu'on en guillotine à Arras qui sont aussi mocheux que ch'mocheux que je tiens dans mes bras » (dans L. Jacob, *Le Bon*, t. II, p. 297). On remarquera sans peine que ce patois manque d'authenticité.

3. *Feuill. du Cultiv.*, 17 therm. an IV-4 août 1796, t. VI, p. 262-263,

4. *Des possessions... deviennent de vrais titres, et perdent* " *pour jour* " [sic] *et jamais l'espérance d'en être délibérés* (Reg. des hab. de Filstroff, Moselle, *Com. Dr. féod.*, p. 313). L'expression a embarrassé l'éditeur. Elle est très usuelle en Lorraine. ⊖ Michel.

5. Chatton, *Cah.*, p. 47. Également usuel en Lorraine

6. *Le défaut de travail fait que 400 pères de famille sont* " *à rien* " (*Statist. an V*, p. 121, Maubeuge) ; cf. *200 pères de famille* " *à rien* " *et très indigents* (*Ib.*, p. 122).

7. *Les marchands de Bourg ne* " *vendent plus qu'à la bloque* " (= en bloc) (*Com. de Surveill.*, Bourg, 2 frim. an III, Arch. de l'Ain, 932, pièce). L'emploi des substantifs verbaux ainsi construits est commun dans le pays, m'écrit M. Durrafour, prof^r à l'U. de Grenoble, qui, du reste, n'a pas entendu l'expression *à la bloque*. ⊖ tous les Dictionnaires.

CHAPITRE VI

AUTRES ÉLÉMENTS LINGUISTIQUES D'ORIGINE PROVINCIALE

I. Phonétique. — Nous n'avons pas, à vrai dire, beaucoup de témoignages directs et précis sur ces accents provinciaux qu'on tenait tant à détruire. Personne même n'a eu l'idée de faire un baron de Foeneste [1].

Notre seule ressource est d'imaginer, d'après les accents d'aujourd'hui ; ils nous enseignent du reste avec une quasi certitude ce qu'ont pu être ceux du passé.

Il arrive quelquefois qu'on peut interroger l'orthographe des manuscrits, mais à condition qu'on ne la considère pas comme un témoin très fidèle. Elle cache si souvent la prononciation normale, qu'elle ne peut pas reproduire non plus bien exactement un parler fautif.

Malgré cela il ne faut pas pousser trop loin le scepticisme. Quand, dans une seule et même lettre on rencontre *Kombanie*, *Badeljon*, *Paderjotismus*, *Maier* (Maire), *Wollendehr* (Volontaire), *Garnisohn*, *Munizipalitaet*, *Fuderaschsack* (sac à fourrage, musette), il n'est pas besoin de chercher longtemps de quel pays est celui qui l'a

1. D'après les *Gasconismes corrigés* (pp. 396 et suiv.), les principales fautes des Gascons sont :

Altérations de voyelles :
ey pour *ai* (é) : *j'ey* pour *j'ai.*
ai ou *e* pour é (e) : *dussai-je* pour *dussé-je.*
expliquai-je pour *expliqué-je.*

Altérations de consonnes :
tc pour *cc* : *atsent*, *etsprès*, *flutsion*, *etsat*, *etscellent.*
t pour *s* : *factieux.*
c pour *ce* : *acent* pour *accent.*

Suppression de consonnes :
Savier pour *Xavier.*
g : *aumentation* pour *augmentation.*
h (init.) : *auteur* pour *hauteur.*
h (médial) : *enarnaché* pour *enharnaché.*
p : *sétembre* pour *septembre.*

Substitution de voyelles :
oe pour *u* : je *feus* (foe) pour je *fus.*

Diérèse :
ui pour *wi* : *oui* (*ui*) pour *oui* (wi).

Allongement, doublement de consonnes
r : *parroisse* pour *paroisse.*

écrite [1], et on sait à peu près sûrement comment il entendait et prononçait les sourdes *t* et les sonores *d*, *j* et *z*, etc... Voici qui est moins net, mais où l'auvergnat transparaît tout de même : « Si tu n'est pas toute seulle et que le *compagnion* soit à *travalier*, tu peus, ma *chaire* amie, venir voir jugé 24 mesieurs tous *si deven* president ou *conselier* au parlement de Paris et de Toulouse. Je t'*ainvite* à prendre quelque *choge* aven de venir *parche* que nous naurons pas fini de 3 hures. Je t'embr*ase* ma *chaire* amie et *epouge* » [2].

On réunit ainsi, à force de lectures, quelques traits épars. Marquant nous renseignera sur le traitement des sonores finales dans les départements de l'Est et du Nord-Est où il ne reste plus trace de l'*e* sourd, qui suit la consonne. Il écrit : « ils se trouvent entre deux alterna*tifs* en même temps inévitables et terribles s'ils retournent... s'ils restent » [3].

Malheureusement, dans la plupart des cas, les faits qu'on observe à travers des orthographes irrégulières, laissent entrevoir plutôt que constater la réalité phonétique.

On est également en droit de faire état des observations des théoriciens qui se sont appliqués à l'époque à corriger les défauts de leurs provinces. Rolland en est un exemple. Quoique ses observations ne portent pas seulement sur le français parlé dans la région de Gap — et peut-être à cause de cela — elles nous renseignent sur des particularités de langage de la France méridionale. Une des fautes principales qui, suivant lui, gâtent le langage de ses compatriotes, c'est l'habitude qu'ils ont d'abréger les longues à la pénultième, de dire *age*, *pate*, *coté*, *bete*, *gite*, *trone*, au lieu de *âge*, *pâte*, *côté*, etc. Il y insiste dans son *Supplément*. Il relève encore d'autres faits : la prononciation en ẹ fermé de ę dans *palais*, *français*, etc.

Toutefois l'insuffisance des transcriptions nous rend souvent difficilement compréhensibles les observations un peu délicates.

Prenons un exemple qui suffira à montrer la complexité des problèmes.

Le volontaire Munerot écrit l'*innemi* (*Lett. I*, p. 91 ; cf. *Lett. V*, p. 94), la *pinne* (la *peine*, *Lett. II*, p. 92) et aussi *dingnez* (*Ib.*), *min* (la *main*, *Ib.*). Il semble que chez lui *e* devant nasale tend vers un *i*. Quel peut être cet *i* ? Est-il nasal ?

Son ẽ (*e* nasal), s'il faut en croire l'orthographe, suit la même voie.

Dans la région du Nord-Est, c'était l'inverse qui se produisait. Les *Sarcelades* nous donnent *chopeine* (p. 13), la *fremme* = la frime

1. *Lettre du volontaire national Johann Jacob Haberlin* à la Municipalité de Strasbourg, datée de Franckendahl, 12 janv. 1793. Le signataire demandait à être libéré du service
2. Juré Trinchart, floréal an II, Wallon, *Trib. révol.*, t. III, p. 287.
3. *Carn. d'étapes*, p. 226.

(*Ib.*), *daigne* (= digne, p. 66), *champaignons* (p. 14) [1]. Où était la démarcation entre les deux aires ?

Le même Munerot écrit *cinquime*. Est-ce la réduction lorraine de *ye* à *yi* : les *pyi*, comme on l'entend aujourd'hui encore dans toute une région, et que Michel a constatée : *papii*, *tablii* (*papier*, *tablier*) ? Mais Munerot écrit ailleurs *troisieme*.

On voit encore le même Munerot écrire *filiciter* [2], comme Vadé écrit *pricaution* [3], comme les *Sarcelades* écrivaient *inorme*, *liger* [4]. Il est peu vraisemblable que l'*e* atone ait eu sur un terrain aussi étendu et varié la même tendance à passer à *i* [5]. D'autre part on trouve cette confusion bien loin de là, dans le Sud-Est. Rolland blâme *gisier*, *pipie*, *moriginer*, *visicatoire* et inversement *élexir*, *démissoire*, *gérofle* [6].

On a publié récemment trois lettres du caporal-fourrier Dupont-Ferrier, originaire de Crolles (Isère), et écrites de l'armée des Alpes, ans IV, V et VI. Elles donnent lieu à de curieuses observations. Je commencerai par l'addition de *r* finale. En voici des exemples : *veur* (I, p. 136) ; *mar* place (= ma place, Ib.) ; *toir* (I, p. 137) ; que Marquin m'*ar* aporté (II, p. 137 ; cf. p. 138) ; nous somme étée *quar* une portée de fusil (= nous avons été qu'à [seulement à] une portée de fusil, Ib.) ; saviont *par quoir* dire (nous ne savions pas quoi dire, III, p. 140) ; on n'*ar* commencé le *feur* à huit heures (Ib.) ; un *peur* (Ib.) [7].

Inversement la suppression de *r* finale est commune : le *plessy* (I, p. 136) ; la *finit* (= finir, Ib.) ; sont été aubligé de nous *nourÿ* (II, p. 138) ; les *transsepos* (transports, Ib.) ; alé *ouvrÿ* le chemin (Ib.) ; nous devons *parti* (II, p. 139 ; cf. III, p. 141).

Notons aussi la chute de *s* devant une sourde à l'intérieur des mots : nous *reteront* (I, p. 136) ; *eperont* (espérons, Ib.).

Ł suivi de *e* sourd donne naissance à une syllabe *ier* : bouteille > *boutaillier* (bouteille, I, p. 136 ; cf. III, p. 141). De même dans la *montagnier* (II, p. 138) ; une *pareillier* afaire (III, p. 140) [8].

Ailleurs *ł* se réduit à *l* : un *parel* (II, p. 138), *ledetal* (= détails, Ib.).

Vraisemblablement, si dans certains milieux le caractère phonétique des divers parlers devait être assez marqué, il se peut bien que dans

1. Vadé a *chagraine*, *Claudaine* (Poirier, t. I, p. 39).
2. *Lett. I*, p. 92.
3. Vadé, *La Grenouill.*, t. III, p. 273.
4. 1re Part., pp. 23 et 33.
5. Vadé a du reste *c'est enutile* (*Pipe cass.*, t. III, p. 242).
6. Voir Rosset, *o. c.*, pp. 159 et suiv. Les Gascons, suivant Dumas, disaient *rédicule*, *iglise* (Th., t. I, p. 222).
7. On trouve ce *r* à l'intérieur des mots : Vous *m'arprené* (III, p. 141) ; *peurtaître* (II, p. 139 ; cf. p. 141).
8. Cf. *cumpagnie* (= campagne, I, p. 136).

d'autres les caractéristiques locales aient tendu à s'effacer, ainsi dans les armées, quand d'amalgame en amalgame, les contingents de volontaires ou de réquisitionnaires fournis par chaque département, se fondirent dans une masse homogène, où les gens des diverses régions se coudoyaient, vivaient et... se blaguaient les uns les autres. C'étaient là des conditions extraordinairement favorables à une fusion linguistique. Mais nous manquons des documents nécessaires pour l'observer.

L'armée n'était pas le seul milieu où les accents provinciaux se confrontaient. Pour la première fois depuis près de deux siècles délibéraient ensemble des Bretons et des Provençaux. Jamais Alsaciens ou Lorrains n'avaient formé une Assemblée avec des Bordelais. Dans les Assemblées révolutionnaires, surtout à la Convention, les accents les plus divers se faisaient entendre. On le nota [1], mais la rencontre eut l'effet qu'elle devait avoir au temps où on ne rêvait que d'unification. Elle incita à chercher les moyens d'effacer à tout prix les discordances.

S'il était impossible d'y réussir pour le présent, on ne désespérait pas de l'avenir. Deleyre demandait qu' « afin de répandre dans toute la République la pureté de la langue française, tant pour la diction que pour la prononciation, on envoyât les enfants du Midi dans les gymnases du Nord où l'on parle le mieux, et les enfants du Nord dans les gymnases du Midi pour y porter le bon usage » [2]. Simplement !

Au fond, Grégoire avait dû faire des rêves analogues : « L'accent, disait-il, n'est pas plus irréformable que les mots » [3]. Domergue proposait de mettre au service de l'orthoépie la puissance publique :

> Aux Bouches du Rhône, dit-il, le sillon de la palatale *r* est dans le gosier : le sillon prosodique, presque toujours l'inverse du sillon de Paris. Rompons les sillons des dialectes féodaux et traçons avec courage ceux où doit fleurir la prononciation pure de la langue de la liberté. L'abolition des jargons est la première façon qu'il faut donner au champ de la parole ; la seconde je la donne dans cet ouvrage... *Le gouvernement n'a qu'à vouloir* d'une volonté active, éclairée, constante, et dans peu, les rives de la Garonne ou du Var seront frappées des mêmes sons que les bords de la Seine. Le sage législateur a dit : il n'y a plus de provinces, l'homme instruit dans sa langue dira : il n'y a plus d'accent gascon [4] !

II. Formes grammaticales. — Beaucoup des représentants avaient assez de monde pour avoir corrigé, partiellement du moins,

1. A la Convention Nationale, dit Grégoire dans son Rapport de prairial, on retrouve les inflexions et les accents de toute la France (*Lett. à Grég.*, p. 310).
2. *Idées sur l'éduc. nation.*, dans Guill., *Proc.-Verb. Com. I. p.*, Conv., t. 1, p. 667.
3. Rapp. de prair., *Lett. à Grég.*, p. 310.
4. *Pron. franç.*, p. 43-44.

les provincialismes de leur vocabulaire. Les fédérés envoyés en délégation, les comités ou les sociétés se surveillaient autant qu'ils pouvaient. Admettons-le. Mais, si l'on châtie assez facilement son lexique, il est fort difficile de rectifier sa grammaire, je veux dire les formes et la syntaxe dont on a l'habitude d'user, et qui sont, avec l'accent, les caractéristiques les plus marquées d'un langage.

Naturellement les formes qu'on rencontre dans les textes peuvent être, comme les mots, des archaïsmes. *D'abord que* avait été condamné à Paris. Féraud le disait hors d'usage. En admettant qu'une locution dont Bossuet et Molière s'étaient servis pouvait expliquer l'usage que certains en faisaient, il reste probable que là où j'ai rencontré cette locution pendant la Révolution, il ne s'agit pas d'une réminiscence classique, mais d'un provincialisme. Les exemples en sont nombreux : « “ d'abord que ” (= aussitôt que) nous serons arrivés à Besançon » [1].

Je lis dans une pièce du Lot : « son fils qui est “ du depuis ” décédé » [2]. *Du depuis* avait été condamné par Malherbe [3]. Ce sont là des archaïsmes devenus provincialismes.

Les éléments morphologiques, appartenant proprement aux divers français locaux, ne manquent pas dans les textes : « Le déposant ayant eu affaire chez sa “ brasseresse ” » [4]. On a noté plus haut les principaux faits de ce genre.

Bien paysannes étaient les formes des *Sarcelades* : *je seriemmes* (p. 12) ; *j'auriemes* (p. 172) ; *je mentiriemmes* (p. 256) ; *quand j'alliemes dans sa maison* (p. 13) ; aussitôt qu'il eut entendu Que notre curé *je raviemmes* Que drei le soüar je *l'entendiemmes* (p. 261). On rencontre même *je fommes* (= nous faisons, pp. 18 et 34). Je n'ai pas trouvé d'exemples analogues dans les écrits révolutionnaires. Certaines pièces d'allure poissarde seules reproduisent les *j'lui criâm* [5]. C'est là pure imitation.

Dans la plupart des cas, il serait très périlleux de trop localiser les faits relevés. Voici par exemple un volontaire du Lot qui, dans la conjugaison, se sert de l'auxiliaire *être* au lieu d'*avoir* : « Je vous dirai que “ nous sommes été bloqués ” pendant l'espace de six mois... nous avons bien souffert, “ nous sommes été obligés ” de manger du

1. Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. II, p. 476. Cf. “ *d'abord que* ” *j'aurai fait le travail pour connaître le résultat des recensements* (d'Albi, 5 flor. an II, Id., *ib.*, t. XIII p. 41) ; “ *d'abord que* ” *nous les aurons reçus officiellement, je t'en ferai part* (Cap^ne Lacombe, 3e bat. Dordogne, 28 juil. 1793, dans De Cardenal, *Recrut. Armée*, p. 416).

2. *Com. Dr. féod.*, p. 83. Habit. de la Capelle Cabanac.

3. Brunot, *Doctr.*, p. 461. Il est blâmé par Roll., v° *depuis*.

4. Desglants, ancien maire de Vazeix, près de Lille, Procès Miacinski, mai 1793, Buchez et Roux, t. XXVII, p. 108.

5. Chans. de Girey-Dupré, *La Révol. fr.*, 1901, t. XLI, p. 112.

cheval, nous avions plus de vivres »[1] ; « " je suis été nommé " caporal »[2].

On a conjugué ainsi dans beaucoup de pays, et aujourd'hui encore des gens de partout font de même.

Savoir, avec la valeur de *pouvoir*, porte la marque du Nord. Le conditionnel s'emploie encore en français. On dirait peut-être : « parce que, disaient-ils, s'ils attendaient plus longtemps, il serait tellement durci par la gelée qu'ils ne sauraient plus le manger »[3].

Mais aucun Français de France n'eût plus écrit au XVIIIe siècle : « l'officier que nous avions sauvé " ne savait rien dire ", il était trop affecté », ou bien : « l'artillerie que les chevaux " ne savaient plus traîner " »[4].

J'ai trouvé dans les registres communaux de Passy (H^te-Savoie), " rière " à la place de *dans*[5] : « " rière " cette commune figure à toutes les pages des registres ». Mais cet emploi se retrouve dans une aire très étendue.

III. SYNTAXE. — On rencontre aussi des faits de syntaxe qui sentent leur lieu d'origine et qu'on peut à peu près sûrement attribuer au français de provinces particulières. Par exemple l'emploi du possessif de l'unité au lieu du possessif de la pluralité, comme chez Montaigne : « les Avignonois ont passé ici devant Monteux avec " ses trouppe " artilerie et equipage »[6].

L'emploi de l'article au lieu d'un possessif est caractéristique du Midi : « Adieu, ma chère sœur, assure *la* maman de mon respect »[7].

Voici deux faits que je crois lorrains :

A. *leurs* remplace *eux* : « Je suis, entre *leurs quatre*, emmené en ville »[8] ;

B. Un attribut adjectif est joint au verbe *avoir*, comme dans : *vous avez bien aisé de*, dans le sens de *il vous est bien facile* : « Notre guide... nous fit prendre une direction par où, nous disait-il, " nous aurions plus court " »[9].

Le complément de *même* avait été autrefois construit avec *de*, et cet usage s'était conservé dans le Midi[10]. On trouve des survivances

1. Jean Tullat, *Lett.* 5 germ. an II-26 mars 1794, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 37 (l'auteur est du Puy-de-Dôme).
2. Id., *ib.*, p. 39.
3. Bourgogne, *Mém.*, p. 78. L'auteur est de Condé-sur-Escaut (Nord).
4. Id., *Ib.*, pp. 81 et 205.
5. * God. Comp^t.
6. Paulin de Monteux, *Journ.*, p. 136 ; cf. *les Carpentrassien son sorty avec " sa troupe " de cavaillier* (Id., *Ib.*, p. 139).
7. Cap. Doat, de la 2e du 3 de la Dordogne, 9 juin 1793, dans De Cardenal, *Recrut. Armée*, p. 414.
8. Chatton, *Cahier*, p. 62. ⊖ Michel.
9. Bourgogne, *Mém.*, p. 217.
10. Voir H. L., t. III, p. 473.

dans des textes de la région : « “ que nous ne payions le droit de mouture que “ sur le même taux des habitants ” de la ville »[1]. Comparez : « un terme qui ne serait “ ni plus éloigné de cinq ans ” ni “ plus rapproché de trois ” »[2].

Mais je serais moins affirmatif au sujet d'autres cas où le tour se rencontre, par exemple dans les Observations sur le régime des Incurables (Tuetey, *Assistance publique*, t. I, p. 165) : « nous ne sçavons pourquoi ils ne peuvent point se contenter “ du même bouillon des pensionnaires ” ». La pièce est écrite à Paris, et rien n'autorise à penser qu'un homme du Midi a tenu la plume. C'est possible pourtant.

Incomber sur est mis à la place de *tomber dessus* par des officiers de la garde nationale de Nancy introduits à la barre : « On a armé vingt spadassins, disent-ils, pour “ incomber sur ces jeunes gens ” »[3]. *Incomber sur* est peut-être un lotharingisme — Michel le considère comme tel — on ne saurait l'affirmer positivement.

Subvenir de semble venir du Midi : « Il y a des ressources infinies pour “ subvenir de l'État ” »[4].

Jouir est employé avec un objet direct. Des exemples se trouvent dans tous les Cahiers du Midi.

Conclusions. — On pourrait mener cette enquête beaucoup plus loin que je ne l'ai fait. Elle ferait découvrir toutes sortes de faits, très intéressants pour le dialectologue, occupé soit des patois, soit des diversités locales du français. Il y a, sous l'influence des événements, affleurement du fleuve souterrain qui coulait sous la glace de la langue écrite.

Bien entendu, aucun de mes lecteurs n'ira s'imaginer que ce que je viens de lui mettre sous les yeux était la façon ordinaire d'écrire des provinciaux. Pour trouver de semblables échantillons de toutes les erreurs, il a fallu longtemps chercher et choisir avec soin. J'ai donné ce qui s'écartait le plus de l'usage normal.

Pourtant il existait dans les campagnes et dans les villes même des gens encore moins lettrés que ces illettrés, c'étaient ceux qui n'auraient pas même été capables de faire des fautes, puisqu'ils ne

1. Com. Dr. féod., p. 213 ; *lorsque l'accusateur public vint me montrer un registre des délibérations sectionnaires dans lesquelles le Comité des subsistances, “ le même d'aujourd'hui ”, avait assisté, je lui dis de les faire arrêter* (Ric. 1[er] pluv. an II-20 janv. 1794, *Act. Com. Sal. p.*, t. X, p. 354).

2. Dol. Sén. Toul. et Comminges, p. 186 (Saint-Béat).

3. Buchez et Roux, t. VII, p. 136, août 1790. ⊖ L., H. D. T., Fr., *Bas-Lang.*, Goug. ; *Michel : *incomber sur quelqu'un* n'est pas français. On l'emploie improprement pour signifier : dire de quelqu'un des choses dures et désobligeantes, soit en sa présence, soit en son absence. *Tomber sur quelqu'un*, lui tomber rudement sur le corps.

4. Dol. Sén. Angoul., p. 362 (Coullonge).

savaient pas écrire du tout. Et le nombre en était grand, comme le prouvent les procès-verbaux des assemblées où se sont préparés les Cahiers. Partout une quantité de citoyens ont déclaré être incapables de signer. Il y a des *sindics* et même des *gresfiés* qui ne savent pas orthographier le nom de leur charge [1]. Si la rédaction n'a pas été remise à des gens un peu plus instruits, c'est — en partie au moins — parce qu'il ne s'en trouvait pas dans la paroisse.

Resterait à se demander quelle influence les pièces où s'étalent cette ignorance de la langue ont pu avoir sur la langue nationale. J'estime qu'elle a été extrêmement faible. Le contact ne contamine pas toujours.

A aucun moment les provincialismes — je devrais dire sous peine d'être « suspect » les départementalismes — n'ont menacé de submerger Paris ni même de le pénétrer. Amassât-on cent fois autant de remarques que j'en ai donné, l'influence des dialectes sur la langue centrale pourrait encore être considérée comme nulle. L'apparition d'éléments provinciaux est à noter, mais pour leur histoire plutôt que pour l'histoire de la langue française. Ils ne l'ont jamais troublée ni même menacée de trouble. Des ignorances, des inadvertances n'établissent pas des intentions. Pour que les langages locaux retrouvent, non la vie, mais la vogue qu'ils n'ont jamais perdue, pour qu'on s'intéresse, qu'on se passionne en faveur de leur salut et de leur développement, il faudra attendre le XIXe siècle. Un Raynouard annonce l'avenir, il n'en fait pas le présent. Les manquements à l'usage commun du français ne l'auraient pas réjoui, mais scandalisé comme autant de fautes et de barbarismes.

Les gens en possession de bien parler et de bien écrire n'eussent rien gagné à patoiser peu ou prou. Paris, les pouvoirs publics, les Assemblées, les journaux même n'accordaient au langage des campagnes, nous l'avons vu, aucune sympathie. Quand ils n'accusèrent plus les idiomes de fédéralisme, ils ne leur témoignèrent qu'un peu de curiosité, très mesurée.

Il n'était pas sans importance pourtant que le langage des campagnes manifestât son existence. Il n'avait aucune chance de plaire, soit ! Mais il pouvait du moins agir par répulsion, je veux dire en faisant sentir davantage la nécessité de nationaliser le langage. Si on ne fit pour cela aucun effort véritable, ainsi que nous l'avons vu, les inconvénients de l'état de choses existant apparurent du moins avec plus de netteté et dès lors se développa obscurément l'idée que l'État avait le devoir d'enseigner et de propager le français dans tout l'Empire.

1. Voir Dol. Sén. Angers, t. II, p. 636 (Le Puiset Doré).

SECTION V

FORMES ET SYNTAXE

LIVRE PREMIER

LA PHRASE SIMPLE

C'est dans les formes données aux mots et dans la façon d'établir les rapports entre eux que se manifestent surtout les effets de la Révolution.

Il ne me sera pas possible toutefois de donner un tableau un peu complet des nouveautés. Il n'eût guère été possible non plus de les classer suivant l'origine de chacune, je veux dire de mettre à part faits populaires, faits dialectaux, etc. Même, si j'avais pu me flatter d'y réussir, l'exposé ainsi divisé eût été trop fragmentaire, trop décousu. En outre, il eût fait apparaître, comme agissant à part les unes des autres, des influences perturbatrices qui en réalité se confondaient.

Personne ne s'étonnera qu'au lieu de suivre la vieille division aristotélicienne des « parties du discours », j'aie classé les faits, comme dans mon livre *La Pensée et la Langue*, d'après les idées exprimées. Le propre des événements linguistiques que je vais exposer est précisément d'être une réaction du sens profond des incultes ou des demi-cultivés contre la scolastique grammaticale.

Je voudrais, avant d'exposer en détail le trouble apporté dans la grammaire de nos textes, me défendre et défendre mon lecteur de la tentation d'exagérer le désordre de la morphologie. Les confusions amenées par l'absence d'orthographe en grandissent l'impression jusqu'à la démesure.

Voici *est* pour *et*, ou bien *et* pour *est*, *est* pour *ait* ou inversement. Mais, dans la langue parlée correctement, il n'y a en réalité qu'un son *è* pour chacune de ces formes, et ceci n'empêche en aucune façon de se comprendre.

De même pour *ce* et *se*, pour *ces* et *ses*, et ainsi de suite. L'intelligence en paroles n'a pas pour condition les distinctions auxquelles l'orthographe nous a habitués.

CHAPITRE PREMIER

LES ÊTRES, LES CHOSES, LES IDÉES ET LEURS NOMS

NOMS PROPRES

Il arrive qu'on trouve, au lieu d'un nom désignant les habitants d'un pays, d'une ville, etc., le nom de la ville précédé de l'article au pluriel. A côté de *Les Carpentrassiens*, Paulin (de Monteux) dira : « les " Carpentras " [1] lon tué ». C'est une façon de s'exprimer encore très usuelle aujourd'hui, même quand le nom ethnique serait facile à former. On pourrait dire dans la vallée de la Meurthe, *les Raonnais* (les gens de Raon-l'Étape), on dira " les Raon ".

NOMS COMMUNS

Les Genres. — Les confusions sont nombreuses, mais rien n'y indique des tendances qu'on puisse rapporter aux circonstances.

Passage au féminin. — Ce sont d'abord, comme toujours, des mots à initiale vocalique précédée ou non dans l'écriture d'une *h* muette : *épisode*, *espace*, *éteignoir*, *éventail*, *hospice* [2], qui sont employés comme féminins. Citons : tous les jean-foutre de " la même acabie " [3] ; notre " amalgame s'était effectuée " [4] ; le sceau de la liberté apposé sur les portes de ces " antres odieuses " [5] ; " une amphythéâtre " de carabins [6] ; cette nuée de sauterelles rongeantes et d' " insectes vénimeuses " [7] ; sous leurs " ongles crochues " [8] ; " une oremus " [9].

Comparez : aimant beaucoup mieux " l'ouvrage faites que celles " qui est à faire [10].

Les exemples sont naturellement très fréquents dans des textes

1. *Journ.*, p. 139 ; cf. *ib.* : *pour empêcher que " les Carpentras " ne viennent pas pour prendre les foin des pret des Poyaque.*
2. Voir *P. et L.*, p. 92, et un bon chapitre de Goug., *o. c.*, pp. 87 et suiv. Roll. blâme l'emploi au féminin de nombreux mots : *écrevisse*, *écritoire*, *écumoire*, *encrier*, etc.
3. Hébert, *Père Duch.*, n° 211, p. 8. * Desgr. d. Goug., p. 88 ; ⊖ tous les autres dict. Voir L.
4. Serg. maj. Plazanet du 2e bat. de la Dordogne, Lettre 27 sept. 1793, dans De Cardenal, *Recrut. armée*, p. 418.
5. Hébert *P. Duch.*, Br., n° VIII, fasc. III, p. 273 (17 oct. 1790). ⊖ tous les dict. du lang. vic.
6. *Lett. Mère Duch.*, p. 2. * Desgr. d. Goug., p. 89 ; ⊖ tous les dict. du lang. vic.
7. Lem., *17e Lett. b. patr.*, p. 5. ⊖ tous les dict. du lang. vic.
8. Id, *45e Lett. b. patr.*, p. 4. * Desgr. d. Goug., Michel, Roll. Cf. H. L., t. III, p. 443.
9. Ponsignon, *Apologie de l'usage de la l. fr.*, p. 15. Suivant A. 1762, le mot était familier. Pas d'observations dans les dict. du lang. vic.
10. Observ. sur le reg. des Incurables (Tuetey, *Assist. publ.*, t. I, p. 162). * Desgr. d. Goug., p. 94.

non imprimés : “ une incendie ”[1] ; “ cette hospice ”[2] ; “ ladite ordre ”[3] ; pour aller “ à la deuxième étage ”[4].

Il y a d'autres méprises qu'on ne peut expliquer, celles-là, par la phonétique, les noms commençant par une consonne[5] : « oui, mes camarades, vous braverez “ la malaise ” »[6].

PASSAGE AU MASCULIN. — Inversement, quelques mots féminins sont masculinisés ou paraissent l'être : « Je vais faire de toi “ un enclume ” de maréchal »[7]. Comment l'auteur prononçait-il un : *œ̃n* ou bien *un* ($u+n$) ?

« ... on date “ du nouvel ère ”, sans aucunement y accoler l'ancien »[8] ; « Il accepta l' “ offre généreux ” de son bienfaiteur »[9].

Sentinelle est employé au masculin, comme trompette, l'idée entraînant le changement du genre : « les “ sentinelles vigilans ” qu'on ne peut surprendre »[10].

On trouve de même : « j'eus “ un ordonnance ” tué près de moi ».

L'idée de l'être qui exerce la fonction domine l'autre.

Voici au contraire *la garde* employé pour *le garde* : “ la garde ” de la forêt[11].

En espagnol *disparate* est masculin. Est-ce pour cela qu'on lui donne ce genre dans le Sud-Ouest : « on ne verra pas “ du disparate ” »[12] ?

Comme on ne voit aucune raison vraisemblable qui explique pourquoi on fait d'*épigraphe* un masculin, et de *monopole* un féminin, il est probable que c'est l'ignorance de ces mots savants qui a causé l'erreur : « son “ épigraphe mystérieux ” »[13] ; « si nous laissons “ cette monopole ” encore impunie, on en imaginera encore une autre »[14].

1. *Ce n'est qu'un feu de paille, qui peut causer “ une incendie ”* (Lem., *131e Lett. b. patr.*, p. 4) ; *et Royou mettre le feu à ses allumettes, et souffler comme un beau diable pour faire “ une incendie ”* (Id., *32e Lett. b. patr.*, p. 4). * Desgr. d. Goug., p. 93 : Molard, Michel, Roll.

2. *En sortant de “ cette hospice ”* (*Plan d'un hospice d'éduc.*, par Mme Vve Amiard, dans Tuetey, *Ass. publ.*, t. I, p. 81 ; cf. p. 82 : *cet hospice*). ⊖ tous les dict. du lang. vic.

3. *Proc.-Verb. Interr. A. Chénier*, cité plus haut. Le mot est au masc. dans la même page. ⊖ tous les dict. du lang. vic.

4. Chatton, *Cahiers*, p. 46. * Michel ; ⊖ autres dict.

5. Voir Roll., qui blâme *légume* au féminin.

6. Lem., *22e Lett. b. patr.*, p. 4. * Desgr. d. Goug., p. 100 ; ⊖ tous les autres lexiques. Cf. H.L., t. III, p. 445. On a peut-être transporté le genre du simple *aise* au composé.

7. Jumel, *Père Duch.*, l'abbé Maury, cond. à Bicêtre, p. 5. Cf. Id., *Ib.*, Renc. du Père Duch. avec Mirabeau, p. 4. Au contraire : *qui bat quelquefois des deux mains sur deux “ enclumes différentes ”* (*Suite du Catéchisme*, p. 7). * Roll. ; ⊖ tous les autres dict.

8. Rapp. Pol., Aulard, *Paris... Therm.*, t. V, p. 326. ⊖ tous les dict. du lang. vic.

9. *Père Duchesne*, Br. n° 24, fasc. VI, p. 568. * Michel, Roll. ; ⊖ tous les autres dict.

10. Lem., *50e Lett. b. patr.*, p. 2. Cf. *Les Grégoire, les Péthion, toujours “ sentinelles vigilans ”* (Id., *144e Lett. b. patr.*, p. 2-3) ; *Nous voyons des “ sentinelles épars ” sur les toits* (Dépn de Paris, dans Fréron, *Mém.*, p. 143). * Desgr. d. Goug., p. 98. Voir H. L., t. III, p. 450.

11. Le Parquier, *Dol. du Baill. d'Arques*, p. 227, art. 5. ⊖ tous les dict. du lang. vic.

12. Au Représ. Dartigoyte, 25 prair. an II-13 juin 1794, Adher, *Subs. Toul.*, p. 130. ⊖ tous les dict. du lang. vic.

13. N. de B., *Chron. du Mois*, sept. 1792, n. 4. ⊖ tous les dict. du lang. vic.

14. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° 14, fasc. VI, p. 531. ⊖ tous les dict. lang. vic.

Formes du féminin. — Les noms employés en manière d'adjectif tendent à prendre la forme féminine : « La nation est " brigande " et voleuse quand elle ne paie pas » [1].

En revanche, au Tribunal révolutionnaire, une femme qui venait déposer était communément appelée " la témoin " : « l'accusé interpellé de déclarer quelle est la liste qu'il a montrée à " la témoin " » [2].

Soit chez Lemaire, soit chez Hébert, il y a une hésitation visible quand *bougre* se trouve joint à un nom féminin. Tantôt ils disent : *cette bougre de*, tantôt : *cette bougresse de*. Comparez : " cette bougre de chanson-là " [3], et Revenons à " notre bougresse d'aventure " [4]. Le féminin semble beaucoup plus rare, comme si *bougre de* formait une sorte de formule *ne varietur*.

On sait combien la langue a répugné longtemps à adopter les féminins savants en *trice*. Il s'en trouve, mais non dans les textes populaires : « Le grand amas de souscripteurs et de " souscriptrices " au Cercle social » [5]. Dans le peuple on disait : " orateur femme " ou " femelle ", non *oratrice* [6]. Cf. aujourd'hui *femme-peintre*.

Étudiante apparaît [7].

Formes du genre dans les adjectifs. — Il est à noter que *tricolor* est resté longtemps avec cette forme unique pour le féminin comme pour le masculin : porter des cocardes " tricolor " de soie, de coton ou de laine [8].

Le neutre *pis* cède à *pire* [9] : « Je ne connais " rien de pire " que d'avoir affaire à un fou » [10].

Nous ne sommes pas à même de savoir si *amie* cesse alors d'être distinct de *ami*. La différence tend en tous cas à s'effacer [11].

1. Mirabeau, 3 déc. 1790. * L. ; ⊖ H. D. T., Fér., tous les dict. du lang. vic.

2. *Bull. Trib. Révol.*, n° 12, p. 47. Nombreux autres exemples dans la même page. Cf. pp. 79, 268, etc.

3. Lem., *23e Lett. b. patr.*, p. 3.

4. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° 8, fasc. VI, p. 504. Cf. " *bougresse* "*-là*, n° 20, ib., p. 553. Roll. blâme *pauvresse*.

5. *Déb. sur le Cercle soc.*, Aul., *Jacob.*, t. I, 396. Cf. *principes qui peuvent donner lieu à des interprétations* " *énervatrices* " (Aul., *Ac . Com. Sal. p.*, t. XI, p. 375).

6. Rapp. Merc., 1er niv. an II-21déc. 1793, P. Caron, *Paris... Terr.*, t. I, p. 315.

7. *Décade*, an III, 2e trim., p. 43

8. *Chron. du Mois*, nov. 1792, p. 13. Voir L. : Delille.

9. Cf. *P. et L.*, p. 728.

10. Mme Rol., *Mém.*, p. 173. Cf. *Tout ce que je lui reproche de* " *pire* ", *c'est d'avoir donné des épaulettes à une foule d'escrocs* (Jumel, *Père Duch.*, Renc. du Père Duch. avec Mirab., p. 6) ; *Tout va* " *de pire en pire* " *ici* (Procéd. c. Langeac, *Let. du conc.*, dans *Bull. départ. des Vosges*, p. 164) ; *M. de Jonzac ne va* " *ni pire ni mieux* " (*Ib.*, p. 165). Voir une longue observation dans Féraud. Cf. Desgr. d. Goug., p. 107, Michel, *Bas-Lang.*, L. et *Atlas Ling.*, carte 1021.

11. Rolland essaie de maintenir la longue devant *œ final* : *la rūe, la jōie.*

CHAPITRE II

NOMINAUX

Altération de forme des personnels. — *Te* analogique de *je* se substitue à *tu* et s'élide devant une voyelle : " t'es " sage. Thurot (t. I, p. 279) donne un témoignage sur l'usage de cette prononciation dans le Hainaut. Elle était devenue courante à Paris. Les exemples fourmillent dans le poissard : « Quand " t'auras passé " » (Vadé, *Pipe cass.*, t. III, p. 243) ; « " t'as menti " » (Id., *ib.*, p. 122), etc. On comparera : « " moi qu'étoit " avec du sesque » (Id., *Chans.*, t. IV, p. 267).

Ous, *ou* (=vous) est au moins aussi ancien. Il était d'origine nettement paysanne. Molière, après les *Conférences*, l'avait prêté à des ruraux [1]. On le retrouve : « ils font si bien qu'ils vous chasseront, et puis ils diront après qu'" ous " êtes tous morts de la clavelée » [2].

Le changement de *lui* en *li* était, depuis longtemps, extrêmement commun. Était-ce une ancienne forme française conservée ou bien une réduction phonétique de *lui* [3] ? Peu importe ici. Tous les textes à la Vadé l'affectent, d'après le maître. Ils écrivent souvent " l'y " [4].

C'est là sans doute que l'a pris le *Père Duchêne Royaliste* qui écrit : « " l'y " oteriez-vous sa soupe, foutre » [5] ?

Y était aussi substitué à *lui*, ou plutôt à *li*, si voisin dans la prononciation. Desgrouais l'avait blâmé (p. 510) ; Rolland le condamne aussi (p. 347). Les exemples imprimés sont assez rares, sauf dans les *Père Duchesne* : « ils eussent ameuté le peuple, la bête de garde nationale " y " seroit tombée dessus » [6].

Desgrouais n'avait pas manqué de noter que, dans certains pays, *y* en arrivait à remplacer *leur* : « la municipalité [ils] y sont venu au devant " y " presenter les cle [aux commissaires] » [7]. Nous sommes ainsi au bout d'une évolution où *y* tend à être l'unique forme de l'objet second, soit au singulier, soit au pluriel.

1. Rosset, *o. c.*, p. 215.
2. *Père Duch. Royal.*, Conseil pacif., p. 4. C'est la vieille excuse du berger de Pathelin.
3. Voir H. L., t. III, p. 289.
4. *ça " l'y " port'rait bonheur, ça " y " attirerait des pratiques* (Vadé, *Raccol.*, sc. II) ; *on l' " y " rendra* (Id., *Bouq. poiss.*, t. III, p. 256). Cf. Rosset, *o. c.*, p. 483.
5. *Réfl. s. le Clermon.*, p. 7.
6. *P. Duch. ci-dev. Vx Colomb.*, n° 8, p. 5.
7. Paulin (de Monteux), *Journ.*, p. 141.

Il est probable que des recherches le feraient découvrir dans le rôle d'objet direct, où on le trouve universellement employé, de la Nièvre à la Suisse et de Besançon à la vallée inférieure du Rhône : " j'y ferme " et " j'y cloue " = je le ferme et je le cloue.

Sti-là remplace souvent *celui*, sans avoir de valeur emphatique spéciale. Mme de Genlis cite une chanson sur le maréchal de Loevendal :

" Sti-là " qui pinça Berg-op-Zoom
Est un vrai moule à *Te Deum* [1].

Un nouveau nominal. — *Quiconque*, tout en restant conjonctif, prend le sens de *n'importe qui*, et devient un nominal indéterminé [2] : « 600 hommes au moins s'empareraient de la salle des Jacobins et en défendraient l'approche à " quiconque " » [3] ; « Je défie " quiconque " de nier ces faits » [4].

Nominaux et noms. — *Ceux*, considéré comme une sorte de nom véritable, est, comme un nom, accompagné de l'article défini ainsi qu'il arrivait autrefois : « Ce considéré, citoyen, il vous plaise ordonner que " les ceux " en possession et même " les ceux " qui ne le sont pas, aient le pouvoir de leur faire réintégrer chacun en droit soi » [5].

Un queuques uns, au sens de *quelqu'un*, *quelques uns*, où *un* est venu s'ajouter à l'expression nominale, est à peu près du même ordre : « il y aura " un queuques uns " » [6]. C'est un emprunt au jargon de Vadé.

Cependant on trouve cet *un quelqu'un* dans des Cahiers du Midi : « " un quelqu'un " a-t-il le malheur de perdre une bête de mort... » [7].

1. *Mém.*, p. 7.
2. Cf. *P. et L.*, p. 138. ⊖ L. et tous les dict. du lang. vic.
3. Dutard à Garat, 29 mai 1793, A. Schmidt, *Tabl. Révol. fr.*, t. I, p. 261.
4. Grég., *Mém.*, t. I, p. 444. Dans la phrase qui suit, y a-t-il simplement introduction d'un *qui* superflu, ou bien faut-il traduire *quiconque* par *un quelconque* : *Non, foutre, mais bien contre " quiconque " de ses ministres, qui oserait encore se servir du nom du roi* (Jean-Bart, n° XXVI) ?
5. La Portelette, Somme, *Part. Biens commun.*, p. 620.
6. *Père Duch. Royal.*, Cons. pacif., p. 5 ; cf. *C'est donc " un queuques-uns " qu'on ne voit foutre pas* (*Avis du Père Duch.*, p. 5).
7. Dol. Sén. Bigorre, p. 168 (Boo-Silhen).

CHAPITRE III

LA QUANTITÉ

Les nombres. — Les choses non nombrables et le pluriel. — Les pluriels des noms abstraits sont fréquents [1] ; ils n'ont rien de populaire : « Ce sont " des spiritualités " trop déliées pour supporter le choc des discussions » [2] ; « Les nations libres aspirent à un autre genre de magnificence. Leur luxe, c'est " les grandes utilités " » [3].

Formes du pluriel dans les noms. — L'hésitation est grande sur les rapports du singulier en *al* et du pluriel en *aux* ; on sent que l'analogie pousse à la destruction de l'ancienne morphologie : « Les bouchers ont fermé leurs " étals " ce matin » [4].

Jean-Bart affecte les pluriels en *als* : « il faudra de nouveaux " municipals " » [5].

Marg. Buffet admettait encore *bestial* et *bétail*. On retrouve la forme *bestial* qui s'est conservée dans plusieurs dialectes. Archaïsme ou analogie ? Je penche pour la première hypothèse : « par ce moyen vont détruire la vaine pâture et obliger " le bestial " à une extrême disette » [6]. « Nous avons envoyé paître notre " bestialle " sur les friches » [7].

L'analogie a fait du reste apparaître *bestiau* : « défendu à quiconque n'aurait pas de propriété de pouvoir tenir " aucun bestiau " » [8].

Expressions de quantité. — *Mille* se rencontre multiplié par un nombre indéterminé, comme il l'est par un nombre précis dans *dix mille* ou *douze mille* : « il fournit, dès le moment, le moyen d'occuper " plusieurs mille " ouvriers » [9].

1. Cf. *P. et L.*, p. 96, et H. L., t. III, p. 461.
2. Necker, *Pouv. exéc.*, t. VIII, p. 450.
3. Clavière, Conv. Nat., 5 oct. 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. LII, p. 360, col. 1.
4. Rapp. de Letassey, 23 niv. an II-12 janv. 1794, P. Caron, *Paris... Terr.*, t. II, p. 323.
5. N° LIII, p. 4.
6. Let. Maire et J. de Paix de Falaise, Calvados, *Com. Droits féod.*, p. 553.
7. Plécy du Bunois, S.-et-M., 18 juin 1792, *Part. Biens commun.*, p. 225.
8. Dol. Sén. Civray, p. 121 (Mairé-Lévescault). Cf. *P. et L.*, p. 102 : *bestiau.*
9. *Proc.-Verb. Com. Agr. et Comm.*, Const., t. I, p. 395, 21 juil. 1790.

La forme *un petit peu* s'écrit : « par saisies " du petit peu " des meubles qu'ils peuvent avoir en leur pouvoir »[1].

Rolland blâme *tout plein de*.

Divers adverbes sont, comme en tous temps, employés pour marquer les grandes quantités : « il s'est fait " considérablement d'affaires " à terme »[2] ; « les banquiers... ont " immensément de livres " en gage ou en dépôt »[3].

J'ai rencontré *fort peu* précédé de *si* : « " si fort peu " que le prix du rachat soit fixé »[4].

La quantité indéfinie et l'article indéfini pluriel. — Dans la plupart des provinces et aussi à Paris, on semble ignorer non seulement les règles concernant les formes de *de* employé comme indéfini, pluriel de *un*, mais même la distinction réelle et fondamentale entre la préposition *de* et les formes de l'article.

Considérons d'abord *des* pour *de* : « trop onéreux pour " des pauvres communautés " » (Gassin, p. 253) ; « ce qui évitera " des grands inconvénients " » (Grimaud, p. 257) ; « une infinité de charges... sont devenues " des vains titres " » (Le Luc, p. 291) ; « Daignez, citoyens collègues, employer tous les moyens que les localités pourront vous fournir pour en avoir " des vieux " que vous feriez réparer de suite »[5] ; « il fallait faire " des petits ponts " sur " des grands fossés " »[6].

On notera particulièrement *des* avec *autres* : « il se trouve des jeunes gens de la première réquisition, " des autres " qui n'avaient point de cartes de sûreté »[7].

En particulier, un nom au positif précédé de l'article indéfini *des* tend à garder, alors qu'on introduit une négative, le même article. C'est un vieil usage[8] : « On visitait... toutes les voitures... pour voir s'il n'y avait " point des armes " »[9] ; Dartigoyte : « Louis Capet est notoirement coupable, il ne faut donc " pas des formalités "... Ceux qui aujourd'hui ne veulent pas " des formes ", vous reprocheraient demain votre précipitation »[10] ; « nous sommes dans un temps très mauvais... que les maîtres ne nous donnent " point de l'ouvrage " »[11].

1. Valleton, Lot-et-Gar., *Part. Biens commun.*, p. 506. Censuré dans Rolland, art. *un petit peu*. On remarquera que *petit peu* est suivi de *des*, non de *de*, il n'a pourtant pas une valeur partitive.
2. Aul., *Paris... Emp.*, t. I, p. 536, 25 niv. an XIII-15 janv. 1805. Cf. Id., *Ib.*, pp. 174 et suiv.
3. Id., *Ib.*, t. I, p. 732, 30 germ. an XIII-20 avr. 1805.
4. Req. de la Mun. de St-Felix de Pommiers, Gironde, *Com. Dr. féod.*, p. 94.
5. Com. Sal. p. à div. repr., 5 juin 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. IV, p. 455.
6. Cap. Coignet, p. 88.
7. Rapp. Charmont, 6 niv. an II-26 déc. 1793, P. Caron, *Paris... Terreur*, t. II, p. 5.
8. Roll. blâme : *Nous n'avons point " du vin "* (Art. *de*, p. 91).
9. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° 20, fasc. VI, p. 554. Cf. F. Brunot, *Doctr. Malh.*, p. 346.
10. Conv., 15 déc. 1792, Buchez et Roux, t. XXI, p. 330-331.
11. Pét^on d'Agric. de Béziers, *Part. Biens commun.*, p. 489.

Personne n'a ignoré l'usage du simple *de* comme le Savoisien Féaz dans son *Journal*. Il écrit : " une grande quantité des soldats " (p. 415) ; ils n'avaient " point de la troupe " à Saint-Michel (p. 418) ; tout le monde tremblait " de la frayeur " (p. 424) ; " beaucoup du monde " (ib.) ; il a renversé " beaucoup de la vigne " (p. 466) ; donc on la rempli " du foin " et d'avoine (p. 427) ; dans le mois d'octobre il a point fait " de la pluie " (p. 450) [1].

On trouve du reste aussi *de* pour *des*, mais c'est beaucoup plus rare : « Ce qui éviterait " bien d'abus " » (Ramatuelle) ; « de nouveaux juges... auxquels il sera payé " de gages " » [2]. La langue libre tend visiblement à généraliser la forme *des*. Le dernier fait cité ne montre qu'une survivance régionale particulière de la forme *de*.

Choses non nombrables. Partitifs. — Le désordre est le même dans l'emploi du partitif *de* quand il s'agit de matières partageables. Opposer : « Sous cette condition que les habitants n'avaient que la faculté d'y faire " de blé " » [3], et : « On trouve " de la bonne viande " à une livre » [4].

Il est à noter qu'on avait tendance à mettre le partitif derrière des adverbes de quantité, à dire, par exemple : " suffisamment de l'eau ", au lieu de *suffisamment d'eau* [5].

Partitif et défini. — Est-ce une simple omission ou bien le volontaire Denis ne faisait-il pas de différence entre *la* et *de la*. Il écrit : « Si je n'ai pas répondu de suite à votre première lettre, ne croyez pas à *la* négligence » [6].

des emphatique. — On rencontre communément *des* quand le sujet parlant éprouve de la surprise relativement à la quantité : « il tiendra ces vendeurs " des deux ou trois ans " sans leur rendre compte » [7]. Rien d'absolument nouveau ni de caractéristique là dedans.

1. Cf. *Divisée en " une quantité excessive des juridictions "* (Mireur, *Sénéch. de Draguignan*, Roquebrune, p. 379) ; " *quel surcroît des maux " pour vos sujets* (Id., *Ib.*, Ste-Maxime, p. 416).

2. Mireur, *o. c.*, pp. 358 et 490.

3. Curé de la Cavalerie, Aveyron, *Part. Biens commun.*, p. 432. Autres exemples dans le même texte.

4. Rapp. Grivel, 13 sept. 1793, P. Caron, *Paris... Terreur*, t. I, p. 87.

5. Roll. blâme cet usage.

6. Lett. 18 prair. an II-6 juin 1794, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 43. A-t-on omis *de*, ou bien, comme dans les pays de l'Est, *de la* s'est-il contracté en *da* : *da bonne* viande ; est-ce *da* qu'on a voulu écrire, ou enfin *la* est-il pour *dla* = *de la* ?

7. Cah. d'Haumeville. Cf. Estienne, *Cah. Gén. Metz et Nancy*, t. III, p. 196 et *Nous nous plaignons d'avoir en Bretagne " des quatre et cinq " degrés de juridiction* (Cah. Sén. Rennes, p. 588, Domloup).

Pour donner une idée de la confusion qui pouvait exister dans certains esprits, je rapporterai un fait où elle se marque brutalement. Par une crase semblable à celle du moyen âge on trouve *des* = de + les (objet pronom) : « qui, très souvent, se trouvant désœuvrés, l'on est obligé " des nourrir " et leurs enfants, et " des " imposer au bas du rôle » [1].

Distributifs. — Dans beaucoup de pays, la répartition de fonctions entre *chaque* et *chacun* n'a pas eu lieu. *Chacun* continue à s'employer comme adjectif : « faire à son seigneur " chacune semaine " une corvée » [2].

Il faudrait rechercher si on ne trouve pas déjà fréquemment *chaque* pour *chacun* : à trois francs " chaque ". En voici en tout cas un exemple : « laissant environ 600 hommes à " chaque " » [3].

1. Estienne, *Cah. Gén. Metz et Nancy*, t. III, p. 178, Goviller.
2. Remontr. labour. et cultiv. H^te^-Marche, Creuse, *Com. Dr. féod.*, p. 102. Voir H. L., t. II, p. 320, et t. III, p. 520.
3. Hoche, 17 brum. an II-7 nov. 1793, Carnot, *Corr.*, t. IV, p. 49.

CHAPITRE IV

REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTÉS

Rapports entre les idées et rapports entre les mots. — Établir exactement les rapports entre les idées est une opération logique et naturelle de l'esprit ; établir les rapports entre les mots est une règle de grammaire. Dans la langue populaire, on observe un peu partout une tendance à établir les rapports plutôt avec les idées qu'avec les mots. Ceci se voit très nettement dans la représentation.

On trouve très souvent *ils* se rapportant à un antécédent mal déterminé, ou même sans antécédent [1] : « on propose une souscription à laquelle prend part qui veut, sans même qu' " ils se connaissent " » [2] ; *Ils* renvoie à *ceux qui veulent* impliqué dans *qui veut.*

« Que demain le peuple se conduise envers l'Assemblée Nationale comme depuis huit jours " ils " se conduisent à l'égard du chef du pouvoir exécutif » [3] ; « retirer ces fusils de l'étranger, afin de diminuer les moyens qu' " ils " ont de continuer la guerre » [4] ; « Dans la nuit du 27 au 28, l'Espagnol attaqua nos batteries... " ils " étaient passés à côté de nos avant-postes » [5] ; « Le patriotisme de cette partie de nos côtes n'est pas douteux ; " ils " brûlent tous du désir de combattre les ennemis extérieurs » [6].

Dans son langage rustique, un Savoisien écrira : « " la France nassionale il sont " venu pour les chacher [chasser] » [7]. Cf. « Je terminerai par vous observer que, de jour en jour, les travaux près les armées deviennent plus importants, que les circonstances " les " forcent à prendre des mesures vigoureuses » [8].

" Les " comme " ils " se rapporte à un pluriel qui est dans l'esprit. Les exemples sont nombreux : « Si le mode du partage était fait,

1. Cf. *P. et L.*, p. 275.
2. Merlin, 19 août 1792, Aul., *Jacob.*, t. IV, p. 222.
3. Jacob., 6 août 1792, Aul., *Jacob.*, t. IV, p. 187.
4. Barère, Carnot, 24 frim. an II-14 déc. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. IX, p. 390.
5. Repr. à l'armée d. Pyr.-Or., Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XIII, p. 687.
6. J. B. St-André, 22 frim. an II-12 déc. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. IX, p. 359.
7. Paulin (de Monteux), *Journ.*, p. 144.
8. Lacoste, 4 flor. an II, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XIII, p. 20.

les communes " les " auraient distribués [entendez les biens communaux] » [1].

Leur représente de même l'idée plurielle contenue dans un nom singulier : « Ce Bonnin [ouvrier imprimeur] ne cessoit de calomnier la convention nationale, de " leur " prodiguer les qualifications les plus révoltantes » [2]; « on avait effrayé le peuple en " leur " disant qu'on venait les égorger » [3]; « Le bataillon que nous avons remplacé était à la merci parce qu'il... avait été entièrement oublié par " leur " département » [4].

Enfin, on trouve *eux-mêmes* ajouté pour insister sur ce pluriel virtuel : « Elles accusoient le gouvernement d'être " eux-mêmes " accapareurs » [5].

Ce qui se produit pour le nombre se produit aussi pour le genre. Un représentant masculin remplace un féminin quand on a en vue des hommes : « pressez les administrations qu' " ils " emploient tous les bras, ceux des femmes, des filles » [6]. *Ils* veut dire, à proprement parler, les gens qui en font partie. Cf. « Que les communautés aient l'administration des eaux minérales, qu' " ils " aient le droit d'en employer le revenu » [7].

L'idée du nombre et l'emploi des possessifs. — L'emploi des possessifs se ressent de cette propension à substituer le pluriel au singulier. Le possessif de la pluralité prend la place de *son* dans les mêmes cas où nous avons vu le verbe se mettre au pluriel.

« Le peuple se jetait sous l'échafaud pour éponger le sang qui coulait avec " leur " mouchoir ou une partie de " leur " chemise » [8]; « c'est la promenade favorite du haut clergé et je ne saurais aller sur " leurs " brisées » [9]; « Notre cavalerie a amené " leurs " chevaux » [10]; « une certaine section de notre paroisse fit le partage de " leurs " communes, il y a quelque temps » [11]; « la troupe de ligne vendait les gros sols de " leur " paye » [12]; « elle est obligée de l'acheter totalement, tant pour les entretiens de " leurs " harnois que pour se chauffer » [13]; « le parti qui faisait mouvoir sa langue pour mettre " leur " scéléra-

1. *Part. des Biens commun.*, p. 489.
2. *Bull. Trib. Révol.*, IVe partie, n° 51, p. 203.
3. Rapport Delabarre, 12 août 1793, P. Caron, *Rapp. Ag. Intér.*, t. I, p. 232.
4. Lett. Command. Virideau, 24 oct. 1792, De Cardenal, *Recrut. Armée*, p. 410.
5. Rapp. de Pol., 29 therm. an III-16 août 1795, Aulard, *Paris... Therm.*, t. II, p. 170.
6. Saunier et Adant au Min. Intér., sept. 1793, P. Caron, *Rapp. représ. Départ.*, p. 20.
7. Dol. Sén. Bigorre, p. 256 (Esquièze).
8. Boutanquoi, *Souven. Mar.-Vict. Monnard*, p. 50.
9. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° 8, fasc. VI, p. 507.
10. Bénard, Lett. Saum., 2 sept. 1793, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 23.
11. La Mun. de Chambon, Hte-Loire, 1er mars 1792, *Part. Biens Commun.*, p. 119.
12. Rapp. Pol., 20 therm. an III-7 août 1795, Aul., *Paris... Therm.*, t. II, p. 144.
13. *Dol. de la par. de Manehouville*, cité plus haut.

tesse [celle des gens du parti] à l'abri de l'innocence »[1] ; « La Sureté générale exigeant qu'aucune des pièces envoyées à la Convention ne soient arrettees dans " leur " route »[2] ; « chacun courait les prendre [les armes] dans " leur " district »[3].

Le pluriel prévaut tout naturellement aussi dans des cas où le singulier est un singulier d'espèce : « dans ces clos il [l'habitant : entendez les habitants] coupe le premier foin; après cela, " leurs " vaches y restent jusqu'à l'hiver »[4].

A *on* indéfini on rapporte des pronoms ou des adjectifs à personne déterminée : « on n'en connaît le prix que lorsqu' " on " est assuré de trouver de la consolation dans " nos " peines »[5].

Quelquefois il faut vraiment chercher assez loin le pluriel logique qui commande : « le décret qui ordonne la levée en masse de la nation ne pourvoit point à " leur " subsistance »[6], est-ce que *leur* se rapporte à *nation* ou à *levée en masse*, le rapport est grammaticalement irrégulier. « Le départ de l'escadre anglaise de la rade d'Hyères, les renseignements que nous avons reçus qu'elle a ordre de s'emparer de l'île de Corse, pour donner au moins en Angleterre le change à l'opinion publique sur " leur " défaite à Toulon, a fait redoubler nos efforts »[7].

Quand au contraire il y a une idée de distribution, même si *chacun* ne se trouve pas dans la phrase, il arrive que *son* remplace *leur* : « les mêmes personnes peuvent travailler à différentes sections, selon " son " goût »[8].

Concurrence des possessifs et de *en*. — La règle classique n'est bien entendu pas observée : « On s'occupe de continuer " sa construction " [de la route] »[9], et non pas : *d'en continuer*.

1. Rapp. de Perrière, 8 sept. 1793, P. Caron, *Paris... Terreur*, t. I, p. 36.
2. Reg. Soc. pop. d'Amiens, f° 12 v°, 15 prair. an II-3 juin 1794 (Lett. à Gérard Scellier).
3. Boutanquoi, *Souv. Mar.-Vict. Monnard*, p. 42.
4. Lett. du vol. Brault, 11 sept. 1793, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 134. Cf. *l'ennemi n'avait pas encore tiré un coup de canon sur la ville, mais " leurs " retranchements étaient faits* (Fricasse, p. 22).
5. Houchard, *Lett. à sa belle-sœur*, III, Chuquet, *Lett. de 1793*, p. 213.
6. Aul., *Jacob.*, t. V, p. 357.
7. Moltedo, Saliceti, Port de la Montagne, 9 pluv. an II, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. X, p. 502.
8. Com. de Mendic., Arch. Nat., F[1c] 936, cité plus haut.
9. P. Caron, *L'enq. s. les routes*, p. 357 (Yonne). Le rapport n'est pas signé de l'ingénieur.

CHAPITRE V

LA DÉTERMINATION

Détermination par adjectifs. — On voit se répandre l'usage de remplacer par un adjectif le nom construit avec une préposition [1] : « Chaque " chef régimentaire " sera en correspondance avec le district principal » [2] ; « Sur la proposition du " colonel légionnaire " » [3].

Double détermination. — Les exemples sont nombreux dans l'ancienne langue. Voici qui rappelle l'usage du moyen âge : « le citoyen Brémont, " dont son habitation " est hors du village » [4].

Formes de l'article dit défini. — On voit paraître *en le* et *en les* à la place des anciennes formes contractées.

Le premier se rencontre dans les textes de la région de la Loire : « quoique nous ayons été " en le " plus grand danger » [5].

Voici le second : « les matériaux qui étaient " en la " paille et " les " branchages » [6]. Il est vrai que *les* est séparé de *en* par un premier complément dont la forme n'a jamais été contractée : *en la*.

L'usage de faire suivre *celui*, *ceux* d'une détermination était depuis longtemps beaucoup plus étendu que ne le laisseraient supposer les règles [7].

A l'époque révolutionnaire les exemples foisonnent : « " celui sur les subsistances " [le décret] » [8] ; « " Celle [l'urne] à droite " porte cette inscription sur son piédestal » [9].

Dans les écrits où on affecte ou bien dans ceux où on emploie la langue parlée par le peuple, *celui* suivi d'une détermination non autorisée ou d'une qualification se rencontre à toutes les pages.

1. Cf. *P. et L.*, p. 160.
2. Ass. Nat., 23 sept. 1789, Arch. Parl., 1re Sér., t. IX, p. 131, col. 2. Régimentaire *L. s. d.
3. Loi du 8 sept. 1792, art. V, *Coll. Lois*, t. XI, p. 257.
4. Pétition à la Convention de deux habit. de Poix, 12 janv. 1790, Berland, *Domm. Valmy*, p. 403.
5. *Lett.* du vol. Brault, de Mayenne, 14 nov. 1792, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 119.
6. *Lett.* de Combaud cadet, 13 mess. an II-1er juil. 1794, id., *ib.*, p. 209.
7. Voir H. L., t. VI, p. 1642.
8. Mme Rol., *Mém.*, p. 187.
9. *Monit.*, 16 prair. an II, Aulard, *Orat. Révol.*, Législ. et Conv., t. I, p. 39. Cf. *la plus perfide [des inculpations] est sans contredit " celle relative " au rapport que tu as fait sur mon compte...* (Le Bon, *Lett.* à Barère 8 vent. an II, dans L. Jacob, *Le Bon*, t. II, p. 325).

Babeuf en fait un usage constant et très hardi : « Je déclare d'avance... que je renonce à toutes " celles [les magistratures] pratiques " qu'on pourrait croire qui me seraient offertes... » [1].

Citons les Procès-verbaux de la Société populaire de Dreux ; on y lit : « " ceux désignés " » (p. 131) ; « " celui dénoncé " dans la séance précédente » (p. 89) ; « " celles voisines " » (p. 26) ; « " ceux suspects " » (p. 142) ; « " celles blanches " » (p. 236).

Dans les délibérations des mines d'Aniche on lit : « leurs distances respectives de " ceux anciens submergés " », entendez : des *travaux anciens aujourd'hui submergés*. Il y a double qualification de *ceux* [2].

Indécision dans l'emploi. — Il est à remarquer que la présence d'une locution telle que *ce grand escogriffe de*, *cet insolent de* n'empêche point l'article de demeurer, lorsqu'il fait partie d'un nom propre : « " ce ...jean-foutre de l'abbé Maury " a vomi... des sottises aristocratiques » [3]. *L'Abbé* joue près de *Maury* le rôle d'une sorte de prénom, et fait corps avec le nom.

Au contraire *à* remplace souvent *au* dans diverses locutions : « " A revoir ", Monsieur le Curé » [4] ; « Il [un membre] demande qu'il soit écrit à la Commission qui remplace le Ministre de la Guerre pour l'inviter à les [les prisonniers] faire évacuer " à fur et mesure " qu'ils arrivent » [5].

Un emploi notable de l'article. — Comme on dit prendre *le* café, *le* thé, et aussi aujourd'hui, hélas ! *l'*apéritif, on rencontre : « M. Voltaire... qui y prit souvent *le* petit verre de Malaga » [6]. Cela n'était pas nouveau, mais ce *le* se rencontre plus particulièrement dans les textes populaires, où les exemples foisonnent.

1. *Trib. du Peuple*, n° 23 (14 vendém. an III), Dommanget, *Pages ch. de Babeuf*, p. 171
2. *Anz.* et *Aniche*, t. II, p. 188.
3. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° 11, fasc. IV, p. 291.
4. Jean-Bart ou *Suite de Je m'en fous*, n° V, p. 5. Cette formule est très nouvelle dans l'Est.
5. Reg. Soc. pop. d'Amiens, f° 8, v°, 12 prair. an II. Roll. accepte également *au fur et à mesure* et *à fur et à mesure*.
6. Lem., *16ᵉ Lett. b. patr.*, p. 6.

CHAPITRE VI

LA CARACTÉRISATION

Les caractères qu'on attribue soit aux individus, à leurs faits et gestes, soit aux choses de toutes sortes, se marquent d'abord naturellement par les noms qu'on leur donne ou les verbes qu'on emploie pour désigner leurs actes. Un " journailleur ", mot formé d'après *écrivailleur*, pour flétrir un journaliste, est le type du nom de cette catégorie comme *écrivailler* est le type du verbe [1]. Comparez " journaillon " [2]. On a vu des exemples en abondance dans les chapitres concernant le lexique.

Les caractérisations comme les déterminations peuvent porter sur le nominal *celui, ceux.* Il faut prendre garde pourtant que, si on trouve fréquemment des exemples comme *celle grise* où un sujet est distingué par sa couleur, ce qui est proprement une détermination, on rencontre peu de cas où l'adjectif sert uniquement de qualification.

L'article péjoratif. — Il est extrêmement commun : « Pour en revenir " au Danton " » [3] ; « A Dimanche, dis-je à mon voisin, nous entendrons " le Laclos "... " le Mirabeau " lui-même nous a trahis » [4] ; « la conspiration qui voulait enlever " la Capet " » [5].

Hauts degrés. — Je pense que Vadé reprenait un tour populaire quand il écrivait : « Vous êtes " beaucoup belle " » [6]. En tous cas, ce n'est pas chez lui que des gens comme Fricasse vont chercher l'exemple. Or, le sergent écrit couramment ainsi : « les maisons ne sont pas " beaucoup hautes " » [7]. Il y a des exemples de cette forme dans les *Cahiers* : « la mendicité qui est " beaucoup fréquente " » [8].

Il me semble qu'il n'y a plus lieu ici de traiter du paroxysme de l'expression. Ce n'est pas là un simple phénomène grammatical, mais une caractéristique du style et de la pensée d'alors, j'en ai parlé plus haut, à propos des violences et des outrances de toute sorte.

1. Jean-Bart, n° V, p. 5.
2. Mercier, *Nouv. Par.*, chap. CCLIII.
3. [Jumel] *Père Duch.*, Gr. Colère c. les Électeurs, p. 4.
4. La Jacobinière, Aul., *Jacob.*, t. II, p. 123-124.
5. Rapp. Pourvoyeur, 27 niv. an II-16 janv. 1794, P. Caron, *Paris... Terr.*, t. II, p. 400.
6. *La Grenouill.*, t. III, p. 277.
7. P. 81 et pass.
8. D›i. Sén. Niort et Saint-Maixent, p. 195 (Exireuil); autre exemple dans la même page.

CHAPITRE VII

L'ACTION

Les formes verbales. Progrès de l'inchoative. — Le trouble dans les formes des diverses conjugaisons n'est pas particulièrement remarquable. L'analogie ne semble exercer qu'une action relativement assez faible.

Cependant les progrès de l'inchoative continuent [1] : « Camille a prouvé qu'il ne se " départissait " pas de son système » [2].

Vêtissait était déjà dans Montesquieu [3]. On le retrouve : « La fausse pudeur qui autrefois " vêtissait " les femmes » [4].

J'ai relevé *renforcir*, tiré d'un simple, jadis très usuel : « Cela va " ranforcir " notre armée » [5].

Extension de la première conjugaison. — Elle attire quelques verbes, on leur prête des formes. Ainsi *Requérir* prend un passé de la 1re : « Ce fut moi-même qui " requéras " l'ordre du jour » [6]. Dans les verbes qui lui appartiennent, la confusion des personnes est commune.

Brigue, envoyé à Ville Affranchie, comme juge au tribunal populaire, écrit : « Je y " arriva ", je me " transporta " » [7].

Radicaux. — Dans les conjugaisons mortes on note des formes inusitées, mais qui sont plutôt des archaïsmes que des nouveautés : « ils se " dissoudent " aussitôt que l'on paraît vouloir se mêler de la conversation » [8] ; cf. « les habitants paraissent " résous " à tous les sacrifices possibles » [9].

1. Cf. *P. et L.*, p. 249.
2. Rapp. de Charmont, 21 niv. an II-10 janv. 1794, P. Caron, *Paris... Terreur*, t. II, p. 281. L. ne fait pas allusion à cette manière de conjuguer.
3. Voir H. L., t. VI, p. 1459.
4. Rapp. Pol., 14 fruct. an VII-31 août 1799, Aul., *Paris... Therm.*, t. V, p.710. Blâmé par Roll. Voir L. Aux exemples qu'il donne, on peut ajouter Diderot : *A sa robe de chambre*.
5. Munerot, *Lett. Révol. Aube*, V, p. 94. Goug. signale les censures du *Bas-Lang.* et de Desgranges (p. 112). L. accepte cette forme composée d'après *enforcir*.
6. *Bull. Trib. Révol.*, n° 69, p. 277.
7. 29 vend. an II-20 oct. 1793. Arch. Nat., F 4394² Plaq. 1, pièce 15. Suivant Roll., c'est une faute grossière que de dire : *j'arriva, je chanta*. Rosset l'a signalée dans les *Conferences*, o. c., p. 387.
8. Rapp. Pourvoyeur, 13 niv. an II-2 janv. 1794, P. Caron, *Paris... Terreur*, t. II, p. 147. Voir H. L., t. III, p. 313. * L. : barbar.
9. Rapp. Charmont, 6 niv. an II-26 déc. 1793, P. Caron, *Paris... Terreur*, t. II, p. 6. Voir L. qui admet *résous* ou *résolu*, « suivant le sens ».

Gir ou *gire* tend à se substituer à *gésir* : « Ce bataillon n'eût pas éprouvé autant de pertes s'il n'avoit pas fait " gir " le vrai courage dans la témérité » [1].

Le futur étant désormais, à la première conjugaison, formé sur l'indicatif présent, l'indicatif de son côté tend à prendre le radical du futur : d'où *j'épouste* au lieu de *j'époussète* : « Ne sais-tu pas que la cour dont tu " épouste " des ordures » [2] ? Il est bien entendu que futur et infinitif unissent leur action.

L'extension analogique de *en*. — L'analogie qui avait amené *en* à faire corps avec certains verbes continue-t-elle à s'exercer ? On dit *en agir* comme *en user* : « ce qui forcerait... la majorité des habitants à " en agir " de la sorte » [3]. Mais cela n'était pas nouveau. On trouve trace de *n'y en* pour *en* : *gñãna* = il y en a : « une partie de ses habitants aurait voulu qu'il " n'y en restât " une partie sans être partagée (entendez *qu'il y en restât*) » [4].

Futurs. — C'est dans les formes de ce temps qu'apparaissent les faits les plus dignes d'être signalés [5]. Le futur archaïque *fairai*, *faira*. se retrouve : « Les roches de Bonnieux qui " fairont " retentir au loin par leurs échos ton nom si cher à tous les amis de la liberté et de l'humanité » [6]. Cf. « on ne pourrait leur ôter de la tette (*sic*) qu'on les " faira " égorger » [7].

Noter aussi *siserez* : « vous vous " siserez " [*soirez*] en attendant » [8].

En revanche, je n'ai pas rencontré trace des futurs *venrai* ou *vanrai*, si communs en poissard.

Pour l'intercalation d'un *e*, il y a souvent doute. Depuis longtemps [9], on la rencontrait entre les deux portions d'une consonne double ou longue : L'*e* (*œ* plein ou *œ* dit muet) vient la diviser : « jamais tu ne l' " acquéreras " » [10] ; « le châtiment que vous " encoureriez " » [11].

1. *Les fr. Fav.*, p. 55. ⊖ L. ; *Roll. qui l'admet à côté de *gésir*.
2. Jumel, *Père Duch.*, G[de] plainte c. les val. de ch. du roi, p. 3.
3. Châteaudouble (Var), *Part. Biens Commun.*, p. 620. Voir L., Rem. 1. La « faute » avait été relevée par Bouhours. Rolland la blâme à son tour (v° agir).
4. Pétition du maire de Xirocourt, M.-et-M., *Part. des B. Commun.*, p. 527. L'original porte bien : *qu'il n'i en restat*. Voir plus haut, p. 261, n. 7.
5. Voir H. L., t. III, p. 335.
6. Rovère à Goupilleau, 24 brum. an VI, *Corr. intime* (Jouve et Giraud-Mangin, Nîmes, 1909), p. 166. C'est une façon constante d'écrire chez l'auteur. Voir p. 168, etc.
7. Lett. du Cit. Benoît, brig. fourr. 1[er] corps huss. de la Liberté, Arch. Nat., F[9] 4439[2]. On comparera une Lettre de Quatref. de Laroquette, dans *Révol. fr.*, 1886, t. XI, p. 74.
8. *Père Duch. Royal.*, G[d] Étonnement sur les Antichambres républicaines, p. 5.
9. Cf. H. L., t. III, p. 360.
10. Jumel, *P. Duch.*, Rencontre du Père Duch. avec Mirabeau, p. 8 ; *vous " acquérerez "* est dans une lett. de Lindet du 22 mai 1793 (Arm. Montier, *Lindet*, p. 69).
11. *Père Duch.*, Gr. Joie sur le décret qui obl. l'Archev. à rentrer à Paris, Br., n° 28, fasc. IV, p. 378.

L'*e* s'introduit aussi dans les groupes de consonnes : « Vous " perderiez " le fruit »[1]. Sans doute il s'agit là d'un fait phonétique ; mais les conséquences morphologiques en ont été importantes. Le futur des verbes à infinitif en *r*(*e*) tendait par là à s'assimiler à celui des verbes de la 1re : *perderai* comme *chercherai*.

Quoi qu'il en soit, les exemples analogues à ceux que nous venons de citer abondent dans les textes populaires : « vous " vouderez " bien lui faire passer »[2] ; « il vous " remètera " un paquet »[3] ; « vous le " prinderez " avec ce que jes laisser en la maison »[4].

Mais voici un fait incontestablement dû à l'influence de l'analogie : " courirai "[5], fait sur *bénirai, obéirai,* apparaît.

Iont, désinence de la 3e personne de l'imparfait, est importé des patois : « Les généraus ne " saviont " par quoir dire »[6] : « ils " étion " sis nombreux »[7].

Formes composées, les auxiliaires. — La grammaire classique admettait un certain flottement. Quoiqu'on n'eût pas compris où tendait la langue en remplaçant *être* par *avoir* dans la conjugaison des intransitifs, on s'était résigné à permettre dans certains verbes l'emploi de l'un et de l'autre auxiliaire : *je suis resté* et *j'ai resté.* Mais avec quelle parcimonie étaient accordées les tolérances ! Féraud admettait *il ne lui a resté que l'espérance*, « parce que le verbe est là impersonnel et que *l'espérance* est régime direct » ! Encore, après avoir observé que plusieurs le condamnent, se reprend-il : « Car, à le bien envisager, dit-il, l'*espérance* n'est pas à l'accusatif, mais au nominatif... Ainsi le prétexte d'employer l'auxiliaire *avoir*... n'a point de fondement ».

A l'époque de la Révolution, on se moque bien de ces subtilités, qu'on ignore du reste : *J'ai resté à la porte* est une forme de langage dont on retrouverait des milliers d'exemples et dans les manuscrits et même dans les imprimés. Donnons-en quelques-uns : « pendant le temps qu'il " a resté " chez moi, il " a peu sorti " »[8] ; « la commune " a donc resté " jusqu'à ce moment asservie contre les règles déloyales de la servitude »[9] ; « Les Parisiens qui auroient dû se borner à protéger en masse la représentation nationale, n' " ont pas resté " au poste

1. Héb., *Père Duch.*, n° 206, p. 3.
2. Munerot, *Lett. Révol. Aube*, p. 71.
3. Ib.
4. Ib.
5. Il est blâmé par Roll. comme *trouvérai*.
6. Dup.-Ferr., *Lett. III*, p. 140.
7. Ib. Voir plus haut, livre II, Le poissard dans la politique.
8. *Bullet. Trib. Révol.*, n° 75, p. 303.
9. Délib. Cons. Gén. Comm. Montferrat, 16 mai 1790, *Com. Droits féod.*, p. 257.

que leur avoit assigné la confiance publique »[1] ; « dix mille quintaux... " avoient resté " oubliés chez les émigrés »[2].

J'ai trouvé dans un Cahier d'une rédaction très fruste *mourir* conjugué (si l'on peut ainsi parler) avec *avoir* : « si ce n'était les bonnes âmes charitables, tout ce peuple " aurait mourut " de faim »[3].

Desgrouais tolérait *avoir tombé*, et Féraud disait : quelques-uns, ou par ignorance ou par inadvertance, disent *j'ai parti* au lieu de *je suis parti.*

On trouve ces formes : « après " avoir tombé " plusieurs fois... j'arrivai près de la porte »[4] ; « une nuée de Cosaques étant arrivée, " avait tombé " sur les traînards »[5] ; « le canton florissant " a dégénéré et tombé " dans la misère »[6] ; « " j'ai reparti " pour le Vaudreuil ; je n' " ai point retourné " à Gambais »[7].

Cette même tendance amène " a arrivé "[8] : « sela " ma arivez " le jour dés roy »[9] ; « l'année 1792 " il y a arrivez " une grande guerre entre la France et la Savoye »[10] ; « le général en chef " a-t-arrivé " »[11].

Bien entendu *avoir* se trouve aux autres temps, particulièrement à l'éventuel passé : « ils " auraient entré " dans une cave »[12] ; « je " naurais pas party " ci subbitement »[13].

Sans doute ces vulgarismes, qui n'étaient pas nouveaux, avaient été compromis par l'usage que le poissard en avait fait[14]. Ils n'en constituaient pas moins une précieuse ressource pour la langue, à laquelle ils permettaient de se refaire des formes exprimant purement et simplement le passé, à côté de celles qui exprimaient l'aspect accompli. Rolland n'y comprit rien, tout comme ses prédécesseurs[15].

D'une lettre d'un volontaire lorrain, j'extrais cette phrase : « de là " nous avons venu " au bloqus de Luxembourg, " nous y avons resté " deux mois, et puis elle " s'a rendue " aux Français ». L'auxiliaire *avoir* y est plusieurs fois employé pour *être*.

Très intéressant est cet emploi d'*avoir* dans la conjugaison des

1. Arrêté Cons. Gén. de l'Ain, 19 juin 1793, an II Rép. Franç.
2. Lacoste, De Metz, 4 flor. an II, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XIII, p. 16.
3. Dol. Sén. Civray, p. 113 (Pliboux).
4. Bourg., *Mém.*, p. 88.
5. Id., *ib.*, p. 130.
6. *Com. Droits féod.*, p. 598.
7. Rapp. Delabarre, 2 sept. 1793, P. Caron, *Rapp. Ag... Intér.*, t. I, p. 233.
8. *Bull. Trib. Révol.*, n° 100, p. 397, Suite.
9. Munerot, *Lett. Révol. Aube*, *Lett. III*, p. 93.
10. Féaz, *Journ. pays. Maur.*, p. 415.
11. Dup.-Ferr., *Lett. III*, p. 140.
12. 16 therm. an II-3 août 1794, Aul., *Par... Therm.*, t. I, p. 16.
13. Munerot, *Lett. Révol. Aube, Lett. VI*, p. 95.
14. Par exemple : *au même lieu qu'vous " avez venu "* (Vadé, *La Grenouill.*, t. III, p. 271).
15. Voir aux mots *entrer*, *monter*, *tomber*. Rolland n'admettrait pas les deux formes si distinctes pourtant : *il est grandi*, et *il a grandi*.

réfléchis, des réciproques : « c'est toi, Beloque ? Oui, me répondit-il, et " nous ayant reconnus " l'un et l'autre... » [1]. On comprend très bien toutefois qu'un verbe objectif garde sa forme quand l'action retourne sur le sujet. Il en est tout autrement quand il s'agit de pronominaux comme *s'empresser*, *s'emparer* : « sy se nés tais pas un peutit acsidans qué jé eus, " je m'aurais empressés " de vous le faire passer » [2] ; « " les biens qu'ils s'avaient emparés " » [3] ; *avoir* ne peut être amené là que par un fait d'analogie. Il est commun dans les parlers français de l'Est, mais il faudrait en déterminer l'aire.

L'inverse, à savoir la substitution de l'auxiliaire *être* à *avoir* dans des passés aoristiques est plus que rare, l'instinct populaire ne pousse pas de ce côté [4].

Il n'y a guère que le verbe *être* qui continue à prendre l'auxiliaire *être* : « nous y " sommes été " quarante huit hœur », écrit Munerot [5] ; cf. « les Avignonois " sont été " vainqueur » [6] ; « nous " sommes été " quar une porté de fusil » [7].

Ajoutons qu'on se sert aussi bien de *suis été*, quand il s'agit de conjuguer au passif : « " je suis été récouvert " d'un assignat de dix livre » [8] ; « le maire et le procureur " sont été élu " » [9].

1. Bourg., *Mém.*, p. 97.
2. Munerot, *Lett. Révol. Aube*, *Lett. III*, p. 93. Desgranges condamnera : *je " m'en avais bien douté "* (Goug., p. 115).
3. Deux hab. du ham. de Beslival (Oise) à la Conv., *Part. des biens commun.*, p. 541.
4. En voici un exemple : *Leurs persécuteurs* [des soldats de Châteauvieux] " *sont échappés* " *au glaive de la loi, mais non pas à l'ignominie* (Pétit[n] du 24 mars 1792 à la Commune de Paris). Mais ce n'est pas là du style populaire. Parmi les signataires sont M.-J. Chénier, Théroigne, David, etc. Voir Maindron, *Ch. de Mars*, p. 55.
5. *Lett. Révol. Aube*, *Lett. VII*, p. 96. Cf. *nous " sommes été " pandan des huit jours* (*Ib.*, p. 91). Voir H. L., t. III, p. 345, Desgrouais, *Gascon.*, p. 25, Roll., p. 126, Desgr. d. Goug., p. 114-115.
6. Paulin (de Monteux), *Journ.*, p. 135.
7. Dup.-Ferr., *Lett. II*, p. 139.
8. Munerot, *Lett. Révol. Aube*, *Lett. III*, p. 93 ; cf. *je " suis été fait sergent "... je " suis été soisy "* (Id., *Ib.*, *Lett. IV*, p. 94).
9. Paulin (de Monteux), *Journ.*, p. 142.

CHAPITRE VIII

L'ACTION ET SON AUTEUR

Les phrases impersonnelles. — Il y en a parfois d'inattendues. Il est possible qu'on ait voulu mettre en lumière tout de suite l'idée contenue dans le verbe : « M. Delorme y a représenté que, depuis des siècles, " il leur appartenait un terrain " situé en la paroisse »[1]. Ce qui domine la pensée, c'est l'affirmation d'un droit de propriété : cf. « " Il déserte aussi " quelques dragons »[2]. L'affaire, avant tout, c'est de noter qu'il y a des désertions, etc. *Ce* est fort souvent remplacé par *il* : « " il n'est pas croyable les histoires " que l'on raconte sur beaucoup d'arrestations »[3] ; « " il est incroyable la rapidité " avec laquelle la besogne avance »[4] ; « " il est incroyable le monde " qui le lisait »[5] ; « " il est inconcevable " tout ce qu'on a trouvé d'armes »[6]. C'est, du reste, un fait ancien.

On pourrait supposer qu'il n'y a pas là autre chose que la confusion de *ce* et de *il*, dont il existe d'autres preuves, ainsi : « " Ce serait en vain de renvoyer " cette affaire par devant la justice »[7]. On brouille visiblement *il serait vain de* et *ce serait en vain que*.

L'infinitif sans sujet déterminé. — C'est un des points où les textes populaires s'écartent le plus délibérément des règles de la langue écrite. Voici un cas où l'infinitif a tout au moins pour sujet un mot contenu dans un complément : « La Société arrete qu'elle [la lettre] sera renvoyée à son Comité des 29 " pour y repondre " »[8] ; voici qui est bien plus hardi : « des bataillons des gardes nationaux soldés... se trouvaient sans fusils, au moins la plus grande partie " sans être en état " »[9] (ce sont bien entendu les fusils qui ne sont pas en état) ; « le reste du régiment... était occupé à maîtriser

1. Délib. Mun. Loyette, Ain, *Com. Droits féod.*, p. 585.
2. Rapp. Bottu, 11 juil. 1793, P. Caron, *Rapp. Ag... Intér.*, t. I, p. 97.
3. Rapp. Mercier, 11 vent. an II-31 déc. 1793, P. Caron, *Paris... Terr.*, t. II, p. 100.
4. Lem., *169e Lett. b. patr.*, p. 7.
5. Rapp. Charmont, 11 niv. an II-31 déc. 1793, P. Caron, *Paris... Terr.*, t. II, p. 107.
6. Rapport Desrenaudes, 24 oct. 1793, P. Caron, *Rapp. Ag... Intér.*, t. I, p. 243.
7. Suppl. des Habit. Maumusson, Loire-Infér., *Com. Droits féod.*, p. 582.
8. *Reg. de la Société popul. d'Amiens*, f° 31 r° (6 mess. an II).
9. *Lett. de la Municip. Valenciennes*, mai 1792, Buchez et Roux, t. XIV, p. 220.

le feu dans les environs du Kremlin, l'on en vint à bout pour un moment, " mais pour recommencer " ensuite plus fort que jamais »[1], entendez : mais pour que le feu recommençât.

Dans certaines phrases on hésite réellement pour savoir quel est le sujet. « On nous a enlevé un prisonnier " pour aller au tribunal révolutionnaire " »[2] (c'est naturellement le prisonnier qui devait aller, mais rien ne l'indique).

Parfois, si les verbes n'ont pas de sujet exprimé, c'est que ce sujet est indéfini : « aussitôt qu'il y a " quelques revenus à profiter ", ce n'est pas pour l'ouvrier »[3], entendez : dont on peut profiter, dont quelqu'un peut profiter. Ces sortes de constructions se sont multipliées dans la langue populaire — et commerciale — actuelle.

On compterait quantité d'infinitifs construits aussi librement : « ils nous ont pris tous nos canons, sans en réchapper un seul »[4] ; « cette question est importante à décider, au moins " à convenir entre nous " »[5].

Voici l'exemple le plus caractéristique que j'aie rencontré : « les malades ... qui ont été guérie [*sic*] en un mois sans douleur ni " endommagé la peau " »[6] (entendez : sans éprouver de douleur et sans qu'on ait endommagé la peau). *Douleur* a pour sujet le *patient* et *endommagé*, *l'opérateur*.

1. Bourg., *Mém.*, p. 24.
2. Maison d'arr. de Port-Libre, *Mém. s. les prisons*, t. II, p. 84.
3. Un représentant des pauvres de Landrethun, Pas-de-Calais, *Part. Biens Commun.*, p. 557. Dans un autre exemple, *s'occuper* est construit hardiment, mais il a son sujet bien net : *Non, citoyen,* " *j'avois assez de choses à m'occuper* " *avec mon ami* (Blondeau, *Procès-Babeuf*, t. II, p. 473).
4. Chatton, *Cah.*, p. 84.
5. Com. de Mendic., Arch. Nat., F^{1c}, 936.
6. Req. de M. Longuet d'Hauteville à M. Bailly, 5 juin 1791, Tuetey, *Assist. publ.*, t. I, p. 88. On comparera une construction participiale également très libre : le marquis d'Ambly, député de la noblesse du bailliage de Reims, déclare que les cahiers lui enjoignent d'opiner par ordre : ... " *ne pouvant prendre part* " *aux délibérations des États généraux que les commettans n'aye à le convoquer et n'aye donner de nouveaux pouvoirs*... (Arch. Nat., Ba 71, dans Gust. Laurent, *Reims*, CCCLXVII).

CHAPITRE IX

L'IDÉE DE QUANTITÉ ET LE NOMBRE DU VERBE

On ne peut pas dire que le sentiment du rapport entre le sujet et le verbe soit perdu. L'accord continue à se faire ; il est inutile d'en donner des exemples.

Mais là où la différence de forme entre pluriel et singulier n'existe pas pour l'oreille, comme dans *il aime*, *ils aiment*, *il voit*, *ils voient*, les formes sont confondues.

Je voudrais en outre montrer d'ensemble, à propos des nombres, comment l'instinct profond qui pousse à représenter l'idée plutôt que le mot qui l'exprime se donne libre carrière.

Il est des cas très simples, comme le suivant : « cet excès de population est tel que, quand la marine royale ou marchande sont dans l'inaction, il survient des engorgements... » [1]. Le fait se produit dans les deux cas, *ou* n'exclut pas, il additionne.

1° Il suffit qu'à un sujet au singulier soit joint un autre sujet rattaché au premier par *avec* pour que le verbe soit au pluriel : « ce même inspecteur, avec plusieurs de ses collègues, vont s'occuper sérieusement de cette recherche » [2]. Comparez le cas où ce sujet au singulier est suivi de plusieurs compléments précédés de la préposition *de* et reliés par *et* : « " la tête du roi Georges-Dandin et de son porte-esprit ne pèseront " pas une once » [3] ; « " Le sort de Condé, Valenciennes et Le Quesnoy doivent " vous faire voir la nécessité d'un secours très prompt » [4].

2° Je passe rapidement sur le cas où un sujet singulier qui éveille une idée collective est suivi d'un complément au pluriel : « une infinité de rebelles se sont échappés ». Ceci est à peu près classique : « il annonce " qu'un reste de rebelles de la Vendée ont mis en déroute " une partie des troupes que nous avions près de cette île » [5] ; « " Une considérable partie des dîmes appartiennent " aux chanoines de Coutances » [6] ;

1. Dol. Sén. Rennes, p. 492.
2. Rapp. Pol., 26 vend. an III-16 oct. 1794, Aul., *Paris... Therm.*, t. I, p. 179.
3. Hébert, *Père Duch.*, n° 320, p. 8.
4. Conseil de Guerre d'Avesnes à Bouchotte, 1er oct. 1793, d. Chuquet, *Lett. 1793*, p. 227.
5. 7 fruct. an II-24 août 1794, Aul., *Paris... Therm.*, t. I, p. 58.
6. Dol. Baill. Cotentin, t. I, p. 419 (Mesnil Aubert).

« " un club de six cents aristocrates ont si bien manœuvré qu'ils ont excité " le peuple contre eux »[1].

Comparez :

« La grande rue de Belley, presque toute composée d'habitants à porte-cochère sont arrêtés »[2].

Voici qui est singulièrement différent : « " L'abondance des pluies ont engendré " une quantité de folle avoine »[3]. Cf. « " si le fruit de nos durs travaux n'étaient employés " que pour cet effet »[4] ; « " le contingent des réquisitions ne sont " point suffisantes »[5].

Il semblerait que dans la première phrase l'idée de l'abondance, dans l'autre l'idée de contingent aurait dû dominer ; il n'en est rien ; c'est sur les pluies et les réquisitions que l'esprit s'est arrêté.

3° Le sujet grammatical est accompagné d'un complément au singulier, mais qui éveille une idée de pluralité :

« " Quantité de monde aujourd'hui rapportèrent " plusieurs faits à ce sujet »[6] ; « le pain... est exécrable, au point que " bien du monde en sont malades " »[7] ; « " Tout ce que nous avons vu dans les armées de Cherbourg et de l'Ouest nous ont fait juger de l'importance " »[8].

4° Le nom sujet n'est pas accompagné, mais il éveille l'idée d'une collectivité : « " Cette secte nouvelle, héritière des factions punies qui, affectant un zèle immodéré pour les intérêts du peuple, sont " les premiers à l'alarmer »[9] ; « " la municipalité nous ont empêchés " »[10] ; « " La troupe de Carpentras ont repoussé " les Avignonois »[11].

5° Le sujet est un singulier d'espèce : « " le pauvre qui sont " dans la gêne » ; « à l'insu " du tyran qui ont " toujours tiré sur ces pauvres misérables »[12].

Il est extrêmement commun que, dans les textes législatifs ou administratifs, qui prescrivent pour tout le monde, se rencontrent des pluriels :

1° Quand il y a un nom au singulier précédé de tout :

« " Tout agent du gouvernement " pour l'approvisionnement, ...

1. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° XXXIX, fasc. V, p. 436-437.
2. Méaulle, de Bourg, 23 flor. an II-12 mai 1794, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XIII, p. 477.
3. Lett. au Com. Sal. p., Adher, *Subsist. Toulouse*, p. 156.
4. Dol. Sén. Civray, p. 37 (Saint-Romain-sur-Chail).
5. Délib. Com. Subsist. Toul., 1er fruct. an II-18 août 1794, Adher, *o. c.*, p. 204.
6. Rapp. Pourvoyeur, 27 niv. an II-16 janv. 1794, P. Caron, *Paris... Terreur*, t. II, p. 400.
7. Rapp. de Charmont, 11 niv. an II-31 déc. 1793, P. Caron, *Paris... Terreur*, t. II, p. 99.
8. Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XVII, p. 184.
9. Le Gén. Feraud au Com. Sal. p., 12 flor. an II-1er mai 1794, *Courr. Égalité*, n° 625.
10. Plécy du Bunois, S.-et-M., 18 juin 1792, *Part. Biens commun.*, p. 225. Desgranges blâme : « que de monde qui vont par là » (Goug., p. 115).
11. Paulin (de Monteux), *Journ.*, p. 135.
12. Fr. Harlin, procur. de la Com. Tours-sur-Marne, 4 févr. 1793, *Part. Biens commun.*, p. 516.

“ tout commissionnaire ” de grains... “ seront assujettis ” aux mêmes formalités »[1].

En cas de présence d'un distributif dans la phrase, le choix du possessif était épineux. Les discussions sur *chacun son chapeau* ou chacun *leur chapeau* sont connues.

Les rédacteurs de pièces y vont à l'aveuglette : « Votent aussi pour que chaque paroisse soit tenue de nourrir “ leurs pauvres ” »[2].

2° Quand le sujet est un singulier accompagné d'*aucun*, ce qui équivaut, sous une forme négative, à un nom avec *tout* au positif :

« “ Aucun maître ou compagnon employés ” à la fabrication des armes ou outils de guerre... “ ne pourront ” quitter la manufacture »[3] ; « Après la publication du présent décret, “ aucun bataillon ou compagnie ne pourront ” être retirés du département où il en aura été formé »[4] ; « jamais “ aucun ministre des ci-devant rois ” n'ont été plus hautains »[5] ; « il n'est pas même venu à notre connaissance qu' “ aucun ouvrier et journalier aient cherché ” à se soustraire à une taxe qui... »[6].

Avec des superlatifs relatifs, l'idée qui domine est celle de celui qu'on distingue plutôt que celle des personnes à qui on le compare. Aussi, dans “ l'un des monuments les plus élevé ” de l'Europe, on accorde *élevés* non pas avec *monuments*, mais avec l'*un*. Voici un exemple type : « c'était “ l'une des femmes jacobines la plus exagérée et la moins éclairée ” »[7].

Lorsqu'on se sert d'*un de ceux*, comme ce qu'on a en vue, c'est surtout celui qui s'est distingué des autres, le singulier prévaut : « Il est regardé comme “ un de ceux qui s'est [*sic*] le plus conservé au parti du prétendant ” »[8].

Influence de l'ordre des mots sur l'accord. — Si le verbe précède un sujet pluriel, il n'est pas rare que l'accord soit négligé : « pour la communauté... où “ est situé lesdits biens communs ” »[9].

Ce fait n'est aucunement opposé aux faits dont je viens de parler. Comme en ancien français, l'inversion a empêché de faire l'accord.

1. *Décret sur le Maximum*, 3 mai 1793, Buchez et Roux, t. XXVI, p. 346.
2. Dol. Sén. Civray, p. 193 (Chail).
3. Loi du 19 août 1792, art. XXIX, *Coll. Lois*, t. X, p. 505.
4. Loi 12 sept. 1792, art 1er, *Coll. Lois*, t. XI, p. 330. Cf. “ *Aucune municipalité, aucune administration de district* ” *ou de département* “ *ne pourront* ” *prohiber la perception* (Loi de mars 1790, tit. III, art. 5, *Bull. Lois*, t. I, p. 641).
5. Miranda, Procès M..., mai 1793, Buchez et Roux, t. XXVII, p. 45.
6. *Sal. Agric.*, p. 398 (Loir-et-Cher).
7. Boutanquoi, *Souven. Mar.-Vict. Monnard*, p. 56.
8. Rapp. 21 prair. an XIII-10 juin 1805, Aul., *Paris... Emp.*, t. I, p. 834.
9. Maine-et-Loire, *Part. Biens commun.*, p. 508.

On rencontre des participes pris pour des adjectifs verbaux et accordés : « " sa vie durante " » [1]. On comparera *durant sa vie*, où *durant* est devenu préposition.

On se fonde sur la quantité contenue dans un nominal personnel. — Il arrive assez souvent qu'on rencontre un nom marquant et précisant la quantité contenue dans un personnel au pluriel : « " Nous sommes sortis un bataillon " de la ville » [2] ; « " ils sont venus une colonne " » [3] ; « " nous nous sommes ensuite associés sept ou huit camarades " et nous avons travaillé à la fabrication d'une baraque » [4] ; « " Nous avons passé plus de cent mille " hommes » [5] ; « " nous y restâmes trois bataillons " pour y monter à bras tout le parc d'artillerie » [6].

L'addition contenant la détermination quantitative peut être rattachée par toute espèce de ligatures : « nous sommes dans un fort que " nous avont prie antre quatre compagnie " » [7].

Vadé disait déjà : « " J'ai dansé nous deux vote mere " » [8].

Il arrive qu'un adverbe marquant la quantité est construit en attribut direct : « Nous sommes à la Vendée pour exterminer tous ces gens de brigands où " ils se sont rassemblés beaucoup " » [9]. Ce n'est pas du tout la même chose que *où beaucoup se sont rassemblés*, mais bien plutôt *où ils se sont rassemblés en grand nombre*.

J'ajoute ici, pour ne pas revenir à cette question, qui, après tout, se rattache à l'étude du rôle de la quantité, que toutes ces constructions, loin d'être particulières au sujet, se rencontrent à l'objet : « " On nous envoya un détachement de vingt hommes " éclairer un petit village » [10].

1. *Anzin et Aniche*, p. 450.
2. Fricasse, p. 142.
3. Id., p. 145.
4. Lett. de Combaut cadet, 13 mess. an II-1er juil. 1794, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 209.
5. Serg.-maj. Plazanet, du 2e de la Dordogne, Let. 27 sept. 1793, De Cardenal, *Recrut. Armée*, p. 418.
6. Cne Robinaux, *Journal de route*, p. 35.
On rapprochera des tours comme : " *il devrait y avoir des bêtes aumailles une certaine quantité* ", où une addition vient expliquer ce que contient le pluriel de l'article indéfini *des* (Plécy du Bunois, S.-et-M., 18 juin 1792, *Part. Biens com.*, p. 225). J'ai parlé plus haut de phrases poissardes : " *ils n'auront qu'à s'entendre deux cents enragés* " (*Act. des Apot.*).
7. Munerot, *Lett. Révol. Aube, Lett. VIII*, p. 96.
8. *La Grenouill.*, t. III, p. 276.
9. Bénard, Lett. 2 sept. 1792, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 22.
10. Marchand, *Carnet d'étap.*, p. 166.

CHAPITRE X

LES PERSONNES

Verbes impersonnels. — Je ne m'arrêterai pas à des archaïsmes comme *faut* pour *il faut* : « *faut* le tuer » [1], restés dans le parler vulgaire.

Je n'attribue pas plus d'importance aux formes *il a*, *y a*, pour *il y a* [2]. L'orthographe n'était pas assez précise pour qu'on distinguât *y en eut* de *i(l) y en eut*, *qu'i(l) y eût* de *qui y eût* : « Qu'il croyoit avoir vu que l'opinion générale étoit d'avoir un chef " pour qu'il eut " (entendez sans doute qu'il *y eût*) un bon ordre de choses » [3].

Autour des formes personnelles. — Rolland a blâmé la phrase *nous s'en irons*. Il ne l'a pas imaginée. On rencontre l'équivalent en poissard : « Vous " s'moquez de moi ", Mansell' Fanchon » [4]. Je n'ai rien remarqué de ce genre dans les textes révolutionnaires.

On trouverait à Paris même des fautes dans la distinction des diverses formes personnelles : « a lui representé que " nous ne fond pas " de demande » [5]. Ici c'est moins la forme donnée au verbe qui me paraît digne de remarque que la perte du sens de l'accord en personne. Jusqu'où allait-elle ?

Pour prétendre que la notion de personne est en voie de disparition, on ne saurait alléguer des phrases comme : « " on ne reçoit " plus " nos " dînés (= nous ne recevons plus) » [6]. Nous y avons fait allusion plus haut. *On* est substitué à *nous* et il entraîne la troisième personne dans le verbe, mais il faut pour cela que l'idée de la personne, quoiqu'elle ait été transportée non seulement hors du verbe, mais hors du nominal sujet, reste présente. Dans la phrase citée, l'idée personnelle est impliquée dans le possessif *nos*.

Le développement de *on*, aux dépens des personnels, entraîne d'autres conséquences. La langue populaire substitue aujourd'hui

1. *Bull. Trib. Révol.*, n° 67, p. 271.

2. *Je vous dirai qu' " il a " sans exagérer plus de six mois qu'aucun de nous ne s'est déshabillé* (*Lett.* du sergent Lagé, 30 mess. an II-18 juil. 1794, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 57).

3. Interr. Le Melletier, Wallon, *Trib. Révol.*, t. III, p. 361. L'éditeur a rétabli *y* : *il y eût*.

4. Vadé, *Jér. et Fanchonn.*, sc. 3.

5. *Proc.-Verb. Interr. André Chénier.*

6. Dépos. de Pâris d'Arles, dans Frér., *Mém.*, p. 140.

volontiers *on* aux personnels pluriels *nous*, *vous*, qui devraient reprendre ou annoncer soit deux sujets soit un sujet pluriel : *on est parti, ma sœur et moi.* Un tour très analogue se rencontre déjà à l'époque révolutionnaire : « " tous les soldats " qu'ils y étaient dans les parroisses voisines, " on a tous décampez " dans le Piedmont » [1]. Ailleurs on a commencé par *nous*, on continue par *on* : « " Nous ", pour les prendre, " on mettait " le feu dans leurs villages » [2]. Même substitution d'une personne à l'autre et de l'indéfini au personnel, quand on remplace un deuxième sujet par un complément qu'introduit *avec*. On trouve : « " on se souhaitait le bonjour à coups de fusil avec les postes autrichiens " » [3], ce qui veut dire : nous et les postes autrichiens, nous nous souhaitions le bonjour à coups de fusil. Je ne crois pas qu'on puisse rapprocher de ces phrases : « " Tous en tirailleurs, on a fait " un feu d'enfer » [4]. On peut considérer en effet *tous en tirailleurs* comme une apposition ordinaire au sujet.

Un autre fait peut être rapproché de ceux qui précèdent. On a souvent cité la phrase de la Maréchale Lefebvre : « " c'est nous qui sont " les princesses ». Historiquement authentique ou non, elle n'en représente pas moins une forme de parler très ordinaire dans le peuple, chez qui la règle toute logique, suivant laquelle après un *qui* l'accord du verbe devait se faire avec l'antécédent, n'avait jamais prévalu [5]. Les écrits populaires présentent d'assez nombreux exemples analogues : « " moi qui a sorti " comme un ingrat de votre service » [6]; « ce n'est pas " moi qui a dit " : marche » [7].

Je ne considère pas qu'il y a hésitation dans une phrase comme celle-ci : « moi " qui suis un bougre qui est connu " de tous les bons patriotes » [8]. C'est à *bougre* que se rapporte *qui est connu*; le *moi* est perdu de vue. Rolland blâme naturellement : *moi qui a fait cela.* Domergue, dans un article où il confirme la règle classique, raconte : « Je demandai un jour à un chanteur de Lyon pourquoi il disoit : Il n'est que *moi qui s'intéresse.* C'est qu'à Paris, me répondit-il, on ne dit pas autrement » [9].

1. Féaz, *Journ. d'un pays. Maur.*, p. 416.
2. Chatton, *Cah.*, p. 34.
3. Fricasse, p. 20.
4. *Lett.* Serg. Barrault, 8 prair. an II-27 mai 1794.
5. Voir H. L., t. III, p. 535-536.
6. Munerot, *Lett. Révol. Aube*, *Lett. II*, p. 92.
7. Aff. Léonard Bourdon, *Bull. Trib. Révol.*, n° 65, p. 263.
8. *Père Duch.*, Br., n° 19, fasc. VI, p. 549.
9. *Gramm. anal.*, p. 307.

CHAPITRE XI

LA PORTÉE DE L'ACTION

Objet des locutions verbales et des noms. — J'ai essayé de marquer ailleurs quels sont les divers éléments de langage auxquels peut se rattacher un objet [1]. Je n'insisterai pas sur les verbes. Mais je dois faire mention des locutions verbales dont le sens correspond à celui d'un verbe, existant ou non. Corneille écrivait : *donnez ordre qu'il règne*, tout comme *ordonnez qu'il règne.* Naturellement cette construction et les analogues se rencontrent : « Veuillez " donner vos ordres qu'il se rende " demain matin au corps de garde un piquet » [2]. On voit par l'exemple que l'analogie a étendu le tour au cas où le verbe composé *donner ordre* a cédé la place à un groupe ordinaire. Faut-il considérer le complément comme dépendant d'*ordres* tout seul ou bien de *donnez vos ordres* ? C'est la seconde interprétation qui me paraît la bonne.

On comparera une autre phrase toute semblable : « " Nous sommes dans l'attente que nous recevrons " des nouvelles de la Convention » [3].

Peu à peu la hardiesse va croissant. D'après *être d'avis que*, on dit " l'avis que " ; d'après *être dans le doute*, on dit " dans le doute que " : « " Sur l'avis " des inspecteurs des halles, " que beaucoup de gens " voulaient exiger le double d'avoine, il a été envoyé des citoyens pour y rétablir l'ordre » [4]. Cf. « " dans le doute si le bateau que je dépêche serait pris ", je vous envoirai ma lettre en double » [5].

Voici maintenant des noms suivis de compléments d'objet, sans qu'aucune locution verbale exerce son influence analogique : « " la frayeur que l'on me soupçonnât " d'être dans les cas de révéler cela » [6] : « Le commandant de la place de Condé, après " une sommation que si la garnison ne se rendait pas sous vingt-quatre heures, on n'en épargnerait pas un seul "... » [7] ; « Ledit Saintignon nous a signifié une

1. *P. et L.*, pp. 304 et suiv.
2. A. Dubreuil, chef de l'État-Major, 21 oct. 1793, Adher, *Subsist. Toul.*, p. 21. L'éditeur a introduit à tort *pour* : [*pour*] *qu'il se rende.*
3. Robesp. jeune, 2e jour de la 2e décade du 2e mois de l'an II-2 nov. 1793, Aul., *Act. com. Sal. p.*, t. VIII, p. 195.
4. Aul., *Par... Therm.*, t. I, p. 13, 1er août 1794.
5. Lacombe S. Michel, 15 sept. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VI, p. 511.
6. *Proc. Babeuf*, t. III, p. 197, Dépos. Pillé.
7. Lett. d. sold. Brault, 12 therm. an II-30 juil. 1794, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nation*, p. 166.

" assignation le 7 avril 1790, pourquoi que nous empèchons " l'entrepreneur à exploiter »[1]; « Sur la pétition du C[n] Dosne, " s'il faut recevoir le dépôt " »[2].

Remarque. — Je ne me suis attaché jusqu'ici qu'à des compléments d'objet conjonctionnels, mais il convient de noter aussi *le respect à* au lieu de *le respect de*, sous l'influence de *porter respect à* : « des bons citoyens qui veulent le " respect aux lois, aux propriétés, aux personnes " »[3].

Objet des adjectifs[4]. — Ce sont, à proprement parler, des compléments d'objet que les compléments introduits par *de* qui suivent ces adjectifs : « " expositif de leurs vues " »[5]; « ces principes sont " éversifs des gouvernements " corrompus »[6]; « nous demander des faits " démonstratifs de la conjuration " »[7].

Derrière des adjectifs d'action comme les précédents, il est fréquent de rencontrer une proposition complétive : « lecture d'un mémoire " expositif que les marchandes de marée vont ", au mépris des lois, acheter à l'avance la marée dans la Plaine Saint-Denis »[8]; « Pétition du citoyen Gueron " expositive que ... il a été condamné " par l'un des juges de paix de la commune d'Auxerre »[9].

Comparez : « il sont " inquiette sy tu as recuë leurs lettre " »[10].

Après les adjectifs verbaux. La distinction, si fragile, des adjectifs verbaux et des participes, n'est naturellement pas observée. Ne parlons pas d'archaïsmes tels que *tendante à*. Mais on trouvera : « des probabilités, des vraisemblances " résultantes " de notre position devant l'ennemi »[11]. Il en résulte que ces adjectifs sont parfois

1. Suppl. Comm. Rieding et Eich, Meurthe, *Com. Droits Féod.*, p. 561.
2. *Supp. Bull. Conv. Nat.*, Suite séance 7 mess. an II, n° 7, col. 1.
3. Chambon, Conv., janv. 1793, Buchez et Roux, t. XXIII, p. 161. J'ai des doutes sur la raison pour laquelle on est venu à dire *manufacture en draps* au lieu de *manufacture de draps* (*Proc.-Verb. Com. Agricult. Comm.*, Conv., t. III, p. 129, 16 juil. 1793). Cf. *État des fabriques et " manufactures en étoffes de laine "* (*Stat. industr. Mos.*, p. 46). Il se peut que *en* exprime ici la matière (cf. *bijoutier en faux*).
4. Voir *P. et L.*, p. 307.
5. Rol., *Corr.*, Lett., 19 juil. 1792, Tuetey, p. 415. Cf. *Adresse du Boulay-la-Société " expositive qu'il existe encore dans la commune "*... (G. Champ., *Soc. pop. Dreux*, p. 267). Le mot * L. S[t]. Le tour y est signalé.
6. Rapp. de S[t]-Just, 8 vent. an II-26 févr. 1794, Buchez et Roux, t. XXXI, p. 308. Cf. *les maximes " éversives de tout ordre social "* (Vergniaud, Conv., 31 déc. 1792, Buchez et Roux, t. XXII, p. 147). Le mot et le tour ont été recueillis par L.
7. C. Desmoul., *Hist. Brissot.*, Eid., t. XXVI, p. 268. Aucun ex. de ce tour dans L.
8. 3 mai 1790, *Proc.-Verb. Com. Agricult. Comm.*, Const., t. I, p. 254. L'adjectif avait été créé au XVIII[e] s. Voir Goh., p. 277.
9. *Proc.-Verb. Com. Agricult. Comm.*, Conv., p. 255 ; cf. pp. 259 et 331.
10. *Lett.*, d'Auvray père, Paris, 21 mess. an II, Arch. Nat., F^7 4583, pièce 37. ⊖ L.
11. *Bull. Tribun. Révol.*, IV[e] p., n° 33, p. 132.

suivis d'un objet : « Un certain Helilligenthal (Heiligenthal) a parcouru les communes " environnantes Landau " » [1].

Il arrive qu'un verbe est suivi d'un infinitif et d'une complétive qui n'en peut dépendre qu'à la condition qu'on donne au verbe un sens différent de celui qu'il a ; c'est là une sorte de syllepse plutôt qu'une nouveauté syntaxique : « Nous nous sommes transportés dans ledit Eicherbusch pour " défendre aux ouvriers de travailler, que ce bois reste sur pied " jusqu'à ledit Sainctignon nous produise le pied terrier du ban » [2]. Il faut entendre : *et commander que* le bois reste, c'est-à-dire tout le contraire ; l'idée générale d'ordre domine toute la phrase.

Les verbes objectifs. — Tous les intransitifs français, même *mourir*, sont susceptibles de prendre la valeur transitive ou l'ont prise. Si de prétendus grammairiens d'aujourd'hui maintiennent encore qu'il y a manquement à l'usage, chaque fois qu'on fait passer un verbe de l'emploi intransitif à l'emploi transitif, c'est qu'ils prennent pour règle leur pauvre petite routine personnelle, ou qu'ils s'en fient aux ukases des faiseurs de « Dites, ne dites pas », qui se recopient depuis tantôt deux siècles. Il est très compréhensible que des gens qui n'avaient pas appris ces classifications artificielles n'aient obéi qu'à l'instinct naturel et héréditaire de la langue et qu'ils aient donné aux verbes une syntaxe qu'ils étaient réputés ne pouvoir prendre.

1° Les intransitifs prennent une valeur factitive : « Hentz, l'un de nous, vous donnera des renseignements sur lui et sur d'autres " qu'il faut avancer " à la place d'hommes ineptes » [3].

Vaugelas avait voulu sinon interdire d'employer *sortir* transitivement, du moins limiter le nombre des cas. Mme Roland elle-même, s'est émancipée de ces règles restrictives : « Adieu, peu de jours encore jetteront de grandes lumières sur le sort de la capitale, d'où la sagesse voudrait peut-être qu'on " sortît le gouvernement ", mais il est déjà trop tard » [4].

Nous parlerons d'*observer que* dans un autre volume, en traitant de la langue judiciaire. Il est certain qu'en plusieurs cas cet usage créait des ambiguïtés. Il suffit de considérer cette phrase d'un procès-verbal : « Un membre ayant observé que... un spectateur a donné

1. Becker, Conv., 21 prair. an III, *Monit.*, 26 prair.-14 juin 1795.

2. Supp. Comm. Rieding et Eich, Meurthe, *Com. Droits féod.*, p. 561. Les signataires sont visiblement des apprentis en langue française.

3. 13 brum. an II-3 nov. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VIII, p. 206.

4. *Lett.*, t. II, 497 (1792). * L. 29, H. D. T. : familier.

un démenti formel »... Seul le contexte précise qu'il faut entendre : ayant fait l'observation que [1].

On trouve " pacager des bestiaux " : « Que ... il ne leur fut pas permis de " les nourrir et pacager " au préjudice de qui que ce soit » [2].

2° Des verbes s'emploient transitivement sans aucune valeur factitive [3]. On lit dans un message du Directoire : « Les Français ne sont pas des marchands. Bien loin de " commercer les peuples ", ils en sont les libérateurs » [4]. Et on ne peut se défendre d'admirer cette expression si brève et si pleine de sens. *Interpeller quelqu'un d'une chose* était ancien ; on rencontre *interpeller* avec pour objet un nom de chose : « les vues de l'administration qui " interpelle sur ces pétitions l'avis et les lumières " de la Société » [5]. L'expression est peu heureuse.

Préluder a aussi un objet dans : « elle [l'armée du Rhin] n'emploie ses loisirs qu'à " préluder la victoire " » [6].

Citons enfin : « Vers les quatre heures du matin, l'ennemi nous a " riposté plusieurs coups de canon " » [7].

Répondre une lettre était assez répandu : « afin de " répondre les pétitions " qui nous sont présentées » [8].

Il faut prendre garde de vouloir faire trop longue la liste des transitivés de cette époque, d'y mettre par exemple *invectiver* : « c'est toujours lui qui... venoit dans les cachots provoquer les prisonniers, " les invectiver " » [9]. Il se trouve déjà dans Diderot, où L. l'a noté.

Opter : « Le ministre de l'Intérieur a écrit à l'Assemblée qu'il " optait les fonctions " de représentant du peuple » [10].

Prévaloir : « dans nos quartiers, le dimanche " prévaut beaucoup la décade " » [11].

1. G. Champ., *Soc. popul. Dreux*, p. 43.
2. Dol. Sén. Civray, p. 121 (Mainé-Lévescault).
3. Pour *jouir*, voir le chapitre XII, p. 339.
4. 13 vent. an VI, dans Sciout, *Directoire*, t. III, p. 285.
5. *Reg. Soc. popul. d'Amiens*, f° 21 r°, 26 prair. an II-12 juin 1794.
6. Lett. de Beaudot et Lac., 2 vent. an II, *Courr. de l'Égalité*, n° 556.
7. Fricasse, p. 84.
8. *Com. Dr. féod.*, p. 195 (Requête du direct. de la Corrèze).
9. Dépos. Ripert et autres, Fréron, *Mém.*, p. 159. Rolland le blâme, quoique la construction soit assez fréquente.
10. Couthon, Conv., 29 sept. 1792, Buchez et Roux, t. XIX, p. 139. C'est une ancienne construction, dont on trouve des exemples du XVIe s. dans L.
11. *Proc. Babeuf*, t. III, p. 317, Moroy. L. cite des exemples anciens.

Parmi les verbes ainsi employés antérieurement et qu'on retrouve, citons encore *parer* : *J'ai donné les ordres nécessaires pour " parer les événements "* (Miranda à son procès, mai 1793, Buchez et Roux, t. XXVII, p. 55). * L.

militer : *Ils sollicitent la justice de l'Assemblée pour une indemnité " que militent " en leur faveur les avances considérables qu'ils ont été forcés de faire* (*Proc.-Verb. Com. Agricult. Comm.*, Législ., t. II, p. 764, 23 mai 1792). Le sens est *réclamer impérieusement*.

pérorer : *des gens apostés et gagés, qui montaient sur des chaises, d'où ils " péroraient le public "* (Besenval, *Mém.*, t. II, p. 348) ; cet emploi est fort commun à l'époque : *le sieur*

Très populaire est le tour *parler que*, qui s'est conservé depuis : « l'on " parle que l'armée va partir " pour aller du côté de Valenciennes »[1] ; « l'on " parle que l'armée d'Italie remporte " tous les jours des victoires »[2]. L'analogie de *dire* est visible.

COMPLÉMENT D'OBJET APRÈS PASSIF. — Je signale comme particulièrement à noter qu'on trouve des passifs suivis de compléments d'objet conjonctionnels : « Le public est " imbu que des citoyens de Nantes sont venus "... pour dénoncer Rovère, Boissy d'Anglas »[3]...

Legendre, marchand boucher, lequel " *péroroit une assez grande quantité de monde* " (*Inform. secr. s. l'affaire du Champ de Mars*, 3 août 1790, Mathiez, *Cordel.*, p. 271) ; " *j'ai péroré les compagnies* " (Général Duhoux, Conv., 10 oct. 1792, Arch. Parl., 1er Sér., t. LII, p. 442, col. 1) ; *je descends, je me jette au milieu d'eux,* " *je les pérore* " (Lett. Général Chazot, 7 oct. 1792, Chassin et Hennet, *Les Volont. nation.*, t. II, p. 571). L. cite Babeuf.

Cet emploi se prolongea longtemps : *encore que sa blessure à la bouche lui permette à peine d'articuler quelques mots,* " *il les pérore* " (Gl Thiéb., *Mém.*, t. II, p. 375).

1. Lett. Canonn. Marin, 29 sept. 1793, Ern. Picard, *Au Service de la Nation*, p. 139.

2. Lett. Louis Pillant, 7 fruct. an IV-24 août 1796. Id., *Ib.*, p. 181. Le tour est blâmé par Rolland.

3. A. Schmidt, *Tabl. Révol. fr.*, t. II, p. 510 (14 frim. an IV). Voir *P. et L.*, p. 374. Quant au sens de *imbu* pour *informé*, nous l'avons déjà noté au chapitre du Lexique.

Rolland blâme semblable construction après des pronominaux à valeur passive : " *il se voit bien que vous ignorez* " *ce qui s'est passé.*

CHAPITRE XII

STRUCTURE DE L'OBJET

Transitifs directs et indirects. — Des verbes objectifs, d'ordinaire indirects, se construisent directement. Montaigne en usait ainsi pour *jouir*. Il est constant dans des textes qui proviennent du Midi : « il est arrivé dans cette paroisse que certains particuliers ayant acquis des biens-fonds en corps de métairie, ou autrement, et " les ayant jouis " pendant plus de vingt ans » [1]... ; « ceux qui " les jouissent " actuellement » [2]. Usage régional, soit ! Mais on rencontre le même tour dans d'autres pays : « au préjudice de ceux qui " l'ont toujours joui " » [3].

On est un peu moins sûr d'être en présence d'un objet quand le complément de *jouir* est un *que*, qui peut être là pour *dont* : « nous faire restituer la moitié de notre même marais " que jouit " actuellement la communauté d'Haubourdin » [4] ; « les avantages de toutes façons " que les seigneurs ont joui " jusqu'à présent » [5].

Malgré tout, il semble bien que *jouir* soit passé à l'état de transitif direct dans une grande partie du pays. Ce qui mérite une attention particulière, c'est que ce verbe se trouve au passif : « ces terrains " ont été jouis " de temps immémorial par des bourgs, villes et villages » [6] ; « elles pourront pareillement déterminer qu'un bien communal continuera à " être joui " en commun » [7] ; « une autre grande partie " est jouie noblement ", ou prétendue telle » [8].

On comparera : « Je vous soumets ces observations, avec priére de les " réfléchir " » [9].

Inversement des verbes de construction directe se rencontrent avec la construction indirecte. Ils sont nombreux : « Jugez, Messieurs, si un père de famille doit " subir à une pareille aristocratie " » [10] ; « Il répondit :

1. Req. de la Commune de Birac, Lot-et-Garonne, *Com. Droits féod.*, p. 98.
2. Dol. Sén. Bigorre, p. 143 (Bazillac).
3. Réclam. des propr. d'Indevillers, Doubs, *Part. Biens Commun.*, p. 446.
4. Req. Mun. d'Emmerin, Nord, *Com. Droits féod.*, p. 146.
5. Royère, juge de Soumensac, Agenais, 24 févr. 1790, *Com. Droits féod.*, p. 14.
6. St-Just-en-Chevalet, Loire, 20 févr. 1793, *Part. Biens commun.*, p. 496.
7. Rapp. de Souhait, des Vosges, *Ib.*, p. 716.
8. Dol. Sén. Cahors, p. 299 (Saint-Médard).
9. Dartigoeyte, Lett., 11 sept. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VI, p. 435. Cet usage n'était pas absolument nouveau, Féraud le discutait déjà et estimait qu'il ne durerait pas.
10. Suppliq. Dupuy, de Villers-Cotterets, *Com. Droits féod.*, p. 52.

Je " défie au Directoire " exécutif de les faire guillotiner »[1] ; « Nous vous prions... de " prévoir à toutes les difficultés " qui puissent s'élever »[2].

Celui de ces verbes qui a le plus appelé l'attention et soulevé la critique, c'est *se rappeler de.* Le nombre des exemples où, par l'analogie de *se souvenir*, il prend la préposition, est extrêmement considérable. Le Roi lui-même, s'il faut en croire la relation de son procès, en usait ainsi :

« Le président. — Quels sont ceux qui vous ont présenté ces projets?

« Louis. — Ils étaient si vagues que " je ne m'en rappelle pas " en ce moment »[3].

Les imprimés présentent des exemples très nombreux. « A répondu, " je ne m'en rappelle pas " »[4] est une formule qu'on trouve à chaque page du *Bulletin du Tribunal Révolutionnaire.*

Comme son époux, la « veuve Capet » répondait de la sorte[5].

En feuilletant le *Moniteur*, on relève le tour dans les « Opinions ».

Les journaux en usent couramment : « en " se rappelant d'eux ", le gouvernement montrerait plus de bonté que de grandeur »[6] ; « " je ne me rappelle pas du nom " de l'auteur »[7].

Je renonce à apporter des exemples pris aux textes qui n'ont été imprimés que de nos jours[8]. Tout prouve surabondamment que l'usage de cette syntaxe était universel.

Il est plus intéressant de noter ici que *se rappeler* se faisait aussi suivre de la préposition quand l'objet, au lieu d'être un nom ou quelque personnel, était un infinitif : « Je crois " me rappeler d'avoir dit "... qu'il falloit bien se garder de confondre l'esprit révolutionnaire avec l'esprit constitutionnel »[9] ; « je ne " me rappelais pas d'avoir cor-

1. *Proc. Babeuf*, t. III, p. 35. Cf. *je " défie à tous les foutus despotes "*... (Lem., *127e Lett. b. patr.*, p. 5).

2. Port-le-Grand, Somme, *Part. Biens Commun.*, p. 620. N'a-t-on pas voulu écrire *pourvoir* ?

3. *Feuille villag.*, IIIe année, no 12, 20 déc. 1792.

4. Suit. Interrog. Rouxel-Blanchelainde, no 6, p. 21, et à une foule d'endroits.

5. Buchez et Roux, t. XXIX, p. 349, et vingt autres passages.

6. *Gaz. de France*, 16 pluv. an VIII, Aul., *Paris... Cons.*, p. 141.

7. Lett. du Cr Mulotain, *Journ. Arts Man.*, t. III, p. 302.

8. *Les membres de l'Administration du Département me firent part, autant que je puis " m'en rappeler ", de leur peine* (Lett. Ricord au Com. Sal. p., 1er pluv. an II, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. X, p. 354) ; *son successeur, qui a connaissance du fait, " s'en rappelle " assez pour me renvoyer... à la nouvelle Commission* (Deltufo, dans Guill., *Proc.-Verb. Com. I. P.*, Conv., t. III, p. 211) ; *je luy ay tenu une conversation " dont il se rappellera " sans doute* (Prem. Mém. de Fouq.-Tinville, Fleischmann, *Réquis. de Fouq.-Tinv.*, p. 192), etc., etc.

Comme Féraud avait condamné ce gasconisme, oublié par Desgrouais, Rolland et consorts ont renouvelé la censure. D'où l'interdit maintenu jusqu'à nos jours par les puristes, dont il est un des shibboleths. On les embarrasserait sans doute beaucoup en leur demandant comment on pourrait construire *je me rappelle* avec *vous* ou *eux* pour objet : *je me rappelle eux, je me vous rappelle* ?

9. *Ami des Patriotes*, no IX, 3 déc. 1791, IV, p. 237.

respondu " avec qui que ce soit des prétendus conspirateurs »[1] ; « les plus anciens habitants du faubourg ne " se rappellent pas d'avoir vus " une aussi éclatante démonstration »[2].

L'Académie acceptera ce tour en 1835.

Enfin on a été jusqu'à dire *rappeler quelqu'un d'une chose* : « c'est lui qui " m'en a rappelé " »[3]. Mais je n'ai pas rencontré cette construction ailleurs que dans l'emploi donné ici.

Objet infinitif. — Un certain nombre de verbes commencent à se faire suivre d'un infinitif avec sujet exprimé : « J'ai " aperçu le royalisme exciter " dans cette Assemblée des divisions »[4] ; « Il ne sera pas dit, chers collègues, que vous " souffrirez les ennemis conserver " un pied sur notre territoire »[5]. Le latin est sans doute pour quelque chose dans ces nouveautés.

Objet conjonctionnel. — On rencontre des phrases où un verbe, généralement suivi d'un objet-nom, reçoit un objet-conjonctionnel : « je n'ignore pas que les gens qui les répandent [ces imputations] " font circuler en ce moment même au sein de cette Assemblée, que je suis l'instigateur " des troubles de Marseille »[6].

Devant l'objet second l'objet premier est souvent omis, comme dans la langue parlée d'aujourd'hui : « Ladite paroisse payant la taille de 50 acres de bois... vous supplie de " leur ôter " »[7].

Changements dans les conjonctions qui introduisent la proposition objective. — A la conjonction *que* se substituent des locutions conjonctives : *à ce que, de ce que*[8]. On dit *s'étonner d'un échec* ; l'analogie amène *s'étonner de ce qu'il a échoué* : « un secrétaire " s'étonne de ce que le secrétaire n'a pas rapporté " la proposition faite par un Cordelier »[9].

Il est régulier de dire *demander à voir* une pièce ; l'analogie amène : *demander à ce que la pièce soit communiquée* : « Les habitants " demandent... à ce que " les traites et aides soient supprimés »[10].

1. *Proc. Babeuf*, t. III, p. 224, Morel.
2. Les maire et adj. du VIIIe au Préfet, 14 mess. an VIII-3 juill. 1800, Aul., *Par... Cons.*, t. I, p. 478.
3. *Proc. Babeuf*, t. III, p. 525, Clerex.
4. Guill., *Proc.-Verb. Com. I. P.*, t. V, p. 401.
5. Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XVIII, p. 145.
6. Mirabeau, 12 mai 1790.
7. Le Parq., *Dol. Neufchat. c. Br.*, p. 203 (Mortemer).
8. Voir *P. et L.*, p. 340.
9. *Sit. du 2 germinal an III*-22 mars 1794, A. Schmidt, *Tabl. Révol. fr.*, t. II, p. 180.
10. Dol. Sén. Civray, p. 209 (Tillou).

Cf. « il a " demandé à ce que son mémoire fût reçu " »[1] ; « Faut-il " demander à ce qu'il soit nommé une commission " »[2] ; « Le f. Neumann " a demandé à ce que les ouvriers " qui ne peuvent quitter »[3]... ; « La pénurie du suif force un membre à " demander à ce qu'il soit défendu " à ceux qui ont des billards de donner à jouer à la chandelle »[4].

A ce que se rencontre derrière d'autres verbes : « il y a des placards qui " défendent si formellement à ce qu'elles soient taxées " autrement »[5].

D'autres verbes sont suivis de la conjonction *de ce que* : « On " reproche à Allard de ce que la force révolutionnaire mise à ses ordres a donné la mort " à un enfant »[6] ; « On a guillotiné huit assassins... le peuple " a trouvé fort mauvais de ce qu'on a voilé " ces huit criminels »[7].

Comme ça. Cette locution, après avoir été longtemps une sorte de détour pour présenter un fait avec embarras, était devenue après addition de *que*, une locution conjonctive sans presque aucun sens propre, usuelle dans la langue populaire : « " On m'a dit comme ça que c'était " pour une société politique »[8].

Décomposition de la proposition objective. — Comme il était naturel, la proposition objective, ainsi que les autres, tendait à perdre sa composition. Au lieu de : je lui ai avoué de quelle part je le savais, on dira : « je ne lui ai pas " fait savoir de la part que je le savais " »[9]. Ici il y a ce qu'on est convenu d'appeler interrogation indirecte ; au sens positif le même tour se rencontre.

L'accord avec l'objet. — Étant donné l'ignorance générale de l'orthographe, il n'est guère facile de deviner ce que signifient au juste les irrégularités qu'on rencontre dans l'application de la règle d'accord du participe.

Il semble bien qu'il y ait une tendance instinctive à accorder avec leur sujet les participes conjugués à l'aide d'*avoir* : « Ces derniers ont quasi tous " fermés " leurs boutiques »[10] ; « l'orateur annonce que " cette

1. *Proc.-Verb. Com. Agr. et Comm.*, Const., t. I, p. 582, 13 oct. 1790.
2. 3 niv. an II, Jacob. de Colmar, Leuillot, *o. c.*, p. 85. Cf. *ib.*, p. 221.
3. Soc. des Jacob. de Thann, 29 frim. an II, dans Poulet, *L'Espr. publ. à Thann*, p. 131. L'usage est d'origine judiciaire.
4. *Anzin Aniche*, t. II, p. 188.
5. St-Léger et Sagnac, *Dol. Fl. Marme*, t. II, p. 332 (Leffrink-Houcke-Branche).
6. Rapp. de Dubarran, au nom du Com. Sur. générale, *Secd Bullet. Conv.*, Séance 20 therm. an II-7 août 1794, col. 1.
7. Rapp. Monic, 27 sept. 1793, P. Caron, *Paris... Terr.*, t. I, p. 212.
8. *La Mère Duch.*, p. 3.
9. Lett. de Bénard, 2 sept. 1793, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 20. Cf. plus loin, *La décomposition des proposition conjonctives.*
10. Lett. Serg.-Maj. Leclerc, 22 prair. an II. Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 17.

dernière lettre auroit pleinement satisfaite " la Société de Vallery »[1].

Mais il serait téméraire de rien affirmer. Il faudrait beaucoup d'exemples concordants et émanant de personnes et de localités diverses.

L'objet second. — Je mentionne à peine le fait que les objets pronoms, *le*, *la*, *les*, se suppriment devant l'objet indirect : « Qu'on ne s'imagine pas... que ce soit pour engager le peuple à pendre tout de bon ce pauvre bougre que " je lui découvre " aujourd'hui »[2]. C'est là un vieil usage de l'âge classique, que les grammairiens n'étaient pas parvenus à abolir. C'est par erreur que les éditeurs modernes ont rétabli partout l'objet direct dans les textes.

Je signalerai aussi un fait très important, c'est qu'il se produit une interversion des deux objets, ainsi : « peu satisfaits de " lui spolier les héritages de ses pères " »[3] ; « pour " faciliter l'autre à se sauver " »[4].

Aucune tendance nette ne s'affirme du reste, tantôt c'est la personne, tantôt c'est la chose dont on fait l'objet principal.

L'ordre des pronoms subit aussi un changement. Il devient de plus en plus ordinaire de dire, au lieu de *donne-le-moi*, " donne-moi le "... La *Correspondance* de Carnot en particulier fourmille d'exemples[5].

Je ne crois pas qu'il faille rapprocher des phrases qui précèdent un cas comme le suivant : « " Pour en empecher ", il a donc fallu sauver ce conspirateur »[6]. Suivant moi, le verbe objectif est ici employé sans objet déterminé, comme il arrive à toutes sortes de verbes objectifs.

1. *Reg. Soc. Popul. Amiens*, f° 30 v°, 6 mess. an II-24 juin 1794.
2. *Père Duch.*, Grande découv. du P. Duch., 1790, Br., n° II, fasc. III, p. 238 ; cf. *si ce jean-foutre a reçu l'honneur de la médaille*, "*qu'on* [*la*] *lui ôte*" *sur-le-champ* (Id., *ib.*, Br., n° VII, fasc. VI, p. 501) ; *il vaut mieux* "*leur laisser*" (P. Caron, *Rapp. Ag. Intér.*, t. I, p. 223), etc.
3. Suze-la-Rousse, Drôme, *Part. Biens Commun.*, p. 454.
4. Rapp. Jarousseau, 25 niv. an II-14 janv. 1794, P. Caron, *Paris... Terr.*, t. II, p. 360.
5. Roll. blâmera *prêtez-moi le, rendez-moi les.*
6. *Père Duch.*, Gr. Découv. du P. Duch., 1790, Br., n° II, fasc. III, p. 239.

CHAPITRE XIII

L'ACTION RÉFLÉCHIE

Retranchement du *se* pronominal. — Les verbes intransitifs, une fois devenus transitifs, peuvent naturellement faire porter leur action sur le sujet. Ainsi *périr* deviendra réfléchi : « le déclarant lui a observé qu'elle avoit tort de vouloir " se périr " » [1]. Il y a ici une influence de l'analogie de *se tuer*.

Un verbe intransitif conjugué avec *avoir* remplace un réfléchi : « il y avoit près de quatre mois que notre compagnie " n'avait déshabillé " » [2].

Décadence de *soi*. — Le réfléchi *soi* précipite sa décadence ; il est souvent remplacé par *lui-même* : Cela tombe " de lui-même " : « Comment voulez-vous que j'en parle à une personne que je ne connais pas » [3] ?

De plus, comme ailleurs et d'après la tendance que nous avons signalée plus haut, le rapport s'établissant avec l'idée, on trouve *eux-mêmes* employé là où l'idée est plurielle : « La force armée requise pour maintenir l'ordre... l'a au contraire troublé en voulant avoir des préférences pour " eux-mêmes " » [4].

Le *se* tend de plus en plus à se maintenir à l'infinitif, même quand celui-ci est complément d'un verbe tel que *laisser*, *voir*, etc. On le trouve même après *faire* : « ayant enveloppé notre avant-garde, il " l'a fait se replier " avec trop de précipitation » [5] ; « elles " l'ont fait se jeter " sur nous au centre » [6].

Il est sensible que la forme *se* + verbe infinitif tend à devenir stéréotypée et indéfaisable.

1. *Proc.-Verb. Com. Révol^re de la Maison Commune*, Wall., *Trib. Révol^re*, t. IV, p. 59.
2. Lett. vol^re Brault, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 137.
3. *Proc. Babeuf*, t. III, p. 508 (Thierry).
4. 18 therm. an II-5 août 1794, Aul., *Par.... Therm.*, t. I, p. 20.
5. Turreau, 3 frim. an II-23 nov. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VIII, p. 654.
6. Fricasse, p. 24.

CHAPITRE XIV

L'ACTION SUBIE. LE PASSIF

Dans les adjectifs. — Nous avons noté, et cela est tout à fait remarquable, que le sens passif s'efface dans certains adjectifs en *ible* au point qu'on peut leur donner un complément d'actif [1]. Comparez : « une coalition " subversive de principes " » [2]; à : « cette mesure " subversible de tout gouvernement " » [3], ou bien : « cette autorisation étoit " subversible de tous les principes " » [4].

Destructible est, comme on pense, un mot assez répandu à l'époque ; il n'est pas rare qu'il ait le sens actif : « l'amendement est " destructible des principes " adoptés par l'Assemblée » [5]. D'autres adjectifs du même type ont la même construction : « un moyen de supprimer la mendicité, de donner des " valeurs productibles " à la République » [6]. Des hommes instruits eux mêmes emploient *productible* au sens de *productif*, ainsi Rougier-Labergerie : « la disposer [la terre] à être fertile ou " productible " » [7] ; « Les îles n'ont été formées que dans du terrain où les fleuves ont été ravagés et dont ils ont submergé la majeure partie du " sol productible " » [8].

On rencontre aussi " répressible " confondu avec *répressif* : « Les mesures " répressibles " sont les seules qui puissent opérer ce changement » [9].

L'inverse, savoir l'emploi d'adjectifs en *if*, dans le sens passif, m'a paru beaucoup plus rare : « un rayon administratif immense, ... des surfaces morales " inadaptives " par la variété des langues, des climats, des caractères, des préjugés semblent devoir effrayer » [10].

Comment peut s'expliquer semblable confusion ? Il est certain que, par suite de la réduction de *ble* à *be* dans la langue populaire, il y a

1. Voir plus haut, p. 335.
2. Buzot, Conv. Nat., 25 oct. 1792, Arch. Parl., 1re Sér., t. LII, p. 665, col. 2. *H. D. T. : Moz., 1812, A. 1835.
3. Mme Rol., *Lett.*, 19 sept. 1792, Ib., p. 141, col. 1.
4. *Courr. Égalité*, n° 542, p. 334.
5. Mirabeau, 3 déc. 1790. * L., H. D. T., non avec cette valeur.
6. *Part. Biens Comm.*, p. 632, Orches (Vienne).
7. *Traité d'Agriculture*, p. 108. Cf. *Avesnes et ses environs, fixés sur un sol peu " productible "* (*Statist. an V*, Nord, p. 82).
8. Direct. District Belley, *Part. Biens Comm.*, p. 5.
9. Un représent. chargé de la levée en masse dans la Haute-Loire, 23 sept. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VII, p. 26. * Fr., p. 205.
10. [P. Gadolle], *La fortune publique assurée par l'amalgame de la Belgique avec la France* (Impr. Guffroy, s. d., Bibl. Soc. Amis Port-Royal, Révol., t. 277, pièce 1, p. 11). Le mot ⊖ L.

quelque ressemblance entre *productibe* et *productive*; mais on est loin d'une parfaite identité. Faut-il donc se tourner d'un autre côté et considérer que ni les mots en *able* ni les mots en *ible* n'ont invariablement le sens passif ? Il suffit de penser à *semblable*, *agréable*, *passable*, et d'autre part à *paisible* et *nuisible*. Je dirai plus. Même les substantifs abstraits en *ibilité* ne sont pas toujours de signification passive. J'ai rencontré la phrase suivante : « un citoyen dont la conduite ne présentait aucun caractère de " nocibilité " »[1]. Le sens est évidemment celui de « nocivité ».

Sans être affirmatif, j'inclinerais donc à croire qu'il y a dans le fait que nous étudions un abus analogique plutôt qu'une confusion phonétique. Il n'en reste pas moins vrai que les suffixes à voyelle *i* étaient peu distincts pour le commun. Je n'en donnerai plus qu'une preuve, c'est *if* en place de *ile* : « Rien de plus léger, de plus " versatif " que l'opinion »[2].

Dans les verbes. — Là il ne peut être question d'un affaiblissement du sentiment de la voix passive, du moins de ce qui en subsistait en français. Tout au contraire, on voit des verbes, pour intransitifs qu'ils soient, passer au passif : « Maintenant que la plupart des terres " ont été emparées " par les propriétaires »[3].

Des factitifs sont mis au passif. C'est là un vieil usage que Vaugelas avait blâmé et qui obscurément avait survécu : « les rebelles qui, dit-on, doivent " être faits mourir " par le canon »[4]. On peut citer des tours autrement libres : « le décret qui " a été renvoyé à prononcer " à cette législature »[5]. Le tour est, je crois, d'origine praticienne.

Nous avons dit plus haut que le verbe *jouir* qu'on trouve à l'actif avec un objet direct se met au passif[6].

Passif et actif a l'infinitif[7]. — Chez les gens cultivés on trouve naturellement des infinitifs passifs : « Avec cette sensibilité qui rend les impressions si profondes et qui fait *être frappé* de tant de choses »[8].

Mais il est extrêmement visible que, dans les textes négligés, l'actif tend à se substituer au passif : « ils sont tous dans les mains du

1. Pache, *1er Mém.*, p. 45.
2. Rapp. Pol., 22 flor. an IV-11 mai 1796, Aul., *Par... Therm.*, t. III, p. 181.
3. Délib. des habitants de Gère-Belestin (Bass.-Pyrén.), *Com. Droits féod.*, p. 153. Je ne voudrais pas faire entrer en ligne de compte *être messé*, car on dit *messer les gens* : *la persécution et l'intolérance contre ceux qui voudroient " messer et être messés "* (C. Desmoul., *Vx Cord.*, n° II, 20 frim. an II-10 déc. 1793). L'expression a fait fortune un temps.
4. Rapp. Mercier, 21 niv. an II-10 janv. 1794, P. Caron, *Paris... Terr.*, t. II, p. 291. Desgranges trouve cette forme ridicule (Goug., p. 116-117).
5. *Part. Biens Commun.*, Martel, Lot, oct. 1793, p. 505. Je connais une dame d'une fort belle éducation qui dit : *Au moins l'étoffe n'a pas été " pleurée pour avoir "*.
6. Voir plus haut, p. 339.
7. *P. et L.*, p. 367.
8. Mme Rol., *Mém.*, p. 57.

district et du maire, qui ne " valent pas à jeter au feu " »[1], entendez : qui ne valent pas être jetés au feu ; « le choix du tribunal qui doit juger l'appel fait un incident qui " pend à juger " dans ce moment »[2].

Il va sans dire qu'il ne faut pas faire à ce propos comme les grammairiens logiciens, qui « analysaient » par des passifs les infinitifs actifs que présentaient les textes. J'en donnerai pour type : « le village d'Oelleville est renommé pour la beauté du blé ou froment, mais pénible " pour le cultiver " puisqu'il faut huit chevaux à la charrue »[3] ; ou bien encore : « Je ne manque jamais de placer d'intervalle en intervalle des arbres à fruits sauvageons pour greffer »[4]. *Greffer* ne tient pas la place de *être greffés*. C'est un de ces infinitifs à sujet non exprimé dont nous avons parlé dans un chapitre précédent. Comparez : « être réduit à me faire à tant de choses qui me sont un peu difficiles à accoutumer »[5].

De Lignières, qui était de Ham, écrit, comme les gens de l'Est et du Nord-Est : « il y avait des tables par compagnie, " pour les soldats manger " »[6].

Voici un cas curieux et rare, où un infinitif actif tient lieu d'un pronominal à sens passif : « L'on agite de nouvelles craintes au sujet de l'argent que " l'on s'aperçoit vendre " »[7]. Le sens est : que l'on s'aperçoit qui se vend.

Représentation de l'idée verbale. — Il est à peine besoin de noter qu'étant donné les confusions entre actif et passif, l'idée se trouve représentée par *le*, quelle que soit la voix du verbe : « Je demande, citoyen, si *on a arreté* la femme du charron. — Non, citoyen, " elle ne l'a pas été " »[8] ; « Dumouriez... les *culbuta*, et " le fut " lui-même par la Cour, alarmée de son ambition »[9] ; « Marseille qui *a aboli* la royauté quatre mois avant qu'elle " ne le fut ici " »[10] ; « une année qu'il *gela* beaucoup, " les pommes de terre le furent " »[11] ; « Si l'on *punit* des traîtres, vous devriez " l'être les premiers " »[12] ; « en continuant de paver le chemin de Maubeuge à Philippeville dont il n'y a que la moitié " qui l'est " »[13]. Les textes fourmillent d'exemples.

1. Le Hodey, Rapp. de Caen, 6 août 1793, P. Caron, *Rapp. ag. Intér.*, t. II, p. 215.
2. Pétit[n] Labour. S[t]-Jory (Haute-Garonne), *Part. Biens Commun.*, p. 480.
3. Martin, *Dol. Mirec.*, p. 163.
4. Rougier-Laberg., *Tr. d'Agricult.*, p. 68.
5. Marty (volontaire) au c[n] Jean Bussière, 14 nov. 1793, De Cardenal, *Recrut. Armée*, p. 419.
6. *Souven. Gr. Armée*, p. 51.
7. Rapp. Jarousseau, 25 niv. an II-14 janv. 1794, P. Caron, *Paris... Terr.*, t. II, p. 361.
8. *Proc. Babeuf*, t. II, p. 412.
9. Barbar., *Mém.*, p. 30, ch. IV.
10. Id., Conv., 24 sept. 1792, Buchez et Roux, t. XIX, p. 73.
11. *Feuille du Cultiv.*, 17 fruct. an III, t. V, p. 52.
12. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° XIV, fasc. VI, p. 530.
13. *Statist. an V*, Nord, p. 85.

CHAPITRE XV

L'ACTION INTRANSITIVE

Pronominaux et intransitifs [1]. — Comme à toutes les époques de la langue, verbes simples et verbes pronominaux tendent à s'échanger dans les cas où les verbes sont employés intransitivement : « Dans un moment... que les différentes administrations " se disputent de zèle " pour établir un ordre simple » [2] ; « N'auroient-ils pas mieux fait de rester chez eux.... que de venir " se lutter " contre une majorité bougrement imposante » [3] ? « ces plaintes " se sont pullulées " dans les Sociétés particulières » [4] ; « " intriguons nous ", accaparons les suffrages, et, bien loin d'être incarcérés, nous incarcérerons les autres » [5] ; « Autrefois MM. les Généraux " se déclamaient " à la journée contre les soldats » [6] ; « beaucoup de négociants... de Valenciennes " se sont émigrés " » [7].

L'exemple suivant est douteux : « il est arrivé 4 mediateur de pais deputé de Paris, ils... " se sont parlé avec le general " et avec la municipalité » [8]. On peut entendre ou bien : ont parlé avec, ou bien le général et eux se sont parlé.

L'inverse est beaucoup plus rare ; on trouve pourtant : « il ne faut pas croire que le peuple " insurge " légèrement à la voix des agitateurs » [9] ; « il a été reconnus que Joseph Vulliet " a absenter " une séance » [10] ; « le dit bataillon " repliait " » [11].

L'attribut des intransitifs. — Là où l'action du verbe est d'attribuer une caractéristique au sujet au moyen d'un adjectif, il

1. Voir *P. et L.*, p. 297. Roll. blâme *il " s'est tombé ", ce puits ne " se tarit " jamais* et même *je " me meurs "*.
2. Séance Comm., 16 flor. an II-5 mai 1794, *Courr. Égalité*, n° 627.
3. Lem., *27e Lett. b. patr.*, p. 4.
4. *Trahison contre l'État*, juin 1790, Aul., *Jacob.*, t. I, p. 191.
5. Rapp. Béraud, 3 niv. an II-23 déc. 1793, P. Caron, *Par... Terr.*, t. I, p. 347.
6. Cellier, agent du P. exécut., 20 oct. 1793, Chuquet, *Lett. 1793*, p. 247.
7. *Statist. an V*, p. 123, Le Quesnoy. Cette forme *s'émigrer* est extrêmement commune.
8. Paulin (de Monteux), *Journ.*, p. 140.
9. *Ann. patr.*, 7 janv. 1793, Buchez et Roux, t. XXIII, p. 8.
10. Relevé des séances du Comité de Surveillance du canton de Treffort, 3 brum. an III-29 oct. 1794, Arch. de l'Ain, 932, pièce. L., en citant cette locution vicieuse, dit qu'elle s'emploie à Genève.
11. Desenfans, Chuquet, *Lett. 1793*, p. 243.

ne semble pas qu'il y ait une hésitation quelconque à marquer par la variation de l'adjectif le rapport de cet adjectif au sujet : « Cette jeune fille *devient grande* ». L'analogie tend même à donner également une forme variable à des mots qui semblent jouer le rôle d'adjectifs : « la viande va " revenir encore plus chère " qu'elle n'était avant le maximum »[1]. Simple faute d'orthographe ? Non. Il semble qu'on est en droit de considérer que l'on a traité *cher* après le verbe *revenir* comme on l'eût traité après *devenir*, quoiqu'il eût le sens qu'a *revient* dans *prix de revient*. Je n'oserais pas affirmer qu'en disant : « Les officiers " se trouvent excédens " »[2], Lacombe S. Michel ait voulu substituer l'adjectif à la locution adverbiale *en excédent*, toutefois la chose est possible.

1. Rapp. Charmont, 12 niv. an II-1er janv. 1794, Caron, *Paris... Terr.*, t. II, p. 115.
2. *Courr. de l'Égalité*, 13 vent. an II-3 mars 1794, n° 562.

CHAPITRE XVI

LES RAPPORTS AVEC DES TERMES AUTRES QUE L'OBJET

Les prépositions et les rapports. — Dans une langue comme la nôtre, où les rapports entre les termes se marquent par des prépositions, rien n'est plus important que les changements qui se produisent dans l'emploi de ces outils essentiels.

Il est d'abord naturel qu'un même rapport se marque partout de la même façon, sans qu'on tienne compte du caractère grammatical des mots qu'il joint. On dit *une plainte contre*, il est naturel qu'on dise aussi *se plaindre contre.* C'est chose qui n'a pas manqué de se produire : « On " se plaint contre les marchands " de bois »[1].

C'est un premier point. Mais il y a plus. Au lieu de s'en tenir à la préposition usuelle, on a tendance à lui substituer une autre préposition, qui paraît mieux adaptée au rapport à exprimer. Il se produit alors quelque chose qui rappelle ce qui s'est déjà produit pour les cas : des instruments insuffisants sont remplacés par d'autres, meilleurs.

Voici toute une série de phrases où l'idée qui domine est celle d'une opposition ; *contre* s'y introduit, en dépit de tous les usages : « " revenir contre les mesures " qu'elle a prises »[2]; « l'agriculteur ... étant toujours dans " la crainte contre quelque mauvais temps " »[3]; « sans aucune tolérance " contre les contrevenants " »[4].

Passons à l'idée de cause : *Par* remplace *à* : « Le sang... des femmes, des enfants égorgés " par l'instigation " de ces traîtres »[5].

Ailleurs on a en vue un résultat à atteindre ; *pour* entre en jeu : « Quelle que soit la détermination de l'ennemi, nous sommes " en mesure pour l'arrêter " dans sa marche »[6]. A la guerre il se produit *avec* l'ennemi des contacts, des rencontres ; les soldats finissent par dire aussi qu'ils ont des *attaques avec lui* : « Nous avons tous les jours " des attaques avec l'ennemi " »[7].

1. 4 frim. an III-24 nov. 1794, A. Schmidt, *Tabl. Révol., fr.*, t. II, p. 248.
2. Jacob., 11 nov. 1793, Aul., *Jacob.*, t. V, p. 507.
3. Aux Admin. District de Toul., Adher, *Subsis. Toul.*, p. 159 (22 mess. an II-10 juil. 1794).
4. *Reg. Soc. Pop. Amiens*, cité plus haut.
5. Collot, Conv., 30 sept. 1792, Buchez et Roux, t. XIX, p. 156.
6. Bourbotte, Turreau, Francastel, 17 brum. an II-7 nov. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VIII, p. 278.
7. Lett. du Chasseur Valyre, 18 juin 1793, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 15.

Toutefois, il faut bien le dire, on est loin de pouvoir justifier tous les emplois nouveaux des prépositions par des besoins véritables ou conformes à un instinct. Des analogies aveugles mettent certaines prépositions à la mode, et elles gagnent de proche en proche, grâce, moins à leur valeur qu'à l'effacement progressif de cette valeur. Tel est le cas de *après*. Il était usuel de dire *attendre après* [1] ; une foule d'autres verbes prennent des compléments construits de la même manière : « des portières et des cuisinières... étaient rassemblées et " criaient après des bouchers " » [2] ; « nous vîmes une estafette arriver à franc étrier, " demandant après l'Empereur " » [3] ; « après que je me fus reposé... je me disposai... à " chercher après un de mes amis " » [4].

On trouve : « " je n'espère qu'après " une paix heureuse pour retourner dans nos foyers » [5].

Ailleurs le sens propre d'*après* paraît encore plus complètement oublié : « je guide mes pas du côté de la porte de la ville... croyant descendre et monter " après " les jambages » [6] ; « en cas qu' " il vienne après moi " pour m'attaquer » [7] ; « j'ai vu avec plaisir ce brave général ainsi que notre chef de brigade, qui " emploient tous leurs soins après moi " » [8] ; « c'est-à-dire " le mal que vous eûtes après nous " » [9]. Il n'est pas une de ces constructions qui se soit perdue.

De se substitue à *à* ou inversement : « le citoyen Lakanal... sera prié de se transporter... chez le ministre des impositions, pour " voir de lever " les difficultés » [10].

Inviter est suivi d'un infinitif construit tantôt avec *de*, tantôt avec *à*, de même *engager* : « les délinquants seraient " invités de venir " à la prochaine séance » ; cf. « que la municipalité fût " invitée à le faire " partir de suite » [11] ; « L'adjoint... promet... et " engage la Société de lui dénoncer " les autres abus » [12] ; « Mrs. Estoret père et fils " sont autorisés de faire " un emprunt » [13].

Il faut dire aussi, cela est visible, que les prépositions et les complé-

1. Vadé présente de nombreux exemples de *être après* : "*J'étais après " à lire votre lettre* (*La Grenouill.*, t. III, p. 282). La locution passa.
2. Rapp. Bacon, 23 niv. an II-12 janv. 1794, P. Caron, *Paris... Terr.*, t. II, p. 315.
3. Bourg., *Mém.*, p. 67. L. v° *après*, accepte cette construction et fait remarquer qu'elle est ancienne.
4. Id., *ib.*, p. 87.
5. Louis Pillaut, Lett., 4 flor. an IV-23 avr. 1796, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 177.
6. Chatton, *Cah.*, p. 50.
7. Id., *ib.*, p. 53.
8. Lett. Drouant, offr, 10 germ. an V-30 mars 1797, Ern. Picard, *Au Service de la Nat.*, p. 235.
9. Boutanquoi, *Souv. Mar.-Vict. Monnard*, p. 6.
10. Guill., *Proc.-Verb. Com. Instr. P.*, Conv., t. II, 137.
11. *Soc. popul. Dreux*, pp. 117 et 212.
12. *Ib.*, p. 136.
13. *Anzin et Aniche*, t. II, p. 218.

ments qu'elles introduisent sont employés avec peu de précision : Au lieu de *en raison de*, un simple *par*; au lieu de *pour*, *à*, etc. : « Le citoyen Desmarest fait hommage de trois échantillons d'une chaussure " facile à la marche " par son élasticité » [1].

En terminant ce chapitre, je voudrais noter l'existence de compléments qui annoncent la langue commerciale du XIXe siècle ; je fais allusion à des phrases comme celle-ci : « manufacture de métaux plaqués en argent " façon anglaise " dans la perfection » [2]. L'usage de cette formule fut du reste interdit en 1812, comme nous l'avons noté ailleurs [3].

Infinitifs et gérondifs dans les compléments de manière. — De l'ancienne construction des infinitifs avec prépositions, il était resté certains vestiges : *finir par*, et, par analogie, *terminer par* : « Le président du Tribunal a prononcé son arrêt, " en terminant par dire ", que, si sa vie avait été funeste à sa patrie, il la servît du moins par l'exemple de sa mort » [4].

On écrira de même : « la convention nationale... doit marquer les premiers instants de son existence politique " par déclarer " d'abord que tous les pouvoirs sont destitués » [5].

Ébranlement de la distinction entre adverbes et prépositions. — 1° La distinction que Vaugelas avait prétendu établir entre adverbes et prépositions, contraire aux forces intérieures qui dirigent l'évolution des langues, n'avait pu être respectée même par la langue écrite. A plus forte raison la langue parlée l'ignorait-elle. On continuait à dire : « qu'il l'attende *dessous l'orme* » [6]. Ce n'est pas seulement le Père Duchêne qui en use ainsi, mais un peu tout le monde : « je vous écris " dedans mon lit " » [7] ; « nous frapperons " dessus vos suppôts " comme sur des sourds » [8]. *Outre* est remplacé par *en outre* : « condamnés... en une

1. *Proc.-Verb. Com. Agr. et Comm.*, Conv., III, p. 496, 23 prair. an III.
2. *Proc.-Verb. Com. Agric. Comm.*, Const., p. 137, 1er avr. 1791.
3. Voir H. L., t. IX, 2e part., p. 1196.
4. *Chron. de Paris*, CCL, août 1792, Buchez et Roux, t. XVII, p. 213. Cf. *La lettre du district respire la plus active sollicitude : elle tone fortement contre les menés et la malversation des boulangers et " termine par recommander " à la Municipalitée les soins les plus actifs et les mesures les plus severes* (*Reg. Soc. Pop. d'Amiens*, f° 28 v°, 2 mess. an II).
5. Math., Conv., 21 sept. 1792, Buchez et Roux, t. XIX, p. 10.
6. *Père Duch.*, Br., *Pendez-moi ce j.-f.-là*, 13 sept. 1790, fasc. III, p. 229. Voir sur cette règle, H. L., t. III, p. 626. En poissard, autant qu'on en peut juger à travers l'écriture, on rencontre aussi la confusion inverse : *par sous la table* (Vadé, *Raccoleurs*, XVII, t. III, p. 41).
7. Boursault, vendém. an III, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XVII, p. 391. Ici on pourrait couper : *de dans*, mais c'est impossible dans un exemple comme le suivant : *Nous sommes " dedans " un mauvais pays* (*Lett. du Chass. Fr. Faivre*, du distr. de Troyes, *La Révol. d. l'Aube*, 1911, p. 82.
8. Héb., *Père Duch.*, Br., n° XIV, fasc. VI, p. 531.

amende... " en outre le payement " de ce qu'ils auraient dû payer » [1].

D'autres cas sont douteux. On lit par exemple dans la lettre d'un officier — mais les officiers de volontaires n'étaient souvent pas plus instruits que les hommes : « " dessus les hauteurs " que nous occupons, nous pouvons leur rendre la pareille » [2]. L'auteur a-t-il vraiment employé l'adverbe *dessus* ou entendait-il dire *de su*[r] les hauteurs ?

Ailleurs on a nettement, en beaucoup de cas, usé des adverbes en manière de prépositions, en y ajoutant ou non un *de* : « on mangeait cela " auparavant d'aller " à sa journée » [3] ; « " auparavant de faire " le siège de Namur, il faut que nous assiègions Charleroi » [4] ; « " soudain son installation ", la nouvelle municipalité s'est empressée de les offrir [les calices et joujoux d'argent] » [5] ; « puisque " de suite l'avoir reçu ", nous prîmes un arrêté » [6] ; « " tout de suite votre lettre reçue ", j'y réponds avec empressement » [7] ; « tu me feras réponse " tout de suite la présente reçue " » [8].

En retard reçoit un complément précédé de *de* : « les contribuables " en retard de payer " » [9].

2° De même que les adverbes s'emploient en qualité de prépositions sans qu'il soit possible à aucun théoricien de les en empêcher, de même les prépositions s'emploient comme adverbes en dépit de toutes les règles [10].

Je signalerai *sans* et *pour* : « Les autres " sont sans " actuellement [entendez *sans souliers*] » [11] ; « Il y en a tant qui crient contre la prise des biens de la calotte, qu'il faut bien " parler pour " » [12] ; « En parlant contre la chose publique, il [l'abbé Maury] lui fait plus de bien que ceux qui " parlent pour " » [13].

En opposition à *pour*, on se sert de *contre* : « je ne vous cache pas que d'avoir été imprimé à Lausanne sera peut-être une " prévention contre " à leurs yeux » [14].

1. Dol. Cotentin, t. I, p. 311 (Gavray).
2. S.-Lieut. Michel, 28 mess. an III-16 juil. 1798, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nation*, p. 85.
3. *Proc. Bab.*, t. III, p. 297 (Moroy).
4. Lett. G. Rouget, 16 prair. an II-4 juin 1794, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 152.
5. Lett. Bernard, 30 niv. an II-19 janv. 1794, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. X, p. 329.
6. Lett. Distr. Villefranche à Admin. Dép. H[te]-Garonne, Adher, *Subs. Toul.*, p. 27.
7. Lett. Serg.-maj. Leclerc (Riom), Strasbourg, 22 prair. an II-10 juin 1794, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 46.
8. Lett. Auvray, serg.-maj., 20 mess. an II-8 juil. 1794, Arch. Nat., F[7] 4583. Plaq. 4.
9. Décret 8 mess. an IV, art. 13. Duverg., t. IX, p. 114.
10. Rolland blâme : *vous me marchez dessus, il lui est allé au devant*, etc.
11. Le Cons. d'Admin. de la 179[e], Laval, 29 vent. an III (*Sabretache*, 1925, t. III, p. 478).
12. Lem., *18[e] Lett. b. patr.*, p. 5.
13. Menou, Ass. Nat., 28 nov. 1790, Buchez et Roux, t. VIII, p. 136. On notera que dans les deux derniers exemples *pour* est opposé à *contre*, employé régulièrement comme préposition, et que, dans ce cas, Vaugelas lui-même acceptait que les distinctions qu'il faisait devaient perdre de leur rigueur, pour éviter de lourdes répétitions. Voir *P. et L.*, p. 411.
14. Benj. Const., *Lett. à Sam. de Const.*, 17 pluv. an VII-5 févr. 1799 (*Lett.*, p. 159).

Compléments d'adverbes. — Sans devenir aucunement prépositions, des adverbes prennent des compléments. Tout comme *proportionnellement à*, on dit, avec un adverbe nouvellement formé *additionnellement à* : « C'est cette somme qu'il faut imposer " additionnellement aux deux contributions " »[1]. Voici qui est plus inattendu : « tous les citoyens mariés, " indistinctement de rangs ou places ", tireront au sort »[2] ; « L'Assemblée Nationale met lesdits citoyens sous la sauvegarde de la loi, " également que tous les autres citoyens " »[3].

Dans le premier cas, l'adverbe est rattaché au nom par une préposition, dans l'espèce *à* ; dans le second cas il forme avec *que* une locution conjonctive-adverbiale, analogue à d'autres.

Un mot seulement sur la forme de certaines prépositions. Les fragiles distinctions entre *à travers* et *au travers* ne pouvaient naturellement être respectées : « un autre vient de prendre " au travers du corps " le commissaire pour faciliter l'autre à se sauver »[4] ; « les citoyens employés à la tour peuvent communiquer avec Tison " à travers d'une porte " »[5].

La confusion est telle qu'on trouve *au travers* sans *de* : « L'armée a fait détours à gauche " au travers les champs " »[6].

Vis à vis se fait précéder d'un article et suivre de *de* : « " au vis au vis " [lire au vis à vis] de ses sujets »[7].

Naturellement il arrive sans cesse qu'une préposition est employée pour une autre : « la gabelle, si désastreuse " dans tous ses rapports " »[8]. Simple confusion qui ne marque aucun empiètement de *dans* sur *sous*. Il arrive aussi qu'on trouve des compléments de temps et de lieu construits sans préposition, du type de " le plus tard dans trois jours "[9].

Un tour bien populaire consiste à remplacer *pour* par *à* dans des phrases où on marque le nombre de gens qui ont fait une chose : *il s'en est trouvé deux pour refuser* devient *il s'en est trouvé deux à accepter* : « il y aurait un tiers de l'armée à tomber malade »[10].

1. Loi du 23 déc. 1798, *Doc. Hist. Révol., Contr. Dir.*, p. 867.
2. L'Orat. du Faub. St-Antoine, mai 1793, Buchez et Roux, t. XXVI, p. 316.
3. Loi du 12 août 1792, *Coll. Lois*, t. X, p. 210.
4. Rapp. Jarousseau, 25 niv. an II-14 janv. 1794, P. Caron, *Paris... Terr.*, t. II, p. 360 ; cf. *tel sera toujours notre seul cri " au travers des neiges "* (Cap. Frenaye, Lett., 3 niv. an III-23 déc. 1794, Ern. Picard, o. c., p. 63).
5. *Courr. de l'Égalité*, n° 559, p. 470, 10 vent. 1794 ; cf. *Ils ne peuvent se faire jour " à travers de la val-taille "* (Héb., *Père Duch.*, n° 190, p. 5).
6. *Les Fr. Favier*, p. 43.
7. Dol. Sénéch. Toul. et Comminges, p. 197 (Arnaud-Guilhem). Voir plus haut, p. 129.
8. Dol. Sén. Angers, t. II, p. 695 (Pellouailles).
9. *Pour le faire remettre, " le plus tard dans trois jours ", entre les mains des tribunaux*, Dol. Sénéch. Toul. et Comminges, p. 197 (Arnaud-Guilhem).
10. Lett. du volre Brault, 15 frim. an II-5 déc. 1794, E. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 173.

CHAPITRE XVII

LES CIRCONSTANCES. TEMPS ET ASPECTS

Les temps surcomposés, si longtemps réputés populaires, devaient apparaître en abondance ; en effet, ils se trouvent partout. Ce sont — ou bien des indicatifs : « Nous nous sommes retirés que quand nous leur " avons eu mis " leur armée en déroute »[1] ; — ou bien des éventuels : « si l'événement n'avoit pas manqué, " j'aurois bientôt été sorti " de prison »[2]. Il n'est bien entendu pas question ici d'un passif, nous sommes en présence d'une forme où *être* marque l'état résultant d'une action accomplie, c'est un parfait éventuel irréel.

Aucune réserve n'est plus apportée à l'emploi de *sortir de* : « Tous ses officiers " sortaient d'être pages " de M. de Condé »[3]. C'est une forme de passé récent comme *venait de*.

Formation d'un nouvel aoriste[4]. — On doit ici prendre garde aux conséquences de la tendance dont j'ai parlé plus haut, qui pousse à conjuguer les intransitifs avec *avoir*. Le même qui écrit : *l'argent est tout-à-fait disparu* écrira *la veille que j'ai tombé malade*[5] ; « " j'ai sorti " pour la première fois lundi dernier »[6]. Comparez ailleurs : « " j'ai parti " avant-hier de Landau »[7]. Le procès Babeuf offre des centaines d'exemples analogues. Il n'y a pas de doute suivant moi. Un instinct pousse la langue à opposer d'une part le simple passé, de l'autre un passé dont les conséquences présentes se font sentir, autrement dit l'aoriste et le parfait, le premier conjugué avec *avoir*, le second avec *être*.

Extinction du passé simple. — Il faut constater aussi que le passé simple cède la place, même dans de longs récits, au passé com-

1. Lett. canonn. Martin, 29 sept. 1793, Ern. Picard, *o. c.*, p. 139. Cf. *lorsque nous " avons eu repassé " le Rhin, nous avons été nous reposer* (Fricasse, p. 108).
2. *Proc. Babeuf*, t. III, p. 35 (Martin).
3. Custine à Pache, dans Chuquet, *Lett. 1792*, p. 369. L. voudrait encore restreindre l'usage de *sortir de* au cas où il y a réellement sortie d'un lieu. Voir Goug., *Les périphr. verb.*, p. 128.
4. Voir *P. et L.*, pp. 458 et 472.
5. Procéd. c. M. De Langeac, Lett. du Conc., mai 1791, dans *Bull. départ. des Vosges*, pp. 162 et 163.
6. *Ib.*, p. 133.
7. Duroy, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XIV, p. 166.

posé [1]. Voici deux passages de Fricasse auxquels on en pourrait comparer beaucoup d'autres :

Lorsqu'ils ont été repoussés hors de leurs villages, nous *sommes revenus* prendre une position en arrière. Peut-être une heure après, *ils sont venus une colonne* d'environ quinze cents hommes avec deux pièces de canon, et *ont tiré* deux coups qui n'ont pas fait d'effet. Il nous *est aussi venu* du renfort... Réunis tous ensemble à l'entrée de la nuit, nous les *avons mis* en déroute et nous *avons été* maîtres de nos cantonnements, où nous *avons bivouaqué* [2]...

Nous leur *avons pris* quatre pièces de canon et leurs caissons, plusieurs prisonniers et beaucoup de tués. Nous les *avons poursuivi* pendant une demi heure, ils *ont atteint* un village derrière lequel ils *ont pris* position, ... ce qui nous *a tenu* en échec... On *s'est mis* en bataille devant le village et on *a envoyé* une grande quantité de tirailleurs qui *ont* de premier abord *enlevé* le village ; il leur *a été repris* : derechef ils *y ont rentré*, mais venant à bord de l'autre côté, des pièces à mitraille *ont développé* leur feu sur eux, il était impossible de passer outre. Pendant huit heures, le feu *n'a pas cessé* d'un côté à l'autre. Le soir venu, les munitions *ont manqué*, nous *avons été obligés* de leur abandonner notre position et de repasser la Sambre. Nous *avons perdu* assez de monde [3].

Ce n'est pas ici le lieu d'étudier les raisons de cette décadence. Signalons tout de même que l'ignorance des formes normales y est pour quelque chose. Danton, dans sa défense, a dit : « Un huissier vint pour mettre le décret à exécution ; je " fuyai " donc et le peuple voulut en faire justice » [4].

Lequel eût paru le plus fâcheux aux puristes, la disparition du passé ou son maintien sous des formes barbares ?

1. Voir *P. et L.*, p. 476.
2. Fricasse, p. 145.
3. Ib., p. 25.
4. *Disc.*, p. 257. Cf. plus haut : je *requérai*.

CHAPITRE XVIII

DEUX MODALITÉS ESSENTIELLES

A. LA NÉGATION

La négation *pas* devient la négation véritable. — Ce changement, qui se préparait depuis longtemps, est tout à fait réalisé dans la langue vulgaire d'alors. On le voit à différents indices.

1° *Pas* est pour ainsi dire régulier avec *ni* : « " Ni le département ni le pouvoir exécutif " ne pouvaient pas " se refuser de lui accorder » [1] ; « " le blé ni la farine ne manquaient pas " » [2] ; « " la municipalité ni le commissaire des guerres n'avaient pas opéré " régulièrement à cet égard » [3] ; « M. du Muy ..." n'avait pas ... ni rejoint son poste ni donné de ses nouvelles " » [4].

2° On « fait la récidive » de *pas* avec *rien*, *nul* et tous les mots de cette sorte, c'est la syntaxe de Martine : « L'ordonnance " n'astreint même pas " les fermiers de ces droits intolérables " à nul traitement " avec les municipalités » [5] ; « le Clergé et la Noblesse,... qui " ne payent pas presque aucune " de ces impositions » [6].

3° Depuis Vaugelas (voir t. IV, p. 1042), il était prescrit de ne pas compléter *ne* après *défendre*, *empêcher*, etc. Tout le Sud-Est avait continué à suivre l'analogie et à ajouter *pas* pour bien marquer le désir négatif du sujet : « pour empêcher que les vivres " n'y aillent pas " à Carpentras » [7].

Disparition de *ne*. — Il serait très intéressant de découvrir où et quand ce phénomène a commencé. Il est certain qu'il est particulièrement commun dans la région du Centre. Le Français du Canada le présente, et il est peu vraisemblable qu'il s'y soit développé spontanément ; il a dû être importé par des colons dont la plupart venaient de l'Ouest et du Centre.

1. Adr. Parroy (Meurthe), *Com. Dr. féod.*, p. 616.
2. *Bull. Trib. Révol.*, n° 70, p. 281.
3. Lett. Com. Législ., 10 sept., Chuquet, *Lett. 1792*, p. 186.
4. Lett. Commiss. à l'armée du Midi, Chuquet, *o. c.*, p. 93.
5. Mém. anon. (Meurthe), 1791, *Com. Droits féod.*, p. 611. Cf. *All " n'est pas guere " à sa gloire* (Vadé, *Pipe cass.*, t. III, p. 223).
6. Dol. Sén. Bigorre, p. 101 (Aucun).
7. Paulin (de Monteux), *Journ.*, p. 139.

On peut se demander, en présence de certains exemples, s'il ne s'agit pas d'une simple erreur graphique. « " L'on [n']ignore pas " que c'est un corps nombreux »[1] ; « " qu'on [n']oublie pas " surtout »[2].

Mais il y a des exemples plus sûrs : « Si nous sommes accablés de cette manière, " nous le sommes pas moins d'un autre côté " »[3].

Le volontaire Jean Tullat, qui est du Puy-de-Dôme, écrit : « " nous avions plus de vivres " ...si " vous recevez pas " mes lettres, ... " nous passons pas " de jour qu'on nous tue autant d'une part que d'autre... si le général Dumouriez " nous avait pas trahis ", " nous serions pas si à plaindre "... ils " seraient pas bloqués " »[4].

Plusieurs de ses compatriotes font comme lui : « depuis si longtemps que " je vous ai pas écrit " » ; « " Dieu le bénira pas " » ; « nous " pouvions pas sortir " seulement trente pas de la ville » ; encore « " nous en pouvions pas avoir assez " »[5]. « " Je pleure pas facilement " ; mais, si vous l'eussiez connue, " vous ...m'auriez pas fait l'injustice " de croire que c'était une fille prostituée »[6]. Mais on se tromperait du tout au tout en se figurant que nous sommes là en présence d'un français à l'usage des seuls Auvergnats.

On pourrait citer d'abord des textes provenant des régions environnantes : « L'ennemi est beaucoup en forces devant nous, mais " nous les craignons pas " beaucoup »[7] ; « " Je puis pas " vous en donner »[8] ; « Nous sommes " on peut pas plus malheureux " »[9]. Mais à quoi bon ? Féaz, au fond de la Maurienne, n'écrit pas autrement[10], et loin de là des Francs-Comtois[11] ou des Champenois lui font écho. Quand Munerot écrit : « Nous sommes à trante lieu d'Amesterdam, c'est-à-dire " plus louens " »[12], il veut dire : ce n'est plus loin, nous ne sommes plus loin.

Bref, cette façon de parler se rencontre un peu partout : « On exige de

1. Dol. Sén. Civray, p. 26 (Château-Garnier).
2. Ib., p. 243 (Secondigné).
3. Ib., p. 119 (Mairé-Lévescaut).
4. Lett., Ern. Picard, *Au Serv. de la Nation*, pp. 37, 9-11.
5. Lett. de Bénard, du Puy-de-Dôme, Id., *Ib.*, pp. 20-22.
6. Lett. de Jabouille, du même département, Id., *Ib.*, p. 146.
7. Lett. du canonnier Martin, 29 septembre 1793, Bataill. de la Creuse, Id., *Ib.*, p. 138.
8. Lett. de Gagneux, natif d'Indre-et-Loire, Id., *Ib.*, p. 168.
9. Lett. S.-lieuten. Michel, 5 prair. an III-24 mai 1795, Id., *Ib.*, p. 83.
10. *On l'a tous mis en morceaux pour les vendre afin que les prêtres piedmontais " en eussent pas " le profit* (*Journ.*, p. 456).
11. *On " connois dans ces momans ny parents ny amy "* (Au Prés. de l'Ass. Nat., F[1c] III, H[te]-Saône, 11).

Je ne suis pas bien sûr qu'on se trouve en présence du même fait dans la phrase suivante, l'idée essentielle étant positive : *nous vous en estimons davantage, et " vous en sommes que plus attachés "* (Serg.-major Plazanet du 2e bat. de la Dordogne, dans De Cardenal, *Recrut. Armée*, p. 418).

12. *Lett. Révol. Aube*, lett. VIII, p. 97.

nous de " pas démarrer " »[1]; « je vois clair comme le jour que " s'il nous arme pas ", c'est pour profiter de ceux qui périront à la première attaque »[2]; Vadé, d'origine picarde, qui est censé reproduire le parler de Paris, écrivait de même : « Bachot " fait semblant de rien " »[3], mais l'exemple laisse des doutes. Hébert, lui, supprime franchement le *ne*, quoique assez rarement : « celui-ci le conduisit dans un endroit où " on lui refusait jamais rien " »[4].

J'estime qu'on parlait ainsi à Paris. Les gens qui procèdent à l'interrogatoire d'André Chénier écrivent dans leur Procès-Verbal : « " nous ayant pas répondu " positivement »[5].

NE — QUE RÉDUIT A *QUE*. — Le caporal fourrier Dupont-Ferrier écrit ainsi[6] : « dont " nous serons que " six compagnie » (*Lett. I*, p. 436) ; « " nous reteront que " quatre a cinqt jours » ; « d'onze bataillon, on vas " en faire que trois " » (*Lett. II*, p. 138)[7]; « nous " somme de la demi-brigade que moi et Drevet " » (*Lett. III*, p. 141).

Comparez : « On écartera les actions en nombre que cela occasionne surtout chez ceux qui débitent du vin, les réduisant à la mendicité. ce qui [ne] peut être qu'un grand soulagement pour le peuple »[8].

NI — PAS. — *Pas* complète le verbe d'une proposition déjà rendue négative par *ni* : « " ni le département ni le pouvoir exécutif ne pouvaient pas se refuser " de lui accorder »[9].

PAS NIE UNE PHRASE RESTRICTIVE OU ENTRE *NE QUE*[10]. — Thouret a dit à la Constituante : « " il n'y a pas que " représentans de bailliages ou de provinces, il n'y a que des représentans de la nation »[11]. On trouve en nombre assez restreint des exemples de cette nouveauté : « Ce qui m'importe ...c'est " qu'il n'y ait pas toujours qu'un avis " sur tous les décrets »[12]; « il " ne faut pas compter que cette classe-là " [les financiers] car il reste à Paris des ci-devant nobles de toutes

1. Conv., nov. 1792, Buchez et Roux, t. XX, p. 433.
2. Arch. Nat., F[9], 44392. Lett. du C. Benoît, brigad. fourr., 1er corps des huss. de la Liberté.
3. *Pip. Cass.*, t. III, p. 224.
4. *Père Duch.*, Br., n° XXIV, fasc. VI, p. 568. L'éditeur rétablit à tort le *ne*.
5. Voir plus haut, p. 244.
6. Il était dauphinois.
7. *Ne* n'est pas supprimé ailleurs. Voir cependant : "*on sept pas*" (*Lett. II*, p. 139, à côté de *je ne sept pas, ib.*) ; "*on leur laisse*" *rien* (*ib.*). L'auteur prononçait peut-être õ-n.
8. Dol. Sénéch. Niort et Saint-Maixent, p. 12 (Sainte-Pezenne).
9. *Com. Dr. féod.*, p. 616, commune de Parrot, Meurthe.
10. Voir *P. et L.*, p. 498.
11. 3 nov. 1789, Buchez et Roux, t. III, p. 259.
12. Chabot à la Conv., dans Mathiez, *Révol. fr.*, t. III, p. 112.

espèces, pages et autres »[1]; « Probablement Jérôme " n'avait pas que son grade " d'enseigne de vaisseau »[2].

Quand la phrase est interrogative, on arrive à une construction d'effet étrange et qui fait hésiter : « Les ennemis du dedans " ne sont-ils pas qu'étourdis " » ? Le sens est comme jadis, *ne sont-ils pas seulement étourdis, sont-ils autre chose qu'étourdis ?*

Une idée négative implicite tend a se marquer explicitement. — La négation qui est contenue dans *sans* se projette au dehors et se complète par *ne*[3]. Signalons d'abord des phrases comme celle-ci : « Les procureurs, qui sont presque toujours à la campagne, des hommes illettrés et " sans pas une connaissance " des lois »[4]. On peut admettre que nous avons ici *pas un* comme équivalent de *aucun*.

Comparez : « D'abord j'ai toujours marché sans m'arrêter trois jours de suite dans " pas un lieu " »[5].

Mais voici autre chose : « " sans que cette vaste démolition de l'ordre de choses existant n'ait été funeste " à quelqu'un »[6], « si d'aussi coupables propos ... eussent été révélés au chef de l'État " sans que le chef de la police n'en eût aucun indice " »[7] ; « sans que nos concitoyens qui les travaillent ...ne deignent de nous endonner la portion qu'ils nous doivent »[8].

De la forme : n'ayant pris qu'une tasse de café, on en arrive à dire « " sans n'avoir pris " qu'une tasse de café »[9].

Après les verbes signifiant défense. — Le *ne*, qui depuis longtemps s'était introduit à la suite des verbes signifiant *défendre*, *empêcher*[10], en arrive à se compléter par un *pas* : « cette femme avait coopéré de tout son pouvoir à détourner les prêtres de Saint-Leu, qu'elle connaissait, " de ne pas prêter leur serment " »[11]. On comparera : « Que Sa Majesté s'interdise la liberté de " ne porter aucune nouvelle loi "... sans le concours... de la Nation »[12].

1. Rapp. Letassey, 27 vent. an II-16 janv. 1794, P. Caron, *Paris... Terreur*, t. II, p. 397.
2. Boutanquoi, *Souven. Mar.-Vict. Monnard*, p. 90.
3. Voir *P. et L.*, p. 498. Roll. (p. 292) blâme *sans que ne*.
4. Not. d'un curé de camp., *Com. Dr. féod.*, p. 6.
5. Taillefer, 21 brum. an II-11 nov. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VIII, p. 347. Cf. *L'ordonnance n'astreint même pas les fermiers de ces droits intolérables à " nul " traitement avec les municipalités* (*Com. Dr. féod.*, p. 610, *Mém. rel. aux v. pat. Meurthe*, 1791).
6. Danton, Conv., 29 oct. 1792, *Disc.*, p. 67.
7. Fouché, *Mém.*, t. I, p. 272.
8. Pétit^n Puy-de-Dôme à la Conv., *Part. Biens Comm.*, p. 565.
9. *Les Fr. Favier*, p. 34. Le sens est : sans avoir rien pris qu'une tasse de café.
10. *Cette épiderme ... empêche que la dissolution du tan " ne pénètre " la pâte* (*Journ. Arts Man.*, t. III, p. 79).
11. Rapp. Monic, 20 niv. an II-9 janv. 1794, P. Caron, *Paris ... Terr.*, t. II, p. 273.
12. Dol. Sén. Civray, p. 138 (Blarge).

Autres développements de *ne*. — On rencontre un *ne pas* après *jusque*, comme si l'idée dominante était celle que la chose qui se produira n'existe pas encore : « nous avons décidé qu'il seroit en arestation ... " jusqu'à que ledit ordre ... n'aura pas été rempli " »[1]. C'est comme si l'on disait : tant qu'il ne sera pas rempli. Soit ! Mais il y a des phrases où le *ne* fait véritablement contre sens : « Il a été statué de surseoir à la délibération d'une nouvelle mise " jusqu'à ce que les associés qui sont en retard de faire leur mise n'aient été constitués en demeure... et qu'il n'ait été justifié des poursuites faites pour le recouvrement " »[2]. Comparez : « très souvent il perd le fruit de ses travaux pénibles et même " l'espérance de ne plus y en recueillir " »[3].

Voici encore un fait du même ordre, tout à fait surprenant : *Ne* apparaît auprès du verbe sitôt qu'une idée négative, restrictive même, flotte dans la phrase : « " Il ne serait encore nécessaire de ne laisser aux curés aucune autre propriété que... " »[4] ; « " Il ne faudrait dans chaque arrondissement qu'il n'y eût qu'un receveur général " »[5].

B. L'INTERROGATION

Les questions. — Je ne sais si je dois mentionner la substitution de *quoi* à *que* dans des interrogations comme : *Quoi faire* ? *Quoi devenir*[6] ? Elle n'avait rien de très nouveau.

Dans une phrase comme : « nous les interrogeâmes " pourquoi ils n'avaient point de canons " »[7], il y a tout simplement extension au verbe *interroger* d'une construction de complément qui est usuelle avec *demander*.

Formes périphrastiques d'interrogation[8]. — En dépit de toutes les prescriptions des puristes, ces formes gagnaient du terrain dans la langue écrite, à plus forte raison étaient-elles communes, on pourrait dire normales, dans la langue parlée. Je ne donnerai pas d'exemples de *qui est-ce que* ou de *qu'est ce que* ; mais en voici de *d'où est-ce que*, de *pourquoi est-ce que*, de *quand est-ce que* : « " d'où est-ce que

1. *Interrog. André Chénier*, cité plus haut.
2. *Anzin et Aniche*, t. II, p. 205. Cf. *il seroit préjudiciable... de vendre ce charbon " tant que les travaux ne soient mieux réglés "* (*Ib.*, p. 230).
3. Dol. Sén. Bigorre, p. 251 (Escots).
4. Dol. de Baugy, dans Cah. des Doléances de Bourges, p. 43. L'éditeur a mis *ne* entre crochets.
5. Ib., p. 44.
6. Chatton, *Cah.*, p. 75.
7. Lett. Volont. Brault, 14 nov. 1792, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nation*, p. 129.
8. Voir *P. et L.*, p. 491-492.

ça l'y vient " donc ce vertigo ? »[1]; « on demande " pourquoi est-ce que " le Tribunal révolutionnaire ne nous débarrasse pas de ces scélérats »[2]; « Partout on demande " quand est-ce que l'on fera " le rapport sur l'affaire de Chabot »[3]; « On demandait ce soir " quand est-ce que la Madame Élisabeth passerait " aussi au Tribunal »[4].

Plus populaires encore sont les tours conservés de l'ancien usage où l'ordre des mots reste normal, type : " A quoi que ça vous sert "[5] ? « " Quoique c'est donc " que toutes ces affaires »[6] ? « Je demande ... " si c'est qu'on veut faire " du Louvre une ménagerie »[7].

Rien ne montre mieux comment les règles qui enchaînaient la langue écrite restaient alors étrangères à l'usage courant. Il y avait des siècles que ces expressions s'étaient formées. On les trouve au xvie, dans la haute poésie elle-même : « Où c'est, helas ! " Où c'est que je voy " nos tyrans »[8]; « Si scauray-je par force, où " c'est qu'ils sont mussez " »[9]. Condamnées, ces périphrases vécurent « en marge » ; le poissard ne manqua pas de s'en servir : « " quoiqu' tout ça veut dire " » ? « " quoi qu'i me d'mande " »[10] ?

On notera que ces formules s'étendent à des phrases où il n'y a aucune nuance interrogative et que les périphrases y deviennent par conséquent de purs conjonctifs : « il falloit bien au moins nous montrer " où ce qu'étoit " cette maison »[11]; « ce fameux manège, " ousqu'il avait autrefois " de si beaux chevaux »[12]. Desgranges a relevé des phrases semblables : « là " ous' qui gnia " le restaurateur du Soleil d'Or »[13].

1. *P. Duch. Royal.*, Tr. h. tr. puiss. tr. gr. col. du P. D. contre Prudhomme, p. 5. Cf. Vadé : *et " où est ce qu'est " le profit ?* (*Raccol.*, V). Là-dessus, voir Goug., p. 127.
2. Rapp. Charmont, 24 niv. an II-13 janv. 1794, P. Caron, *Paris... Terreur*, t. II, p. 334.
3. Ib., 11 niv. an II-31 déc. 1793, Id., *Ib.*, t. II, p. 101.
4. Ib., 15 niv. an II-4 janv. 1794, Id., *Ib.*, t. II, p. 168.
5. *Père Duch. Royal.*, Avis du P. Duch., p. 3.
6. *Lett. Mère Duch.*, p. 3.
7. Jean-Bart, IX, p. 5.
8. Garnier, *Porcie*, act. II. La Nourrice.
9. J. de la Taille, *Gabéon.*, 1573, f° 20 v°.
10. Vadé, *La Grenouill.*, t. III, p. 291 ; *4e Bouq. poiss.*, Ib., p. 265.
11. *Père Duch. Royal.*, Gr. Repr. à l'Académie, p. 5.
12. *Lett. Mère Duch.*, p. 3.
13. Goug., p. 127. Elles étaient communes chez Vadé : *j'ai reçu vote Lettre " là où ce que j'ai lû " l'écriture qu'était dedans* (*La Grenouill.*, t. III, p. 272).

CHAPITRE XIX

LES MODALITÉS ET LES MODES OU TEMPS A VALEUR MODALE

Il n'y a dans toute la syntaxe aucun chapitre où on constate une plus puissante résistance aux mécanismes grammaticaux que celui de l'emploi des formes modales. Un besoin instinctif et incoercible de présenter l'idée telle que l'esprit en considère l'accomplissement, telle que le sentiment la désire ou l'appréhende, telle que la volonté la commande ou la repousse, en somme de la rendre sous son véritable aspect psychologique, domine toutes les contraintes grammaticales et amène d'instinct le sujet parlant à s'en émanciper.

Je crois peu aux déficiences des formes ; si les unes manquent, on n'a pas de peine à s'en fournir : d'autres viennent, à point nommé, jouer le rôle. Pourtant, à une époque comme celle dont nous traitons, l'indépendance ordinaire ne pouvait qu'être accrue [1].

Futurs de probabilité. — On rencontre naturellement partout le futur composé avec son sens particulier de positif de probabilité : « il " aura eu " le bonheur de trouver de la farine, et en attendant que nous fussions arrivés, il " aura fait " de la galette » [2].

Mais on trouve aussi le futur simple dans cet emploi modal, comme aujourd'hui dans le Midi : « Je ne sais comment ils l'ont été [tués], ce " sera sûrement " quand ils ont pris la fuite » [3].

Le subjonctif. — On ne peut parler d'une décadence générale du subjonctif. Au contraire on le rencontre sous la plume de gens fort peu lettrés, il est amené par des nuances assez fines de la pensée. Ainsi on trouvera : « Je vois avec bien de la peine,... que " ton mari soit " toujours absent » [4]. *Avec bien de la peine* introduit un sentiment.

De même quand apparaît une nuance de potentiel : « il a aussi de superbes parcs ... où il y a toutes sortes d'animaux " que l'on puisse imaginer " » [5].

1. Isoré n'était pas un puriste, il n'en avait pas le moyen, ne sachant ni beaucoup de grammaire ni beaucoup d'orthographe. Il écrit : *Je ne voudrais cependant pas le garantir, au contraire, je désirerai que le ministre le changea pour qu'on ne s'occupe plus de lui* (Arch. Nat., F[7] 4773, lias. G, p. 41, Jacob, *Le Bon*, t. I, p. 202). Simples erreurs orthographiques.

2. Boul., *Mém.*, p. 68.

3. Lett. vol[re] Brault, 14 nov. 1792, Ern. Picard, *o. c.*, p. 129.

4. Cap[ne] Doat, du 3[e] bat. de la Dordogne, 9 juin 1793, De Cardenal, *Recrut. Armée*, p. 414. Le même écrit : *Il pourrait se faire " qu'il n'est " que prisonnier* (*Ib.*).

5. Fricasse, p. 93.

En revanche, chaque fois que l'idée d'un fait positif veut s'affirmer, on ne se préoccupe aucunement si des servitudes grammaticales devraient amener un subjonctif, et l'indicatif prend sa place. Je vais le montrer dans des cas assez différents :

1° *Après une principale négative* : « Nous ne pouvons pas comprendre qu'une villle comme la nôtre " est exceptée " » [1].

2° *Après un verbe de sentiment* : « Je suis charmée que ma sœur " ay " [est] à votre service » [2] ; « il se plaint amèrement que sa correspondance " est interceptée " » [3].

3° Voici un subjonctif visiblement destiné à marquer une possibilité après un verbe affirmatif : « " Il est " des individus, parmi les infortunés " qui puissent réunir " chez eux les deux qualités de préférence de posséder des vertus et du talent, de même que ceux qui vivent dans l'aisance » [4].

L'IMPARFAIT DU MODE SUBJONCTIF EN VOIE DE PERDITION. — D'abord les formes n'en sont plus distinctes ; il se confond avec le passé simple de l'indicatif. On trouve d'un côté : « ce dernier vint, les " abordât " de la manière la plus affectueuse » [5] ; de l'autre : « il ne faudrait pas que cela " dura " longtemps » [6].

En outre on ne conjugue plus en personnes, même là où la prononciation rendrait les formes distinctes, on brouille *eusse* et *eût*, *fusse* et *fût* : « si, comme vous vous l'imaginiez, " j'eus consommé " le mariage avant de chercher à l'épouser » [7].

Pourtant la résistance est encore très forte. Il se rencontre une foule d'imparfaits et aussi de plus-que-parfaits régulièrement employés [8].

Ce qui me paraît plus important à noter, c'est que tel, qui remplace l'imparfait par un présent après un passé, le garde si la principale est à l'éventuel. Pourvoyeur écrira : « elle disait qu'il n'y avait qu'un royaliste qui " puisse " parler de la sorte », et à la page suivante : « L'on désirerait que les portes des barrières " fussent " un peu mieux armées » [9].

1. Lett. aux Maire et off. mun. de Caraman, 23 déc. 1793, Adher, *Subs. Toul.*, p. 33.
2. Munerot, *Lett. Révol. Aube*, lett. IX, p. 97.
3. *Reg. Soc. pop. Amiens*, f° 16 r°, 19 prair. an II. Le fait peut être ici dialectal. On sait la profonde décadence du subjonctif dans le français du N.-E.
4. Pet^{n} de la Soc. popul. Bouloy-la-Société (arr. Dreux), Lefevb., *Quest. agr.*, p. 156.
5. *Bullet. Trib. Révol.*, IVe part., n° 34, p. 135.
6. Gillet, lieuten. 79e d'infant., dans *Ann. Révol. fr.*, VIe année, n° 1, p. 65.
7. Jabouille, de Pionsat (Auvergne), Lett. 20 oct. an II, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 146.
8. *Il eût été bien à désirer qu'elles* " *eussent été commandées* " *pour aller au secours de leurs frères... Il eût été aussi à désirer que les quinze bataillons qui composaient ces trois divisions* " *eussent été moins disséminés* " (Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XIV, p. 124) ; " *J'aurois désiré* " *que nos législateurs* " *eussent invité* " *nos académies ... à leur présenter un plan d'études complet* (Barruel, *Plan d'éd^{n} nationale*, p. 2), etc., etc.
9. Rapp. 21 niv. an II-2 janv. 1794, P. Caron, *Paris... Terr.*, t. II, p. 293-294.

Simples fluctuations ? Ou bien l'imparfait du subjonctif modal a-t-il plus de vitalité que l'imparfait du subjonctif temporel ? Cette interprétation aurait en sa faveur bien des phrases où la forme se rencontre en dépendance d'un principal au présent marquant désir, volonté : « je " désire que ce fût moi " qui vous apprenne cette nouvelle si importante » [1] ; « que la Convention " décrète qu'il fût défendu " d'occuper plus d'une ferme à tout propriétaire ou fermier qui exploiteroit un fond de plus » [2].

On rencontre beaucoup d'analogues : « Un autre... " demande qu'ils fussent conservés " intacts comme pièces à conviction » [3] ; « ledit caissier " demande que... il fut pris " par les citoyens directeurs un parti convenable » [4] ; « il est à désirer que ceux qui ont droit d'en avoir " renfermassent " leurs pigeons pendant le temps de la récolte » [5].

Il importe de signaler que fort souvent imparfait et présent alternent : « " Il serait aussi à désirer " " que l'on établisse " des caisses provinciales... et " qu'elles fussent régies " alternativement » [6].

L'imparfait est remplacé par le présent après un éventuel marquant désir, volonté atténuée, etc. J'en donnerai comme type : « je voudrais bien que vous " m'envoyiez " un livre » [7]. On trouve cela dans des Correspondances officielles : « Je désirerais bien que la Convention ne " trouve " pas mauvais que je lui fasse une petite gratification » [8].

Les rapports de police présentés par des gens du peuple fournissent un nombre considérable d'exemples : « il " seroit à souhaiter que cet arrêté se répète " dans toutes les autres sections » [9] ; « On " voudrait qu'il soit fait " un scrutin épuratoire » [10] ; « Tous les bons citoyens " désireraient que la farine soit transportée " chez les boulangers avant six heures du soir » [11].

On remarquera le même présent quand l'idée d'éventuel est contenue dans une formule périphrastique, ou dans un imparfait employé

1. Lieut. Drouault, Lett. 30 germ. an V-19 avr. 1797, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 237.
2. Pet[n] des s. cul. de la com. d'Haussez (arr[t] de Neufchâtel), pluv. an II.
3. *Soc. popul. Dreux*, p. 232.
4. *Anzin et Aniche*, t. II, p. 233.
5. Dol. Baill. Cotentin, t. I, p. 232 (Caillebot la Salle).
6. Le Parq., *Dol. Neufchât.-e.-Br.*, p. 190 (Ménerval).
7. *Lett. Vol. 1792*, p. 34.
8. Couturier, 5 frim. an II-25 nov. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VIII, p. 694.
9. Dutard à Garat, 6 mai 1793, A. Schmidt, *Tabl. Révol. fr.*, t. I, p. 191.
10. Rapp. Charmont, 24 niv. an II-13 janv. 1794, P. Caron, *Paris... Terr.*, t. II, p. 333.
11. Rapp. Pol., 28 ventôse an III-18 mars 1795, Aul., *Paris ... Thermidor*, t. I, p. 573.

en qualité d'éventuel : « Je ne finirais pas " s'il fallait que je parle " de tous les bons évêques »[1].

Conditionnel remplaçant le subjonctif imparfait[2]. — Il est probable qu'en étudiant des textes de la région de la Loire, on y constaterait assez anciennement ce phénomène. En tous cas, à l'époque révolutionnaire, il y est fréquent : « dans les pays vignobles, il " serait à souhaiter que le vin se pourrait transporter " dans tout le royaume »[3] ; « à cet effet ils " désireraient [les gens de la campagne] que la vente du sel venant [= devenant] libre, qu'il serait " à l'inspection de la police dans chaque justice »[4] ; il " pourrait arriver qu'on passerait " le Rhin »[5] ; « il " pourrait bien se faire que mes lettres ne vous parviendraient pas " »[6] ; « je " voudrais qu'il serait " avec nous »[7].

Desgranges blâme cette syntaxe comme tourangelle[8] ; mais on la rencontre ailleurs aussi : « " seroit-il possible que le seul décret favorable aux pauvres resterait " sans effet »[9] ?

Il est à noter que Colbert, qui était de Reims, a employé bien auparavant ce conditionnel, si toutefois la lettre n'est pas d'un commis natif de quelque pays où cette syntaxe avait cours. « Il se " pourroit qu'il y auroit " des emballeurs publics qui prendroient quelques droits »[10].

Comparez dans l'Ouest : « Que les impositions sont trop coûteuses à répartir... qu'il " seroit nécessaire que la taille, taillon et capitation ne seroient " qu'une seule cote »[11] ; « qu'il " serait nécessaire qu'il y aurait " une réforme dans l'administration de la Justice »[12].

En pays de langue germanique le même emploi est pour ainsi dire de règle : « supplier le Roy que la province de Flandre " seroit en pays d'État " »[13] ; « Il " seroit à souhaiter qu'il viendroit " du charbon de terre d'Angleterre »[14].

1. *Act. Ap.*, p. 241, p. 5.
2. Voir *P. et L.*, p. 518.
3. Le Moy, *Cah. Dol. Ville d'Angers et par. de la Sénéchaussée*, t. II, p. 725 (St-Saturnin-s.-Loire).
4. Id., *ib.*, p. 74.
5. Lett. de Michel (d'Angers), 26 germ. an III-15 avr. 1795, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 77.
6. Lett. du même, 5 prair. an III-24 mai 1795, Id., *Ib.*, p. 83.
7. Lett. volre Brault, né à Mayenne. Id., *ib.*, p. 117.
8. Goug., p. 116.
9. *Part. Biens Commun.*, p 536, Bulles, Oise.
10. Lett. Colbert à Le Pelet. de Souzy, 24 janv. 1670, Clément, t. II, p. 514.
11. Dol. Baill. Cotentin, t. I, p. 560 (Saint-Léger).
12. Id., ib., p. 423 (Mesnil-Bonnaut).
13. Dol. Fl. marme, t. I, p. 51 Oxelaere.
14. Cah. de Beuvrequen, Loriquet, *Cah. Dol. Pas-de-Calais*, t. II, p. 192. On trouve d'autres exemples dans la même région : *Il " serait à souhaiter ... que tous les habitants de la*

Je n'ai pas voulu joindre aux exemples qui précèdent le suivant que j'ai relevé chez Danton : « Je *penserais* donc qu'il *serait* utile que la Convention fît une adresse »[1]. Il me semble en effet que le conditionnel de la principale n'a pas une valeur d'éventuel, mais qu'il atténue une affirmation positive : je suis enclin à penser.

Pour me résumer et présenter en raccourci, dans une seule phrase, les hésitations de la syntaxe, je citerai ce qui suit : « Il " serait " juste... que ces propriétés ne " puissent " être vendues, qu'elles " restassent " à la famille, qui resterait dans le village ci-devant propriétaire, qu'à l'extinction de cette famille, la municipalité en " investirait " une nouvelle »[2].

Le cas que nous venons d'examiner n'est pas le seul où la langue populaire remplace l'imparfait du subjonctif par un éventuel. Quand, dans un système hypothétique, après un *si*, qui ne peut pas être suivi d'un conditionnel, une deuxième proposition suit, introduite par *que*, l'imparfait du subjonctif est remplacé par un conditionnel : « Si la paix venait à se conclure, " que l'argent baisserait et viendrait à un prix convenable ", on pourrait en faire acheter à Paris »[3]. *Baisserait* et *viendrait* seraient remplacés par *vînt* et *baissât*, dans une phrase construite et régulière. Mais ici il y a une sorte d'interruption, un relâchement dans la suite logique.

campagne auraient " l'exploitation de quelques arpents (Rhapsody de Cappellebourg, arr. Dunkerque, Lefebvre, *Quest. agr.*, p. 173) ; cf. d'autres exemples dans le même texte.

1. Conv., 30 nov. 1792, Buchez et Roux, t. XX, p. 438.

2. *Part. Biens commun.*, p. 327, Auxerre. Il n'est pas certain du reste que la troisième proposition soit rattachée à la principale par le même rapport que les deux précédentes. Comparez : *Nous proposons donc, ou que cet impôt " soit " personnel, et par tête, afin que nul ne " pût " s'y soustraire, ou qu'il " fût prélevé " sur les boissons...* (Dol. Sénéch. Rennes, p. 406, Brie).

3. Lett. de Michel d'Angers, 5 prair. an III-24 mai 1795, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nation*, p. 82.

LIVRE II

LA PHRASE COMPOSÉE

CHAPITRE PREMIER

RAPPORTS NON LOGIQUES

A. COMPARAISONS

Ressemblances. — On dit dans certaines provinces : il ira *la même chose*. La locution équivaut à *tout pareillement*. Suivie de *que*, elle devient équivalente à *comme, ainsi que*. Voici des exemples : « ils sont partis " tout la même chose " »[1] ; « il se trouve qu'un marché [se] tient " la même chose un jour de décade comme un autre jour " »[2].

Dissemblances. Affaiblissement des comparatifs synthétiques[3]. — *Majeur* se renforce d'un mot comme *très* : « représentant la " très majeure partie " des Français dans l'Assemblée Nationale »[4]. Cela n'indique-t-il pas que son sens de comparatif s'affaiblit, ou veut-on dire très grande majorité ? En tout cas il y a des phrases où ce sens relatif est complètement perdu de vue et où *majeur* équivaut à *considérable* : « les opérations... sont " d'une importance assez majeure " pour exiger un plan de travail »[5]. On a pu entendre d'abord : *qui dépassent assez l'importance ordinaire* ; mais peu à peu toute idée de comparaison avait disparu.

On rapprochera l'usage qui est fait de *postérieur*, de *meilleur*, de *pire* : « des comparaisons, encore " plus postérieures " »[6] ; « le pain est

1. Lett. vol[re] Brault, 20 vent. an II-10 mars 1794, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 149 : *ils se sont rendus appelants au district ; ils y ont été " la même chose " condamnés* (Pétit[n] munic. Arjuzaux, arr. Mont-de-Marsan, Lefeb., *Quest. agr.*, p. 163).

2. Rapp. de Charmont, 27 niv. an II-16 janv. 1794, P. Caron, *Par... Terr.*, t. II, p. 392. Cf. *Il ne fallait point sonner les cloches la nuit et défendu d'aller à leglise, et " la meme chose " le jour de Noel defendu de faire faite* (Féaz, *Journ.*, p. 454).

3. *P. et L.*, p. 728.

4. Titre proposé pour l'Assemblée Nationale par Barère ; voir Bailly, *Mém.*, 14 juin 1789, t. II, p. 147.

5. Ichon, Tours, 8 pluv. an II-27 janv. 1794, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. X, p. 485.

6. Bab., *Le Trib. du Peuple*, n° 32, p. 324.

" un peu plus meilleur " qu'il ne l'était hier »[1] ; « dont " la plus majeure partie " ne peuvent s'en procurer »[2] ; « sujets au " plus moindre " ouragan »[3] ; « sabrer des gens c'est encore " plus pire " »[4]. On trouve *pire* employé dans des comparaisons d'égalité et de ressemblance : « on nous dit que les Chouans sont " aussi pires " qu'au commencement »[5].

Les adjectifs, les adverbes qui rapportent une quantité à un effet à produire, se font volontiers accompagner d'un adverbe : « cette gendarmerie... n'est pas " assez suffisante ni assez payée " pour faire un service utile »[6].

Structure des compléments. — D'après l'analogie d'*autre que*, on construit *différente que* : « les uns,... croyaient que c'était un être d'une espèce " différente que les autres hommes " »[7].

De même pour l'adverbe *différemment* : « outre ce que les papiers publics ont transmis, et peut-être " différemment que la tradition ", le tableau de l'observateur portait... »[8] ; « les peuples chez lesquels nous allons traitent les femmes " différemmment que nous " »[9] ; « parce que nous étions costumés " différemment qu'eux " »[10].

Comme l'a très justement noté Littré, *davantage que* a été usité à l'époque classique, et il n'est pas étonnant qu'on le trouve dans les écrits populaires : « " Bien que mon caractère avait quelque analogie avec le sien, il me corrigeait " davantage que ses autres enfants " »[11].

Dans les comparatifs d'égalité, *également* se construit avec *que* : « les fers de cet établissement pourront " également que ceux de Messarges " être transportés »[12].

Voici le vieux *comme* au lieu de *que* : « elle [la réunion] n'a pas été

1. Rapp. de Charmont, 13 niv. an II-2 janv. 1794, P. Caron, *Par... Terr.*, t. II, p. 130. Dans les *Sarcelades*, on trouvait déjà " *plus moindre* " (p. 43) ; et chez Vadé " *plus meilleur* " (*Nicaise*, VI, *Chans.*, t. IV, p. 273); " *plus mieux* " (*Impromptu du cœur*, t. IV, p. 61).
2. Dol. Baill. Cotentin, t. I, p. 279 (La Colombe).
3. Dol. Sén. Cahors, p. 32 (Bronelles).
4. Jean-Bart, n° LIII, p. 6.
5. Lett. de J. Gagneux, vol^{re}, 15 fruct. an IV-1er sept. 1796, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 94. Cf. Vadé : *c'est* " *aussi pire que vous* " (*La Grenouill.*, t. III, p. 278).
6. Drouet à Carnot, *Mém. justif. de Drouet*, 21 flor. an IV-10 mai 1794, p. 48.
7. Hébert, *Père Duch.*, Br., n° IV, fasc. VI, p. 489 (1791).
8. Senart, *Mém.*, p. 256.
9. Bonaparte, *Proclam. d'Alexandrie*.
10. Fricasse, p. 111. ⊖ L., *Bas-Lang.*, Roll., Desgranges d. Goug.
11. Boutanquoi, *Souv. de Mar.-Vict. Monnard*, p. 19. Cf. H. L., t. III, p. 628-629, Molard, p. 87-88, Michel, p. 60, et Desgranges d. Goug., p. 120.
12. Rapp. Garnier, 30 brum. an II-20 nov. 1793, P. Caron, *Rapp. Ag. intér.*, t. I, p. 459. Cf. *Le Tiers-État demande qu'il puisse être représenté* " *en nombre égal que la Noblesse et le Clergé* " (Dol. Sén. Bigorre, p. 410, Mansan) ; *ces jeunes gens... prenaient* " *également qu'eux* " *le parti de la mer* (Dol. Baill. Cotentin, p. 583, Saint-Pair) ; *Que le clergé et la noblesse, qui depuis environ trente ans, n'ont contribué en rien à la corvée, quoiqu'ils en aient* " *également profité que* " *le tiers état* (Ib., p. 415, Mesnil Amand).

" aussi nombreuse comme il y avait lieu de l'espérer " »[1]. Archaïsme ou fait dialectal ?

Que de ce que est en progrès. Néanmoins il demeure assez rare. On se sert encore de *que si* : « il vaut " mieux tuer le diable que si " le diable vous tue »[2].

Dans les phrases exprimant la préférence, à *plutôt que de*, on substitue *plutôt de* : « quand serez-vous donc tranquille, " plutôt de vous faire travailler le casaquin " »[3] ?

DISPARITION DE *NE* DANS LA PROPOSITION COMPARATIVE. — Le *ne* de la proposition qui suit un comparatif tombe assez souvent : « nous n'y verrons " pas plus clair que nous avons vu " jusqu'à présent »[4].

COMPARAISONS RACCOURCIES. — Il a toujours été impossible aux grammairiens d'en déraciner l'usage. On en retrouve : « Les excès où se sont portés une certaine partie de nos troupes, qui sont dans beaucoup d'endroits " aussi criants que les rebelles " »[5], entendez : que ceux des rebelles.

B. EXCEPTIONS ET RESTRICTIONS

SINON QUE. — Au XVIe siècle on trouve déjà des exemples où *si non* et *que* s'agglomèrent en *sinon que*. Cette forme se lit dans divers écrits de l'époque révolutionnaire : « Devez-vous autre chose au roi, " sinon que l'obéissance " au nom de la loi »[6].

Comment faut-il expliquer une phrase telle que la suivante : « " nous avons qu'emporté " nos fusils et nos gibernes, mais point de cartouches »[7]. A mon avis il n'y a là qu'un déplacement du *que* restrictif, mis en tête de la phrase pour mieux marquer l'opposition.

TANT QU'A. — *Tant qu'à* est confondu avec *quant à* : « " tant qu'au surplus " des autres circonstances à traiter »[8].

1. Rapp. Delabarre, 12 août 1793, P. Caron, *Rapp. Ag. Intér.*, t. I, p. 232.
2. Blâmé par Roll., v° *diable*.
3. Lem., *62e lett. b. patr.*, p. 3.
4. Héb., *Père Duch.*, Br., n° XX, fasc. VI, p. 553, janv. 1791. Cf. Vadé : *j'ons peut être plus d'inspériance dans la vérité " qu'non pas " un habile homme* (*La Grenouill.*, t. III, p. 273). C'est le phénomène contraire ; la négation se renforce. Voir H. L., t. III, p. 619.
5. Rapp. de Bodson, P. Caron, *Rapp. Ag. Intér.*, p. 92. L'éditeur supplée à tort : *que ceux commis par*.
6. Lem., *113e lett. b. patr.*, p. 5.
7. Lett., Benard, sold. (Riom), 2 sept. 1793, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 22.
8. Dol. Sén. Niort et St-Maix., p. 174 (Champeaux).

C. CHRONOLOGIE RELATIVE

Ruine de l'imparfait du subjonctif comme temps [1]. — Cet imparfait va se perdant aussi bien comme temps que comme mode.

Dans la complétive et les autres propositions, il est remplacé par le présent, sans souci de l'abandon du rapport temporel, après une principale avec verbe au passé. Peu importe quel est le temps passé de la principale, passé simple, composé ou imparfait.

1° *après passé composé.* — « " Il a fallu... qu'elles fassent " bien du chemin, puisqu'elles sont parvenues jusqu'à moi » [2] ; « Aussitôt que le Roi sut que le Père Duchesne désirait le voir... " il a commandé qu'on ouvre " les battants » [3] ; « Avec la puissance invincible de la vérité, " il s'en est fallu de peu que vous ne gagniez " votre procès » [4] ; « ce n'est point par haine que " j'ai demandé que Nay sorte " de ma maison » [5] ; « je n'ai commencé à communiquer avec les détenus que " quand il a fallu que je me présente " au tribunal » [6] ; « Les représentants " ont désiré que je reste " à Bayeux » [7] ; « les premiers fondateurs " ont bien voulu qu'il se joigne " à eux des personnes bienfaisantes » [8] ; « " tu n'as pas craint que je révèle " les attentats inouïs de ta première mission » [9] : « l'éloignement fait que " je ne suis pas arrivé assez tôt pour que je les entende " » [10] ; « " il a donné des ordres pour que notre colonne se rende " à l'instant de son arrivée à... » [11].

2° *après imparfait.* — « Elle a été applaudie par une portion de citoyens qui " voulaient que le président mette " aux voix l'adhésion sur le champ » [12] ; « Il a été répondu qu' " il fallait que MM. les administrateurs de ce district fassent présenter "... cette adresse » [13] ; « " je voulais en même temps que les aristocrates partent " » [14] ; « " il fallait que les Jacobins sautent " » [15] ; « " on ne connaissait avant la Révolution

1. Voir *P. et L.*, p. 784.
2. Héb., *Père Duch.*, Br., n° IV, fasc. VI, p. 190 (1791).
3. Id., *Le P. Duch. à St-Cloud*, Br., n° I, fasc. III, p. 233 (1790).
4. Carnot, *Lett. à Montalembert*, 1er mai 1793, H. Carn., *Mém. s. Laz. Carnot*, t. I, p. 157.
5. *Proc. Bab.*, t. III, p. 38 (Duval).
6. Port Libre, d. *Mém. s. l. pris.*, t. II, p. 72.
7. Heudier, Bayeux, 11 sept. 1793, P. Caron, *Rapp. au Minre de l'Intér.*, t. II, p. 26.
8. *Observ. s. l. régime ... des Incurables, ... par les pensionnaires*, Tuetey, *Ass. publ.*, t. I, pp. 150, 60.
9. Isnard à Fréron, Paris, an IV, p. 3.
10. *Journ. Bourg.*, p. 74.
11. Lett. de Sonrier à Dist. Bruyères, *Bull. dép. Vosges*, p. 73.
12. *Tabl.*, 21 pluv. an III-9 févr. 1794, A. Schmidt, *Tabl. Révol. fr.*, t. II, p. 283.
13. *Com. de Mendic.*, 12 févr. 1791, p. 239.
14. Dutard à Garat, 3 mai 1793, A. Schmidt, *Tabl. Révol. fr.*, t. I, p. 175.
15. Id., 6 mai, Id., *Ib.*, p. 191.

aucune fabrique de laine qui puissent " rivaliser avec Metz que celles de Verviers » [1].

3° *APRÈS PLUS-QUE-PARFAIT.* — Dans la procédure contre M. de Langeac se trouvent des lettres d'un concierge. Il ignore totalement l'imparfait du subjonctif, même quand dans la principale se trouve un plus-que-parfait. Bien d'autres sont dans le même cas : « " J'avais bien recommandé que l'on en demande " le poids »... « " Vous m'aviez écrit que je m'informe " chez l'Ami du Roi » [2].

4° *APRÈS ÉVENTUEL AU PASSÉ.* — Il y aurait eu ici double raison pour qu'on employât le subjonctif imparfait. On trouve néanmoins le présent : « " On aurait pu nous enlever pendant la nuit sans que nous nous en doutions " » [3].

Pache écrit : « " Il aurait fallu que je signe " soit une réquisition, soit une délibération » [4].

INFLUENCE DE LA DÉCADENCE DES FORMES. — Assurément, il faut tenir compte de l'impéritie orthographique. Un homme comme Favier, qui est instruit, qui a appris des langues mortes et vivantes ; confond *renforça* et *renforçât* ! C'est certainement du dernier qu'il a voulu se servir quand il a écrit : « " il empêcha même qu'on ne renforça " son avant garde " » [5].

A plus forte raison, quand on trouve dans une même pièce, assez correcte, une contradiction comme celle-ci : « il " seroit dangereux que l'empire qu'ils [les prêtres] ont exercé sur ces mêmes âmes se renouvella " directement ou indirectement »... « " il seroit dangereux que ces mêmes prêtres étant dans leurs communes ne troublassent " le repos de leurs confrères » [6], il convient de considérer que l'on se trouve en présence de deux imparfaits du subjonctif. Le premier est seulement mal orthographié.

Si on considère les faits dans leur ensemble, l'imparfait du subjonctif, comme temps, sort visiblement de l'usage, Bourgogne, qui emploie très correctement le passé défini, ne connaît pas l'imparfait du subjonctif temporel. Il écrit : « " nous partîmes au plus vite afin d'éviter que notre marche ne soit interceptée " par l'incendie » [7]. Il est vrai qu'on rencontre dans son texte *fusse*, *pusse*, *eusses* ; mais il ne les dis-

1. *Stat. an V*, Mos., p. 43.
2. *Procéd.* c. M. de Langeac et Mme de Neuilly, *Bull. Com. Dép. des Vosges*, 1907, p. 63.
3. *Lett. vol^re^ 1792*, p. 69.
4. *Prem. Mém.*, p. 38.
5. *Les frères Favier*, p. 46.
6. *Com. Révol. du dist. de Bourg*, 8 brum. an III-29 sept. 1794, Arch. de l'Ain, 952, pièce.
7. *Mém.*, p. 34.

tingue pas sûrement des passés : « " scit que je *fus* mal informé ou que *j'eus* mal compris ", je pris l'un des chemins pour l'autre » [1].

Fricasse [2], le capitaine Coignet [3] ne font pour ainsi dire aucun usage de l'imparfait.

Quand la science sera plus avancée, on constatera sans doute sur ce point, comme sur bien d'autres, des différences entre l'usage des diverses régions.

1. *Mém.*, p. 90.

2. *Mais " il a fallu qu'ils cèdent "* (p. 148) ; *" l'ordre a été donné que chacun rentre " dans ses baraques* (p. 45) ; *" il fallait que la route se fasse "* (p. 54).

3. *Il " était temps que cette conversation finisse "* (p. 10). Cf. au sens modal : *" il faudrait que nos chevaux soient prêts " à trois heures du matin* (p. 11).

CHAPITRE II

RAPPORTS LOGIQUES

A. SUITES ET CONSÉQUENCES

QUE CONSÉCUTIF. — Naturellement *que*, si ancien avec cette valeur, tient lieu des autres conjonctions : « ils ont fait un feu avec leur canon " que la terre en tremblait " »[1]. Il n'y a rien là que de normal. Pourtant, dans certaines phrases, le tour présente un caractère particulièrement hardi : « il se fit un mouvement en moi, " que je manquai de l'embrasser " »[2].

Le mode employé est l'indicatif : « les catéchismes seront augmentés tous les ans de dix pages, de manière que, pour la cinquième et dernière division, " ils seront " chacun de cinquante pages »[3].

Il n'y a pas à s'étonner par conséquent de trouver là l'éventuel, si la modalité le comporte : « le bien qui résulterait de la détention des eaux dans différentes vallées où l'on pratiquerait des réservoirs " de manière que les terres ne se trouveraient pas si fréquemment lavées " par les pluies... »[4].

B. FINALITÉ

NOUVELLES LIGATURES[5]. *DE MANIÈRE A CE QUE*. — Nous avons vu plus haut *à ce que* remplacer le simple *que* après *demander*, etc... Cette substitution a lieu également après *de manière* : « le commandant de Strasbourg et le Comité de Surveillance... sont chargés d'exécuter le présent arrêté, " de manière à ce que " les membres des autorités cassées soient hors la ville demain »[6] ; « j'écrirai à la Convention " de manière à ce que " ma lettre puisse, en la répandant par le *Bulletin*, servir l'opinion publique »[7] ; « " de manière à ce que " la portion domaniale... de chacun des citoyens, pût toujours être complette »[8] ; « une paire de souliers à moi, que je donnai au pauvre Flament, " de

1. Fricasse, p. 114.
2. *Le P. Duch. à St-Cloud*, Br., n° I, fasc. III, p. 235, 1790.
3. Barruel, *Plan d'éduc.*, p. 92.
4. *Proc.-Verb. Com. Agr. et Comm.*, Const., t. II, p. 38, 9 févr. 1791.
5. *P. et L.*, p. 849.
6. St-Just, Lebas. De Strasb., 12e jour du 2e mois de l'an II, Vellay, *o. c.*, t. II, p. 126.
7. Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XVIII, p. 661.
8. Babeuf, *Dépop.*, p. 26.

manière à ce qu " 'il puisse se chausser comme un fantassin » [1] ; « nous avons jalloné le trajet difficile qui se trouvoit entre le gouvernement révolutionnaire et la constitution, " de manière à ce qu " 'il pût s'effectuer sans réaction » [2].

Cette locution figure dans le Traité d'abdication de Napoléon : « ils [les domaines ou rentes] seront partagés... " de manière à ce que " chacun d'eux ait les revenus suivants... » [3].

On trouve également *de façon à ce que* : « borner ce ressort le plus qu'il est possible,... " de façon à ce que " le choix des juges soit toujours aussi bon qu'il peut l'être » [4].

Resterait à examiner si *de manière à ce que* n'est pas exclusivement final, tandis que *de manière que* demeurerait descriptif ou exécutif. Divers exemples semblent indiquer qu'il n'en est rien [5].

A CETTE FIN. — Il m'est arrivé de rencontrer la locution *à cette fin*, héritière de *à celle fin*, aujourd'hui déformée en *à seule fin* : « on fit investir la maison où il s'était caché, " à cette fin de la fouiller " » [6].

Dans le style du Père Duchêne on dit : *pour à celle fin* [7].

A L'EFFET QUE. — *A l'effet que*, dérivé de *à l'effet de*, me paraît être un provincialisme : « Lesd. citoyens... ont recours à votre équité et justice, " à l'effet que " vous les réintégriez dans leurs possessions » [8].

POUR [NE] PAS QUE. — Le phénomène de beaucoup le plus important en cette matière me paraît être la naissance d'une locution négative de finalité : *pour ne pas que* : « " Pour ne pas que " nos conducteurs puissent se sauver, nous avions eu la sage précaution de les attacher par le milieu du corps » [9] ; « " pour ne pas qu " 'il nous échappe nous le tenions [le cheval] de chaque côté de la croupière » [10].

C. CAUSALITÉ

RAPPORT A. — On voit très bien comment *rapport à* est devenu un instrument causal. Il a commencé par avoir le sens de *au sujet de* : « la ville de Moulins a eu des inquiétudes " par rapport aux " subsistances » [11].

1. Bourg., *Mém.*, p. 64.
2. Collot, *Disc.* à la Conv., 4 germ. an III, I. N. germ. an III, p. 5.
3. Buchez et Roux, t. XXXIX, p. 513.
4. Bergasse, août 1789, Buchez et Roux, t. II, p. 289.
5. *Il [le ministère] est en ce moment composé de manière à ce qu'on ne puisse le remplacer*, Robesp., *Journ. de la Montagne*, n° LXXXIV, Buchez et Roux, t. XXVIII, p. 482.
6. Marquant, *Carn. d'étapes*, p. 52.
7. *Lett. Mère Duch.*, p. 3.
8. *Part. Biens Commun.*, p. 614, Vélannes-la-Ville, S.-et-O. ⊖ L.
9. Bourg., *Mém.*, p. 33.
10. Id., *ib.*, p. 183.
11. Rapp. de Garnier, 11 sept. 1793, P. Caron, *Rapp. Ag. Intér.*, t. I, p. 436.

Puis, par une transition insensible, on passe au sens de *en raison de* : « La force armée a été requise " par rapport aux troubles " qui avoient lieu sur le port » [1] ; « ils ont... beaucoup à souffrir " par rapport à la chasse " » [2] ; « soit " par rapport au froid ", soit pour toute autre raison, l'opération ne se faisait que très lentement » [3].

Par abréviation, *par rapport à* devient *rapport à* : « Il avoit été mis sur pied un piquet de 55 hommes ... " rapport aux troubles " occasionnés par le pain » [4] ; « vin... qui ne peut se transporter... nulle part, " rapport tant aux mauvais chemins qu'aux droits d'enlèvement " » [5] ; « ce peuple qu'on cherche indignement aujourd'hui à foutre de mauvaise humeur " rapport à une augmentation " modique sur le pain » [6] ; « le docteur Priestley dont on a boucané la maison... " rapport à nous " » [7] ; « Quatorze pièces de canons dont six qu'on ne put en mener " rapport aux mauvais chemins " » [8] ; « la plupart n'est pas en état de se procurer cet avantage, " rapport à la cherté " de cette denrée » [9] ; « L'on a eu beaucoup de peine à ensemencer les blés, " rapport à l'abondance des eaux " » [10] ; « On a demandé un extrait figuré " rapport à six mots rayés " » [11] ; « on leur dit qu'il y a du tumulte dans Paris, " rapport au couronnement " » [12].

Il ne restait plus qu'à fabriquer les locutions conjonctives : *par rapport à ce que*, etc... Je ne les ai pas trouvées ; mais *par rapport que* est blâmé par Rolland : « je ne suis pas venu " par rapport que j'étais malade " » [13]. Féaz s'en sert dans son Journal : « Et les français on mit le feu " par apor que le monde on pris les armes " » [14] ; « l'on a pris Marie... et son frère... " par apor que son frere françois était " de la requisition » [15]. Était-ce un fait local ?

DE CE QUE. — Cette locution se généralise avec le sens causal [16]. On est visiblement parti de phrases régulières telles que celles-ci : « On se plaint " de ce que les fruitières font payer deux sols " une mal-

1. *Bull. Trib. Révol.*, n° 69, p. 278.
2. Dol. Flandr. Mar^me^, t. II, p. 159 (Bambecque).
3. Blaze, *Vie Mil^re^*, p. 24.
4. *Bull. Trib. Révol.*, n° 66, p. 267.
5. Dol. Sén. Niort, p. 57 (St-Hilaire-la-Palud).
6. Lem., *150e lett. b. patr.*, p. 1
7. Id., *Ib.*, p. 8.
8. Lett. de J. Gagneux, 27 frim. an V-17 déc. 1796, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 110.
9. Dol. Sén. Angers, t. II, p. 601 (St-Sauveur-de-Landemont).
10. Dol. de la Par. de Manéhouville, Le Parquier, *o. c.*, p. 319.
11. A propos du serment civil du curé Hurion, *Révol. d. l'Aube*, 1911, p. 101.
12. 23 brum. an XIII-14 nov. 1804, Aul., *Par... Emp.*, t. I, p. 381.
13. V° *Rapport.*
14. P. 450 ; cf. *on la lessez " par aport au rologe " qui battoit a la cloche* (*Ib.*, p. 53).
15. *Ib.*, p. 462.
16. Voir plus haut, p. 342, *de ce que* pour *que*.

heureuse carotte »[1] ; « On se plaint " de ce que la Convention lève " trop tôt ses séances »[2]. Puis on fait un premier pas et on dit : « Ils crient contre elle " de ce que les denrées augmentent " de jour en jour »[3] ; « vont m'accuser " de ce que je viole " les propriétés »[4].

On fait enfin usage de la locution après un verbe signifiant *dire*, *juger* : « Le peuple " a trouvé fort mauvais de ce que l'on a voilé " ces huit criminels »[5].

QUE CAUSAL. — Ce *que* prend une extension immense : « Je rends grâce à Dieu de m'en être réchappé, " que je devais périr " comme les autres »[6] ; « ils demandent la liberté de leur père " que sa presence est dun des plus pressant besoin " chez lui »[7] ; « lesdits habitants étant... dans un mauvais pays, et " qu'ils sont déjà surchargés d'impôts " »[8].

Dans l'exemple suivant : « c'est le propre intérêt de la nation *qu*'au plus tôt rapporteront, et plus tôt payeront les contributions »[9], l'interprétation est fort douteuse. En précisant on marquerait un rapport plus net qu'il ne l'est.

D. LES HYPOTHÈSES

HYPOTHÈSES A FORMES VARIABLES. *SI* EST SUIVI DE L'ÉVENTUEL. — C'est une rareté : « " Si l'ouvrier formerait entre eux les municipalités ", il travaillerait avec prudence »[10]. Je le crois provincial. On le trouve en particulier sous la plume de gens qui pensent dans un dialecte germanique : « ... " Si le sol de la République française serait réparti " en plus de mains, l'exploitation en serait mieux faite et les récoltes en seraient plus abondantes... »[11]. Il importe de ne pas confondre avec l'emploi classique dont j'ai parlé (*La Pensée et la Langue*, p. 890) et dont voici un exemple : « Cette obligation est aussi sacrée pour elle que pour tout particulier qui en aurait contracté une du même genre ; et si celui-ci ne pourrait refuser le

1. Rapp. le Harivel, 7 niv. an II-27 déc. 1793, P. Caron, *Par... Terr.*, t. II, p. 30.
2. 1er pluv. an III, A. Schmidt, *Tabl. Révol. fr.*, t. II, p. 270.
3. Rapp. Béraud, 20 sept. 1793, P. Caron, *Par... Terr.*, t. I, p. 147 ; cf. *tout le monde crie " de ce qu'on ne peut " avoir de viande* (Rapp. de Mercier, 27 niv. an II-16 janv. 1794, Id., *ib.*, t. II, p. 397).
4. Lacombe Saint-Michel, 26 oct. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. VIII, p. 54.
5. Rapp. Monic, 27 sept. 1793, P. Caron, *Par... Terr.*, t. I, p. 212.
6. Lett., Bénard, 3 sept. 1793, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 22.
7. Lett. d'Auvray père, Par., 21 mess. an II, Arch. Nat., F11 4683, pièce 37.
8. Dol. Sén. Niort et St-Maixent, p. 288 (Messé).
9. *Part. des Biens Commun.*, p. 489 (Béziers).
10. Pét. d'un représt des pauvres à la Législ., s. d., *Part. Biens Commun.*, p. 557. Plusieurs exemples suivent.
11. Rapsody d'observations, Lefebvre, *Questions agraires*, p. 175.

payement qu'il aurait promis sans tomber dans l'injustice ou la banqueroute, comment et sous quel prétexte une nation pourrait-elle s'en dispenser » [1] ?

En revanche, il est fréquent que l'imparfait du subjonctif cède sa place au conditionnel dans une conjoncture éventuelle : « s'il se trouvait quelque propriétaire " qui refuserait son contingent ", la municipalité serait fondée à ajouter des sous traditionnels [lisez additionnels] » [2].

Derrière un *que* remplaçant *si*. — Il y a des exemples anciens de la substitution du conditionnel dans une phrase hypothétique après *que* remplaçant *si* : « Les guides demeurèrent d'accord... qu'on iroit avec ma femme et ma fille... et que si, par malheur, quelqu'un étoit pri (que Dieu ne veuille) et " que les autres le verraient ", n'en pas faire semblant » [3].

De même : « si " chaque citoyen seroit taxé selon les facultés... et que cette taxe seroit faite chaque année "... on ne trouveroi(en)t plus des fraudes » [4]. On rencontre l'éventuel après une complétive où se trouve un éventuel : « on croit qu'il " serait avantageux " qu'il n'y aurait qu'un seul présidial dans la province » [5]. Ces textes viennent de Touraine et de Flandre.

Les Cahiers des pays de langue germanique, tels ceux de la Flandre Maritime, fournissent en abondance de ces phrases où les éventuels abondent : « Que " s'il arrivoit qu'un habitant tueroit " une pièce de gibier, on le condamneroit à des très grosses amendes » [6].

Hypothèses généralisées. — Notons d'abord des formes archaïques : *quel... que*, pour *quelque... que*, qui se retrouvent encore [7] : « Les peines énoncées... s'étendront sur tous les employés de l'armée " dans quelle partie que ce soit " » [8].

L'emploi de *tel*, longuement blâmé par Féraud [9], est constant chez Mme Roland qui en fait l'équivalent de *quelque* : « " tels favorables

1. Mirabeau, *Disc. c. l. prop. de soumettre les prêteurs à des retenues.*
2. Pét. du Sr Bridet, de Condé-sur-Noireau (Calvados), *Com. Droits féod.*, p. 299.
3. Relat. de son évasion, par J. Giraud, dans Combe, *Les réfug. de la Révocn en Suisse*, p. 36.
4. Dol. Fl. Marme, t. I, p. 26 (Wemaers-Cappele).
5. Dol. Sén. Angers, t. II, p. 502 (Vergonnes).
6. Dol. Fl. Marme, t. II, p. 160.
7. Cf. H. L., t. III, p. 299.
8. Les représ. du Peuple à l'Armée des Pyr.-Or., 9 germ. an II-29 mars 1794, *Ann. de la Révol.*, no 50, 21 germ., p. 2. Cf. *Je croirais donc toujours remplir ses intentions,* " *quelle direction que le corps d'armée doive ensuite prendre* " (Marl Soult à l'Empereur, 11 oct. 1806, Foucart, *Camp. de Pruss.*, p. 509).
9. Il visait des phrases comme : *Les tableaux de l'École Vénitienne,* " *tels vieux qu'ils soient* ", *n'ont pas changé...* (1781, *Galimatias*, p. 13).

qu'ils fussent " à la cause qu'ils avaient pour objet de défendre, ils faisaient connaître quelques-unes des objections »... [1].

Beaucoup d'autres textes en présentent des exemples : « Il n'y a pas de jour qu'il n'y ait une attaque... " à telle heure que ça soit " » [2] : « " Telle sagesse qui vous les ait inspirés ", " telle sagesse qu'ils renferment ", songez à leur inutilité pour la chose publique » [3] ; « Les successeurs en jouissent encore, " telles demandes que la communauté et les habitants en aient fait " » [4].

Ce qui est plus caractéristique, c'est de trouver *tel* en fonction de *si* : c'est un tour fréquent : « les bateaux, " tels pesants qu'ils soient " » [5].

N'importe quel est aussi en chemin pour donner une forme équivalente à *quelque* : « " N'importe de quel pays ils soient " » [6].

Signalons un *si fort peu que* : « il ne sera pas possible à nous de la racheter, " si fort peu que " le prix du rachat soit fixé » [7].

E. LES OPPOSITIONS

QUOIQUE ÇA [8]. — *Quoique ce* et *quoique ça*, dans le sens de *malgré cela*, sont assez communs, surtout le second : « " quoique ce ", il y a encore du pain chez ces mêmes dans l'après-midi » [9].

Le Père Duchêne use couramment de " quoique ça " : « " quoique ça " soyez tranquille » [10] ; « " quoique ça ", je me trouvai tout interdit » [11].

Féraud et le *Bas-Langage* semblent ignorer cette « faute », mais elle est blâmée par Rolland.

MALGRÉ QUE [12]. — Cette locution est devenue, en dépit des censures de Féraud, une locution conjonctive usuelle. Elle est partout [13] : « " Malgré que la saison des évolutions soit passée " » [14] ; « ce traité a été religieusement observé par les Français, " malgré qu'il s'en faille de

1. *Mém.*, p. 73. Cf. *Ce qu'on appelle patriotes, " tel faible qu'en soit le parti à Lyon ", commence à craindre que Blot ne soit de ces impartiaux* [en ital.] *dont il faut se défier* (*Lett.*, t. II, 363, 1790). Il paraît superflu de citer les Cahiers qui en fournissent de nombreux exemples.
2. Lett. du Chass. Valeyre, 18 juin 1793, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 15.
3. Bourg., *Mém.*, p. 231.
4. Réclam. Mun. Aramon, *Com. Droits féod.*, p. 227.
5. *Proc.-Verb. Com. Agr. et Comm.*, Const., t. I, p. 623, 3 nov. 1790.
6. Lem., *125e lett. b. patr.*, p. 5.
7. Requête de la Municip. de St-Félix-de-Pommiers, Gironde, *Com. Droits féod.*, p. 91.
8. Voir *P. et L.*, p. 865.
9. Rapp. de Roubaud, 11 sept. 1793, P. Caron, *Par... Terr.*, t. I, p. 72.
10. Héb., *Père Duch.*, n° 276, p. 8.
11. Id., *ib.*, Br., n° I, fasc. III, p. 236.
12. Voir *P. et L.*, p. 860.
13. Roll. l'a relevée.
14. *Révol. Par.*, 1792, n° 168, p. 31.

beaucoup " que les avantages en soient réciproques » [1] ; « " malgré que je me sois constamment attaché " à n'aigrir personne » [2] ; « ils [les citoyens de Tarascon sur Oriège] annoncent que " malgré que le sol de leur canton soit stérile " en matières salpétriques »... [3] ; « " malgré qu'ils payent un nombre infini d'agents " de leur pouvoir » [4].

On rencontre la conjonction nouvelle dans une foule de pièces manuscrites : « Metz, " malgré que ses habitants se soient parfaitement montrés "..., n'est pas à la hauteur de la Révolution » [5] ; « " malgré qu'il lui avait été notifié " l'arrêté du Comité » [6] ; « " malgré que dans ce département, les moyens de subsistance ... ne puissent " leur suffire » [7] ; « " malgré que les ouvriers des faubourgs en majorité les repoussent » " [8].

La confusion avec *quoique* est si complète qu'on trouve un *malgre que* au lieu de *quelque chose que* : « " malgré qu'il en dise " dans sa préface, son discours... » [9].

Modes dans ces propositions. — On a remarqué que la nouvelle locution conjonctive se fait suivre soit de l'indicatif, soit du subjonctif.

Quoique avec l'indicatif était exclu depuis Ménage de la langue classique [10]. Il est extrêmement commun :

Tout le monde écoutoit, " quoiqu'on ne parloit " pas encore [11] ; " Quoique MM. Hubert [Hébert ?] et Chaumette avaient dit " en pleine commune [12] ; l'on y avait absolument oublié jusqu'aux traces de l'ancien régime, " quoique ce pays fourmillait " de familles ci-devant nobles [13] ; " quoiqu'il avait été déposé " sur le bureau... une infinité d'adresses [14] ; c'est ce qui vient d'arriver au Tribunal du district d'Amiens, " quoique les ci-devant seigneurs n'avaient " aucuns titres [15] ; j'ai reçu une lettre de ta main... " quoique ton écriture étoit déguisée ",

1. Le Min. Aff. Étr., Conv., 31 déc. 1792, Buchez et Roux, t. XXII, p. 162.
2. Robesp., Conv., 12 avr. 1793, Buchez et Roux, t. XXV, p. 462.
3. *Bull. de la Conv.*, 7 mess. an II-25 juin 1794, n° IV, col. 3.
4. Héb., *Père Duch.*, Br., n° XXIII, fasc. VI, p. 565.
5. Un représ. aux Armées du Rhin, 10 frim. an II-30 nov. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. IX, p. 73.
6. Un des représ. aux Armées du Rhin au Com. Sal. p., 17 août 1793, Aulard, *Act. Com. Sal. p.*, t. VI, p. 18.
7. D'Indre-Commune, Michaud, 16 pluv. an II-4 févr. 1794, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. X, p. 869.
8. Rapp. Préf. Pol., 23 mess. an VIII-12 juil. 1800, Aul., *Par... Cons.*, t. I, p. 505. Il est très commun chez Babeuf, *Dépopul.*, pp. 55, 159, etc.
9. *Révol. Paris*, n° 175, p. 351 (1792). A-t-on été entraîné par la fausse analogie de *Malgré qu'il en ait* ?
10. *P. et L.*, p. 807 ; H. L., t. IV, p. 1009.
11. *Les Sab. Jacob.*, t. I, p. 151, 1791.
12. *Patriote fr.*, n° MCCCXLIII, Buchez et Roux, t. XXVI, p. 38.
13. Rapp. Darche, P. Caron, *Rapp. Ag. Intér.*, t. I, p. 229.
14. *Mille et un. dénonciation*, janv. 1791, Aul., *Jacob.*, t. II, p. 62.
15. *Part. Biens Commun.*, p. 616, Amiens.

je l'avoue [1] ; j'ai l'honneur de vous observer... que " quoique mon colombier ne contenait " que trente paires de pigeons... je le faisais fermer dans le temps des semailles [2] ; vous ne les avez pas désapprouvés, " quoique leurs moyens et leurs motifs vous étaient connus " [3] ; avant que nos successeurs ne soient arrivés... " quoique dans ce moment ils auront " bien moins de succès [4] ; tout était plein " quoique le local pour les séances est très spacieux " [5] ; un homme que les commissaires de la Convention nationale n'osèrent pas faire arrêter " quoiqu'ils connaissaient ses projets liberticides " [6] ; je viens de recevoir votre lettre et votre ordre, à huit heures du matin, " quoiqu'il me paraît " par sa date, que j'aurais dû le recevoir cette nuit [7] ; dans la crainte d'essuyer des reproches... " quoique je me trouverai " seul commissaire ici... je resterai à mon poste [8] ; le rapporteur a pensé que, " quoique le motif de ces messieurs pouvait " mériter la plus sérieuse considération, l'assemblée du département était la seule qui était à même de juger [9] ; " quoiqu'ils n'étaient pas encore éloignés " de trois cents pas, notre commandant ne voulut pas nous permettre de les aller prendre [10] ; " quoique, depuis plus d'un mois, je n'en avais pas mangé ", il me fut impossible de mordre dedans [11] ; " quoiqu'il n'y avait point de séance " au comité révolutionnaire [12] ; " quoique les chemins son ouver " [13].

Nécessairement, lorsqu'il s'agit d'une éventualité, on trouve le conditionnel remplaçant l'ancien imparfait du subjonctif : « " Quoi qu'on pourroit ", en attendant, psalmodier aussi les hymnes en faisant ordinairement deux versets d'une strophe, néanmoins il seroit plus à propos, pour diversifier, de les changer » [14] ; « nous ne le fîmes pas même pour notre retraite, " quoique sa rive nous aurait conduit " à une lieue de notre cantonnement » [15].

Si j'ai cité un si grand nombre d'exemples et de provenances si variées, c'est qu'il m'a semblé qu'il convenait de marquer combien une règle artificielle de la syntaxe classique avait été incapable de prévaloir contre l'instinct syntaxique qui imposait l'indicatif chaque fois que le fait était positif et réel. Ce n'est pas la vitalité du subjonctif qui est compromise ; on l'écarte d'une fonction qui est contraire à sa nature, et qu'un simple mécanisme lui avait donnée.

1. *Proc. Babeuf*, t. III, p. 11.
2. Plaintes du comte de Brancion de Réjulmay, Meurthe, *Com. Droits féod.*, p. 53.
3. Com. Sal. p. aux représ. du Nord, 26 mai 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. IV, p. 332.
4. Du Bois du Bais, Briez, 18 avr. 1793, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. III, p. 314.
5. Rapp. de Bacon, 27 niv. an II-16 janv. 1794, P. Caron, *Par... Terr.*, t. II, p. 386.
6. Rép. de Miranda à son procès, mai 1793, Buchez et Roux, t. XXVII, p. 47.
7. Miacinski, *Trib. crim.*, 17 mai 1793, Buchez et Roux, t. XXVII, p. 101.
8. Laudy, Com^re^, 21 sept. 1793, an II, *La Révol. d. les Vosges*, IIIe ann., 1910, p. 92.
9. *Proc.-Verb. Com. Agr. et Comm.*, Const., t. I, p. 180.
10. Marquant, *Carn. d'étap.*, p. 234.
11. Bourg., *Mém.*, p. 188.
12. Extr. des rapp., Rousseville, 8 sept. an II. A. Schmidt, *Tabl. Révol. fr.*, t. II, p. 114.
13. Dup.-Ferr., *Lett. II*, p. 138.
14. *Regl. de psalm. fr.*, frim. an VIII, p. 10.
15. Marquant, *Carn. d'étap.*, p. 238.

Même substitution de mode, le cas échéant, après *encore que* :

“ Encore que le pain sera ” moins bien cuit, moins à propos dans les fours particuliers qu'il ne l'était dans les banaux, au par delà des accidents du feu qui deviendront communs d'après l'adoption par chaque citoyen d'avoir un four en sa maison, il résultera du chauffage de tous ces fours particuliers une consommation en bois... [1].

Malgré que s'emploie de même, tantôt avec le subjonctif, tantôt avec l'indicatif. Voici un exemple curieux où il semble que le sens modal se soit perdu au cours du développement de la phrase : « on avait pour eux une espèce de mépris, “ malgré qu'ils valussent mieux ” que les nobles, et “ qu'ils étaient bornés ” au grade de lieutenant » [2]. Le second *que* n'a peut-être rien à voir avec *malgré.*

Ailleurs on s'est tout de suite déterminé pour l'indicatif : « J'ai obéi, “ malgré que j'avais ” l'intention de me rendre dans le pays de Caen » [3].

1. Observ. du Sr Husson de Sedan, 1790, *Com. Droits féod.*, p. 206.
2. Protest. de Dardenne, 27 sept. 1793 an II, Chuquet, *Lett. 1793*, p. 220.
3. Rapp. Delabarre, 12 août 1792, P. Caron, *Rapp. Ag. Intér.*, t. I, p. 232.

LIVRE III

TRAITS PRINCIPAUX DE CETTE SYNTAXE

CHAPITRE PREMIER

REDOUBLEMENTS ET REPRISES INUTILES

Les auteurs de poissarderies n'avaient pas manqué d'observer qu'un des traits du parler populaire, c'est d'insister à l'aide de redoublements sur une idée, une détermination, un rapport, même quand il a été suffisamment exprimé : « A Pasques " prochain qui vient " »[1] ; « attendre " un peu plus davantage " »[2] ; « " pour quant à l'égard " de nous »[3] ; « " pour au sujet " du cadet »[4] ; « " cependant pourtant " »[5] ; « " pour afin de " faire connaître »[6] ; « " pour afin d'avoir vengeance " »[7] ; « " pour à celle fin " de réjouir »[8].

A l'époque révolutionnaire, nous retrouvons ces traits dans les phrases de toutes sortes de gens. Pour renforcer l'idée du présent, à *aujourd'hui* on substituera *au jour d'aujourd'hui* : « les rentes paient si cher " au jour d'aujourd'hui ", qu'il ne sera pas possible à nous de les racheter, si fort peu que le prix de rachat soit fixé »[9]. On dira « en " fin finale " »[10], « " assez suffisamment " »[11], etc. A *leur* on joint un *y* : « ces tyrans de cultivateurs... ont répondu... que cela " leur y " ôterait du paturage »[12].

1. Vadé, *La Grenouill.*, t. III, p. 289.
2. Id., *ib.*, p. 289.
3. *Sarc.*, p. 60.
4. *Ib.*, p. 279.
5. *Ib.*, p. 278.
6. *Ib.*, p. 125.
7. Vadé, *Pipe cass.*, t. III, p. 224.
8. *Impromptu du cœur*, sc. IV, t. III, p. 59.
9. Req. de la Mun. de St-Félix de Pommiers (Gironde), *Com. Droits féod.*, p. 94.
10. *La Mère Duch.*, p. 3.
11. *Il y a " assez suffisamment " de terres pour s'occuper* (Pétn Munic. Vonges, Lefebv., *Quest. agr.*, p. 151).
12. Liffol-le-Petit, Hte-Marne, *Part. Biens Commun.*, p. 159. Cf. p. 160 : " *leur y* " *faisait faire des rapports.*

Dont est suivi de *en*, à l'ancienne mode : « " dont lecture en a été faite " »[1] ; « " dont les États-Généraux en tiendront lieu " »[2].

Voici une phrase type : « encore aujourd'hui, de ces hommes qui se disent nouvellement arrivés à Paris, et " dont en effet leurs paroles " annoncent qu'ils sont peut-être des brigands de la Vendée, " dont on assure qu'il en afflue " beaucoup à Paris soutenaient... que l'on avait graissé la patte à certain personnage pour faire rendre ce décret »[3].

Comparez des phrases comme celles-ci, où il y a une redondance analogue, un possessif venant prendre inutilement la place d'un article : « il était un de ceux " dont j'ai plusieurs fois dénoncé son secrétaire greffier " »[4] ; « les femmes " dont plusieurs de leurs maris " sont aux frontières »[5] ; « remplacer deux soldats de contingent " dont son neveu en étoit un " »[6] ; « Je vois encore aujourd'hui le procureur de cette commune, cultivateur propriétaire d'environ quatre-vingt arpents de terre, en deux fermes, " dont il en fait l'exploitation " par lui-même »[7].

Un lieu a été indiqué au commencement d'une phrase, on le représente par un *y* : « " dans ces tripots, il s'y rassemble " un tas d'aristocrates »[8] ; " « A l'hôtel du Languedoc... il s'y rassemble " beaucoup de monde tous les soirs »[9] ; « dans la maison commune, " où une garde nombreuse s'y trouvoit " réunie »[10] ; « " où tous les pauvres infirmes... y " seront reçus »[11].

Rapprocher une façon d'écrire bien plus bizarre : « Dusseldorf, qui est de l'autre côté du Rhin, " où là " nous sommes restés six semaines baraqués »[12]. Il se peut qu'on ait voulu dire *là où*.

On se sert de *ne que* restrictif avec addition d'*autrement* ou de *seulement* : « Les Juifs qui " ne sont autrement guidés que " par l'appât du gain »[13].

Sans quoi ne suffit pas, non plus que *ou*, *ou bien* ; on les combine : « les bouchers obligent de prendre une tête de mouton pour trois livres de viande, " ou sans quoi " ils ne veulent pas vendre »[14].

1. Mireur, *Sénéch. de Draguignan*, Salernes, p. 419.
2. *Ib.*, p. 422.
3. Rapp. Charmont, 3 vent. an II-28 déc. 1793, P. Caron, *Par... Terr.*, t. I, p. 350.
4. Rapp. Charmont, 3 niv. an II-23 déc. 1793, Id., *ib.*, t. I, p. 349.
5. Rapp. Bacon, 22 niv. an II-11 janv. 1794, Id., *ib.*, t. II, p. 296.
6. *Bull. Trib. Révol.*, suite, n° du 12 oct. 1793, p. 45.
7. Rapsody d'observations, dans Lefebvre, *Questions agraires*, p. 176.
8. Rapp. Soulet, 12 sept. 1793. P. Caron, *Par... Terr.*, t. I, p. 75.
9. Rapp. Monic, 1er niv. an II-21 déc. 1793, Id., *ib.*, t. I, p. 317.
10. *Bull. Trib. Révol.*, n° 67, p. 272.
11. Dol. Sén. Niort et St-Maixent, p. 205 (Pamproux).
12. Louis Pillaut, Lett., 4 flor. an IV-25 avr. 1796, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 176.
13. Serg.-maj. Leclerc, Lett., 22 prair. an II-10 juin 1794, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 48. Même en rapprochant *autrement* de *que*, il y a pléonasme.
14. Rapp. Pourvoyeur, 13 niv. an II-3 janv. 1794, P. Caron, *Par... Terr.*, t. II, p. 147.

De même pour *quant à* et *à l'égard* : « " quant à l'égard de moi ", je suis... en bonne santé »[1] ; « " pour à les gard " de la nouvelle année »[2] : cf. « " pour quant à moi " »[3]. *Égard* n'est évidemment pas compris de tout le monde ; témoin : « " vu l'égard à " l'exposé ci-dessus »[4].

On a introduit un complément d'objet conjonctionnel par un *que*, on en remet un peu plus loin un second : « L'on parle " que depuis que la Vendée a été battue, qu'il est entré " dans Paris beaucoup de figures nouvelles »[5] ; « il est bien étonnant... " qu'après tant de trahisons, que nous soyons victorieux " partout »[6] ; « je vous dirai " que dans beaucoup de cafés qu'il y a beaucoup " de citoyens qui demandent l'aumône »[7].

L'instinct de réduplication se traduit de bien d'autres façons encore. Il suffit de citer une phrase comme celle-ci : « que tout le monde, en payant les droits... fût fixé " à la même égalité " de payement »[8]. On veut dire à la même somme à payer, au même paiement : *égalité* vient en quelque sorte concrétiser l'idée contenue dans *même*.

Le même besoin de renforcement amène à mettre en tête un élément de phrase que l'on reprend ensuite : « " Cette ville, baignée par la rivière de la Sèvre ", qui . . . . ., le vœu général de la commune, et des paroisses circumvoisines est de solliciter " qu'elle soit rendue navigable " »[9].

1. Lett. du canonn. Martin, 29 sept. 1793, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 138.
2. Munerot, *Lett.*, *Révol. Aube, lett. 11*, p. 92. Cf. Bern. Oudin, Vol^re 2e bat. Aube, 24 germ. an II-13 avr. 1794, Id., *ib.*, p. 83.
3. Lett. citée plus haut de Bern. Oudin.
4. *Part. Biens Commun.*, p. 226 (Plécy du Bunois).
5. Rapp. de Panetier, 4 niv. an II-24 déc. 1793, P. Caron, *Par... Terr.*, t. I, p. 383.
6. 9 niv. an II-29 déc. 1793, id., *ib.*, t. II, p. 73.
7. Rapp. Panetier, 4 niv. an II-24 déc. 1793, Id., *ib.*, t. I, p. 384.
8. Dol. Év. Rennes, t. I, p. 488 (St-Pierre de Janzé).
9. Dol. Sén. Niort et Saint-Maixent, p. 140 (St-Maixent).

CHAPITRE II

L'IDÉE PRÉVAUT SUR LA FORME

Les rapports s'établissent non entre les mots et les formes, mais entre les idées.

L'idée de quantité amène des pluriels inattendus : « il serait naturel que les ecclésiastiques et la noblesse fussent assujettis... à payer les impositions " de quelques natures " qu'elles soient »[1]. L'idée est qu'il y en a de bien des natures.

Inversement, même quand il n'y a pas de distributif exprimé, alors qu'une action générale doit être faite par chacun des individus, on trouvera le possessif du singulier, même avec un sujet pluriel : « Nous désirons qu'elle [la corvée] continue à être faite par entreprise, mais aussi que tous les sujets du prince y contribuent à raison de " sa propriété, de sa fortune et de son commerce " »[2].

1. Dol. Sén. Niort et Saint-Maixent, p. 159 (Fomperron).
2. Ib., p. 190 (Augé).

CHAPITRE III

TROUBLES DANS LES RAPPORTS

Un des défauts essentiels, et il met en lumière l'importance des règles que les classiques avaient posées, c'est que la netteté des rapports fait absolument défaut.

ENTRE REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTÉS [1]. — Rien n'est plus commun que de voir un même représentant avoir plusieurs antécédents différents. Les règles échafaudées pour éviter les équivoques provenant de cette négligence sont constamment violées ; pour mieux dire, elles sont ignorées.

PERSONNELS : « Tu dois connaître le décret... sur les faits... d'indiscipline dont le 11e bataillon de Paris... s'est rendu coupable. Il [le décret] porte qu'il [le bataillon] demeurera dans la citadelle d'Arras et ne pourra servir la République jusqu'à ce qu'ils [les hommes du bataillon] aient déclaré quels sont les chefs... de cette insubordination » [2].

C'est pis encore quand un *ils* sans antécédent bien net se trouve peu après suivi d'un autre qui représente un mot avec lequel le rapport qui peut exister n'est pas très visible non plus : « Ces sortes de tentatives du domaine étaient fort en usage avant la Révolution. " ils en faisaient [*sic*] de toutes parts " ; mais, pour l'ordinaire, au premier choc " il lâchait prise " » [3].

CONJONCTIFS : Pour donner une idée d'ensemble du désordre qui règne, je citerai la phrase suivante qui n'émane pas de paysans : « c'est à ce décret de partage de biens communaux, " où vous avez éloigné la journée où cette loi doit être rendue ", " que vous devez y considérer " tous les fléaux qui pourraient en résulter » [4].

J'en dirai autant de ce qui suit :

Comme la commune est dans le cas de procéder contre lui pour les lui faire

1. Voir *P. et L.*, pp. 196 et suiv.
2. Com. Sal. p. à Dumont, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. X, p. 86.
3. Le dernier *il* représente sans doute le domaine, tandis que le premier *ils*, plus vague, désigne les gens du domaine, administrateurs et inspecteurs, dont il est question dans l'alinéa précédent (Pét. Groupe de Commun., distr. de Rouen, *Part. Biens Commun.*, p. 282).
4. Pétn Soc. d'amis de la lib. et de l'égal., Maine-et-Loire, *Part. Biens Commun.*, pp. 507 et suiv.

rendre tant les usages que mats de terre [1] qu'il a anticipé qui servoient à faire paistre les bestiaux de tous les habitans, petit propriétaire [2], meme devasté nos dittes [3] usages, qui sont en bois [4], fait couper tous les arbres fruities... a present [5] ne veux plus souffrire personne ; quand quelqu'un [6] vont dans ses fausses propriétés, il les introduit devant le juge de paix ; cet homme nous tient toujours et nous montre par ses propres actions une influence qui fait agir par ses façons [7].

Qu'il seroit enjoint aux propriétaires qui ont fait démolir des fermes pour joindre à d'autres occupations seraient tenus de faire reconstruire [8].

Parfois la phrase reste en suspens : « Quant à la police, ce n'est qu'avec bien de la peine, des soins, de douceurs et entouré de la force armée » [9]. On dirait que le rédacteur n'a pu aller jusqu'au bout de sa pensée [10].

1. Édit. : *mas de terre*.
2. Suppléez : *qu'il a*.
3. Édit. : *nos dits*.
4. Suppléez : *qu'il a*.
5. Suppléez : *il*.
6. Édit. : *quelques-uns*.
7. Ici le texte devient peu compréhensible. (Pét[n] d'un gr. d'hab. de Charentonnay, Cher, *Part. Biens Commun.*, p. 439, Arch. Nat., F^{10} 329.)
8. Proj. d'amél[n] Soc. républ. d'Offekerque, Lefebvre, *Quest. agr.*, p. 189.
9. Lett. au maire de Lavaur-Castel, 3 niv. an II-24 déc. 1793, Adher, *Subsist. Toul.*, p. 36.
10. Cf. *Il serait très avantageux pour le public que la Convention nationale décréterait de rétablir et rebâtir toutes les fermes qu'on a démoli et incorporé les terres dans d'autres fermes depuis 20 à 30 années et de défendre aux cultivateurs d'exploiter deux fermes soit en propriété, soit à loyer* (Rapsody d'observations..., dans Lefebvre, *Quest. agraires*, p. 171).

CHAPITRE IV

L'IMBROGLIO DES CONJONCTIFS

Formes indistinctes. — Au commencement de ce chapitre, je ne puis me dispenser de rappeler brièvement un fait essentiel, c'est que la distinction de *qu'il* et de *qui* était récente, et qu'elle avait été l'œuvre des grammairiens [1], attelés depuis Vaugelas à faire une distinction absolue entre deux éléments de phrase, dont le rôle et la nature étaient si divers : d'une part le conjonctif *qui*, de l'autre *que* suivi de *il*.

Le malheur voulait que la prononciation fût identique, *que* s'élidant sur l'*i* de *il* et *l* final ne se faisant pas entendre. On peut voir dans Thurot [2] avec quelles réserves les théoriciens imposaient de faire sonner *l* devant consonne : « Pour éviter des équivoques, il vaut mieux prononcer *l* », opinait de Wailly, à la veille de la Révolution.

A une règle si peu ferme et qui ne s'appliquait qu'au « langage soutenu », l'usage ne s'était naturellement pas conformé. On disait : *i vient* et *je sais qu'i vient* (qu'il vient).

Devant voyelle, *l* sonnait : je sais *qu'il a* du bien. Mais cela ne suffisait pas pour établir nettement la distinction de *qui* et de *qu'il*, et en donner le sens profond.

Dans ces conditions, il était impossible qu'une foule de gens, ignorants des règles grammaticales — où les eussent-ils apprises ? — ne brouillassent pas les deux formes. Des exemples sans nombre, malgré la restitution qu'on a faite arbitrairement des textes, pourraient être allégués. Commençons par les illettrés. Féaz écrit régulièrement *qu'il* pour *qui* : « ils ont mis en bas tous les serubin, les anges et les saints, " qu'ils " étaient autour du grand crucifix » [3]; « il y avait un prêtre avec un soldat piédmontais " quils se sont venu promenez " jusqà Saint-Jullien » [4]; « environ le 8 ou le 9 du moi de may tous les soldats " qu'ils " étaient en Valloire et tous ceux " qu'ils " était en Valmeinier et une cantitez " qu'ils " étaient à Saint-Michel, ils sont tous montez par les montagnes » [5].

1. Voir H. L., t. III, p. 293.
2. T. II, p. 143.
3. *Journ.*, p. 458.
4. *Ib.*, p. 441.
5. *Ib.*, p. 465.

Paulin (de Monteux) en fait autant : « L'assemble qu'on avoit composé à Carpentras de chaques commune " qu'il " avoit envoyé des députés »[1] ; « il ÿ a eü de fusiliade qui venoit dedans le boy dune troupe " quil " étoit caché de la part de la noblesse et du clerge »[2] (Entendez : il y a eu des fusillades qui venaient de l'intérieur du bois d'une troupe qui était cachée de la part de la noblesse et du clergé) ; « il a couché 120 soldats qu'il " étoit " de Marseille[3] » ; « ... la fixité des maximes " qu'ils " doivent conserver à la nation son gouvernement monarchique »[4].

Citons quelques autres exemples pris à des textes divers :

1° *QU'ILS* POUR *QUI*. — « Ce qu'attendant votre bonne justice, nous persistons avec les sentiments de vrais républicains " qu'ils jurent " une haine éternelle à tous les tyrans, et cela pour à jamais vivre dans l'égalité et liberté »[5] ; « il y a un grand murmure parmi les serruriers et cordonniers " qu'ils se plaignent qu'ils sont en réquisition " »[6] ; « obtenir un secours presant, secours " qu'il sera remis sous peu de tems " »[7] ; « la portion " qu'il nous revient sur iceux " »[8] ; « un livre mystique... qui n'était lu, " à ce qui paraît ", que par... »[9] ; « il a été arrêté que, conformément à la lettre du représentant du peuple Albert " qu'il demande à connaître " les terroristes... »[10] ; « " ce quile " nous console »[11].

2° *QUI* POUR *QU'IL*. — Voici une phrase type : « vous direz à mon perre " qui represante qui la deux enfans " »[12]. Comparez : « tous les renseignements " qui leur est possible " »[13] ; « une entreprise curieuse par " les guérisons qui s'en suivra " »[14].

Toutefois, il faut y prendre garde, et ne pas rétablir inconsidérément *qui* au lieu de *qu'il*, ou inversement, comme on l'a fait trop souvent. Examinons la phrase suivante : « Dont il y avait la majeure partie " qu'ils " n'auraient pas eu assez de bien pour payer lesdits arrérages ; le seigneur les obligea de payer... »[15]. On est tenté de substituer

1. *Journ.*, p. 134.
2. *Ib.*, p. 136.
3. *Ib.*, p. 140.
4. Dol. Neufchât. e. Br., p. 13, Baillolet. Les exemples sont extrêmement nombreux dans ce texte.
5. Villeton, Lot-et-Gar., 1er nov. 1792, *Part. Biens Commun.*, p. 506.
6. Rapp. Jarousseau, 14 niv. an II-3 janv. 1794, P. Caron, *Par... Terr.*, t. II, p. 154.
7. Longuet, Lett. à Bailly, Tuetey, *Ass. Pub.*, t. I, p. 90.
8. *Part. Biens Commun.*, p. 56, cité plus haut ; édit. : *qui*.
9. *Soc. pop. Dreux*, p. 129.
10. 21 flor. an III-10 mai 1794, Comm. de Moussey, *Révol. d. l'Aube*, 1911, p. 102.
11. Lett., citn Bertout, 7 oct. an II, Arch. Nat., Pol. Gén., F^7 4596, plaq. 11.
12. Munerot, *Lett. Révol. Aube*, t. I, p. 92.
13 Rapp. du 29 sept. 1793, P. Caron, *Rapp. Ag... Intér.*, t. I, p. 219.
14. Longuet, Lett. à Bailly, Tuetey, *Ass. Pub.*, t. I, p. 90. Je crois, malgré le peu de connaissances grammaticales de l'auteur, qu'il n'a pas mis *qui s'en suivra* pour *qui suivront*, mais pour : *qu'il s'en suivra*.
15. Req. Mun. de St-Félix-de-Pommiers (Gironde), *Com. Droits féod.*, p. 95.

qui à *qu'ils*. Je ne serais pas de ce sentiment ; je crois plutôt que nous avons affaire au tour populaire bien connu : il y en avait beaucoup qu'ils ne savaient pas ce qu'ils voulaient faire, c'est-à-dire qui étaient dans une situation d'esprit où ils ne savaient pas...

Ailleurs, je donnerais des interprétations analogues : « N'ayant pas voulu y laisser reposer les dits troupeaux ; " qu'ils ont été obligés " d'aller chercher ailleurs d'autres pâturages » [1]. Il me semble que ce *que* est celui dont se sert la langue populaire pour introduire une conclusion : *de sorte que*.

« Cit le jeneral Houchard avoit voulu avansser comme il oroit dut faire avecque sa colonne " quile " devoit les prendre par derrière il nous [n'en ?] auroit pas sortir un de leur armee » [2]. Quoique l'auteur écrive en divers endroits *quile* pour *qui*, on se demande s'il ne faut pas traduire *attendu que*.

Substitution des conjonctifs les uns aux autres. — On trouvait dans Vadé les combinaisons cocasses qu'on prête aujourd'hui aux gendarmes : *dont auquel*, *dont à quoi* : « un bonheur aussi heureux que celui dont est la naissance superbe " dont auquel " Madame la Dauphine vient de mettre au monde » [3] ; « C'te dame " dont à qui " vous avez vendu c'te grosse carpe œuvrée pour une laitée » [4].

Ces moqueries sont très significatives. Elles supposent l'oubli total de la valeur casuelle dans les conjonctifs tels que *dont* : « le jeune garçon " dont vous m'avez envoyé " pour qu'il me présente vote offrande » [5].

Des écrits révolutionnaires présentent *dont il* pour *qui* : « Ledit déclarant... descendit prévenir le traiteur qu'il avoit chez lui un homme suspect " dont il lui avait remis " cinquante louis d'or... » [6] ; « au nom de la société républicaine de Villecroze " dont y est composé " d'environ onze cents âmes de population » [7].

Dans l'exemple qui suit : « il n'y a pas de maison qui se nomme la maison à Cottée " dont il vient de nous déclarés " » [8], faut-il considérer que *déclarer* équivaut dans la pensée du rédacteur à *parler dans sa*

1. Dol. vic. d'Alais Montalet, *Com. Droits féod.*, p. 397.
2. Lett. du cit[n] Bertout, 7 oct. an II, Arch. Nat., Pol. gén., F^7 4596, plaq. 11.
3. *Scène*, 1785, t. IV, p. 235-236.
4. *Raccol.*, sc. XV, t. III, p. 30.
5. Vadé, *La Grenouill.*, t. III, p. 273.
6. Déclaration d'un caporal de garde au Temple, Proc. Le Melletier, d. Wallon, *Trib. Révol.*, t. III, p. 359.
7. *La Révol. fr.*, 1901, t. XL, p. 139.
8. *Interr. André Chénier*, cité plus haut.

déclaration, ou bien *dont* est-il simplement employé pour *que* à la manière populaire ?

DONT POUR *OÙ*. — « ... Il faut que nos ennemis soient terrassés dans " cette campagne dont nous entrons " » [1] ; « l'on nous a fait monter au camp, " dont il me paraît que je me plairais bien " si les vivres n'étaient pas si chers » [2] ; « vous leur direz qu'il est le premier lieutenant de la compagnie " dont je sers " » [3] ; « une lettre que je envoyez a monsieur de Marmont, " donc j'avais mis un assignat " de dix livre » [4] ; « nous a vont été au siège de Boilduc " donc nous na vont pas eu de pinne du tous " » [5] ; « il faut que nous assiégions Charleroi, " dont il y a cinq mille émigrés " de France » [6].

DUQUEL POUR *QUE* OU *LEQUEL*. — « Un billet à ordre... " duquel billet " les caissiers n'étant pas en état de l'acquitter » [7].

DONT POUR *A QUOI* OU *AUQUEL*. — « Une seule et même imposition " dont les trois États seraient assujettis " » [8].

AUXQUELS AU SENS DE *OÙ*, *ESQUELS*. — C'est peut-être un archaïsme, conservé en province : « ils nous empêchent d'aller dans nos prairies mêmes, " auxquelles elles sont enclavées " » [9]. « Les besoins urgents " auxquels nous nous trouvons " de recevoir promptement des subsistances » [10], présente le pluriel d'un conjonctif correct au singulier.

PRONOM POUR ADJECTIF. — « Que toutes les amandes... soient paiées au pauvrier... " à qui pauvrier " les officiers publics... donneront acte et pouvoir » [11].

L'ENVAHISSEMENT DE *QUE*. — Un assez grand nombre de phrases présentent des *que* dans des compléments de lieu, de temps, de manière, comme ici : « Je me propose d'y rester jusqu'au 21, " que [= où] j'en partirai " pour visiter les places maritimes » [12] ; « j'y trouvai une assemblée de députés de toutes les Sociétés populaires du Midi qui agissait

1. Rapp. Charmont, 27 niv. an II-16 janv. 1794, P. Caron, *Par... Terr.*, t. II, p. 392.
2. Lett. de Louis Parmantié, vol[re] au Bat. de la Creuse, *Lett. Révol. Aube*, 1911, p. 81.
3. Id., *ib.*, p. 82.
4. Munerot, *Lett. Révol. Aube, lett. IV*, p. 94.
5. Id., *ib.*, p. 96.
6. Lett. de Gabriel Rouget, 16 prair. an II-4 juin 1794, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 152.
7. *Anz. et Aniche*, t. II, p. 203.
8. Dol. Sén. Niort et Saint-Maixent, p. 272 (Verrines).
9. Pét[n] Plécy-du-Bunois (S.-et-M.), 18 juin 1792, *Part. Biens Comm.*, p. 225. Cf. *dans les fermes " auxquelles il devrait y avoir des bêtes aumailles "* (*Ib.*). J'ai conté comment *auxquelles* avait remplacé *esquelles*.
10. Aux Adm. du Dép. de la Haute-Gar., 2 vend. an III-23 sept. 1794, Adher, *Subsist. Toul.*, p. 233.
11. Dol. Fl. Mar[me], t. II, p. 321 (Petite-Synthe).
12. Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XIV, p. 140.

presque " dans le sens qu'aurait agi " celle que les Girondins voulaient établir à Bourges »[1]; « un des membres y a fait un discours qui rappelait entièrement " la manière que " [= dont] la Révolution française avait eu lieu[2] »: « voilà, citoyens, " de la manière que " nous nous conduisons " »[3]. Rien de nouveau dans tout cela. Les auteurs eussent pu s'autoriser d'exemples très classiques.

Mais le *que* tend non seulement à se maintenir, il envahit. Un instinct incoercible en fait le conjonctif essentiel, presque unique.

Il y a des cas où on est embarrassé de rendre par un équivalent ce *que* de ligature, dont nous parlerons, et qui rattache l'une à l'autre toutes sortes de propositions par un lien logique, quelquefois extrêmement ténu : « A l'instant saisit un des citoyens par le collet, auquel il a donné trois coups de poing, et aussitôt met la main sur son sabre. et [en ?] appelant la force armée, " qu'ils sont montés sur le champ " »[4].

Je suis persuadé qu'un dépouillement attentif des textes populaires montrerait que ce développement de *que* dans divers emplois n'a pas cessé depuis le XVIe siècle. En voici une preuve entre mille : Jean Giraud, seul protestant du village des Hières (Isère), a donné un récit de son évasion[5].

elle [ma sœur] perdait courage et de même les guides, pour l'injure du temps, pluie, neige et glace, le jour venant *que* les habits étaient gelés sur le corps.

Nous bûmes... chacun une demie tasse d'eau de vie, *que* ma sœur en avait une bouteille (p. 36).

QUE POUR *CE QUI*. — « Que les décimateurs soient tenus de payer audit bureau mille livres, " qu'est " à peu près le tiers de leur revenu »[6].

QUE POUR *QUI*. — « Un bon curé, foutre, " qu'est doux, humain, charitable et qu'à de la science " »[7]; « ce serait avoir ajouté à leur courage le bien général d'avoir fait sortir hors de leurs murs des milliers de filous et de brigands " que, s'il leur avait été possible, auraient aidé " à renverser la constitution »[8].

Mais les exemples sont rares et quelques-uns sentent l'artificiel. Ainsi le suivant n'est pas net : « toutes les fabriques désignées ci-contre sont en grande souffrance depuis la Révolution, qui avant cette

1. Ricord, de Nice, 1er pluv. an II-20 janv. 1794, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. X, p. 351.
2. Fricasse, p. 125.
3. Lett. au Maire de Lavaur, 8 niv. an II-29 déc. 1793, Adher, *Subsist. Toul.*, p. 36.
4. Rapp. Jarousseau, 14 niv. an II-3 janv. 1794, P. Caron, *Par... Terr.*, t. II, p. 154.
5. Le ms. a appartenu à M. Monnet, ancien notaire à Vevey, domicilié ensuite à Pampigny. Voir E. Combe, *Les réfugiés de la Révocation en Suisse*. Lausanne, in-8°, pp. 34 et suiv.
6. Dol. Sén. Toul. et Comm., p. 151 (Saubens).
7. *P. Duch. de la rue Thibaut.*, Gde Col. c. ceux qui mett. bât. d. I. jambes Const., p. 8. Vadé disait déjà : *ma fille " qu'est " à nourrice* (*Pipe cass.*, t. III, p. 221).
8. Dép. des filous, 29 mai 1791, Aul., *Jacob.*, t. II, p. 463.

époque employaient l'une et l'autre ensemble les trois quarts des ouvriers de cette commune et " que " maintenant par les pertes essuyées et les pillages des ennemis dans leurs différentes invasions, n'en emploient plus qu'environ un quart, dont la majeure partie des autres sont devenus, par le manque de travail, à charge de la commune »[1]. Il faut peut-être lire *qui*.

QUE POUR *DONT* [2]. — « Le terme de trente ans de possession, " que nous avons parlé plus haut " »[3] ; « des biens " qu'il se sont emparés " restent attachés à leurs maisons »[4] ; « je vous ferai passer une note " de ce que j'ai besoin " »[5] ; « plusieurs lettres " que je vous ai fait part " »[6] ; « quels étoient " les moyens qu'il s'étoit servi " pour lui faire parvenir »[7] ; « il est une autre chose " qu'il est de notre devoir de vous instruire " »[8] ; « ce que nous désirons savoir... et " que nous vous supplions de nous instruire " »[9] ; « les biens " qu'ils savaient emparés " »[10] ; « le conseil témoigne au pétitionnaire l'indignation que lui inspire sa hardiesse " après ce qu'il vient d'être témoin " »[11] ; « la ville d'Angers et beaucoup " que je ne sais pas le nom " »[12] ; « j'ai été hier au spectacle, rue Faydeau, où l'on a donné une pièce *l'Officier de fortune*, " que tous les endroits patriotes ont été applaudis " de tous les spectateurs »[13].

Je ferai ici une observation analogue à celle que j'ai faite plus haut : substituer *dont* à *que*, ce serait peut-être donner à la phrase une unité et une cohésion qu'elle n'a pas.

QUE POUR *AUQUEL*. — « " L'imposition qu'ils nous ont condamnés " »[14] ; « un soulagement " au menu peuple que leurs moyens ne permettaient pas " d'acheter du bois »[15].

QUE POUR *OÙ*. — « C'étaient ces brigands de Benavante, " la ville que j'ai fait pénitence sur les escaliers " »[16] ; « comment il connoit " la

1. *Statist. an V*, Nord, p. 92.
2. Déjà auparavant : *la fraude " que " le banqueroutier... peut user en ces circonstances* (Dol. Jug. et Cons. d'Alençon, dans *Cah. Dol. V. d'Alençon*, éd. Jouanne, 1929, p. 19).
3. Maine-et-Loire, *Part. Biens Comm.*, p. 509.
4. Deux hab. du hameau de Beslival (Oise) à la Conv., *Part. Biens Commun.*, p. 541.
5. Lett. du soldat Michel, 12 flor. an III-1er mai 1793, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 81. Cette façon de parler est encore courante.
6. Lett. de Paderno, gendarme, 27 flor. an II-16 mai 1794, Id., *ib.*, p. 200.
7. Interr. de Le Melletier, flor. an II, d. Wallon, *Trib. Révol.*, t. III, p. 360.
8. Aux Adm. du distr. de Toul., 22 mess. an II-10 juil. 1794, d. Adher, *Subsist. Toul.*, p. 159.
9. Adres. Munic. Sérignac (Lot-et-Gar.), *Com. Droits féod.*, p. 343.
10. Deux hab. du hameau de Beslival (Oise) à la Conv., *Part. Biens Commun.*, p. 541.
11. Comm. de Par., 25 germ. an II-14 avr. 1794, *Ann. de la Révol.*, n° 59, 30 germ. an II, p. 8.
12. Lett. du soldat Fr. Canut, 10 therm. an II-28 juil. 1794, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 162.
13. Rapp. Panelier, 21 sept. 1793, P. Caron, *Par... Terr.*, t. I, p. 157-158.
14. Liff.-le-Petit (Hte-Marne), *Part. Biens Commun.*, p. 16.
15. Dol. Baill. Arques, d. Le Parquier, *o. c.*
16. Chatton, *Cah.*, p. 68.

maison à Cottée et les citoyens qu'il demeuroit alors "... »[1]; « on n'a pas enlevé le grain de cette grange " qu'il y en avoit beaucoup " »[2].

QUE POUR *A QUOI*. — « Ah! si l'on connaissait " tout ce que nous sommes assujettis " »[3].

QUE PARASITE. — De proche en proche *que* gagne du terrain.

D'abord il s'agglutine à d'autres conjonctifs : « pour une chose " où qu'on " a la loi sous les yeux »[4]; « il arrive quelquefois " où que les jurés peuvent prendre l'intérêt " du marchand »[5].

DONT QUE. — « J'ai reçu une lettre de vous il y a plus de cinq mois de cela, " dont que vous me marquiez " que mon frère est mort »[6].

On l'ajoute aux interrogatifs *pourquoi*, *comment*[7] : « " Pourquoi qu'Allicaut a été destitué " »[8]; « je me suis informé à plusieurs " pourquoi qu'il y avait tant d'ouvriers " qui perdaient leur temps »[9]; « je veux dire le " mode pourquoi qu'il nous empêche de partager " nos usages »[10]; « j'ai entendu des citoyens dire : " comment que nous allons faire ". Il n'y a plus de bois aux chantiers »[11].

De là tout naturellement *c'est pourquoi que* : « comme voilà la saison qui commence à approcher... " c'est pourquoi que " si les bestiaux continuent à y aller ... nous ne pourrons récolter aucune chose »[12]; « " c'est pourquoi que " tant de malheureux soldats s'égarèrent »[13].

On le trouve devant *de* : *que de* remplace *de* : « Ne cessait pas " que de nous nuire " »[14].

Il y a plus, il s'incorpore aux mots. Munerot ne connaît pas *ainsi*. il écrit *quinsy* : « mes plus grande satisfaction cest daprandre que monsieur le fils se porte bien, " quinsy que vous " et mademe et menmeselle »[15]; « quelle triste nouvelle " que j'apprends " tout aussitôt que j'ai eu fait la lecture de votre lettre »[16]; « tout paraît assez abondant en

1. *Interr. André Chénier*, cité plus haut. On peut entendre *où*, *chez qui* il demeurait, ou bien *qui y demeurait*.
2. Paulin (de Monteux), *Journ.*, p. 134. Le sens pourrait être à la rigueur : *alors que*.
3. Dol. Sén. Niort et Saint-Maixent, p. 272 (Verrines).
4. *Père Duch. Royal.*, Verte sem. à la Munic., p. 3; cf. *vous êtes, foutre, des philosophes, comme des boules de savon que font les enfants " où que l'on voit " le bleu du ciel* (*Ib.*, *Gr. Repr. à l'Acad.*, p. 7).
5. Rapp. Pourvoyeur, 3 niv. an II-23 déc. 1793, P. Caron, *Par... Terr.*, t. I, p. 368.
6. Lett. de Bénard, Saumur, 2 sept. 1793, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 20.
7. Voir plus haut à l'interrogation.
8. Rapp. Monic, 3 niv. an II-23 déc. 1793, P. Caron, *Par... Terr.*, t. II, p. 365.
9. Rapp. Monic, 21 niv. an II-10 janv. 1794. Id., *ib.*, p. 291.
10. Pét[n] Fr. Harlin, Proc. Comm. Tours-sur-Marne, 4 févr. 1793, *Part. Biens Commun.*, p. 516.
11. Rapp. Monic, 13 niv. an II-2 janv. 1794, P. Caron, *Par... Terr.*, t. II, p. 145.
12. Pét[n] Munic. Berthenonville (Eure), 30 mars 1793, *Part. Biens Commun.*, p. 456.
13. Boulogne, *Mém.*, p. 135.
14. Cap. Frenaye, 3 niv. an III-23 déc. 1794, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 62.
15. *Lett. Révol. Aube*, *Lett. V*, p. 94.
16. Lett. de Louis Pillaut, 25 mess. an VI-13 juil. 1798, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 195.

viande de boucherie et la volaille " que j'en vois plus qu'à l'ordinaire, que [est] on ne peut plus chère " »[1].

On trouve de vraies cascades de *que* de toute nature entremêlés : « plusieurs m'ont répondu *que* la demande de l'arpentage *que* j'ai proposé de le faire arpenter *que* c'était très coûteux. J'ai répondu *que* pour rendre justice *qu'il* ne fallait pas prendre garde au coûtage, *que* ceux qui n'ont point déclaré juste seraient coupables [comptables ?] du dommage [des dommages] et l'intérêt »[2].

Décomposition du rapport conjonctif. — On s'imagine ce que deviennent dans ces conditions les constructions conjonctives un peu compliquées.

Les phrases relatives en même temps que conjonctionnelles demeurent communes. En voici une pourtant d'une forme démodée et qui sent la syntaxe populaire, car un *que* y tient lieu de *dont* : « il y a encore une autre petite forêt..., " que les anciens disaient qu'elle nous appartenait " »[3].

Une femme relativement instruite écrira : « La Laurence prêtait tous ses soins à ne leur demander que celles " dont elle présumait être depuis longtemps en magasin chez eux " »[4].

On est dans l'impossibilité de comprendre et de reproduire une construction telle que : *de la parole duquel je ne pouvais pas douter*, on y substitue un autre tour : « cette guerre " dont on ne s'est point assez pénétré de l'importance " »[5].

« " Ceuses qu'on lui en a gardé plus de moitié " »[6] ; « mais les Français, " que rien ne leur échappe ", les savaient bien avoir par la voix des paysans »[7] ; « la jolie rosière " que le foutu abbé avait voulu la "... »[8].

Mais en outre on trouve des contructions où des conjonctifs sont visiblement dépouillés de leur valeur casuelle.

Comparez d'une part : « je suis arrivé en bonne santé, " auquel je désire que la présente vous trouve de même " »[9] ; et d'autre part : « c'est là que viennent ces braves gens " auxquels on a la bonhomie de croire à ce qu'ils disent " »[10] ; « " on... campa... couvert des fortifications

1. Rapp. Panetier 3 niv. an II-23 déc. 1793, P. Caron, *Par... Terr.*, t. I, p. 366.
2. Pét[n] Fr. Harlin, proc. Comm. Tours-sur-Marne, *Part. Biens Commun.*, p. 516.
3. Suppl. Commun. Rieding et Eich (Meurthe), *Com. Droits féod.*, p. 561.
4. Boutanquoi, *Souv. Mar.-Vict. Monnard*, p. 68, n. 1.
5. Rapp. Bodson, P. Caron, *Rapp. Ag... Intér.*, t. I, p. 86.
6. Requête de Long. à Bailly, juin 1791, Tuetey, *Ass. publ.*, t. I, p. 88.
7. Chatton, *Cah.*, p. 32.
8. Héb., *P. Duch.*, oct. 1790, Br., n° V, fasc. III, p. 256. L'ex. n'est pas sûr.
9. Lett. de Louis Parmentié, *Révol. d. Aube*, 1911, p. 81. On peut entendre dans *lequel état*, et considérer que *de même* équivaut à *aussi*.
10. Rapp. Charmont, 26 niv. an II-15 janv. 1794, P. Caron, *Par... Terr.*, t. II, p. 373.

de la ville, à laquelle on travaillait à rendre plus redoutable " »[1].

Encore dans ce qui précède y avait-il quelque difficulté à agencer les phrases, mais les rapports conjonctifs les plus simples semblent être devenus difficiles à exprimer. Le sens analytique pousse jusqu'au bout. Le conjonctif se décompose en une particule de liaison et un personnel. La particule est généralement *que* : un *lequel* dépendant d'une préposition est remplacé par *que* et un adverbe. Type : le cheval que j'ai monté dessus : « nous demandons aussi " que les personnes qui ont du bien, qu'il y a des rentes dessus ", qu'il ne leur soit pas permis... »[2].

ABUS DE *DONT*. — « Nous lui avont prit le vilage de Templeuve... " dont notre générale les a fait contribuer à un milier décus " »[3]; « un bon bourgeois " dont j'étais logé chez lui " »[4]; « il se plaint de ce que ayant été employé pour être à la tête d'une brigade, et " dont il l'a, exercée " en vrai patriote, on a donné sa place à un autre »[5].

Voici un cas où *dont elles* s'est substitué à *auxquelles* ; en outre le rapport a été marqué une deuxième fois par un personnel : « deux boîtes en hyvoire... dans laquelle elles renfermoient de petites hosties " dont elles ont portées beaucoup de vénération pour elles " »[6].

Je donnerai un autre exemple : « Voilà l'homme qui a osé réclamer contre la soi-disant calomnie dont il s'est dit la victime, et " dont le représentant du peuple Amar et un autre ont sollicité le Ministre de la Guerre pour lui obtenir la place " de chirurgien consultant de l'armée du Nord »[7].

Dont, qui est bien un conjonctif, joue parfois — plus rarement — un rôle semblable à celui de *que* : « Nous les avons assignés à comparaître... " dont ils ont été condamnés aux frais ", dépens, etc... »[8]; « il a louée une maison... " dont voilà 6 mois bientôt qu'il l'occupe " »[9]; « il se vend encore des livres et des estampes obscènes, " dont, pour les mœurs et pour le bien public, on devrait sévir avec rigueur contre tous les contrevenants " »[10]; « il nous a fallu partir avec les bataillons

1. Marquant, *Carnet d'étap.*, p. 51. Faut-il croire qu'on a confondu *à laquelle* avec *laquelle* ? Cette explication est la plus simple, mais la moins vraisemblable. Je croirais plutôt qu'on a commencé : *à laquelle on travaillait*, puis la suite a été raccourcie et négligée ; *pour la rendre plus redoutable* a été remplacé par *à rendre*, etc...
2. Dol. Sén. Niort et Saint-Maixent, p. 209 (Saint-Garnier).
3. Munerot, *Lett. Révol. Aube*, p. 91.
4. Chatton, *Cah.*, p. 74.
5. Rapp. Monic, 12 niv. an II-1er janv. 1794, P. Caron, *Par... Terr.*, t. II, p. 122.
6. Proc.-Verb. d'appn des scellés chez une vieille fille, flor. an II-avr.-mai 1794, d. Wallon, *Trib. Révol.*, t. III, p. 428.
7. Rapp. de Roubaud, 24 sept. 1793, P. Caron, *Par... Terr.*, t. I, p. 188.
8. Deux hab. du hameau de Beslival (Oise) à la Conv., *Part. Biens Commun.*, p. 541.
9. Longuet, Lett. à Bailly, Tuetey, *Ass. Publ.*, t. I, p. 88.
10. Rapp. Charmont, 13 niv. an II-2 janv. 1794, P. Caron, *Par... Terr.*, t. II, p. 134.

pour l'armée du Nord " dont nous avons traversé toutes les Ardennes " »[1].

Comparez une belle suite de *dont* :

Vous emploierez tous vos soins pour me consoler de la perfidie de Fanquette Gautron, *dont* vous me marquez qu'elle a épousé, il y a six semaines, un nommé Jamain de la Champagne, et *dont* vous dites que c'est un pauvre sujet et *dont* vous dites que vous êtes persuadé qu'elle s'en repentira... Voilà ce que je souhaite à cette ingrate fille *que* ses promesses sont vaines et *dont* l'expérience l'a fait connaître... et je vous sais les mêmes obligations comme si elle n'était pas mariée[2].

Le *que* de ligature universelle. — On tend visiblement à rattacher — je n'ose pas dire les propositions, ce mot éveillant l'idée de constructions grammaticales régulières — mais les groupes de mots où une idée s'exprime, par une ligature qui n'est plus un pronom, qui s'approcherait plutôt d'une conjonction : « Dieu ayant donné l'année dernière des temps bien fâcheux, " que l'on a eu beaucoup de peine à ensemencer " »[3]. Dans cet exemple le *que* a une certaine valeur de liaison ; il ne traduit ni *où*, ni *à cause desquels*, il rattache les deux faits. Les exemples sont innombrables : « Demande le tiers état qu'il soit des étalons en plus grandes quantités, attendu qu'ils se trouvent altérés par la grande quantité de cavales, " qu'il ne se trouve point de poulains ", ce qui cause une grande cherté sur les chevaux, " que les labours en sont négligés " »[3] ; « il y avait huit mille home du party de Sainte Cicile et de Carpentras " qu'il était caché qu'on ne le saavoit pas " »[4].

Il se rencontre à chaque page dans les Cahiers du Bailliage de Neufchâtel-en-Bray : « Il se trouve plusieurs gros décimateurs... qui rendent les cures très médiocres et " que les curés vivent à peine " »[5] ; « ce qui a mis mes fermiers dans les plus grands embarras, n'ayant pas voulu y laisser reposer lesdits troupeaux, " qu'ils ont été obligés d'aller chercher ailleurs d'autres pâturages " »[6] ; « ce serait de supprimer tous les monastères d'hommes où il n'y a que trois ou quatre religieux, " que par là on trouverait... des fonds considérables " »[7].

Mais qu'on considère ce qui suit : « pour lors, voyant que la destruction desdites communes en culture se détruisait de jour en jour, nous

1. Lett. de Gabr. Rouget (de S.-et-Loire ?), 16 prair. an II-4 juin 1794, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 150.
2. Lett. de Louis Pillaut, 25 mess. an VI-13 juil. 1798, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 194.
3. Par. des Ifs, Le Parquier, o. c., p. 285.
4. Paulin (de Monteux), *Journ.*, p. 137.
5. P. 16, Bailly-en-Rivière.
6. Dol. du Vicomte d'Alais-Montalet, *Com. Dr. féod.*, p. 397.
7. Dol. Sén. Niort et Saint-Maixent, p. 205 (Pamproux).

nous sommes ingérés dans un plant d'arbres plantés en ormes, âgé d'environ 27 ans, contenant environ 3 arpents plantés sur lesdites communes, et " que nous avons coupé lesdits arbres " à ras de terre avec une cognée, et " que lesdits arbres étant partagés ", chaque citoyen de la commune en ont emporté leur part »[1]. Les *que* n'y ont aucune valeur ; les rattacher au verbe principal *qu'on considère*, serait dénaturer la syntaxe des auteurs.

Semblables phrases sont communes : « c'est sur leur village que s'est donnée cette sanglante bataille de la Lune [Valmy]... " que les boulets et les obus tombaient " »[2].

Voici un dernier spécimen de ce que devient une phrase embrouillée dans les conjonctifs :

que cette paroisse est voisine de la forêt du Pertre, dans *laquelle* elle *y*[3] avait un droit *que* le seigneur de cette forêt leur a enlevé *et*[4] *mis* des commis sur les limites[5] *qui* à chaque instant saisissent les bestiaux des particuliers, *qu'ils*[6] ne peuvent ravoir que pour de grandes sommes[7].

1. Pét^n^ Comm. St-Martin-du-Tertre (S.-et-O.), 17 déc. 1793, *Part. Biens Commun.*, p. 613.
2. Pét^n^ hab. Valmy, an X. Berland, *Domm. Valmy*, p. 437.
3. A supprimer.
4. Suppléez *il a*.
5. Intervertir les deux compléments.
6. Ajouter *bestiaux* : « *bestiaux qu'ils* ne peuvent ravoir... ».
7. Dol. Sén. Rennes, t. I, p. 271 (Livré).

CHAPITRE V

DÉCONSTRUCTION DE LA PHRASE

FAUTES LÉGÈRES. — Un participe, un gérondif ne se rapporte pas au sujet : « dans l'instant la victoire nous a souri " en leur faisant deux cents hommes prisonniers " »[1] ; « " vous en jugerez en vous apprenant que, le soir même de la prise de possession, les... boutiques ont été ouvertes » [2]. C'est là une faute vénielle, dont on trouverait cent exemples dans la période qui a précédé l'âge proprement classique [3].

Voici une phrase analogue à beaucoup d'autres qu'on trouve dans les textes ordinaires. Elle est simplement coupée en deux parce qu'on a détaché en tête le complément, qui est le terme essentiel : « Cette ville, baignée par la rivière de la Sèvre, qui ....., le vœu général de la commune, et des paroisses circumvoisines est de solliciter qu'elle soit rendue navigable » [4].

INTERCALATIONS. — Je ne m'attarderai pas à citer des phrases où une réflexion, une observation trouve place dans une proposition intercalaire sans lien avec le reste de la phrase : « Comme la citoyenne Montesson, " elle est en arrestation "... devrait-elle avoir la liberté d'aller à Neuilly » [5] ? Il n'y a ici après tout qu'une parenthèse qui serait parfaitement reçue dans la prose correcte, à condition de marquer les intervalles.

COMPLÉMENTS EN COHUE. — Le maximum de désordre est atteint, quand on a omis des verbes et mis à la queue le leu des compléments :

> Les uns ont apporté par leur génie toute espèce d'excavation dans la fouille des terres ; les autres, la manière de faire des étangs et [6] les rendre poissonneux ; d'autres, le dessèchement des marais [7] à les défricher [8], la culture des jardinages dans le marais [9], la plantation des arbres en toute nature [10], à tirer parti de tous les

1. Fricasse, p. 169.
2. Flor. Guiot, 4 mess. an II-22 juin 1794, Aul., *Act. Com. Sal. p.*, t. XIV, p. 455.
3. Voir H. L., t. IV, pp. 1024 et suiv.
4. Dol. Sén. Niort et Saint-Maixent, p. 140 (St-Maixent).
5. Rapp. Monic, 7 niv. an II-27 déc. 1793, P. Caron, *Par... Terr.*, t. II, p. 36.
6. Suppléez *de*.
7. Ont enseigné.
8. Montré à.
9. Expliqué.
10. Enseigné.

communaux, si impraticables qu'ils peuvent se présenter ; sans cette classe, tout point de cette agriculture nous était inconnu... [1].

Accouplement de constructions diverses. — Voici une phrase de Danton où la clarté manque, faute d'avoir continué à employer des compléments de même nature : « Je dois dire un fait... c'est que, lorsque je déclarai que je croyais du danger à ce qu'on lût la dernière lettre de Dumouriez, " et à s'exposer d'engager un combat au milieu d'une armée en retraite "... je proposai cependant... » [2].

Ellipses. Les éléments de phrase dépourvus de leurs membres nécessaires. — On n'a pas fait les répétitions ou les reprises qui convenaient. Il faudrait un second auxiliaire, différent, il n'y en a qu'un ; c'est un fait très fréquent : « Nous nous sommes battus à l'arme blanche, " tué beaucoup " » [3]. Manque : *nous en avons*.

De même le verbe *avoir*, non auxiliaire, devrait être suivi de *sont*. Ce dernier manque : « Les semelles " ont deux doigts d'épais, et bordées de gros clous " tout autour » [4].

Après un verbe nié on omet le verbe positif nécessaire. — « Bien des fois " on ne pouvait pas avoir du pain, et très peu de viande " bien maigre » [5]. Manque : *on avait*.

Abandon de la construction. — Une phrase a commencé par être relative, elle cesse et une proposition est surajoutée, qui s'attache à ce qui précède par un simple *et* : « Il présente une découverte qu'il a faite, qui épargne d'un tiers le charbon de bois qu'on brûle dans les forges... rend le fer plus doux " et l'ouvrier fait beaucoup plus d'ouvrage " » [6].

On dirait que systématiquement le signataire s'est arrêté pour substituer une forme à celle qui avait été précédemment adoptée : « Les députés aux États généraux demanderont le partage de tous les communaux, landes et patus [sic] et que celui qui est fait subsiste || et faire rentrer les biens usurpés » [7] ; « Admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires et aux prélatures et bénéfices consistoriaux || et dans le concours se déterminer par le mérite personnel » [8] ;

1. Pét[n] Mun. Fargniers, Quessy, Tergnier (Aisne), 6 déc. 1792, *Part. Biens commun.*, p. 417.
2. 1[er] avr. 1793, *Disc.*, p. 148.
3. C[n] Tiry (Ariège), 27 sept. 1793, Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 27.
4. Fricasse, p. 110.
5. Ib., p. 59.
6. *Proc.-Verb. Com. Agr. et Comm.*, Const., t. II, p. 50, 16 févr. 1791.
7. Dol. Sén. Bigorre, p. 171 (Bordères).
8. Ib., p. 174 (Bordes).

« Que tout commerce et privilège exclusif soit supprimé || et ne pourra plus y en avoir »[1].

Il n'y a pas de faute plus commune que celle-là. J'ai pris tous les exemples que je viens de donner à une seule source. Chacun des Cahiers en fournit.

On trouve en particulier la proposition introduite par un *qui* restant en l'air et sans verbe ; après quoi le texte continue par une proposition indépendante : « On s'est cependant apitoyé sur le sort de la famille Chabot " qui, si elle n'est point coupable, c'est bien malheureux pour eux de se voir ainsi inquiétée " »[2].

Observation. — Il nous fallait de toute nécessité classer les diverses fautes contre la syntaxe dans des catégories spéciales, mais il convient de se rappeler qu'elles se trouvent souvent dans une même phrase qui pèche contre toutes les règles à la fois :

...De représenter que la communauté a fait pendant longues années [3] beaucoup de corvées et que les chemins du dit lieu sont devenus en grande partie impraticables, à cet effet demander pour l'avenir être à eux [4] à faire sa [5] corvée aux chemins dudit lieu et être exempts [6] de tout [7] autre jusqu'à ce qu'ils seront parvenus à avoir mis [8] les dits chemins praticables, ce qui sera très dispendieux à cause de [9] Garonne [10].

Conséquences de cette syntaxe amorphe. — Assurément les oublis, les erreurs, ne sont pas tels qu'on n'arrive pas à rétablir les phrases en y faisant quelques restitutions :

Voyant toujours cet homme dans le dessein de tracasser ladite communauté avec ses tracasseries ; il le pouvait parce qu'il nage en or et argent, et ladite communauté [11] dans l'indigence, n'ayant aucun revenu pour le poursuivre, à peine peuvent-ils [12] en s'arroussant [13] [sic] de travail, à pouvoir réussir [14] pour leur entretien [15].

1. Dol. Sén. Bigorre, p. 214 (Castebajac). Cf. *Ib.*, p. 216 : *Que le Roi s'empare de toutes les dîmes ... et pensionner les moines et lorsque l'État serait délibéré des dettes augmenter la pension au Clergé, et par le moyen des dîmes le Roi trouvera à faire face à toutes les dettes de l'État.*
2. Rapp. Charmont, 7 niv. an II-29 déc. 1793, P. Caron, *Par... Terr.*, t. II, p. 65.
3. Suppléez *de.*
4. Que ce soit à eux de.
5. Leur.
6. Et qu'ils soient exempts.
7. Toute.
8. Rendus.
9. Suppléez *la.*
10. Dol. Sén. Toul. et Comminges, p. 150 (Saubens, H^te-Garonne).
11. Suppléer *est.*
12. Peut-elle.
13. Lire : *se harassant ?*
14. Arriver à réussir à assurer leur entretien.
15. Suppl. de la Com^té de Frontignan (H^te-Garonne), *Com. Droits féod.*, p. 184.

Il n'en est pas moins vrai que ces phrases non ordonnées non seulement tranchent tout à fait par ce décousu sur la facture régulière, mais constituent des grimoires dont il faut rétablir le sens.

Prenons un autre exemple :

La mendicité absolument défendue ; et que chaque bourg, ville et paroisse, soit chargée de la subsistance de ses pauvres, que la surveillance à leurs besoins soit attribuée à la municipalité de chaque endroit. Que le gouvernement donne une loi qui oblige le négociant, le marchand, le propriétaire et le cultivateur, l'état ecclésiastique, pour raison de leurs fonds, chacun à raison de leurs facultés, soient contribuables à la masse commune des pauvres [1].

Dans le dernier membre, devant *soient contribuables*, l'éditeur a rétabli *qu'ils*. J'estime qu'il serait préférable d'ajouter un *que* après *oblige*. Mais, quelle que soit la restitution, il en faut une.

Dans un assez grand nombre de cas, en dépit des rétablissements de mots et des corrections, on n'arrive pas à supprimer l'obscurité :

Tandis que plusieurs cultivateurs ont l'exploitation de deux ou trois grandes fermes au préjudice d'autres citoyens, qui contiennent souvent 4,5 à 600 arpents de terre ; c'est ce qui fait souvent la plus grande portion d'une commune dont il occupe la première place et la régie qu'il en a retourné toujours à son avantage et préjudices d'autres individus qui n'osent voter pour d'autres citoyens actifs, en état d'occuper cette place, que lui, attendu qu'une partie des habitants travaillent pour lui [2].

Comment éclaircir pareille phrase sans la refaire ?

On peut comparer : « la fortune totale des deux parties contestantes n'est pas suffisante de la perte et de la désolation des familles » [3]. Suppléez *une compensation*. Mais rien n'indique que ces mots aient été passés par le scribe.

Inutile d'ajouter que certaines des phrases ainsi construites — ou plutôt non construites — donnent des effets burlesques, ainsi : « Que tous ceux qui dans les paroisses ont des volières sans aucun droit, soient bouchés sans aucun retardement » [4].

1. Dol. Baill. d'Arques et de Honfleur, Le Parquier, o. c., p. 154 (Le Castelier).
2. Rapsody d'observations... de Capellebrouq (cⁿ de Bergues), 21 frim. an II-11 déc. 1793, Lefebvre, *Quest. agr.*, p. 174.
3. Dol. Sén. Civray, p. 120 (Mairé Lévescault).
4. Dol. Baill. Cotentin, t. I, p. 261 (Cerisy-Caillebot).

APPENDICE PREMIER

SPÉCIMENS DE FRANÇAIS ÉCORCHÉ

CHAPITRE PREMIER

OBSERVATIONS

1° Les textes donnés ci-dessous, et dont la plupart avaient été publiés, ne sont pas reproduits tels qu'on les trouve dans les imprimés ; ils ont été exactement collationnés sur les originaux [1].

2° Je dois avertir mes lecteurs — non point pour faire valoir mes recherches, mais pour marquer exactement la place que ce français écorché tient dans les documents — qu'il est assez difficile de mettre la main sur des pièces comme celles que je réunis ici. L'immense majorité des documents sont, *sinon dans un français correct, du moins dans un français beaucoup moins altéré.*

Les corps employaient visiblement des greffiers relativement instruits et qu'une routine préservait des plus grosses méprises. Ce sont les pétitions et les lettres de particuliers qui présentent la forme la plus défectueuse.

3° On remarquera sans peine que c'est l'orthographe surtout dont la connaissance fait défaut et dont l'ignorance empêche de conserver les mots et les formes normales.

4° Je n'ai pas essayé de classer les spécimens qui suivent dans un ordre visant à l'effet, je veux dire en partant des pièces où on observe quelques manquements pour arriver à des chefs-d'œuvre d'ignorance. J'ai préféré les ranger dans un ordre philologique, c'est-à-dire en groupant d'une part les textes provenant d'un pays de langue étrangère, de l'autre les textes de pays franco-provençaux ou provençaux, ensuite ceux des pays de langue d'oïl, pour terminer par les pays réputés pour leur bon français.

5° Une conclusion — inattendue peut-être — se dégage des documents ainsi groupés, c'est que l'influence des parlers régionaux,

1. J'ai revu moi-même, à Paris, ceux qui s'y trouvaient. Pour les autres, j'ai eu recours à la complaisance de MM. les archivistes des départements.

sauf dans les pays de langue étrangère, se fait peu sentir. Ce n'est pas ici qu'on trouverait matière à des catalogues de gasconismes corrigés [1].

Le français semble non pas se barioler de diverses teintes, mais se transformer d'une façon assez semblable, comme si une conformité d'ignorance en altérait le caractère à peu près de même façon d'un bout à l'autre du territoire, exception faite, bien entendu, des provinces de langue étrangère.

Très légères quand on avait affaire à des hommes qui possédaient un peu de culture, ou même qui étaient en rapports suivis avec des gens qui parlaient et écrivaient correctement, les fautes s'aggravaient au fur et à mesure qu'on s'enfonçait dans les couches des illettrés, mais le français n'empirait pas en raison directe de la distance entre le point où il a été possible de le recueillir et les endroits où il était la langue maternelle et familière. L'incorrection n'est pas fonction de l'éloignement.

Souvent, nous l'avons dit, c'est l'orthographe seule qui est altérée. Elle était trop factice pour que des gens peu lettrés pussent la posséder. *Courir*, depuis que le *r* final y avait reparu, et *sourire* avaient leur finale identique ; *qui* et *qu'il* (prononcé *qui*) se confondaient [2].

La citoyenne Buissart écrit le 6 floréal an II à Maximilien Robespierre :

> ...Vous préconiser la vere tu nous somme depuicts six mois persécutés, gouvernés partouts les visses touts les genres de céduction sont employer pour égarée le peuple ; méprit pour les hommes vertueux, outrage à la nature, à la justisse, à la raison, à la divinitée apas des richesses, soiffe du sang de ces frères [3]...

1. Bien entendu, d'autres recherches permettront sans doute de découvrir des textes à fautes régionales, du goût de celles qui émaillent un texte savoureux publié jadis par la *Revue de Saintonge et d'Aunis*. Voici le reçu d'un maître de danse, sans doute auvergnat :

« Jej ReConu avoier resus de Monsieur debardinne pour tout Conte aRetée jusqua sejour La somme de 175 livres pour Le Cartier de Lapansions de messieur de bardinne cher janfant [ses enfants] et de plus 18 liv. aConte pour les fourniturre tans pour Le maitre que pour Les joutre chojees dons Les Cartier de La pansions sera et chus Le premier janvier 1785. Asaintes se 23 9bre 1784. Delaitre ».

Dans un autre reçu du 4 août 1785 (incomplet), on lit : « Un Redimont [rudiment] ; un quatéhehisme ; pour Le maître de Lataint... catre moy ; un chapot à Mr Le chevallier de Bardinne ; un Résémelaje... ».

Voir M. de La Morinerie, « Delaitre, maître de danse à Saintes », dans *Revue de Saintonge et d'Aunis, Bulletin de la Société des Archives historiques*. Paris et Saintes, t. VIII, 1888, in-8°, pp. 325-328.

2. « Le Sr Longuet depui ce tems-là a travaillé sure toutes les maladies les plus cruelles, ayant opéré sur plusieurs sujets, obligé de courire les quatre coins de Paris, fournissant tous les remèdes fait par lui, afin d'etre sure de ses opérations ; les dépences considérables qu'il fournissoit, la plupart des personnes qui ne le payait pas, ce qu'il l'a déterminé à établir une pension pour ses sortes d'infirmités » (*Req.* de Longuet au maire Bailly, juin 1790, d. Tuetey, *Ass. Publ.*, t. I, p. 88).

3. Courtois (pièces inédites omises par), t. I, p. 254, dans L. Jacob, *Le Bon*, t. II, p. 197.

De même :

La réduction est apsolement nécessaire aux majestrature, dissant que peut des personnes éclairées pouroient faire la besoigne et rendre justice à moindres frais : si S. M. ne mêt pas un autre ordre aux majesstrature, notre espérance de bonheur est perdu pour toujours. Daigne à S. M. les faire rendre compte ; alors la façon sera découvert comment ils nous ruinent ; par ses moyens et beaucoup d'autres, S. M. trouvera en peu de tems des profits innombrables [1].

Ailleurs l'orthographe est assez correcte, c'est le vocabulaire et la grammaire qui sont mal connus.

Ils leur y font d'autres bien des mensonges, et qu'ils viennent que à cent pas de moi, que j'aie mon fusil, ils verront s'ils mourront pas [2].

Si l'éditeur ne nous a pas trompés, l'orthographe serait bonne. Mais il faut traduire le texte : « Ils leur font bien d'autres mensonges, et qu'ils viennent pas plus loin qu'à cent pas de moi et que j'aie mon fusil... ».

Frotié, lieutenant de la Garde Nationale, écrit à la Convention :

Comme notre Convention populaire donne le droit à tous les individus malaisés de partager à la bonne fortune des biens qui ont rentré à la nation, que les moines avaient usurpé à nos frères en leur prodiguant des oremus... pourquoi n'aurions-nous pas les mêmes représailles, en imposant des impôts sur la superfluité des biens des riches pour l'établissement des pauvres pères de famille sans-culottes qui ont leurs frères, leurs enfants à la défense de la patrie et la plupart y sont eux-mêmes ? Sinon, n'y a-t-il pas à craindre le désœuvrement des soldats, à leur retour [3] ?

Un commandant, nommé Virideau, envoie une lettre dont voici un passage :

Si leurs vêtements n'étaient, la plupart, impropres de les garantir des rigueurs de la saison prochaine, quoique leur costume soit informe à leur état, ils supporteraient sans peine le défaut de leurs autres nécessaires [4].

Mais ce cas est peu fréquent, et il y a toujours lieu de se demander si les pièces ont été publiées dans leur forme authentique.

On comparera la lettre suivante :

Cher citoyen Dujary,

J'ai lonneur de vous écrire ces deux lignes pour m'informer de l'estat de votre santé, laquelle que je désire de meilleure, insi que de celle de votre maison. Quan à l'égard de la mienne est assé bonne, grasse à l'Etre suprême. Je soite que la presente receu vous trouve dans la même disposition qu'elle me lesse dans ce

1. Dol. Fl. Mar[me], t. I, p. 121 (Broxcele).
2. Bénard, soldat, Lett. de Saum., 2 sept. 1793, d. Ern. Picard, *Au Serv. de la Nat.*, p. 23.
3. 2 floréal an II-21 avr. 1794 (F^{10} 284), dans G. Lefebvre, *Questions agraires au temps de la Terreur*, p. 221.
4. 24 oct. 1792, dans De Cardenal, *Recrut. Armée*, p. 410. Voir plus loin une piece de Luçon.

moment, et je vous en soite une longue continuation. Je vous diré, cher citoyen, que du depuis mon dépar, jé bien traversé du péis. Quar depuis que nous avons quitté la France, nous avons traversé lé montagnes du Piémont et Chavois pour venir dans l'Itallie, d'ou nous sommes venus a Millant, ville capitale d'Itallie, qui et une ville curieuse et tré grande et brilliante. De la nous somme venus a Mantout, qui et une grande fortification, ville imprenable, quar il faux que sa soit lé Français pour la voir prise ; quar tous lé courone ensemble il ne les prendres pas aux Français. Jugez voir si il les forte... Jugé voir si le peux d'argent que je avé pris si jé ut le temt de le dépencé. Insi, je vous prie de vouloir bien m'en faire passé quelque peux autour d'une cinquenteine de livres, pour me susisté, quar je suis minable ; si vous me voyé, vous me connêtré pas. Insi je vous pris de m'assister dans la situation où je suis, si vous voullé me donner cette satisfaction. Rien de nouvot pour le present, sinon que je vous prie de me faire savoir si vous avez eu la bonté de faire arangé Lemouzain, que je vous avé dy [1]...

Toutes fautes réunies. — Généralement, tout se mêle, graphie fantaisiste, mots écorchés, formes confondues ou altérées, syntaxe déréglée.

L'exécuteur des hautes œuvres, Charmoy, « vengeur de la loi », écrit de La Rochelle :

Vu mon zèle à servir ma patrie, honnête homme, père de famille dont un sert la patrie sur les vaisseaux de la République qui n'a que quinze ans et l'autre qui i cerait aussi sans une maladie qui lui est survenue au moment de partir, qui n'en a que neuf ou le prèjuger abite parmie les sots regarder comme un monstre plutôt d'en être chérie [2].

Il y a pis que cela dans certains Cahiers :

Que le dixsemateurs ont optenu une modderatyon de la moitié de vingtième denier, inposé sur leur dymme et biens, dever Sa Majesteyt ou dans un trybuno que nous conneçon pas, et en eu que Sa Magesteyt fera peier le surditte dixsematurs et tous suis que en socriste des exemtyons, ça ceret un verytable moïens d'ochmenter le revenue de la fynance de Sa Magesteyt considérablement.

Aprez avoir fait beaucoup d'entensyon sur le revenue des estas majors de toute la ville, que en jouist de grand pensyons et benefisse lucratyf, comme le coupylié du foien sur le renpars, que lonte au leurs profyt, ency comme la pesche au poisonnerie, leurs chasce que sont tous louez à une haute prys, est, en ca que Sa Magesteyt demynuera cette grand coutansce, ce ceret un vérytable moyen d'hochmenter sa revenue pour faeyre la resie de la royomme en toute duigneteys et gloore de Sa Magesteyt. 21 mars 1789 [3].

1. Jean Mouligné, Lett., 14 vent. an VII-4 mars 1799, d. De Cardenal, *Recrut. Armée*, p. 432-433.
2. Lenôtre, *Guillot.*, p. 76.
3. Dol. Fl. Mar^me^, t. II, p. 201 (Warhem).

CHAPITRE II

EN PAYS DE LANGUE ÉTRANGÈRE

PAYS DE LANGUE FLAMANDE. — A Monsieur le bailly de la paroisse et vierschaere royale de Metre.

Les soussignés remontrant par cette que tous le demande que notre roy souhait qu'il auroit directement chez lui et qu'on se retrouve chargé de beaucoup demande, soit raclage, tuage, moulage, vingtième, dixième deniers, ainsy le Messieurs chanoine, etc., ont en cette village tant de dimes qu'il paieroit à l'avenant que nous louons la terre, par mesure ou autrement ; et qu'ils ont tout fait autez le hayez, choquer et arbres qu'il est fort interressante pour le peuple, et ainzy qu'ils ont fait ottez le fusil, qu'il fait fort tort en un fermier, et que le confrérie de chemin marche à pied, qu'il soit mi en ordre suivant leur districts et aussy qu'il y a demouillé beaucoup de ceuse qu'il fait un objet de beaucoup de peuple, et que le compte generaele soit tenu en puplicq et que nous y sont aussy fort interressé de le chasseurs [1].

Art. 1. — On se trouve en outre journalièrement [= journellement] accablé à des visites par les brigardes [brigades] dont [à] la moindre fraude souvent par innocence, on est exposé à procès et amendes ruineux, ou parmi le nombre se trouvent les fraudeurs même jusqu'au point [que] dans certaine cantine à eau-de-vie, les aubergistes ont pendant plusieurs années été servi [se sont servis] d'un mesure qu'il étoit de courtresse considérable, dont les mêmes mesures ont été enlevés même sans aucun remboursement aux intéressés, quoiqu'ils aient faites nombreux plaintes [2].

Pour ce qui regarde le receveur général de la susdite châtellenie, nous ne savons, ni on nous donne jamais aucun avis du salaire qui est dans le cas d'avoir ; cependant puisque nous sommes dans le cas de contribuer audit salaire, et dans le cas que cela couteroit trop nous pourrions le faire adresser, dans le lieu indiqué, pour le recevoir [*sic*] de notre paroisse, pour les moindres frais du peuple [3].

Que nous avons encore des raisons à nous plaindre des fermes dévolues et retirés par les autres grands-fermiers qui en font le loup pour avaler le public et pauvres misérables, en leur privant des demeures et occupations, par où que les paroisses sont accablées de pauvres [4].

Les peuples plainent qu'il sont obligé bien solvent de monter la garde, tandis qu'ils ont un nombre des archés à pied et à cheval à payer leurs pensions ; ceux à pied ont le voit encore quelquefois, mais ceux à cheval fort rarement, quand

1. Dol. Fl. Mar^{me}, t. I, p. 431 (Meteren) ; cf. pp. 245, 434 (Merris).
2. Ib., t. I, pp. 24 et suiv. (Blancappel).
3. Ib., t. II, p. 191.
4. Ib., t. I, p. 29 (Wemaers-Cappel).

les paysans doivent arretter les vagabonds et tenir garde eux-memes, l'on n'a pas besoin d'avoir tant de coutances à les payer et ils sont inutile une partie [1].

Pays de langue allemande. — Cejourd'hui viengt six décembre, l'an 1806, Les Conseilles Municipal de la Commune du Bas diesen Extraordinairement a ssamblé par les ordre et Sous la presidance de Monsieur Jean fischer Maire a L'Effet de Déliberere sur la réunion de la Commune de Bas Diesen a Celle de porcelette, Dont la propossistion fait par Monsieur le préfet au departement de la Moiselle Conttenu dans la Circulaire En datte du viengt huit novembre dernier et Emettre Son vœu Sur la ditte réunion et Sur quoi deliberants,

Les Conseille Considerant que la Situation Du village du Bas diesen s'oppose dejas de Baucoup par la propossission de Monsieur le prefêt attendù qu'elle Est Elloigné de Celle de porcelette de passé un Grand démilliéu Sans parleur des Grand jncommodité du Schemin qui Est entre Couppé des Bois de porcelette et plus loin d'un rivier appellé Brohbrick qui dans le tems de pluye et de débordements jntercepte tout passage et Communication qui Seroit un Geune Naturelle a la Marche De la police chanpêtre dont il resoulteroit Naturellement que les rapports deviendéront noul pour cause de l'jnobservations des délais Exigé par la loi [2].

J'ai dit ailleurs la bonne volonté montrée par les départements du Rhin ; elle ne pouvait pas suffire, et chacun écorchait plus ou moins le français. Lückner ne l'entendait que fort mal. Un Kellermann lui même confondait les mots.

Je trouve sous la plume d'un juge :

Quoique la loi exige, qu'aucun [ne] peut voter à moin qu'il soit inscrit déjà un an dans la liste des citoyens, cependant le contraire est arrivé.

On a envoyé des missifs [missives] dans les villages du canton [3].

Le Comité de surveillance de Saverne tenait ses registres en français. Le secrétaire, comme bien l'on pense, se tirait de sa tâche comme il pouvait. Ainsi on lit, à la date de la 1re décade de thermidor an II :

Avont fait desuit comparoitre la Servante et le boulange de la maison dudt veuve Gemb pour Etre oui

est comparu George Kremm son boulangé l'avons demandé combien du tems qu'il est chez elle a répondu environ une an l'avons demandé s'il a connoissance de Beur qui a été préparé d'envoyé a Strasbourg a répondu qu'un nommé Jaquin Boulange Employé a l'administration des vivres a été icy lequel a cherché lui la Servante et le Soldat qui loge chez elle le jour d'hui a cherché des Beur et d'autres objets a fourchhausen et comme ce Jaquin pretente a ce marié [4] avec

1. Dol. Fl. Marme, p. 119 (Broxcele).

2. Arch. Nat., F^{2} π Moselle 3 (Diesen). Sur 116 habitants, il n'y avait, d'après la déclaration du maire, que trois habitants sachant lire et écrire en français. La graphie de cette pièce est sous l'influence de la graphie allemande.

3. Signé Finck, offr de santé juré et ancien juge de paix du Canton de Saverne (Arch. Nat., F^{1} c III, B.-Rh., 1, 4 germ. an V).

4. Lire *prétend se marier*.

la veuve Gemb ils ne pourront refusés leur Service. L'avons demandé pourquoi il a mellé les pains preparé avec du farin blanche a celle d'ordinaire après la visite fait cejourd'hui par la Municipalité et le comité de Surveillance a répondu qu'il a Jgnoré de cette visite et qu'il n'a pas fait cela qu'au requisition deladt veuve Gemb il est a table, il est obligé à faire ce qu'elle luy commande de tout quoi nous avons dressé le presente et l'avons fait Signé Hans George Kremer.
est comparu Elisabette Mayer femme du citoyen Meyer au Service de la Republique Servant ou Journaliée chez ladt Gemb, l'avons demandé si elle a Connoissance du Beur en question a repondu comme George Kremer de l'avoir cherché a compagné dudt Jaquin a furechaussen le jourd'hui l'avons demandé si elle a connoissance de Mellage [1] de pate blanche et ordinaire en question a répondu qu'elle ignore. L'avons demandé Si elle n'a pas connaissance du Beur envoyé le 17 Messidor a Strasbourg a répondu qu'il y a environ un mois qu'il a cherché environ 6 livres du Beur audt furchhausen pour le Service de la Ménage dudt Gemb de tout quoi nous avons dressé le présent a fait sa Marque déclaré quelle ne sait ecrire au comité de Surveillance le jour mois et an que dessus.

Il y a bien pis. Qu'on lise ce que F. Neumann (Ex-Administrateur de la Commission départementale..., Ex-Accusateur public du Tribunal criminel, actuellement Administrateur du District de Haguenau) écrit de Selestatt, le 10 janvier 1793 :

C'est, citoyen amie et collegue, un sans coullotte qui ne peut trouver autre consolation qu'aupré de vous, et voici les causses de ses plaintes... l'aristocratie... se flate de la prodection a eux accordé par les.. commistaires de la Convention ... attentons seullement le départ de ces Commistaires pour assurer le bon peuble gusqua ce moment nourie par leurs mauvais principes... en suivent leurs exembles.... ce general na pas voullut etre de l'obignon de ce jeune homme et lon voudra me faire croire qu'une République est etaplie dans notre Departement.. ceux la sont dans le sense de la Révolution qui veulent forcer par la prise d'une écharbe un general indegre à dire ce que ne peut être favorable une faction... vraiment tous les trait sont fait pour faire flegir tout hommes qui sesent du sang dans ses vaines [2].

De même :

Un pauvre déserteur se sumèt à vos piet, pour ōbtenirre la crasse [3] de vos infinis charitable bondée, jay deserdée du Regiment de La Marck le moy d'abrils Lann 1784. Que jaÿ servie lespasse de 25 ann En quallite de sergent, Et comme je suis anfans de Strasbourg, Et que jaÿ le bonheur de proffiter de ce pardon je suis resollus, avecque votre permission de Rentrerre en Servisse dans, Les Naûbles volontaire National de Strasbourg, Sy mon Seigneur ordonne pour le car de ma conduite, il y a Monsieur Berins qui Ettes major de blasse [4], qui Et prets pour En rantre compt, La Sœur de Monsieur Brune comisserre de guerre Ettes ma marenne Monsieur Crau mon parains, Mon Seigneur vous qui Ettes

1. Mélange.
2. Arch. mun. de Strasbourg, *Livre bleu*, II, p. 89, N° XIX.
3. Grâce.
4. Place.

le perre de la Ville, je me Recomande a vos ordre En Crasse. Louis Picars Lolo, afextionné Serviteur [1].

Les pièces officielles, pour lesquelles des spécialistes ont prêté leurs lumières, sont naturellement un peu moins fautives ; c'est surtout l'orthographe qui fait défaut. On va pouvoir juger.

Le 9 Thermidor a excité les patriotes de Heiligenstein. Ils écrivent :

Pere du Peuple

Encor un fois vous venez de Sauver la Patrie Encor un fois vous venez [de] prouver au Peuple dont vous est [2] les Mandataire quil n'auroit pu mieux placer Le Salut de la Patrie quentre vos Main. Vous venez de donnez un grande Exemple ala Republique et al'Europe entier de votre Energie et de votre Justis en livrant au glaive des Loix des Traittre comme Ropespierre E Ses Complisse Monstre qui ont trompés Si long-tams les peuples E vous même *par* leur hypocrisi et leur feinte amour *pour* la patrie ne tentant a moins que de nous replonger dans l'Esclavage en Selevant au Souverain pouvoir quils usurpait sur les Peuple Mais le Crime est tot ou tard de couverte la vertu Triomphera toujour pouvoitils ouplier les serment Redoutable qua fait la Convantion que celui qui ausserai [3] tenté au pouvoir Suprême trouvera autant de Paignard de Brudus quala Conventions en conte de membre. Croÿait t'ils le peuple endormi ! non il est debut pour Se Rallier au tour de Ses dignes Representant malheur a ceux qui tage [4] de l'Endormir quil creignent Son reveille qui est celui dune Lionne ala quelle ona Enlevé les Jeunes [5] pour suivéz votre gloriese carriere en affermissent notre Liberté et que tout ceusse qui voudroit les immiter. Les Robespier et Consorte partage Son Sort — vous nauroit cesser de bien merite de 25 millions des vos concitoyens et de Lestime de Lhuniveur [6] entiere.

Nous vous envoyons 250 l. p. Les employer ala La defence de La patri Cest une Collete que nous avons fait parmi nous ala Receptions de nouvelles de la victoir que L'armé du Nord et des Ardenné onte remporte Sur les Dispote Coallissé ne Sachant miex Exprimé La joie dont nous étions Eprie [7].

Voici d'autres exemples :

La communauté jouissoit anciennement dudit bois communal appelé Schmal holz... que ledit seigneur s'est emparé dans des tems de guerre faisoient faire du bois pour payer les deniers Royaux...

Il y á encore une autre petit foret dit Bergholtz... que les anciennes disoient qu'il nous appartenoit, est aussi mis en taillis par ledit S[t] Ignon...

Ledit S[t] Ignon nous a signiffié un assignation... pour quoi que nous empechons l'entrepreneur à exploiter par ses ouvrier d'abattre ledit bois.

Les seigneurs ne cherchent rien que de nous tricher que tous les communautés ne peut plus subsister, et à causse les grandes frais des anciennes justice, puis

1. Mairie de Strasbourg, n° 4965, 22 oct. 1791.
2. Êtes.
3. Oserait.
4. Tâchent.
5. Petits.
6. L'univers.
7. Protocole de la Soc. de Heiligenstein, Arch. Pop. Str.

qu'ils continus les communautés n'y les habitans ne puis pas obtenirs les Droits, a cause cecy tous sera ruiné [1].

Supplie trés humble et soumitairement, les Maire et mẽmbres de la Munnicipalitée de La Communautée D'Elleviller District de Sarreguemines.

Disant que la Communautée dudit Liue est chargé pour un Rente annuel envers les Reverends Perres Benedictins de St Avold qui soñt Seigneurs haute moÿens et Bas Justiciers dudit lieu, pour Rente de leurs Ban, Enfruit de Neuf quarts du bled et dix huit quartes d'avoine, et par Chacqu'un Chminée un demy quarte d'avoine, trois Chapons. La Communautée est chargé en outre quatre oÿes, quatre Chapons, treize poulles et demy, un livre de poivres et un heller.

La Communauté avoit pretendu que les Seigneur montera leurs titres, pour voir ou Il revient, qu'ils devoient tant des Nominations Sur le Ban et Ils ont dit qu'ils ne payé plus lesdits Rentes, s'il ne montre pas les titre... La Communautée avoit répondû qu'ils montre leurs titre et Ils voulons leurs payer Les Seigneurs ont eux refuseez [2].

1. Supp. des Commun. Rieding et Eich, Meurthe ; 1790 (D. XIV, 6, *Com. Droits féod.*, p. 561-562). Cf. *Il faut de la pâturage et grasse pâture* (*Ib.*, p. 561).

2. Arch. Nat., D. XIV, 7 (Elleviller, Moselle), 18 mars 1790. — Pour la Moselle, plusieurs papiers sont en allemand.

CHAPITRE III

PAYS FRANCO-PROVENÇAUX ET PROVENÇAUX

Doubs. — Nous citerons une pétition des habitants d'Indevillers (arr[t] Montbéliard).

Aux trés brave Citoyant présidans de l'asemble nationale à Paris.

Suppliée [1] très pronfondement les pauvre citoyant du cantons d'Indevilair, aux nombre de quatre vint [2] contre sinquante riche, et dise que cés pauvre supplyant ôroit [3] toujours ut bonne confiance a la samble nationale ce qui les ôblige â presantér leur bien humble requette pour faire conoitre à la samble de la manierre donc le pauvre sons traité aujoursd'hui, les pauvre supplyant sons tenus a tous évenement pour le soutien de la république francoisse le pauvre comme le riche ; dans les dernier volontaire qui sons partis les riches ôret ângagée des citoyant pauvre qui ônt â bandonnée leur pere et mere, femme et ânfans pour le soutien de la république sur lés poir que leur parans pouret ce nourir, ân vertus dés prmesse [*sic*] qu'ont lui [4] faisoit éspèrer que les paturage commun ce voulet [5] a partagée que les pauvre seroit surre d'avoir du pains, les riche âize ôn fait payez ces volontaire le pauvre praisque comme le riche, ce qui les rans la plus part dans la dernierre indigance.

Mais brave âssamble vous âvee randu tous les pauvre heureux le quatorsze aoust dernié par votre decrét qui ôrdonast [6] un partage dés paturage commun. Mais cette jouié [7] n'a pas durée lontems par un secont decrét qui ân désfant les partage qui ést du traize novambre [8] dernier ce pandans vous conoitrée dans les régistre de ceux qui éspere une bonification que ce sons tous les pauvre qui vous garde sy [9] que nous et qui soutienne la geurre et se (?) sacrifiér leur sang.

Mais brave assamble nationale ce qui rant les pauvre ésclave c'est d'antandre les riche contre ces pauvre qui lui disse [10] à tous moment : " Vous ne tenée pas âncore nos paturage pour semer, jamais vous ne les ôrée ". Voilà donc ces pauvre randu ésclave de réchoife [11] leur anfans leur pere leur maris dans les voulontaire les âutre pauvre se sont épuisée jus'aux sang pour faire des somme â cés volontaire.

vous nous dirée que les riche sons aussÿ partis vous nan trouverée que trés

1. Supplient.
2. Édit. : cinq.
3. Édit. : et ont.
4. Leur.
5. Seraient, devaient être (exactement : *se voulaient à partager*).
6. Ordonnait, ou ordonna.
7. Joie.
8. Édit. : huit.
9. Édit. : Ainsi.
10. Édit. : lui dire.
11. Édit. : des riches. — Sous cette orthographe, lire *derechef*.

peut dans notre Cantont et si yl ÿ an na ce net que par protection et par grade [1] qui ôte le droit de vieux serviteur pauvre.

Nous avont fait le serment d'egalitée et de propiedtée mais yl nest égalle que pour paÿez. De puis la Constututions les pauvre non étée soulag[é] ân riens, bien ô contraire car les journée dun manouvreriée [2] ne sufiras [3] pour paÿez a ce quil ce trouve obligé. Comme [4] faut til faire pour nourir sa famile, jl nous a étée desfandu par un de vos décrét de nous âppesantee [5] du pauys Ce pandans le pauvre de notre cantons navet d'autre résource que de s'appesantee tous les âns quelque moys â les trangée oû il gagnet plus de trois foit aux tant que dans notre pauys : vous défandés les quette [6] quel partÿ fautil que ces pauvre preine ;

Sÿ la samble nationale lantant âinsi prenée donc ces pauvre [*ici un blanc*] méné le : dans les preumiée combat vous ân sorée deslivrée [7] et les pauvre nan soufriroi[t] pas tant.

vous nous diree que lom vous â réprésante que nos paturage étoit ân culture que les cultivateur ne retirerront pas le fruit de leur peine. Si jl si antrouve c est fort peut à la réserve de quelques cent [8] (?) que les pauvre ônt contrain qui ce trouveront fort heureux dabandonner pour avoir leur part des paturge commun.

brave assamble nationale vous vous voÿez de la manierre dont les pauvre sons traittée jeutée les yieux de misericorde sur [9] pauvre qui se jaite a vos pied pour les secourir.

Ce qui obligue les trés humble supplÿant à vous presantér leur bien humble requette a ce quil plaize a la samble nationale décrétée qui [10] continant â-prais liver passée ordonner que les paturage commun soit partagée par égalle part part et portiont par chaque feux et ménage ântre les citoÿant des communotée ôu a moins les patures ne soit point partagable d'y pouvoir maitre du bétail égal par feux et ménage : ce qui obligeras les trés humble supplÿant a soffrir [11] de réchoif et de sacrifié leur sanc pour le soutien de la République franssaisse ; les soussigne ce sous signe un par vilage fondér de pouvoir ;

fait dans le Canton d'indevilair le traizié- Jeanvié lans secont de la libertée 1793.

Alexis Waher Sitoyen Clement officiere municipal Jean Joseph Gète [12]...

Ain. — A Bourg, 9 germinal an II.

Il a été fait lecture de plussieur lettre donn[dont] une venact du Comité de surveilliance de Sisteron concernant un mandat d'arret contre Jean Antoine Mevolhon, datté du 3 ventôs et la rette [arrêté] du représantant du Peuple des Basses Alpes qui a demandé la pronte exccusion [exécution] de la rette du Comité Sisteron est [et] écrit au Comité de Surveilliance de bourg régénéré

1. Et avec des grades, ce qui ôte...
2. Édit. : manouvrier.
3. Édit. aj. : pas.
4. Comment.
5. Absenter.
6. Édit. : de le quitter (les quette).
7. Édit. : vous en aurez des livres.
8. Édit. : riches (?) — quelques-uns ?
9. Édit. : aj. *des*.
10. Édit. : *que*.
11. Édit. : *souffrir*.
12. Arch. Nat., F^{10} 333. Cf. *Part. Biens Commun.*, pp. 444 et suiv.

qu'il ecrive a tous les comite quil lenvoisine [1] [qui l'avoisinent] pour faire aretter ce Mevolhon et pour le conduire à Sisteron...

Le comite arrete quil seroit ecrit sur le champ dans tous les comite qui lenvoisine et une autre de la comision temporel [temporaire] de Commune Affranchi date du 3 germinal...

Le comite arrete qu'il seroit fait reponse sur le chamt [champ] [2].

COMITÉ DE SURVEILLIANCE [3] DE BOURG [4].

Liberté ét Galitée extre deu Registre de la Commune de Griege.

Ce jour d'ui vinsept vendemiaire l'an troisieme de la Repeublique franséze eunne, aindivisible et dés mocratique, eurre de troi de reléveie, le Conseillie Généralle de la Comeune de Griege osanble [5] et convoqué a la maniere acouteumé, conformeman ala loi, la seance peublique le mairre et agan nationalle on dis [6] que Pierre Placi se disan aprovisioneur des sarmés de la Répeublique notaman au por de de la montagne, ce présanté [7] a eusse pour résclamer quatre sant soisante deu mouton sezi [8] dan la prérie de septe Comeune, ou ille paizait (?) a gardefaite que le mairre et agan nationalle lui on réspondue que la Comeune etée prete a lui deslivrer lé restan des di mouton par lui par paiÿer les frais et faufrais [9] domage ainterrés de pateurre dan lé prés de la Comeune ansanble seusse [?] de garde par lui d'iseus et désga par eu comis suivan l'estimation dés esper don la nomination a ettée aurdonnés par le geuge de pais deu Canton et deu tribeunalle, seance a Pont deveyle seur qoi jlle ainvitere [10] le conseillie a désliberer quelle partie jlle convenés de prandre.

La matierre misse an désliberation, lés saupinion prisse a aute voi an presance de diver Citoyain jlle a etée aretée seur la demande de Placi que le mairre et agan Nationalle de la Comeune se transporterés a Pont de Veylle pour y prandre et retirer et retirer (sic) lés piece relative a la prausedeure enfain de parvenir a dessider et terminer constation [11].

De suite le Citoyain mairre et aganantionalle de la Comeune ayan setée déspeutée [12] son partie pour Pont de Veylle et de retour Placi et Martinon son conseillie, Pique son notairre, Tevenain et Papilion Douche, Marchan de mouton a Macon et autre personne apersevan leur arivés se son retirés san satandre lés réseulta de la mision deu mairre et agan nationalle. Seusis [13] ettan arivés on raportée

1. Il semble que le rédacteur a une vague notion de l'*apostrophe*, il écrit *qui 'lenvoisine*, mettant l'apostrophe avant le *l*. Ce peut d'ailleurs être un trait de plume sans conséquence et sans signification. Le même écrit ailleurs *l'unanimité* avec apostrophe, mais en unissant les deux mots.

2. A la fin de cet arrêté il est dit que deux des membres n'ont pas signé « pour cause d'apesence ».

3. La forme « surveill*i*ance » est conforme à la notation de la mouillure dans ces régions où toujours l'*i* a été placé après le *l*, comme d'ailleurs après *gn*, ce qui, sans être une notation parfaite, semble cependant plus logique que la notation française.

4. Arch. Ain, Sér. L 936 (non paginé).

5. Assemblé.

6. Ont dit.

7. S'est présenté.

8. Saisis.

9. A charge par lui de payer les frais et faux frais.

10. Inviteraient ou invitèrent (?).

11. Contestation.

12. Députés.

13. Ceux-ci.

au conseillie les piesse de l'ainstance, ont expaussés que Placi avés tue tor de ne pa atandre leur retour puisqu'ille pouvés || amener la fain d'eunne dificeultée, que sa conduite ancete sirconstance n'etee quene continuation de se qu'il avés tenue jeusqa se jour pour qoi ledis mairre et agan nationalle ontainvitée le conseillie a deliberer seur le partie a prandre dantelle sirconstance.

La matierre misse en desliberation, les saupinion prisse jlle a eté aretée d'eunne jlleuminanitée que la conduite deu mairre et agannationalle et aprouvé, que celle de Placi etée tantoire [1] au proprietée, que si lés fonctionere seu facteure [?] préspausés au seupsistance avés dé requisition de fourage et portages a demander pour la conduite deu baitallie [2] destinés au sarmés jlle n'orés pa selluis de feirre paitre a garde de faite lés baitalie dans lés prerie des particeulie q'anconseqonce le dis Placi ceriés dénonce au Comitée de sallue peublique et des seuspsistance de la Convantion pour etre rapeller au devoir de sa place ; arete de plues que le mairre et agan nationalle de sete Comeune poursuivront lés xeceution des geugemant randue contre Placi suivan leur teneur, consequance lés exper només serron sitée afin de prestation de sermant et que plasi serra appellez pour etre presan a la prestation de sermant ; arete de pleus que l'extre de la santance et désliberation cera anvauye au Comitée de salue peublique et des seupsistance a la Convantion a l'apuis de la désnontiation quis cera faite contre Placi. Faite et aretée a la meson comeune de Griege le jour et an et moi que deseu et eurre de qatre de relevés et avont signie : DREUQUE mairre, CHAUNE agan nationalle, MAINQRÉZ officier, BERNAR officier, DEUFFOUR officie, GEUDIN officie, GALHERON [?] officie, DREUQE notable, BERNARD notable, JEAN BONA notable, BOURDON notable, PIERRE BOURDON notable, PIERRE VERTUS [?] notable, BENOIS VERCHER notable, LOUIS DÉCHER notable, THOMAS NIRMON [?] notable, Pierre DREUQE notable.

par extre MAINGRET secretere [3].

ISÈRE. — Je vous Envois L'entrait de Déliberation sy humblement Joint de la communauté de St Baudille y faisant droit vous plaira de le faire statué pour faire reprimer des abuts qui se commetent dans ladite Comminauté d'un grand Nombres des moutons et brebis immenses et innombrable ravagent continuellement les communs qui apartiennent alad communauté Ses fonds sont Encor actuellement complanté En bois chene noisetier et Charmille Tout l'étoit Enciennement Etant prouvés et Constacté par le parceleire de lad Communauté Ses fond sont detraits a fournir aux habitants leurs bois de sauffage et se depuis quelques années glissee un abut par le moyens duquel les bois sont Enpartie Detruit et les bestiaux privés de leurs paquerage soit bœufs vaches des particulliers ne pouvant depaitre après Led. Troupeaux qui font mains Basse exposee de peril les habitant de ladite Communauté reconnoissent un Domage considerable de ses abuts sil ne cessent

1. Attentatoire.
2. Bétail.
3. Arch. Nat., F^{10} 333b. — On comparera :
Extrait de L'orage Impetueux qui a abolly La religion Dans Le Departemt De Lain et mont Blanc, par une arraittee de Deux representants Gouly, et albitte. Le 5e Decembre 1793 on out (nous) a fait Cessée De Dire La messe, et de Suitte tous Les prêtres Jureurs par Ce qu'il n'avoient pas Dautre ont Etee Traduit dans Les maison D'arret et De Suite ont Les afait abjurer, et S'ur Deux Cent Dans le Departement ils S'en est trouvee que 27 qui ont été ferme Dans leur religion Il avoit 15 Dans la maison Darret'Dambronay et 9 Dans Celle de Bourg Et 2 Dans Celle de St rambert, quel Coup fatal a la pauvre religion il y a De quoi faire fremir. (Registre paroissial des Curés de Bourg, Arch. de l'Ain, F^1 ; non paginé, en date du 23 févr. 1794.)

auplutot il sont sansbois obligé de vendre leurs bœufs et Vaches de Cesser Touttes Cultures faute de paturages Cequi et de la plus Grande injustice et ambition marqués aux des avantage des autres habtant qui non plus de sorties ni paturages [1].

Gard. — Voici un document dont visiblement les rédacteurs ont visé à l'éloquence.

Mais le gros proprietere foncier veut et nous le voyons marcher avec la meme audasse que le sidevan noble et avec un fron de rein et leurs tette altiere veulent tout métrizér, et a voir tout les avatage et revenu qui proviennent des biens communaux, et des pauvres abitans nan profitent daucun, que tan sulement du bois amers et de lau pour leur usage, et sur cella les pauvres abitant de notre commune, et non sulement la notre mais jenerallement toutes les communes du distric et peut etre de tout le departement et meme toute la Republique; Reclament et suplient trés umblement leurs augustes repressantant par un pron envoiy [*sic*] soit, le decrets du mode ou autrement, et alors les experance de saque sitoyens serron meux rassurée et plus tranqilles ; au lieu que des ce moman, leurs esperance faits plasse a la crainte ; veus dissent il, lassanblee legislative nous a envoye le decrets du partage et sou peut le modé devet [2] etre envoye ; et alors chaque sitoyen dans la dousse esperance d'un bien avenir toujours promis par l'egallités ; étoit pessible et tranquille sous son toit et au proche de son foyer ; mais fondet seur le droit inprescritible de l'homme saque sitoyen satan a ce droit jeustement dut et trop lontan meconnut, mais dejormés sil faut satandre seur ce quon nous di, nous en eproverion le contrere ; parce dit on que tous les gros proprietere foncier ce son coallizet, et vous on fait parvenir des petition injustes, qui ne tandent qua leur avantage particulier et non a cellui du Biens jeneral, il non pas manque san doutes dans leur espozet que la plus grande majorite des sitoyens etoit dacor et ne voule poin le partage ; et meme il ni a pas sorte de ressor quil nayent fait ou quil fassent mouvoir pour leluder ; on seit quil veulent persuadér tan nos augustes repressantant que lés sitoyens, surtout ceux dés ville ; que, si le partage de biens communaux vien a ce faire, les denree, la viande, la lene et le bois deviendroient plus rare et par consequan plus cher ; més cés preteste peuvent etre aisément connu sous leur point de veue ; surtout de nos augustes repressantant ; que nous suplion de vouloir bien detronper le pauvre peuple de leurs pretestes faux eveins (?) ; dités leur que pour favorisser leur avantage, il veulent sangrecer du Bien dautruit et voudroient la perte des autres ; dités leur, que si le partage ce fait selon legallité par chouche [3] ou partete ; ce sera un Bien inpreciable pour Les peuples En jeneral ; on ne doit pas ignorer ancore que Leurs veins [4] preteste ne veulles toujour couronpre quelque Esprits foiblés, dumoins sur cés objet que Le plus Souvans il en a aucune connessance, si Le partage ce faits toujour, dissent il : les Bois seron Bientot Ruiné ; Chacun Les defricera, Les troupaux seron moins nonbreux Et faute de pouvoir fumer Les possetions [5] Lés denrée et la Lene, Et la viande Et le bois deviendron en un prix Essesif ; mais, Represantant, dités aupeuple Encorre que jamais oui jamais, et dans tous Les ciecle [6], cy Le partage

1. Arch. Nat., D. XIV, 4, Seurbaix, 7 May 1790, Isère.
2. Édit. : devra.
3. = souche. Il n'est pas écrit ainsi par inadvertance ; il a été corrigé.
4. On a rajouté l'*i*.
5. Édit. : positions.
6. Édit. : les lieux.

ce faits tan des Bois que des autres vacans ; Les Canpagnes auront étét plus fertilés et pleus Riantes ; an un mots nous pouron dire je crois que Lavenir deviendra un age dor ; veu que saqun alonbre de son figier ou de sa vigne, cet adirre alanvi de ces possesion vivra paissible et Contant ; parce que chaqun ce perfetionera a Randre La portion quil Lui eschoira [1] fertille ; defasson que Lés Bois deviendroient Bientot Epex Et toufeux ; parce que saqun [2] lés exploiterent [3] En Bon perre de familles Et que meme chaqun sanpresserét a an faire de plantations En de cerins androit [4] quil serét Reconu netre utile an dautres production

BOUCHES-DU-RHÔNE. — A Eguilles, le 18 février 1792, l'an 4me de La Liberté, District d'Aix. Dépt^{t} des B.-du-Rh.

...Comment auroit-il Etoit possible aux gens de Campagne, aux personnes Enroulées dans les troupes volontaires pour la deffense de leur patrie de se Libeller Envers Leurs Creanciers, c'est ce qui paroit Etre impossible Et a La verité c'étoit assée de sacrïfier Leur fortune et Leur senté pour conquir Leur liberté et en assurer par Leur Courage Et fermeté Le triomphe.

GUEZ [5].

VAR. — Maires et officiers municipaux de celui de Signe Suplient tres humblement Mon seigneur Le president de Lassemblee Nationalle et messieurs Les Represantans de La Ditte assamblee de Recevoir favorablement Ce qui Enjoins a ce plis par La ferveur inexprimable que Nous avons a la patrie de Soutenir Letat de toute nos depandanses Malgré Les assaillies que Nous avons De Divers esprits. Rien Ne Scauroit Nous interompre du veu des Nos auguste Represantants Nous et Le peuple. Esperons un heureux Succez de Nos Represantations des alienations de plusieurs appartenances cy Devant a Comunauté pour Le Rachat Soit Enver Le Seigneur Soit Duzurpation ou d'alienations En Divers particuliers, Et Linjustice Des plus marquée, que plusieurs Soit disants Bourgoies nous font Essuyer Et au peuple au Sujet de Lhopital de Ne point vouloir Sen Decesir Conformemant a Larticle Cinquante du Reglement, Les pauvres nous viennent a foule demander des Secours dudit hopital disant quils Nous ont Choisis pour Le Bon ordre. En consequance de Son Reffuz, Et Le peuple voulant Se Soulever a Cette occasion Nous avons Ecrit a Monseigneur Dandré Comissaire du Roy qu'en Son absence trois Comissaire Nous ont Repondu que tout Etoit aux Municipiaux de tout quoy En avons fait part a un Des Recteurs qu'il a assuré qu'ils ne veulent pas S'en Demettre Les peuples murmurent Contre ceux qui Dirigent La Ditte Œuvre par Des Raisons quil Nous assurent Etre Legitime Et qui convient inevitablement que Lhopital Soit Regi par Nous Et que vous Les pouvez tranquilizer en Ecrivant Seulemant a Monsieur Le Curé qui Est un des Recteurs pour La demission [6]. Le tout Remis a votre prudence et Sommes avec Le plus profond Respect...

1. Édit. : écherra.
2. On a corrigé un c en s.
3. Lisez : exploiteront.
4. Pét^{n} Munic. de Vallérargues à la Conv., Arch. Nat., F^{10} 329 ; cf. *Part. Biens Commun.*, pp. 472-474.
5. Arch. Nat., D. XIV, n° 12°.
6. Arch. Nat., D. XIV, 11, Signes, Var, 24 avril 1790.

Hautes-Pyrénées. — Ils supplient Sa majesté... de considérer qu'elle a un seigneur qui persoit sur eux des revenus considérables quoiquils seroient enfermés dans une gorge exposés aux ravage des ruisseaux et des éboulemens de terre emportent leurs terins et les fruits quils ne doivent attendre que du travail constend et pénible n'y ayant n'y char ny charrette, qui puisse rouller sur un sol placé sur une pente rapide et qui ne forme point la moitié des besoins dun peuple qui na d'autres ressources que dans ce moment se trouve obligée dimposér une somme de 120 l. pour la réparation de léglise pour en supprimér la chute [1].

Que les États généraux soient convoqués tous les cinq ans que nous sommes chargés du nombre des feux par la multitude des impôts [2].

Nous supplions encore très humblement à Sa Majesté de nous dispenser du tirage au sort de la milice qui occasionne le dérangement des familles qui sont trés nécessaires dans leurs dépendances pour lagriculture de nos biens, qui produiroient un plus grand effet parce qu'un bien aussi stérile et ingrat que celui ou nous sommes malheureusement naturalisés ne produit meme que peu de fruit à force d'etre bien pioché qu'il vous plaise nous accorder encore la destruction de gabelles,... la liberté de porter les armes pour nous preserver des betes fauves. Afin de pouvoir obvier leurs devastations tant de nos fruits, que des animeaux domestiques occasionnées par elles que nous ne pouvons deffendre autrement [3].

On comparera une pièce très curieuse dont je dois la connaissance à M. l'Archiviste des Hautes-Pyrénées.

Catéchisme a leusage de grandes filles pour etre mariees.

Ensembles la maniere d'attirer les amans par demandes et reponces, demande, quel est le sacrément le plus naisessere aus grandes filles Reponce est le mariage, a quel age doit on marié les filles Selon quelles soit belles, Les plus belles aquet age faut il les marier cet oldinairaiment a seize ou dix huit ans pourquoi a cet age de peur quil ny arrive quelque inconveniant [4] a lur honneur, mais celles qui sont pas belles aquel age faut il les marier aussitot que les garçons se presentent et les demandent pour ne pas perdre la bonne occation, quand une fille na point d'amant comment doit elle faire pour en avoir il y a plusieurs moyens pour sen procurer quels ses moyens premierement il faut avoir la sagesse et la modestie, secondement etre bonne ménagere et bien aetoonée a sont occupation et a sont travaut ; troisiément etre bien propre dans ses habillemens dans sont lenge et dans sa chambre quatriemement ne pas sa viser de porter plus que sont etat ne permet car cet le moyen des les renvoyer plutot que de les attirer quand une fille a un amant bien a son gré comment doitelle faire depeur de le perdre il faut l'aimair d'un amour honnete qui est le veritable moyen de le conservé il faut aussi eviter en vers lui les parolles hardies et peu repectueuses de peur de le facher se garder bien découter les mauvais discours tant d'un coté que de lautre il faut ausi toujour etre de bonne hunour principalement devent lui ne point couser de la jalousie en faisent dorgueil aux autres sy lamant aime un peu trop la bouteille qui et un mauvais vice preincipe pour un garçon que faut il que la fille fasse dans cette

1. Doléances de la Sénéchaussée de Bigorre, p. 478.
2. Ib., p. 159, Bernac Debat.
3. Ib., commune d'Averan, p. 109-110.
4. Le mot « accident » a été barré.

occations il faut avec des parolles honnetes et beaucoup de circonspectiont lui remontrer quil seret bien plus avantageux damasser sont argent pour avoir quelques commodites quand il seret en menage, quand une fille veut aller a la promenade comment doit elle se comporté avec son amant et avec ceux de la compagnie elle doit prémierément... [*la suite manque*] [1].

Gers. — A nos Messieurs DeLasamblée Nationnalle.

3 May 1790.

Supplient tres respectueusement Lemaire et officiers Municipeaux depanjas juridiction de nogaro Generalité Deauch disant que Depuis La mort Du sieur Bailac pere La terre depanjas ayant passé Seur La tette De son fils ils nont Cesse Déprouvée tout se que La féodalité avoit deplus Rigoureux ; Ce fils qui avoit été ingrat Envers son pere qui D'un fermier Devillage L'avoit elevé a La quallité De Seigneur du Lieu na cessé De tracassér ses vasseaux par Devexations Les plus tyraniques ; Les h'abitans Depanjas souffroient tous ses maux sans seplaindre plusieurs même avoient été Reduits a la misere Lors que La nations, instruite Des ses droits si longt temps oubliés, avec La samblée Des ses Representans ; Des Lemoment que Le Sieur Bailac aveu que Les Decréts De... Samblée avoient aneanti Laféodalité et Les tyrants qui la soutenoient ; il a chergé par sepropos a Randre Lasemblee De favorables Dans Laparoysse, mais Les malheureux vasseaux instruits par Leurs Malheurs passés a semefier Du Sieur Bailac, nont eu Dautres Confience que Dans Les Decrets qui emanoient DeLasemblée nationale, Le Sieur Bailac qui maneuvroit sourdement contre La SSamblée nationalle pour empechée Linexcecution Des ses decrets depuis quil avoit eu connoissance Des Decréts du 4... 5... et 6 aoust derniee, na peu contenir plus longtems La petutance de son Caractere Lors quil aveu ce formée La nouvelle municipallité enverts Des decrets Cest allors que Lesieur bailac apareu dans Le village en aristocrate Le plus Dessidé il a Ramassé plusieurs habitans quil atroupés ; il Les a armés et par des decharges Repetées il intimidoit Le village En Criant et insinuant que La municipalité netoit Rien ; quil étoit tout que Lui seul étoit Le maitre Du village [2]....

Landes. — Il est Encore a observer nosseigneurs que depuis La vante de ce bois La Communauté est forcée de peyer Les redevances annuelles pour Le glandage et herbage, et depuis Cette Epoque Le Seigneur vicompte de poudens fils du vendeur a fait et fait faire de deffences Expreces par des agants a toute La Communauté d'antrer dans Le dit fonds pour y glander et faire pacager Les bestiaux. apenne dij étre carnallés et punis severement, en sorte que La dite communauté peije Les redevances sans Jouir du glandage et de Lerbage et sy quélque téte de betail Sy Echape et y est Surpris Le dit Seigneur se fait peyer a Sa volonté une Somme dargent ce qui est une vexation et une Injustice criante parce que se fonds est patant et ouvert.

Il est encore a observer nosseigneurs que aupresent, au dit bois qu'il y a La plus belle Jeunesse de chaines qui soit dans Les Environs, et Le fermier du dit vicompte de poudens qu'il y a mis des gens Etrangés pour Le faire deracher, et Le poursuivre tout, pour y faire terre Labourable ou prairie [3].

1. Archives des Hautes-Pyrénées. Feuillet sans cote, pas de date, écriture du XVIIIe siècle.
2. Archives royaume, D. XIV^4, N° 31, Gers.
3. Arch. Nat., D. XIV, 5, Comm. de Poudens, Sénéch. de St-Sever, Landes (7 fév. 1790).

Lot-et-Garonne. — Ce concidéré Messieurs Il vous plaize De vos graçes, vû Les Bezons Des Suppliants Et leur mizere, ayant Eté ocazionnée par Cette Rante Extraordinaire, Et Les frés que Led. Seigneur â fait mal â propos au Supp. jusque à leur faire Enlèver â Certains, Les grains paille, foin, semançe, Et Bestieaux Datelage, a Dautres Les faire Enprizonnér etc [1].

Lot. — Encore plus, la présente communauté, escarpée comme il a été dit sur une élévation supérieure [*sic*], n'a aucun aboutissant pour se joindre aux grandes routes. Ses avenues sont presque inpraticables, ce qui réduit la dite communauté dans une inaction de commerce.

On exposera encore que la dîme perçue par les fruits prenants est encore très rigide, car sur dix on en perçoit un, tandis que dans tous autres usages, dans tous nos environs, sont perçus de onze un [*sic*], d'où une surcharge. De plus les rentes casuelles sont aussi meurtrières, soit à raison des censives perpétuelles que des casuelles pour les acaptes et arrière-acaptes, bornées et fixées au doublement de la rente à la mort de l'emphytéote, à la mort du grand maître de l'ordre de Malte et à l'avènement de chaque commandeur par mort de son prédécesseur, ainsi d'après la confection de la communauté jointe avec tout son avoisinement des aveux faits à la vérité elle même [*sic*] [2].

Gironde. — Legislatures. Depuis un an vous faites esperere aux abitans des Campaignes Le partage De biens Comunos plusieurs fois vous Etes eimposer avous meme Les obligations de terminere un obget de Si grande einportance Et Cepandant par un fatalite que nous ne pouvouns concevoire Le partage Et toujours eloigne est ce donc que les abitans de campaigne ne seret plus dignes de la solisitu[de] des represantans du puble e bien legislatures Nous vous deposons un fait qui san doute ne vous permetra plus de le retardere Les Comunes deportets. arbanats et virelade dep[t] de La gironde pour Les quels dun moys et de demi separet que nous some isi a esperere cete Lois Les Citoyen de Ses Comunes Sont obliges dacheter du ble a grand pris Et ancore ne Savet au anprandre Et Le founs comunons dont Elles Solisitet Le partage depuis un an lur an auret fourni plus quelles an euret eu besoin Si des lanee pasee Le mode de partage avet ete etabli San doute Les autres Comunes aunt eprouve La Meme disete Et auret pu i remedie par la Culture de nouvau fons ainsi voies Le prejudise que porte a la republique Le defaut du partage de Comunos Nous vous en Conjurons donc aunom de tous les abitans de Campaignes Et au nom du Salut public fixes anfein le mode de Ce partage ampreses vous datachere le povre au Sol de la republique lui qui put devenire Sul Le jouet du riche lui qui Na rien Eparigne Set prive de ses anfans Et Les a anvoies aus frontiere Nous recevouns des nouvelles Chaque joure que dans Ses Comunes tous Les homes Capables de porter Les armes se devouet de plus an plus au Service de la republique partet Sur Les frontieres Et pour la vandee Einsi Legislatures vuilles obligere ses brabre patriotes come ils sobligent eus memes [3].

1. Arch. Nat., D. XIV. 5, Communauté d'Hautevignes en Agenois, Lot-et-Garonne, 27 mars 1790.

2. Cahiers de Doléances de la Sénéchaussée de Cahors, Cras, arrond[t] de Cahors, Cant. Lauzès, p. 89.

3. 13 mai 1793. Pétition des Communes de Portets, Arbanats et Virelade, arr[t] de Bordeaux, Arch. Nat., F^{10} 329 ; cf. *Part. Biens Comm.*, p. 487.

Un particulier du tiers état de la Sénéchaussée de Libourne écrit à « Messieurs Les presidens de La Samblée nationalle aux États Generaux » (*sic*) une lettre remise le 7 novembre 1789 [1] :

...il faut vous opserver, Messieurs, que nous sommes sur les Bors dune riviere apellée Lile prenen son cour audessus de perigeus, Esepert alibourne dans La Dordogne, cette Riviere despuis 15 ans Environ, on atanté larendre navigable ce qui napu serendre jusqua semomant Efectif, vu les frequentes Ecluses des moulins, son peu dau adivers Endroit, Edailleur Les Entrepreneur avoit interes de faire durer Louvrage... qu'ont auprocés jugé gratis souffres Messieurs quon ai L'honeur devous faire opservér que Le But et admirable, mais ilya aura de Linconvenian araison que La mauvaise foit ason comble, çella ocazionera milles procés de plus vu Lin su Bordination eLa mauvaise foy, Malgré lezelle du magistra les proces croupiron Lavie du plaideur, si on ne juge pas Les procés par rand danCienété, ou Le pauvre insi que Leriche auront Le meme droi, Epar se moyens Ecartér tous Les sollissiteurs des procés, ou il En resulte que Les plaideurs, Se ruines Enfrais de voyage E depresen pour Leur protecteur il Est indigne qu'un miserable soit obligé de faire Lacòur ades personnes pour optenir un jugemen, faire Lacour à des prostituées Bien Souven pour i parvenir, interesser un segrétére un Laqu'ais un peruquier etc...

Puy-de-Dôme. — Voici un échantillon du français tel qu'on l'écrivait à Artonne (Puy-de-Dôme), le 22 nivôse an II-11 janvier 1794 :

Que l'affaire sur la place devait être considérée comme les suites de la destruction trop rapide des cultes, que des hommes ignorants et fanatiques avaient vu avec tant de peine, et qui, ayant du vin sur jeu, la plus part égaré, avait insulté l'emblême de la liberté. comme porté par des membres de la Societé populaire sur les quels ils croyaient que la foudre céleste dusse s'appesantir pour avoir détruit l'objet de leur vénération, que la plupart avait dansé devant la porte avant la séance ; que l'altercation qui avait eu lieu dans le temple de la raison les avait sans doute égarés ; qu'il était intéressant que ces hommes fussent punis, car autrement le fanatisme s'ébranderait sur nos contrées et la vie des hommes courageux qui l'ont détruit ne serait pas en sureté, mais que l'humanité verrait avec peine ces hommes porter la tête sur l'échaffaud [2].

1. Arch. Nat., D. XIV, 4 (Gironde).
2. Fern. Martin, *Les Jacob. au village*, Clerm.-Ferr., 1802, p. 112.

CHAPITRE IV

PAYS DE LANGUE D'OÏL

OUEST

Charente-Inférieure. — La Liberté que nous a conquis nostre auguste asemblées nationalle, nous En hardits a Luy adresser une Requeste que vous trouverez sy inclu, persuadé que nous sommes, que son veü nest que d'assurer Le Bonheur du peuple françois, nous ozon Lui Demender une Interpretation du decret du 4 aoust 1789, quy constate que Les Rente arriere foncierre D'eus atouts Citoyens soient rachetable au mode fixée par Lassemblees Nationnale... Car Sils En Etoit tout autrement que Les aquereurs La Rachetassent Comme ils Lepretendent aupris quelle sont portée par Les acte passée ils 'y a Vn siecle Ils saproprieroient un fon de terre quy ne valoit alors que Cent Livre, quy En vaut aujourdhuy, six cent [1]...

Deux-Sèvres. — Il serait besoin de mettre notre corvée sur les chemins vicinaux de notre paroisse qui rendrait une grande charité pour la mendicité de notre paroisse [2].

Il résulterait pour le bien et la tranquillité de tout le public qu'il n'y eut pas tant de commis, comme il y en a qui sont à la charge de l'État, de sommes très considérables et quant à la vente des vins, on imposerait sur les cabaretiers une somme eu égard au débit qu'ils pourraient en faire ; que lesdits cabaretiers rapporteraient un certificat au syndic de la paroisse de celui qui lui aurait vendu ce de lui aussi certifié véritable, à peine d'une amende considérable, au profit de la paroisse ou communauté en cas de fausseté et que le syndic en tiendra compte aux collecteurs des tailles [3].

Voici quelques extraits d'un Cahier d'une localité des Deux-Sèvres (Pliboux) [4].

Art. 1. — Le nombre des feux de la paroisse, 130 feux, par lequel il se trouve cinquante habitants qui sont taxés à la taille dans la première, seconde, troisième et quatrième classe du rôle, et quatre-vingt autres qui sont taxés dans la cinquième classe, au dessous 5 l. de principale taille... et si ce n'était les bonnes âmes charitables, tout ce peuple aurait mourut de faim et de froid ces jours derniers, quoi que les habitants ne sont point en état de faire la charité, à cause que les impositions sont trop fortes et que les terres de la paroisse sont trop ingrates et trop suceptibles à l'eau et à la gelée...

1. Pétition de P. Robert, maire de S. Fort, Char.-Inf^re, 15 oct. 1789, Arch. Nat., D. XIV².
2. Dol. Sén. Niort et Saint-Maixent, p. p. Léonce Cathelineau, Niort, 1912, p. 195 (Exireuil).
3. Ib., p. 187 (Cherveux).
4. Cah. Dol. Sénéch. de Civray (Pliboux), pp. 112-115.

Art. 2. — Il ne se fait dans la paroisse aucun élève de bétail, ni engraisser de bœufs, ni moutons ni cochon, à cause du mauvais fourrage et mauvais pacage, et les prairies qui sont dans la paroisse sont des prairies plates qui sont sur les sables, qui ne produisent ni foin ni pacage ; plusieurs années l'eau y reste jusqu'au mois de juillet et souvent de fois le bétail qui va pacager là dedans cela l'empoisonne. Les prairies qui sont dans la paroisse sont pour ainsi dire des terres stériles ; elles ne sont pas si rapportable que des brandes.

Art. 3. — Tout le meilleur terrain qui est dans la paroisse appartient aux seigneurs ; il serait grand besoin de faire obtenir des ordres du Roi pour faire planter du gland, pour faire établir du bois dans toute la paroisse, un certain nombre de terres communables qui ne produisent ni blé, ni foin, ni pâcage ; cela est d'une grande nécessité pour l'État et pour tout le royaume parce que l'on ne peut vivre sans avoir du bois, et les habitants de notre paroisse sont obligés de le soutirer des paroisses voisines, et à peine peut-on en avoir pour de l'argent... c'est la pauvreté qui est [l']auteur que les bois se détruisent tous les jours, car les habitants de notre paroisse ont été obligés de vendre jusqu'à leurs arbres fruitiers et autres, pour soutenir aux mauvaises années qu'ils ont essuyés.

Art. 4. — Et ce qui est la cause que nous avons éprouvé de grande famine dans la campagne et dans les villes, cela est l'agriculture qui n'est point faite, comme il convient, à cause de la pauvreté, parce qu'un laboureur qui ne peut point payer ses ouvriers ne peut point faire cultiver ses terres et ne peut point faire circuler son revenu. Une métairie bien cultivée en temps et saison, s'en va produire le double de revenu, soit par le blé que par les autres légumes ; et pour faire des élèves de bétail qui est la seule ressource pour faire vivre tout le monde, il serait bien nécessaire de maintenir les laboureurs pour les mettre en état de cultiver les terres pour faire des élèves, pour faire vivre le peuple, parce que c'est eux qui font vivre tous les états et le commerce,... parce qu'une personne qui n'a rien n'est capable de rien ; si on ne peut point soulager la campagne, jamais on ne verra la vie de l'homme à bon marché que d'augmenter de plus en plus.

Art. 6. — La suppression du bureau de la conservation des hypothèques ou d'une prolongation du délai fatal, et le fixer à un an à seule fin que le créancier de bonne foi et éloigné puisse avoir le temps d'être informé de la décadence de son débiteur et se mettre en règle pour la conservation de son hypothèque.

VIENNE. — Demendrons la suppression des justices seigneurialles qui est une entrave à la satisfaction qu'ils devroint attendre des débiteurs qui par la voix [1] des appels multipliés se procurent un tempt considérable, même des trois, quatre ennées et plus, ce qui [2] fait [que] gêner le créancier contre son dû ; que touttes ses justices soyent réunies aux sièges royaux, auxquels il est important de former un arrondissement si convenable, qui empêche [3] le plaideur de s'absenter plus d'une journée de leur demeure [4].

VENDÉE. — Nous gemissons aussy sou La tirannie du malheureux boissellage que nou pajons anuellement au Curé de La paroisse Cella Crie vangence unne pauvre famme veuve Chargé de quatre a cinq Enfants qui passe tout son tems

1. Lisez : *voie.*
2. Suppléez : *ne.*
3. Lisez : *qu'il empêche.*
4. Dol. Sénéch. Civray (Joussé), p. 32.

dans Lasaison De La Recollete a Ramassé Cinq à six boissaux de blé Et vivre Dessus avec Ses Enfants Et a La fin Il faut Endonné ungrand boissau mesure De Luçon a mr Le Curé Et ne pas Tardé Dun momant Sy tost Le premier du mois de Septembre ôû sen quois Des frais un huissier à Laporte point De grace ny De Remise áeés pauvres malheureux Et pour preuve de Cella nous vous faisons passer plusieurs assignations [1].

Plusieurs cades de noblesse du poitou uoyant combien La Samblée mationale Soccupe De La felisite Et du bonneur public, on formé Le proget de vous mettre sous les Sieux linjustice delaloi de Sette prouince an matiere de partage ; La quelle coutume donne a lainé noble les deux tier des bien de Susesion tant directe que quolaterale Et ancore Sette ainé nepai pas plus de daite de La Susession que ne fet un des cades osi uoiton Souvan Lainé jouir de quinze, vint et trente mil liure derante pandan que, sept, huit Et dix cades nont antreux tous que Sinq, huit, ou dix mil liures a partagé antre eux. Souan maime Lainé leur dis pute parti de Sette legere légitime que les cades à bandonne crinte de lamangé toute en frei de prosedure [2].

Maine-et-Loire. — Nous demandons que le commerce des rivières quelle soient libre à tous négotian de passer en tous les passages, sûr [seul] moyens de donner la facilité ou biens a tous commersans de faire passé les marchandise par eau et par terre [3].

Nous demandons qu'on supprime des jureurs et priseurs de ne pas les souffrir aucunement que dans les affaires des ventes et inventaires, attendu que souvent la plus parts des pauvres mineurs se trouve souvant usurpé les biens qui resté au petit innocent [4].

Nous représentons que M. de Maulnes de la Perrière fait valoir plusieurs fermes en différentes lieux, marchands fermier [*sic*]. De plus M. Charon, officier, qui fait valloir dans cette [*sic*] une maison de campagne un domaigne qui en dépendent [*sic*]. Dans notre assemblée, nous avons été troublé par la voix de M. de Meaulne [*sic*] qui a rompu nos cahiers qui nous a mis or de tat de faire nos doléance [5].

Ce qui nous fait un tor comcidérable ces que nous somme situé dant les forais qui sont ramplis de toute beite foves, soit biche, cengliyer sur tout les lapin. Je soiterion avoir la permission de porter seullement le fusi depuis le maison jusqua son encemacé et le raporté ledi fusi en sa maison.

J'orion auci un grand besoin de faire paquager nos bestiau dans les forais a l'age de trois an et un moy, ecerner larbe dans les sions d'un an et de deux an [6]...

Loire-Inférieure. — Dans l'entoutiasme de LEservance qui regne et qui porte les paysans abruler les maisons ou sont renfermés les Titres qui conserve

1. Arch. Nat., D. XIV, 11 (Vendée), Moutiers-sur-Le-Lay.
2. Arch. Nat., D. XIV, 11, Luçon (Vendée, 9 janv. 1791).
3. A. Le Moy, *Cah. Dol.*, t. II, p. 477 (Par. Saint-Augustin-des-Bois).
4. Id., *Ib.*, p. 478.
5. Id., *Ib.*, p. 478-479. Vér. aux Archives du Département de Maine-et-Loire, série B, non coté.
6. Id., *Ib.*, p. 673 (Paroisse de St-Léger-du-Bois). Arch. Maine-et-Loire, sér. B, non coté.

les droits feodeaux, ne serait-il pas acraindre que scachant quil existe des doubles dans les Chambres des Comptes ou autres Lieux quils l'en fasse autant je pris la liberté de vous faire part de mes craintes.

DOMAGNANNIÉ,

Cytoyen de Nantes Enbretagne.

Ce fevr. 1790[1].

ILE-ET-VILAINE. — ... Mais Lá Circonstances actuelles ou tous les propriétaires de fiefs, demandent sansesse des rentes Et à lordinaires, ce qui met tous ces citoyens En un agitation Etonnantes Ce qui pouroit causér les plus Malheureux Effets, ils refusent Ny ne veulents refuser Mais ils veulents que la communication leurs soit Faites des titres de la primitif Conretion (?) Dailleurs ils Nevoyent point que les proprietaires des fiefs superieures payent Ny ne parlent de payer, les prémiers pour à causes de leurs terres à la Caisse de la Nation, Et Toujours De proche en proche par annalise, jusqua la terre derniere En fief... que par cette Marche ils soients J'nstruits de leurs Droits, voila le veu que ces Citoyens onts cru devoirs vous précenter[2].

CÔTES-DU-NORD. — A Messieurs Messieurs des Etats Generaux, Messieurs Eveschez de St Brieut Parroisse D'Erquy.

La municipalité Et habitants de la paroisse D'Erquy ont L'honneurs de Reclamer aupres de vous Contres une imposition auquelles on Lavoit Soumise dans le fardaux accasblants et la charge mal distribuée dans les année precedante 1774-1775-1776 et 1777. Sur la grande routes conduisantes de la ville de lamballe au havre de dahouet linnutilitez de lobjet C'est le Sujet de notre reclamation.

. . . .

Art. 4. — Si cette impots et Corvée mal destribuée, ayant été levée sur leurs bras Et sur leurs misere devoit affecter deux Seigneurs qui par la Commoditoit de leurs voystures, et plus pronte qui en tirois lavantage.

Art. 5. — La parroisse dErquy convaincue que un Seigneur, à répresenté Sa Personne, comme ingenieurs, ou entrepreneur, avec menace, a reduit femme Veuve, à renfermer leurs enfans, même à la Charité, Sur la Routte, pour se Subvenir et leurs pauvres familles, qui ausi les femme Des marins Leurs mary au Service de Sa Majesté, et les Vieillards infirme, dont les pensions ateste Leurs bon Service, éloigne de deux à trois lieüs, de leurs tâche, Et, par Son Grand pouvoir a obligé les pauvre intimidé d'empierrer jusqua Sur les rocher[3].

3 May 1790.

MANCHE. — ... la dureté des moinnes du Mont Saint Michel et delaluzerne sy refusa et quelquun par grande necessité quils voyoient perir leur bestiaux ils furent en conduire, quelqu'un dans leur bois, ils ordonnerent aleurs gardes deles saisir, les emmener et faire couter des frais aux particuliers a qui ils appartenoient[4].

1. Arch. Nat., D. XIV, 5, Loire-Infre.
2. Arch. Nat., D. XIV, 4, Ile-et-Vilaine, 12 janv. 1791 : Pétition des Citoyens actifs de la Cté de Plesder.
3. Archives Royaume, Reg. D. XIV, n° 21, Côtes-du-Nord.
4. Doléances Bailliage Cotentin, t. I, p. 590 (Saint-Planchers).

CALVADOS. — Voici un fragment d'une pétition adressée au Comité des Droits féodaux par le maire de Falaise, en date du 19 juin 1790 [1]:

... n'est ils point intervenus des d'Ecret du Roy notre bon Sire et de Lassemblez nationnal qui abolisse Leprivilège dentourer les prez pour la deuxiéme herbe et qui Casse Larret de 1769 il nous a été envoyiez un décret du Roy notre Sire et de Lassemblé national en datte du qui interdit tout parcours et autre droit et ne setand point jusquau [en] tourment des pres pour la deuxieme herbe d'ailleurs que ces décrets s'explique avec tant de delicatesse que Les paysant de la Campagne sont dans Limpuissence de les comprendre ce qui fait que plusieurs ce propose dentourer leurs prez cherche en outre le moyen de salier avec quantitié de forin pour de Concert avec eux entourer et par ce moyen vont detruire La Vaisne pature et obliger Le bestial a un Extrême disette ce qui oteras aux Laboureur qui nauront que peu de fond a ceder a Leurs etât et par ce moyen Lagriculture de la terre vas être négligez et presque rendue impossible priveras en outre quantité de maneuvres de pouvoire nourir leurs Vaches qui les Soulages dans leurs besoins pressant de leur propre vie...

EURE. — Molincourt, 5 Mars 1790.

Messieurs Les officiez de la Nations de Paris. Suplie humblement Les habitans de La paroisse de Molincourt Election de Gisors Et vous Remontre que Le Seigneur de La ditte paroisse cest Mÿs Enposetion des Groux et voiry et d'un Marais contenant Neuf acres ou Environ Donc il jouits depuis trois ou quatre ans donc la communauté a Été Enjouissance depuis trois ou quatre cens ans nayant plus de paturage pour Les Bestiaux ce qui Nous prive davoir du Betaille pour fumer nos terre cela nous fait un torts au moins de quatre ou cinq cens livre par an...

C'est pourquois nous avons Recoure a votre autoritee pour nous Rentre justisse et nous continuron nos véux pour vos santée et prosperitee de toute La Nations [2].

SEINE-INFÉRIEURE. — 6º quil y a au moins un tiers des habitans de cette Ditte paroisse quils nonts que pour Commerce De travail que La filature De coton pour Leurs Sussibtances Comme voila Le Commerce de cette filature bas cette filature est baissée aussy, et Le blé tres cher ne pouvants gagner pour Les faire vivre. Ce qui Les occasionnes De Leurs maîtres a La mandicité jointe aux incorporations Comme La tail Capitation accesoirs ainsy que les Corvées qui forme encore un quart de La tail qui sonts tres hautes, et ayants une paroisse remplitte De tres mauvais Chemains Ce qui enpesche Le debut des Denrées [3]...

Que Sa majesté daigne Suprimer les banalitéz des moulins ablé que jouisses plusieur Seigneur alaquél les munier de leur Redevance agisses a leur prope volonté sur les moulages des Sujets qui nont point liberté de leur pourvoir ailleur [4].

. . . .

1. Arch. Nat., D. XIV². Cf. *Com. Dr. féod.*, p. 553-554.
2. Archives du Royaume, Reg. D. XIV, nº 26 (Eure).
3. Archives de la Seine-Inférieure, Cahier de Doléances de Beaubec-la-Ville (Bailliage de Neufchâtel-en-Bray).
4. Archives de la Seine-Inférieure, Cahier de Doléances de Hotot-sur-Dieppe (Bailliage d'Arques). — Notez que ce paragraphe est reproduit plus loin.

Article Cinqieme. — Par Le passé Les habittans de cette paroisse avoient La Satisfactions daller dans La foret Prendre du Bois séche et des vieuilles scouches pouris Cela donnoit un soulagement au menu peuple, que Leurs mojens ne permetoit point d'acheter du Bois pour Sa Chaufe et meme y Prenoit des Branches pour La cuitture de Leurs pains, mais qu oy qua present [1].

Article 3. — ... et qu'il puisse être levé une somme sur tous les voiture de marchandise que lon transporte de ville a lautre par la qu'el il serait tenu de payer dans les bureaux quil pourait être etabli le long des Grand Route.

Article 6. — Que Sa majesté daigne Suprimer les banalitéz des moulins ablé que jouisses plusieur Seigneur alaqu'el [2] les munier de leur Redevance agisses aleur prope volonté sur les moulages [3] des Sujets qui nont point liberté de leur pourvoir ailleur

... ; sur ses sortes de représentations nous avons tout Lieu de nous plaindre plus que jamais nous navons vu puis que dans notre *paroi*sse on est a chaque instant Exposé soit par incendie et fractions qui pouroient etre faite et même La mort ensuivre, par des mandiants qui demanden[t] Laumône La nuit comme par force ce qui fait que nous craignons voyant que nous sommes exposée ; il est venu dans notre *paroi*sse de Mathonville plusieurs nuits suivantes chez Beaucoup dhabitans demander Laumône et même de forcer de donner du pain ou de Largent [4].

NORD ET EST

OISE. — Pour a porter la paix desdis biens communeux entres le [5] povres et le [6] riches aux sujets que le [7] riches jouisse de bien quils peuves apartenirre a le [8] pouvre sitoiens du territoirre francais eus dissan pour leur réponses nous paions le senposition du a la nations selon la quantitez des animeux quils [9] von paitre.

Mais Nous de mendon que le povres quils lon [10] point de bestieux a maitres paitres aux moin quils sois dan le cas de luis [11] re venir quel que somme quils de sa [12] par que le riches peut jouire de sa [13] par des dis povres ous quils sois partajes en nas quitant le inspots quils peuvre et dus [14] et vous savez que le riche re garde le povres sens blable a un chiens quils [15] passe dans le rus [16].

1. Archives de la Seine-Inférieure, Cahier de Doléances de Freulleville (Bailliage d'Arques).
2. Dans ce Cahier, les *e* mal formés se distinguent mal des *i*, cependant l'*i* est généralement pointé, ce qui permet dans les deux cas ci-dessus de préférer la lecture *qu'el.*
3. Les *t* du manuscrit étant généralement barrés, il faut probablement lire *moulages* plutôt que *moutages.*
4. Archives de la Seine-Inférieure. Cahier de Doléances de Mathonville (Bailliage de Neufchâtel-en-Bray).
5. Édit. : les.
6. Id.
7. Id.
8. Édit. : de.
9. Édit. : qui.
10. Édit. : qui n'ont.
11. Édit. : leur.
12. Édit. : leur.
13. Édit. : la.
14. Édit. : et dus ; — lire : être dus.
15. Édit. : qui.
16. Édit. : la rue.

Je crois pouvoir traduire :

Pour apporter la paix au sujet desdits biens communaux entre les pauvres et les riches, le conflit venant de ce que les riches jouissent de biens qui devraient appartenir aux pauvres citoyens du territoire français ; et ils disent, pour se défendre, nous payons les impositions dues à la nation selon la quantité des animaux qui vont paître.

Mais nous demandons que les pauvres, qui n'ont point de bestiaux à y mettre paître, aient au moins le moyen qu'il leur revienne une partie de leur part, tandis que les riches peuvent jouir de la part des pauvres, ou bien que les biens soient partagés à condition d'acquitter les impôts qui peuvent être dus. Vous savez que le riche regarde le pauvre comme un chien qui passe dans la rue.

Tout est à noter dans ce texte ; le vocabulaire : *être dans le cas* = *avoir l'occasion, être capable* ; — les formes : *qu'ils* = qui ; — la syntaxe : l'infinitif *revenir* est construit avec une extrême liberté ; — la phonétique : *et dus* = être dus, etc. [1].

Il y an à quy vive borgoy... dautre quy son riche.. et quil jouisse de trois maisons et lautre de cinq, et il fait partagé ce terrin ou maysons, et par se moien les pauvres resterons avec rien du tout, parce que les biens quil se sont anparé reste attaché à leur maysons, et ont fait leur partage pour cela, et sons venus comme par voie de fait assemblé de trente ou quarante personne pour nous depossèdé... N'ayant peut resiste à leurs effort, nous avons retiré et leur avon laisse nos peines et nos traveaux anliberte pour Esvite les malleurs qui auroisent sucombez ; ils ons partagé tous lesdit bien jusques memme les bled seigle ansemenssé sur les avoines et orgieres, ce quil cause un degradement conssiderable ; à cette effet, nous les avons assignés... dont ils on étez condanné aufrais, depent, demage et interest et a dellessés les bien quil savoient emparé, dont ils ont condanné avec le decret de quatre vin douze, le onze octobre, sur le bureau. Mais comme étant rebelle à se jugement et decret, il ne veul point y consantir et sons detravaillé et de venire même recolté sur nos terrin [2].

Messieur

Autorise par le Serment que j'ay fait comme Vray Sitoien Et notable de la municipalité de La paroisse de beaudeduit département de loize Canton de Sommeveux, je prend cette Respectue Liberte de vous Ecrire a deffaux de notre municipalité non mouvante, au sujets de deux presoire a brasser sidre que les Sy devant Seigneur dud. beaudeduit onte fait batire Sur la place dud. dud. beaudeduit Et qu'ils Les afferme touts les ans a leur profit, Et comme jl ja plusieur arbre tant sur Laditte place que dans les Rüe Et que Lajent de Mr Courteborne (?) Sy devant Seigneur dud. beaudeduit les avoulu detrure Et dont la municipalité dud. beaudeduit sy Est oposé Et ont Eu l'honneur de vous En jnformer Et dont vous avez ordonné Les mot suivant, vous avez bien fait de vous avoire oposé Et En cas que vous ne Laiez pas fait vous avez touts le droit de le faire Cette pour quoy messieurs croiant vray que Les dit presoire vous apartienne,

1. *Part. Biens Commun.*, p. 542 ; Arch. Nat., F^{10} 329. Cf. Lagny-le-Sec, Canton Nanteuil-le-Haudoin, Arr[t] Senlis, 12 avr. 1793.

2. Pét[n] de deux hab. du hameau de Beslival (Oise) à la Conv., s. d., Arch. Nat., F^{10} 329. Cf. *Part. Biens Commun.*, p. 541.

ainsi que les dits arbre, je croirets manquere a mon dévoire Sy jé ne mhonorois pas de vous Enjnformere dans lesperance Et attente de votre desition

Arpenteur agé de Soixante Seize ans [1].

Messieurs, Six Laboureur De la parroisee De Cinqueux ; deladistrîque de Liencour Cantont de Clermont ; avont L'onneur De vous reprégeanterre tres respectueusjemant ; quil yas Heûx toujour aûx moins 400 bette aline (à laine) que mouton Et brebis ; a preyeans yl janas (?) que 300 antous : les ofisier manisipaux Et M. Lemerre ; veûlle les fairre vandre tous quil nannes plus une dans La ditte parroise ; avont mis un garde ; Et dix mesier ; de la parrois pour anpesere de La gardere dans Les frice pature quil ont toujour paturé Et méme dans les Haux pré quil ont toujours pature ; Et les Voirie qui des frison tou le jour chaqun aûx drois de leur Eritage Les dit haux pré La plus grand partie apartins aux Six Laboureur qui ont Les bette a linne ; + jl veûll que les Haux pré sois pour pature Les vasce Et cevalle ; pandans qu'il y as un bon maré qui contien 200 arpants ; dont Les dit munnissipaûx venon dans prandre trante arpant du milieur du mare pour aferre une commeune de pre ; dont vendron lerbe Pour paiyere Leur tan Et leur despance quil feyon [fejon ?] [2] dans la parrois. Il dize Ette les mettre detous ; Sepandans Messieurs La plus grand partie desabitans vousdrés que Le maré rest toujour entotalle pature ; messieurs nous vous avont des grand obligations dis quaprezeans des bien que vous nous faitte nous avont toujour prière Le bon dieu quil vous soutienné et de Contineure Est nousEsperont que vous nous soutindré notte betaille quil nous Est tres hutille pour Les fermiers [3]...

Somme. — Il ne faut pas permettre a tous ceux autrefois feaudaux dabiter dans ces comune pour partager avec les habitant, vu que ces pauvre malheureux nont esté destruit que par leur puisance feodale, plus [4] par la tail et tous les autre inpos quil ont paie pour Eux, plus par la malice et mauvaise foi de vouloir Elever des haute futee darbre pour empecher lorient [5] du solail autour de leur terin, ce qui cause un domage considerable à ces pauvre malheureux qui auront cultivé leur terin pendant un an entier et quil na [6] pas d'autre resource pour vivre, c'est pourquoy je vous prie di ai avoir égard [7].

Pas-de-Calais. — Dans ce pays, souvent le désordre est tel qu'on n'arrive que partiellement à reconstituer la forme normale et le sens :

Il est à considerer que si l'ouvrier formeroit entre eux les municipalité, il travailleroit avec prudance, il eviteroit aux embarquement des grains party la plus intéressant pour lui, il vous donneroit à decouvert dans toutes les demande que la haute Coure pouroit demender tant pour le nombre de terre qu'il se trouve dans les paroisse pour le depouille, et genéralément quelconque il sapropriroit

1. Arch. Nat., D. XIV, 8, Beaudeduit, Oise, juillet 1791.
2. Les j ressemblent à des z.
3. Arch. Nat., D. XIV, 8, Dep. Oise, C^ne de Cinqueux.
4. = de plus.
5. = les rayons (?).
6. = que n'ont.
7. Pét^n d'un hab. au Com. des rapp., la Portelette, hameau (Com^ne d'Abbeville, Somme), 6 janv. 1793, Arch. Nat., F^{10} 330. Cf. *Part. Biens Commun.*, p. 619.

(?) des biens des pavres il balanceroit tout avec sagacité, il tacheroit deviter a la decadence de ses fréres [1].

A Avenne-en-Henaux, le 29 sept. 1790 A Cest Messieur De Lassemblee Nationale dont jai recuur et Le suplie tres humblement

Le Nomé Simon Mathieu Bourgeois de la ville Daveune en henaux ayant fait Lacquisisions des Droit Royaux Le 27 X^bre 1789 pour en jouir le premiers janviers 1790 au Sieur jean Baptis françois joseph pierard Directeur Deposte, au lettre. le poid banal. le. mesurage de grins Le tonlieux de Cuire. et le. pot a la Roux Le droit sur le fille de. Leinne. Le Droit des foires que lon perssoit Deux fois lannee et pour le fert ?

Le 18 May Les Messieur de la munîcipalité de la ville Davenne ils mont mandé a leur assemblee a lautel de ville pour mes faire Defence de nest plus percevoir aucun. Droit que Lassemblee Nationale les avoit tous abolis Je suis allet ché Le Sieur Jean Baptis françois Joseph pierard directeur de poste au lettre, je luy dit que toutes les charge quils m'avoit vendu estion abolyes ils Le savoit mieux que moy il ma repondu que cetoit mes afaire et quil nest pouvoit pas de cela que je le pairoit la Rente Comme si jen jouisset et quand il mes lavendu. ils ma. fait. tous le. promesse et moy je. nest vouloit point faire de. marché je. navoit pas Le. moyens de. luy payer le dit pierard ma dit quils nest mes mandoit pas Dargent quils mes le venderoit a. Rente Dont ils ma fait Beaucoup de promesse de Bouche voyant cela je luy ay envoyet une Somations quils auroit a mes faire jouir ou bien anuler notre marché ils ma fait reponce quils netoits pas obligé de mes faire jouir et moy je nest suis quun petit Marchand Debiteur avec quatre enfant quils noms guere De. travaille et du Mal. asset de faire honneur a nos afaire et sils mes faut payer la rente de 328 — 10^s argent de france par ans et sils mes faut payer cette some je suis totalement a. la. Ruine ils ny a que cest Messieur De lassemblee Nationale quils peuvent mes defendre auquel. je suply autant quils es possible [2].

Aisne. — ... ils desireroient en avoir leurs droits partieres, s'il plaisoit aux administrations les autoriser à en faire re server 460 jallois, pour tirer coupe en foin et régain annuels, et pour Etre partagés par tous les individus qui composent la commune ; cela leur feroit un grand avantage ; le surplus étant autant que suffisant pour le paitrage des bestiaux, en attendant les coupes faite du foins et regain qui, d'après le paîtrage, se recuillera encore avec fruits et, qu'au surplus, il y a encore 300 jallois environ d'autres prés, que l'on ne récolte que le foin, ce qu'à la suite ils deviennent encore à l'avantage du pâturage [3].

Ardennes. — Mais, Messieurs, encor que le pain sera moins bien cuit, moins à propos dans les fours particuliers, qu'il ne l'était dans les bannaux ; aupar delà des accidents du feu qui deviendront communs d'après l'adoption par chaque citoien davoir un four en sa maison, il résultera [4]...

1. Pét^n Sart, arpenteur, repr^t des pauvres de Lendrethun (Pas-de-Calais) à la Législ. Arch. Nat., F^10 333. Cf. *Part. Biens Commun.*, p. 557.

2. Arch. Nat., D. XIV, 8 (Nord).

3. Pét^n de la maj. des habitants de Lesquielles Saint-Germain (Aisne), 3 avr. 1792. Arch. Nat. F^10 330. Cf. *Part. Biens Commun.*, p. 13.

4. Observ^n du s^r Husson, de Sedan (Ardennes), 28 juin 1790. *Com. Droits féod.*, p. 206.

Marne. — Nous ne citerons aucune pièce de la Marne, qui est étudiée à l'Appendice II.

Meuse. — Disant que La Communautée du dit harville contien quarante quatre feux dans lesquel il y peut avoir un tiers aisëe un tiers qua peine peuvent il vivre, un autre tiers plus malheureux Encore, puisquil netrouve aux cune ouvrage, Et par La Il sont dans la plus grande misere des miseres un barbare En aurois pitiée, un pere de famil prend Le peu de nippe quil Leurs reste va de porte En porte pour Les vendre. Et Les donnent, a moitiée pour rien pour acheter de Lavoine des pois Et des pomme de terre qui sont obbligëe de faire du pain pour Leur nouriture se qui Est ordinairement nouriture de bestiaux Et les autres sont poursuit de Leur Creancier. Oüi ont ne scaurois croire La desolation qui Est dans La Communautëe Et Les Chris persant de Lu manitée souffrante quil se fait entendre. Il seroient cependant sauvëe de toutes Les Miseres si ont navëe partagëe il y a plusieur annëe comme il Les demande aujourd hui un tierre de Leur Comune quil Est facheux de voir nous pauvres miserable de ne point profiter de Leur droit tandis quil y a sept a huit Laboureurs foulant La pature avec chacune trente bete Et dont il y En a une douzaine chacune une bete ou deux Et le reste de ses pauvres infortunëe qui nen non pas une seule Les vilages voisines français et Lauraine ont partagëe il y a dix ans. Et Meme de ce moment, aujourd huy ces communautëe sont a couvert du malheur dont ceux cy sont atteint quoi quauparavant Il fussent plus pauvres [1].

Supplie tres humblement la municipalité de la communautez de demange aux Eaux Dissent que cy devant les seigneur dudis demange ons jouis dun thier de la Rivier dudis demange pour leurs bans que nul personne ny pouvois pecher en aucune saison Et pechois Encors dans tous les etats [étangs ?] de laditte Rivier Et que depuis plusieur annëes les fermier desdis seigneur touche En sus le thier dans le prix de lad judication des deux autre thier de sorte quil ne Reste a la communautez quune foible partie que les même fermier des seigneurs Exige des supplians le thiers des pasquis communaus lors qu'on les mes en Reserve pour en procurer un peux de nouriture pour les bestiaux en sus dune double portion quils ons avec les supplians lors quon le partage ce qui Est contre lordonnance...

Que les pasquis du village sont laplus part joindans les terre presque Enclos appartenant aux Seigneurs qui ons fais des enticipation sur lesdis terrains communaux ce qui fais que la Communautez ne peus faire une juste declaration quis Est nesessaire de faire aborner lesdis terrains Communaux en donnant aux joindans Et aboutissans leurs quantitez en produissans leur titre [2].

Haute-Marne. — Nous demandon sur cette article [3] aux lieux de nous rebutéz de payer linposition quil nous ont condamné [4], afin quil ne rejette plus aucun fraie sur nos bois, chose faite pour encor avoir la par des pauvre jens pour rien, parcequil nous defendoit toujour de vendre nos par de bois allieur que dans le village vus quil les feroit saisir, afin quil profitte des bois : se nettois [5]

1. Arch. Nat., D. XIV, 7, Meuse, Harville-en-France, 29 mars 1790.
2. Arch. Nat., D. XIV, 7, Demange-aux-Eaux, Meuse, 24 mai 1790.
3. Ajouter *que*.
4. = à laquelle ils nous ont condamnés.
5. = ce n'étoit.

point le pauvre qui étoit dans le besoin, qui et obligéz de vendre pour payér les fraie et imposistion de la commune, qui faisoit le pryx de sa propre par, cettoit celui qui achetoit qui lui en donnoit ce quil vouloit ; nous demandon sur cette article quil fut permis à tous citoÿén de faire de sa par ce quil voudra et de la vendre à qui il voudra [1].

Que la Maitrise de Chaumont leurs ont occasionné un Procès Ruineux avec une Communauté Voisine appellé Lezèville qu'outre qu'ils ont Etés depoüillés de la propriaité d'Environ quatres Vingts Arpents de Bois, ils leurs en Coutent près de vingt mille Livres de frais, ce qui fait la ruine Totale de Laditte Com̃té ; ce Bois dont Sagit est premièrement Situé sur leur Finage et attenant au Jardin derriere les maison Environné généralement quelconque de tous leurs finage, tant, Terres Labourables, Chenevières, prés, abrevoires, et Bois a eux appartenant, ny ayant aucuns Chemin pour y Conduire Ceux de Lezeville Pour en Tirer la Dépouille de ce Bois Sans qu'ils ne Soient obligés de passer a Travers leurs finage, ainsi soit que le finage se Trouvent empouillés ou non dans les temps ou Ceux de Lezeville fréquentent ce dit Bois Ces Sortes de Chemin mal prétendus par eux, Causent un Tord Considerable aux habitants de Laneuville aux Bois [2].

Meurthe. — Le maire de Xirocourt, que j'ai déjà cité, écrit d'une écriture ferme et claire, en homme qui n'en est pas à son coup d'essai. Voici un fragment de sa requête :

Une partie de ses habitants auroit voulus quil ni enrestat une partie sans être partagé pour la pature des troupaux et bêtes de culture ce qui porteroient un préjudice irréparable si l'on ne peut plus faire de troupau en commun, comme aussi quil en porteroit un et diminueroit la masse générale des subsistances sil ni en avoit point des partagés C'est pourqu'oi que vous voudriez bien en ordoner selon votre équité, en cas pareil Citoyen président il est très urgent de decreter le mode de partage incessamment vue que c'est dans ces moments actuel que s'est exécute ses partages et les différents qu'ils occasionnent ou de decreter une loi qui sursisse ces partages jusqu'au terme que le mode pourra être décreté, et par ce moyen vous rétablirer le calme et l'amitié fraternel dont voilà le seul objet qu'il le rompe à la campagne.

Un autre objet dont met en usage les ennemis de l'égalité... et que dans une grande partie des communes les habitants se cotisirent pour faire une certaine somme au citoyen qui se devouroient au service de la patrie en qualité de volontaire ce qui fut cause que dans plusieurs de ces communes il si en trouvent qui ont fournis le triple double de leur contingent et sont pret a faire de même lorque ils en seront requis dont cetoit comme a lenvie les communes contre les autres voir ceux qui fourniroit le plus grand nombre de defenseurs proportionnément à leurs populations et leur faire quelques dons en argent par reconnoissance dont il si trouve une grande partie de ses communes qui ont vendus quelques piéces d'arbres [3]...

1. Pét^{n} des pauvres de Liffol-le-Petit (H^{te}-Marne), 23 mars 1792, Arch. Nat., F^{10} 330. Cf *Part. Biens Commun.*, p. 161.

2. Arch. Nat., D. XIV, 6, Laneuville-au-Bois, Ch.-lieu d'Écheney (H^{te}-Marne), 28 juin 1790.

3. Xirocourt (Meurthe), canton d'Haroué, Arch. Nat., F^{10} 329, s. d. Cf. *Part. Biens Commun.*, p. 527-528.

Le Département de la Murthe, en assemblée generale, demande la supresion deu droit ; que le Posibilité de la pature fusse Estimée Et Partagé, savoir, moitié aux Propriétaires ou fermier, et l'autre, partagable, en tous les habitans : par ce moyen, les Pauvres malheureux, qui nont point de propriétés, ont la facilités de Nourir, Vaches, porcs, Brebis, etc. Sur la pature ; et les propriétaires tirer partis de son avenant ; c'est la justice Toute pure !

Pourquoy : Que les cydevantseigneurs, auroient le droit de tirer partie sur un terain qui nelui appartient point : ceseroit une injustice : Vos loix ne seroient point Exécutées : Ilya bien des cydevantseigneurs, qui nont point dix Jours de terres sur unban, Et qui y font paturer deux à trois cent Bêtes : cela est criant contre tous droits de propriétés et des Gens ; faut il encore que l'ençient régime subsiste ? Qui Etoit remplie d'iniquittés Et d'Injustice, vous empêche de prononcés ; ou que vous fussiez empêché par les pretandües fournitures de la Ville de Paris non ! Il ne lefautpoint ; vous vous êtes trop bien conduit que pour souffrir un pareil abut [1].

Il n'y a dans cette communauté aucuns émolumens, excepté leurs bois communeaux ; qu'ils n'en ont que très peu, où ils sontes obligés d'envoyer leurs bestieaux en pâture la plus grande partie de l'année, n'ayantes aucuns pâquis vallabes, ny aucun autre terrain pour vaine pâtures, et la plus grandes partie de leurs bois étante dégradés d'ancienté, et dans lesquels bois le Roi tire le tier dans les vendes [2].

Jeandel, maire d'Housséville, écrit :

... en solicitant de son mieux les habitans, ariver a son but, leur fit entandre faussement que cela leurs y cotteroit fort peu... aux surplus, il et survenu l'entretiens des routes et casernes de maréchossée, que par ordres du Roi a falu contribuee, etc. [3].

Les femme et fille se trouvant l'hiver a la venu [4] d'un vicaire, qui ne peut pas même fixé d'heure à cause du mauvais temps, les hommes peuvent encore prendre la liberté de s'aler chauffé chez Messieurs les religieux, mais ces femme et fille ne pouvant entrer dans ces communauté religieuse se trouvant le longt du service divin étant assis [5] sur le pavet, et souvent dans des moments... ce qui a occasionné beaucoup de personne de ce sexe incommodé [6].

Une grande abbus et injustice au préjudice de plusieurs personne se pratique par les juifs, et dont le dernier doivent [*sic*] être dans un lieu irréprochable [inapprochable ?], desquels cependant presque toute ville et village commencent à être parsemés, lesquels, sous un prétexte plausible de rendre services à des [*sic*] certain particuliers embarrassés des [*sic*] dettes, leur prêtent de l'argent, mais pour leur rendre service, mais pour les ruiner, car c'est certain qu'il [*sic*] en donnant 100, il serrant [insèrent ?] dans la promesse 125 [7]...

1. Arch. Nat., D. XIV, 6, de Dieudonné Laboureur a fribourg, par Dieuze, « lequel a quelques Connoissances ».
2. Ch. Étienne, *Cahiers de Dol.*, Bailliages Gén. Metz et Nancy. Nancy, 1930, t. III, p. 115 (Paroisse de Dolcourt, arr[t] Toul).
3. Id., *Ib.*, t. III, p. 211-212 (arr[t] Nancy, comm. Haroué).
4. Édit. : à l'avance.
5. Édit. : Assises.
6. Id., *Ib.*, t. III, p. 325, Cahier de Saxon, Bailliage de Vézelise (arr[t] Nancy).
7. Grening, Bailliage de Dieuze, p. 117-118.

A quoy aboutistit que tant d'abbayies, corre et rentier détienne les vivre, l'or et l'argent au préjudisse des pauvre et menus peuple que la plupart sont obligé de mandier et féminer [1] la pluspart du temps, ce qui ne manifestes que révolte, car rin de plus pressant que les allimments, etc. ; et en étante bien c'on pance ce quy feroit molthyplier vice, que l'encourragement et les force ne provient que par les allimment au corps pour pouvoir se livrer à l'agrisculture de la terre.

Ajouteras-t-ons que la fainéance ramène la pauvreté ? misse scy à toutes étante les riches se bornet à faire travaillier, et qu'an cas de fainéance l'on charge à s'en refusser l'on aurait bien (lisez : lieu) à la réprimand, et [à] la plainte à porter pour [y] obvier et à y remédier par devant la municipallité qu'il a plus à Sa Majesté d'établir en cette province [2]

Vosges. — Disant qu'autaurise par Les Lettres et pattantes du Roy à dessarter et deffricher Les terrins inmutés de puis un tems inmemorialles, Les Lettres et pattantes en datte du mois de may 1773, En Consequance Le Supliant fit reconnoitre un terrin inmute de plus de cinquante ans.

Il Se Livra au deffrichement du dit terrin et apres avoire travaillié pandant un moy Les dammes Religieuse de La Congregation de Mircourt Lui firrent sommation de se dessister dudit terrin de dans ce Canton suivant Leurs tiltre...

Le Curé de Mattaincourt avoit complanté une Vigne de puis Six ans et avoit de sandu d'une toise dans Le terrin du supliant et y avoit fait un fosset pour Leseparer son terrin inculte et il en avoit même prêt la terre...

Tous les ans Le Directeur des dames ont la Cruauté de faire sesire le peut de Revenue chaque année que le Supliant peut percevoire [3].

PARIS ET RÉGION DU CENTRE

Paris. — Il n'est pas difficile de trouver des textes, écrits à Paris, où pullulent les fautes de toutes sortes. Le rapport suivant de Monic a été rédigé en plein Paris :

Mais d'où était Monic ? Où avait-il vécu ?

Il dit à cela qu'on lui a payé le cuir et non la manutention, et avec le rebut qu'ils éprouvent à chaque livraison, souvent avec raison, mais quelquefois aussi à tort par l'incapacité de ceux qui sont nommés pour expertiser les souliers, faute de connaissances, qu au lieu d'encourager les ouvriers à continuer leur fournitures, y peuvent jeter le découragement et aggraver la pénurie des chaussures [4].

Les gens de l'assistance écrivent du même style :

Nous demandons que dans l'habillement il n'y est [ait] aucune préférence d'ailleurs étant tout [tous] à la même pension. nous devons être tous égaux... nous en voyons dans cette maison qui ont des habillement[s] tous les ans ou dix-huit mois, pendant que d'autre[s] n'en ont que tous les six ou sept ans, et même qui [qu'ils] font pitié, cela n'est cependant [pas] juste. Nous demandons qu'à l'ha-

1. * God.

2. Ch. Étienne, *Cahiers de Dol.*, Cah. Bailliage de Dieuze (Neufvillage). Nancy, 1912, p. 290-291.

3. Arch. Nat., D. XIV, 11 (Vosges), Mattaincourt, avr. 1790.

4. 16 niv. an II-5 janv. 1794. P. Caron, *Par... Terr.*, t. II, p. 196.

billement neuf l'on nous laisse le vieux, soffre [sauf] à nos dépens à le faire racomoder et même à le rendre au premier neuf, mais quand [quant] aux veste et culotte, qu'on nous les laisse, vû qu'ils nous sont util à grand chose, vû qu'ils nous servent à racomodé nos bas, et des chauson pour l'hivert, mais comme une party [e] de nous sont infortuné, c'est pourquoi que ménageant notre habit neuf pour pouvoir être dans le cas d'aller proprement à l'église... cela doit être fort indifférand à Messieurs les Commissaires...

Pour de chandel[le], nous n'en avons ni été, ni hivert, à la vérité nous avons des réverbèrres qui s'éteigne[nt] volontier toujour au milieu de la nuit, il ne peuvent éclairer que dans la longueur des dortoirs, étant suspendu au milieu, mais une ruel de quatre pieds de large, entouré de ridaux de serge fort épais, il n'est pas possible de tirer de lumière, ce qui fait que dans l'hivert, où le jour et tout à fait tombé à quatre heures du soir, et nous sommes obligée par là de passer une partie de la vie toujours dans les ténèbres [1].

Mais d'où était ce pauvre ? Il faudrait des recherches spéciales dans les archives des hôpitaux pour l'établir. Et il en est ainsi d'une foule d'autres documents. Dès ce moment, Paris était le grand réceptacle de gens venus de partout. Au reste, dans la première partie de ce volume, nous avons eu déjà l'occasion d'étudier en détail des textes populaires parisiens.

Seine-et-Oise. — A Nos Seigneures Mesieurs les ôficiées De lan Samblée nationalle de parie. Supliant tres humblément la personne de Jean Baptiste le Sueures Josephe le Sueures pierre Le Sueures Et Jenevieve le Sueures freres et Seure vous remontre Et vous representte Mesieus que Le Baron de Berteuille Jouis Et posede Eun Clos plantée en partie Darbre frustiees Size Sure le tes roire De mon binne De vans la portte de La ferme y luija Cinquantte quatre an que les perssonne a non faij la de mande les Seigneures les on Repousée pare les puissance quile posedées Ett le baron de Berteuille quij a a jetée La Ditte terres De Monbinne les repouce Egalle mant De leure bien.

Le Dit Eritage leure a partien pare droit De Suxetions De Defeunt Jean Baptiste le Sueure leure Pere quij avé Éritée De Jeanne Brouce Sa mere quij Étée filles Éritieres De Sebastiens Brouce Son grand Perre En tandu que Jean Brouce a desedée avant Sebastiens Brouce Son pere... [2]

Seine-et-Marne. — Le dix neuvième jour deprairial deuxiéme anée repu blicaine a Cinq heure derelevée Est conparu devant nous mambre du comité revolusionere de coulomnier sur linvitation que nous lui en avons faite le citoyen claude francois orchamp lieutenant dusiéme bataillion deparis donc le detachement est en Stasion en cette commune aleffent ses dit agé detrantesix ans natif deserre Les naurois dixtricle de ve Zoul departement dela haute Saune aleffet de donne Les renseignement sur le nommé mayou propriétaire a aulnoy canton de coulommier et sur les personne de confience qui sont dans cette maison même Sur ceux quilafréquente interogé Si le dit mayou detenu dans lamaisons darret de cette

1. Observ. s. l. régime de l'Hop. des Incur..., prés. à l'Ass. Nat., Tuetey, *Ass. Publ.*, t. I, pp. 156-159.
2. Arch. Nat., D. XIV, 10, Courcelles (S.-et-O.).

commune Loi aré mis des papier lettre out autre obget pour les porter oules faire porte Soi ala citoyeine bance fille de conffience dans Samaison daulnoy ou atous autre autre personne duliex que de coulommier et autre endroit arepondu que mayou ne lui a jamais remis déffet ni papie pour les porte asamaison d'aulnoy que plusieur fois ila parlé audit mayou parla feunetre qui lui recommandet daller voir commant les travox allet chelui que poure lintereit delarepublique et dapres avoir entondu dire que ledit mayou etoi un homme suspect et avarre, ilafait cequil aput poure decouvrire nesetrouveroit rien adenoncer contre ledit mayou qua cet cet effet qui lenexistepas il Sopposoit même des Ecrit quile serandoit Souvent ché lesitoyen fournier cabartie ou il on rancontrée lasitoyenne banse alaquelle arapporte cequi le dit mayou recommandet de faire poure Les travaux desafermé et quile fesoi poure Sonde

cette fille de confience demayou sure les effets et numereire qui oroy put estre Soustrait

Interosgé sil a connoissance d'un etcrit dudit mayou qui Setrouvait estre dans les mains du nômmé des Serins oficie desante de cette commune le dit biliet apres estre sorti de la maison darest de cete commune et donc le dit mayou lavait fait passée audit dexSereins par lequel il a été Rapporté quil contenoit quile navoit plus de confience tant dans le dit orchamp que dans louis Renard son domestique et que ledit dessereins brula ensuite le dit billiet arepondu quil nan ajamais ut lamoindre connaissance de ce billiet Interogée poure quel motif adit aunomme Louis renard aumoment oulonle conduisoit dans lamaison demayou ala maison darres decoulommie quil ne devoit rien dire ni declarée et aumoment ou ile passoit devent laporte du nommé fournier carbartier audit aulnoy oulouis orchamp se trouvoit alors arepondu quil est faux quile ait tenu un Sanblable propos qui a recommandé aucontraire adit arenard et aunomme beurgale denepoint semeler des affaire demayou que sile savoit quelque chause les intere de larépublique dele declarée aumembre du comite du comite et que auparavant ila recommandé ausi ala fille banse declarée également les effet et autr objete qui auroit pu estre soustrait interrogé silafille banse ou toute autr personne atachée alamaison dudit mayou et autre tant daulnoy que de coulommier lui onfait quel que confidence et sil a fréequante les citoient banse perre et fix qui Gouvernaitout La maison demayou et arepondu que non et quil najamais frequente lesitoien banse Lecture faite desa declaration adit estre sincer et veritable et quil y persiste

n° 15 Vive la Republique.'

De la Soceité populaire de maupertuis le vingt floreal lan deusieme de lere republicaine

frere et amy nous vous font part du desagrement que nous avons des Corps Constitué de la Commune de mont lunité Cy devant Saint aujustin Dapres leur avoir Ecry par deux differante foy pour les inviter de faire oter les armoirie tendante au droit feaudeaux qui Sont sur plusieur Borne de leurs Commune qui ofusque la vu a des vrais republicain il nont ny fait otée les armoirie ny ne nous ont repondu Citoyens membre Composant le Comité revollutionnaire seant a Coulomier nous vous donnons Connaissance De Ce desagremens, Salut Et fraternité Membres du Comité depuration de la Société populaire de maupertuis Sousigné

Barthelemy Lentendu Gillard Bernard JfLouis.

Eure-et-Loir. — Représatation fait par les habitans de Maupertuis, aux Messieurs les Deputés, qui concerne les paturages des prés.

Messieurs nous avons L'honneur, de vous representer que les paturages desdits prés Soit partage en deux parties, Savoir que le prés haut Resterants pour mettre les Moutons, des Laboureurs et que les prés bas qui contient ou Environt Six a Sept arpents nous prions Messieur de faire antation [*sic*] que nous n'avons ces prés la pour paturages pour nous Bestiaux à Corne dela ditte paroisse, et que le Moutons ny Entre pas, Entenduë que les dittes Betes a corne, ne trouve point apaître apres eux [1] les-dits moutons ce qui Empeche Les pauvres de vivre et de substance, dans nos maisons, acause denos Enfans et des Jmpositions, porté deSa majesté ! Nous vous [2] prions Messieurs de jêté les yeux favorable sur nous Nous avons L'honneur de vous representez nos respects Messieurs [3].

Mes tres cher citoiens je Lhonneur de vous pressenter cest ligne pour avoir lonneur de vous saluer et anmême tems de vous prier souvotre bon plaissir davoir La Bonté de me randre Raÿson ausujet de nos commune que vous nous remeté annotre possetion. et pour an faire La division atous Les citoÿens apartÿs égale petis comme gros pour tacher de Les subsister dautamp que nous étions prive totalement de nos droÿs quil nous etes acordé danla bonne foÿ. et anmême temp de me faire Sage pour les agraÿs quem et tranger qui aprÿs cette Commune abail des ajeans de Monssieur frere de feun le Roÿ qui nous ondepoule de cette commune luÿ ondonné toute la Coumune anpaillé même tous Les Labour tous prest a sumer et que ce misserable voyant que vous nous rémetté an notre plaÿne possession. Vantous les paillie pour nous an priver tous : ainsi mes tres cher citoÿens nous vous demandons souvotre plaÿsir davoÿ La Bonté de nous acorder tous cest angraÿs pour an faÿre la division. a partis egale atous Les Citoÿens de notre parroisse antandu. que cetranger nanna jamaÿs Rien paÿer et même quil na jamaÿs charché cafaire paÿne atous et même vouloere nous priver Le paturage de tous nos Bestiaux ne cessaÿre pour faÿre langrais de nos serre malgre tous les decrést que vous nous avez anvoÿé ... [4].

Loiret. — Les Suplians joins aucaÿer des Representations de Sires de vos vu bien faisantes une reponce cy cela sepeut, pour comble de leur esperance cest cette grace quil espere, de vostres dignes personnes, dont nous avons le Bonheur devous avoire, comme étant nos protecteur dans nos pressant bessoins, par le sél et les impots dont nous en apercevons Deja quil devienne moins penible dont ont espere encore que vous les adôuciré par vos travaux qui Sont Sans Relâche, pour secourir le pauvre infortuné qui gesmissoit sous leurs pauvres chaumieres ; mais ilont Recourt avos Grandeur par une confience inestimable quil ont toujours este lié avos état, par une extrêmes amour, nayant Rien a esperere que devoire Revivre vos generaux Travaux pour le Soulagement De tous les citoiens qui ne desires Rien autres choses qué D'envoyere l'accomplissement qui fera connoitre vos travaux comme un chëf Doëuvre De la nature qui Retournera avotre Gloire [5].

Loir-et-Cher. — Demander pour l'Encouragement de Lagriculture, qu'en faisant [déchirure du papier ; suppléer : par] ceux qui defrichent des terres incultes

1. Mot ajouté.
2. Id.
3. Arch. Nat., D. XIV, 4, n° 27, Dép. Eure-et-Loir, signé Huard, Procureur de la Commune, 19 juil. 1790.
4. Citoyen Répécée, Maÿre de Revercourt, 21 juil. 1793, Arch. Nat., F^{10} 329.
5. Arch. Nat., D. XIV, 5, Mézières-en-Sologne (Loiret), 8 juin 1790.

les formalités necessaires on jouisse de l'exemption pendant quinze années non seulement de tout impot quelconque mesme des dimes et terrages (Brinon).

observons que notre paroisse est un terrain tres rude a cultiver dans une partye, Et l'autre en tres mauvaise terre, Et qui est dune mediocre culture, Et même En d'anger qu'il y en reste une partye en auvale, attendue que notre paroisse est tres Mal Meriginée par le seigneur de la paroisse, qui est un abbé, qui en [*sic*] est le seigneur, qui a aux moins la moitié de la paroisse, a qui il affermé a un fermier general que les fermier n'ont aucune gratification, et même tres rude, ausdits fermier, pour les faire payer, sans menagement, soit qu'il souffre gresle ou rouille, il nont aucune resource de rien, ainsy nous demendons que tout abbé qui jouisse de bien de main morte En jouisse eux meme Et d [*sic*] afferme leur terre eux memes Et qu'ils ne donne jamais leur bien a des fermier general, parce que sy il continue seulement encore trois ans il restera la moitié de notre paroisse en auvale ainsy il est tres facheux pour des fermiers de souffrir [*sic*] des perte, et de n'avoir aucun soulagement, et Encore il est tres facheux pour notre paroisse dans avoir aucun soulagement sur les taille et autre imposition (Ruan).
comme la plus parte de ses terrage apartien au Clergé qui ne peuvent faire aucuns arengement avec les proprietaire afin que ses charge se peyasse en argent ou en grain sil estoit otorisé a faire des arangement avec les proprietaire cela feroient un grand Bien. (Semerville).

Cher. — ... ont luy porte la paste, et comme les tiltre ne porte que cinq deniers par Boisseau et De plus il prend aux personne qu'il font cuire des morceaux de pastes sortant d'appres le mesme Boisseau que les pauvres gens mette du Scel, et quelque fois un peut de Beure pour attendre leur pain à cuir, jl leur Rogne â touttes fois au Moins pour un sol, de paste les pauvres particuliers pleures voyant le tord que cette homme leurs fait tous les jours, ne luy appartenant pas, Ses Devanciers qui avoist cy devant ce meme four ne l'ont jamais fait car tout au Contraire ils ay portoit d'jnclination a le faire céure aujourd'huy Messieurs il veult se faire payer De force Deux Sols et prendre de la paste ce qui luy plaira par Boisseau Disant que la Bannalitée est perdue...
il se Renferme et le garde chez luy, Layant fait cette semainne derniere et les Mariniers ont Estoit obligé de Sen aller sans pain ce qui les ont oblige d'achepter du pain de Boulanger [1]...

Nous sommes si opprimés par les fermiers des propriétaires de la campagne qui alanvie des uns des autres semparent de tous less biens quoiqu'il ne sont pas cultivateurs de manière qu'il est presque impossible à tous cultivateurs de tenir jusquaux moindre marché que desdits fermiers le tout à un prix si exorbitant qu'il réduisse à la mandisité lesdits cultivateurs, tant laboureurs que maneuvres et après s'être emparé de leurs fonds s'ils en on et de leurs meubliers ce qui les mettent hors d'état de satisfaire aux impôts de sa Majesté et ne leurs laissent que les yeux pour pleurer [2].

Nièvre. — jay l'honneur de me Recrié a vous nos Seigneurs et Nos messieurs les Deputes qui ont été choisi pour regler toutes Les affaire dece Royaume ma tristesse et mon chagrin est au Sujet d'un petit bien que javois acheté ou y ly

1. Arch. Nat., D. XIV², 9 juil. 1790, Pétition au Comité des Droits féodaux de Perrichon Lainé, h[t] de S[t]-Thibault-sur-Loire (Loire).

2. Doléances Berry-Marmagne, dans Doléances du Baillage de Bourges, p. 54.

avoit un mineur qui etoit absens du pays dans le quelle les vandeurs avoit reservé Ses droits, Le Seigneur du dit St franchy en ajant eu anvie y la prevenu un notaire pour en passer un Retret pour le quelle y mavons obligé a garenter Le droit du mineur, et lautre en antier Dont y letoit a chargé de dangereuse affaire en dette a mon egard, les vandeurs Sesoit Reservé les blez qui etoit Dans les terre et moy y me les avont lessé emblavé ou ensemencé plus me les avons pris Sans me payer ny ma Semence ny ma nourriture ny le labourage Des dittes terre De mieux y mavons encore fait payer tous les impots Royal Dont le dit bien étoit chargé meme les frais des quitance qui ne mavons pas voulu Rembourser

De sorte que j'ay confiance a dieu et a vous messieurs Si vous avez la Bonté et la charité de faire mansion de cela Dans les affaire je scay a tous jamais et noubliré jamais de prié Dieu pour vos conservations ; et comme c'est une chose incredule Sitoutes fois yl en etoit question je mobligeroient d'en faire la preuve de tout le monde de la paroisse [1].

YONNE. — 2e La demande faite par L'Exploit de deux mesure d'aivinne. Lon refait point La distinsiont a quelle. son. du. Cette. Sance, Et que. Les deux mesure. sonte pour paitre En paturage au bestiaux dans Ces dit bois Et meme Lon na droit d'allere. En. Ces dit bois de ce Seigneur, Mais Cette poulle. Vif, Emplum que. Lon-demande Ces pour Le droit de feux on doit auoire. fait Lademande Suivant Le titre. Comme-Lon-doit paiere a Ce Seigneur de Rochefor, que. sur cette article Ensieunement que. Lon doit paiere pour Chaque habitans 5 sol ou Unegelinne En plume. Ce. La este. au choit des habitans, de 5 sol que l'on paiera : onte devenu a 6 sol. apres 6 Sol. il onte devenu 7 Sol Et Ensuite ce la auenu a 9 sol. Sur la contre dition de L'oquemantasion Ce la a venu a 12. sol Et par Cette a quemantasion Est devenu. a. 15. sol. que Ce Seigneur Et fermiere on fait paiere de-puis 15. ans Et plus que. Lon nous a. fait paiere Cette oquemantasion de toute Ces Sence dans une Et autre [2].

jay lhonneur devous faire mille pardon Sy je vous intéron dans le moment ou vous aite aucupé pour le bonheur delétat, jai donC Celle de vous Supliez que dans mes petitte posession jai des volierre, oules paisan et bourjoie dela ville voisine non pas Crain de tuée les pijon Sur nos toit et abimé les campagne par la poursuite deleur chase, ille est arrivé plusieur évenemen facheux puise que les persone Se Cachaié derriere les aix pourtué les pijon dans les propieté d'autrui, je vous prie mossieur davoir la bonté devous intéresé ala grase que jevous suplie de ma Corder, permété que je maite Sou vos ijeux que je poséde plus deterre quil nen faut pour la nouriture de Ses petit animaux et quil ne Seroi pas posible deles enfermé Come lon a anonsé au risque deles faire périr etan un gibier chau [*sic*] e sauvage, je désiray mossieur que vous me fasié la grase de mefaire pasaié [*sic*] des edit en faveur de la supliante pour la Conservasion deses petitte Colombre que je ferai publiez e afiché a fin daraité les paisan et tout Ceux qui détruise mes voliere [3].

1. Arch. Nat., D. XIV, 8, St Franchy-en-Nivernais, 21 janv. 1790.
2. 14 oct. 1790. Pièce signée BONTEQUON, femme demeurant à Rougemont (Con de Tonnerre, D. XIV, 3.
3. Arch. Nat., D. XIV, 11, Avallon (Yonne), 25 janv. 1790.

APPENDICE II

LA LANGUE DE LA RÉGION RÉMOISE EN 1789 ÉTUDIÉE DANS LES CAHIERS DE DOLÉANCES DU BAILLIAGE DE REIMS[1]

La présente étude est l'œuvre commune de M. Charles Bruneau et de moi. Après avoir noté les faits, les avoir groupés et répartis en chapitres, il m'a semblé bon de faire revoir mon travail par mon collègue et successeur, spécialiste des parlers de la région du Nord-Est, dont il a fait pendant des années l'objet de ses études et de son enseignement. Je le remercie publiquement ici de son précieux concours.

LIVRE PREMIER

LES CAHIERS DU BAILLIAGE DE REIMS

CHAPITRE PREMIER

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Le texte et l'édition. — Les raisons qui m'ont décidé à choisir ce texte de préférence à tant d'autres pour l'étudier en détail et y chercher ce que nous pouvons apercevoir de la langue populaire de 1789 sont de deux ordres.

Tout d'abord les documents appartiennent à une région presque entièrement francisée, et depuis assez longtemps, où les patois

1. P. p. Gustave Laurent. Reims, 1930.

avaient à peu près complètement cessé de se parler, et dont la situation géographique était favorable aux empiètements du français, les localités n'étant pas très éloignées d'une grande ville avec laquelle elles étaient en assez fréquentes relations. La préférence de celui qui étudie le *français* se détermine pour ainsi dire à l'inverse de celle du dialectologue, ce qui ne veut pas dire, bien entendu, qu'il n'y aurait pas une matière plus ample et plus curieuse encore à trouver dans des pays plus reculés et moins sujets à l'influence du centre. Mais pour mon objet il me fallait un type moyen de français campagnard, si je puis employer ce mot de « moyen ».

En second lieu, beaucoup de recueils analogues à celui qui sert de base à mon étude ont été, comme je l'ai dit ailleurs, tronqués, expurgés, corrigés. Celui-ci, publié sous l'inspiration du cher et regretté Mathiez, qui appréciait à sa valeur l'authenticité rigoureuse des textes, a été publié très fidèlement.

On ne saurait trop féliciter l'auteur, M. Gustave Laurent, de son excellente méthode et de sa haute probité.

Réserves préalables. — Cette étude ne prétend nullement aboutir à des résultats rigoureux ; tous les philologues qui ont étudié des parlers vivants savent pourquoi. Or, ici, des difficultés particulières viennent s'ajouter à celles des enquêtes orales. Les phrases que nous analysons sont des phrases écrites, et la graphie, si elle est parfois révélatrice de faits réels, est souvent ailleurs un voile interposé entre les réalités et l'observateur.

Enfin ce ne sont pas généralement les villageois qui ont tenu la plume ou pris la parole, tant s'en faut. Dans beaucoup de cas, la langue parlée dans la réunion a été améliorée, corrigée, c'est-à-dire gâtée, par l'intervention de gens demi-instruits, qui ont introduit dans le texte leurs mots, leurs tours et leurs règles, qui même parfois ont substitué leur français à celui des gens du cru. Il faudrait pouvoir classer les documents par ordre de fidélité, et ce ne serait pas là un travail aisé, alors que tout à coup un texte perd son caractère, devenant vulgaire pour quelques lignes, s'il est littéraire dans son ensemble, ou inversement.

Nous verrons plus loin qu'on a reproduit des idées, des phrases, prises au Cahier d'un pays voisin.

Je voudrais ajouter qu'il nous manque d'autres renseignements encore. Un fait se répète, il faut l'enregistrer comme commun. Mais, en cas contraire, est-on en droit de le regarder comme exceptionnel, parce qu'il n'apparaît qu'une fois ou deux dans ce gros recueil ? Je n'en ai pas l'assurance.

LISTE DES LOCALITÉS[1]

Aubér. = Aubérive (procureur syndic), fourmille de fautes.
Aumenanc. Gr. = Aumenancourt-le-Grand (syndic), id.
Aumenanc. Pet. = Aumenancourt-le-Petit (syndic et habitants réunis dans une cuisine), très fautif.
Basl.-l.-Fis. = Baslieu-les-Fismes (syndic), beaucoup de fautes.
Bazanc. = Bazancourt-sur-Suippe (syndic), id.
Beaum.-s.-Ves. = Beaumont-sur-Vesle (procureur fiscal), beaucoup de fautes.
Beine (syndic, à défaut d'aucun officier de justice), beaucoup de fautes.
Berm. = Berméricourt (syndic), très fautif.
Berru (syndic), très fautif.
Bétheniv. = Bétheniville (procureur fiscal), nombreuses fautes.
Bétheny (syndic, à défaut d'officier de justice), plein de fautes.
Bez. = Bezannes (syndic), des fautes, mais d'une assez bonne rédaction.
Bil.-le-G. = Billy-le-Grand (ancien praticien).
Boul. = Bouleuse (ancien praticien).
B.-s.-S. = Boult-sur-Suippe (syndic et officier public), d'une correction remarquable.
Bourg.-l.-R. = Bourgogne-les-Reims (syndic et greffier).
Bouzy (président en la justice), très bien rédigé.
Brim. = Brimont (lieutenant de justice), une certaine correction ; d'énormes erreurs, mais rares.
Brouil. = Brouillet (lieutenant civil et criminel), le rédacteur a un style.
Caur. = Caurel (lieutenant de justice), assez correct.
Cauroy = Cauroy-les-Hermonville (id.), formules incisives et heureuses ; remarquable.
Cern.-l.-R. = Cernay-lès-Reims (lieutenant de justice).
Chambr. = Chambrecy (praticien).
Chamer. = Chamery (lieutenant de justice), correct.
Champfl. = Champfleury (lieutenant de justice), très correct.
Champi. = Champigny (syndic), plein de faits curieux.
Champill. = Champillon (notaire royal), style remarquable, fait même des phrases.
Chaum. P. = Chaumuzy (juge, prév. chatell.), rédaction de Pinon.
Chaum. O. = Original des archives municipales. Ce dernier est criblé de fautes et fait contraste avec P.
Chenay (procureur fiscal et syndic en l'absence du juge ordinaire).
Chigny = Chigny-en-Montagne (lieutenant de justice), assez correct.
Clair. = Clairizet (lieutenant en justice), peu d'énormités.
Coémy (ancien praticien, Henry Daubon, faisant fonction de juge), d'esprit très libre et de style très convenable, sait rédiger une période.
Cormi. = Cormicy (avocat au parlement, prévôt), correct.
Cormont. = Cormontreuil (procureur d'office), nombreuses fautes.
Cormoy. Rom. = Cormoyeux et Romery (syndic et chargé de pouvoirs du bailliage de la s^{rie} d'Hautvillers), très judiciaire.

1. Avec l'indication de la qualité du rédacteur et une appréciation sommaire du caractère que présente le texte.

Coulom. = Coulommes-la-Montagne (échevins et juges), beaucoup de fautes.
Courcelles = Courcelles-lès-Rosnay (le cahier est écrit par un seigneur des environs, visiblement fort instruit et qui a un style. Malgré cela, encore des fautes).
Courc. Roc. = Courcy et Rocquincourt (syndic municipal), très fautif.
Courmel. = Courmelois (juge), criblé de fautes.
Courvil. = Courville (ancien praticien).
Crug. = Crugny (lieutenant de juge), très bien rédigé et correct ; cependant de très grosses fautes d'accord et des phrases sans queue ni tête.
Cum. = Cumières (bailly général, juge civil et criminel de l'abbaye d'Hautvillers), très bien rédigé. Il est à noter que ce bailly, Rittier, et Michel, greffier, font les « protestations et réserves de droit ».
Dizy (procureur fiscal justice d'Hautvillers).
Dont. = Dontrien (procureur fiscal justice), assez correct.
Ep. = Epoye (syndic), très fautif.
Ferr. = Ferrières (syndic), assez correct.
Germ. = Germigny (juge ordinaire), plein de fautes, par endroits véritable charabia.
Hautv. = Hautvillers (Rittier, bailly général), cahier remarquable par la forme autant que par la pensée, où l'esprit du temps a pénétré, ainsi que le langage philosophique.
Herm. = Hermonville (lieutenant de justice), bien écrit, malgré des fautes assez nombreuses, sinon grossières.
Heutr. = Heutrégiville (syndic), fautif.
Hour. = Hourges (syndic), naïf et fautif.
Isl. = Isles-sur-Suippes (syndic municipal), vrai type de style populaire et de langue parlée, fourmille de fautes, qui ne sont pas des fautes d'orthographe.
Janv. = Janvry (lieutenant), d'une extrême incorrection, sentant la langue populaire.
Jonch. = Jonchery-sur-Vesle (lieutenant de justice), quelques grosses fautes.
Jonq. = Jonquery (ancien praticien).
La Neuv.-l.-C. = La Neuville-la-Cuve (lieutenant de justice), assez correct, malgré des fautes.
La Neuvill. = La Neuvillette (avocat, lieutenant de justice).
Lav. = Lavannes (syndic), nombreuses fautes de caractère populaire.
Les M. = Les Mesneux (lieutenant de justice), nombreuses et grosses fautes.
Les P.-Log. = Les Petites-Loges (lieutenant de justice), très correct, malgré quelques erreurs.
Loiv. = Loivre (procureur syndic), bien écrit et correct, à peine quelques fautes, d'esprit assez timoré.
Mail. = Mailly (praticien), très correct.
Marf. = Marfaux (lieutenant en la justice), en général correct, avec des fautes qui surprennent.
Merfy (avocat en Parlement, lieutenant du bailliage), extrêmement correct et bien rédigé, avec de grosses fautes pourtant.
Montb. = Montbré (syndic), grosses erreurs.
Monti. = Montigny-sur-Vesle (procureur fiscal), passablement rédigé, mais style bien incorrect par sa brièveté et ses équivoques.
Mont-s.-C. = Mont-sur-Courville (syndic), type de style populaire.

Moronv. = Moronvilliers (procureur fiscal), bien rédigé, malgré des fautes, caractère judiciaire marqué.

Mourm.-l.-G. = Mourmelon-le-Grand (syndic).

Mourm.-l.-P. = Mourmelon-le-Petit (syndic).

Nogent = Nogent-l'Abbesse (syndic), grosses inexpériences.

Or. = Ormes (juge), des mots savants, avec cela d'énormes méprises, qui contrastent avec des passages très bien rédigés.

Pargny (lieutenant en justice), remarquablement bien rédigé, et pourtant *de* et *du* confondus ; des mots savants : *amovible*, *ignominieusement*.

Pévy (laboureur, syndic en exercice).

Poilly (praticien).

Pom. = Pomacle (syndic), spécimen de style naïf et populaire.

Pont-F. = Pont-Faverger (lieutenant), démocratique, plein de haine et d'esprit révolutionnaire, hostile à la chicane, assez bien rédigé, mais de grosses fautes.

Prunay (lieutenant), de grosses fautes.

Puis. = Puisieulx (ancien praticien), ensemble très correct, rien ne trahit le praticien.

Rilly = Rilly-la-Montagne (lieutenant en justice), sait sa langue ; très peu de particularités à remarquer ; rien de populaire. Ce premier cahier (6 sign.) n'est pourtant pas l'œuvre du juge. Il soutient les petits vignerons, qui ont fait le deuxième cahier : c'est le syndic qui présidait, plein de style populaire.

Rom. = Romigny (ancien praticien), la rédaction sent le métier du président, mais elle est remarquablement correcte ; passage très hostile au système de judicature, en particulier aux procureurs ; à peine quelques rares fautes.

Rosn. = Rosnay (procureur fiscal).

Sacy (lieutenant de juge), très correct.

St-Br. = Saint-Brice-Courcelles (syndic), tout proche de Reims, ensemble assez correct, quelques erreurs intéressantes.

St-Ét. = Saint-Étienne-sur-Suippe (ancien praticien), des passages d'une syntaxe très populaire, rien qui sente le praticien.

St-Hil. = Saint-Hilaire-le-Petit (lieutenant en justice), des passages corrects, avec d'étranges méprises, sur la syntaxe en particulier.

St-Léo. = Saint-Léonard (syndic), n'est pas d'un ignorant ; cependant nombreuses irrégularités.

St-Mart. = Saint-Martin-l'Heureux (procureur fiscal et son greffier ordinaire), prennent leurs précautions pour excuser leur style, et cependant, comme on pouvait s'y attendre de la part de gens ayant des préoccupations de cette sorte, cahier très correct en général. S'essaie même à l'éloquence, sent le *style* révolutionnaire. L'orthographe est sue.

St-Masm. = Saint-Masmes (syndic), très correct, élégant même. Pourtant quelques phrases informes ; orthographe correcte.

St-Th. = Saint-Thierry (lieutenant avocat en parlement, un ancien maître d'école présent), même cahier qu'à Merfy. Quelques particularités à noter. Orthographe correcte ; une partie très incorrecte, peut-être d'une autre main.

Sapicourt (lieutenant de justice), *très savoureux* ; phrase sans construction ; orthographe correcte, tachée de fautes énormes, des mots estropiés.

Sapigneul (bailly avec son greffier, un mendiant), ensemble très correct. Sur 14 habitants, 6 ont déclaré ne pas savoir signer.

Sarcy (ancien praticien), demande pour les grandes villes un séminaire de maîtres d'école, qui auraient ensuite un avancement régulier, et une retraite d'invalidité ; rédaction très correcte ; orthographe régulière.

Sav. = Savigny-sur-Ardres (conseiller du Roy, lieutenant civil et criminel honoraire), phrases qui n'ont ni queue ni tête, fautes énormes.

Sept-S. = Sept-Saulx (lieutenant en la prévôté), début pompeux, d'une rédaction soignée, tout inspirée de philosophie, demande la liberté de la presse, plein de sensibilité. Violemment hostile aux réguliers. Appelle la nuit du 4 août. Quelques fautes.

Serm. = Sermiers (procureur fiscal), pensée très sage, style très sûr ; des fautes pourtant, qui ne sont pas des lapsus.

Serzy (notaire royal), cahier très court, orthographe correcte, quelques fautes.

Sill. = Sillery (ancien praticien), sobre et bien rédigé. Bonne orthographe. A peine quelques fautes de langue.

Tah. = Tahure (ancien praticien), plein de pathos, mais d'une rédaction sûre, malgré des lapsus.

Tassy, même cahier.

Thil (avocat en parlement). On copie encore le cahier de Merfy, — un seul article ajouté.

Thillois (qualité du président non donnée. Il a un greffier), débute par du charabia ; un article de pur style praticien, plein de grosses fautes.

Thuisy (ancien praticien), par endroits à peine compréhensible ; le rédacteur proteste contre les cahiers fournis tout rédigés par les villes et défend les justices locales. La langue est sue du dehors, l'orthographe assez correcte, mais des phrases informes.

Tinqueux (syndic), d'énormes fautes de langue, alors que l'orthographe est assez régulière.

Tram. = Tramery (lieutenant en justice), cahier très court, orthographe régulière.

Tré. = Trépail (ancien praticien et un greffier), cahier d'une orthographe correcte en général, mais dont l'auteur ne sait pas rédiger une phrase convenablement ; nombreux exemples de charabia incompréhensible.
Le rédacteur est nommé, c'est le syndic de Point et un nommé Thomas Trichet ; non le président, ancien praticien, ni le greffier.

Tri. = Trigny (conseilller du Roi au grenier à sel, lieutenant de justice et le greffier ordinaire), orthographe très correcte, d'une bonne langue. La formule finale est tout à fait juridique.

Tr.-P. = Trois-Puits (procureur d'office en la justice), bonne orthographe, style clair, mais des phrases non faites.

Verz. = Verzenay (procureur fiscal), cahier d'une orthographe régulière, mais des phrases où les ellipses abondent, syntaxe incertaine, surtout dans l'emploi des prépositions.

Verzy (lieutenant de justice et le greffier), orthographe très correcte, rédaction nette et sûre ; avec cela pas mal d'irrégularités de langue.

Villed. = Villedomange (échevin et juge), remarquable de tenue ; l'orthographe en général parfaite. Quelques lapsus et fautes.

Vil. en Sel. = Ville-en-Selve (avocat au parlement, bailly gruyer du duché de Louvois et un greffier), relativement peu d'erreurs de langue.

Vil.-en-Tar. = Ville-en-Tardenois (lieutenant en la justice [huissier]), d'un ton assez élevé, du style, des images, de l'orthographe et des fautes.

Villers-All. = Villers-Allerand (lieutenant en la justice), orthographe assez correcte malgré des énormités, mais la langue est tout à fait populaire.

Villers-aux-N. = Villers-aux-Nœuds (président sans qualité indiquée ; selon toute vraisemblance, d'après le passage concernant la justice, homme de loi), bonne orthographe. Remarquable de pensée. Du style, des connaissances, bonne langue. Idée de récompenses à l'agriculture, aux mères, aux rosières, d'instituteurs formés chez les Frères, un programme de révolution.

Vill.-Franq. = Villers-Franqueux (syndic et procureur fiscal ; celui qui paraphe est l'échevin en la justice dudit lieu), du style, orthographe correcte, rédaction très pure (idées d'une hardiesse remarquable, exposées non sans déclamation).

Vill.-Mar. = Villers-Marmery (ancien praticien), l'usage de la langue n'est pas sûr ; des prépositions manquent, des phrases très louches, bonne orthographe.

Vrigny (lieutenant de justice), bonne orthographe, mais des méprises grossières et nombreuses sur les mots.

Warm. = Warmeriville (notaire et juge), assez bonne orthographe, mais l'expression est souvent barbare et incompréhensible, offre par endroits le type du charabia.

Wez (lieutenant de justice), bonne orthographe, mais le vocabulaire est mal connu.

Witry = Witry-les-Reims (lieutenant en la justice), bonne orthographe, quelques fautes, seulement c'est le syndic et son greffier qui ont rédigé.

Impression générale. — Les impressions qui se dégagent de l'ensemble sont très mêlées. Ce qui frappe le plus, ce sont ces pages informes, barbares, où tout est fautif, orthographe, vocabulaire, grammaire, syntaxe, mais en face d'elles on relève des exposés corrects, élégants même, dus à la plume d'hommes qui savaient leur français et le maniaient en gens cultivés, capables non seulement de correction, mais de style [1].

Voici des images :

Que le produit de ces tributs énormes qui l'écrasent forment à la source un fleuve d'or dont les eaux s'épanchent lentement, se perdent peu à peu dans mille canaux divers qui les reçoivent et les pompes [lire : pompent] et n'offrent en arrivant dans la plaine qu'elles doivent féconder qu'un faible ruisseau [2].

Est-ce un curé qui a pensé au pain d'amertume [3] ? C'est en tous cas

1. « La faveur aveugle va être ensevelie dans un oubli éternel ; ce sera dorénavant l'unique bon droit qui l'emportera ; tout crime sera rigoureusement puni sans aucun égard pour le rang de celui qui l'aura commis ; les dignités, les honneurs ne seront accordés qu'au vrai mérite ; toutes les places seront à un espèce de concours ; dès lors le roy aura d'éminents sujets pour la robe, pour l'épée, pour toutes les classes de la société ; ils auront pour base de leurs actions la probité et la justice, et par une suite nécessaire, les affaires de la France seront rétablies d'une manière constante et durable » (S[t]-Mart., p. 901).

2. Tahure, p. 971.

3. Qu'il [le tiers état] ne mange plus dorénavant du *pain d'amertume* (Lav., p. 700).

quelqu'un qui a fréquenté les textes sacrés, ou qui du moins a profité des sermons qu'il a pu entendre.

Qu'on ne néglige pas non plus cette métaphore : « Ce sont des frelons dévorans qui ont envahi les richesses de la laborieuse abeille » [1]. Elle vient d'un homme qui lit Virgile et les *Bucoliques*, ou peut-être simplement La Fontaine, plutôt que d'un possesseur de ruches.

Les gens, souvent simples, qui avaient à rédiger les Cahiers, se sont servis de toutes sortes de documents écrits. Ils se sont parfois procuré des Cahiers-types, où ils pouvaient trouver, exposés en un français correct, la série de leurs doléances. Ils n'avaient plus, dès lors, qu'à recopier des phrases rédigées par des gens instruits, en les arrangeant quelque peu au besoin. Ils se contentent même parfois de renvoyer à ce Cahier-type. « Les habitants de Cormicy au surplus se réfèrent au Cahier général du Tiers État du bailliage royal de Reims, le tout sauf à augmenter ou à corriger dans le cours des États Généraux » (p. 48, art. 17).

Toutefois ces imitations n'ont pas donné aux Cahiers trop d'uniformité. Il se posait, dans presque tous les villages, des problèmes spéciaux. A Saint-Brice-Courcelles, les privilégiés « acquièrent du bien », de sorte que le poids de la taille a pesé de plus en plus lourdement sur la communauté. — Ailleurs, on n'a point de curé, il faut l'aller chercher à plus d'une demi-lieue, par de très mauvais chemins, et beaucoup de gens meurent sans avoir pu recevoir les derniers sacrements. — Cumières « n'a point le moindre officier de justice chez lui »..., « aussi est-il dans une espèce d'anarchie, tout y est dans le plus grand désordre, il n'y a pas la moindre police » (p. 584). — Les villages agricoles n'ont pas les mêmes doléances à présenter que les villages où l'on cultive la vigne ; les villages dont le sol est riche n'ont pas les mêmes soucis que ceux dont le sol est presque entièrement en broussailles.

La masse de ces textes, considérée de notre point de vue, est formée de documents mêlés, où les taches sont tantôt nombreuses, tantôt rares. L'observateur n'est pas peu surpris de trouver dans un même Cahier des différences singulières d'un paragraphe, quelquefois d'une phrase à l'autre. Il est vraisemblable que deux mains s'étaient succédé, l'une experte, l'autre naïve. Une autre observation doit être faite, c'est qu'on est en droit de négliger souvent les articles qui présentent des doléances de caractère général ; au contraire, les réclamations qui portent sur des points de détail sont presque toujours à relever et à étudier.

1. Villed., p. 1052.

CHAPITRE II

LES « CAHIERS » ET LES PRATICIENS

Notre premier soin a été de distinguer, dans les Cahiers, la langue populaire du jargon de la pratique. Les villageois eux-mêmes nous ont prévenus :

Messieurs des États Généraux sont sensiblement suppliés ... surtout d'être en garde contre tous autres cahiers que des pauvres ignorants de plusieurs Communautés ont été de bonne foi faire rédiger dans les villes les plus proches faute de savoir comment s'y prendre [1].

L'éditeur des Cahiers a facilité notre tâche en mentionnant toujours, en tête de chaque document, le nom du président de l'assemblée : dans 83 communautés, c'est un homme de loi qui a dirigé les débats. Mais le président n'a pas nécessairement tenu la plume : pour certains villages, nous avons la preuve formelle qu'il en a été ainsi.

Nous avons la bonne fortune d'avoir conservé un Cahier dans une double rédaction, c'est celui de Chaumuzy. Nous avons d'une part la rédaction des habitants (O), d'autre part celle d'un praticien (P).

Ce Cahier est correct et bien rédigé. Il est signé Pierre Pinon, juge, prévôt de la châtellenie de Chaumuzy, qui y demeurait. C'est lui qui présida. C'est lui aussi, sans nul doute, qui rédigea, car l'éditeur G. Laurent a retrouvé dans les archives de la commune le cahier original.

On verra que le texte de Pinon, si fautif qu'il soit par endroits [2], est une transformation de l'écrit primitif.

La comparaison de quelques passages permettra d'en juger [3].

Pinon.	Original.
Cette servitude de lever le sel au grenier établi dans les villes est précédée d'une formule très désagréable : les habitans de Chaumuzy étant éloignés de près de quatre lieux de la ville de Reims, ils sont obligés de par-	Cette dure servitude de lever le sel aux Greniers est précédé d'une formule très désagréable. Les habitans de Chaumuzy sont éloignés de près de quatre lieus de la ville de Reim, ils sont obligés de partir de ché eux des les quatres

1. Verzy, p. 1041.
2. La transformation de la justice... multipli.
3. Chaumuzy, p. 423-424.

tir de chez eux, dès les quatre heures du matin, (les chemins étant très mauvais et difficiles par rapport aux montagnes) pour se rendre chez le receveur du Grenier à l'effet de se faire enregistrer, prendre des bulettes, et donner leur argent et ne pouvant avoir leur sel qu'après deux heures de relevée, ils ne peuvent s'en retourner chez eux, partie de l'année que la nuit ce qui occasionne des maladies, et des frais de voyage. Ils sont de plus obligés de soufrir les visites des employés, ce qui les alarme, quoi qu'ils ne soient point en fraude, toutes ces raisons fondent les habitans à demander la suppression.

heures du matin (les chemins étantes très mauvais et difficile par raport aux montagnes) pour se rendre ché le receveur du grenier, à l'effet de se faire enregistrer prendre des Bulettes et donner leur argent. Et ne pouvant avoir leur sel atours qu'après Deux heures de Rélévé ; Ce qui est cause qu'une partie des habitans ne peuvent revenir ché eux que la nuit souvent malade et quelquefois en danger de mourir. Ils sont de plus obligés de soufrir toutes les visitte des Emploiés, ce qui les alarme, quoiqu'ils ne soient point en fraude. Toutes ces Raisons fondent les habitans a demander la supression entière des Gabelles : sa majesté étante intéressé pour le bien du tiers-état et de ses finances.

Faute d'avoir semblable moyen de comparaison, j'ai fait l'analyse attentive du texte, pour reconnaître, d'après les mots et les formules employées, si un homme de loi y a mis la main — et ce témoignage de langage est plus sûr que les inductions qu'on pourrait tirer des idées.

Assurément il reste quelque incertitude. Car il est bien difficile de distinguer parfois ce qui appartient en propre au milieu judiciaire. Il y a des expressions et des formules dont l'usage ne lui était pas réservé : les paysans les avaient apprises [1] tant bien que mal [2]. M. Charles Braibant nous a fait le portrait, précisément dans la région rémoise (*Le Roi dort*), de ces paysans enrichis, d'une avidité féroce, dont le seul souci est d'accroître leurs biens, et dont la seule lecture est celle des actes judiciaires.

Quoi qu'il en soit, ce qui nous importe, ce n'est pas ce qui a pu être emprunté au dehors, mais ce qui est « nature » et appartient au peuple, dont nous nous proposons ici d'étudier la langue.

1. Voyez par exemple le cahier d'Isles-sur-Suippes.
2. « Ainsi ils font deux mots de icelui : « dans le cas où il négligeroit... d'opter dans ledit délay et " y celui " passé » (Cum., p. 578). Dans le même cahier, p. 559 : « la reconstruction d' " y ceux " ». De même : « appartenant à " y celle " communauté » (Heutr., p. 659) ; « les comparans sachant signer après qu'à " y ceux " lecture leur a été faite » (Lav., p. 704).

LIVRE II

MORPHOLOGIE ET PHONÉTIQUE

CHAPITRE PREMIER

L'ORTHOGRAPHE

Certains cahiers sont transcrits dans une orthographe barbare, beaucoup dans une orthographe fautive.

En revanche, on est étonné de voir écrits correctement, même avec une accentuation régulière, certains Cahiers dont les rédacteurs n'ont qu'une connaissance très imparfaite de la langue. Ceci s'explique vraisemblablement par le genre d'instruction que leurs rédacteurs avaient reçu. On leur avait enseigné l'écriture et l'orthographe, on ne leur avait jamais donné une connaissance même approximative des règles de la grammaire, encore moins du lexique.

Il serait vain de tenter un classement de ces innombrables fautes ; — il ne serait pas moins vain d'en faire un relevé plus ou moins complet.

Notons toutefois quelques fausses coupures : elles donneront une idée de l'incorrection de certains cahiers, où les mots sont séparés ou unis de façon à être méconnaissables : sans " a faire " [1] ; " la pres midi " [2] ; " a près s'être " fait enregistrer [3] ; dépense... " après levée " [4] ; l'égalité des privilaiges dûs à l'humanité " au près rogative " et de la religion [5] ; les " biens faits " de la nation [6] ; le droit de contrôle... timbre de papier, scel, petit scel " et molument " [7] ; sur " les qu'elles " il se trouvent des arbres de bois blan [8] ; on est obligé de semer des engrais comme " s[t] foin ", nantil et autres danrées [9], etc.

1. Billy, p. 850 ; lisez : *sans affaire.*
2. Beaumont-s.-Vesle, p. 262 ; lisez : *l'après-midi.*
3. Ib., p. 260 ; lisez : *après s'être...*
4. Pévy, p. 809 ; lisez : *à prélever.*
5. Brimont, p. 359 ; lisez : *aux prérogatives.* La phrase n'est pas claire.
6. Tahure, p. 970 ; lisez : *bienfaits.*
7. Pévy, p. 809 ; lisez : *émoluments.*
8. Chaumuzy, p. 431 ; lisez : *sur lesquelles* (les Propriétaires d'héritages sur *les qu'elles...*).
9. Pévy, p. 811 ; lisez : *sainfoin.*

Les mots écorchés sont nombreux. Il y a là « faute » à proprement parler : la transcription n'est conforme ni à l'usage, ni à la prononciation. *Cahier*, par exemple, qui est écrit " *cahyet* " à Rilly-la-Montagne (p. 845), " *caillet* " à Bazancourt-sur-Suippe (p. 253), devient, sous la plume de Nicolas Péton à Germigny, " *chahiet* " (p. 624). C'est une simple inadvertance, sans aucun intérêt. Des formes de ce genre ne peuvent fournir de renseignements que sur la puissance de distraction d'un homme peu habitué à manier la plume et nullement soucieux de se relire. Ces erreurs sont fréquentes et l'on y retrouve toutes les fautes que les paléographes ont étudiées et cataloguées dans les manuscrits du moyen âge : des choses destinées à être " affermiées " ou admodiées [1] ; une certaine somme " fice " à payer [2] ; reste... de la première " fondalité [3] " ; contraire à la liberté " françiesse " [4] ; étant par trop " objementé [5] " ; c'est les entraves et " la génie " qu'il cause aux " importunés " [*sic*] qui sont forcés de s'en servir ; de là " une génie " dans les affaires [6] ; ne devroit-on pas anéantir toutes ces " incestes " [7] ; secondé par une ministre si " intigre " [8] ; siège royal et " prèsial " de Reims [9] ; l'on nous menace de procès, de la " plizon " [10] ; une redevance " précuminiaire " [11] ; nous verrons bientôt disparoître les intendants et leurs subalternes, les fermiers généraux et leurs suppôts, toutes " sanglut ", devenus le fléau du peuple et la ruine des provinces [12].

Parfois les mots écorchés sont aussi coupés d'une manière arbitraire, et c'est un véritable problème que le lecteur doit résoudre : les actes " sous imprivé " [13], au lieu d'actes sous seing privé ; tous les moines dans leur origine édifioient les peuples par leur pieté, leur " désir teresente " et leur activité [14] ; les impôts... nous " egrâces " [15], etc.

Il en est dont le déchiffrement n'est pas assuré : les laisser croupir et " seneséré " [s'énerver ?] à rien faire [16] ; Fait... et paraphé à

1. Vrigny, p. 1118.
2. Beaumont-s.-Vesle, p. 259.
3. Brimont, p. 358.
4. Chenay, p. 440.
5. Courmelois, p. 540 ; lisez : *augmenté*.
6. Aubérive, p. 229 ; lisez : *gêne*, *infortunés*.
7. Sapicourt, p. 926 ; lisez : *insectes* (il a été question de *frémy*, de fourmilière).
8. Les Mesneux, p. 714.
9. Epoye, p. 613.
10. Sapicourt, p. 925.
11. Villers-Allerand, p. 1077 ; lisez : *pécuniaire ?*
12. Les Mesneux, p. 712 : lisez : *sangsues*.
13. Vrigny, p. 1120.
14. Les Mesneux, p. 712 ; lisez : *désintéressement*.
15. Rilly, p. 852 ; lisez : nous *écrasent*.
16. Chenay, p. 442. *Que les troupes soient employées à l'entretien des chemins comme cela se pratiquoit chez les romains au lieu de les laisser croupir et " seneséré " à rien faire dans les garnisons, elles seront utiles à l'État en prix* [*sic*] *et plus propres à la guerre.*

" six pays duditeur " [?] par devant nous... [1] ; une légion de commis, " une frémy d'erreaut " [?], employés dans les aydes, qui sont tous plutôt pour troubler le repos public que pour faire le bien de l'État [2], etc.

Confusions graphiques. — Parfois c'est la coupe des mots qui est mauvaise. Une phrase presque inintelligible : « cet anonine... devroit être repris et punistré [sic] rigoureusement par le roy » [3], devient claire si l'on rétablit *repris* et *punis tré*[s] *rigoureusement.*

Une *lettre de change* devient une *lettre d'échange* : « il y a encore l'agiotage par billets et sur " lettre d'échange " que l'on ne peut prévoir et souvent qui ruine les familles » [4].

Les mots simplement déformés, sans qu'il y ait influence d'un mot voisin, abondent : *corde* est employé à la place de *code* : « Le droit de contrôle... forme aujourd'hui " une corde " qui est devenue une espèce d'habitude » [5].

Le vœu de « replier à la frontière les douanes » intérieures du royaume s'exprime par la phrase suivante : « que les domainne soient " remploiées " à la frontière » [6].

Signalons aussi, dans un titre, « Demandes et " Remontres " à sa Majesté » [7]. Il s'agit là, évidemment, du terme traditionnel *remontrances.*

Ce sont là des déformations grossières ; elles marquent soit une ignorance complète, soit plutôt la distraction d'un scribe qui copie sans essayer de comprendre.

Il y a confusion entre des mots de forme voisine. Ce sont, généralement, des mots rares, qui n'appartiennent pas au vocabulaire de la langue commune.

" Acception " est employé pour *acceptation* [8] ; " agrégée " pour *agréée* [9] ; " conseil " pour *concile* [10] ; " diriger " pour *rédiger* [11] ; " éri-

1. Chigny, p. 453.
2. Sapigneul, p. 926 ; lire : *une fourmilière de " hérauts "* ?
3. Verzy, p. 1042.
4. Beine, p. 273.
5. Vrigny, p. 1120.
6. Chenay, p. 440.
7. Montbré, p. 758.
8. *Sans " acception " de la saine partie des habitants* ; comprenez : *sans l'acceptation de, sans l'agrément de* (Trépail, p. 1003).
9. *Que nous ayons une personne instruite et " agrégée " pour bailly* (Verzenay, p. 1029).
10. *Tous les évêques de France assemblés au " conseil " de Meaux* (Chaumu., p. 436).
11. *Messieurs les Commissaires ou députés qui doivent " diriger "* [sic] *le cahier général du iers état du Bailliage de Reims sont suppliés par les habitans de Prunay* (Prunay, p. 833) ; cf. *les députés qui doivent " diriger "* [sic] *le cahier général* (Prunay, p. 836).

ger " pour *arroger* [1] ; " intempérance " pour *intempérie* [2] ; " prévoir " pour *pourvoir* [3] ; " proposer " pour *préposer* [4] ; " substance " pour *subsistance* [5] est particulièrement fréquent ; " subvenir " pour *survenir* [6] ; " suffrage " pour *surcharge* [7].

La confusion de l'adjectif *égal* et de l'adjectif *légal* est plus ancienne ; elle se rencontre dans trois Cahiers : « ordonner une " légale " répartition » [8] ; — en revanche : « se fait autorisé sans forme " égale " » [9] ; — « se fait autorisé sans forme " égale " » [10].

Parfois ce sont des mots de même famille qui sont employés les uns pour les autres : " égoïsme " pour *égoïste*, " privilégiés " pour *privilèges*, " propriétaires " pour *propriété*. Peut-être sont-ce de simples lapsus [11] ?

Certaines locutions sont également confondues : *tandis que* et *attendu que* : « que le droit de stellage... soit supprimé " tandis qu " 'il est très préjudiciable à tout le peuple » [12] ; *un peu près* et *à peu près* : « le fermier a eu soin de faire " un peu près " la même grâce à la seconde classe » [13].

Un dérivé ou un composé est mis à la place du simple : « considérer ce que chaque vigneron en aura " déporté " l'inventaire, le porter sur un rôle » [14] ; « estimé les années l'une " rapportant " l'autre 12 livres la paire » [15].

Un emploi de " d'après " au lieu de *après* appartient à la même catégorie de faits : « pour empêcher tous les malheureux procès qui sou-

1. *Les Nobles se sont " érigés "* [sic] *des charges* (Les M., p. 707).
2. *Une gelée, une grêle et autres " intempérances " de l'air, leur enlève tout-à-coup toutes leurs espérances et le fruit de leur peine* (Rosn., p. 865).
3. *Les dits habitants reconnaissent par les lettres de sa Majesté à eux adresses qu'il faut " prévoir " aux besoins de l'État* (Trépail, p. 999).
4. *Il seroit donc utile qu'à des distances déterminées on " proposât " un receveur* (Tinqueux, p. 994) ; — *en conséquence " proposer ", à des distances déterminées* (Thillois, p. 981).
5. *L'État a pourvu à leurs " substances " en leur laissant la dixme affranchie* (Beine, p. 268, cf. Ep., p. 607) ; *qui servent ordinairement à la " substance " de ses bestiaux* (Boul., p. 327) ; *Qu'il n'y ait qu'un seul sel attendu le prix exigeant des grandes gabelles, qui prive une partie des pères de famille de la " substance " qui leurs doivent* (Lav., p. 702).
6. *Les accidents qui peuvent " subvenir "* [sic] (Cum., p. 573).
7. *Cette " suffrage " se fait... sentir* (Vrigny, p. 1119).
8. Brim., p. 358.
9. Chenay, p. 440-441.
10. Merfy, p. 750.
11. *Il ne peut y avoir que des sujets " égoïsme " qui puissent s'y opposer* (Nogent-l'Abbesse, p. 790) ; *Par rapport au Clergé, nous demandons suppression de tous les " privilégiés " qui l'exemptent de contribuer aux charges de l'État* (Bez., p. 312) ; *Tous les " propriétaires " des Nobles* (Caur., p. 365).
12. Bourg. l. R., p. 347.
13. Verzenay, p. 1024.
14. Beine, p. 273.
15. Heutr., p. 658.

vent sont de très peu de valeur et pour de minces objets et portés " d'après " aux Justices royales »[1].

Un verbe simple est mis à la place d'un composé : " présenter " est employé pour *représenter*[2], " terminer " pour *déterminer*[3], " venir " pour *revenir*[4]. On trouve encore, dans les parlers actuels de la région champenoise, des expressions où *venir* a la valeur de « devenir ».

Naturellement les mots savants, calqués sur des formes latines, sont rapportés aux mots français correspondants ; *médecinal* est refait sur *médecine*[5]. Ce ne sont plus là, à vrai dire, des mots estropiés, mais des faits d'étymologie populaire.

Ces faits sont nombreux. L'exemple le plus caractéristique est certainement celui de *acte sous-seing privé* devenu " sous simple privé "[6], opposé dans l'esprit des paysans à l'acte authentique, notarié, de rédaction plus compliquée, moins simple.

Reddition de compte a été corrompu en " rendition " de compte, puisqu'il s'agit de *rendre* des comptes[7]. L'expression " rendition de comptes " subsiste dans les parlers actuels de la région champenoise. " Sustenter " a été refait sur *substance* : « il n'a que ses bras pour " se substanter " »[8] ; « les pères de famille ne peuvent plus " substanter " leurs enfants »[9].

C'est en vertu du même processus intellectuel que certaines expressions ont été refaites : *pays d'état* devient " pays de l'état "[10], *chef-lieu* devient " chef de lieu "[11].

1. Les P.-Log., p. 721.
2. *Qu'on lui " présente " donc que le véritable moyen est...* (Vill.-Franq., p. 1095).
3. *De rendre le tabac marchand, mais d'en " terminer " le prix* (Aubérive, p. 228).
4. *Vendre au profit du roi les hôtels qui " viendroient " très utiles au public* (Rilly, p. 849).
5. *Le tabac, cette plante " médecinale "* (Wez, p. 1134).
6. *Des actes sous " simple privée "* (deux fois dans l'alinéa) (Coulom., p. 517).
7. *Des biens communaux de " renditions de compte " de sindic* (Montigny-s.-Vesle, p. 763) ; — à côté de « rendition », nous trouvons le régulier « reddition » : *avons en effet procédé à la " reddition " du cahier* (Or., p. 793).
8. Cern.-l.-R., p. 382.
9. St-Th., p. 920.
10. *Le moyen des provinces établies en " pays de l'État "* (Les P.-Log., p. 718).
11. *" Chef de lieu " dont il dépend* (Cum., p. 575).

CHAPITRE II

PHONÉTIQUE

Remarques générales. — C'est sur la prononciation que les Cahiers nous renseignent le plus mal. L'écriture laisse apercevoir de temps en temps un fait intéressant, mais on se demande parfois s'il s'agit d'une faute d'orthographe ou d'un fait phonétique.

D'une manière générale, l'orthographe est traditionnelle ; on ne se soucie nullement de reproduire les sons ; c'est par hasard qu'une fantaisie orthographique évoque une prononciation réelle.

Ainsi on écrit par *-ye* le substantif *employe* [1]. A-t-on voulu figurer *y* + *œ* ? On reste encore plus incertain sur « il est " vraye "». Étant donné que les deux exemples se trouvent dans le Cahier du même village [2], il y a probabilité, mais non pas une certitude, les patois modernes ne nous fournissant aucun renseignement sur ce point.

" Soiter " semble aussi représenter une prononciation réelle, qui a été répandue dans la bonne bourgeoisie française [3].

Quand il s'agit de " barriéres " [4], nous pouvons être assurés qu'il s'agit d'une prononciation réelle [5].

Voyelles fermées et voyelles ouvertes. — L'opposition est très nette, dans les parlers champenois modernes, entre l'*a ouvert* et l'*a fermé*, l'*e ouvert* et l'*e fermé*, l'*i ouvert* et l'*i fermé*, l'*o ouvert* et l'*o fermé*. La répartition des sons est d'ailleurs très différente de ce qu'elle est en français de Paris. Les Cahiers nous offrent un certain nombre de ces notations caractéristiques.

1. *a ouvert* et *a fermé* :

« suppression des " douânes " » [6] ; « quelque peine " infâmante " » [7].

1. *Pour bien faire l'* " *employe* " *des impots* (Beine, pp. 267 ; cf. pp. 76, 269, et Epoye, p. 607).
2. *Il est* " *vraye* " *qu'ils paient la captation* (Ep., p. 608) ; cf. *il est* " *vraye* " *qu'il y a quelquefois...* (Ib., p. 610) ; cf. *le vin* " *fraye* " *et est susceptible d'un entretien considérable* (Cormoyeux et Romery, p. 504). La prononciation " *fraye* " (du verbe *frayer*, causer des frais) est assurée.
3. *Il est à* " *soiter* " *que...* (Vrigny, p. 1121).
4. *Établir des* " *barriéres* " (Beaumont-s.-V., p. 263).
5. Tarbé, *Recherches sur l'histoire du langage et des patois de Champagne*. Reims, 1851, t. I, p. 122, transcrit le mot *père* par *peire*.
6. Champi., p. 405.
7. Sacy, p. 875.

2. *e ouvert* et *e fermé* :

« une nourriture aussi " chétive " » [1]. En revanche, *cahier*, qui se prononce avec un *e ouvert final*, aujourd'hui encore, dans une grande partie de la région champenoise, est écrit " cahyet [2], caillet [3], chahiet " [4].

3. *i ouvert* et *i fermé* :

« la dîxme » [5]. Encore aujourd'hui, dans le français dialectal de Champagne, le nombre *dix* (et le nombre *six*) se prononcent avec un *i* très long.

4. *o ouvert* et *o fermé* :

L'opposition est particulièrement nette entre un *o très fermé*, qui tire sur *ou*, et un *o très bref et labialisé.* Les Cahiers emploient normalement les graphies *au*, *ô*, pour l'*o fermé :* « " clauture " de simitière » [6]; « une consommation beaucoup plus considérable que celle à laquelle ils sont " côtés " » [7].

L'*o labialisé* est transcrit par *o* : « la " restoration " » [8]; « un " obergiste " » [9]; « que ce droit... fussent réduit à un " tot " (un taux) » [10].

Faut-il voir, dans le mot " inumération " [11], une confusion de l'*e non accentué* et de l'*i bref* ? Nous croyons plutôt à un échange de préfixes : *énumération* a été joint à *inhumation*, *inondation*, etc.

Le mot " fumelle ", qui est isolé [12], représente la prononciation normale dans les patois modernes.

E SOURD. — Il est transcrit par un *é* [13]. Il s'agit là d'une évolution phonétique qui n'est pas inconnue au français (où « d*e*sir, d*e*sirer » sont devenus « d*é*sir, d*é*sirer »). Les patois champenois nous en offrent de nombreux exemples : « écr*e*visse » est transcrit " agr*é*-

1. Chigny, p. 450.
2. Rilly-la-Montagne, p. 845.
3. Bazancourt, p. 253.
4. Germigny, p. 624.
5. Villers-Marmery, p. 1112 (orthographe constante).
6. Courmelois, p. 540.
7. Cormoyeux et Romery, p. 505.
8. Aubérive, p. 228.
9. Baslieux-lès-Fismes, p. 243.
10. Vrigny, p. 1120.
11. *L' " inumération " de tous les droits* (Trépail, p. 1001).
12. *C'est à dire que la " fumelle " paie deux fois la dixme* (Saint-Hilaire, p. 892).
13. *Ils... se conformeroient à l'ordonnance et " réglément " fait à ce sujet* (Chaumuzy, p. 431) ; *du " régains "* (id., O., p. 435) ; *les aubergistes et cabaretiers " rétiennent "*... (id., O., p. 426): *les mêmes " mêsures "* (Chamery, p. 394) ; *un acte de bienfaisance qui " réluiroit " sur tous les sujets du roi* (Les M., p. 712) ; *demandée et " désirée "* (Vrigny p. 1121).

visse " à Alliancelles (Tarbé, t. I, p. 310) ; voyez aussi : « j' " *né* " sais que diale en dire » (je n*e* sais que diable en dire) (Id., t. I, p. 120).

Comment faut-il interpréter r*e*compense, r*e*compensé, r*e*partition ? [1] Quoi qu'il s'agisse ici d'un cas particulier et que le préfixe *re* soit très vivant, nous pensons qu'il faut prononcer *ré* : l'omission de l'accent aigu est courante, même dans des mots où la prononciation n'est pas douteuse, tels que " pr*e*ries " pour " pr*ai*ries " (Brimont, p. 358).

E INTERCALAIRE. — Une voyelle *e* semble s'introduire, comme dans le français populaire de la région de Paris, dans un groupe de consonnes difficile à prononcer : « sans " distingu*e*tion " » [2]. Mais « *cherettée* du sel » [3] doit se prononcer *cérété*.

OI ET *AI*. — Dans plusieurs Cahiers, *oi* alterne avec *ai*. Janvry ne fait pas de distinction et emploie indifféremment *a* et *o* : *connoissance*, *pouvoient*, à côté de *étaient*. Villers-Franqueux (pp. 1092 et suiv.) écrit partout *pourrait*. Les patois modernes ont conservé des formes verbales en *oua* : « y *faurouast* », il faudrait, « ça *suroit* », ce serait ; « ce qui *faisouat* que les champs *soufisouat* » (Somme Tourbe, dans Tarbé, t. I, p. 119).

LES VOYELLES NASALES. — L'orthographe des voyelles nasales ne présente que des fautes isolées.

" Labirente " [4] n'a rien d'étonnant. Dans toute une partie de la Champagne, le son *ã* est passé à *ẽ* ; les gens entendaient donc *pẽd* ce qu'ils apprenaient à l'école à écrire *pendre*. Ils écrivaient naturellement *labirente* un mot rare dont l'orthographe ne leur était pas familière.

" Ab*on*donnent " [5], du verbe *abandonner*, n'est pas un lapsus, car il se retrouve plusieurs fois dans le même Cahier. Sur les cartes *champ*, *champignon*, *chanson*, de l'*Atlas linguistique* de la France, sept points champenois offrent une voyelle intermédiaire entre *ã* et *õ*. Même dans le français dialectal de la région champenoise, l'*ã* et l'*õ*, aujourd'hui encore, se distinguent mal et s'échangent continuellement. Il faut joindre à *abondonnent* le mot « connaiss*on*ce » [6].

L'orthographe " scinne " pour *saine* (sans acception de la *saine*

1. Beine, p. 273 ; Champi., p. 404.
2. Courcy et Rocquincourt, p. 537.
3. Bazancourt-s.-Suippe, p. 253.
4. *Un code qui est devenu une espèce de " labirente "* (Coulommes, p. 516).
5. Bouleuse, p. 328.
6. Verzy, p. 1042.

partie des habitants) [1] semble bien une transcription de la voyelle nasale [sẽn].

En revanche, l'hésitation de *a* et de *ã*, dans les verbes, n'est pas phonétique. Le préfixe français *en-*, *em-*, se présente toujours, dans la région champenoise, sous la forme *a* ; *embrasser* est transcrit par Tarbé *abrassie* (t. I, p. 102), *abrassieil* (t. I, p. 108), *abrassier* (t. I, p. 120), etc. Des formes comme " assemencer ", " ensemencer ", sont donc locales [2]. " Empointement " pour *appointement* [3] n'est qu'une fausse correction sur le type patois *atandre* (Tarbé, t. I, p. 114), français *entendre*.

Consonnes. — L'*r final* s'est amui à l'infinitif des verbes en *ir* : « au " sorti " » [4]. Tarbé présente de nombreux exemples de cette prononciation : *guari* pour *guérir* (t. I, p. 110), *réjoui* pour *réjouir*, *rempli* pour *remplir* (t. I, p. 111), etc.

L mouillée. — Le français dialectal de la région champenoise hésite aujourd'hui encore entre *escalier* et *escayer*, *ailleurs* et *alieurs*. Que signifient les graphies des Cahiers [5] ? S'agit-il d'une hésitation entre ł (*l mouillée*) et *y*, ou, comme aujourd'hui, entre *l* + *y* et *y* ? Il est impossible d'en décider. Le grammairien Hindret signale, à la fin du XVII[e] siècle, que la petite bourgeoisie de Paris prononce *batayon* pour *bataillon* (Thurot, t. II, p. 298) ; il est extrêmement vraisemblable que *l mouillée* avait disparu dans le langage populaire de la Champagne vers la même époque.

Y et *ñ* sont confondus dans *il y a*, comme nous le verrons aux impersonnels. Ce n'est sans doute pas un fait de phonétique : *il n'y a* et *il y a* ont été pris l'un pour l'autre.

Le cas de *presque* est un cas particulier. *Preque* [6] pour *presque* est un archaïsme [7].

Réduction des groupes de consonnes finales. — Le groupe final *tr* se réduit à *t*. C'est un fait courant dans toute la région champenoise [8]. Il n'y a là rien qui ne soit courant dans le parler de Paris.

1. Trépail, p. 1003 et n. 2.
2. *L'on ne pouvoit pas labourer ni " assemencer "* (Courmel., p. 541).
3. *Celles là* [leurs fonctions] *seroient à la décharge de l'État, tant pour leur " empointement " que pension* (Mourmelon-le-Petit, p. 781).
4. *Au " sorti " des vendanges* (Bouleuse, p. 331).
5. *Leur " meilieures " terres* (Beaumont-s.-Vesle, p. 261) ; les *rouilliers* (Clairizet, p. 456).
6. *Il est partout et en tout lieu " prequ' " impossible d'obtenir justice, il en coûte moins pour perdre son bon droit sans plaider que pour gagner en plaidant* (Pont-Faverger, p. 827).
7. Thurot, t. II, p. 20.
8. *Les maîtrises ne veulent point le " permette "* (Chaumusy, O., p. 430).

Toutefois, dans le mot *opprobre* [1], on peut supposer qu'il y a eu une dissimilation.

Assourdissement des consonnes sonores finales. — *V final* devient *f* : « tailles " représentatifs " » [2]. Il s'agit là d'un fait courant dans les parlers champenois et, d'une façon plus générale, dans tous les parlers de l'Est de la France ; il est amené par l'extinction totale de l'*e* sourd final.

Les liaisons. — La liaison avec un *z* final ne se fait pas toujours et ce *z* est retranché : « " ché eux " » [3]. C'est chose normale dans les parlers modernes de la Champagne.

On sera frappé du petit nombre des graphies fautives qui correspondent à des prononciations réelles. C'est que, dans l'esprit des simples, l'écriture des mots apparaît comme arbitraire, et ils ne songent pas à établir une relation entre le son et la lettre. C'est par hasard que certaines notations sont significatives et nous éclairent sur l'articulation du mot.

1. *Écoutez les cris de votre peuple qui depuis longtems sous l'* " *opprobe* " *de la Noblesse* [sic] (Sapicourt, p. 926).
2. *La suppression des dittes corvées et tailles* " *représentatifs* " (Chaumuzy, O., p. 425).
3. Id., ibid.

CHAPITRE III

LE VOCABULAIRE

Aspect général. — Comme on peut s'y attendre, les doléances portant presque partout sur les mêmes objets, les mêmes mots reviennent, et ils ne sont pas très nombreux. Les Cahiers sont d'ailleurs rédigés par des gens simples : leur vocabulaire politique, juridique et social est assez restreint ; il se compose en grande partie de clichés ; nous retrouvons, dans plusieurs Cahiers, les mêmes termes, les mêmes images, les mêmes phrases.

Traces de vocabulaire savant [1]. — Il y a cependant des traces d'un vocabulaire de caractère savant qui n'est pas spécialement juridique. Je citerai comme témoins des mots tels que " dispendieuse " [2], " ignominieusement " [3], " mondanités " [4], " susceptible " [5].

Le lexique savant et la façon dont il est traité. — Les noms d'impôts échappent, au moins en général, aux altérations. Quelle que soit leur origine, si « savante » que puisse être leur forme, leur emploi les a rendus vite usuels ; ils sont devenus communs par destination. Je citerai à titre d'exemples : " industrie " (avec son dérivé " industriel ") [6] ; *accession* s'est trouvé un peu écorché dans sa forme : " acesion ", mais reste très reconnaissable [7]. " Département " [8], " économie " [9], " défalcation " [10] sont inaltérés.

Si *décimable* était loin de *dîme*, il était tout proche de *décimateur* : « que le décimateur ait son droit et le "décimable" ne soit pas foulé » [11].

1. Voyez sur ces mots de finances : H. L., t. VI, p. 472.
2. Villed., p. 1048.
3. Pargny, p. 803.
4. St-Mart., p. 906.
5. *Procurer aux vins rouges de Champagne les degrés de couleurs et de délicatesse dont ils sont " susceptibles "* (Verzy, p. 1035).
6. *Que l'impot sur les manouvriers de la campagne sous le titre d' " industrie " leur en enlève un quart de leur travail* (Herm., p. 651) ; cf. : *Les habitants... qui ne font rien valoir et manoueuvrent à la sueur de leur corps supportent une imposition " industrielle " très considérable* (St-Ét., p. 887).
7. *Le tiers état de Pévy observe qu'il paye l'impôt général continuel et perpétuel de la taille, capitation et industrie, "acesion " tant personnelle que réelle* (Pévy, p. 808).
8. Les P.-Log., p. 723.
9. Trépail, p. 1003.
10. Villers-All., p. 1073.
11. Cormoy. et Rom., p. 501.

Des expressions savantes sont employées maladroitement : “ à l’égard de ” [1] ; “ à l’instar de ” [2] ; “ sous un point de vue ” [3].

Parfois, à cause de l’emploi de mots savants incompris, la pensée reste dans une réelle obscurité. Il est possible de dégager un sens, en s’aidant du contexte, mais on n’est pas assuré que ce sens représente exactement la pensée de la communauté. Le Cahier de Janvry, par exemple, contient cette phrase : «Nous justifions que tous ces commis “ ne servent qu’à séduire le peuple ” » [4]. Assurément cette phrase est une protestation contre le trop grand nombre des fonctionnaires. Mais comment faut-il comprendre : *nous justifions* ? Est-ce simplement : *nous affirmons* ? Ou bien : *nous apportons la preuve que* ? Et que veut dire *séduire* ? Il ne s’agit pas ici de *tromper* le peuple, mais peut-être de l’*ennuyer*, pour employer un terme familier, ou plus probablement de l’*exploiter*. Il serait vain de chercher la solution de ces problèmes [5].

Citons ici un cas curieux de création d’un terme technique : « cet ingénieur a condamné moitié de la ditte nef “ avec toute la couverture réparative ” » [6]. Le contexte permet de comprendre que l’ingénieur a décidé que toute la couverture devait être réparée. L’adjectif *réparable*, employé dans la même page, à la ligne 4 : « la nef de l’église dudit lieu était “ réparable ” de 500 l. », avec une construction peu habituelle, ne pouvait avoir la valeur désirée.

Le lexique courant. — Le caractère même des doléances, qui portent souvent sur des objets très familiers aux paysans, amène sans cesse l’emploi de mots du langage courant parsemé de mots techniques ou locaux.

1. *Il n’y a donc point* “ *à l’égard de justes proportions* ” *entre ces deux ordres* [le tiers et la noblesse] (Isl., p. 668) ; — comparez : *La Communauté d’Isle observe à cet égard qu’* “ *il n’y a point d’égard* ” *ni même de raison pour accorder cette liberté au Clergé* (Isl., p. 668) ; *Le Clergé... ne paye que les décimes, savoir si* “ *à son égard* ” *elle compenseroit les impositions à faire supporter aux deux autres ordres* (Isl., p. 668).

2. *Nous nous rappelons que le premier ordre est composé des ministres de notre religion* “ *créés à l’instar de Jésus-Christ* ” ; *ils doivent dire, comme lui, que leur royaume n’est pas de ce monde* (St-Ét., p. 887).

3. *Nous regardons* “ *sous un point de vue qu’il est de nécessité de mettre des bailliages* ” *souverains dans toutes les provinces* (Beine, p. 275).

4. Janv., p. 677.

5. Ib. On comparera d’autres méprises : *Droit de chasse... qui ... par la grande quantité de gibier détruit souvent une partie des récoltes* (*premiers* “ *emoluments* ” *de la vie*) (Les P.-Log., p. 722) ; *la capitation, outre la taille, c’est la seule cause que les campagnes se désertent* “ *essentiellement* ” (Ep., p. 609) ; “ *Il est de la législation* ” *de laisser au public la liberté de ses affaires* (Warm., p. 1129) (mais les notaires royaux ne doivent être ni procureurs, ni huissiers) ; *représentant l’abus et la dépense enhorbitante* [*dans les aydes*] *chaque* “ *royaliste* ” [sic] *ne peut que gémir de ce qu’il est obligé de supporter* (Isl., p. 671) ; [*les huissiers priseurs*] *lesquels par la* “ *volubilité de leur acte et expédition* ” *emportent la majeure partie de ces ventes et souvent ne suffisent pas* ” (Marf., p. 739).

6. Bazancourt-s.-Suippe, p. 249.

Mots du langage courant. — Les Cahiers emploient un certain nombre de mots, évidemment usuels, que la langue littéraire n'admettait que depuis peu, ou même qu'elle n'a pas encore admis.

Récolter était blâmé par Voltaire (1762), qui préférait *recueillir* ; Féraud signale toutefois qu'on dit *récoltable* [1]. Nous trouvons dans les Cahiers le dérivé " récoltement " [2], avec la valeur de *frais occasionnés par la récolte.* " Écoler " [3], qui est courant dans le français dialectal de la région champenoise et en Belgique, n'a pas pénétré dans le français de Paris, quoique *écolage* soit encore dans les dictionnaires. " Éduquer " [4] est alors un terme nouveau, qu'on a voulu mettre à la mode : c'est un vrai *barbarisme de mots*, disait le dictionnaire de Trévoux (1771) ; il est pourchassé par les puristes. On le trouve pris dans les Cahiers avec la valeur d'*instruire.*

On trouve, cela va sans dire, " conséquent " au sens d'*important* [5], à côté de l'expression *de conséquence* [6]. Citons aussi " fortuné ", au sens de *qui possède de la fortune* [7].

Il est intéressant de noter l'emploi de mots populaires courants pour traduire des mots savants, tel l' " enlevée des grains " (= l'exportation) [8].

Créations éphémères. — Elles sont de celles que tout Français est capable de forger au besoin, mais qui n'acquièrent pas toujours une existence linguistique réelle.

C'est ainsi que les habitants d'Aubérive « remontrent la situation de leur terroir qui est un terrain fort " gréveux " » (p. 231) ; ceux de Villers-Allerand constatent que les mutations deviennent " frayeuses " [9] (p. 1074).

Les adjectifs verbaux sont particulièrement nombreux : ils cons-

1. H. L., t. VI, p. 272.

2. *Pour " récoltement " 2 quartels* (Mont-sur-Courville, p. 769).

3. *Qu'ils soient chargés... de faire " écoler " les enfants des pauvres et orphelins des paroisses* (Nogent-l'Abbesse, p. 790).

4. Rosnay, p. 865.

5. *Une entrave des plus " conséquentes " à son commerce* (Bouzy, p. 352) ; — cf. aussi Hautv, p. 640, Les P.-Log., p. 719.

6. *Cependant cet objet " de conséquence " qui partout ailleurs trouve une assez simple facilité languit à Marfaux* (Marf., p. 741).

7. *Des admodiateurs " fortunés "* (Beine, p. 272) ; cf. H. L., t. VI, p. 183 ; *comme cette communauté est peu " fortunée "* (Germ., p. 624) ; cf. Rosn., p. 865 ; cf. aussi Villed., p. 1046, Villers-Franq., p. 1094.

8. *S. M. ne devoit pas permettre " l'enlevée des grains "* (Courmel., p. 542) ; *Que les trop fréquents et trop considérables " enlevées de froment "* (Herm., p. 652) ; *les " enlevées de grains "* (Rilly, p. 854).

9. *Frayeux* est toutefois dans les *Mémoires* de Bachaumont. Voir H. L., t. VI, p. 1311.

tituent une des principales ressources de la langue populaire : “ connoissant ” [1], “ doléant ” [2], “ ruinant ” [3], “ soutenant ” [4].

Mots anciens adaptés. — Le mot de *fondoir* [5] était ancien, mais dans un autre sens. Dans les patois actuels, un mur “ fondu ” est un mur *écroulé* ; une “ fonderie ” est une maison qui tombe en ruines.

Faut-il joindre aux mots de cette série le mot *défait*, venu du moyen âge, qui semble avoir ici la valeur de *désorganisation, désordre*, peut-être avec une nuance de ruine, destruction, ou simplement *déficit* [6] ?

Barbarismes. — Un certain nombre de créations ne sont que des barbarismes inutiles : « un Roy bienfaisant... qui sera le “ défendateur ” de son royaume (= défenseur) » [7] ; « un terrain très ingrat “ creionneux ” (= crayeux) » [8].

Termes énigmatiques. — On en a déjà vu quelques-uns, il y en a d'autres. Comment faut-il comprendre : « il y a un cinquième du terroir qui sont des terres non “ vallues ” » [9] ? Il se peut qu'il faille lire : “ valuées ” ; sur *évaluer* et *valeur*, on aurait créé un verbe “ valuer ”, au sens d'*avoir de la valeur*. *Vallues*, si on le conserve, est-il en rapport avec le substantif *value* ?

Archaïsmes. — Comme tous les langages paysans, celui de nos Cahiers conserve un caractère quelque peu archaïque.

Parmi les éléments grammaticaux, citons *pour lors*, à peine vieilli, puisqu'il est accepté sans observation par Féraud [10] ; *partant*, sévè-

1. *C'est le vœu d'un roy* “ *connoissant* ” [sic], *adoré de tous ses sujets qui sera le restaurateur de tout son royaume* (Merfy, p. 753).

2. *C'est ce dont les susdits* “ *doléans* ” *habitans sont bien informés* (Courcelles, p. 524).

3. *Représentent que les ingénieurs des ponts et chaussées sont* “ *ruinantes* ” *par rapport aux constructions et réparations des édifices* (Mourmelon-le-P., p. 781) ; *Les aides... sont devenues... un impôt* “ *ruinant* ” *pour les vignerons* (Les M., p. 709).

4. *Ils ne peuvent manger de soupe... qui est l'aliment pour eux le plus* “ *soutenant* ” (Mont-sur-Courville, p. 667).

5. *Sous une chaumière ou plutôt sous un* “ *fondoir* ” *affreux étançonné de toutes parts par des perches et bâtons à moitié pourris pour en retarder l'écroulement* (Courcelles, p. 521).

6. *Connaissant le* “ *défait* ” [sic] *des finances* (La Neuvill., p. 694).

7. Chenay, p. 443. — Le moyen âge avait *défendance*.

8. Billy-le-Grand, p. 317. Le rédacteur de ce Cahier connaissait-il le mot “ *crayonneur* ”, alors nouveau (1er exemple 1771, dans Trévoux) ? C'est fort peu vraisemblable. *Crayonneux* est sans doute le dérivé d'un local *crayon* dont nous parlerons plus loin (cf. dans la toponymie le lieu-dit : le Craon-de-Ludes).

9. Billy-le-Grand, p. 318.

10. “ *Pour lors* ” *ces deux ordres étant réunis avec le tiers état* (Les P.-Log., p. 718) ; *et l'on verra* “ *pour lors* ” *qu'il ne manquera rien pour fournir au besoin de l'état* (Sapicourt, p. 926).

rement traité par le même, qui dit que seuls les vieux procureurs s'en servent [1].

Sont également à considérer comme des archaïsmes des mots qui gardent le sens d'autrefois, ainsi : *captiver* (= prendre ou tenir en captivité) [2] ; *intérêt* (= tort, dommage) [3] ; *travaux* (= peines, fatigues) [4], qui semble avoir un caractère littéraire très net.

" Trouver jour " (= trouver moyen) est dans Féraud [5] ; " gîter ", dans le sens de *passer la nuit* [6], est noté comme populaire par le même. On dit encore, dans les patois actuels de la Champagne, " aller gîter " pour *aller coucher* ; " à la gîte " signifie : *à la tombée de la nuit.*

Naturellement il arrive que les auteurs des Cahiers ne sachent pas se servir même des mots du langage commun.

Espérer rend-il bien la pensée du rédacteur dans la phrase suivante (il s'agit des gros décimateurs) : « " nous espèrons " qu'il ne doit lui appartenir que la dîme des quatre gros grains et qu'ils aient [soient] aussi tenus [*sic*] de contribuer au soulagement des pauvres nécessiteux » [7].

Que signifie le verbe *rendre* dans le texte suivant : « en parlant de la gabelle, nous ne pouvons que " rendre " les bonnes intentions du vertueux et respectable ministre qui dirige les finances » [8] ?

Il n'est pas douteux, d'après l'ensemble de la page, que les habitants n'approuvent les bonnes intentions du vertueux et respectable ministre. Mais leur expression n'est pas claire.

Nous étudierons plus loin d'autres faits de ce genre. Il était nécessaire de signaler dès ce début quelques exemples de maladresses.

Le lexique technique. — Il est naturellement très varié : le hasard peut amener, à propos d'une doléance particulière, l'emploi de mots tout à fait spéciaux. Le plus grand nombre de termes tech-

1. " *Partant* " *il ne reste au laboureur que six sols* (Beine, p. 271).

2. *La communauté... a été conduite par plusieurs principaux habitants, gens osés, qui prétendent encore* " *captiver* " *en général le reste des habitants* (Trépail, p. 1002). Féraud cite L. Racine : " *Captive* " *ma personne aussi bien que mon cœur*, et l'accepte en raison de l'image poétique.

3. *Ils ont des colombiers si tellement fournis de pigeons qui causent un* " *intérêt* " *considérable et nous demandons qu'ils fussent supprimés* (Pom., p. 820).

4. *L'espoir de voir bientôt arriver un remède à ses* " *travaux* ", *chaque individu ressent un soulagement* (*travaux* reprend : *les soupirs et les gémissements qui oppressent ce peuple depuis 20 ans*) (Villers-All., p. 1070-1071).

5. *Le dit sieur abbé... a encore* " *trouvé jour* " *de ce faire déduire d'un sixième* (Bazancourt-s.-Suippe, p. 250).

6. *Ceux qui ont 3, 4 ou 5 lieues d'éloignement de leur demeure sont obligés de* " *gîter* " *et de faire des dépenses* (Thuisy, p. 986).

7. Pom., p. 819.

8. Puis., p. 840.

niques appartient cependant à la langue de l'agriculture, de « l'industrie de l'agriculture », comme dit le Cahier de Beine (p. 276), en conservant au mot « industrie » son vieux sens de *travail, occupation.*

L'expression " terres usages " [1] désigne des terres qui appartiennent à la communauté (aisances, aisements). Elles sont souvent de qualité extrêmement médiocre et ne se cultivent pas ; parfois on les met en culture tous les trois ans, ou même tous les six ans. On trouve aussi : " terres usagères " [2].

Il faut corriger : « une coupe de " bois usagé " » [3] en : une coupe de " bois usage ".

La correction exigerait " terres d'usage ", " bois d'usage " ; cette forme se rencontre dans le Cahier de Chigny [4].

Les bonnes terres s'appellent " gras pays " : « il faut connoître le revenu et le sol des terres de chaque pays, celles qu'il faut de l'artifice pour les faire produire, et celles qui peuvent produire sans artifice ; celles qui produisent sans artifices sont les grandes forêts, les prairies et " gras-pays " et qui sont tous tenus entre les mains des nobles et du clergé » [5].

Les " coulants d'eau " sont des amas de pierrailles, etc., qui sont entraînés par les eaux dans les vallées, où ils recouvrent la terre arable [6].

Les " ravaux ", eux, sont des excavations creusées par les pluies d'orage [7]. Dans les patois actuels, le terme de " ravaud " désigne tantôt un ravinement produit dans un champ par l'eau, tantôt un ruisseau devenu torrentueux, tantôt même un petit ravin. Le verbe " ravauder " existe encore à la limite orientale de la Champagne : « notre terre a été " ravaudée " par l'orage ».

Le mot " froid " doit sans doute se lire *frais* dans la phrase suivante : « des eaux étrangères appelées " froid ", qui filtrent le long d'un petit ruisseau, causes des grandes pertes sur le territoire » [8]. Il s'agit probablement d'infiltrations qui, dans les patois modernes, portent le nom de " fraîchis, fraîchinats ".

1. *Une quantité environ de 300 setiers de " terres usages "* (Heutr., p. 659).
2. *La communauté possède quelques " terres usagères ", prés à vaches* (Bazancourt-s.-Suippe, p. 251).
3. Trépail, p. 1002.
4. *Un " bois d'usage "*, p. 450.
5. Beine, p. 267.
6. *Des nuées et des inondations qui viennent par la fonte des neiges, ce qui entraine et dégrade le mauvais terrain d'en haut des montagnes et les conduis par l'abondance des eaux dans les vallées, et forme des " coulants d'eaux "* (Bil.-le-G., p. 318).
7. *Après tout considérer leurs biens ne rapportent pas trois pour cent le terroirs sujet à des " ravaux et gelée "* (Bazancourt-s.-Suippe, p. 251).
8. Courc.-Roc., p. 534.

Les vallées champenoises sont ordinairement marécageuses : les prés, encombrés de joncs et de plantes aquatiques, qui bordent les rivières, portent le nom de " prés-marais "[1]. Le Cahier de Bouleuse distingue[2], des " prés marais ", la " proie commune " : « ce même fermier met ses bestiaux à la " proie commune " des patures ou prairies ». Le mot de *proie*, qu'il faut prononcer *prée*, n'est autre que l'ancien mot français.

Le terme de " champot " est moins clair : « le fermier du seigneur participeroit au " champot " des héritages de la communauté »[3]. Il s'agit vraisemblablement ici d'un droit de pâturage, peut-être dans les champs[4], après les récoltes.

" Bois battis " et " bois broussailles ". Ces mots reviennent assez fréquemment dans les Cahiers[5]. Le second désigne évidemment des taillis médiocres, entrecoupés d'espaces vides avec des ronces, des épines : « la communauté possède heureusement 100 arpens de " bois battis ", une réserve en " bois brossailles " de 32 arpens et un bois d'usage de 32 arpens » (Chigny, p. 450). Les Mémoires de Coquault (Reims, 1649-1668) nous ont conservé une bonne définition de ce qu'étaient des *bois batis* : « les " bois batis " ou petits taillis appartiennent aux communes des villages »[6].

Le nom d'*empouille* désigne, comme un peu partout, l'ensemble des fruits de la terre qui sont encore sur pied ; suivant l'usage, il est ordinairement au pluriel[7]. Le verbe *empouiller* se rencontre également[8]. Les deux mots se trouvent dans H. D. T.

Dépouille est plus intéressant. Ce nom, au singulier, a une signification générale et désigne la récolte : « il paraitroit juste que le troupeau de la communauté puisse aller dans ses prairies après la première

1. *Le seuil du Moulin et la digue de l'étang étant trop en exaussés, font refluer les eaux... de manière que tout le bassin... ne forme plus aujourd'huy qu'un " prés-marais " dont on ne peut retirer l'herbe pour faire du foin, qu'en se mettant à l'eau souvent jusqu'à la ceinture* (Beaumont-sur-Vesle, p. 261) ; *douze arpents ou moins de " prés-marais "* (Boul., p. 330).

2. P. 330.

3. Boul., p. 330.

4. Le Dictionnaire Général connaît un terme " *champeaux* " ; les prés " *champeaux* " s'opposent aux " *prés de rivière* ". A Bulson (Ardennes), un lieu-dit porte encore le nom de " *champiaux* ". Ce sens ne semble pas convenir ici.

5. *Quelques " bois broussailes " qui ne sont pas d'un grand rapport* (Bazancourt-s.-Suippe, p. 251) ; *les " bois brossailles "* (Courcy et Rocquincourt, p. 534) ; *80 septiers de " bois broussailles..., quelques " bois broussailles "* (Heutr., p. 657) ; " *bois broussailles* " (Nogent-l'Abbesse, p. 785) ; *une bonne partie est actuellement en " bois brossailles "* (Baz.-s.-S., p. 339, et Nogent-l'Abbesse, p. 786).

6. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LII, p. 196.

7. *La chasse dudit Lieu est très onéreuse pour les habitants, en ce que ceux qui la loue[nt] viennent battre les " empouilles " en travers et en long, tant par eux mêmes que leurs chiens* (Bazancourt-s.-Suippe, p. 250) ; *un nombre infini de lapins font un dommage considérable aux " empouilles "* (Boul., p. 333).

8. *Dans les paroisses voisines, il n'y a jamais que les deux soles " empouillés " qui sont portés au cadastre des impositions* (Baz.-s.-S., p. 339).

“ dépouille ” »[1] ; au pluriel, il se dit du raisin : « si un particulier du dehors acheptait des “ dépouilles de raisin ” : il est obligé de payer les mêmes dixmes »[2]. Il faut noter aussi l’existence du verbe *dépouiller* avec la même valeur technique [3] : « L’arpent de terre “ empouillé en seigle ” ne “ se dépouille ” que tous les trois ans ».

Notons ici le mot ancien de *fourchage* : « le “ fourchage ” de l’avoine » [4].

Le terme de “ voyen ” (prononcer et écrire “wayen ”) est le même mot que le français *gain* ; il est resté vivant dans toute la région champenoise. Il désigne à la fois les semailles d’automne et les céréales que l’on sème en automne (le blé et le seigle) ; il s’oppose aux *mars*, céréales de printemps (avoine et orge). C’est évidemment le sens qu’a *voyen* dans le Cahier d’Heutrégiville : « le septier de terre empouillée en “ voyen ” peut rapporter tout au plus 30 l. de revenu » (p. 657).

Quelques noms de plantes sont des noms locaux. La “ dravière ” [5] est la vesce d’hiver. Le mot se trouve dans les *Mémoires* de Coquault (Reims, 1649-1668) [6] et dans *La Feuille du Cultivateur* (Charleville, an IV) : « “ dravières ”, petit pois noir, connu sous le nom de vesce ». Il est bien vivant dans les patois actuels [7]. Il est important de noter que ce mot de “ dravière ”, dont nous venons de parler, n’est pas un mot patois, mais qu’il appartient au français dialectal de la région du Nord-Est de la France. Il en est de même du mot “ nantil ” [8], qui désigne la lentille ; c’était, pour les rédacteurs du Cahier de Pévy, un mot français [9].

Vitailles (vieille forme de *victuailles*) a un sens très précis : il désigne les denrées qui servent à la nourriture des bestiaux [10]. On trouve dans le Cahier de Bouleuse (p. 327) l’énumération des *vitailles*. Il semble bien que le mot ait pris un sens *financier*. Les “ vitailles ” constituaient les menues dîmes et s’opposaient aux *quatre gros*

1. Boul., p. 330.
2. Verzenay, p. 1021.
3. Montbré, p. 757.
4. Id., ib.
5. *Les orges, avoines, sainfoin, luzerne, “ dravière ”, sarrazin, lentilles* (Boul., p. 327) ; cf. *la dixme des “ dravières ” que l’on fait manger en verd aux bestiaux pendant le courant de l’été* (Saint-Masmes, p. 913).
6. *Travaux de l’Académie de Reims*, t. L, p. 182.
7. Le mot est dans l’*Atlas linguistique de la France*. Voyez aussi l’article *dravoca* (gaulois) dans le *Französisches etymologisches Wörterbuch* de W. von Wartburg.
8. “ *Nantil* ” *et autres denrées* (Pévy, p. 811).
9. Voyez sur ce mot, qu’il faut prononcer “ *nantille* ”, Thurot, t. II, p. 260. La forme *nantille* est restée très commune dans les patois actuels.
10. *Toutes les autres “ vitailles ” et semailles devroient être franches de dixmes... à cause qu’ils ne sont que pour l’usage des animaux* (Courc. Roc., p. 534).

grains[1] : froment, seigle, orge et avoine, qui payaient la grosse dîme[2]. Dans les patois actuels, *vitaille* a la valeur de *nourriture*, *vivres*.

Un mot, " puties ", reste pour nous énigmatique. Il paraît signifier *résidu*. Il s'agit de biens qui ne sont pas mis en culture et dont l'exploitation serait profitable au peuple : « le tiers état... qui est de même privé des " puties " et grains qui se consomment chez eux en faisant valoir »[3].

Le terme de *roie* (qu'il faut prononcer *rôye*) s'applique encore aujourd'hui à l'assolement observé en Champagne. Le territoire d'un village est séparé en trois parties, dont chacune est affectée à une culture déterminée : la *rôye du wayen* (céréales d'hiver), la *rôye des mars* (céréales de printemps) et la *rôye des versaines* (jachères). Dans le Cahier de Sarcy, quand il est dit : « il est rare de voir des laboureurs qui cultivent soixante arpents de terre " à la roie " »[4], il faut comprendre que ces laboureurs possèdent trois fois soixante arpents. Il en est de même dans le Cahier de Caurel : « douze arpents " en roye " ne sont louées que 66 livres »[5] : c'est, en fait, 36 arpents qui se louent 66 livres. Le paiement de la dîme était fondé sur cette division : « les dits habitants paient au dit dame la dime en grain, à la douzième gerbe à deux " roye " et à une partie de la troisième, le reste du terroir se paie à la treizième gerbe »[6].

Notons que le mot de " sole " (d'où le français *assolement*) est employé par certains Cahiers avec la même valeur que le mot *roie* : « trois " soles ", deux empouillés, la troisième en versaine »[7] ; « la " solle " de versaines »[8].

La phrase suivante précise le sens de *versaine* : « soit en jachère ou " versaine " »[9].

Le terme de " siage "[10] ou " sillage "[11] correspond à un français *seillage*[12] ; il signifie : faucher avec la *seille*, avec la faucille.

1. *Les autres " vitailles " et semailles n'étant que pour la nourriture des bestiaux* (Loiv., p. 730).
2. Boul., p. 327.
3. Nogent, p. 788.
4. P. 935.
5. P. 368.
6. Nogent, p. 789.
7. Boult-s.-Suippe, p. 339.
8. Heutr., p. 657 : *attendu que la " solle " de versaines au terme du pays ne s'empouille pas* (Comprenez : *selon les habitudes, les coutumes du pays*).
9. Boul., p. 327 ; cf. *corvée pour les " versainnes "* (Montbré, p. 325). Le mot a été étudié par Charles Bruneau, *Enquête linguistique*, t. I, p. 486.
10. *Ni semence, ni " siage "* (Heutr., p. 658).
11. *La dépense du dit arpent... consiste pour labour... pour semences... pour " sillage "* (Montbré, p. 757).
12. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, art. 7900.

La " moye " est un tas de céréales : « grain qui se conserveroit bien mieux si il y avoit douze gerbes à la " moye " »[1]. Les habitants se plaignent parce que leurs tas de blé — le décimateur enlevait chaque douzième gerbe — ne comptent plus que onze gerbes, ce qui ne permet pas, étant donné la disposition traditionnelle des gerbes en Champagne, d'assurer la protection des grains contre la pluie. Le mot de "moie " (prononcez : *môye*) est encore bien vivant dans les parlers modernes de la Champagne, avec le sens de *tas en général*.

" Murison " [2] (prononcez : *murizon*) reste vivant dans les parlers de la région orientale de la Champagne, au sens de *maturité*.

Les " boulins " sont les *nids* des pigeons : « ordonner la suppression de tous les grands colombiers ou au moins les réduire au nombre de " boulins " fixés par la coutume » [3].

Le terme d' " hommée " au sens d'arpent, est isolé : c'est plutôt un mot de Lorraine qu'un mot champenois [4].

Notons aussi le mot de " coupon ", désignant une division territoriale : « les ayant louées... " coupon par coupon " de la contenance de chacun de neuf quartels, une partie des dits " coupons " n'ont été loués que trois sols le " coupon " » [5]. Le terme actuel serait *parcelle* [6].

Termes relatifs a la division du sol. — La constitution particulière du sol champenois a amené la naissance de mots spéciaux. C'est ainsi qu'il n'existe guère de carrières aux environs de Reims, mais des " crayères " (la craie s'appelle, dans les patois modernes, du *croyon*). On distingue soigneusement du *croyon* le *cron* (parfois *cran*), qui se présente quelquefois comme une espèce d'argile mélangée de craie : on moule cette terre, on la fait sécher au soleil et on obtient ces sortes de briques avec lesquelles on construit, même aujourd'hui, des maisons. C'est sans doute à ces carrières de " cron " que fait allusion le Cahier de La Neuvillette quand il parle de " terrier " [7].

1. Nogent-l'Abbesse, p. 789.
2. *Toutes les empouilles qui sont aussi en proie aux pigeons dès le commencement de la " murison "* (Chaumu. P., p. 429).
3. Beaumont-s.-Vesle, p. 262.
4. *Une somme déterminée par chaque " hommée " ou arpent de vigne* (Ormes, p. 795).
5. Heutr., p. 659.
6. J'ajoute ici quelques expressions dont la forme n'est pas sûre : qu'est-ce que du " *bois d'anneau* " ? *Qu'il n'y... ait qu'une mesure... vente de " bois d'anneau " fagots et falourdes de bois* (Lav., p. 702). Est-ce du bois de chauffage ? du bois d'œuvre ?

Quelques particuliers... ont défriché ce " bois à fer de lancé " (Isl., p. 670). L'explication de M. Gustave Laurent est en tout cas peu admissible.

Enfin, dans la phrase : *il faut " 20 lans d'echalas "* (Nogent, p. 785), il faut certainement corriger « laus » et comprendre « lots » d'échalas.

7. *Le seigneur du dit lieu ne nous fournit, comme il se pratique en toute autre communauté, ni " terrier ", ni " craières ", ni carrière* (La Neuvill., p. 694 ; cf. *carrières* ou *croierres*, St-Br., p. 883).

Termes juridiques et administratifs. — Le " cueilleret " est le registre du receveur de tailles (cueillerets, Chaumu., P., p. 427 ; coeuillerets, O., p. 427). Il existait dans la région de Reims un droit de " charuage " : « le décimateur ou ses fermiers viennent encore dixmer le 15e porc, le 15e agneau..., ce " grapillage " s'appelle " droit de charuage " »[1]. Notons aussi un sens curieux de " chapeau " au sens de *gratification* [2] : « plus un " chapeau " au procureur de ces religieux (soi défaut) tous les neuf ans, qu'il renouvelle le bail »[3].

" Mairrerie " (français *mairie*) signifie une sorte de juridiction : « tant leurs dîmes en grain, en vin, ferme, " mairrerie " »[4].

Au " mars de Reims " : « chaque habitant... paie un septier et un quartel d'avoine mesure au " mars de Reims " »[5]. Est-ce une expression faite sur le modèle de : au *marc le franc*, et faut-il comprendre : à la *mesure de Reims* ?

Le " traversier " est une sorte de garde-chasse : « par hasard un de leurs chiens viendroit à s'échapper dans les campagnes, le garde seigneurial ou " traversier " ne manquera pas de déclarer procès verbal »[6].

" Termaine "[7], qui représente sans doute une prononciation locale, n'est autre que l'ancien français *termine*. Il subsistait dans la région de Bulson avec la valeur de « période déterminée de temps, trimestre en particulier », et il a été noté par Nicolas Goffart.

" Ameublé ", qui ne se trouve que dans un Cahier très incorrect, semble aussi un terme de droit : « tous les autres vitailles et semailles devroient être franches de dixme " ameublé " ou non »[8]. « Tous les cultivateurs devroient être déchargé d'un treizième de toutes impositions, pour la dixme que leur héritages aux décimateurs et " tout ameublé " payent »[9].

Termes techniques d'ordre divers. — Les entrepreneurs avaient coutume de se faire payer des " plus faits " : « moyennant quatre-mille-neuf-cent quarante livres qui, avec les " plus faits " indispensables formera une charge de cinq à six mille livres »[10] ; « on

1. Boul., p. 327.
2. Voyez Littré, article 1, à la fin.
3. Corriger : *soi-défaut* en *soi-disant* : ces religieux sont de prétendus religieux ! — Le " chapeau " monte à 166 livres, 11 sols (Boul., p. 324).
4. Nogent, p. 798.
5. St-Hil., p. 892.
6. Isl., p. 671-672.
7. *20 livres par pièce de vin... qui seroit payé dans le cours de l'année ou par " termaine "* (Mont-s.-C., p. 766).
8. Courc. Roc., p. 534.
9. Ib., p. 535.
10. Coémy, p. 465.

adjuge l'ouvrage à un entrepreneur qui ne manque jamais de faire naître quelques inconvéniens pour avoir " des plus faits " »[1] ; « l'entrepreneur réclame " ses plus faits " »[2] ; « les frais de ces sortes de marchés vont toujours au moins au sixième du prix principal, sans y comprendre " les plus faits " »[3]. Il s'agit évidemment de travaux non prévus par l'architecte et dont le coût venait s'ajouter à la dépense envisagée [4].

Mots qui se rapportent aux métiers exercés dans la région. " Étaminier ", " serger ".

« États des " Étaminiers ". " L'Étaminier " ne pourra jamais représenter le tort qu'il souffre... et être obligé de confier toutes ses marchandises à un facteur »[5]. Il existait des " étaminiers à façon " et des " manouvriers ".

Les " sergers à façon " [6]. Il existait aussi « les " sergers " qui travaillent ou qui font travailler pour leur compte et les " sergers à façon " ».

Ajoutons " hollandage " : « 80 toises de " hollandages " en bois de chêne pour soutenir les bordages de la rivière dans l'enceinte du village »[7]. C'est un terme étranger qui semble avoir pénétré en Champagne avec l'objet lui-même.

Erreurs commises sur des mots rares. — La plus grande partie des fautes et des obscurités provient des mots savants ou techniques. Ces mots, mal assimilés, sont employés dans un sens qu'ils n'ont pas.

Parfois on entrevoit ce que la communauté a voulu dire. Quand aux Petites-Loges on nous parle des avantages de certaines suppressions qui rendraient de grosses sommes à la *contribution des peuples*. on a pensé visiblement à l'augmentation qu'elles apporteraient au produit net de l'impôt [8]. De même l'*agriculture des vignes* [9] signifie la culture de la vigne. Il n'y a là que maladresse.

Obscurités. — Que signifie, dans le Cahier de Dontrien, le verbe " venger " ? « Il faudrait que les seigneurs justifiassent de leurs titres, et,

1. St-Masme, p. 909.
2. Id., ib.
3. Id., p. 910.
4. Nous ne savons pas bien ce que peut être un " moulin de trois tournures " : *Les habitans et communauté du dit Isle, représentent que ces seigneurs possèdent un " moulin de trois tournures ", décimateurs en propre, ont fait depuis bien des années supporter à leurs vassaux des droits qu'ils ne croient point devoir* (Isles-sur-Suippe, p. 669).
5. Bazancourt-s.-Suippe, p. 252.
6. Boult-s.-Suippe, p. 338 ; cf. p. 339.
7. Boult-s.-Suippe, p. 341.
8. Les P.-Log., p. 719.
9. Champil., p. 409.

d'après l'article cy-dessus, les biffer dès l'instant que la cause qui leur " a vengé un droit quelconque " est détruite (point de cause. point d'effet) »[1]. Serait-ce une faute de copiste pour *arroger* ?

" Dans l'abordage des bordures des bois " signifie-t-il *aux abords des bois*[2], ou peut-être *en bordure des bois* ? " Appartements " veut-il dire *locaux*, en donnant au mot son sens le plus général[3] ? " Contredire " est employé au sens de *empêcher*[4] ; « quand on se plaint que des droits " dérivent " d'autres droits, nous comprenons que les droits de *vins trop bus* viennent s'ajouter aux *droits d'aides* »[5] ; l'" enceinte du terroir ", " terrain infructueux ", sont impropres et quelque peu prétentieux[6] ; une *différence de gabelle* devient un " excédent "[7] ; " marchand " doit se traduire par *bon marché, vendable* ; " exigeant " est-il équivalent à *exagéré*[8] ? " faciliter " a-t-il la valeur de *substituer*[9] ? " illimité ", dans l'expression " suppression illimitée de tous édits ", ne fait-il que remplacer *pour toujours*[10] ? " interjeter " tient-il la place d'*interpréter*[11] ? " mortuaire " (événement mortuaire) n'a pas besoin de traduction[12], il est cependant étrange ; des droits féodaux, *produits* de la barbarie, deviennent des " natifs de la barbarie "[13] ; " régénérer " est pris dans le sens de *renouveler*[14] ; " soudoyer " équivaut à *rétribuer*[15] ; enfin il est ques-

1. Dont., p. 604.

2. *Puisque les gardes portent la témérité jusqu'à faire des procès-verbaux contre les propriétaires des bestiaux qu'ils trouvent " dans l'abordage des bois " prêts à être mis en coupe* (Marf., p. 742).

3. *Les... habitants se plaignent que Madame l'Abbesse... fait tout valoir... maison, pressoirs-banneaux, et " autres appartements ", comme une grande maison acquise depuis quelque temps* (Nogent, p. 788).

4. *De régler les portions congrues et éteindre le casuel qui " contredit bien des personnes " de donner gratuitement ce qui a été accordé gratuitement* (Brim., p. 358).

5. *Sous le droit d'aides dérivent encore un autre droit, appelé " vin trop bu "* (Chaumu. O., 422).

6. *Il y a dans " l'enceinte du terroir " d'Isle un espace de terrain contenant plus de cinquante arpents de terrain inculte et infructueux* (Isl., p. 670).

7. *Le sel... les représentants voyent leurs voisins jouir du privilège de ne le payer que le quart. C'est à cet " excédent " que quelques malheureux pères de famille " s'immisseroient de s'en procurer " au dit duché ou d'ailleurs qui se trouve être contrebande* (Isl., p. 671).

8. *Le sel est de première nécessité, ainsi il doit être " marchand " comme étant d'une " cherté exigeante "* (Or., p. 795.)

9. *Il seroit ce semble plus avantageux pour les contribuables, comme pour le bien de l'État, de " faciliter " aux aides... un impôt déterminé sur les vignes* (Les M., p. 709).

10. *Suppliant sa Majesté que la " suppression illimitée de tous édits " et déclarations concernant l'exportation des grains à l'étranger existe pour toujours* (Montb., p. 759).

11. *Un impot arbitraire d'autant plus onéreux que chaque commis " interjete le tarif à sa fantaisie "* (Chenay, p. 440).

12. *Lors de certains événements comme mariages, " mortuaires ", il y aurait une rétribution en faveur des pauvres* (Herm., p. 653).

13. *Que les droits de franc-fief, les corvées seigneuriales supprimés, aussi les banalités, comme étant des " natifs de la barbarie " du gouvernement féodal* (Chenay, p. 442).

14. *Que les États Généraux " soient régénérés " tous les Cinq ans* (Dizy, p. 598) ; *Que les États Généraux " soient régénérés " de cinq ans en cinq ans* (Champil., p. 415).

15. *Cet impôt est encore la source d'une infinité de concussions et malversations de la part des employés " soudoyés en grand nombre " et en grand frais* (Merfy, p. 750).

tion, dans le Cahier de Sacy, de « " greniers voués au peuple " pour les tems de calamité », entendez *destinés* [1].

Il arrive enfin que les phrases soient tout à fait inintelligibles. Dans cette phrase : « Les habitants du dit lieu... après que lecture leur a été faites... et des notions qui leur ont été adressées » [2], faut-il remplacer « notion » par « motion » ? Le sens ne serait pas beaucoup plus clair.

Voici deux exemples de phrases où l'emploi d'un mot savant aboutit au même désastreux résultat : « faut observer aussi que depuis plusieurs années, que les " bords des montagnes rampant du dit terroir " ont été dégradés par les eaux » [3] ; « que toutes les provinces du royaume soient mises en pays d'État, " dont la confirmation sera la même que celle des États généraux, et cependant eu égard à la population de chaque province " » [4].

Le sens des mots. Erreurs commises sur les mots usuels. — De même qu'ils sont mal entendus et mal reproduits dans leur forme, des mots, même usuels, sont employés dans un sens qu'ils n'ont pas.

Parfois le sens donné est clair. Quand les habitants de Verzy constatent que « le droit de chasse est un droit très-nuisible... en ce que les chasseurs foulent les vignes dans les tems mauvais ou précieux » [5], il semble qu'on peut comprendre qu'à certaines époques il est particulièrement dangereux de pénétrer dans les vignes (temps mauvais), et qu'à d'autres époques les dégâts commis peuvent être très considérables (temps précieux), mais cette interprétation est loin d'être assurée.

Il en est de même pour les exemples suivants : « ces cahiers sont bien aisés à connoître : rédigés par des praticiens voraces, tout y annonce leurs propres intérêts vils et abjects et " parcial " [*sic*] indigne du vrai citoyen » [6] ; « les employés [de la gabelle] qui nous viennent " interrompre " jusque dans nos armoires, et saloirs, etc. » [7].

Parfois le sens du mot est modifié pour une cause extérieure. Au premier abord, le sens du verbe *proposer* paraît assez extraordinaire dans cette phrase : « qu'ils " proposent " que le droit d'annates est attantoire tant à la souveraineté du monarque qu'à l'avan-

1. *Défendre tous commerces de grains et tous magasins de bled sinon dans les " greniers voués au peuple " pour les tems de calamité* (Sacy, p. 874).
2. Isl., p. 667.
3. Pévy, p. 811.
4. St-Léo., p. 896.
5. Verzy, p. 1038.
6. Id., p. 1041.
7. Bazancourt-s.-Suippe, p. 253.

tage de l'État »[1]. Il devient clair si l'on considère que le titre du paragraphe est le suivant :

« Propositions générales
« De la Religion et de la Noblesse. »

Il arrive que le rédacteur ignore le mot propre — qui est un terme technique — et le remplace par un terme commun, mais inexact : « nous sommes donc " en erreur " de la somme de 1972 l. »[2].

Il arrive aussi que la phrase contribue par sa maladresse à faire ressortir l'insuffisance du vocabulaire : « ils ne pouvoient " suffire aux portions du sel " attendu que le prix est trop exorbitant »[3] ; « les cerfs... les sangliers... tout cela " occasionne toujours le nombre des malheureux ", plus grand dans notre paroisse »[4] ; « " les droits de lots et ventes qui sont quotité " à huit livres cinq sols pour chaque cent livres, " ce qui privent souvent " que les biens ne soient estimés à leur valeur »[5]. Le rédacteur a contaminé ici deux expressions possibles de la même idée : on empêche que les biens de la terre ne soient estimés à leur valeur ; on prive les biens de la terre de leur valeur.

Expressions et tours. — On trouve des expressions fortes et bien frappées : « il serait nécessaire d'établir au profit du roy, une imposition sur les dames de modes extraordinaires, sur leur élevant. et sur les dames et demoiselles qui porteront des coiffures extraordinaires »[6] ; « ... la Noblesse est attachée au service du roy... pour y occuper des places lucratives de distinction et d'honneur. au lieu que le tiers état sert pour la gloire »[7].

D'autres sont curieuses, dans leur impropriété. Ce sont des tentatives pour exprimer, avec la langue de tous les jours, ou avec des éléments de langue savante, des idées ou des faits inaccoutumés : « la communauté a été une année qu'elle s'est refusé de payer les frais domestiques » (repas et nourriture donnés aux employés des forêts et à leurs chevaux)[8] ; « de là, les unes par l'événement des circonstances se trouvent par la suite exposées à la peine des amendes » (il s'agit des conséquences d'actes mal rédigés, sous signatures privées)[9] ; « à quoi le tiers état de Lavanne voulant donner vue

1. Dizy, p. 595.
2. Heutr., p. 658.
3. Janv., p. 678.
4. Trépail, p. 1001.
5. Or., p. 796.
6. Courc. Roc., p. 537.
7. Rosnay, p. 866.
8. Chaumu., O., p. 429-430.
9. Hautv., p. 633.

de pourvoir pour remplir les intentions de sa Majesté... celui de Lavanne lui fait les demandes suivantes... »[1] ; « la commune va être chargée... d'une réparation qui vient à faire tant au presbitère qu'à l'Eglise »[2] ; « nous avons trop eu connaissance que »[3] ; « les pauvres habitants ne pouvoient pas être à la suite de leurs procès... à cause de leur pauvreté »[4] ; « " celui de 1787 est aussi resté à l'imparfait " à cause de plusieurs mémoires » (il s'agit du compte rendu du syndic qui n'a pas été fait aux habitants)[5] ; « il faut que le vigneron en passe au prix que luy prescrit le buraliste »[6].

Quelques-unes de ces expressions sont peut-être locales : " tenir en défense " (interdire)[7]. Ainsi la locution " être à ressort "[8] reste encore vivante aujourd'hui dans les villages champenois[9].

Un grand nombre d'expressions sont simplement maladroites : « il paroit que le vœu commun de la province désirerait être mis en pays d'État »[10] ; « rendre toutes les mesures et poids en général dans une même égalité »[11].

Dans un certain nombre d'entre elles, le rédacteur préfère un mot rare, plus long et plus sonore, au mot courant : « cette taille... fait encore un " accroissement de surcharges " d'impôts »[12] ; « ce qui ruinent les parties les rendent " insolvables de payer " ce qu'ils doivent à l'État et au public »[13] ; « dans les droits que leur donnent la nature, la " législation des lois " et les anciens usages du royaume »[14].

Il y a des expressions formées avec des mots très simples, mais dont les deux termes ne vont guère ensemble : « l'impôt qui remplace la corvée pourrait encore " acquérir de la diminution " pour le tiers état »[15].

Il y a beaucoup d'expressions redondantes : « que tous les seigneurs

1. Lav., p. 700.
2. Marf., p. 739.
3. Saint-Étienne-s.-Suippe, p. 889.
4. Trépail, p. 1001.
5. Id., p. 1004.
6. Verzy, p. 1039.
7. " *Qu'il soit tenu en défense* " *à tous aubergistes et cabaretiers de la campagne de donner du vin...* (S[t]-Masm., p. 915).
8. *Et le reste du terroir ne se peut labourer que tous les trois ou six ans en mars, et souvent* " *à ressort des semences et labours* ", *et ils se trouvent chargés aux frais royaux comme les bonnes* (Ep., p. 609).
9. *Être à ressort* = perdre sur un marché (Aire, Ardennes), être en déficit (Ambly-Fleury, Ardennes).
10. Bouzy, p. 351.
11. Brimont, p. 358.
12. Chaumu., O., p. 425.
13. Chaumu., P., p. 425.
14. Warm., p. 1125.
15. Heutr., p. 661 ; cf. : *Cet impôt peut même* " *acquérir de la modération* " *pour le tiers état* (Prunay, p. 835).

... soient assujettis à la " contribution des impôts " »[1] ; « les habitants de Damery et d'Hautvillers contribueront... aux ... autres charges de la Communauté, " tout et ainsi que Cumières " contribue aux leurs »[2] ; « il conviendroit de ne faire qu'un seul " droit d'impôts " sur chaque feu ou ménage »[3].

Pas mal d'expressions sont déformées par changement dans le nombre, addition ou retranchement, mauvais choix de prépositions[4], abus de prépositions[5], de conjonctions[6], etc.

Quelques-unes sont obscures ou équivoques : « M. l'abbé d'Hautvillers a pris le parti de nommer pour son bailly son régisseur, " qualité dans la prohibition de la loi " » (c'est-à-dire que la loi interdit que le bailli soit juge)[7] ; « les droits des aides " ont reçu tant d'aisance pour les fermiers " que dans l'état où il se perçoit actuellement il semble n'être inventé que pour la gêne du commerce et pour la ruine du peuple »[8].

Les images. — Elles présentent habituellement un grand caractère de banalité : « les exemptions accordées aux nobles... les privilèges... font " refluer sur le peuple tous les torrents des impositions " »[9] ; « les pauvres habitants sont séché pour lui, le loger vastement » [le curé][10] ; « les habitans... qui, malgré la misère des tems, " s'ései-gneront [comprenez : se saigneront] toujours volontiers pour concourir au rétablissement des finances", et se soumettront avec empressement à telle somme qu'il plaira à sa Majesté leur imposer »[11].

Mais beaucoup sentent leur cru : le lait, la graisse, la crème y jouent un rôle important[12].

Une expression amusante dans cette catégorie, c'est celle qui nous montre l'ancien greffier revendant ses minutes à la marchande de beurre : « les anciens ne remettent que partie, ou point de leurs minutes à leurs successeurs, ils se les reservent ou les perdent ou " les mettent à la Burière " »[13].

1. Courmel., p. 541.
2. Cum., p. 560.
3. Rilly, p. 846.
4. *Enfin qu'il soit* " *en même* " *d'assister les pauvres* (Or., p. 796).
5. *Le seigneur en possède* " *de près de moitié* " (Boul., p. 325).
6. *Qu'il y ait un nouveau règlement* " *des frais et de justice* " *relatif à chaque Baillage et à totalité* (Moronv., p. 774).
7. Cormoy. Rom., p. 502.
8. Marf., p. 743.
9. Tahure, p. 970.
10. Sapicourt, p. 925.
11. Chigny, p. 453.
12. *Le clergé et la noblesse ont* " *la graisse de la terre* " (Jonch., p. 681) ; *Le Clergé et la Noblesse ont* " *la graisse de la terre* " (Hour., p. 665) ; *Contre le Seigneur* " *retirant la crême des vins* " *de dîmes appartenant à la dite abbaye* (Villers-All., p. 1072).
13. Chaumu., p. 427.

D'autres portent le caractère de l'époque et pourraient figurer dans les brochures des pamphlétaires. Nous avons retrouvé les " vermines " et les " sangsues " : « les offices des jurés priseurs crient vengeance au ciel et " sont autant de vermines qui rongent " nos successions »[1] ; « les offices de jurés priseurs crient vengeance. Ceux qui les exercent " sont autant de sangsues " qui viennent du lointain »[2].

La *sueur* a aussi beaucoup fourni : « de voir les " fruits de ses sueurs " tombés en ruine » (dégâts commis par le gibier qui détruit les empouilles)[3] ; « quoiqu'à peine ils tirent par un travail continuel la plus frêle nourriture pour eux et leurs enfants ils " payent encore au tribut sur leur sueur " assisté d'industrie et sont néanmoins encore recherchés pour les charges seigneuriales et les charges de la commune »[4].

On a naturellement cherché la force plutôt que le goût : [douanes intérieures] « le reculement des barrières qui, placées à l'intérieur du royaume, ... mettent le pays qu'elles avoisinent et dans lequel " leurs malheureuses habitations sont incarcérées " à une espèce de tirannie »[5] ; « que les charges des huissiers-priseurs soient supprimées, " c'est une gangrene ", qui mine particulièrement les successions par les frais de transport... »[6] ; « attendu, que le noble et privilégié jouisse du " cœur des biens " [qui ont] le plus de valeurs de notre dit territoire »[7] ; « il faudroit supprimer tous les impôts sous la dénomination de corvée, industrie qui est un " impôt sur le sang du manouvrier " »[8] ; « que les offices de jurés priseurs " crient vengeance au ciel " »[9] ; « tout cela ne fait-il pas horreur à la nature de voir qu'un propriétaire ou fermier après avoir sacrifié tout son temps pendant toute l'année depuis " l'aube du jour à la sentinelle de la nuit ", de voir les fruits de ses sueurs tombés en ruines »[10] ?

1. Thuisy, p. 987.
2. Verzy, p. 1040 ; cf. *les intendants et leurs subalternes, les fermiers généraux et leurs suppôts, toutes " sangsues devenues le fléau des peuples " et la ruine des provinces* (Villedomange, p. 1051) ; *Qu'il y ait un réglement qui soit à la connaissance du public, pour les frais de procédure et empêcher par là le " grapillement des sangsues " qui ne vivent que du plus pur sang du peuple* (Loivre, p. 729).
3. Sapicourt, p. 925.
4. Brim., p. 357.
5. Tahure, p. 971.
6. Herm., p. 652.
7. Janv., p. 676.
8. Pont-F., p. 826.
9. Thuisy, p. 987.
10. Sapicourt, p. 925.

LIVRE III

FORMES ET SYNTAXE DANS LA PHRASE SIMPLE

CHAPITRE PREMIER

LES ÊTRES, LES CHOSES ET LEURS NOMS

Le déterminant passe a l'état de nom. — Il arrive que les êtres ou les choses sont nommés par un complément de détermination ou de qualification, précédé de l'article. Je n'ai plus rencontré la vieille tournure : *ceux du tiers état*, mais *les tiers état* [1].

Participes substantivés. — Cf. « les entendants... et les " sachant écrire " ont signé » [2].

1. *Pour soulager* "*les pauvres tiers état*" (Or., p. 793) ; cf. *assister* "*les pauvres tiers états*" *dans leur paroisse* (Ib., p. 796) ; il est fort peu vraisemblable qu'on ait voulu écrire *le*.
2. Vil.-en-Sel., p. 1059.

CHAPITRE II

LES GENRES

Nombreux sont les cas où le sens du genre semble perdu et où on attribue aux noms un genre autre que le leur. Dans un des Cahiers, l'ignorance est poussée si loin, qu'on fait *dame* masculin [1], et *ecclésiastique* féminin [2] !

Sans insister sur pareilles énormités, relativement rares, des passages du masculin au féminin se rencontrent en grand nombre.

INFLUENCE DE L'ARTICLE *UN*. — Une des causes qui y a le plus contribué est certainement la désanalisation de la voyelle nasale finale qui rendait la prononciation de *un* (œ̃) identique au féminin et au masculin ; dans toute la région ardennaise, on entend u + n : " u-n-homme " comme " une-maison ". — Citons parmi les noms à initiale vocalique qui sont féminisés après *un* : *inventaire* [3], *acte* [4], *étang* [5], *office* [6], *ouvrage* [7].

Je ne connais dans tout le recueil qu'un exemple contraire : " *un entrave* " [8]. Encore n'est-ce peut-être, comme nous venons de le dire, qu'une faute d'orthographe ; quelques lignes plus haut, nous rencontrons dans le même cahier : « " en tels façons " que ce puisse être ».

CHANGEMENTS DE GENRE DUS A DIVERSES CAUSES. — *Revenu*, même après avoir perdu *e*, a gardé le genre du vieux *revenue* : « le roy auroient " sa même revenu " » [9]. Au contraire, on rencontre *revenue*

1. *Les dits habitants paient " au dit dame ", la dime en grain* (Nogent-l'Abbesse, p. 789 ; 3 fois dans cette page). Et aucun doute n'est possible, il s'agit d'une abbesse.

2. *Il seroit à désiré qu'aucune ecclésiastique* (Chaumusy, O., p. 429).

Décime au féminin est régulier : " *les décimes entrent-elles* " *en proportion avec les charges du peuple* (Vill.-Franq., p. 1094). Quand on en fit un terme monétaire, il garda longtemps ce genre. Ma grand-mère disait « une décime ».

3. Cour., p. 367.

4. Chaumusy, O., p. 427.

5. Beaumont-s.-Vesle, p. 261.

6. Rilly, p. 854.

7. Cour., p. 367.

8. *De mettre " un entrave " au commerce* (Beine, p. 276).

9. Mont-s.-C., p. 767. A Ormes on écrit « *la revenue* » : *pour ceux qui achètent petite quantité que " la revenue " de leur acquisition ne peut subsister aux impôts jusqu'à ce moment sur toute les communautés* (p. 794).

masculin : « observe les dits habitants que " le revenue " de la dîme excède la valeur de toutes celles de la paroisse » [1].

On n'a pas distingué *parti* et *partie*. D'où : " ce partie " [2].

Les résultats. — Même dans des adjectifs où féminins et pluriels se prononcent autrement qu'au singulier et au masculin, tout aussi bien que dans les autres, les formes des genres et des nombres sont confondues : « nous déclarons que " nous sommes toutes [*sic*] fermiers ", que tout le village et terres, appartient à Monsieur le Commandeur de Thuizy » [3] ; « les terres... qui peuvent produire sans artifice sont les grandes forêts et les prairies et " qui sont tous tenues " par le Clergé et la Noblesse » [4].

On trouvera au masculin *sèche* au lieu de *sec*. Effet d'analogie probablement plutôt que confusion de genre : « nous n'habitons qu'un terrain " très sèche " et ingrat » [5]. La chose est normale dans les parlers modernes de la Champagne, où l'on emploie, au masculin et au féminin, tantôt la forme *sèche*, tantôt la forme *sec*.

L'analogie entraîne à faire litière de la distinction de *nouveau*, *nouvel*. On trouve *nouveau* devant voyelle [6]. Il en est de même, dans les parlers modernes, pour les adjectifs *nouveau* et *beau* ; sauf dans quelques villages où l'influence du français se fait sentir, on dit : « un beau homme ».

Le rapport entre représentants et représentés semble fortement troublé : « les terres du dehors ainsi que " ceux du dedans " sont franches de lods et ventes » [7] ; « que la noblesse soit la récompense d'un mérite éminent, qu' " il ne s'achète plus à prix d'argent ", c'est s'avilir » [8] ; « que les Justices seigneuriales soient supprimées, ou " s'ils subsistent encore " que le ministère prenne des arrangements pour que la police dans les campagnes soit mieux observée » [9] ; « selon l'estimation des dites propriétés même sans distinction " de ceux du tiers état " » [10] ; « la communauté de Verzenay n'a aucuns biens communaux sinon " une Montagne en haut duquelle" est une plaine » [11]. La syllepse est une des caractéristiques de cette langue populaire : on fait l'accord avec l'idée.

1. Nogent, p. 790.
2. " *D'après ce partie* ", *sire* (S[t]-Ét., p. 887). Comparez : " *il y a un partie* " *à prendre* (Beine, p. 273).
3. Morony., p. 775.
4. Pont-F., p. 824.
5. Mourm.-l.-G., p. 777.
6. *Un nouveau arrondissement* (Bil.-le-G., p. 318).
7. Bourg.-l.-R., p. 346.
8. Chenay, p. 442.
9. Jonq., p. 685.
10. Marf., p. 744.
11. Verzenay, p. 1020.

CHAPITRE III

LES NOMBRES

Troubles dans cette notion. — Il ne faut pas croire, comme j'avais été trop porté à le faire au début, que le nombre soit choisi au hasard, ce qui supposerait une oblitération complète d'une des catégories essentielles de l'esprit.

Un exemple fera voir très simplement par quelle voie on se trouve porté vers le pluriel. Les pigeons font *du tort* aux empouilles ; tel est l'usage ordinaire. Mais il y a beaucoup d'empouilles et beaucoup de pigeons. D'où : « des colombiers qui sont garnis de pigeons qui font " des torts considérables " dans le tems des semences » [1].

Un autre exemple : « faute d'y avoir des " juges à résidences " » [2]. Assurément chaque juge n'a que la sienne, mais *tous* en auraient beaucoup. Idée plurielle.

Ce qui semble appuyer cette manière d'entendre tant de phrases de nos Cahiers où le pluriel surprend, c'est que les singuliers inattendus sont bien plus rares que les pluriels.

1° Pluriel après plusieurs sujets. — Passons rapidement sur le cas — il est classique — où il y a plusieurs sujets ; constatons seulement que la réunion des sujets peut se faire sous toute espèce de formes, ainsi : « mais " cette paroisse comme toutes les autres ne peuvent " que rendre sensible aux yeux de la nation les maux qu'elles éprouvent » [3]. Comparez : « tandis que " la campagne et différens métiers sont privés du travail et de la force de leurs jeunesses " » [4].

Il arrive au contraire que le verbe ne s'accorde qu'avec le dernier de toute une série de sujets : « les abbés, les moines et les gros seigneurs enlèvent au labourage et vignoble les plus forts hommes et que un laboureur, un vigneron, " même une veuve est très sou-

1. Mont-s.-C., p. 768. — C'est ainsi qu'en Franche-Comté on dit couramment : *Nous avons eu " bien des maux "*, là où le français dit : *Nous avons eu du mal.*
2. Coulom., p. 518.
3. Hautv., p. 631.
4. St-Br., p. 882.

vent privé par le sort de la milice d'un seul enfant " qui faisoit toute sa ressource pour ses besoins »[1].

2° Pluriel après un singulier d'espèce. — « l'Étaminier à façon et manouvrier représente qu' " ils ne peuvent gagner " que dix à douze sous par jour »[2]. Il semble bien ici que l'étaminier à façon et le manouvrier ne représentent qu'une seule catégorie sociale, mais on a en vue tous les ouvriers de cette espèce.

D'autres exemples sont douteux. Dans un certain nombre de cas, il semble qu'il faille corriger des fautes d'orthographe et lire *les fermiers*, *les seigneurs*, *les religieux*, *les nobles*, au lieu de *le fermier*, *le seigneur*, *le religieux*, *le noble*[3].

3° Pluriel d'idée. — Un exemple assez commun est fourni par des phrases où il s'agit de la communauté villageoise, qui est une collectivité : « particulièrement " la communauté de Cauroy-lès-Hermonville demandent " la suppression du droit d'octroi qu'ils payent on ne sait pourquoi à la ville de Reims »[4] ; « c'est encore la représentation que " la communauté fait à leur " digne monarque »[5].

A *communauté* comparons *paroisse* ou *municipalité* : « il n'y a guère de " paroisse qui ne soit tenue de payer des droits à leurs seigneurs " comme cens, surcens »[6] ; « on demande que l'exercice de la police soit attribuée au " corps de la municipalité, qui à cet effet sera érigé en corps de Justice avec tous les pouvoirs nécessaires pour l'exercer et droit de nomination d'un sergent pour l'exécution de leur jugement " »[7].

On trouve même : « un village dont " une forte partie sont " de simples manouvriers... »[8].

4° Pluriel après collectif. — Celui qui écrit le Cahier a, présente à l'idée, une classe d'hommes, par exemple *le clergé*, ou même *le*

1. La Neuvill., p. 696.
2. Bazancourt-sur-Suippe, p. 252.
3. *Que " le fermier de gens de main-morte après leur cession continuent leur bail " jusqu'à la fin révolue* (Chenay, p. 443) ; *vue que " le seigneur occasionnent de grands procès ne voulant pas montrer leur titre "* (Courmel., p. 541) ; *" le religieux se distingue par la magnificence de leurs édifices ", leur maison de campagne ; ils ont dans l'enceinte de leur monastère des cents arpents de terrain* (St-Th., p. 921) ; *attendu que " le noble et priviligié jouisse " du cœur des biens le plus de valeurs de notre dit territoire* (Janv., p. 676).

Dans le Cahier de Caurel, comment faut-il interpréter la phrase suivante : *Ce n'est donc pas à la fertilité naturelle du terroir que " le laboureur de Caurel font " une meilleure récolte que dans le pays voisin* (p. 368) ? Il semble bien qu'il faille corriger *les*.

4. Cauroy, p. 373.
5. Isl., p. 669.
6. Sapicourt, p. 925.
7. Cormoy. Rom., p. 511.
8. Aubér., p. 231.

curé, qui a des collègues partout : « pour que " le haut clergé leur fasse un meilleur sort, d'après leurs immenses revenus " »[1] ; « une nouvelle charge pour le peuple et avilissante " pour leur ministère " » [des curés][2].

Très visiblement d'autres noms encore éveillent l'idée d'une collectivité et il en résulte des pluriels qui étonnent à première vue. De ce nombre est *monde* : « Que " le pauvre monde n'ayant pas pour s'occuper et si dans le cas le seigneur vient à louer leur ferme " ou autre chose semblable, " le monde *est* envieux de faire valoir le bien des seigneurs et souvent *sont* les victimes de leurs travaux ", en mangeant le peu de bien "qu'il possédoit pour venir à bout de payer la location d'une ferme qu'ils ont louée trop chère " »[3].

On peut dire que d'un bout à l'autre le rédacteur passe d'un nombre à l'autre.

5° Le nom est accompagné de *tout, chaque, aucun.* — *Tout* éveille facilement une idée de pluralité : « outre la charité que " tout paroissien aisé voudront " bien s'imposer »[4] ; « il seroit bien nécessaire que " tout bénéficier soit tenu de louer tous leurs biens " »[5]. La phrase suivante est particulièrement difficile à interpréter : « " que tous sujets du roi, soit noble, soit ecclésiastique, soit privilégié, soit roturier, sans aucune exception, payent la même imposition au prorata de ses biens " »[6]. Faut-il comprendre : *tout sujet* = chaque sujet ? Il y aurait simplement faute d'orthographe.

Après *aucun*. — « La dite paroisse de Nogent ne possède " aucun biens communaux " »[7] ; « ils n'ont besoin " d'aucune bêtes à cornes " pour les aider à la culture de leurs terres »[8].

Nombre déterminé par les compléments qui se rattachent au sujet. — « Que " la réunion de tous les droits sous un seul titre soient annuellement payés " par les trois ordres »[9].

1. Coulom., p. 517 ; cf. " *le Clergé est encore exempt, reste à savoir si à leur égard* "... (ib., p. 515).
2. Vrigny, p. 1121.
3. Courmel., p. 540. Comparez : *que le pauvre monde se plaigne que sa Majesté ne devoit pas permettre l'enlevé des grains*... (Ib., p. 542).
4. Herm., p. 653 ; cf. *Qu'il seroit à propos et même très nécessaire de supprimer " tout commis aux aides qui coûtent " beaucoup au royaume* (La Neuvill., p. 696).
5. Nogent, p. 788.
6. Montigny-s.-Vesle, p. 762.
7. Nogent, p. 790.
8. Marf., p. 742.
9. Chaumu., O., p. 422, n.

Réduction a néant de la valeur de *s*. — Il est certain que l'idée, très vague, qu'on formait le pluriel en ajoutant un *s*, dans la plupart des cas non entendu, avait brouillé les esprits, et ceci a amené les rédacteurs des Cahiers à semer les *s* à plein sac, à propos et hors de propos, ou bien même à les retrancher. Il y en a des centaines d'exemples.

Noter ici l'expression « il y a " quelqu' années " » [1], qui représente une prononciation encore usuelle aujourd'hui dans le français dialectal de la région champenoise [kẹkanẹ].

La notion des nombres hors de l'orthographe. — On remarque ce trouble dans divers cas où il ne s'agit plus d'orthographe.

1° Un nom, qui devrait être au singulier, est employé avec l'article pluriel *les*, parfaitement reconnaissable à l'oreille : « dont les emplois sont très lucratifs, et tous payés par " les publiques " » [2] ; « n'auroit plus à craindre " les nombres des poursuites " » [3].

Ne lisait-on pas " lé public ", " lé nombre ", comme on lisait *régistre*, *rélier ?*

2° Inversement : « ce seroit " le moyens " » [4] ; « les députés... n'ont pas " le même interets " de deffendre » [5].

On emploie le possessif à un seul possesseur au lieu du possessif à plusieurs possesseurs : « les sergents priseurs devroient être " supprimés de sa charge " » [6] ; « diminuer le haut prix du sel qui met " les pauvres au désespoir de sa vie " » [7] ; « ces deux premiers ordres... profitent des mêmes avantages attribués " aux charges d'officiers suivant ses grades " » [8].

Dans quelques cas, il n'y a peut-être pas faute d'accord, mais « syllepse » : « l'espérance les engage [les vignerons propriétaires et cultivateurs] à ne pas abandonner " ce bien, qui fait souvent la totalité de son patrimoine " » [9]. Il en est sans doute de même dans le Cahier de Sapicourt (p. 925) : " les seigneurs de Muizon " sont une expression de caractère général ; il existe, en 1789, un seigneur particulier, d'où l'expression « sa terre ». C'est aussi par syllepse que *leur* remplace *lui*, qui représenterait grammaticalement Cumières : « il est mal-

1. Heutr., p. 659.
2. Cormoy. Rom., p. 503.
3. Chambr., p. 386.
4. Chaumu., O., p. 432.
5. Beine, p. 274.
6. Courc. Roc., p. 535.
7. Beine, p. 358.
8. Warm., p. 1125.
9. Vill.-Mar., p. 1104.

heureux pour Cumières dans le fait qui suit, d'avoir à l'attribuer à Monseigneur l'archevêque qu'il honore et respecte ; il " leur " rend trop de justice »[1].

Parfois, l'orthographe nous trompe. Dans l'exemple suivant, il faut corriger " tout banqueroutier ", ce qui rend la phrase parfaitement correcte : « une loi sévère contre " tous banqueroutiers qui ne justifieroient pas... clairement à ses créanciers que sa faillite provient de malheur " »[2]. Comparez : « tous décimateurs... souffrent souvent " qu'on les attaque en justice, pour fournir au Dieu de Majesté ce qu'il ne voudroit pas mettre sur leur table " »[3]. Dans cet exemple l'orthographe est fautive (*ils* ne *voudraient*), mais l'accord est régulier.

Influences de ces confusions sur l'accord. — Ce que nous venons de dire de l'oblitération du sens des nombres et du désordre orthographique fait suffisamment prévoir que le rapport entre le verbe et son sujet ne pouvait être ni observé ni marqué régulièrement.

On pourrait croire, d'après certains exemples, qu'il y a une différence entre les cas où l'oreille peut distinguer les formes du singulier et celles du pluriel. Voici un exemple : « il seroit nécessaire de réduire... généralement les revenus de celles [?] de tous les curés qui *font* valoir, qui *loue* des dîmes ou qui *font* commerce »[4].

Mais l'avertissement de l'oreille n'a pas toujours suffi : « les impositions qui se percoit sur le tiers Etats »[5].

A. *LES DIFFÉRENCES DE FORME SONT SENSIBLES A L'OREILLE :*

Voici des verbes au singulier avec sujet au pluriel : « dont les titres pour la plupart " n'a d'autre mérite que celui de leur antiquité " »[6]; « lorsque " les feuilles de cette plante est fraîche " »[7]; « nous nous plaignons encore que " les bureaux des aydes est trop exorbitant " »[8]; « les habitants en outre se plaignent fortement contre la perception des droits perçus par les aydes et " qui est monté à un si haut degré " qu'à peine dans certaines années peuvent-ils retirer les frais que les

1. Cum., p. 570.
2. Chaumu., p. 432.
3. Pargny, p. 803.
4. Courc. Roc., p. 536 : distinct de *fait*, *font* est au pluriel ; *loue*, non distinct de *louent*, est au singulier.
5. Chaumu., O., p. 421.
6. Brim., p. 357.
7. Chaumu., O., p. 425.
8. Janv., p. 676.

vignes occasionnent » [1] ; « des brouillards qui se répandent dans les vignes et " les fait geler " » [2] ; « les vœux du peuple " est général " » [3] (ici *les* est peut-être une faute d'orthographe pour *le*).

Nous classons séparément :

1° Un cas où le verbe, étant précédé de deux sujets unis par « et », devrait être au pluriel : « la communauté ne possède aucuns biens... que " son travail et son industrie qui devient insuffisant " vu les accidents qui arrivent communément aux vignes par les gelées » [4].

2° Un cas où le verbe est à la forme interrogative : « des religieux qui ont fait vœu de pauvreté ont des vassaux et sont seigneurs, " sont-ce leur état " » [5] ?

3° Trois cas où le verbe se trouve éloigné de son sujet, dans des phrases d'ailleurs embrouillées : « les autres biens... ne paroît pas devoir être affranchie des impôts » [6] ; « " les habitants soussignés... va exposer " de la manière qui suit » [7] ; « " nos seigneurs... pour ne pas avoir racheté les droits de ventes, les a supprimés ", a taxé les habitants » [8].

4° Enfin un cas douteux : « " Les gros manquants est un impôt " de l'invention des fermiers » [9]. N'est-ce pas ici un type de phrase analogue à l'exemple bien connu de Mme de Sévigné : « Cinquante domestiques est une étrange chose » ?

Le cas inverse est beaucoup plus rare : sujet singulier, verbe au pluriel : « que " l'industrie mise sur les plus pauvres fussent retirés " sur des bras si utiles à l'agriculture et qu' " elle fusse diminuée " dans la classe des gens de métier qui est absolument trop exorbitante » [10] ; « que la suppression des aides et des commis dont " l'appointement sont considérables " procureroit encore une décharge pour l'état » [11] ; « sous le droit d'aides " dérivent encore un autre droit ", sous le nom de vin trop bu » [12].

B. *LA DIFFÉRENCE N'EST PAS SENSIBLE A L'OREILLE :*

Nous pourrions ici énumérer de très nombreux exemples de verbes au singulier avec sujets au pluriel, et de verbes au pluriel avec sujets

1. Sav., p. 940.
2. Verzenay, p. 1022.
3. Vrigny, p. 1121.
4. Trois-Puits, p. 1014.
5. St-Th., p. 931.
6. Ep., p. 608.
7. Les N., p. 707.
8. Trépail, p. 1000.
9. Cormoy. Rom., p. 504.
10. Pom., p. 820.
11. Caur., p. 367.
12. Chaumu., P., p. 422.

au singulier. Mais on peut considérer qu'il n'y a pas faute d'accord, mais simplement faute d'orthographe.

C'EST TEND A SE CRISTALLISER. — « Ils ont lieu d'espérer que la sagesse et les lumières du gouvernement y remédiera efficacement, " c'est les vœux " d'un roy bienfaisant »[1].

FORMES DU PLURIEL DES NOMS ET ADJECTIFS EN *AL*. — Ce sont, comme on pouvait le deviner, les plus altérés. Tantôt le pluriel est en *al*(*s*) : « les " vœux du peuple sont général " »[2]. Tantôt il est en *eaux*, comme si le singulier était en *eau* : " officiers municipeaux "[3].

« Chevaux » est la forme du singulier et du pluriel : « un septier d'avoine par chaque ménage, autant par " chaque chevaux tyrants " »[4]. Tous les parlers modernes de la région champenoise présentent le même état de choses.

Il est plus remarquable qu'un rédacteur, s'embrouillant dans *œil*, *yeux*, ait écrit *yeuil* : « qu'il étoit facile de voir " du premier coup d'yeuil " »[5]. Notons que, dans les parlers modernes de la région champenoise, il ne reste généralement pour *œil* et *yeux* qu'une forme *zyu*. Un village ardennais connaît toutefois une forme *yu* qui s'oppose au pluriel *zyu*. Cet *yu* représente exactement l'*yeuil* de notre texte.

NOMS RÉPUTÉS SANS SINGULIER. — On ne peut pas compter parmi eux *broussailles*, car Littré donne des exemples du singulier jusque chez Voltaire[6].

C'est aussi un archaïsme que *bestial*[7].

Il est intéressant de trouver *gens* au singulier masculin : « que dans les affaires publiques le plus " honnête gens " ne soit aussi le plus habile »[8].

1. La Neuvill., p. 696.
2. Coulom., p. 717. Cf. " *les droits de lods et de ventes qui ne sont pas général* " (Billy-l.-G., p. 320).
3. Aumén.-le-Pet., p. 239 ; cf. ib. *royeaux* ; *leurs vasseaux* (Chaumu., p. 427).
4. Thuisy, p. 986.
5. Courmel., p. 542.
6. En tous cas il est commun dans nos textes et accompagne souvent *bois* : *un bois broussaille, un* " *bois, taillis, broussaille* " (Bazancourt-s.-Suippe, p. 253).
7. *Pourvoir à la nourriture du* " *bestial* " (Brouil., p. 362).
8. Ormes, p. 795. Faut-il lire : « les plus honnêtes gens, les plus habiles » ? Le Cahier d'Ormes cite ici un règlement du roi pour l'exécution des lettres de convocation aux États généraux.

CHAPITRE IV

LES EXPRESSIONS DE QUANTITÉ

Mil cent. — Noter dans la numération : *mil cent* [1].

Mil et mille. — *Mil* s'emploie dans les multiplications [2].

La quantité indéterminée : *de, de la, du, des*. — Au singulier, *du* et *de la* sont assez communs, là où la règle de la langue classique imposait *de* [3] : « la dure nécessité de ne faire que " du mauvais vin ", quand ils pourroient en avoir " du très bon " » [4] ; « qui sont réduits à ne manger que " de la mauvaise soupe " » [5].

Des pour *de*. — Il est constant. La règle de la langue classique, qui impose *de* devant l'adjectif qui précède un nom, est autant dire ignorée. Le nombre et la variété des exemples ne permettent pas d'y voir des expressions toutes faites : « " dans des pauvres successions » " [6] ; « il y a eu " des grands abus " » [7] ; « ces receveurs, qui... ont " des gros appointements " » [8] ; « les propriétaires qui ont " des grandes pièces " » [9] ; « dans une petite succession de campagne qui souvent ne va pas à cinquante écus, le commis en enlève plus de moitié à " des pauvres mineurs " » [10] ; « l'Impôt du droit d'aide... outre qu'il cause " des grands embarras " » [11]. Comparez : « donner ouverture à " des doubles et triples droits " » [12] ; « les gardes... venoit troubler " des

1. *M. le Curé ne reçoit que 700 livres, tandis que les dimes sont louées plus de " mil cens "* [sic] (Puis., p. 842).

2. *Il seroit nécessaire de réduire les grosses voitures à " trois mil " en hiver et " quatre mil " en été, les charriots à " quatre mil " en hiver et " six mil " en été* (Courc. Roc., p. 535).

3. Voyez H. L., t. IV, p. 778, et t. VI, p. 1562.

4. Mail., p. 735 ; cf. *laisser la liberté " d'en avoir du bon "* (il s'agit de papier timbré) (Rilly, p. 849).

5. Clairi., p. 456.

6. Auménancourt-le-P., p. 239.

7. Boul., p. 331.

8. Caur., p. 370.

9. Chaumu., p. 431.

10. Coémy, p. 474.

11. Coulom., p. 515.

12. Id., p. 517.

braves familles " »[1] ; « c'étoit bien assez de malheur à " des pauvres enfants "... de perdre leur père et mère »[2] ; « il y a... " des grandes étendues de terrain " qui restent incultes »[3] ; « les dits habitans ne paient " des pareils droits " »[4] ; « afin d'éviter " des gros frais »[5] ; « ce qui donne souvent lieu à " des grands procès " »[6] ; « ils font valoir " des très grosses fermes " »[7] ; « il en est de même... des puissantes maisons religieuses, possédant " des grands biens " »[8].

De même, quand le nom a été exprimé antérieurement : « enjoindre les seigneurs de justifier de leurs titres et ou il en auroient " des valables " »[9].

DES EMPHATIQUE. — Les exemples n'en sont pas nombreux : « il n'est pas rare de voir imposé à " des 12 livres, des 15 livres, des 18 livres ", quelquefois plus, un pauvre manouvrier »[10].

CONSTRUCTION DU NOM APRÈS LES EXPRESSIONS DE QUANTITÉ. — La langue classique avait fini par admettre la construction : « il y en eut deux *de* tués »[11]. On trouve cette construction dans nos textes : « au moyen de cet arrangement, " il se trouveroit un impôt de supprimé " »[12].

Après *combien* on trouve plusieurs fois *des* en place de *de* : « " combien des pauvres gens " ne sont-ils pas perdus par des neiges et autres temps inconstants » ; « " combien n'en a-t-on pas trouvé des morts " en chemin »[13] ; « " combien voit-on des pauvres gens ", en temps d'hiver... »[14].

C'est une forme de langage assez commune dans l'Est : « " Combien qu't'en a vu des blessés " comme ça qui s' remettaient »[15] ?

LA TOTALITÉ. — On sait comment *chaque* et *chacun* arrivent à avoir un sens voisin de *tous*. *Tous* d'une part, *chacun* pour son compte.

1. Courmel., p. 540.
2. Id., p. 541.
3. Ep., p. 609.
4. Isl., p. 669.
5. Nogent, p. 789.
6. Pargny, p. 802.
7. St-Th., p. 921.
8. Warm., p. 1126.
9. Chambr., p. 387.
10. Villers-aux-N., p. 1082 ; cf. H. L., t. VI, p. 1556.
11. H. L., t. IV, p. 839, et t. VI, p. 1615.
12. Puis., p. 839.
13. Sapicourt, p. 926.
14. Id., ib.
15. Est-ce une négligence qui a fait écrire : *pour acheter un ou deux ou plus miliciens qu'ils sont obligés de fournir* (Or., p. 797) ? Suffit-il de mettre les mots « ou plus » après « miliciens » ?

d'où l'expression *tous et chacun*. On la trouve dans les Cahiers en fonction d'*adjectif numéral* : « la prospérité du royaume et celle de " tous et chacun " les sujets de votre Majesté »[1].

Distribution et distributifs. — *Chaque* est connu et employé comme distributif[2]. Toutefois on trouve *chacun* alternant avec lui et cet archaïsme est si commun que c'est là la forme usitée à l'ordinaire[3].

Parfois *chacun* et *chaque* sont employés indifféremment dans la même phrase : « il faut encore payer un droit de petites aides de sept sols six deniers " par chacune pièce de vin " vendue,... non compris environ trois livres aussy " par chaque pièce de vin " pour droits d'entrée à la ville de Reims »[4].

Le pronom *chacun*, employé avec son sens habituel, occupe une place anormale dans la phrase suivante : « pour aviser au besoin des pauvres " dans chacun son village " »[5] ; entendez : dans le village de chacun.

Comme on pouvait s'y attendre, les vieilles expressions *un chacun*, *tout un chacun*, sont restées en usage : « qu'il y ait des justices supérieures " à la proximité d'un chacun " pour éviter des frais »[6] « tous ces Seigneurs ont des intérêts particuliers, qui causent bien des dégâts à " presque tout un chacun " »[7].

Ce qui est surtout à noter, c'est *tous un chacun* : « les Corvées sont un impôt qui doit être supporté par " tous un chacun " »[8]. S'il n'y a pas là une *s* en aventure, c'est que l'idée de tous les *chacuns* de la communauté a amené le pluriel.

Partage, fractions, proportions. — On ne sait pas se servir de *tant que* : tant qu'à x qu'à y. On ajoute inutilement *ainsi*[9]. Ou bien on remplace *que* par *mais encore*, comme si la phrase commençait par *non seulement*[10].

1. St-Ét., p. 886.
2. St-Léo., p. 896 ; Chaumu., p. 422.
3. Cern.-l.-R., p. 381 ; Coémy, p. 463 ; Coulom., p. 516 ; Les P.-Log., p. 718, p. 720 ; Nogent, p. 786 ; Pévy, p. 810 ; Rom., p. 857 ; Verzenay, p. 1020.
4. Chaum., p. 422 ; cf. Rilly la Montagne, p. 846-847 : « 2° ... " *par chaque arpent* " ; " *par chacun arpent* " ; 5°... " *par chacun arpent* ".
5. Beine, p. 276.
6. Moronv., p. 774.
7. Mont-s.-C., p. 768.
8. Warm., p. 1128.
9. *Vigne et bois qui appartient* " *tant à Madame l'Abbesse... ainsi qua Mrs les Chapelains* " (Nogent, p. 786).
Rapprocher de cette maladresse une autre assez semblable : " *Il y a en outre 25 nobles que privilégiés* " (Rilly, p. 852). L'adverbe *tant* a été oublié.
10. *Il en résulteroit une facilité de subvenir* " *tant au revenu qui seroit fixé pour le curé, mais encore pour satisfaire aux réparations de leur église* " (Marf., p. 740).

L'expression des nombres fractionnaires reste assez archaïque. L'expression " plus que de moitié " équivaut à *plus de moitié* : « les richesses en biens fonds [des abbayes et maisons religieuses]... absorbent " plus que de moitié tous les biens fonds du Royaume " » [1].

L'expression " la sixième partie " s'emploie là où nous dirions *du sixième* : « les terres du dit terroir ne se peuvent empouiller que " la sixième partie par année " en gros grains » [2].

Notons une construction curieuse du nombre fractionnaire après un verbe : « " les décimes [payés par le clergé]... n'égale pas au dixième " ce que paye l'habitant » [3].

L'expression " au quatorze " (est-ce une abréviation pour « au quatorzième » ?) est un terme technique qui se rapporte à la perception de la dîme [4].

Il faut remarquer enfin une accumulation intéressante d'adverbes qui marquent l'approximation : « de pauvres pères de famille qui paient souvent en surcharge " plus que près de trois quarts de son imposition royale " » [5].

1. Courcelles, p. 524. — Comparez la phrase suivante : *Des familles se trouvent dans bien des tems réduits à n'en pouvoir user " que la moitié de leur nécessaire "* (il s'agit du sel) (Sav., p. 940).
2. Ep., p. 609.
3. Coémy, p. 467.
4. *Sur le tout ils se paient " au quatorze "* (il s'agit de la dîme) (St-Hil., p. 892).
5. Pargny, p. 804.

CHAPITRE V

LA DÉTERMINATION

L'ARTICLE DÉFINI. — Il apparaît devant un nom en apposition. Il s'explique, le nom qu'il précède étant visiblement « actualisé ». Notons d'ailleurs qu'il s'agit ici d'une formule officielle : « Nous soussignez... assemblés... par ordre du roy " et de nous le grand bailly " de Vermandois... »[1].

La forme contracte *es* a déjà été signalée parmi les formes praticiennes. Il est possible qu'elle soit populaire. Dans les patois actuels de la région ardennaise, les vieilles formes *es* et *ou* (en le) sont encore vivantes : « ès environs de Reims »[2].

AUX. — C'est une forme si généralement connue qu'on s'étonne de la voir remplacée par *à les* : « ces malheureux conseils ont été jusqu'à faire dire " à les bonnes gens de campagne " »[3]. On trouve aussi *de les* pour *des* : « si le pauvre vigneron vendoit son vin de grand prix. sa retourneroit plus " de les deux tiers " pour la cour des aides »[4] ; « en supprimant toutes les petites maisons " de les religieux " que l'opulence rend aujourd'huy si irréguliers dans leurs mœurs »[5]. Suivant nous, de même que « Le Mans, Le Havre » offrent des groupes invariables, ici *les bonnes gens de campagne*, *les deux tiers*, *les religieux* sont des groupes figés qui restent tels quels, quand ils viennent par hasard à être précédés des prépositions *à* ou *de*.

DES REMPLACÉ PAR *DE*. — « Ces deux ordres ensemble possèdent au moins les " trois quarts de biens de l'État " »[6] ; « que les décimateurs soient chargés " de reconstructions, réparations " »[7].

On pourrait croire à une hésitation phonétique entre *e* et *é*, mais

1. La Neuvill., p. 694.
2. Ep., p. 609.
3. Thuisy, p. 989.
4. Courmel., p. 540.
5. La Neuvill., p. 696.
6. Brim., p. 356.
7. Bourg.-l.-R., p. 347. — Comment faut-il comprendre cette phrase : *le vertueux Necker que " le roy de roy " [sic] a choisi pour faire le bonheur des françois* (Chenay, p. 444)? Il nous paraît peu vraisemblable que Louis XVI ait été paré du titre de « Roi des rois », qui convient à Dieu seul.

de apparaît aussi à la place de *du* : « que ces représentans soient à " la libre nomination de Tiers Etat " »[1].

L'inverse, quoique plus rare, se rencontre également, de sorte qu'il arrive dans une même phrase de trouver *de* et *des* : « que les gros décimateurs soient chargés " des l'entretien et construction des nefs d'églises " »[2] ; « pour ce qui est des communautés des religieux et religieuses..., ces communautés..., ne sachant que faire de leurs revenus, sont occupés... à la construction " des beaux édifices " ; " des Maisons ecclésiastiques qu'elles étaient ", ils en font des palais »[3].

Parfois il y a hésitation : « que " les droits d'aydes, des petites aydes et trop bû soient supprimés »[4].

La confusion entre *de* et *des*, comme celle que nous avons constatée entre *le* et *les*, n'est-elle pas une confusion d'origine phonétique ?

Répétition des articles. — Elle n'est nullement régulière dans nos textes : « il y a beaucoup... de charrois... ce qui... cause un très fort entretien, " tant pour le pont, chaussée et les rues du village " »[5] ; « il déclare que " le bourlier-maréchal et charon " augmente aussi tous les jours leurs ouvrages »[6] ; « la dîme qu'ils sont obligés de payer, " la taille, vingtième et corvée sur icelle, la futaille et les impôts sur cette denrée " enlèvent les trois quarts de leur capital »[7].

L'article indéfini n'est pas non plus régulièrement répété : « un terrain... gréveux et très ingrat... il ni [*sic*] croit que " du seigle, avoine et sarrazin simplement " »[8].

Défini pour indéfini. — Il semble qu'on aurait dû, dans l'exemple suivant, écrire : *des réclamations* : « établir des droits seigneuriaux qui " ont toujours excité la réclamation " »[9]. Ne s'agit-il pas d'une locution expressive, formée sur le modèle de : *soulever l'indignation* ?

Adjectifs dits possessifs. — Ils prennent un sens très étendu. Dans : « un terroir... qui souvent ne produit pas pour " ses frais " »[10], il faut entendre : les frais qu'il occasionne.

1. Courv., p. 545.
2. Chenay, p. 442.
3. Janv., p. 677.
4. Cern.-l.-R., p. 381.
5. Aubér., p. 231.
6. Bazancourt-s.-Suippe, p. 251.
7. Rosn., p. 865.
8. Aubér., p. 231.
9. Cormoy. et Rom., p. 498.
10. Montb., p. 756.

Indéterminés. — *Quelqu'un*, qu'on fait précéder de *un*, devient un véritable substantif indéterminé : « pour que la police des campagnes soit mieux observée, pour ce il conviendroit qu'il y ait dans chaque paroisse un procureur fiscal ou un substitut, au moins " un quelqu'un " qui puisse en imposer » [1]. Le sens est celui de *quelqu'un* ou de *une personne*.

Autre est pris sans article dans le sens d'*autre chose* : « nous prions sa Majesté d'interdire aux ecclésiastiques tout commerce quelconconque... ne devant faire " autre que leur état " » [2].

Indéterminants. — C'est *quelconque* qui joue le rôle principal. Nous avons vu que les juristes y ajoutent généralement *tel* : « les biens fonds que possède somptueusement le Clergé... seraient incontinent. " sous telle dénomination quelconque ", assujettis à ce droit » [3].

Signalons aussi des tours comme celui-ci : « tous grains " de quelle nature il soit "... que l'exportation aux pays étrangers n'en soit pas libre » [4].

1. Jonq., p. 685.
2. St-Ét., p. 889.
3. Courcelles, p. 526.
4. Tinqueux, p. 993.

CHAPITRE VI

LA CARACTÉRISATION

MOTS SUSCEPTIBLES DE DÉTERMINATION OU DE QUALIFICATION. — *Celui, celle, ceux* se rencontrent fréquemment avec un participe présent ou un adjectif verbal : « si leur insouciance ou leur position ne leur permettent pas de faire les établissements publics nécessaires, ils doivent au moins protéger, soutenir et entretenir " ceux faits ", mais dans aucun cas, il ne leur est permis de détruire et d'annuler " ceux existants " » [1] ; « Cumières demande, vu l'impossibilité de mettre de nouveaux impots, d'augmenter " ceux existants " ou " celui représentatif " » [2].

On les rencontre aussi avec un participe passé : « vendre les biens fonds et seigneuries de " celles supprimées " » [les maisons religieuses rentées] [3].

Celui est non moins commun avec un adjectif : « les chemins de traverses de village à village, et " ceux adjacents auxd^{ts} grandes routes " » [4] ; « qu'auxdits Etats Généraux, à " ceux provinciaux ", ... les voix seront toujours recueillies par teste... » [5] ; « que tout privilège soit aboli, excepté " ceux personnels " » [6] ; « quoique les habitants de Dizy n'ayent pas un intérêt personnel à donner leur avis sur " celuy général de la Nation " » [7].

Celui est accompagné de compléments prépositionnels construits avec d'autres prépositions que *de* : « que l'exportation des grains hors du royaume soit défendue, et que " celle dans l'intérieur " soit suspendue » [8].

LES CARACTÉRISANTS. — La caractérisation se fait naturellement au moyen de compléments précédés de *de* : " un homme de qualité " [9].

1. Cum., p. 569-570.
2. Id., p. 587.
3. Sermiers, p. 954.
4. Cauroy, p. 374. Cf. *les chemins de traverse de village à village et " ceux adjacents aux grandes routes "* (La Neuv.-l.-C., p. 689).
5. Champil., p. 415.
6. Chaumu., P., p. 434.
7. Dizy, p. 595.
8. St-Léo., p. 898.
9. Or., p. 795.

Je ne sais pas si on peut se fonder sur quelques rares exemples pour croire à un développement du qualificatif d'origine hébraïque : *Dieu de Majesté*; c'est sans aucun doute une expression empruntée [1].

Quant à *vues de bienveillance* [2], je le croirais volontiers analogue — malgré la différence — à *actes de bienveillance*. Il n'y a rien là de populaire.

Adjectifs et adverbes. — Il semble qu'il y ait une tendance à étendre le nombre des adjectifs employés adverbialement : « ils ont exigé des habitants de se charger " entier " de leur église » [3] ; « le tiers état prouve " clair " que l'arpent de vigne ne produit année commune que quatre poinçons de vin » [4] ; « tous les possesseurs indistinctement fussent [imposés] à raison de leur possession " le plus juste et également " qui seroit possible » [5].

Au contraire, on semble enclin à faire varier le mot *cher*, en le considérant comme attribut, derrière les verbes tels que *vendre*, *acheter*. Les exemples ne sont pas rares : « ils " vendent leurs étoffes bien moins chères " » [6] ; « les terres du clergé... " sont toujours louées beaucoup plus chères " » [7] ; « une ferme qu' " ils ont louée trop chère " » [8].

De net doit-il, dans l'exemple suivant, qui est isolé, être considéré comme une locution adverbiale accordée : « une somme permanente par chaque arpent de vignes qui procurerait au roy la même somme qui " auroit été comptée de nette " par les fermiers généraux ou Régisseurs » [9] ?

Construction de l'attribut. — On introduit un *comme* là où la langue littéraire n'emploie pas ce mot-outil : « l'on voit par les charges et surcharges ci-devant que " les habitants peuvent être réputés comme serfs " » [10].

L'expression, aujourd'hui tournée en facétie : *devenir mort*, se rencontre dans le Cahier de Trépail : « celui de 1788, " qui est devenu mort ", sa veuve ne se dispose pas à rendre son compte de sindic » [11].

1. *Pour fournir au " Dieu de Majesté "* (Pargny, p. 803).
2. *Les " vues de bienveillance " de sa Majesté* (Les P.-Log., p. 716).
3. Cum., p. 558.
4. Pévy, p. 812.
5. Pom., p. 818-819.
6. Boult-s.-Suippe, p. 339 ; cf. *il est obligé de " payer fort chère " pour la location d'une petite maison* (ib., p. 340).
7. Coémy, p. 469.
8. Courmel., p. 540.
9. Vill.-Mar., p. 1105.
10. Bazancourt-s.-Suippe, p. 251.
11. Trépail, p. 1004.

Les degrés. — L'expression des degrés ne donne lieu dans ces textes qu'à un petit nombre de remarques.

La locution *assez... pour* est remplacée pas *assez... de* : « les habitants de Verzenay... n'ont pas été " assez hardis d'entreprendre " les mêmes défenses » [1].

Beaucoup, suivi d'un adjectif, se rencontrait encore au XVIIIe siècle. Nous le trouvons ici [2]. A noter aussi *si tellement*, qui a un caractère nettement populaire [3].

1. Verzenay, p. 1026.

2. *Les vignes situées sur le terrain du dit village, le vin qui y croît est de la dernière qualité et d'un moyen rapport, quoique cela,* " *beaucoup coûteux* " (Jonq., p. 686) ; *un pays de froment peu fertile et* " *beaucoup coûteux* " *pour la culture* (Rom., p. 861).

3. *Ils ont* " *des colombiers si tellement fournis de pigeons* " *qui* [qu'ils] *causent un intérêt* [dégât] *considérable* (Pom., p. 820).

CHAPITRE VII

LA REPRÉSENTATION

Influence de l'idée. — Les cas de syllepse sont innombrables. Par exemple, quand on écrit : « que tous les sentiments réunis [*sic*] demandent à être réglés suivant la province du Dauphiné »[1], il est bien évident que ce ne sont pas les sentiments, mais les communautés qui demandent à être réglées.

La représentation par pronoms. — Les pronoms de toute espèce représentent non pas le nom, mais l'idée qui y est contenue et, au lieu de prendre le genre et le nombre du nom, se mettent au genre et au nombre du mot qui exprime l'idée représentée : « pour couper un bois... il faut être autorisé de cette justice " qui font faire la descente d'un garde " »[2] ; « qu'un propriétaire ne pourroit avoir qu'un colombier et qu'il seroit obligé de " les renfermer " [les pigeons] dans les tems des semaille et moisson »[3] ; «...froment, seigle et orge... les... enlevées... les ont rendus si rares que peu de personne peuvent y atteindre et " qu'ils " [les gens d'Hermonville] sont menacés d'une famine prochaine »[4] ; « en cas d'existence d'intendance, de subdélégation, un tarif connu, publié de " leurs " [des intendants et subdélégués] droits ou honoraires »[5].

Assurément il y a lieu d'user de critique. Voici un nom au pluriel représenté par un pronom au singulier, qui amène un verbe au même nombre : « " les droits des aides... dans l'état où il se perçoit actuellement " il semble n'être inventé que pour la gène du commerce et pour la ruine du peuple »[6]. Ne faut-il pas comprendre : *le* droit des aides ?

Il neutre au lieu de *cela*, comme autrefois. — « " et il est si vrai que "... »[7] ; « c'est ce qui donne lieu de croire, que notre ter-

1. Germ., p. 623.
2. Bazancourt-s.-Suippe, p. 253.
3. Germ., p. 623.
4. Herm., p. 652.
5. Monti.-s.-Vesle, p. 763.
6. Marf., p. 743.
7. Bourg.-l.-R., 346.

roir est donc comme " il " est dit cy-devant une des plus ingrats de toute la Champagne et qu'il doit être considéré pour les impositions »[1].

L'adverbe personnel *y* s'emploie très librement : « tous cependant paient de la taille, ou " y sont imposés " si considérablement que plusieurs... sont... dans une impossibilité absolue de pouvoir la payer entièrement »[2].

LE DÉMONSTRATIF *ÇA*. — Il est beaucoup moins commun qu'on ne pourrait croire : « les pères de famille ne peuvent plus substanter leurs enfants... et " ça par les enlevées des grains " »[3].

TEL DANS LE SENS DE *CELUI*. — « Un autre inconvénient " tel " que de six gros pressoirs banaux... tandis qu'il en faudrait au moins trente »[4].

1. Heutr., p. 659.
2. Ferr., p. 616.
3. St-Th., p. 920.
4. Verzy, p. 1036.

CHAPITRE VIII

L'ACTION ET LE VERBE

Action faite et action subie. Les voix. — Je ne puis guère considérer autrement que comme un lapsus un participe passif pour un actif [1] ; partout la distinction fondamentale des voix est observée.

Je dois signaler la phrase suivante : « cette loy mérite " d'être gardée et respectée ", et les " personnes qui se rendront à la loy catholique de les récompenser " » [2]. La logique eût voulu : *d'être récompensées.* A ce passif on substitue l'infinitif actif à sujet inexprimé.

Formes du passif. — Il n'y a que peu d'observations à faire sur les passifs des verbes.

Dans le Cahier de Ville-en-Selve, on rencontre des passifs insolites, fort suspects de sentir la langue judiciaire [3].

Verbes intransitifs mis au passif. — Certains verbes d'ordinaire intransitifs se rencontrent au passif : *écrouler* : « afin de pouvoir rebâtir leurs maisons " qui ont été toutes écroulées " » [4].

Objet indirect devenant le sujet du passif. — On voit apparaître une façon de parler aujourd'hui courante dans le commerce : " être livré ", avec, pour sujet, non pas le nom de la marchandise, mais celui de l'acheteur : « ces pauvres paysans sont obligés de coucher à la ville... parce qu'" ils ne se trouvent livrés " que vers les 2, 3 ou 4 heures du soir » [5] ; « l'on éloigneroit impitoyablement celui qui, pour " être plus tôt livré " viendroit représenter aux suppôts de la ferme... » [6]. — Comparez : « on éloigne impitoyablement celui qui, pour " être plus tôt livré ", vient représenter aux suppôts de la ferme le

1. *Qu'en leur place soit établi un seul et unique impôt,* " *représenté de tous ceux* " *dont ils sont accablés* (Chenay, p. 440). « Représenté » est sans doute une maladresse pour « constitué », « composé », ou un terme analogue ; l'idée n'était pas facile à exprimer.

2. Courc. Rocq., p. 537.

3. Vil.-en-Sel., p. 1057.

4. Bazancourt-s.-Suippe, p. 340.

5. Boul., p. 331.

6. Les M., p. 710.

danger auquel il va être exposé »[1] ; « il est nuit avant que les habitants de campagne " soient livrés " »[2].

Même tour avec le verbe *restituer* : « qu'en cas de négligence lesdits propriétaires soient imposés arbitrairement " sans pouvoir être restitués " »[3].

1. Villed., p. 1049.
2. Thuisy, p. 986.
3. Courv., p. 546.

CHAPITRE IX

LES FORMES DE CONJUGAISON

Passage d'une conjugaison a l'autre. — *Recouvert* pour *recouvré* est une confusion fréquente ; *s'accroient* pour *s'accroissent* a peut-être été amené par l'analogie de *croire* : « si cette somme de 7.500 livres " était recouverte " par les aydes, il en coûteroit au roy le 6eme » [1] ; « lesquelles poursuites par la voye actuelle " s'accroient " très souvent du double envers les indigents » [2].

Je ne vois guère qu'*assaillissent* qui révèle les progrès de la conjugaison inchoative : « les ennemis qu'il redoute, " l'assaillissent " dans le moment qu'il y pense le moins » [3].

De nombreux exemples d'infinitifs en *-er* au lieu de participes en *-é*, *-és*, etc., et réciproquement, doivent être considérés comme de simples fautes d'orthographe.

On trouve de même en abondance *eut* pour *eût*, *fut* pour *fût*, et aussi *fit* pour *fît*, *prit* pour *prît*, *manqua* pour *manquât*.

Toutefois, dans quelques cas très rares, il semble qu'il y ait effectivement confusion entre les personnes : « il seroit à souhaiter... ou que ce droit " fussent totalement supprimé ou qu'il soit simplifié ou réduit " » [4].

Futur pour conditionnel. — Il semble bien, quoique la grosse majorité des Cahiers orthographient encore *il donnoit*, *il seroit*, que la forme en *ai* triomphe.

D'abord certains Cahiers écrivent ainsi d'un bout à l'autre. De là des fautes : « cela " donneré " de l'emploi à bien des laboureurs qui en manques [*sic*] » [5] ; « que les seigneurs soient obligés de payer le délit fait par les lapins à tous les propriétaires ou fermiers qui " constateré " [*sic*] un délit réel » [6].

1. Vill.-Mar., p. 1106.
2. Heutr., p. 661.
3. Hautv., p. 635.
4. Vrigny, p. 1120 ; cf. *que chaque arpent d'héritage de telle nature qu'il soit, " payasse " chacun un prix fixe* (Thillois, p. 981).
5. Chenay, 443.
6. Germ., p. 623.

Participes présents, adjectifs verbaux et gérondifs. — Nulle trace de la distinction faite entre eux par la langue savante. On les met tous au pluriel et au féminin, sans souci d'une règle inconnue : « l' " administration de la justice étantes devenue " difficile »[1] ; « les " dures servitudes de Bannalité étantes " des servitudes nuisible à tout propriétaire »[2] : « lequel Gouvernement ne pourra permettre l'exportation hors du royaume que de la quantité " excédente la provision " pour deux ans »[3] ; « le présent fait double et arrêté en l'assemblée générale " composante le tiers état de la paroisse " »[4].

J'ai rencontré le gérondif sans *en*, mais très rarement : « les habitants de la communauté de Rônay pour le Vermandois, " commençant par les vignerons " »[5]. Il arrive que la préposition ne soit exprimée qu'une fois quand deux gérondifs se suivent : « Cumières n'a jamais pu se soutenir un instant qu' " en contractant des dettes et se mettant à la merci " des agioteurs, ces odieuses sangsues publiques »[6].

L'influence du présent amène la réformation des futurs : *acquierront*[7], *éteignera*[8], *satisfairont*[9].

Dans le verbe *vouloir*, faut-il croire à une incertitude sur la forme du radical ? J'y serais assez enclin. On trouve d'une part un indicatif *veuillent* et un subjonctif *veulent* : « [le moyen d'éteindre la dette de l'État est tout trouvé] si le Clergé et la Noblesse s'y " prêtent et veuillent " bien supporter les impôts »[10] ; « des campagnes vastes et spacieuses... se trouvent totalement détruites ou en partie par ces maudits animaux sans que les seigneurs " veulent entrer " dans aucune perte ou délits causés par ces susdits lapins »[11].

En élément intrinsèque des verbes. — *En* est omis dans des locutions où il fait désormais corps avec le verbe : « ainsi voyez " où sont les villes ", où les grands commerçants sont à couvert de tous ces événements »[12]. Il faut comprendre : où *en* sont les villes, considérez l'avantage des villes.

1. Chaumu., O., p. 425.
2. Id., p. 433.
3. Cormoy. Rom., p. 508.
4. Lav., p. 704.
5. Rosn., p. 865.
6. Cum., p. 557.
7. *Les propriétaires des vignes " acquierront " un bien inestimable* (Rom., p. 857).
8. *Ainsi la mémoire de votre règne ne " s'éteignera " qu'à la fin des siècles* (Tinqueux, p. 992).
9. *Et que Citoiens comme nous, " ils satisfairont " avec nous à toutes les charges de l'État* (St-Br., p. 879).
10. Serzy, p. 960.
11. Rosn., p. 867.
12. Ep., p. 610.

LE *SE* DES RÉFLÉCHIS ET PRONOMINAUX. — Le *se* caractéristique d'un pronominal ne se répète pas : « que les grandes routes " se fassent et entretiennent " à prix d'argent, levé sur tous les citoyens indistinctement, surveillées par des personnes intègres » [1].

LES AUXILIAIRES. — On trouve *être* pour *avoir*. Si dans certains cas la substitution s'explique parce qu'on veut exprimer un état [2], ailleurs il s'agit bien nettement d'une action [3].

Le contraire est du reste beaucoup plus fréquent ; je veux dire que les intransitifs ont une tendance visible à se conjuguer avec *avoir*, sauf à faire varier le participe : « laditte ferme... " a resté inculte " pendant un an » [4] ; « le peuple du tiers état en seroit soulagé parce que les deux autres ordres " auroient venus " à leur secours » [5] ; cf. « ces deux premiers ordres qui " n'ont jamais venus " au secours de l'État » [6].

AVOIR DANS LES PRONOMINAUX. — J'ai trouvé un pronominal mal conjugué avec *avoir*, suivant un usage très répandu dans l'Est, et d'ailleurs commun au français populaire : « Boult " sayant révolté " » [7].

Inutile de dire qu'on ignore les exigences de la grammaire classique au sujet de la répétition de l'auxiliaire, quand le temps, le mode, le nombre changent [8], ou quand *être*, exprimé une première fois, n'est pas auxiliaire dans le premier cas et le deviendrait dans le second [9].

L'ARTICLE DANS LES LOCUTIONS VERBALES. — Avec le verbe concourent les locutions verbales. L'emploi de l'article y est assez irrégulier. On le trouve là où on ne l'attend pas : « la communauté a trouvé " l'avantage d'achepter " une maison payable en six années pour le logement dudit maître d'écolle » [10] ; « les dixmes étant pour le sacrifice divin, les églises et presbitaires " n'en font-il pas la partie " » [11].

Inversement l'article est supprimé contre l'usage général : « des pauvres qui ne pouvant " faire frais de voyage " laissent là leur cause quoique juste » [12].

1. Mourm.-l.-G., p. 777.
2. *Maintenant que les choses " sont changées " de face* (Verzy, p. 1035).
3. *Cette diminution d'impôt " est rejailli " sur le tiers état* (Vil.-en-Tar., p. 1064).
4. Heutr., p. 660.
5. Ep., p. 607 ; cf. Pont-F., p. 825.
6. Warm., p. 1125.
7. Bazancourt-s.-Suippe, p. 249.
8. *Que la justice " fut rendue dans tout le royaume, avec les mêmes formalités ; et les affaires de peu de conséquence terminées " sur les lieux par l'assemblée municipale* (Champfl., p. 400).
9. *Au receveur de la Province, qui " seroit sous la garantie et choisi par les Etats de la Province "* (Vill.-Mar., p. 1108).
10. Bazancourt-s.-Suippe, p. 253.
11. Ep., p. 608.
12. Wez, p. 1131.

CHAPITRE X

LE VERBE ET SON SUJET

Absence de sujet. — Les phrases sans sujet exprimé sont extrêmement fréquentes.

Quelquefois on peut considérer que l'idée de ce sujet s'impose ; elle domine tout le Cahier : « le timbre est encore un impôt inique... ; en demande la suppression »[1]. C'est la communauté qui parle. « Outre ce droit " payent la dixme en vin " ; " payent aussi la dixme " pour la quinzième partie tant des volailles que des bêtes à laine et aussi des porcs ; ... " payent " aussi tous les ans à la Saint Martin d'hiver... ; " payent " aussi un autre droit qu'on appelle la taille de Pâques »[2]. L'alinéa a un titre : « Droits que les habitans de Pévy paient à MM. Du Chapître de l'église de Reims ». On n'a pas pris la peine de les nommer à nouveau.

Dans certains Cahiers, cinq, six phrases se succèdent ainsi sans sujet exprimé : « le tabac que beaucoup de personnes ne peuvent se passer, est d'une cherté considérable et très mauvais ; " en demande la suppression " »[3].

Bien entendu on ne s'inquiète guère si le sujet antérieurement désigné est à un autre nombre que celui qui devrait être devant le verbe : « " pour le clergé ecclésiastique, perçoivent des revenus de leurs cures " pour ne contribuer à aucune imposition »[4].

Il suffit qu'il soit impliqué dans ce qui précède : « ils languissent après la vente de leurs denrées que le plus souvent " sont obligés " de vendre à très vil prix »[5].

Ailleurs le sujet se supplée par ce qui a été dit antérieurement. On réclame pour le « vigneron traité moins favorablement que le laboureur », on ajoute : « vivant sur le même sol, cultivant la même terre, et son travail n'étant pas moins utile à l'état, ne doivent[-ils] pas jouir des mêmes avantages »[6] ?

1. Verzenay, p. 1028.
2. Pévy, p. 810.
3. Verzenay, p. 1027.
4. Janv., p. 677.
5. Rosn., p. 865.
6. Beaumont-s.-Vesle, p. 258.

Comparez : « pour ce qui regarde l'état de tous les habitants de notre paroisse et communauté, " sont tous " manouvriers travaillant à la culture de la vigne »[1].

Avec la morphologie rudimentaire et fautive qui se rencontre si souvent, la phrase devient ou équivoque ou totalement incompréhensible. Bornons-nous à quelques exemples : « il a quatre de nos habitants qui ont offert de payer, et ils ont été assignés, et ils ont comparu, avons réitéré les offres de payer ce droit, si au cas il est dù aux dits sieurs du Chapitre, mais avant qu'il leur soit au préalable montrés des titres fondamentales »[2]. Faut-il entendre : « nous avons » ? Non. On a voulu dire : « ils ont ».

Même embarras quand le sujet change : « les representans demandent la diminution du sel,... que les gabelles soient révoquées, que le sel soit marchandise, révoque les gardes, ainsy que tous les employés à ce sujet »[3]. Ce n'est pas eux qui peuvent révoquer, ils demandent qu'on révoque. Comparez : « un pauvre particulier fera l'acquisition d'un terrain... y fera bâtir une petite chaumière, quelque fois sera revendue en peu de tems, l'acquéreur sera tenu à ses droits de vente »[4]. C'est la chaumière qui sera revendue. Cf. « les ventes ne pouvant être faites que par le ministère des dits huissiers priseurs, lesquels par la volubilité de leur acte et expédition emportent la majeure partie de ces ventes et souvent ne suffisent pas »[5].

L'infinitif sans sujet. — L'infinitif, malgré les règles de la grammaire logique, était encore, même chez les meilleurs auteurs du temps, construit avec une grande liberté.

Sans sujet propre, les infinitifs avaient pour sujet un complément : « ces sortes de chicanes ruinent les parties avant " d'obtenir " justice »[6].

Infinitifs a sujets indéterminés. — Type : *les Bois prêt à Couper*[7] ; ce sont des bois prêts pour qu'on les coupe. Cette construc-

1. Janv., p. 678 ; cf. *Nos décimateurs sont Messieurs les chanoines de la Trinité de Chaalons " anciennement ne prenoient " que quatre pintes et demi de vin par poinçon* (Trépail, p. 1001, art. 13°). Comparez, à l'article 11° : *...ils ont obtenus des partages et triages..., les pauvres habitants ne pouvoient pas être à la suite de leurs procès, ainsi que ces Messieurs à cause de leur pauvreté. Ainsi " peuvent contribuer beaucoup aux besoins de l'État "* (ib.) ; *après la reconnoissance de tous les vins, si les commis en trouvoient quelques bouteilles* [sic] *de plus que la reconnaissonce* [sic] *" feraient un procès qui confisquerait le supplément " pour avoir l'amende qui quelquefois serait plus forte que la récolte* (Verzenay, p. 1023).
2. Bourg.-l.-R., p. 346.
3. Bil.-l.-G., p. 318-319.
4. Isl., p. 670.
5. Marf., p. 739.
6. St-Masm., p. 914.
7. Chaumu., O., p. 430.

tion était déjà répandue partout. On peut seulement remarquer que nos textes l'étendent et la généralisent : « les habitans... se réfèrent au cahier général du tiers état, du bailliage royal de Reims, le tout " sauf à augmenter, ou à corriger " dans le cours des États Généraux »[1] ; « cela procureroit aux pauvres un avantage, d'augmenter sa salaison de chair, fromage, et autres denrées " propres à saler " »[2] ; « supplier sa Majesté... De fixer une somme à laquelle les dépens seroient arrêtées " sans pouvoir l'outrepasser " »[3] ; « un droit de surcens qui est de dix, douze ou vingt sols par chaque verge des terrains, des maisons et vergers " disposés à bâtir et pour les terres disposés à planter des vignes " vingt sols par quartel »[4].

Infinitif complément de préposition ayant son sujet propre. — Type : *j'ai cueilli des haricots pour moi cuire.* C'est une construction commune dans l'Est de la France : « " pour eux avoir deux liards ", ils en font coûter vingt sols aux vignerons »[5].

Les exemples sont rares. Pourquoi ?

Participes sans sujet. — Voici en ce genre ce que j'ai trouvé de plus hardi : « des terres qui sont incultes... et dont ils s'y en trouvent beaucoup qui n'ont jamais été mis en valeur, " comme n'étant pas sure de jouir de leur travail " » (= ce sont les laboureurs qui ne sont pas sûrs de jouir de leur travail)[6].

L'accord en nombre. — Dans nombre de cas, l'accord du sujet et du verbe ne se fait pas : " ceux qui la loue ". Mais ce peuvent être des fautes d'orthographe.

Les *bestiaux* forment le *bétail.* Le verbe dont *bestiaux* est sujet reste parfois au singulier : « " la classe indigente... pourra conserver les bestiaux nécessaires à la culture, il fournira " davantage à l'amendement »[7].

L'accord de l'attribut. — Dans certains cas, il semble que le rapport entre attribut et sujet, quoique d'une extrême clarté, ne soit plus aperçu : « " la plupart des cultivateurs dans le tiers ordre ne

1. La Neuv.-l.-C., p. 690.
2. Prunay, p. 834-835.
3. Rom., p. 858-859.
4. Verzenay, p. 1021.
5. Trépail, p. 1000. Comparez le passif : *on demande... qu'ils abandonnassent une partie des rivières " pour la pêche de cette partie être louée " au profit de la paroisse* (St-Masmes, p. 914).
6. Chenay, p. 443.
7. Villers-All., p. 1076.

sont que le fermier " des nobles et du clergé »[1]. Mais il faut peut-être lire : *les fermiers*.

INVASION DE *-ONT*, *-IONT*. — Venues de la première personne, ces flexions gagnent la troisième. On trouve à la place de *-ent* de la 3e personne, à l'indicatif, *-ont* [2]; au conditionnel [3] et au subjonctif [4], *-iont*.

La preuve qu'on a bien affaire à une confusion de personne, c'est que *avons* remplace *avaient* (*ont*) : « employés [de la gabelle] qui nous viennent interrompre jusque dans nos armoires, et saloirs, etc., sans attention de replacer les affaires comme " ils les avons trouver " » [5] ; « nous avons pour cet effet présenté requète à Mrs du Bureau intermédiaire de notre élection signé de la plupart des habitants. " Mrs du Bureau avons différer " à nous authorizer vu les frais d'amortissement qu'il falloit payer sur laditte maison, ainsi que les droits dus au Seigneur » [6].

L'ACCORD EN PERSONNE. — On trouve la 3e personne, *payent*, *peuvent*, avec *nous* sujet, quand un nom en apposition suit le pronom : «" nous habitans payent " comme tous le [*sic*] autres de la campagne plus des deux tiers de nos revenus au Roy » [7] ; « nous nous plaignons... attendu que " nous autres pauvres artisans, ne peuvent " avoir de grains pour de l'argent » [8].

L'inverse n'est pas moins probant, or il se rencontre ; *ont* se substitue à *avons* : « " nous habitans ont " l'honneur de vous représenter que nous payons tous les ans » [9] ; « à l'exception de la banalité que " nous n'ont pas " ché nous [*sic*], nous sommes tenus à tout le reste » [10].

LES IMPERSONNELS. — *Il y a*, où la prononciation de *il* en *i* (y) devait forcément amener des confusions, se trouve sous la forme *il a* (prononcé *i a* ?) « " il a quatre " de nos habitants qui ont offert de payer » (comprenez : qui ont refusé de payer) [11].

1. Brim., p. 357.
2. *Faire payer ceux qui les fréquentent* [*les routes*] *et qui très souvent* " *contribuont* [sic] *pour bien peu... à leur entretien* " (Beaumont-s.-Vesle, p. 263).
3. *Qu'ils soyent... obligés de visiter... les ouvrages...* [les ingénieurs des ponts et chaussées], *ils verions par là si les entrepreneurs suivent la condition* (Mourm.-l.-P., p. 781).
4. *Pour que l'administration soit connue* " *afin que les dites communautés puissions* " *y faire les observations qu'elles voudront* (Marf., p. 745).
5. Bazancourt-s.-Suippe, p. 253.
6. Ib., p. 253.
7. Sav., p. 938.
8. Janv., p. 678.
9. Bil.-l.-G., p. 319.
10. Sapicourt, p. 925.
11. Bourg.-l.-R., p. 346.

Lui étant souvent prononcé *li*, on l'écrit aussi pour *y* (*il lui a*) : « tous gens d'église possédant les deux tiers de ce qu' " il lui a de meilleur " en bien »[1].

Sujet de l'impersonnel. — Parmi les impersonnels sans sujet, à l'ancienne mode, je n'ai guère trouvé que *faut* : « le terroir est un terrain très difficile..., " faut six chevaux " régulièrement pour monter les fumiers aux terres ; " faut observer " aussi que... »[2].

IL EST et *IL Y A*. — Les observations qui suivent ne doivent pas trouver place dans le tableau que je présente.

J'ai trouvé une fois *qu'il soit* pour *qu'il y ait* : « les habitans... demandent : " qu'il soit un seul et unique impôt " représentatif de tous ceux dont ils sont accablés »[3].

IL et *CE*. — *Il* apparaît encore, comme dans la langue plus ancienne, là où *ce* l'avait remplacé : « " il seroit un grand bien " pour le peuple..., si on rendoit une coutume universelle dans tout le royaume »[4] ; « des religieux qui ont fait vœu de pauvreté, ont des vassaux et sont seigneurs, " sont-ce leur état ; n'est-il pas un abus intolérable " »[5].

Accord avec le sujet réel des impersonnels. — L'attribut (ou sujet réel) des impersonnels exerce visiblement une action sur le participe, qui prend le genre et le nombre de cet attribut : « qu' " il soit faite une réforme " et une amélioration dans la justice »[6] ; « qu' " il soit faite une déduction " des deniers royaux dans notre pays »[7].

Impersonnels au pluriel. — L'impersonnel se rencontre parfois au pluriel : « tant de pauvres pères de famille, leurs femmes et leurs enfants sont sans assistance et particulièrement de ne savoir ni lire, ni écrire... " ils doivent y avoir des écoles " gratuites pour eux »[8].

1. Courmel., p. 540 ; comparez, un peu plus loin, même page : *culbutant tout ce qu' " il lui avait " dans des maisons... il venoit dérangé tout ce qu' " il lui avoit " dans leur salloir.*
2. Pévy, p. 811.
3. La Neuv.-l.-C., p. 689.
4. Ep., p. 612.
5. St-Th., p. 921.
6. Sapigneul, p. 930.
7. Ep., p. 610.
8. Courc. et Roc., p. 537.

CHAPITRE XI

LE TEMPS ET LA MODALITÉ

Les formes a sens perfectif. — L'achèvement de l'action se marque à l'actif par des locutions comme *finir de payer*. Peuvent-elles et doivent-elles passer au passif : la maison *est finie de payer* ? Un instinct invincible pousse la langue populaire à établir cette correspondance. Elle s'étend à d'autres cas : « les frais du sacre de sa Majesté " ayant été retardés d'être payés " par différentes oppositions » [1].

AFFIRMATION, INTERROGATION, NÉGATION

Affirmation. — On répond par *oui* à une question négative : « " n'est-il pas possible de les diminuer ? Ouy, sans doute " » [2].

Dans les questions, *quoi* est en concurrence avec *que* : *Quoi faire* ? « " Quoi donc faire " pour remédier aux obligations du gouvernement » [3].

Naissance de *t-il*. — On voit se former l'interrogatif *t-il* : « les sacrifices et les prières que le clergé offre à Dieu ne sont ils pas pour tous les hommes et pour tous les biens de la terre, " dans ce cas il y en a t-il " qui n'en ont pas besoin » [4] ?

Négation. — *Pas* manque : « chaque fois " les frais ne manqueroient d'absorber " le prix » [5].

Ne manque : « " les commis au sel persécutent pas moins " le restituteur de gabelles que le commis aux aydes » [6] ; « et " l'on nous donne du sel qu'à 6 heures du soir " » [7] ; « ces religieux et autres sont connus sous le nom de décimateurs et " ils le sont pas par leur contribution " aux charges de la communauté » [8] ; « des montagnes...

1. Chaumu., P., p. 435.
2. Champil., p. 410.
3. Lav., p. 699.
4. Beine, p. 268 ; cf. Ep., p. 608, qui reproduit à peu près exactement la même phrase.
5. Verzy, p. 1040.
6. Or., p. 795.
7. Sapicourt, p. 926.
8. Vill.-Franq., p. 1094.

qui donne de la pente aux eaux “ qui arrivent que trop souvent ” par des nuées »[1] ; « tels soulagemens pour le peuple, que puisse procurer..., “ les vues qu'on se propose pour le bien public en seront toujours qu'imparfaitement remplis ” »[2].

NE PAS CRISTALLISÉ. — *Pas* se rencontre avec un verbe qui a pour sujet *personne* : « la procèdure qui est aujourd'hui un dédale “ dont personne ne connaît pas les issues ” »[3]. *Ne... pas...* se trouve dans une phrase qui contient deux *ni* : « la vente qui “ n'est pas sujette ni à la taille ni à la capitation »[4].

RIEN EMPLOYÉ SANS *NE*. — « Que les troupes... au lieu de les laisser croupir et “ s'énerver à rien faire ” dans les garnisons »[5] ; « il est tems et plus que tems de mettre un frein aux hautes et injustes prétentions de ces trop superbes ecclésiastiques “ qui mangent à rien faire le fruit ” des pauvres du peuple »[6].

Ne se rencontre après *défendre* : *défendre de ne rien recevoir* : « qu'ils soient [les curés] obligé de faire toutes les fonctions de leurs Ministère gratis avec “ déffence de ne rien Recevoir ” »[7] ; — après *à moins que* : « sans que l'exportation soit permise hors du royaume, “ à moins qu'il n'y ait surabondance ” considérable »[8].

ON JOINT DEUX TERMES, L'UN NÉGATIF, L'AUTRE POSITIF. — « paroisses dans lesquelles “ on compte peu de pauvres ou point du tout ” »[9] ; « un million de manouvriers “ sans biens ou très peu ” »[10].

1. Bil.-le-G., p. 317-318.
2. Hautv., p. 642.
3. Pargny, p. 803-804.
4. Verzenay, p. 1022.
5. Merfy, p. 752 ; — phrase reproduite incorrectement, Chenay, p. 442.
6. Pont-F., p. 823.
7. Chaumu., O., p. 436.
8. Chenay, p. 443.
9. Hautv., p. 646.
10. Rilly, p. 848.

CHAPITRE XII

LA PORTÉE DE L'ACTION. — L'OBJET

VERBES DEVENANT OBJECTIFS EN PRENANT LE SENS FACTITIF. — *Observer* doit être cité en tête de tous. Il est pour ainsi dire dans tous les Cahiers : *observer quelque chose à quelqu'un* : « les soussignés croient devoir " observer que le pauvre habitant de la campagne "... » [1] ; « tous les habitants... " observent que toutes leurs maisons et bâtiments ayant été renversés et entièrement détruits "... » [2].

Derrière *observer*, il faut citer *entrer* et *périr* : « le peuple... désire... la liberté " d'entrer dans toutes les villes du royaume toutes sortes de marchandises " sans payer aucunes entrées » [3].

Périr est plus nouveau : « des étrangers, qui viennent fouler et " perir les empouilles des cultivateurs " » [4] : cf. « le réglement des ordonnances des dixmes... donne souvent occasion " à périr les grains " par des nuées qui surviennent » [5].

INTRANSITIFS DEVENUS OBJECTIFS DIRECTS. — Citons dans nos textes *opter* : « il se trouve donc réduit jusqu'à cette fatale extrémité (crise affreuse) d' " opter ou la potence ou la famine " » [6] ; « [les ecclésiastiques possesseurs de deux ou plusieurs bénéfices] seront tenus " d'opter dans le délay de six mois celui qu'ils jugeront à propos de garder " » [7] ; « que ceux qui possèderont deux bénéfices simples ou plusieurs soient tenus d' " opter celui qu'ils jugeront à propos de garder " » [8].

Cf. *plaider* : « les particuliers par respect n'osent pas les " plaider " [les seigneurs] » [9] ; *contribuer, délibérer* : « les dits seigneurs comme dixme perçoivent deux seizième de la dixme de notre territoire, sans y

1. Beaumont-s.-Vesle, p. 263.
2. Ferr., p. 618 ; cf. Les M., p. 709 ; Pargny, p. 800 ; S[t]-Et., p. 888 ; Sept-S., p. 948 ; Tramery, p. 996.
3. Aumén.-l.-Gr., p. 235.
4. Bourg.-l.-R., p. 347.
5. Or., p. 796.
6. Courcelles, p. 522.
7. Cum., p. 578.
8. Ib., p. 587.
9. Courc. et Roc., p. 535.

“ contribuer aucun frais ”, ni “ délibérer aucun denier ” pour impositions »[1]. *Contribuer*, *plaider* sont peut-être anciens.

Transitifs employés intransitivement : « viennent à cinq ou six personnes et leurs chiens “ parcourir dans les empouilles ” et qui deviennent un tort considérable »[2] : « des gens connus sous le nom d'employés... ils ont également la commission d' “ inspecter sur le tabac ” »[3].

Absence de l'objet pronom. — « Diminuer le prix du sel ou du moins, “ si les besoins urgents de l'état ne permettent pas dans ce moment cy ”..., de leur faciliter les moyens de se procurer cette denrée d'absolue nécessité »[4] ; « faire maintenir une police rigoureuse, afin d'engager les laboureurs et autres qui ont des grains à “ y mener ” »[5] ; « que le sel soit reporté au prix de 1680 ; qu'il serait peut-être plus convenable de “ rendre marchand ” »[6] ; « et ont “ les comparants sachant ”, signé après lecture faite »[7] ; « les décimateurs sont en usage de prendre une dixme injuste... “ ils exigent aussi sur les porcs ” et sur la volaille de toute espèce »[8].

Réfléchis pronominaux et simples. — Notons ici deux emplois curieux de verbes pronominaux : « puisse la bonté paternelle du Monarque bienfaisant... exaucer les vœux qu'ils font “ pour s'en voir naître la tranquilité qu'ils espèrent ” »[9] ; « tout le peuple n'a qu'à “ se féliciter du Roi de l'établissement des municipalités ” »[10].

Compléments des locutions verbales. — La règle de Vaugelas d'après laquelle on ne doit pas rapporter de compléments aux noms sans articles est violée : « seulement dans le dessein de répondre aux vues de sa Majesté, la suppliant très humblement d'y “ avoir égards qu'elle jugeroit convenables ” »[11].

1. Janv., p. 677.
2. Pom., p. 820.
3. Sept-S., p. 946.
4. Beaumont-s.-Vesle, p. 262.
5. Champi., p. 404 ; il faut sans doute entendre : *à les y mener.*
6. Dizy, p. 593.
7. Nogent, p. 790.
8. St-Hil., p. 892.
9. Marf., p. 746.
10. Wez, p. 1136.
11. Sermiers, p. 957.

CHAPITRE XIII

CONSTRUCTIONS DIRECTE ET INDIRECTE DE L'OBJET

Objet indirect au lieu de l'objet direct. — Il y a peu de compte à tenir de constructions telles que *espérer à*, construction ancienne et encore classique [1]. *Éviter à*, qui se dit encore dans la marine, est sans doute aussi un archaïsme [2].

S'approprier de est également ancien : « cet officier qui est éloigné de quatre à cinq lieues " s'approprie d'une partie des dits meubles " en percevant des droits » [3].

Mais d'autres constructions semblables sont à noter : *nécessiter à* : « l'Impôt du droit d'aide " nécessite par sa perception à une dépense énorme " à prélever sur son produit » [4] ; — *obliger à quelqu'un* : « " obliger aux seigneurs à avoir " sur les lieux des officiers de justice... » [5] : — *occasionner à quelque chose* : « que les dîmes ne soient plus à l'avenir perçues en nature... raison qui " occasionne à des grands procès " entre les pasteurs et leurs ouailles » [6] ; — *supporter à* : « pour " supporter à tous les besoins " de l'État » [7] ; — et surtout *surmonter à*, qui est commun : « la charité les y obligent pour " surmonter à tous les besoins " de l'Etat » [8] : « pour... " surmonter à toutes les difficultés ", relativement aux finances » [9] ; « pour remédier au mal que souffre le tiers état par les impôts qu'il supporte et " surmonter à toutes les difficultés " relativement à l'état des finances » [10].

Ajoutons à cette liste quelques objets construits avec *de* : « il est aussi important de " faire connaître de la propriété " que peuvent avoir des particuliers » [11] ; « les pauvres habitants sont presque

1. *Cette province a donc droit " d'espérer à de grands ménagemens " dans les impôts* (S[t]-Mart., p. 904).

2. *Pour " éviter à beaucoup de procès "* (Beine, p. 275). — Notez l'expression : *éviter à frais* : *étant obligé pour " éviter à frais "* [sic] *de retourner chez luy* (Les P.-Log., p. 721) ; *pour " éviter à frais ", et afin d'éviter les tracasseries et les procès* (Chaum., P., p. 430).

3. Prunay, p. 836.

4. Coulom., p. 515.

5. Champi., p. 405.

6. Germ., p. 622.

7. Ep., p. 607.

8. Beine, p. 267.

9. Beine, p. 267 ; cf. même phrase exactement : Ep., p. 607.

10. Pont-F., p. 825.

11. Mont-s.-C., p. 769.

tous journaliers, " de quoi l'on peut prouver " par le cadastre »[1].

Voici des objets de forme exceptionnelle : « " nous insistons à ce qu'ils soient contribuables " à proportion de leurs facultés aux impôts royaux [les religieux de l'abbaye de Saint-Basle] »[2].

Compléments d'objet des impersonnels actifs et passifs. — Il est très important de remarquer que, derrière les verbes et expressions impersonnelles, le « sujet logique » n'est ni plus ni moins qu'un complément d'objet. On peut discuter sur une phrase comme : « " il est incroyable le tort " que nous font ces animaux dans nos grains de toutes espèces »[3] ; — ou encore : « nous croions indispensable d'ordonner qu' " il réside un prêtre dans chaque paroisse " »[4]. Mais d'autres ne peuvent s'expliquer par les théories ordinaires. Ainsi le verbe impersonnel passe souvent au passif : « qu'il plaise à sa Majesté qu' " il soit donné les charges publiques " aux mérites, aux talents »[5] ; « Sa Majesté connoît la cherté des denrées de première nécessité ; il seroit bien à désirer qu'elles soient diminuées, qu' " il soit fixé le nombre des feux " brûlans dans chaque maison »[6] ; « " il est possédé par le Seigneur de Verzenay environ sept cents arpents " de bois »[7] ; « " il seroit conservé l'administration " du domaine »[8].

Notons enfin un curieux emploi de l'infinitif derrière impersonnel : « il est arrivé plusieurs fois que par la rigueur de l'hiver " il s'est trouvé des enfans mourir " en allant recevoir le St Sacrement de baptême »[9].

L'infinitif objet sans les prépositions ordinaires. — « Nous reconnaissons volontiers la dette de l'Etat et " promettons y faire honneur " selon notre pouvoir »[10] ; « que chacun " consent supporter les fardeaux " de l'Etat à raison de ses facultés »[11] ; « le tout seroit exactement versé dans les coffres du Roy, par la voye que sa Majesté " jugeroit à propos indiquer " aux dites municipalités »[12] ; « ne voit-on pas qu'ils " cherchent par cet artifice attribuer aux sièges Royaux ",

1. Sapicourt, p. 924 ; peut-être ici peut-on entendre : *au sujet de quoi.*
2. Verzy, p. 1036.
3. Or., p. 795.
4. St-Br., p. 881.
5. Ormes, p. 795.
6. Sacy, p. 874.
7. Verzenay, p. 1022.
8. Vill.-Mar., p. 1109.
9. Thil, p. 977.
10. Ep., p. 607.
11. Hautv., p. 636.
12. Heutr., p. 661.

toutes autres affaires » [1] ; « il ne seroit " plus question que réprimer certains abus " » [2].

Consentir d'aller, préférer de voir sont tout à fait classiques. On les retrouve sans cesse dans les Cahiers [3].

Autoriser quelqu'un de quelque chose se rencontre parfois dans l'ancienne langue. On trouve dans nos textes : *autoriser de faire* [4].

Condamner de faire se trouve au XVIe siècle. De même ici [5].

Interdire quelqu'un de sa charge était usuel. On étend la construction : « les " interdire de faire les fonctions de procureur " et postulants [les notaires royaux] » [6].

A POUR *DE* DEVANT INFINITIF. — *Être aisé à, achever à, requérir à* : « car " il est aisé à le démontrer " et nous le pouvons » [7] ; « les traitants " ont achevé par leurs injustices à le ruiner " » [8] ; « ils " requièrent à être autorisé " à être remboursés » [9].

OBJET CONJONCTIONNEL. — J'ai constaté l'absence de *que*. Simple lapsus probablement : « on pourroit aussy " ordonner lors de certains évenements comme mariages, mortuaires, il y auroit " une rétribution en faveur des pauvres » [10].

PLUSIEURS OBJETS DE DIVERSE NATURE DERRIÈRE UN VERBE. — « ... Pour rendre plus de splendeurs aux campagnes et " les animer à la culture et à rester chacun chez soi ", le seul moyen c'est d'assujettir toutes les villes aux mêmes impôts [11] » ; « nous prions sa Majesté d'interdire aux ecclésiastiques " tout commerce quelconque, de ne faire valoir aucunes fermes, ni dixmes ", ne devant faire autre que leur état ecclésiastique » [12].

UN SEUL VERBE A PLUSIEURS OBJETS, UN PRONOM D'ABORD,

1. Wez, p. 1136.
2. Witry, p. 1143.
3. *Une fois que le Clergé et la Noblesse " auront consenty d'être assujettis " sans distinction de propriété à l'impôt de l'Etat* (Les P.-Log., p. 718) ; cf. *le pauvre vigneron... qui scait qu'il a affaire à un ennemi formidable " préfère chaque fois de payer " tout ce qu'on lui demande* (Verzy, p. 1038).
4. *Les demandes et doléances que Sa Majesté " les autorise de faire " dans l'assemblée qui doit se tenir* (Verzenay, p. 1019).
5. *Ledit sieur subdélégué " avait condamné de payer " cette dernière somme tiers par tiers aux trois communautés* (Bazancourt-s.-Suippe, p. 249).
6. Warm., p. 1129.
7. Beine, p. 269.
8. Cum., p. 557.
9. Verzenay, p. 1021.
10. Herm., p. 653.
11. Ep., p. 609.
12. St-Hil., p. 889.

puis des noms : « il n'a que ses bras pour " se substanter, sa femme et ses six enfants " »[1] ; « ils manquent de bras pour " se nourrir, leurs femmes et leurs enfants " »[2].

La même construction se rencontre avec l'objet second : « avec quoi les gens de la campagne vivent-ils donc ? Hélas : souvent en " s'épargnant le pain et à leurs enfants " »[3].

Deux verbes de construction différente ont le même objet. — « Tout français " doit et s'empresse à supporter " les charges de l'Etat au prorata de leur masse et de ses facultés »[4] ; « que chaque achepteur soit libre " d'enlever et disposer de ses achapts " comme il lui plairoit »[5] ; « ce seroit le moyen le plus assuré de " remédier et proscrire " dans la France la mendicité " »[6].

Confusion de l'objet avec un autre complément. — « Nous sommes convaincus que sa Majesté établira parmi les membres qui " en composeront " le même ordre que la justice vient d'établir pour les États généraux »[7]. *En* est là pour *les* (il s'agit des États provinciaux).

Phrases où le verbe précédé d'un conjonctif est suivi d'un objet conjonctionnel. — C'était là un tour très classique, qui survivait : « que l'étang de Sillery occasionnoit beaucoup de perte..., c'est " de quoi ils sont en procès, qu'ils prie que l'on rende justice " »[8]. Les exemples sont rares.

1. Cern.-l.-R., p. 382.
2. Herm., p. 651.
3. Boul., p. 325-326.
4. Champil., p. 410.
5. Isl., p. 671.
6. Vill.-Mar., p. 1113.
7. Les M., p. 711.
8. Courmel., p. 541.

CHAPITRE XIV

L'OBJET SECOND

Un premier objet second pronominal précède le verbe. Un autre objet second le suit. — « Cet impôt destructeur... nuit au commerce, " lui enlève et à l'agriculture " un nombre considérable de bras »[1].

Objet second substitué a un objet premier. — « Il est inouï qu'on " force à acheter du sel à un malheureux " qui n'a point de pain »[2] !

Empêcher quelque chose à quelqu'un était très classique ; c'est à partir de Voltaire qu'on s'en prend à ce tour : « " leur empêcher [aux ecclésiastiques] aussi tout commerce " de telle façon qu'il puisse être »[3].

1. Sillery, p. 964.
2. Loiv., p. 728.
3. Ep., p. 612.

CHAPITRE XV

COMPLÉMENTS DU PASSIF

Le pronominal a sens passif avec les mêmes compléments que le passif. — « Arrêter les fraudes qui " pourroient se commettre par des officiers publics " » [1] ; « l'ordre ainsi établi empêcheroit quantité de brigandages qui " se commettent par ces vagabonds " que souvent la paresse et l'inconduite a réduit à cet état d'indigence » [2]. Le tour avait été classique.

en. — Notons un emploi hardi de *en* avec la valeur de *pour ce motif*, *à cause de cela* (cf. il ne " s'en montrerait " que plus hardi) : « l'inégalité du prix du sel dans les différentes provinces rendoit difficile " l'indemnité qui en seroit dûe " aux pays exemps » [3].

Complément d'agent avec *de*. — « Qu'il n'y ait " aucun seigneur sans titre créé des souverains " » [4] ; « l'on ne distribue le sel que l'après-midi, cela expose les gens de la campagne à " être surpris de la nuit " » [5] ; « des procès qui sont jugés par " des élus appointés du fermier " » [6].

Le complément du verbe passif est un infinitif. — « ... que " la perception des impôts soit ordonnée se faire " par un homme désigné par sa Majesté » [7].

L'objet du passif conserve la construction de l'actif. — « Que les " travaux des routes soient continués à se faire " par adjudication » [8] ; « il nous paroît nécessaire " qu'il ne soit consenti qu'à un seul impôt représentatif " » [9].

1. St-Hil., p. 888.
2. Sermiers, p. 955.
3. Hautv., p. 636.
4. Lav., p. 701.
5. Nogent, p. 787.
6. Verzenay, p. 1022.
7. Rilly, p. 853.
8. Champig., p. 406.
9. Vill.-Mar., p. 1108.

CHAPITRE XVI

COMPLÉMENTS DIVERS DES NOMS, DES VERBES, DES ADJECTIFS, ETC.

Compléments étendus par analogie. — Le fait essentiel est là.

1° Compléments de noms, d'après les adjectifs correspondants : " infériorité à ", d'après *inférieur à* : « " l'infériorité d'Hautvillers aux autres paroisses " d'alentour » ; « une quatrième cause de l' " inégalité d'Hautvillers aux communautés voisines " » [1].

2° Compléments d'adjectifs d'après d'autres adjectifs : " uniforme à " d'après *conforme à* : « les habitans de Champillon demandent à être " uniformes à leurs voisins " » [2] ; — cf. « le commerce et l'agriculture sont des choses des plus " intéressantes à la province " » [3] ; « plaintes et doléances sur différents objets aussi " intéressants à l'augmentation de ses finances " qu'ils le sont au soulagement du tiers état » [4].

3° Des locutions adjectives : « ils n'osent se donner des chevaux en nombre " en suffisance à leurs labours ", crainte de l'impôt » [5].

4° Des adverbes. En langue classique, on discutait pour savoir où classer des mots invariables comme *aussitôt* : parmi les adverbes ou les prépositions ? La délimitation n'existe pas pour la langue populaire : « les dits habitants représentent qu' " en outre les frais royaux " qui sont fort hauts, ils sont chargés de grands frais communaux » [6] ; « les vignerons... sont assujetis par arpent à une somme de sept livres... " en outre les droits d'aides " qui les ruinent » [7] ; « il est bien possible " aussitôt les vendanges " de constater la quantité de vin que chacun individu aura récolté » [8].

L'infinitif reçoit par analogie la construction du nom : *subvenir*

1. Hautv., pp. 640 et 642.
2. Champil., p. 416.
3. Bouzy, p. 352.
4. Brim., p. 356.
5. Thuisy, p. 986.
6. Aumén.-l.-Gr., p. 234.
7. Basl.-l.-Fis., p. 243.
8. Les P.-Loges, p. 720.

à leur entretien entraîne *subvenir à les entretenir* : « dans le cas où les villages... ne seroient pas assez considérables pour " subvenir à leur faire un sort honnête " [aux vétérans et invalides] » [1].

De même : « on manque de défenseurs et conséquemment " d'y obtenir justice " » [2].

1. Chigny, p. 452.
2. Verzy, p. 1038.

CHAPITRE XVII

STRUCTURE DES COMPLÉMENTS

Nouvelles prépositions et locutions prépositives. — *Au rapport*, *par rapport* et aussi *rapport* tout court, avec sens causal : « la classe des manouvriers est obligé souvent de se passer de soupe, aliment qui est le plus nécessaire à tout état " par raport à la cherté [du sel] " »[1] ; « nous autres pauvres artisans, ne peuvent avoir de grains pour de l'argent, " au rapport aux enlevées " qu'ils si font »[2] ; « difficultés et procès qui se commettent à chaque instant dans différents endroits " rapport à l'inégalité " des poids et mesures »[3] ; « le terroir est un terrain très difficile... " rapport aux montagnes " qui sont très rudes »[4] ; « l'inégalité pour les mesures... met dans le cas, très souvent, d'avoir des difficultés et des procès " rapport aux mesures " différentes »[5].

Faut-il considérer, dans la phrase suivante, l'absence de *eu* comme un lapsus ? : « l'insuffisance des pressoirs est un premier obstacle " [eu] égard à l'étendue de ce vignoble " »[6].

L'usage des prépositions. L'influence de l'idée. — Dans certains cas, qui sont à remarquer, on a employé des prépositions expressives au lieu du mot-outil banal. Type *se plaindre contre* : « Avant les vendanges... on tire les places au sort et chacun est obligé de s'en tenir à celle qui lui échoit, ou la changer à prix d'argent " avec un autre " dont la situation des vignes est plus ou moins précoce »[7] ; « les habitans... se plaignent fortement " contre la perception " des droits perçus par les aydes »[8] ; « que chaque garçon âgé " depuis dix-huit jusqu'à quarante ans ", soit imposé à un taux quelconque »[9].

Extensions d'emploi des diverses prépositions. — L'analogie joue un rôle plus grand que l'analyse dans la construction des

1. Chaumu., O., p. 423.
2. Janv., p. 678.
3. Pévy, p. 810.
4. Ib., p. 811.
5. Ib., p. 812.
6. Verzy, p. 1035.
7. Ib., p. 1036.
8. Savigny-s.-Ardres, p. 940.
9. Vil.-en-Sel., p. 1057.

compléments. D'après *à cheval* on dit *à voiture*, comme de nos jours *en bicyclette* d'après *en chemin de fer* : « des péages que les voyageurs à cheval ou " à voitures " et les rouliers paieroient pour l'entretien des dites routes » [1] ; « il avoit le greffe à bail non pas à prix fixe, mais " à partager " les émoluments du greffe par moitié » [2].

SUBSTITUTION D'UNE PRÉPOSITION A UNE AUTRE. — *A* pour *en* : « que les procès ne " restent pas à instance " plus de six mois » [3].

A pour *par* : « un des principaux moyens pour subvenir aux besoins de l'Etat seroit de simplifier les recettes et " à ce moyen " supprimer la totalité des receveurs généraux » [4].

DE ET *A*. — Il est visible que le sens propre de *de* ou *à* est oublié parfois totalement : « arrêter la mendicité qui " détourne les bonnes âmes à faire du bien " au vrai pauvre, étant accablé de beaucoup de vagabonds » [5] ; « les bois voisins qui appartiennent et " dépendent à des gens de main morte " ou du domaine sont d'un prix excessif » [6].

DE POUR *A* DANS DES COMPLÉMENTS DE DIRECTION ET DE BUT. — « La paroisse de Bouzy auroit de fortes raisons pour traiter... des moyens de soulagement qu' " elle seroit fondée de proposer " » [7] ; « cela " engagerait les marchands de vendre " à plus bas prix » [8] ; « les députés des villes... n'ont pas " le même intérêt de défendre " celui du tiers de la campagne » [9] ; « les charges de l'état sont des droits civils que le Clergé doit payer, non pas comme ecclésiastiques mais comme citoyens et doivent pour l'exemple acquitter les premiers, " porter par les dits exemples les deux autres ordres de les suivre " dans cette obligation » [10] ; « qu'on a chacun la liberté de vendre son vin comme il lui plaira " en se soumettant de payer " à sa Majesté » [11].

On rencontre *assujettir* construit avec la préposition *de* : « ces dits seigneurs ont... depuis bien des années, " assujettis leurs vassaux, des droits de lots et ventes " » [12].

1. Marf., p. 740.
2. Cum., p. 568.
3. Rilly, p. 853.
4. Bouzy, p. 351.
5. Beine, p. 276.
6. Verzenay, p. 1022.
7. Bouzy, 350-351.
8. Courc. et Roc., p. 536.
9. Ép., p. 611.
10. Isl.-s.-S., p. 669.
11. Or., p. 794-795.
12. Isl.-s.-S., p. 669-670.

A POUR *DE*. — « ... quant aux archevêques..., on doit les taxer suivant leurs revenus " sans préjudice à ce que paieront leurs biens " »[1] ; « que " l'exclusion des membres du Tiers État aux grades militaires étant flétrissante " ... »[2].

On brouille *à* et *de* dans des compléments parallèles : « un homme de campagne... est obligé de s'en retourner de nuit en hiver chez lui, " exposé à périr ou d'être volé " dans sa route »[3].

A pour *de* se rencontre devant un autre complément que le complément d'agent : « ... que ... " ils ne soient pas chargés aux réparations " des Eglises »[4].

DE AU LIEU DE *POUR*. — « Il serait bien à propos que Dieu donne des lumières aux hommes qui sont en place " de trouver les moiens de donner la liberté aux vignerons " »[5].

DE POUR *AVEC*, *CONTRE*. — « ... [les habitants des campagnes] sacrifiant comme soldats... leur vie et leur sang dans " les combats de l'ennemy " ... »[6].

DÉVELOPPEMENT DE *APRÈS*. — « ... vient-il une année fertile ou abondante, ils languissent " après la vente de leurs denrées ", que le plus souvent sont obligés de vendre à très vil prix »[7].

DANS. — Voici deux emplois remarquables de cette préposition : « il auroit fallu reconstruire de nouvelles églises... ce qui " auroit constitué ces deux endroits dans des dépenses considérables " »[8] ; « les propriétaires qui se trouvent réduits " dans la plus cruelle misère " »[9]. On trouverait des exemples antérieurs.

PÊLE-MÊLE DES PRÉPOSITIONS. — Des prépositions sont employées au hasard, comme elles ne devaient pas l'être, et ne l'avaient peut-être jamais été : « comment peut-on tolérer... qu'un curé soit en droit de traduire " dans un tribunal " un pauvre paroissien pour arracher de lui le payement de l'inhumation de son père »[10] ; « toute la campagne réclame la corvée " sous la prêtation en argent " et non en

1. Rilly, p. 849.
2. Dizy, p. 596.
3. Verzenay, p. 1027.
4. Courmel., p. 540.
5. Trépail, p. 1000.
6. Coémy, p. 463.
7. Rosn., p. 865.
8. Cum., p. 559.
9. Mailly, p. 735.
10. Hautvillers, p. 639.

nature »[1] ; « que la menue dîme... soit supprimée, dîme telle " qui se paie chez les particuliers envers leurs bestiaux " et quy atire grandes difficultés et même procès »[2] ; « la trop grande quantité de gibier qu'il y a sur le terroir est nuisible et " mérite la plus grande attention dans les espèces " qui détruisent les récoltes »[3].

Suppression de la préposition. — Les compléments construits sans préposition sont d'abord des compléments de temps : « pour les vins... que les droits soient payés par le vigneron après en avoir reconnu la quantité, " fin des récoltes " »[4] ; « étant assemblés le huit Mars de l'année mil sept cent quatre vingt neuf, " l'heure de midy " »[5] ; « il faut réformer les abus qui ont lieu " datte du présent " »[6] ; « que " veille d'une moisson " viennent à cinq ou six personnes et leurs chiens parcourir dans les empouilles »[7].

On la remarque aussi dans les phrases où il s'agit de marquer la répétition ou la périodicité : « l'arpent de terre... qui vaut " année commune " six livres »[8] ; « perdre leur sel comme il est arrivé " plusieurs voyages " »[9].

On est tenté de croire à des omissions, mais en réalité la préposition manque devant des compléments de toute espèce, comme le montrent les exemples ci-dessous : « deux cents arpents appartiennent à différents particuliers qui ne sont point domiciliés audit Verzenay lesquels deux cents arpents sont situés dans l'enceinte du territoire, " les meilleurs endroits et les moins exposés à l'intempérie de l'air, plus grand rapport et moins de dépens " »[10] ; « dans cette partie du terroir, il y en a " le moins moitié " qui se nomme terre haute... ; plusieurs récoltes, les laboureurs ne récoltent " qu'au [*sic*] environ leurs semences " »[11] ; « ce titre forme pour eux un engagement envers le Roy et la patrie qui est " la même nature du Tiers-État " »[12] ; « les terres du dit terroir ne se peuvent empouiller que... tels que " seigle et peu de froment force d'engrais " »[13] ; « que le sel, qui est " un prix excessif " en Champagne »[14].

1. Ep., p. 611.
2. Ib., p. 610.
3. Prunay, p. 834.
4. Isl., p. 671.
5. Janv., p. 675.
6. Lav., p. 699.
7. Pom., p. 820.
8. Montb., p. 757.
9. Thuisy, p. 986.
10. Verzenay, p. 1020.
11. Aubér., p. 231.
12. Bouzy, p. 351.
13. Ep., p. 609.
14. Pom., p. 819.

Non répétition de la préposition. — C'est ainsi que, dans l'exemple suivant, la préposition *de* n'est pas répétée devant *ses receveurs* : « Le sel... il est si mal entre les mains du fermier général " et ses receveurs " que tout le monde en souffre » [1]. S'agit-il là d'un provincialisme (qui serait un archaïsme), ou d'un trait de la langue juridique ? Il est difficile d'en décider.

Mais les phrases abondent où on n'a exprimé qu'une fois la préposition qui doit marquer le rapport : « dont l'adjudicataire serait tenu " de donner caution, et les municipaux le payer " au Receveur des finances » [2] ; « un des moyens " de procurer à l'Etat et acquitter une partie des dettes " de l'Etat, seroit...» [3] ; « le produit des vignes... étant médiocre tant " par rapport au terrain et sa situation " » [4].

1. Verzenay, p. 1026. Cf. *chemins essentiels " à l'agriculture et* [*à*] *la traite " des denrées et productions est* (lire : *et*) *maintenant de tous côtés impraticables* (La Neuv.-l.-C., p. 689).

2. Beine, p. 272.

3. Bouzy, p. 352.

4. Chaumu., P., p. 423. — *Il seroit à propos d'assurer un sort honnête aux curés de campagne, mais aussi est-il nécessaire de les assujettir " à une résidence constante et avoir un vicaire "* (Hautv., p. 639) ; *Les dîmes semblent n'avoir été instituées que " pour l'entretien des églises et alimenter leurs ministres "* (Marf., p. 739) ; *Que le peuple des campagnes fut déchargé de l'entretien des églises, presbiter, " les murs des cimetières et même les maisons des Clercs d'École "* (Pom., p. 819) ; *que les gros décimateurs soient seuls chargés des constructions et réparations des églises, presbitères, cimetières et généralement tout ce qui est nécessaire au culte de la religion et " l'entretien de ses ministres "* (Sillery, p. 964) ; *depuis l'établissement des huissiers priseurs " ou leurs commettants "* (Verzenay, p. 1027) ; *les habitants... désirent " d'être en pays d'Etat et payer les impôts " en égalité par des personnes qu'ils choisiroien eux-mêmes* (Vil.-en-Tar., p. 1067).

LIVRE IV

LA PHRASE COMPOSÉE

CHAPITRE PREMIER

IMBROGLIO DES CONJONCTIFS

Confusion entre *qui* et *qu'il* : 1° *qu'il* pour *qui*. — « " Les gardes qu'ils sont occupés " à garder ces animaux » [1] ; « les deux premiers ordres... " eux qu'ils profitent beaucoup plus que le tiers Etat des chemins royaux " » [2] ; « hommes séditieux et de peu de foi, " qu'ils ne s'arment jamais des rennes [*sic*] de la justice " » [3].

2° *qui* pour *qu'il*. — « Qu'il soit fait défense expresse aux Seigneurs... de poursuivre hors de saison à travers les biens empouillés " le gibier qui chasseront " » [4] ; « si chacun avoit la liberté ou de construire un pressoir, ou " d'aller à celuy qui voudroit " » [5].

3° *qui* pour *ce qui*. — Cet archaïsme n'avait pas encore disparu de la langue littéraire : « ils laissent une partie de leurs terres incultes " qui fait tort " à d'autres fermiers » [6] ; « il faut fumer les vignes tous les quatre ou six ans " qui coûte par an 50 livres " » [7].

4° *et qui, et dont* pour *qui, dont*. — « ... d'abréger aussy la forme des procédures " et qui souvent deviennent bien dispendieuses " et vont à la ruine des parties » [8] ; « afin d'éviter la suite d'une infinité de

1. Baslieux-lès-Fismes, p. 245. Cf. Beaumont-s.-Vesle, p. 260.
2. Courmel., p. 542.
3. Rosn., p. 868. Cf. Dont., p. 604 ; Marf., p. 742 ; Pévy, p. 809 ; Sapigneul, p. 930-931 ; Sept-S., p. 945 ; Trépail, p. 1003 ; Vrigny, p. 1121 ; Warm., p. 1129.
4. Lav., p. 701.
5. Or., p. 794. Cf. Cormoy. et Rom., p. 509 ; Lav., p. 701.
6. Mont-s.-C., p. 768.
7. Nogent. p. 785. Cf. Rilly, p. 853 ; Isles-sur-Suippes, p. 672.
8. Champi., p. 405.

petits procès, " et qui... occasionnent des frais énormes " et souvent la ruine des familles »[1].

« La communauté a trouvé l'avantage d'achepter une maison... pour le logement dudit maître d'écolle " et dont il n'est pas possible qu'une paroisse se passe " »[2] ; « qu'il soit distrait de leur superflu une somme proportionnée à l'établissement d'une école publique pour les filles " et dont trois Sœurs seroient chargées de l'éducation gratuite " »[3] ; « les contraventions et frais s'en suivent, " et dont les tribunaux ne cessent de retentir " »[4].

5° *QUEL* POUR *QU'ELLES*. — Je l'ai trouvé dans un Cahier très incorrect : « quand à l'égard de maisons, qu'il soit faite une déduction des deniers royaux dans notre pays " à cause des entretiens quel coûtent gros ", car la force de l'hiver les a ébranlées, écartelées, même fendues »[5]. Je comprends : « à cause des entretiens, qu'elles coûtent gros ».

6° *DONT* POUR *OÙ*. — « ... à quoi servent les officiers du bailliage ducal et de " Saint-Remi dont il y a 46 procureurs " »[6].

Voici même *dont*, là où on pourrait avoir une ligature vague : « qu'il soit ordonné que les dits échalas aient au moins la grosseur d'un pouce quarrée " vu le prix excessif qu'ils se vendent actuellement, dont ils ont si peu de qualité " »[7]. Je comprends : au temps présent où ils ont si peu de qualité.

Dont devient comme *que* une sorte de ligature banale : « revenons à l'arpent de mauvaise [terre] auquel il faut la même dépense et qui produira 50 gerbes et qui donneront à proportion 5 quartels de froment, " ce qui fait une grande déduction du premier arpent au dernier dont il y a 15 livres de bénéfice sur l'un et 60 livres de perte sur l'autre " »[8].

7° *DONT* POUR *QUE*. — « ... payer à sa Majesté " les frais royaux dont ils sont chargés de payer annuellement " »[9] ; « " les avantages dont les différentes provinces du royaume espèrent retirer du Gou-

1. Vill.-Mar., p. 1111. Cf. Beine, p. 271.
2. Bazancourt-s.-Suippe, p. 253.
3. Verzy, p. 1037.
4. Ib., p. 1039-1040.
5. Ep., p. 610.
6. Bazancourt-s.-Suippe, p. 252.
7. Montb., p. 759.
8. Mont-s.-C., p. 769.
9. Bourg.-l.-R., p. 346.

vernement " »[1] ; « que cependant la Noblesse... qui aura besoin de secours en soit douée " en proportion de ce dont elle aura méritée " »[2] ; « que " les sommes dont sa Majesté jugera à propos d'imposer soit versée " d'une main à l'autre au trésor royal »[3].

8° *OÙ* POUR *A LA SUITE DE QUOI*. — « ... le peuple est obligé de payer une grande quantité de personnes inutiles et que les fermiers généraux tiennent à leurs services " pour veiller à la fraude de ces deux sortes de denrées, où il en résulte très souvent des combats sanglants " »[4].

Dans le Cahier, d'ailleurs très incorrect, de Pomacle, il est difficile de traduire exactement *où* : « qu'ils aient aussi tenus de contribuer au soulagement des pauvres nécessiteux " où ils tirent des si gros droits " »[5]. Il faut comprendre que les gros décimateurs gagnent assez d'argent pour aider les pauvres ; *où* doit être séparé de *nécessiteux*, et se prendre dans le sens *d'alors que*, peut-être *dans des villages où...*

9° *QUE* POUR *OÙ*. — « ... il conviendroit... que tous les propriétaires paient suivant leurs biens et ce, " dans chaque terroir qu'ils auront des biens " »[6].

10° *QUE* POUR *QUI*. — « Un quinzième de la totalité des recoltes " pour la dixme qu'appartient "... aux bénédictins »[7].

11° *QUE* POUR *DONT*. — « Le terroir qui environne ledit village contient environ... " 80 septiers de bois broussailles, que les habitans sont seuls propriétaires " »[8] ; « la plus grande partie desdits habitants possèdent " des maisons, qu'ils paient la rente " au denier vingtième »[9] ; « pour la répartition " des frais que ces biens doivent être chargés " »[10] ; « le tabac " que beaucoup de personnes ne peuvent se passer ", est d'une cherté considérable »[11] ; « sans compter les autres

1. Bouzy, p. 351.
2. Dizy, p. 597.
3. Tinqueux, p. 993.
4. Bourg.-l.-R., p. 347.
5. Pom., p. 819.
6. Rilly, p. 850.
7. Boul., p. 324.
8. Heutr., p. 657.
9. Montb., p. 758.
10. Nogent, p. 790.
11. Verzenay, p. 1027.

millions pris sur les peuples “ qu'il est impossible à un ministre des finances d'avoir connoissance ” »[1].

12° *QUE* POUR *AUQUEL, A QUOI.* — « ... procès “ considérable par les amendes et les frais qu'ils sont condamnés ” »[2] ; « la communauté de Verzenay va donner dans ses doléances “ une petite partie de ce qu'elle est exposée ” » (comprenez : des ennuis auxquels elle est exposée)[3] ; « quoi donc faire pour... “ décharger le tiers état de ce qu'il est tenu présentement ” »[4] ?

AUXQUELLES POUR *QUE.* — « Pour comble de la présente doléance, bien “ des charges auxquelles nous payons ” et nous n'en connaissons pas les titres »[5].

13° *QUE* LIGATURE A TOUT EMPLOI. — « Comme il y a “ beaucoup de propriétaires que leurs biens n'est pas à eux ” »[6] ; « beaucoup “ des pièces de terre qu'on ne peut y habiter ” depuis une grêle orageuse de 1742 »[7] ; « c'est là “ la seule cause que les campagnes se trouvent désertes ” »[8] ; « de plus la plus grande partie desdits habitants possèdent “ des maisons qu'ils paient la rente au denier vingtième, que suivant le rôle tarifé de la dite communauté il se trouve la somme de 939 livres ” »[9] ; « le peuple ne seroit plus exposé à perdre beaucoup de temps comme il arrive à Reims, “ que l'on ne distribue le sel que l'après-midi ” »[10] ; « il s'en trouve un grand nombre “ qui ont peu d'affaires et que lorsqu'il leur en vient ”, ils font des frais exorbitants » (il s'agit des procureurs, notaires et huissiers)[11].

Notons un exemple particulièrement curieux, où *que* est repris trois fois de suite avec trois valeurs différentes : « c'est “ une denrée que l'on ne peut rien faire sans cela, et que bien des pauvres gens ne

1. Vill.-Mar., p. 1109.
2. Chaumu., O., p. 431.
3. Verzenay, p. 1023.
4. Lav., p. 699.
5. Mourm.-l.-G., p. 778. Dans l'exemple suivant, *auxquelles* doit se traduire par *suivant laquelle* : *ce qui nous fait une diminution d'un tiers sur la mesure royale* “ *auxquelles nous en payons les impositions* ” (la mesure du pays est plus petite que la mesure royale, et les impôts sont comptés comme si la mesure du pays était la même que la mesure royale, ce qui les augmente d'un tiers ; Rilly, p. 852).
6. Beine, p. 272-273. Cf. Beine, p. 267.
7. Bil.-l.-G., p. 318.
8. Beine, p. 269. Cf. Bazancourt-s.-Suippe, p. 251.
9. Montb., p. 758.
10. Nogent, p. 787. Cf. Or., p. 794.
11. Rilly, p. 849-850.

peuvent en avoir par la grande cherté et qu'ils ne peuvent manger de soupe à cette cause " »[1].

Entassement de pronoms. — « ... on n'auroit plus à payer d'appointements à un nombre considérable de receveurs, régisseurs, directeurs, contrôleurs, commis, etc., à ceux desquels qui ont payés au roi une finance pour leur état ; chacune province en proportion de ses impositions seroit tenue de la rembourser »[2].

1. Mont-s.-C., p. 767.
2. Rom., p. 857.

CHAPITRE II

LES LIGATURES INVARIABLES

CONJONCTIONS ARCHAIQUES. — *Là où* est encore employé, mais cet archaïsme reste rare : « les dits remontrants se plaignent qu'ils paient la dîme en vin à quatre pots par pièce, " là où il y a beaucoup d'endroits qu'il ne paye que deux pots par pièce " » [1].

CHANGEMENTS DANS LA FORME DES CONJONCTIONS. *D'APRÈS QUE* SUBSTITUÉ A *APRÈS QUE*, DANS LES TEMPORELLES. — « Fait et arrêté par nous... " d'après qu'il ne s'est plus trouvé aucune observation à faire " de la part des susdits habitants » [2].

QUEL EN CONCURRENCE AVEC *QUELQUE*. — « " Tout grain de quelle nature il soit ", soit consommé en France et non ailleurs » [3].

DE MANIÈRE A CE QUE. — Par analogie avec *de manière à*, ou peut-être en raison du développement de la forme *à ce que*, au lieu de *de manière que*, on écrit *de manière à ce que* : « il faudroit qu'ils fussent composés [les actes provinciaux] " de manière à ce que " le tiers état fut égal à celui de la noblesse et du clergé réunis » [4].

TEL QUE. — Il est encore en plein usage : « on ne peut disposer de ses meubles, " tel pressant besoin qu'il soit ", sans y appeler un huissier-priseur » [5] ; « " tels soulagemens pour le peuple, que puisse procurer " la contribution pécuniaire des deux premiers ordres, les vues qu'on se propose pour le bien public [n']en seront toujours qu'imparfaitement remplies, si... » [6].

DANS LES HYPOTHÈSES GÉNÉRALISÉES. — C'est la périphrase *tel qu'il soit* — *tel qu'il puisse être* — qui joue le rôle essentiel d'in-

1. Nogent, p. 788.
2. Sapigneul, p. 931.
3. Tinqueux, p. 993.
4. Les M., p. 711.
5. Bouzy, p. 352.
6. Hautv., p. 642. Cf. St-Mart., p. 900.

déterminant : « “ aucun droit seigneurial de tel nature qu'il puisse être ” »[1] ; « que les décimateurs soient tenus à l'avenir des constructions et réparations “ de telles qualités qu'elles soient ” »[2] ; « raison qui les met hors d'état de pouvoir seulement faire éduquer leurs enfants “ de telle manière que ce soit ” »[3].

Au lieu de *c'est pourquoi, pourquoi*, etc. — On rencontre, ou le simple *pourquoi* : « les habitants... supportent une imposition industrielle très considérable “ pourquoi ils supplient sa Majesté ” d'anéantir cette imposition »[4] ; ou bien *c'est pourquoi que* : « cela feroit donc quatre cents livres au lieu de deux cents, “ c'est pourquoi que sa Majesté, voulant aider les cultivateurs et le tiers état, pourroit ” diminuer cette somme d'un quart »[5].

Conjonctions nouvelles. — Nous avons vu plus haut *rapport à*. *Rapport que* devait naître : « “ rapport que ” son terrain étant de grève seulement est trop ingrat »[6].

Pour raison que. — « Il seroit nécessaire de réformer sur le corps des chapitres, leurs droits de dixmes aux deux tiers au profit du roy. “ Pour raison qu'ils font réduire ” les flèches et clochers aux deux tiers de leurs hauteurs anciennes qui ont été établies à la gloire de Dieu, en criant de loin c'est là un tel village »[7].

Encore bien que. — (Si le vigneron a du vin de l'avant-dernière récolte) « on ne lui donne pas la liberté d'en user qu'il ne soit assujetti au gros manquant, “ encore bien qu'il eût fait le profit de la ferme ” en se privant de celui dont le prix étoit le plus haut et en se réduisant à ne boire que celui de moindre valeur »[8].

Malgré que. — Il est commun : « “ malgré que toutes les coupes sont séparés ” les unes des autres par des Bornes et fossés »[9] ; « “ malgré que le tiers état est trop chargé ” d'impositions, cela na pas suffis »[10].

1. Chaumu., P., p. 430. Cf. Marf., p. 745.
2. Dizy, p. 595.
3. Rosn., p. 865. Cf. St-Masm., p. 915 ; Sapigneul, p. 930 ; Vil.-en-Tar., p. 1062.
4. St-Ét., p. 887 ; cf. “ *pourquoy il seroit utile* ” *de réunir cette chapelle à la cure* (Herm., p. 653).
5. Vrigny, p. 1118.
6. Lav., p. 703.
7. Courc. Roc., p. 537.
8. Marfy, p. 744.
9. Chaumu., O., p. 431.
10. Lav., p. 699. Cf. St-Br., p. 880 ; Sapicourt, p. 924 ; Trépail, p. 1004 ; Verzy, p. 1036.

QUOIQUE CELA. — J'ai trouvé cette locution : « le vin... est de la dernière qualité.... " quoique cela ", beaucoup coûteux » [1].

On trouve aussi *quoique* avec l'indicatif : « " quoique les grains dans l'instant du transport du royaume à l'Etranger était " d'un prix que le laboureur fermier marchand pouvaient l'un et l'autre faire leurs affaires » [2].

CONJONCTIONS EMPLOYÉES LES UNES POUR LES AUTRES. — On prend les conjonctions l'une pour l'autre. Voici un *de ce que* où on attendrait *puisque* : « Votre Majestée..., animée par son amour pour le bonheur de ses peuples, " de ce que près de deux siècles ", rend à la nation les Etats généraux » [3].

QUE CONJONCTION A TOUT USAGE. — Cette ligature sert à tout ; consécutives, finales, causales sont introduites par elle : « " que les habitans se plaignent d'un droit que notre Seigneur nous demande pour le droit de Bourgeoisie, que bien des pauvres gens sont obligés d'aller acheter du grain " pour satisfaire au droit de Monseigneur » [4].

QUE CAUSAL. — Il est moins fréquent qu'on ne l'attendrait : « il si trouvent une grande misère parmi le moyen et menu peuple, " que les laboureurs et autres qui ont des grains ne veulent " point en fournir les marchés » [5] ; « il seroit à désirer que les curés... jouissent d'un bénéfice honnête, qu'il n'ait point d'égard aux intérêts de la campagne, " que souvent leurs droits pour des portions de dîmes qu'ils possèdent qui est pour lors leur bénéfice, souvent leur fait négliger " leur devoir pastoral » [6].

PARTICIPE PRÉCÉDÉ DE *COMME* SUBSTITUÉ A UNE PROPOSITION. — « " Comme étant proches des forêts, les bêtes sauvages nous ravagent " souvent à la maturité » [7] ; « demande que tout maître d'école, " comme étant la base de la bonne éducation, de la religion, science et vertu ", soit mieux récompensé » [8].

NON RÉPÉTITION DE LA CONJONCTION. — La conjonction n'est pas répétée : « fixer par tout la quotité et la prestation de la dixme, de

1. Jonq., p. 686.
2. Bazancourt-s.-Suippe, p. 252.
3. Warm., p. 1125. — Je comprends : puisque, après près de deux siècles, elle rend à la nation les États généraux.
4. Pom., p. 820.
5. Champi., p. 404.
6. Isl., p. 669.
7. Rilly, p. 853.
8. Lav., p. 704.

manière que le décimateur ait son droit et le décimable ne soit pas foulé »[1].

Conjonction superflue. — Elle fait autant de tort à la clarté que l'absence de cette ligature : « ils arrivent souvent qu'un père de famille possédant peu de Bien et laissant à sa mort plusieurs Enfans en bas age, qu'on fait payer à la veuve... »[2].

1. Cormoy. Rom., p. 501.
2. Chaumuzy, O., p. 432.

CHAPITRE III

RAPPORTS NON LOGIQUES

COMPARAISONS. — COMPARATIFS D'ÉGALITÉ. — *SI* POUR *AUSSI*. — On le trouve dans des phrases positives : « il est malheureux... que les fermiers généraux... ayent des receveurs et commis " si affidés qu'ils en ont " pour vexer le public » [1].

AUTANT DEVANT LES ADJECTIFS. — « Il seroit " autant interessant " pour le seigneur que pour le bien publique, que les journées fussent appliquées au rétablissement des chemins du village » [2].

CELUI OMIS DANS LE DEUXIÈME TERME D'UNE COMPARAISON. — Il avait eu beaucoup de peine à s'introduire. Dans les textes populaires on en abuse, il arrive même qu'il représente un nom qui n'a pas été exprimé dans le premier terme : « il faudroit qu'ils [les actes provinciaux] fussent composés de manière à ce que le tiers état fut égal à " celui " de la noblesse et du clergé » [3]. *Celui* représente *le nombre, le chiffre*, qui n'a pas été exprimé.

COMME AU LIEU DE *QUE*. — Pour marquer le rapport entre deux termes égaux ou semblables : (si la province de Champagne était pays d'État) « on n'en seroit mieux " qu'autant comme le tout seroit bien administré " » [4] ; « payer la dixme à " la même quotité comme tous les pays voisins " » [5].

TEMPORELLES. — *Que, où* sont remplacées par *quand*, de sorte que le rapport temporel est exprimé deux fois : « que la chasse soit défendue pour toujours dans les vignes, y causant un très-grand dommage " dans les tems surtout quand les chasseurs y font faire des trac " par un nombre d'enfans " » [6].

1. Verzenay, p. 1027.
2. Boul., p. 330.
3. Les Mesn., p. 711.
4. Beine, p. 275.
5. Cormoy. et Rom., p. 500.
6. Tr.-P., p. 1016. — *Trac* (lire « traque ») est un dérivé du verbe *traquer*.

Non correspondance des temps. — Un présent à la principale est suivi sans raison visible d'un plus-que-parfait du subjonctif : « lui… qui “ perçoit sur eux… sans que les particuliers frappés de ces odieuses redevances féodales eussent jamais pu sçavoir ” d'où elles pouvoient provenir dans le principe »[1].

1. Verzy, p. 1037.

CHAPITRE IV

RAPPORTS LOGIQUES

Décadence de l'imparfait du subjonctif. — Le mode lui-même est-il menacé ? Cela n'apparaît pas avec certitude, malgré quelques cas. L'abandon qui a eu lieu dans les Ardennes ne paraît pas en voie de se réaliser dans la région de Reims.

L'imparfait du subjonctif conditionnel a même encore de profondes racines : « nous disons qu' " il seroit très avantageux pour les peuples... que l'on ne payât point " la dîme de ces objets » [1] ; « il " seroit très avantageux qu'on fît " des lois somptuaires » [2].

On le trouve, suivant l'usage ancien, derrière un présent de l'indicatif : « " il n'y a point de citoyens dans les malheureuses contrées, qui fournissent à sa rapacité, qui ne contribuassent " volontiers, en fidèles sujets, de toute autre manière aux besoins communs de la patrie » [3] ; « notre Seigneur perçoit d'un droit vente qu'il nous demande huit livres cinq sols par cent, vue que les villages circonvoisins n'en paient pas et " nous demandons qu'il n'y eut qu'une coutume ", vu qu'il y a toujours des procès pour ces droits et qui causent la ruine des particuliers » [4] ; « nous " demandons que les papiers terriers fussent faits " au compte des Seigneurs... Nous " demandons que les droits de chasse fussent supprimés " » [5] ; « des colombiers si tellement fournis de pigeons qui causent un intérêt considérable et " nous demandons qu'ils fussent supprimés " » [6].

A côté de phrases correctes et mêmes élégantes comme la première, les derniers emplois laissent l'impression que les deux temps du subjonctif, le présent et l'imparfait, sont entièrement confondus.

Présent du subjonctif remplaçant l'imparfait. — En effet. l'imparfait du subjonctif alterne souvent avec un présent, ou lui cède la place : 1° « " il seroit donc à désirer... [que] les intendants... écoutent " les raisons..., " on désire en outre que les adjudications... ne fussent "

1. Ferr., p. 617.
2. Les M., p. 708. Cf. Moronv., p. 773 ; Pargny, p. 802 ; Villers-aux-N., p. 1082-1083.
3. Hautv., p. 634.
4. Pom., p. 819.
5. Ib., p. 819.
6. Pom., p. 820. Cf. St-Masm., p. 911 ; Vill.-Mar., p. 1106 ; Vrigny, p. 1121.

pas si dispendieuses » [1] ; « que " les barrières soient reculées " aux extrémités du Royaume " afin que la nation françoise ne fut plus étrangère " à elle-même » [2] ; « il " seroit bien juste que leurs charges augmentassent aussi " et " qu'ils soient chargés " des nefs et presbitères » [3] ; « pour cela " il faudroit que le produit de la terre retourne à la terre ", c'est-à-dire que " les dixmes fussent payées " en argent » [4].

2° Les exemples sont si nombreux qu'ils annoncent un abandon total du vieil usage pour un prochain avenir : « il " serait à désirer pour le bien public qu'il y ait "... » [5] ; « il " faudroit que toutes les rentes soient réduites " aux deniers vingt cinq » [6] ; « il " seroit à désirer qu'il n'y ait " dans la même province qu'une seule coutume » [7].

Conditionnel remplaçant l'imparfait du subjonctif. — A première vue, on pourrait croire que l'imparfait du subjonctif a aussi fait place à un conditionnel. Ce n'est qu'une apparence. Le verbe principal, sous sa forme de conditionnel, n'est alors qu'un affirmatif atténué : « il " sembleroit que les élèves en bestiaux pourroient " y servir de ressources » [8] ; « il nous " paroîtrait qu'il y auroit " un moyen plus uniforme à la contribution » [9].

Indicatif remplaçant le subjonctif. — Derrière *qu'il plaise*, on rencontre l'indicatif : « " qu'il plaise à sa Majesté de supprimer les commis aux aydes, et qu'on a " chacun la liberté de vendre son vin comme il lui plaira » [10].

Il en est de même après *il n'y a que* : « qu' " il n'y a que leur travail pénible et laborieux qui peut pourvoir " à ces besoins » [11].

Dans le Cahier de Pomacle, après la phrase d'introduction : « Le village représente... », on lit une série de phrases, exprimant des désirs, qui ont leur verbe au subjonctif ; puis tout à coup survient un indicatif. Négligence ou inconséquence ? « " Que le Clergé et la Noblesse qui sont les plus riches propriétaires du Royaume payeront " l'impôt comme le tiers état » [12].

1. Caur., p. 367. Cf. Loiv., p. 728.
2. Moronv., p. 774.
3. Nogent, p. 790. Cf. Vil.-en-Sel., p. 1056.
4. Vil.-en-Tar., p. 1066.
5. Basl.-l.-Fis., p. 243.
6. Beine, p. 273.
7. Bouzy, p. 352. Cf. Brouill., p. 362 ; Chaumu., P., 430 ; Coulom., p. 517 ; Isl., p. 670 ; Isl., p. 671 ; Marf., p. 742 ; Merfy, p. 750 ; Pom., p. 820 ; Puis., p. 842 ; St-Mart., p. 901 ; Sapicourt, p. 926 ; Verzy, p. 1037 ; Vill.-Mar., p. 1113.
8. Marf., p. 741.
9. Puis., p. 839.
10. Or., p. 794.
11. Villers-All., p. 1075.
12. Pom., p. 819.

Éventuel derrière *si*. — « ... on demande " si la Providence n'y remédieroit " comment pourrait-on subsister » [1] ; « que le nom de casuel soit aboli, que " si des personnes pieuses désireroient quelque chose " de plus que l'usage de la paroisse, elles le paieront bien entendu sur le prix ordinaire » [2].

Tout que construit avec l'indicatif. — « ... quiconque a le malleur de tomber entre les mains de cet horrible tribunal, la honte et l'opprobre du genre humain, est certain, " tout innocent qu'il peut être ", de n'en sortir que condamné, flétri et dépouillé » [3].

Condition introduite par *moyennant*. — Elle est exprimée par un infinitif plutôt que par un nom : « elle nous fait remise d'un quart " moyennant de payer " dans les six semaines après la vente » [4].

1. Mont-s.-C., p. 769.
2. St-Masm., p. 913.
3. Cum., p. 581.
4. Nogent, p. 789.

CHAPITRE V

LES MATIÈRES A TRAITER

Il importe de considérer tout d'abord combien les plaintes et les propositions à faire pour remédier aux abus étaient chose complexe et difficile à exposer.

On s'y embrouillait.

Même des questions en apparence simples se présentaient de façon encore trop compliquée pour des paysans. Telle la question du sel et celle du tabac. Elles fournissaient au peuple deux motifs de plaintes : d'une part, « une grande quantité de sujets... dans les fers et dans les prisons, et bannis de leurs patries » ; d'autre part, l'entretien d'un service de surveillance coûteux pour la communauté. Il n'est pas étonnant que le rédacteur — auquel l'indignation donne une certaine éloquence — ne parvienne pas à démêler nettement les deux points de vue :

De plus que le peuple est obligé de payer une grande quantité de personnes inutiles et que les fermiers-généraux tiennent à leurs services pour veiller à la fraude de ces deux sortes de denrées, où il en résulte très souvent des combats sanglants et bien des sujets morts et des blessés, les uns par la cupidité d'un vil bénéfice et pour tâcher de se soustraire des fers, ils sacrifient leurs vies et leurs biens, les autres pour le vil intérêt d'une petite récompense que les fermiers généraux promettent à ces commis viennent à ces extrémités [1].

La situation juridique que décrivent les habitants de Villers-Marmery était en elle-même compliquée. Ajoutons qu'il s'agit de notions qu'un homme de la campagne n'a pas habituellement l'occasion d'analyser :

Il y a encore dans différentes provinces du Royaume et surtout dans la Champagne des pressoirs bannaux, moulins et fours bannaux.

Ces Banalités qui tiennent à l'ancienne servitude que les Seigneurs ont conservé sur leurs vassaux et dont souvent les Seigneurs n'ont aucun titre, d'autres une légère transaction souscrite par des communautés, qui n'ayant point été autorisées sont dans la classe des mineurs, et ne fait pas un titre valable, d'autres sont transactions faites avec des communautés sans être autorisées n'ont point été revêtues des formalités, en ce que les Seigneurs ne les ont pas fait enregistrer au Parlement [2].

1. Bourg.-l.-R., p. 347.
2. Vil.-Marm., p. 1111-1112.

A Thuisy, on entreprenait de prouver au Roi qu'il ferait un bénéfice considérable s'il permettait la vente des biens seigneuriaux et ecclésiastiques aux gens de main morte. Malheureusement, toute une série d'idées secondaires viennent s'ajouter successivement à cette idée principale :

1º il existe des terres médiocres, à côté de bonnes terres ;

2º certaines terres ne rapportent pas ce qu'elles devraient rapporter, faute d'engrais ;

3º il faut distinguer deux espèces de tailles, la taille de la " possession " et la taille de la " propriété ". Tout cela s'entremêle dans ce qui suit :

Le terroir, en son continant, surtout en basse terre ; la majeure partie en appartient soit au seigneur, soit à des couvens et communautés de main morte qui les louent peu de choses, en ce qu'ils sont de peu de rapport faute d'engrais, dont elles sont susceptibles, surtout ce terroir ; parmi ces terres cependant s'en trouve d'une excellente qualité qui s'il plaisoit au roi d'en permettre la vente aux gens de main morte, produiroit beaucoup plus de rapport à des gens qui verseroient l'argent dans le trésor royal, dut-il en payer l'intérêt ; par là, la nouvelle culture et engrais, les impositions royales augmenteroient d'autant ainsi que la faculté des acquéreurs, il résulte encore de ses baux en loyers que le fermier ne paie taille que de la possession et que le roy perd celle de la propriété [1].

Voici un dernier exemple :

Si le rôle de relevé eut été fait dans cette paroisse, cette somme dernière n'y aurait jamais été comprise en rôle jusqu'à présent au nombre de deux ont couté 115 l. de façon, en outre de l'imposition desdits 525 l. le dit sieur abbé a été imposé pour ses usines au prix de la location comme tous les autres habitants [2]...

Faut-il couper la phrase après « en rôle », et comprendre ainsi ce qui suit : jusqu'à présent les rôles, au nombre de deux, ont coûté 115 l. de façon ? Après « façon », nous ajouterons un point : c'est une autre histoire qui commence. L'ensemble reste singulièrement obscur.

Parfois la pensée est relativement simple, ainsi celle des gens de Mont-sur-Courville qui protestent contre les cumuls. Mais l'aptitude à exprimer des idées abstraites fait défaut : « Nous disons aussy que ce qui regarde la magistrature, bien des personnes qui exercent plusieurs états et que cela fait tort à bien des personnes qui sont sans état et devroit n'en posséder qu'un » [3].

1. Thuisy, p. 985.
2. Bazancourt-sur-Suippe, p. 249-250.
3. Mont-s.-C., p. 770.

CHAPITRE VI

INEXPÉRIENCE STYLISTIQUE

Le problème de la phrase. — Toutefois je n'insisterai pas sur la difficulté du sujet, car c'est surtout le problème de la phrase à ordonner qui a embarrassé tous ces ruraux. Il s'agissait d'organiser logiquement des faits — et des idées — qui se rattachent les uns aux autres, ou qui dépendent les uns des autres, suivant des rapports très divers. Des gens simples, habitués à exprimer des choses simples, pour lesquelles le parler traditionnel fournit des phrases toutes faites, n'étaient guère capables d'agencer correctement des éléments compliqués.

Leurs maladresses ne nuisent parfois qu'au style, la phrase mal faite restant facilement compréhensible. Type : « les soupirs et les gémissements qui oppressent ce peuple » [1].

Obscurités. — Parfois au contraire on a écrit avec une telle gaucherie que la pensée en devient trouble et difficile à démêler.

Prenons comme type la phrase suivante : « " La culture de la vigne n'est pas moins fatiguée " que l'agriculture » [2]. Elle est toute simple, mais le sens n'en est pas clair. Il est probable qu'on a voulu dire : la viticulture n'est pas moins éprouvée que l'agriculture.

Ailleurs c'est pis encore ; le sens est faussé : « la vénalité des charges supprimée et donné au mérite » [3]. Il eût fallu : et les charges données au mérite.

Que signifie ceci ? : « qu'il soit défendu à aucun éclesiastique de faire valoir aucun bien, ni même plus en louer » [4] ? Faut-il comprendre : il serait défendu aux ecclésiastiques d'en louer désormais ? Le sens de *ni même plus* n'est pas assuré.

Il arrive que non seulement les phrases manquent de clarté, mais qu'elles sont proprement inintelligibles :

Les habitans paroissent très surchargé de payer le sixième du montant de leurs tailles et impositions pour les corvées des grandes routes, tandis que personne

1. Villers-All., p. 1070 ; comparez : *se procurer la nécessité nécessaire à la vie* (id., p. 1071) ; *les professions communes de Villers-Allerand sont des vignes* (id., p. 1072).
2. Vil.-en-Tar., p. 1066.
3. Mourm.-l.-G., p. 777.
4. Ep., p. 612. Cf. Courmel., p. 542 ; Crugny, p. 552.

d'eux ne sont dans le cas de l'écraser, qu'ils ont chez eux comme on l'a déjà dit un terroir deffectueux pour la sortie des voiture, on est obligé tous les ans en approchant la moisson presque des semaines pour rédifier les chemins, pour rentrer les récoltes [1].

Sans doute les habitants de Baslieux estiment qu'ils ont déjà assez de travail avec leurs propres chemins à refaire au moment des récoltes, et qu'ils devraient être dispensés d'aider à la réfection des grandes routes. Mais une seconde idée vient se mêler à la première : c'est qu'ils n'ont pas l'occasion d'abîmer (écraser) les grandes routes, et que, dans ces conditions, ils n'ont pas à pourvoir à leur entretien. L'ensemble reste singulièrement entortillé.

Il serait facile de multiplier les exemples : « mais les biens nobles paient la dixme, " ainsi même valeur [*sic*], et payent quelques impôts relatifs à ceux de l'habitant " » [2] ; « faire payer les entrées et sorties du royaume ainsi que les autres couronnes nous les font payer et " à suivant, les traités faits, alors à fermer ; c'est objet [*sic*] " » [3] ; « un code qui est devenu une espèce de labirinthe dans lequel les préposés eux-mêmes " pour augmenter personnellement leurs bureaux " se trouvent fort embarrassés » [4] ; « soient supprimés [les aydes] comme trop coûteux à cause de la grande multitude des commis qui sont employés et comme " trop suceptibles de concussions ; qui ne retombe que sur les pauvres " » [5].

La conclusion du Cahier de Champigny est la suivante : les habitants de Champigny espèrent que, grâce aux réformes qu'ils proposent, les classes privilégiées pourront conserver leurs privilèges (tout en permettant au tiers état de subsister dans des conditions acceptables). Ils disent :

Nous soumettons le tout à la discussion des États, et aux lumières de Monseigneur de Necker, et sy la bonté de Sa Majesté nous fait espérer à lieu tous les bras nourris aux dépens de l'Etat, et qui se trouveroit oisifs seront nourris comme auparavant [6].

Il n'est guère facile de démêler ce que ces braves gens espèrent.

Chenay proteste contre les abus de l'administration, abus peut-être ignorés en haut lieu, mais qui pèsent lourdement sur les habitants de la campagne :

Il y a combien de vices particuliers dans l'administration qui sont glissés, qui ne sont pas connus au local [?], mentionnées des habitans de la campagne [?]

1. Basl.-l.-Fis., p. 244.
2. Sav., p. 939. Cf. Beine, p. 268 ; Janv., p. 676.
3. Rilly, p. 849. Cf. Warm., p. 1129 ; Ep., p. 609 ; Tinqueux, p. 993 ; Thuisy, p. 987.
4. Pévy, p. 809.
5. Chenay, p. 440. Cf. Isles-s.-S., pp. 671 et 672 ; Les P.-Log., p. 723.
6. Champi., p. 406.

qui cependant en ressentent plus que personne les funestes effets : mais ils ont lieu d'espérer... c'est les vœux d'un Roy bienfaisant à droit de temps [?] de sujets qui sera le défendateur de son royaume [1].

Des points d'interrogation que nous ajoutons au texte marquent les questions que le lecteur peut se poser.

Une fois qu'une phrase devient un peu longue et touffue, il est ordinaire que le rédacteur s'y perde et y perde son lecteur.

La pensée est faussée. — Assez souvent les rédacteurs disent nettement le contraire de ce qu'ils veulent dire : « il n'y a pas de comparaison au Tiers Etat qui a supporté en tout temps les frais de guerre et de toutes impositions et sont épuisées au préjudice des deux premiers ordres » [2]. Les impositions payées par le Tiers État sont épuisées au profit et non au préjudice des autres ordres. Mais l'expression rare *au préjudice* a trompé le rédacteur. Quand les habitants de la Neuville-la-Cuve se plaignent des « droits qui sont seuls payés par le tiers état » [3], ils se plaignent que ces droits *soient payés par le Tiers État seul.* « Le sel... étant d'une cherté exigeante, c'est ce qui prive la plupart du tiers état en faire peu d'usage » [4]. La phrase exprime exactement le contraire de ce que le rédacteur veut dire : le tiers état est obligé de se priver de sel, le tiers état est obligé de faire peu d'usage de sel.

Cette brûlante question du sel a du reste mal inspiré une foule de communautés ; ainsi les habitants de Savigny-sur-Ardres. Ils s'expriment ainsi : « ce prix excessif du sel les empêche à peine de pourvoir à l'entretien de leurs vêtements ainsi qu'à celui de leurs enfans » [5]. Ils entendent que ce maudit impôt leur permet à peine de nourrir leurs enfants, ce qui est fort différent.

Quelques spécimens un peu plus étendus donneront une idée de l'obscurité où peuvent tomber ces phrases informes, mal écrites quoiqu'elles soient peut-être bien pensées.

Le rédacteur du Cahier de Bazancourt-sur-Suippe est un brave homme, plein de sentiment, mais qui se révèle incapable d'exposer une situation pourtant relativement simple :

L'Étaminier à façon et manouvrier représente qu'ils ne peuvent gagner que dix à douze sous par jour, avoir famille, payer location de maison, impôt, bois à bruler et surtout dans la révolution actuel de la cherté incompréhensible du

1. Chenay, p. 443.
2. Warm., p. 1126.
3. La Neuv.-l.-C., p. 689.
4. Or., p. 795.
5. Savigny-s.-Ardres, p. 940.

grain, et même rareté que le monopoleur attendaient depuis plusieurs années, quoique les grains dans l'instant du transport du royaume à l'Etranger était d'un prix que le laboureur fermier marchand pouvaient l'un et l'autre faire leurs affaires, ils sont dans une misère affreuse, plus de grains pour argent, les blatiers l'enlève [*sic*] tous les jours, si peut qu'il y en reste à tel prix comme ils peuvent le trouver, ce sont des soulèvements dans plusieurs paroisses et des tumultes qui font trembler [1].

A Mourmelon-le-Petit, la question est plus délicate. Les ingénieurs des ponts et chaussées sont indésirables, les habitants voudraient les voir remplacer par des ingénieurs militaires, et, mieux encore, pouvoir diriger eux-mêmes leurs travaux. Ils voudraient du moins obtenir que les ingénieurs des ponts et chaussées fussent responsables de leurs oublis (*obmissions*) et obligés à surveiller les travaux qu'ils commandent. Malheureusement le rédacteur mêle tout cela à plaisir dans une phrase extrêmement touffue et d'ailleurs émaillée d'incorrections :

Représentent que les ingénieurs des ponts et chaussées sont ruinantes par rapport aux constructions et réparations des édifices, demandent qu'ils soient remplacés par les ingénieurs militaires, qu'ils rempliroient seulement leurs fonctions avec plus d'exactitude et moins d'intérêts, celles-là seroient à la décharge de l'Etat, tant pour leur empointement que pension, au moins que le bon sens n'autorise les communautés à le faire faire par économie et si au moins s'ils le font qu'ils soient donc garants des obmissions qu'ils pourroient faire dans leurs devis estimatifs et qu'ils soyent au moins obligés de visiter tous les deux à trois jours les ouvrages qu'ils font faire dans les campagnes, ils verions par là si les entrepreneurs suivent la condition et sans plus faits [2].

Terminons par un spécimen curieux, où la prétention se joint à l'ignorance. Les prophètes, les apôtres, César sont appelés à la rescousse par les habitants de Warmeriville, et il est difficile, en lisant cette page, de ne pas prononcer les mots de charabia et de mascarade :

Est-il possible qu'au moyen de toutes ces sommes et charges, que la dite communauté supporte encore de nouveaux impôts pour payer les dettes de l'Etat, d'autant plus que leurs impositions emportent le revenu de leur patrimoine, qu'ils font valoir de leurs mains, pendant que le haut Clergé, la Noblesse, les riches maisons des moines qui possèdent des grands biens, des trésors immenses, ne viennent pas au secours de l'Etat, pour conserver l'intérêt d'une maison riche, se détachent du Tiers Etat pour le vexer, supportent toutes les charges en oubliant leur origine du même père et, partant de ce dernier principe, l'impôt seul et unique réparti sur leurs biens comme sur le Tiers Etat feroit le bien de l'Etat, donneroit des heureux jours à votre Majesté et à toute la France, retireroit le pauvre de l'indigence, la mendicité auroit moins lieu, les hauts bénéficiers qui

1. Bazancourt-s.-S., p. 252.
2. Mourm.-l.-P., p. 781. — Le rédacteur est le syndic de la commune !

annoncent la doctrine par le ministère des curés de paroisses partie en portion congrue à charge d'âmes dont ils jouissent des revenus, excepté tels d'acquitter les dettes de l'Etat pour leur privilèges ; les prophètes, les apôtres, les grands, ne payoient-ils point les tributs à César, avaient-ils des privilèges, ont-ils souffert que le Tiers Etat soit vexé ? De l'autorité seule de votre Majesté peut protéger les droits de la Nation, demandés par le Tiers Etat et notamment par nos concitoyens de la province du Dauphiné à laquelle nous unissons nos mêmes vœux de délibérations [1].

Nous n'insisterons pas sur les phrases sans aucune espèce de construction, qui ne témoignent que de l'incapacité de leurs auteurs. Elles sont très nombreuses : « que si l'impôt territorial ait lieu, surtout sans distinction de rang » [2] : « observation faite sur ce qui concerne le tiers état est plus utile et plus secourable à l'État que les deux autres classes » [3], etc.

1. Warm., p. 1127. — Le rédacteur est notaire royal et juge.
2. Rilly, p. 853.
3. Rosn., p. 866.

CHAPITRE VII

STRUCTURE MALADROITE DE LA PHRASE

Omission d'éléments nécessaires. — Pour peu qu'on examine d'où viennent les défauts dont nous venons de parler, on s'aperçoit que la manière de bâtir une phrase n'est pas connue. D'abord, la phrase est souvent incomplète : un élément essentiel fait défaut.

Il arrive que ce soit le verbe : « il est à observer que le terrain du village est extrêmement difficile à cultiver et qu'il faut jusqu'à six ou sept chevaux pour une charrue, ainsi que deux personnes qu'il faut pour l'occuper et " le terrain d'un bien petit rapport " » [1] ; « représente qu'il seroit d'un grand avantage qu'il plaise à sa Majesté que tous les pauvres soyent nourris dans leur paroisse ; que chaque communauté nourrisse ses pauvres attendu qu'ils sont exposés à des espions étrangers, qu'il vienne maudire et " dans le cas de faire des vols " ce qui n'arrive que trop fréquemment » [2].

Il serait imprudent de reconstruire logiquement ces phrases ; toutefois, d'une manière générale, c'est une des formes du verbe *être* que nous aurions à ajouter pour rendre la phrase régulière.

Dans la phrase suivante, il faut suppléer *de façon qu'il soit* : « il est certain que " si cet étang était corrigé d'un degré plus bas ", cela soulageroit le village, et les inondations ne seroit plus si dangereuses » [3].

Un certain nombre de phrases appartiennent au langage parlé : « dans le cas ou ils laisseraient vaguer leurs pigeons, permis à toutes personnes de les tuer » [4] ; « si un vigneron loge les chevaux d'un voiturier qui lui amène des denrées, on saisit les chevaux et " un procès au vigneron pour payer l'amende " » [5].

Il suffit de prononcer ces phrases avec le ton nécessaire, au besoin d'y ajouter un geste familier ; ce sont des types courants dans la conversation de tous les jours.

D'autres phrases sont plus difficiles à admettre : « 150 arpents de terrains... ne produit point pour payer les " deux pots de vin ci-

1. Jonq., p. 686.
2. Mourm.-l.-P., p. 781. Cf. Sapicourt, p. 925 ; Tramery, p. 997 ; Herm., p. 653.
3. Prunay, p. 834. Cf. Bouzy, p. 351.
4. Chaumu., P., p. 429.
5. Verzenay, p. 1025.

dessus fait mention " »[1]. Peut-être *dont* a-t-il été oublié par le rédacteur, qui est un laboureur, syndic en exercice ? L'expression « ci-dessus fait mention » appartient au style judiciaire.

Parfois l'ellipse n'est qu'apparente. Dans la phrase : « " pour pouvoir satisfaire aux besoins de l'Etat, ce seroit d'adopter l'impôt territorial " »[2], il est inutile de sous-entendre quoi que ce soit. Dans tout l'Est de la France, *c'est de* s'emploie avec une valeur voisine de celle de : *il faut.*

Voici d'autres exemples : « on ne nous permet pas de couper un de ces mauvais arbres sur notre propre terrain sans une permission qui coûte 17 sols; obligé de faire huit, dix lieues, quelquefois plus, pour aller la chercher »[3]. Il manque au participe *obligé* le sujet et l'auxiliaire : *on est obligé.* De même : « défense d'avoir des colombiers ou permission pendant tout le temps de semences et moissons à tout le monde de tirer ou tendre des pièges quelconques pour les détruire, afin de forcer ceux à qui on accorde ce droit trop multiplié et dont plusieurs s'emparent par le crédit ou la force contre tous droits, de fermer leurs colombiers dans le dit tems »[4]. Le mot de *colombier* évoquant l'idée de *pigeons*, la phrase du rédacteur des Cahiers de Montigny-sur-Vesle se comprend : *les*, ce sont les pigeons.

Reprises inutiles. 1° Reprise du sujet. — On reprend inutilement le sujet. L'exemple le plus caractéristique peut-être nous est fourni par le Cahier de Chaumuzy, dont nous possédons deux rédactions.

Voici le texte de la plus incorrecte : « les mineurs ayant atteint la majorité, ne pouvant avoir les actes concernant les successions dont ils sont héritiers *ils* ne peuvent faire rendre compte à leurs tuteurs qu'avecq des a peu près »[5]. La reprise du sujet est conservée dans la rédaction soignée, qui est l'œuvre d'un juge : « les mineurs ayant atteint l'âge de Majorité, ne pouvant avoir les pièces concernant leur succession, *ils* demandent des comptes à leur tuteur sur des à peu près »[6].

Parfois le rédacteur a une excuse : le sujet est très éloigné du verbe. Dans l'exemple qui suit, quatre lignes séparent *les vignerons* de *ils desireroient* : « les vignerons . . . ils desireroient . . . il[s] demande[nt] »[7].

1. Pévy, P., p. 810.
2. Heutr., p. 660.
3. St-Masm., p. 915.
4. Monti., p. 763.
5. Chaumu., O., p. 426-427.
6. Chaumu., P., p. 426.
7. Basl.-l.-Fis., p. 243.

2° Reprise de l'objet et des compléments. — Mais on reprend inutilement, dans la plupart des cas, l'objet par un pronom personnel, soit pour l'annoncer, soit pour y renvoyer, sans intention de le mettre particulièrement en lumière : « et pour ne nous arrêter qu'à l'article des pressoirs, " qui l'ignore, combien peuvent à une bonne vendange, préjudicier les pressoirs banaux " » [1] ?

Les adverbes personnels *en*, *y*, sont souvent employés sans nécessité ni avantage. On reprend inutilement par *en* un complément déjà exprimé : « " de cette imposition il en dérive " contre le Tiers Etat un droit de présomption de fraude » [2] ; « ceux [il s'agit des Ecclésiastiques qui possèdent plusieurs bénéfices] " qui s'en trouveront pourvus de plusieurs " seront tenus d'opter dans le delai de six mois celui qu'ils jugeront à propos de garder » [3].

La reprise par *en* des relatifs *dont*, *duquel*, *desquels*, est particulièrement fréquente : « toute sorte de réparations ou reconstructions... " dont les gros décimateurs seuls en " seront chargés » [4].

Parfois le conjonctif repris par *en* est introduit par une autre préposition que la préposition *de* : « un terroir... qui souvent ne produit pas pour ses frais, " sur quoy en voici l'explication ", tant du produit que de la dépense » [5].

Y reprend inutilement un complément circonstanciel de lieu : « un même rôle pour chaque paroisse, " à la confection duquel les ecclésiastiques et nobles possédant biens ou revenus quelconques y seroient appelés " » [6] ; « qu' " au Tribunal qui sera chargé de la répartition de ces impositions, le Tiers Etat y ait " autant de représentans que le Clergé et la Noblesse ensemble » [7].

Ou bien il s'agit d'un complément, introduit par *à*, qui n'est pas un complément de lieu : « leur satisfaction seroit à son comble si " à ce bienfait le monarque daignoit y joindre " la permission d'user du pacage dans les bois » [8].

Y reprend aussi soit un relatif précédé de la préposition *dans*, soit l'adverbe relatif *où* : « son territoire n'a qu'une très petite étendue " dans laquelle les terres et les vignes y sont " d'une difficulté et d'une dépense exorbitante » [9] ; « la continuation des assemblées interm‑

1. Bez., p. 313.
2. Clairi., p. 456.
3. Cormoy. et Rom., p. 506.
4. Wez, p. 1135. Cf. S[t]-Masm., 912 ; Bourg.-l.-R., p. 347 ; Basl.-l.-Fis., p. 243.
5. Montb., p. 756.
6. Witry, p. 1143.
7. Courville, p. 545. Cf. Janv., p. 677 ; Pargny, p. 803.
8. Marf., p. 742.
9. Id., p. 738.

diaires pour régler les impositions " où le Tiers Etat aura droit d'y assister " pour défendre sa cause »[1].

Enfin, tout à fait exceptionnellement, *y* apparaît après l'adverbe relatif *dont*. Il semble ici exprimer l'idée vague de *dans notre village*, à moins qu'il ne faille considérer *y* comme faisant partie intégrante d'un verbe *s'y trouver* : « des terres... " dont ils s'y en trouvent beaucoup " qui n'ont jamais été mis en valeur »[2].

Reprises peut-être intentionnelles. — C'est peut-être un souci d'insister sur le sujet qui a amené la reprise du sujet dans les exemples suivants : « le Vigneron, en payant une somme quelconque sur chaque arpent de vigne, " il sera libre " de faire de son vin ainsi que le laboureur de son grain »[3] ; « nous disons encore que la communauté de Ferrières qui sembleroit ne devoir pas avoir beaucoup de charges, " elle " en a cependant plus qu'aucune autre »[4] ; « le tiers état... si on le surcharge encore de nouvelle imposition, " il " sera encore plutot ruiné »[5].

C'est sans doute intentionnellement aussi que le rédacteur du Cahier de Verzenay reprend un possessif, afin de le bien souligner : « " si un particulier met son vin qu'il récolte " ou une partie dans un cellier qui ne lui appartient pas, il faut le déclarer à peine de procès »[6]. Ces faits seraient donc des faits de syntaxe expressive.

1. Verzenay, p. 1029.
2. Chenay, p. 443.
3. Chigny, p. 451.
4. Ferr., p. 617.
5. Lav., p. 699.
6. Verzenay, p. 1023.

CHAPITRE VIII

ABANDON DE CONSTRUCTION

Souvent, et c'est là le moindre mal, c'est la symétrie qui est détruite.

Une infinitive est coordonnée avec une principale à l'indicatif : « tandis que tant de pauvres pères de famille, leurs femmes et leurs enfants sont sans assistance et particulièrement de ne savoir ni lire ni écrire, qui ne connaissent pas les principaux mystères de la religion, à cause de leurs pauvreté et doléances... » [1] ; « cela seroit à désirer que tout soit perçu, l'une comme l'autre, comme des mesures et poids » [2].

Le *que* introductif d'une complétive est absent, la chaîne est brisée. — La proposition complétive complément d'objet offre. en français correct, une double forme : l'infinitif alterne avec un verbe à un mode personnel introduit par *que*. Les rédacteurs des Cahiers s'embrouillent. On attend un infinitif complément, on a un verbe au subjonctif qui n'est même pas précédé d'un *que* : « qu'il seroit encore bien nécessaire que tous seigneurs, ecclésiastiques ou laïques, fussent tenus, avant de pouvoir exiger aucun droit ou cens de leurs censitaires, " ils eussent communiqué leurs titres à leurs vassaux... " » [3]. C'est ici le « fussent tenus » qui a attiré « ils eussent communiqué », au lieu de « communiquer ». Mais, en dehors de ce cas particulier, les changements de construction sont fréquents : « il seroit nécessaire que tous les marchands, commerçants, traficants, domiciliés ou non, étrangers, de leur imposé une taxe suivant leurs commerces et trafics » [4].

Relative sans lien relatif. — Même résultat quand une proposition relative reste en l'air : « l'on ne pouvait obtenir de faire ces réparations, qu'en présentant une supplique à M. L'intendant qui n'ayant pas manqué d'envoyer l'Ingénieur de Champagne pour reconnaître

1. Courc. Roc., p. 537.
2. Mont-s.-C., p. 769.
3. Witry, p. 1143.
4. Courc. Roc., p. 537.

ces réparations, cet ingénieur a condamné moitié de la ditte nef avec toute la couverture réparative, l'adjudication... a monté à la somme de 6.700 l. » [1] ; « ... un objet de 50 l. par chaque ménage, ce qui est exhorbitant pour un village dont une forte partie sont de simples manouvriers et qui de cet quantité de ménages il y en a un tiers de très pauvres » [2] ; « il seroit nécessaire de diminuer aux cultivateurs, qui font naitre toutes les productions nécessaires à la vie, par leurs travaux pénibles, les impositions royales, qui depuis si longtems qu'ils en sont fatigués, car ils sont les pères nourriciers de tout le peuple » [3].

Ailleurs, tant bien que mal, une proposition se rattache à ce qui précède par un *que* : « lesquels impôts... ne peuvent jamais rentrer en entier dans les coffres de sa Majesté et qu'il n'y rentre pas plus de moitié et peut-être encore moins de ce que paye le peuple » [4]. Le *que* est-il un *que « de conséquence »*, qui se rattache au début de la phrase : « le peu de produit que font les habitans est si peu considérable qu'il est dans l'impossibilité d'augmenter les impôts... » [5] ? Je ne le crois pas : à cinq lignes de distance, le rédacteur a certainement oublié ce qui précède ; la seconde partie, introduite par « lesquels impôts », se relie d'ailleurs à la première d'une façon tout à fait artificielle.

La cohésion n'est pas plus grande quand l'addition est introduite par *c'est que* : « si il y avoit 2, 3 ou 4 fermiers au lieu d'un cela occuperoit bien plus toutes les personnes déclarées ci-dessus et bien des fermiers qui n'ont point d'employe et qui en auroient " et en outre c'est que ces fermiers qui ont plusieurs employés tiennent leurs ouvriers enchaînés "... » [6].

Interruptions de construction. — La phrase commence par *si* ; on ne trouve pas trace ensuite de la principale : « de plus, nous vous représentons que " si toutes les réparations... devroit être à la charge des décimateurs " » [7]. Il faut supprimer *si*.

Voici une causale commençant par *puisque* ; on a oublié par la suite cette conjonction, et on continue par un participe marquant la cause : « dans ce cas puisque la dîme " étant pour le service Divin ", les églises et presbitères... doivent donc être à la charge des décimateurs et non du peuple » [8]. Comparez : « les empouilles sont exposées à toutes

1. Bazancourt-s.-Suippe, p. 249.
2. Aubér., p. 231.
3. Courc. Roc., p. 534. Cf. Bouzy, p. 352 ; Heutr., p. 659.
4. Heutr., p. 660.
5. Id., ib.
6. Mont-s.-C., p. 768-769.
7. Bil.-l.-G., p. 319.
8. Pont-F., p. 826.

sortes de dangers, que le gibier soit détruit plus souvent parce que la trop grande multitude cause bien de la perte aux cultivateurs, comme " la chasse étant réservée " à Mesdames de France, duchesses de Louvois »[1].

Assurément la syntaxe n'est pas pour tout dans les erreurs et les quiproquos. Mais souvent l'inexpérience à construire la moindre proposition fait qu'on s'arrête, qu'on hésite et qu'on doute. On le constate dans mille exemples, dont je citerai le plus simple : « les personnes ne peuvent en revenir qu'une partie de nuit »[2]. Innombrables sont du reste les phrases où des fautes de toutes sortes concourent à obscurcir le sens : « qu'il plaise à sa Majesté que tous les pauvres soyent nourris dans leur paroisse ; que chaque communauté nourrisse ses pauvres, attendu qu'ils [les gens de la communauté] sont exposés à des espions étrangers, qu'il [qui] vienne[nt] maudire et [sont] dans le cas de faire des vols ce qui n'arrive que trop fréquemment »[3].

On mêle deux tours. — Deux tournures différentes se présentent en même temps à l'esprit du rédacteur : il en résulte une contamination.

Dans la phrase suivante, le rédacteur n'a pas pu se décider entre : « ce qui est la cause de laisser », et « ce qui est la cause qu'ils laissaient » : « c'est bien là ce qui est la cause que beaucoup de pères de laisser jeûner leurs familles »[4].

Si au cas est composé de *si* + *au cas où* : « avons réitéré les offres de payer ce droit, " si au cas il est dû " aux dits sieurs du Chapitre »[5].

Les défauts de structure et la pensée. — Ailleurs, c'est la cohésion de la pensée qui souffre de ces ruptures de construction : « à lui demander la suppression des droits d'aides et des commis aux aides en y substituant un autre établissement qui est qu'après les vendanges finies faire l'inventaire des vins de la récolte »[6] ; « que la justice soit donnée au pauvre peuple gratuitement, ou au moins le dispenser d'être transféré à deux ou trois juridictions... qu'il soit jugé présidialement en premier et dernier ressort jusqu'à concurrence de 3.000 l. et qu'il y ait un réglement qui soit à la connaissance du

1. Bil.-l.-G., p. 318.
2. Ep., p. 612.
3. Mourm.-l.-P., p. 781.
4. Janv., p. 678.
5. Bourg.-l.-R., p. 346.
6. Trois-Puits, p. 1015.

public, pour les frais de procédure et empêcher par là le grapillement des sangsues qui ne vivent que du plus pur sang du peuple » [1].

Ce sont parfois les compléments qui sont mal construits : « nous espérons de la bonté du roy... l'extinction totale des aides, surtout les vexations des commis et le cruel droit de trop bu » [2]. Si on tournait : « la fin des vexations... et l'abolition du cruel droit », la plainte serait d'une extrême limpidité. Mais les choses ne sont pas présentées d'une façon aussi conséquente. L'idée des vexations est venue se surajouter à la précédente ; elle ne s'y rattache pas.

Deux infinitifs à valeur finale, qui se suivent, ont deux sujets différents : « pour rendre plus de splendeur aux campagnes, animer la culture des terres et rester chacun chez soi, le seul moyen est d'assujettir toutes les villes aux mêmes impôts que la campagne selon leur fortune, chacun aimera rester chez soi et y vivre selon son état » [3].

Il en est ainsi souvent : incapables d'ordonner des faits et des arguments, les rédacteurs expriment les idées qui leur viennent les unes après les autres, au petit bonheur, dans des membres de phrase qui se succèdent sans articulation logique ; le désordre de la phrase et le désordre de la ponctuation correspondent au désordre de la pensée.

Il s'agit de la tentation que les habitants d'Isles-sur-Suippe ont de se procurer du sel, dans le duché de Mazarin, au quart de sa valeur. On écrit :

C'est à cet excédent que quelques malheureux pères de famille s'immisseroient de s'en procurer au dit duché ou d'ailleurs qui se trouve être contrebande, par ce moyen sont frauduleux, s'ils sont pris par les employés de la ferme, ils seront condamnés à des amendes exorbitantes, ne pouvant point y satisfaire, seront condamnés à servir comme forçat au préjudice d'une famille, pour lesquels ils voulaient leur procurer les aliments de la vie, ils se voyent abandonner femme et enfants sans commisération du côté de la ferme ; que si le sel étoit à plus bas prix ces accidents n'arriveroient point [4].

La malheureuse question du sel inspire au rédacteur de Mont-sur Courville un exposé aussi décousu :

Il est à croire que c'est un objet considérable pour un chacun, c'est une denrée que l'on ne peut rien faire sans cela, et que bien des pauvres gens ne peuvent en avoir par la grande cherté et qu'ils ne peuvent manger de soupe à cette cause qui est l'aliment pour eux le plus soutenant, comme n'ayant autre chose à manger, ou leur pain séché au soleil ; au lieu que si il étoit en général éloigné comme prêt

1. Loiv., p. 729.
2. St-Br., p. 882.
3. Pont-F., p. 826.
4. Isles-s.-Suippe, p. 671.

au même prix il n'y auroit point de personne qui se mettroit dans le cas d'être pris en contravention et de vouloir faire tort à son Prince [1].

L'article quinze du même Cahier est aussi un excellent spécimen de pensée populaire — ou mieux, de pensée non ordonnée :

Quinziémement : Que l'on supprime les colombiers au moins ceux qui n'ont point de pouvoir, vu qui n'ont point la quantité de terres suivant l'ordonnance et beaucoup qui ne jouissent ni ne possédent aucun bien, ce qui fait par le trop grand nombre qui se trouvent font un tort considérable dans le temps des semences et meurisons [*sic*] des grains même après avoir mangé certains grains que l'on ne peut presque plus ramasser le restant [2].

Deux idées s'y succèdent et s'y mélangent :

1º Il faut supprimer des colombiers.

Il existe une ordonnance : en vertu de cette ordonnance, il faut supprimer les colombiers de propriétaires qui n'ont pas une quantité suffisante de terres, et surtout ceux des propriétaires qui n'ont pas de terres du tout.

2º Il faut fermer les colombiers au moment des récoltes. Les pigeons font un tort considérable aux récoltes : même, pour certains grains, ils en mangent une telle quantité que cela ne vaut presque pas la peine de ramasser ce qu'ils ont laissé. Là aussi il y a une ordonnance : il faut l'appliquer.

Comme l'on pense, la matière requérait des chiffres et des raisonnements arithmétiques. En voici un :

Savoir qu'on [lisez : *en*] supposant que dans notre communauté que l'on recueille 120 pièces de vin à raison de 20 sols par pièce [ce] qui fait 120 livres et comme notre communauté [se] compose [de] 44 feux auxquels on accorde à chaque particulier 4 ou 5 pièces pour sa boisson, par conséquent ne comptons que sur 36 particuliers qui dépouille [récolte] du vin, ainsi 4 fois 36 vatte [vaut] 144, par conséquent il n'y en auroit point à vendre, puisqu'il n'y en auroit pas pour fournir à ce qui est accordé, ainsy si il y en a à vendre ce sera [que] quelque pauvre particulier qui sera au besoin ou quelqu'autres que leurs quantités excèdera ce qu'on leur accorde, mais en supposant qu'on en vende 20 pièces et qu'il soit perçu 5 livres par pièce de droit au roy, cela feroit 100 livres, ainsi voilà sur notre petite communauté 20 livres de bénéfice sur cet objet et point de commis à payer [3].

Idées sans lien et sans suite. Les queues de phrases. — A la limite, cette façon abandonnée d'écrire conduit à des phrases « à queue », où toute une série d'additions successives viennent s'ajouter à l'idée principale : « quant à la noblesse, combien de biens (outre les

1. P. 767.
2. Champi., p. 406.
3. Mont-sur-Courville, p. 767. — J'ai, par exception, indiqué entre crochets quelques corrections à faire.

fiefs) ont ils mis aussi sous leur main depuis l'établissement de la monarchie françoise et presque tout bien roture, et qui se trouvent affranchis des impôts, ce qui fait encore un surcroît à ceux du tiers état, même les anoblis et leur bien depuis ce tems est encore un nouveau surcroît »[1].

Parfois la « queue » n'est que très lâchement attachée à ce qui précède. Le Cahier de Bazancourt-sur-Suippe expose, dans une interminable phrase, une histoire de réparations dans la nef de l'église. Cette phrase se termine ainsi : « cet objet qui aurait couté 500 l. en coute 12.000 dont les deux tiers sont déjà payés et aussi par arrèt du Conseil d'Etat du 26 août 1786 »[2]. A quoi se rapporte cet arrêt du Conseil d'État du 26 août 1786 ? Il est presque impossible de l'apercevoir. On a l'impression d'un détail important, sinon essentiel, que le rédacteur a oublié en cours de route et qu'il ajoute à la fin, sans le moindre souci de logique, au moment où il s'aperçoit de son oubli.

1. Ep., p. 608. — Le rédacteur est le syndic de la commune.
2. Bazancourt-s.-Suippe, p. 249.

CHAPITRE IX

BESOINS ET TROUVAILLES DE L'INSTINCT

Le besoin d'insistance. — Un des faits caractéristiques de la langue populaire que nous étudions est le besoin d'insister de façons variées sur l'idée qu'on veut mettre en lumière.

Le phénomène se produit particulièrement lorsqu'on parle d'une quantité dont on signale la petitesse ou la grandeur : « " Le peu de produit " que font les habitans est " si peu considérable " qu'il est de l'impossibilité d'augmenter les impôts » [1].

Ailleurs, il s'agit d'exprimer le grand nombre des impôts. On ajoute *encore* à *de plus* : « ils sont " encore de plus " chargés d'un droit de petite ayde » [2].

Assez suffisant avait été longtemps classique et peut être considéré comme une expression toute faite : « que ce même droit fut " assez suffisant " pour remplir les sommes que le roy en retire » [3].

Mais il y a des inventions.

Ainsi, quoique *amélioration* marque par lui-même un changement favorable, on le fait précéder de *plus de* pour exprimer fortement qu'on voudrait un sort *plus meilleur* : « ces habitants de Verzy ont droit de demander " plus d'amélioration " dans leur malheureux sort » [4].

Dans les comparaisons, après *aussi* on mettra *de même* : « que les décimateurs soient tenus aux reparations... des églises... et " aussi de meme " pour les presbitères » [5].

A *comme* on ajoutera *tel que* : « que les curés soient en portion congrue, qu'ils n'aient aucune chose pour leur honoraire de sacrements, " comme tel que " mariage, baptême... » [6].

On a raisonné, on veut conclure. Le terme conclusif est renforcé ou redoublé : « " en conséquence, pourquoy ", c'est tous les seigneurs, noblesses... qui jouissent et possèdent et ont tous les plus beaux biens et revenus » [7].

1. Heutr., p. 660.
2. Chaumu., O., p. 422.
3. Les P.-Loges, p. 720. Cf. Chigny, p. 448 ; Aumén.-l.-P., p. 239 ; Les P.-Loges, p. 723.
4. Verzy, p. 1035.
5. Aumén.-le-G., 235.
6. Ep., p. 612.
7. Cour. Roc., p. 536-537.

Influence sur la syntaxe. — C'est par suite du même instinct que des phrases sont déconstruites.

Les habitants de Janvry emploient, assez inconsidérément, toutes les ressources de la langue pour donner une idée de l'accroissement des impôts :

Nous nous plaignons encore que les bureaux des aydes est " trop exorbitant ", suivant les impôts, ajouté non compris le sol pour livre qui est dû aux fermiers généraux pour l'augmentation, jauge, courtage, courtier jaugeurs, huit sols pour livre ; tout cela en augmenté outre à la connoissance de nos dits habitans, sur quoi nous demandons à sa Majesté qu'il lui plaise de vouloir bien considérez que les impôts sont très forts [1].

On ne se préoccupe pas d'arranger les faits et les idées, on les entasse.

Il faut bien distinguer des phrases maladroites les phrases où le besoin d'expressivité amène le rédacteur à modifier ou à briser d'instinct les moules traditionnels. Ces faits, particulièrement intéressants, constituent ce qu'on pourrait appeler la syntaxe instinctive.

Dans le cas le plus ordinaire, un mot essentiel se présente tout d'abord à l'esprit. Puis la pensée se développe irrégulièrement, et il est nécessaire de renvoyer au mot placé en tête. D'où des reprises qui pourraient sembler de simples négligences et qui sont le résultat de l'ordonnance psychologique des idées. L'exemple le plus simple sera le suivant : « " tous ces droits " cy-dessus l'on ne sait à quel titre " on les paye " » [2].

Mais voici des phrases où le besoin de mettre en lumière et en tête un élément essentiel de l'idée a amené à prendre d'autres libertés : « le luxe effréné qui règne en France, " en arrêter le progrés " en y mettant une taxe » [3] ; « " les Religieux rentés "... qui ont des revenus immenses... on devroit " les fixer " à une pension... et " le surplus " les obliger à " l'employer " » [4] ; « si " un cabaretier ", aussitôt sa récolte finie, les commis font inventaire de ses vins, " on ne lui fait " aucune déduction » [5].

Des participes et gérondifs sont ainsi préposés, et on les fait rapporter à tous les termes de la phrase qui suit : « " Etant aussi fort chargé d'impositions cela les met dans une grande indigence " et les rend incapables de pouvoir y satisfaire » [6].

Parfois le mot placé en lumière n'est pas repris : le sens suffit à le

1. Janv., p. 676.
2. Pévy, p. 811.
3. Beine, p. 276.
4. Id., p. 275.
5. Verzenay, p. 1025.
6. Montb., p. 756. Cf. Rosn., p. 866.

rappeler : « “ les propriétaires qui sont obligés de payer pour façon, il faut trente six livres par arpent ” »[1]. Nous retrouvons là, à l'état spontané, la figure de rhétorique qu'on appelle l'*anacoluthe*.

Dans d'autres cas, il y a reprise d'un mot essentiel. Les habitants de Verzy paient au seigneur un droit de banalité : « ils sont encore surchargés du droit de lots et ventes... ils sont forcés de lui payer le douzième du prix de l'acquisition “ lui déjà ” qui perçoit sur eux le onzième poinçon de vin de leur récolte... »[2]. On serait tenté de restituer : à lui qui perçoit déjà.... La phrase serait ainsi grammaticale. Mais il n'est nullement assuré qu'elle ait été conçue de la sorte. Elle semble bien faite pour détacher ces deux mots *lui* et *déjà*.

Il faut noter d'autre part un procédé, analogue au précédent, qui consiste à jeter à la fin de la phrase une conclusion importante, sans lien grammatical avec ce qui précède : « par exemple un pauvre particulier fera l'acquisition d'un terrain inculte qui ne vaudroit point cinq sols, y fera bâtir une petite chaumière, quelque fois sera revendue en peu de tems, l'acquéreur sera tenu à ses droits de vente et passera quelquefois à plusieurs mains, ainsi toujours payer les lots et ventes ; quelle erreur »[3] ; « il est certain, et nous en avons l'exemple, que chaque fois les frais ne manqueroient d'absorber le prix et jamais rien de reste pour les pauvres héritiers que leurs peines et voyages »[4] ; « pendant qu'ils [les ecclésiastiques] les entretiendroient [les églises] avec les trois quarts moins que les habitans, attendu les formalités que ceux-cy sont obligés de suivre pour en venir au degré de perfection et y ayant une reffection de 12 l. on la laisse venir à 150 l. et les formalités que l'on exige, qui en coutent autant, ainsi voyez l'abus et les erreurs qu'il y a dans cette partie »[5].

Conclusion. — Ces « incorrections » n'ont donc pas toujours pour cause l'ignorance, elles ont aussi la passion. Il faut à ces revendications une rédaction animée. On ne la cherche pas, ou on la trouve aux dépens de la syntaxe. De là toute une série de « figures de grammaire » et de « figures de rhétorique », si nous pouvons employer ces termes désuets, spontanées. Si la phrase des Cahiers n'est pas toujours correcte, c'est quelquefois parce qu'elle est vivante. Nos Cahiers montrent un embryon de syntaxe où le besoin d'expressivité a créé des formes. De là une partie de l'intérêt qu'ils présentent.

1. Nogent, p. 785.
2. Verzy, p. 1037.
3. Isl.-s.-Suippe, p. 670.
4. Verzy, p. 1040. — Le Cahier de Thuisy reproduit exactement cette phrase (p. 987).
5. Beine, p. 272.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III

CONSONNES.

LIVRE II

LE VOCABULAIRE

CHAPITRE PREMIER

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES, 103.

CHAPITRE II

PRÉTENDUS NÉOLOGISMES.

CHAPITRE III

MOTS AVENTURIERS.

CHAPITRE IV

LES OUTRANCIERS DU NÉOLOGISME.

CHAPITRE V

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LE MOUVEMENT NÉOLOGIQUE.

CHAPITRE VI

ALTÉRATION DU SENS DES MOTS.

CHAPITRE VII

CONFUSIONS.

CHAPITRE VIII

MOTS MAL FAITS OU ESTROPIÉS.

CHAPITRE IX

MOTS DÉFORMÉS PAR LA TRANSCRIPTION.

CHAPITRE X

NOUVELLES EXPRESSIONS.

SECTION III

LANGUE NOBLE ET LANGUE BASSE

CHAPITRE PREMIER

AUTREFOIS. SOUS LE VERNIS MONDAIN.

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION. UNE VAGUE DE FOND.

CHAPITRE III

L'ORDURIER DEVIENT UN « GENRE » POLITIQUE.

CHAPITRE II

OBSERVATIONS CRITIQUES.

LIVRE II

LE POISSARD DANS LA POLITIQUE

LIVRE III

EN DEHORS DES INVENTIONS LITTÉRAIRES L'AFFLEUREMENT DES PATOIS ET DES PARLERS RÉGIONAUX

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES DANS L'OBSERVATION.

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

MOTS DIVERS ÉPARS DANS LES CAHIERS.

CHAPITRE V

A TRAVERS LES DOCUMENTS DIVERS.

CHAPITRE VI

AUTRES ÉLÉMENTS LINGUISTIQUES D'ORIGINE PROVINCIALE.

SECTION V

FORMES ET SYNTAXE

LIVRE PREMIER

LA PHRASE SIMPLE. 305.

CHAPITRE PREMIER

LES ÊTRES, LES CHOSES, LES IDÉES ET LEURS NOMS.

CHAPITRE II

NOMINAUX.

CHAPITRE III

LA QUANTITÉ.

CHAPITRE IV

REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTÉS

CHAPITRE V

LA DÉTERMINATION.

CHAPITRE VI

LA CARACTÉRISATION.

CHAPITRE VII

L'ACTION.

CHAPITRE VIII

L'ACTION ET SON AUTEUR.

CHAPITRE IX

L'IDÉE DE QUANTITÉ ET LE NOMBRE DU VERBE

CHAPITRE X

LES PERSONNES.

CHAPITRE XI

LA PORTÉE DE L'ACTION.

CHAPITRE XII

STRUCTURE DE L'OBJET.

CHAPITRE XIII

L'ACTION RÉFLÉCHIE.

CHAPITRE XIV

L'ACTION SUBIE. LE PASSIF.

CHAPITRE XV

L'ACTION INTRANSITIVE.

CHAPITRE XVI

LES RAPPORTS AVEC DES TERMES AUTRES QUE L'OBJET.

CHAPITRE XVII

LES CIRCONSTANCES. TEMPS ET ASPECTS.

CHAPITRE XVIII

DEUX MODALITÉS ESSENTIELLES.

CHAPITRE XIX

LES MODALITÉS ET LES MODES OU TEMPS A VALEUR MODALE.

LIVRE II

LA PHRASE COMPOSÉE

CHAPITRE PREMIER

RAPPORTS NON LOGIQUES.

CHAPITRE II

RAPPORTS LOGIQUES.

APPENDICE PREMIER

SPÉCIMENS DE FRANÇAIS ÉCORCHÉ

CHAPITRE PREMIER

OBSERVATIONS.

CHAPITRE II

EN PAYS DE LANGUE ÉTRANGÈRE.

CHAPITRE III

PAYS FRANCO-PROVENÇAUX ET PROVENÇAUX.

CHAPITRE IV

PAYS DE LANGUE D'OÏL.

APPENDICE II

LA LANGUE DE LA RÉGION RÉMOISE EN 1789 ÉTUDIÉE DANS LES CAHIERS DE DOLÉANCES DU BAILLIAGE DE REIMS

LIVRE PREMIER

LES CAHIERS DU BAILLIAGE DE REIMS

CHAPITRE PREMIER

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

CHAPITRE II

LES « CAHIERS » ET LES PRATICIENS, 452.

LIVRE II

MORPHOLOGIE ET PHONÉTIQUE

CHAPITRE PREMIER

L'ORTHOGRAPHE.

CHAPITRE II

PHONÉTIQUE.

CHAPITRE III

LE VOCABULAIRE.

LIVRE III

FORMES ET SYNTAXE DANS LA PHRASE SIMPLE

CHAPITRE PREMIER

LES ÊTRES, LES CHOSES ET LEURS NOMS.

CHAPITRE II

LES GENRES.

CHAPITRE III

LES NOMBRES.

CHAPITRE IV

LES EXPRESSIONS DE QUANTITÉ.

CHAPITRE V

LA DÉTERMINATION.

CHAPITRE VI

LA CARACTÉRISATION.

CHAPITRE VII

LA REPRÉSENTATION.

CHAPITRE VIII

L'ACTION ET LE VERBE.

CHAPITRE IX

LES FORMES DE CONJUGAISON.

CHAPITRE X

LE VERBE ET SON SUJET.

CHAPITRE XI

LE TEMPS ET LA MODALITÉ.

CHAPITRE XII

LA PORTÉE DE L'ACTION. — L'OBJET.

CHAPITRE XIII

CONSTRUCTIONS DIRECTE ET INDIRECTE DE L'OBJET.

CHAPITRE XIV

L'OBJET SECOND.

CHAPITRE XV

COMPLÉMENTS DU PASSIF.

CHAPITRE XVI

COMPLÉMENTS DIVERS DES NOMS, DES VERBES, DES ADJECTIFS, ETC.

CHAPITRE XVII

STRUCTURE DES COMPLÉMENTS.

LIVRE IV

LA PHRASE COMPOSÉE

CHAPITRE PREMIER

IMBROGLIO DES CONJONCTIFS.

CHAPITRE II

LES LIGATURES INVARIABLES.

CHAPITRE III

RAPPORTS NON LOGIQUES.

CHAPITRE IV

RAPPORTS LOGIQUES.

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

INEXPÉRIENCE STYLISTIQUE.

CHAPITRE VII

STRUCTURE MALADROITE DE LA PHRASE.

CHAPITRE VIII

ABANDON DE CONSTRUCTION.

CHAPITRE IX

BESOINS ET TROUVAILLES DE L'INSTINCT.

Imprimé en
FRANCE
chez
Protat Frères
Mâcon
4-1939

Hemmerlé, Petit et Cie. 13847-3-39.


UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 602 965 6